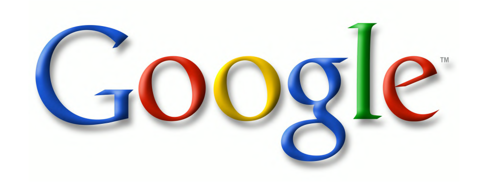
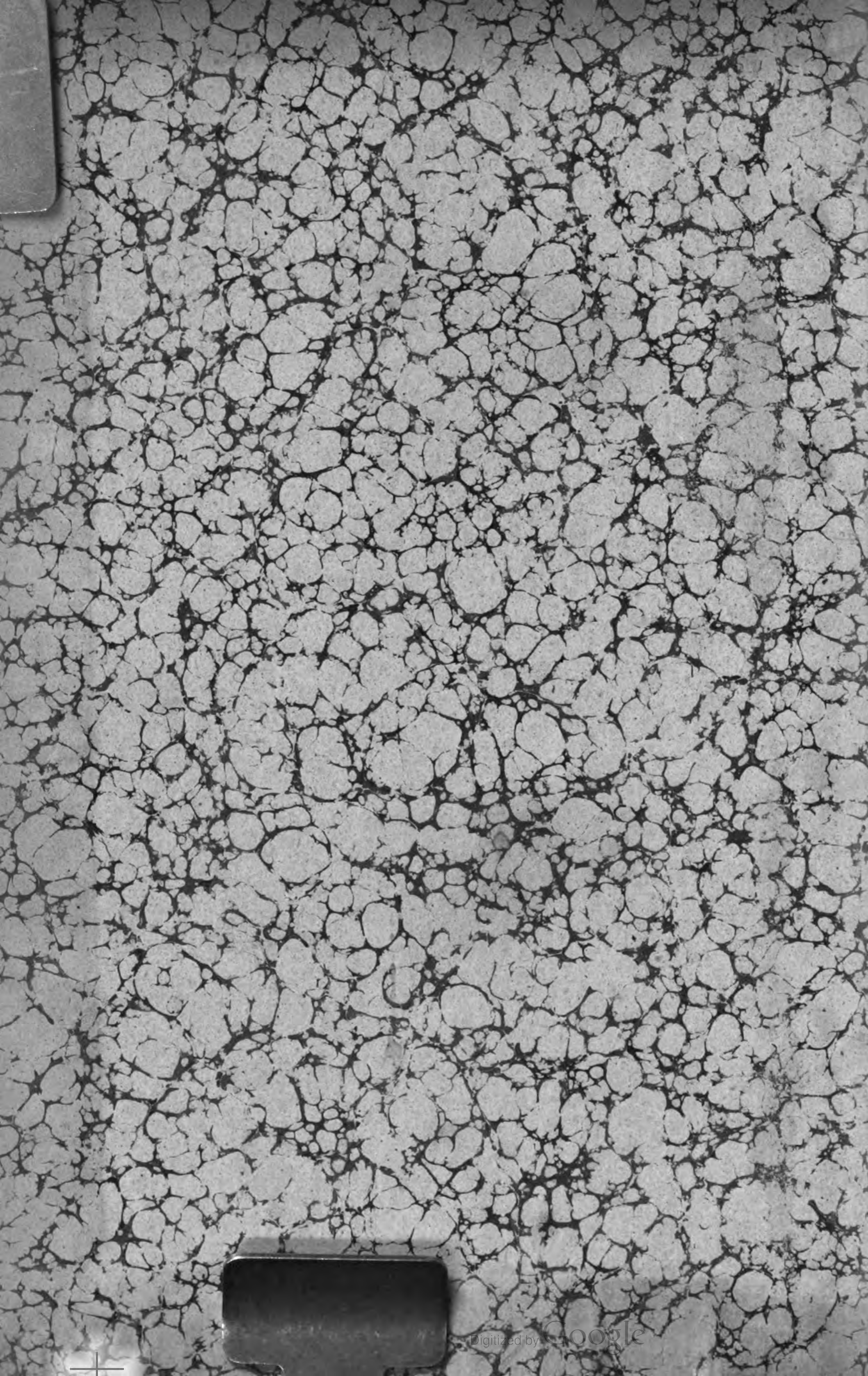
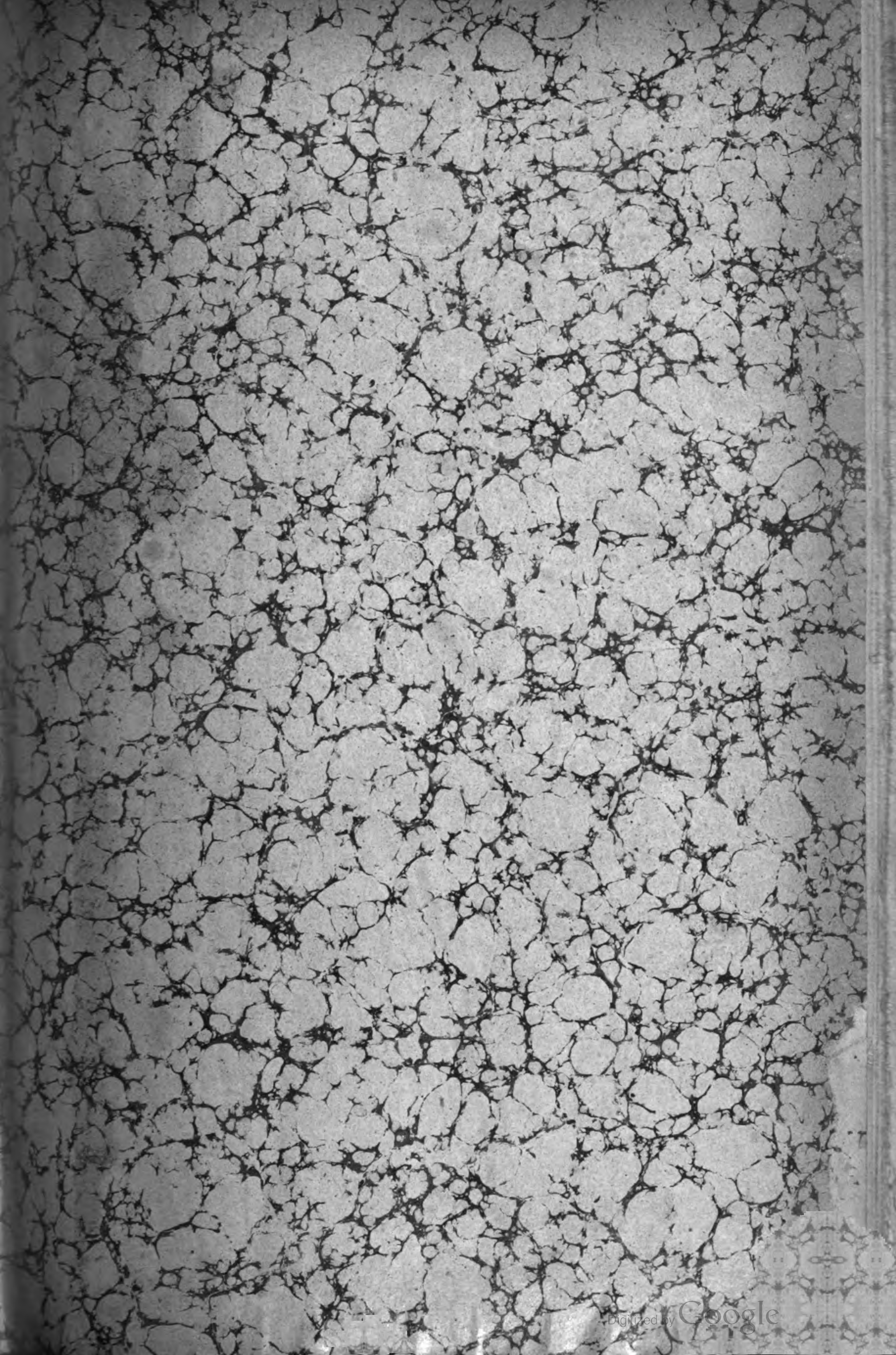








L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1890

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue Condé, 30.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME V.



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE, CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

Emmanuel VITTE, Directeur

Imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques

3, PLACE BELLECOUR, 3

—

1890



PARAY-LE-MONIAL

ET

SON FONDATEUR

ÉTUDE CRITIQUE

L'élan de piété qui amène en ce moment des milliers de pèlerins au berceau de la dévotion au Sacré-Cœur, reporte instinctivement l'esprit vers les origines de Paray-le-Monial. Comme la plupart des monastères, il eut ses Annales, rédigées par des contemporains, son Cartulaire, renfermant ses titres de propriété, de gloire et de décadence. Les originaux de ces précieux documents sont malheureusement perdus. J'ai tenté, il y a quinze ans, de les reconstituer à l'aide des épaves échappées au naufrage dans lequel tant d'archives ont sombré. Le volume, qui est fini, ne saurait paraître en temps plus opportun. Il n'en sera rien cependant, par suite de circonstances indépendantes de la bonne volonté de l'auteur, mais qui importent peu aux lecteurs. Ceux-ci s'intéresseront davantage à l'introduction placée en tête de l'ouvrage ; elle leur est offerte ici en primeur, sensiblement modifiée et étendue.

Les archives de Paray-le-Monial (1) attirèrent de bonne

(1) *Paredum Monachorum*, ainsi désigné, pour le distinguer de Paray-le-Frésil, *Paredum Fratrum*, en Bourbonnais ; on trouve encore le nom de Paray dans l'Allier, la Nièvre et Seine-et-Oise.

heure l'attention des généalogistes et des historiens. Un des premiers à les consulter fut Jean DU BOUCHET (1) ; il transcrivit de sa main 36 pièces du *Cartulaire*. Sa copie m'est parvenue dans un mince in-folio de la bibliothèque de feu M. P.-E. Giraud, à la suite de chartes sur l'église de Saint-Maurice de Vienne (2) : cette circonstance a été le point de départ de mes recherches sur une localité bien éloignée de leur centre habituel. A la Bibliothèque nationale de Paris, le tome LXXV des copies de BALUZE (3), si fourni de documents sur la Bourgogne et le Dauphiné, me livra le texte ou l'analyse de 60 pièces tirées *ex Chartulario prioratus de Paredo in diœcesi Æduensi*. D'autres, en nombre approchant, se trouvent dans le tome XXXII du *Monasticon Benedictinum* (4) : on désigne sous ce nom un recueil de documents sur l'histoire de divers monastères de l'ordre de Saint-Benoît, formé aux XVIIe et XVIIIe siècles pour servir à continuer les *Annales* de Mabillon et actuellement relié en 47 volumes.

Feu M.-C. Guigue, archiviste départemental du Rhône, avait eu la complaisance de me copier, dans le dépôt confié à ses soins, une douzaine de pièces transcrites *ex Cartulario Paredi* à Cluny, en 1725, sous forme authentique (5) dans l'intérêt de la famille de Busseuil.

L'ordre des temps m'amène à parler du Cabinet des chartes : la formation de ce recueil demande quelques ex-

(1) Né en Auvergne en 1599, historiographe de France, mort en 1684.

(2) F° 41a : « Extraict d'un ancien Cartulaire du Prieuré de Pared, dont le commancement est presque consumé par le temps et par lambeaux ».

(3) Célèbre érudit, né à Tulle le 24 décembre 1630, mort à Paris le 28 juil. 1718.

(4) Auj. ms. lat. 12.689 de la Bibl. Nat. — Au f° 21 ce titre : « Vita venerabilis Lamberti, prioratus de Paredo fundatoris, ex ms. semilacero et lacinioso quantum legi potuêre excerpta : maxima prologi pars avulsa est » ; au f° 26 cet autre : « Ex CartarioArediensi, apud d. Maleteste cons(iliarium) Divion(ensem) ».

(5) En tête : « Ex veteri Cartulario manuscripto monasterii Paredi, sub initio sæculi duodecimi descripto, cui tamen posteriore(s) quædam cartæ adjectæ sunt recentiore manu ».

plications ; je les emprunte à peu près textuellement au bel ouvrage de M. Léop. Delisle sur *Le Cabinet des manuscrits* (1). En 1759 Louis XV ordonna la formation d'un dépôt, dans lequel on devait réunir toutes les lois destinées à régler chaque branche de l'administration publique. Ce dépôt fut attaché au département des finances et confié à la garde de l'historiographe Moreau (2). On l'appelait dépôt ou bibliothèque de législation. Fixé primitivement à Versailles, il fut transféré à Paris, à la bibliothèque du roi, en 1764. Le ministre Bertin, convaincu que l'histoire est la vraie base du droit public, avait établi en 1762 un cabinet d'histoire, qui, dirigé par le même Moreau, était le corollaire et le complément du dépôt de législation. Cette nouvelle institution fut appelée le Cabinet ou le dépôt des chartes. Le ministre voulait que les savants, comme les jurisconsultes et les hommes d'Etat, pussent compulser facilement les monuments diplomatiques qui étaient disséminés dans les innombrables chartriers du royaume. Pour atteindre ce but, on se proposa de réunir dans un dépôt central les inventaires détaillés des archives qui appartenaient au roi, et les copies de toutes les pièces importantes que renfermaient les archives particulières. On commença par dresser une liste générale des dépôts à consulter ; puis, pour simplifier le travail des nombreux savants qui reçurent du ministre la mission de rechercher et de transcrire les chartes conservées dans les différents dépôts du royaume, on s'occupa de dresser le catalogue des pièces déjà imprimées. Le premier volume de cette *Table chronologique*, commencée par Secousse et Sainte-Palaye, parut en 1769 par les soins de Bréquigny (3). Plusieurs savants étaient à l'œuvre de transcription dès l'année 1764. Les principaux ap-

(1) Paris, 1868, gr. in-4°, t. I, p. 557-66 ; cf. Xav. Charmes, *Le comité des travaux historiques*, Paris, 1886, in-4°, t. I, p. IV et suiv.

(2) Né à St-Florentin en 1717, bibliothécaire de Marie-Antoinette, mort en 1804.

(3) Continuée par des membres de l'académie des inscriptions et Belles-lettres, elle forme actuellement huit volumes in-folio, dont le dernier a paru en 1880.

partenaient à la congrégation de Saint-Maur, quelques-uns à celle de Saint-Vanne ; les uns et les autres rivalisaient de zèle et de dévouement : ils tenaient à montrer qu'ils avaient droit au titre de citoyens utiles, qui devait bientôt leur être contesté. De concert avec différents savants, les uns laïques, les autres ecclésiastiques, ils fouillèrent les archives et envoyèrent à Moreau, de 1764 à 1789, 30 à 40,000 copies qui, rangées aujourd'hui par ordre chronologique, ne remplissent pas moins de 284 volumes. L'un des plus riches chartriers du royaume était celui de Cluny. Le dépouillement en fut confié à l'avocat Lambert DE BARIVE, qui consacra plus de 20 ans à ce travail et dont la mission ne fut interrompue que par la Révolution. Ce paléographe, d'une exactitude scrupuleuse, copia en outre une grande partie du *Cartulaire de Paray-le-Monial*, qui se trouvait dès 1725, on l'a vu, dans les archives de Cluny. Ses transcriptions sont éparses dans 24 volumes de la collection Moreau (nos 11 à 276); une partie n'est entrée qu'en 1855 à la Bibliothèque nationale, où elle prit le n° 215 des Cartulaires (1).

Consignées à différentes époques, les attestations de Lambert de Barive sur le Cartulaire de Paray offrent quelques variantes. Nulle part cependant, ni lui ni ses prédécesseurs n'ont formulé l'ombre d'un doute sur son authenticité. « Quoique les premiers feuillets soient lacérés et emportés en grande partie, dit-il, on a cru devoir donner ce qui en reste, à raison de ce qu'on y trouve des dates et des faits qui ont paru mériter d'être connus. » Le « Cartulaire du prieuré des Bénédictins de Paray, ordre de Cluny, grand in-4° en parchemin, couvert de même », se composait de « 114 feuillets cotés en chiffres romains, dont plusieurs, surtout au commencement et vers la fin, sont lacérés et morcelés. L'écriture est d'environ l'an 1200, époque approchant des plus anciens cartulaires » ; ailleurs Lambert écrira : « Ce Cartulaire est du 12e siècle, sa fin est un peu postérieure ». Nous arriverons, en l'analysant, à préciser plus exactement la date de ses différentes parties.

(1) Aujourd'hui n° 9884 du fonds latin.



Somme toute, des sources manuscrites assez diverses m'ont permis de reconstituer ce recueil diplomatique dans son ensemble et dans la plus grande partie de ses détails : 212 chartes ont été retrouvées (outre un appendice de 18). Si l'on veut bien tenir compte qu'elles sont toutes comprises entre le xe et le xiie siècle et qu'aucune n'avait encore été publiée, on conviendra que c'est un appoint considérable d'inédit pour l'histoire religieuse et civile du moyen âge. Voyons si la qualité répond à la quantité.

Le codex s'ouvrait par une véritable chronique des origines du monastère : c'est malheureusement la partie du ms. qui avait le plus souffert; les renseignements qui subsistent n'en sont que plus précieux. Bien qu'ils renversent certaines données et qu'ils en rectifient d'autres, leur contenu doit être accepté comme exact : M. Canat de Chizy (1) l'a prouvé péremptoirement (nous le verrons plus loin), sur le seul point contesté, contre l'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (2), dont M. de Mas-Latrie a suivi avec trop de fidélité les errements dans son *Trésor de chronologie* (3).

Le fondateur de Paray, le comte Lambert, était fils de Robert, vicomte d'Autun (4), personnage sans célébrité qu'on rencontre, dès 915, avec Richard-le-Justicier parmi les fidèles de Charles-le-Simple; sa mère se nommait Ingeltrude (5). Il devint le premier comte héréditaire de Chalon-sur-Saône, en 968, à la mort de Robert de Vermandois, dont il avait épousé la fille unique, Adélaïde (6). Son

(1) *Origines du prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial*, Chalon-sur-Saône, 1876, pet. in-8°, p. 3-20.

(2) Edit. de St-Allais, 1818, t. XI, p. 128-33.

(3) Paris, 1889, in-folio, col. 1581.

(4) « Nobilissimus strenuissimusque Lambertus, filius Rotberti vicecomitis, Ingeltrude matre ortus, obtinuit comitatum Cabilonensem primus, assentante rege primoribusque Franciæ » (*Cartul.*, ch. 2).

(5) Elle figure, soit comme donatrice, soit comme témoin dans les ch. 134 et 195, corroborées l'une et l'autre par la présence de son petit-fils, le comte Hugues.

(6) « Clarissimus comes domnus Lambertus... S(ignum) Adelaidis uxoris ejus » (ch. 165); « De comite Lamberto et uxore ejus Adeleide »

frère Robert fut aussi vicomte de Chalon (1). Reconnaissant des bienfaits de Dieu (*cogitans erga se Dei cara beneficia*), Lambert songea à perpétuer sa gratitude par une fondation pieuse : c'était vers 971 (2). Il s'entendit à cet effet avec l'abbé de Cluny, saint Maïeul (3). Celui-ci jeta les yeux, dans le diocèse d'Autun (4), sur une vallée couverte de broussailles, à laquelle on donna le nom d'Orval (*Aurea Vallis*). Les travaux de construction commencèrent en 973 : le noble comte fournit abondamment à la dépense (5). L'église, bâtie sur la colline (*colliculum*), fut consacrée en grande pompe, en 977, sous le vocable du Saint-Sauveur, de la vierge Marie et de saint Jean-Baptiste (6), en présence du fondateur et de sa famille, de trois évêques (7) et d'une multitude de clercs, moines et laïques (8). Lambert dota princièrement le monastère (9); les seigneurs des environs

(ch. 180); S. Lamberti comitis et Adalaidis comitissæ, uxoris ejus » (ch. 195-6); « Præsul Hugo... pro anima patris sui Lanberti ac matris suæ Adeleydis » (ch. 213).

(1) « Rodbertus... vicecomes Cabilonensis, frater domni Lamberti comitis, vir illustris » (ch. 8); « Signum Rotberti vicecomitis » (ch. comtales 165, 185, 213).

(2) D'après l'achèvement en 977, *septimo anno* (ch. 2).

(3) Chartes 2, 14, 213 et 214.

(4) « In Augustudunensi pago » (ch. 213 et 214).

(5) « Erogans pecuniæ... maximam quantitatem » (ch. 2).

(6) « Locus qui dicitur Aurea Vallis, sub nomine sancti Salvatoris dicatus necne Genitricis Dei Mariæ sanctique Johannis Baptistæ » (ch. 187); « Cœnobium quod Vallis Aurea dicitur, consecratum in honore Dei Omnipotentis et gloriosæ Mariæ Virginis ac beati Johannis præcursoris Christi » (ch. 213-4).

(7) Rodolphe de Chalon, Jean (de Mâcon) et Isard (ch. 165).

(8) « Alacriter... incœpta est constructio monasterii in valle illa dumosa, in nomine Domini, anno ab Incarnatione Domini nongentesimo LXXmo IIItio; et ut certius crederetur Deo esse placitum, magnum calcis lapidumque supplementum repertum est ibi defossum, eatenus vicinis incognitum, quod plenius provexit opus ad cumulum.... Deo volente, bonorum auctore, operis perfectio attollebatur, paulatimque die in diem augmentabatur, ita ut in septimo anno tres invitati antistites, cum ingenti clericorum, monachorum, laicorumque sexus utriusque numerosa plebe, ipso domno comite magnifice omnia providente..... Acta est hæc consecratio anno ab Incarnatione Domini D.CCCCmo LXX.VII cum magna gloria » (ch. 2).

(9) « Comes ampla dona obtulit..., larga munera dedit..., amplum contulit ex suis rebus... dotalitium » (ch. 2)

l'imitèrent plus tard à l'envi (1). Le comte mourut loin des siens, le 22 février 988/9, après avoir ordonné de rapporter ses restes à Orval (2), qui devint le tombeau de sa famille.

Les lecteurs qui ont bien voulu me suivre jusqu'ici, ne trouveront sans doute pas mauvais que je poursuive sommairement l'histoire de Paray et des comtes de Chalon jusqu'au XIIIe siècle; nous reviendrons ensuite, et pour cause, au point de départ.

Le texte du Cartulaire ne laisse aucun doute sur l'époque de la mort du comte Lambert (988.) L'exactitude de cette date a été cependant contestée par l'*Art de vérifier les dates :* l'auteur de cet ouvrage y a substitué arbitrairement celle de 978, entraîné par l'idée préconçue d'un second mariage de la comtesse Adélaïde avec Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, lequel mourut le 21 juillet 987. Il est bien vrai, remarque M. CANAT de Chizy (3), que ce « comte d'Anjou épousa, en secondes noces, une princesse du nom d'Adélaïde et que, de son côté, Adélaïde de Chalon se maria une deuxième fois à un seigneur du nom de Geoffroy; mais

« Cap. II. Quæ et quanta contulit in sacratione hujus ecclesiæ. Ipsa vero die, obtulit domnus Lambertus comes magnificus vel munificus xenia multa, ornamentaque quamplura in diversis speciebus; præter hæc ampla terrarum spatia, multis in locis conjacentia : ecclesiam Sanctæ Mariæ dictam ad Capellam », soit les églises de Notre-Dame de la Chapelle-au-Mans, Saint-Martin de Toulon, St-Symphorien de Marly avec le « castrum » de Mont, Saint-Nizier de Baron, Bois-Sainte-Marie, et de nombreux manses (ch. 3); « Clarissimus comes domnus Lambertus, in die sacrationis hujus loci... obtulit Deo in hoc loco in dotalitio locum qui vocatur Mont », les églises de St-Symphorien de Marly et de Saint-Martin de Toulon, etc. (ch. 165).

(1) Notons, entre autres, ceux d'Anglure, de Bourbon-Lancy, Busseuil, Chassagnes, Chaumont, Chevenizet, Cypierre, Digoin, Fautrières, La Guiche, Le Blanc, Perrigny, Saligny, Semur et Varennes; on trouve encore deux vicomtes d'Auvergne et un seigneur du Forez.

(2) « Cap. III. Quod longius a propriis obiit suumque corpus huc deferri jussit. Anno ab Incarnatione Domini DCCCC. LXXXVIII, quia non est in hominis potestate ejus vita, decessit e mundo isdem egregius comes, octavo kalendas martii; suisque ante suum obitum testificavit ut, quia longe discesserant a propriis, tumulatio ejus corporis non alibi, sed potius esset in loco a se constructo » (ch. 4).

(3) Ouvrage cité, p. 14.

ces deux personnages n'ont rien de commun que l'identité du nom. Adélaïde de Chalon conserva le titre de comtese jusqu'à sa mort et son mari, conformément à l'usage de ce temps, prit celui de comte, sans désignation de territoire. On croit qu'il appartenait à la maison de Semur-en-Brionnais. » On ne rencontre aucun titre, soit à Cluny, soit à Paray, « dans lequel Adélaïde paraisse comme donatrice, disposant du territoire comtal en qualité de comtesse de Chalon ».

Lambert eut donc pour successeur (le *Cartulaire* est formel à cet égard) son fils Hugues Ier (1), déjà chanoine d'Autun (2), au préjudice d'un autre nommé Maurice (3), resté inconnu aux historiens (4). Orval avait ressenti les bienfaits du nouveau comte avant son avènement (5); il les multiplia (6), mais il n'est pas facile de préciser ceux qui sont antérieurs à son élévation sur le siège épiscopal d'Auxerre, où il fut sacré le 5 mars 999. Peu de jours après (en mai), il unit le *cœnobium* de fondation encore récente à l'abbaye de Cluny, qui avait alors à sa tête saint Odilon (7). On ne saurait hésiter sur le motif qui amena cette grave décision, confirmée par un diplôme du roi de France, le pieux Robert (8); elle est indiquée en termes laconiques,

(1) « Cap. IIII. Quod post ejus finem in ejus loco surrexit filius ejus Hugo » (ch. 5).

(2) *Gallia Christiana* nova, t. XII, c. 284.

(3) « Cabilonensium comes domnus Hugo... et domnus Mauricius frater ejus » (ch. 180); « Domnus Hugo comes. S' Adeleidis matris suæ. S' Mauritii filii ejus » (ch. 193).

(4) RADULPHUS GLABER, *Histor.* lib. III, c. 2 : « Præter eum pater non habuit sobolem sexus masculini » (BOUQUET, t. X, p. 27); *Historia episcop. Autissiodor.*, c. 49 : « Huic non par erat affinitate germanus frater, qui videlicet hæreditario jure res paternas regere potuisset (ibid., p. 171). — Le *Cartul.* mentionne leur sœur Mathilde, mariée à Geoffroy de Semur, et leur neveu Otto ou Otte-Guillaume (fils de Gerberge), qui devint comte de Nevers, puis de Bourgogne.

(5) « Domnus Hugo comes dedit Deo et huic loco... S' Lamberti comitis et Adalaidis comitissæ » (ch. 195).

(6) Chartes 6, 140, 180, 182 à 185, 193, 194 et 199.

(7) Ch. 213; BERNARD et BRUEL, *Recueil des chartes de Cluny*, t. III, p. 562-6.

(8) Ch. 214; BERNARD et BRUEL, ouvr. cité, p. 566-8.



mais formels : un certain relâchement s'était introduit dans la communauté (*refrigescente caritate, supercrescens iniquitas*).

Ce fut comme une nouvelle fondation. Quittant la colline, les moines s'établirent sur les bords de la Bourbince et y construisirent une nouvelle église (1). Le comte-évêque l'enrichit des reliques de saint Grat, dont ses officiers dépouillèrent le prieuré de Saint-Laurent de Chalon. Un grand concours de populations éloignées participa à cette translation, le 3 mai (2); la consécration eut lieu le 9 décembre 1004 (3), en l'honneur de saint Gervais et de saint Grat (4) : on estime que, de cette église du XI[e] siècle, il subsiste encore le narthex (5). Il faut rapporter à ce temps la multiplication du vin opérée à Orval par saint Odilon, au témoignage de son biographe, saint Pierre Damien (6).

Hugues ne prit jamais le titre de chef de la communauté : on trouve de son vivant les prieurs Andrald et Gontier. Il eut pour successeur dans le comté de Chalon, en 1039, son neveu Thibaud de Semur (7), qui continua de favoriser l'établissement fondé par son aïeul. Trois prieurs semblent correspondre à son époque : Séguald, Girbert et Aymard. Vers 1065, Thibaud se rendit en Espagne, sans doute à Saint-Jacques en Galice : il tomba malade en che-

(1) RAYNALDUS Vezeliac., *Vita s. Hugonis Cluniac.*, cap. 3, n. 21 : « ...vener. patrem, qui tunc forte in *altera* ecclesia, Dei scilicet Genitricis, divino operi insistebat (*Acta ss. Bolland.*, april. t. III, p. 652; éd. Palmé, p. 660).

(2) *S. Grati episc. Cabilon. vita*, auct. anonymo, dans PERRY, *Hist. de Chalon-sur-Saone*, 1659, pr., p. 24; *Acta ss. Bolland.*, octob. t. IV, p. 286-8.

(3) COURTÉPÉE, *Descript. du duché de Bourgogne*, réimpr., t. III, p. 53.

(4) « Sanctis Gervasio martyri et Grato præsuli » (ch. 7, 76, 86).

(5) Eug. LEFÈVRE-PONTALIS, *Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial*, Autun, 1886, p. 6.

(6) *Acta ss. Bolland.*, januar. t. I, p. 76.

(7) « Cap. VI. Quod post ejus decessum exsurrexit in loco ejus donnus Theobaldus, nepos ejus, comes Cabilonensis » (ch. 7); cf. ch. 9, 96, 101, 107, 111, 140, 184, 194.

min et mourut à Tolosa en Biscaye (1). Suivant ses dernières volontés, son corps fut rapporté, non sans peine (*cum multo labore*), à Paray (2).

Il laissait pour héritier un jeune fils, Hugues II (3). Devenu grand (*egressus metas infantiæ*), il voulut se rendre en pèlerinage au tombeau de saint Jacques, peut-être pour réaliser le pieux dessein de son père. Lui aussi décéda en chemin (vers 1078), et ses dispositions en faveur de Paray ne furent pas exécutées par ses successeurs. Il avait marié sa sœur Ermengarde à Humbert de Bourbon (4), *præpotentem virum* (5). C'est de son temps que fut rédigée la partie primitive et principale du Cartulaire, qui devint nécessaire sous la longue et prospère administration du prieur Hugues (6), contemporain du saint abbé de Cluny de même nom.

Le comté de Chalon tomba alors en quenouille : les additions au Cartulaire n'en poursuivent pas l'histoire. On y constate cependant que la sœur aînée de Hugues II, Adélaïde, le gouverna pendant l'interrègne causé par les divisions de Guy de Thiers et de Geoffroy de Donzy; tous deux partirent pour la croisade de 1096. On construisit à

(1) « Cap. VIII. Quod Tolosæ obiit » (ch. 10).

(2) C'est la première fois que ce nom paraît dans le Cartulaire : on trouve encore *Orval* dans un accord, qui ne saurait être postérieur à 1066, avec l'évêque de Nevers Hugues (ch. 145). Dès 877 (?) *Paredus* est mentionné dans une charte de Charles-le-Chauve en faveur de Saint-Andoche ; mais l'éditeur a eu raison de douter de son authenticité (*Biblioth. de l'école des Chartes*, 1839, t. I, p. 210).

(3) « Cap. VIIII. Quod in ejus locum infans filius ejus Hugo successit » (ch. 11); cf. ch. 40, 45, 209.

(4) Le *Cartulaire de Paray* a permis à M. Canat de Chizy de dresser pour la première fois la généalogie de cette illustre famille à partir d'Anceau (*Ansedeus*), de la fin du x[e] siècle au milieu du XII[e] (ouvr. cité, p. 105-16).

(5) Ch. 107. Une précieuse épave du chartrier de Cluny nous apprend que la jeune Ermengarde résidait à Busseuil quand Humbert la demanda en mariage ; elle confirma, en novembre 1083 (1084), la donation de Digoin faite par son mari (ch. 107) à Paray (Bernard et Bruel, *Rec.* cité, t. IV, p. 760-2).

(6) Chartes 12, 21, 24-5, 27, 34, 46, 48, 49, 53, 58, 60-1, 66, 76, 87-8, etc.

cette époque la tour de gauche du clocher de Paray; il se produisit un accident, qui donna l'occasion à saint Hugues de rendre à la vie un jeune novice, mortellement blessé par la chute d'une pièce de bois (1). A une fête de saint Jean-Baptiste, le même abbé de Cluny guérit miraculeusement une femme à Paray (2). Bernard en était prieur sous l'abbé Ponce, soit après l'an 1109. Il eut pour successeur Artaud, qui participa, probablement à la fin de janvier 1119, à la levée de l'excommunication encourue par un certain Charles et ses complices : la disparition (peut-être intentionnelle) d'un feuillet du manuscrit nous a privé des causes de cette mystérieuse affaire.

Guillaume Ier était déjà comte de Chalon, mais on ne le rencontre que sous les prieurs Burchard et Girard de Cypierre. C'est sous ce dernier (1147-51), du temps de Pierre le Vénérable (et non au XIIIe siècle), que fut reconstruite l'église qui subsiste encore (3). Au prieur Achard succéda (peut-être après un intermédiaire) Jean, sous l'abbé Thibaud. Ceux-ci obtinrent à Lourdon, en 1180, du comte de Chalon, Guillaume II, qu'il renoncerait désormais à toute exaction : ce fut la charte de franchises de la commune de Paray, approuvée la même année par le roi Philippe-Auguste. La comtesse Béatrix la confirma en 1205 et son fils Jean en 1228. Le duc de Bourgogne, Hugues IV, en fit de même en 1243. Le pape Alexandre IV unit, en 1255/6, le prieuré, avec toutes ses dépendances, à la mense abbatiale de Cluny (4) : les annales de Paray se terminent là.

Dans les pages qui précèdent, l'origine exclusivement chalonnaise de sa fondation semble avoir été établie par des preuves de nature à satisfaire la critique la plus exigeante : rarement on arrive à être renseigné d'une manière aussi

(1) *Vita s. Hugonis Cluniac.*, auct. RAYNALDO Vezeliac., dans *Acta ss. Bolland.*, april. t. III, p. 652 (éd. Palmé, p. 660); Alia, auct. HILDEBERTO Cenoman., dans le même recueil, p. 641 (649); LEFÈVRE-PONTALIS, ouvr. cité, p. 7.

(2) *Vita s. Hugonis Cluniac.*, auct. HUGONE monacho, dans *Acta ss. Bolland.*, april. t. III, p. 659 (667).

(3) CANAT de Chizy, p. 12; LEFÈVRE-PONTALIS, pp. 8 et 11.

(4) Chartes 221, 222, 225, 226, 227 et 228.

positive et aussi complète sur cette période souvent obscure de notre histoire. Lambert, fils de Robert d'Autun et d'Ingeltrude, épouse Adélaïde de Vermandois avant 968 et devient à cette date comte de Chalon; son frère Robert en est vicomte. Il fonde Paray de 973 à 977 et meurt le 22 février 988/9, laissant pour enfants Hugues, Maurice, Mathilde et Gerberge.

Des données toutes différentes tendent néanmoins à se faire jour : il est utile de les examiner au moment de leur apparition, car il serait regrettable, non certes qu'elles fissent école (les savants se borneront à sourire), mais qu'elles vinssent à se propager à l'aide de cette multitude de feuilles hebdomadaires qui, à des articles de piété et aux nouvelles locales, joignent parfois des variétés qui visent à être de l'histoire. C'est dans l'une d'elles qu'on a pu lire dernièrement : « Paray-le-Monial eut pour fondateurs saint Mayeul, natif de Valensolles, et l'illustre Lambert, comte du Valentinois dont Valence est la capitale ». On trouve, en effet, dans la seconde moitié du xe siècle, un comte Lambert qui a dû gouverner le *pagus Valentinensis;* par une heureuse coïncidence, grâce à un petit nombre de documents authentiques conservés dans les Cartulaires de St-Chaffre et de Cluny, nous pouvons dresser son arbre généalogique avec autant d'exactitude que celui de son homonyme, le comte de Chalon. Il avait pour père Gontard et pour mère Ermengarde : *pro remedio patris mei Guntardi et pro matre mea Ermengarda*, dit-il lui-même dans une charte de donation à l'abbaye de Cluny (1), datée du 27 juin 985, où figurent également sa femme Falectrude (*uxor mea Falectrudis*) et ses fils Adémar et Lambert (*pro filiis meis Ademaro atque Lanberto* (2). Pour esquiver la

(1) BERNARD et BRUEL, *Recueil des chartes de Cluny*, t. II, p. 735-8. Cf. MABILLON, *Ann. ord. S. Bened.*, lib. XLIX, n° 71, et liv. LVII, n° 90 (t. III, p. 30 et 418; éd. de 1739, p. 28 et 384-5). Cette charte fut confirmée, la même année, par un diplôme de Conrad, roi de Bourgogne, accordé à la prière de « Lantbertus comes cum uxore sua Faletrude » (BOUQUET, t. IX, p. 704; *Gallia Christ.*, t. XVI, instr. c. 185; BERNARD et BRUEL, t. II, p. 739-40).

(2) Un autre figure parmi les témoins : « S. Ricardi, filii domni Lanberti ».



conséquence de ces indications formelles, on ose prétendre que « Lambert introduit le nom de sa première femme, Falctrude, DEPUIS LONGTEMPS DÉCÉDÉE, pour faire entrer son âme en participation des mérites de l'œuvre ». Il y a, en effet, les mots : *pro anima uxoris meæ Falectrudis;* mais autant vaudrait dire que Lambert lui-même était mort, car il a dit peu avant : *pro remedio animæ meæ.* Au surplus, il était aisé de voir que sa femme figure comme partie principale dans l'acte : *Ego Lanbertus et uxor mea Falectrudis;* enfin, s'il est besoin d'un argument encore plus concluant, la signature de l'épouse se trouvait apposée au bas de l'acte avec celle de son mari : *Signum domni Lanberti et uxoris suæ Falectrudis, qui cartam istam helemosinariam scribere et firmare rogaverunt;* je ne sache pas que les morts aient qualité pour attester les actes des vivants.

Mais voici que, pour brouiller davantage l'écheveau et rendre plus inextricable l'enchevêtrement des deux comtés de Chalon et de Valence l'un dans l'autre, on imagine que cette charte de 985 concerne, non point Saint-Marcel de Sauzet (1), comme tout le monde l'a cru jusqu'ici (2), mais « Saint-Marcel de CHALON ». Il n'y a pas de peine à écarter cette affirmation par une série de preuves irréfragables. Tout d'abord, les Bénédictins de Cluny, qui devaient connaître mieux que personne la géographie de leurs possessions, avaient placé cette charte (dont l'original existe encore à la Biblioth. nation.) dans une liasse intitulée : *Saint-Marcel de Sauzet* (3); le titre de l'acte, inscrit au dos par le notaire qui l'a écrit, porte : *Carta Lanberti comitis de abbatia Sancti Marcelli in comitatu* VALENTINENSE ; la donation a pour objet des biens, situés *in comitatu Valentinense*, qui contribueront à la réédification de l'*ecclesia Beati Marcelli*, *quæ dicitur Fellinis* (4).

(1) Saint-Marcel-lès-Sauzet, cant. de Marsanne, arrond. de Montélimar (Drôme).

(2) *Art de vérifier les dates ;* ANSELME; *Gallia Christ. ;* etc.

(3) BERNARD et BRUEL, t. II, p. 736, note 2.

(4) Sans doute Félines, cant. de Bourdeaux, arrond. de Die (Drôme). On estime que les ruines subsistantes en ce lieu, non loin de Pont-de-Barret, appartiennent au monastère primitif, transféré ensuite près de Sauzet, au village actuel de Saint-Marcel.

Sa position primitive avait changé quand le comte Adémar, renouvelant la donation de son père (*anima domni Lamberti comitis*) en 1037, concéda à Cluny *locum Salciacum nomine, situm in episcopatu et comitatu Valentinæ civitatis, consecratum in honore sancti Marcelli martyris* (1). En voilà assez ; mais, avant de poursuivre la généalogie de Lambert, une conséquence inattendue se présente : si la donation de 985 concerne Saint-Marcel de Chalon, son auteur n'ayant été jusqu'ici connu comme possessionné dans le Valentinois que par cet acte, il s'ensuivrait forcément que ce comte Lambert n'a jamais existé et n'a jamais pu fonder Paray-le-Monial !

Son fils Adémar, qui lui succéda à titre de comte de Valentinois, figure le 14 mars et le 1er octobre 1011 dans deux chartes de son frère Lambert, devenu évêque de Valence, en faveur de l'abbaye de Saint-Chaffre (2). L'acte de 1037, indiqué plus haut, nous donne les noms de sa femme, Rotilde (ou Rotelde), et de ses cinq fils : Ponce, qui avait succédé à son oncle sur le siège de Valence, Hugues, Lambert, Gontard et Gérard.

Après avoir comparé ces noms, ces faits et ces dates, un seul lecteur hésitera-t-il à conclure que Lambert, comte de Chalon, et Lambert, comte de Valentinois, n'ont aucun point de commun, forment deux personnalités absolument distinctes ? Je pourrais poursuivre l'examen de certaines références intéressées, de nature à donner le change sur le contenu de livres cités. A quoi bon ? Toutefois les travaux historiques eux-mêmes doivent avoir leur morale. De pareilles... inventions (le mot anglais est *forgeries*), en plein soleil du XIXe siècle, sont nécessaires (*oportet et hæreses esse*) pour rendre croyable le fait des fraudes... pieuses commises par les gens d'Eglise et autres au moyen âge.

Ulysse CHEVALIER,
Correspondant de l'Institut.

(1) MABILLON, *Acta ss. ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 656; BERNARD et BRUEL, t. IV, p. 122-3. Cf. MABILLON, *Ann.*, t. III, p. 418 (384-5).

(2) CHEVALIER, *Cartul. de l'abb. de St-Chaffre*, p. 14 (2e éd., p. 105-7).



LE DROIT

ET

LES HOMMES DE LOI

DANS LES COMÉDIES DE MOLIÈRE

On a tant écrit sur Molière, si souvent édité et commenté ses comédies, que la simple nomenclature des éditions de ses œuvres et des travaux dont il a été l'objet, ne tient pas moins de 240 pages dans la *Bibliographie Moliéresque*, publiée en 1872, devenue depuis bien incomplète, et à laquelle il faudrait ajouter aujourd'hui, en supplément, les écrits plus nombreux que jamais des derniers venus parmi les admirateurs du grand auteur comique.

De nos jours le Moliérisme est une sorte de religion. Les fervents du nouveau culte ont élevé un temple à celui qu'ils appellent le divin Molière, sur l'emplacement de sa maison à Auteuil. L'édifice est construit en forme de rotonde, avec un péristyle orné de quatre colonnes. On y voit, à l'intérieur, le buste de Molière et, sur un bas-relief du fronton, la muse Thalie laissant tomber son masque, et cette inscription : *Ici fut la maison de Molière.*

Une revue spéciale, organe de la secte, *le Moliériste,* fondée en 1879, contient dans son premier numéro cette profession de foi :



« On nous pardonnera de dire que nous sommes, en France et par le monde, tout au plus trois cents dévots de Molière, dont l'admiration va jusqu'au culte et pour lesquels la découverte d'une signature, l'indice seul d'un autographe du maître, prend la proportion d'un événement public. C'est l'organe de cette petite Eglise littéraire que nous voulons fonder, quelque chose comme les *Annales de la propagation de la foi* de notre religion spéciale. »

Le culte de Molière s'étend aux personnes qui l'ont touché de près : à sa mère, qualifiée « d'adorable » et à d'autres que sa mémoire aurait gagné à voir laisser dans l'ombre. Enfin, le zèle des adeptes ne recueille pas que des souvenirs, il est parvenu à découvrir une relique, une vraie relique, un fragment d'os du poète, enchâssé dans un curieux reliquaire, en compagnie d'autres débris précieux.

Il va sans dire que, pour les Moliéristes, l'admiration de tout ce qui touche à leur dieu, doit être sans mélange et sans réserve, puisque la leur va jusqu'à l'idolâtrie. Il y a chez eux un parti pris d'exalter Molière, d'exagérer tout ce qui se rapporte à lui, de le montrer comme un astre luisant au firmament du XVII[e] siècle, au point de faire pâlir l'éclat d'un autre soleil plus illustre, alors qu'il n'est lui-même que l'un de ses rayons, l'un des plus brillants, sans doute, mais qui n'est pas également lumineux dans toutes ses parties.

De même qu'il y a deux hommes en Molière, le poète et le comédien, il y a deux parties dans son œuvre. Au génie du premier appartiennent la force d'observation, le sens de la vie, la création des êtres, la science dramatique, tout cela à un haut degré de perfection ; tandis que les grossièretés, les plaisanteries immorales ou impies forment le lot du comédien. Molière ne fut que comédien pendant dix années de sa vie, avant d'écrire sa première pièce de théâtre. Ses débuts misérables à la tête d'une troupe d'artistes ambulants, son existence nomade à travers les provinces en compagnie de camarades tels que nous les représentent les chroniques du temps, devaient infliger à son esprit une

marque fâcheuse et lui faire épouser les préjugés et les idées qui ont cours d'habitude dans le monde de mœurs faciles où il vivait. Il n'est pas possible de négliger ce côté de la figure de Molière. Sans doute, à le juger à ce seul point de vue, on méconnaîtrait non seulement ce que l'on doit admirer dans ses œuvres, mais encore ce qu'il peut y avoir de bon dans son caractère d'homme privé. En revanche, celui qui, de parti pris, voudrait jeter un voile sur les ombres de sa vie d'artiste, n'aurait de lui qu'un portrait sans vie et sans vérité.

On a beaucoup disserté sur ce qu'il y a dans les comédies de Molière, et même sur ce qu'on n'y trouve pas.

On s'est demandé, par exemple, pourquoi Molière, qui s'est attaqué à tant de ridicules, qui s'est moqué des médecins, des marquis, des bourgeois vaniteux, des faux savants, des précieuses et de tant d'autres, n'a jamais joué les avocats, ni les procureurs. Pourquoi l'on ne trouve dans sa galerie, en fait d'hommes de loi, que des notaires, dont le rôle est bien effacé, et un magistrat qui n'est qu'une simple ébauche dans une de ses comédies les moins importantes.

Pour les avocats, on a donné plusieurs raisons de son silence. Molière avait étudié le droit, et il passa ses thèses de licence. Son père le destinait au barreau, et il se peut qu'il ait porté quelque temps la robe d'avocat. Est-ce par un sentiment de réserve vis-à-vis de ses anciens confrères, qu'il s'est abstenu de les tourner en ridicule ? C'est peu probable. Et à supposer, ce qui n'est pas démontré, que Molière n'ait jamais été avocat, un pareil scrupule étonnerait de la part d'un homme qui en avait si peu.

Est-ce que, par hasard, Molière n'aurait pas trouvé au barreau matière à ses moqueries ? Malgré tout ce que l'on peut dire à l'honneur d'une profession où tant d'hommes se sont signalés par le savoir, le désintéressement et l'indépendance du caractère, et qui brillait encore au XVIIe siècle d'un si vif éclat, elle n'est pas plus qu'une autre exempte de travers et de vices à censurer. Au temps de Molière, le barreau, trop fidèle à de vieilles habitudes, n'avait pas renoncé

à ces formes surannées de style, à ce flot d'inutiles citations, à ces figures de mauvais goût que Racine a pris pour thème de sa comédie *les Plaideurs*, en faisant plaider l'Intimé sur des tons différents, qui sont autant d'imitations des genres de plaidoiries de certains avocats de l'époque.

Si Molière n'a pas joué les avocats, c'est peut-être parce que Racine l'avait fait avant lui, ou bien parce que l'occasion ne s'était pas offerte à lui d'observer leurs ridicules, ou encore parce qu'il n'en a pas eu le temps. Lorsqu'il mourut, âgé de cinquante ans, dans toute la force de son talent, après avoir donné une suite de chef-d'œuvres, il n'était pas à court de sujets pouvant lui fournir de bons modèles de comédies. Il observe lui-même quelque part *qu'il n'a pas épuisé tout le ridicule des hommes et que, sans sortir de la cour, il y a encore vingt caractères de gens auxquels il n'a point touché.* Molière ne pouvait-il pas tenir en réserve quelques bonnes railleries contre les avocats ?

Dans une scène du *Malade imaginaire*, Argan se fait le défenseur des médecins et il dit que « Molière est un impertinent de se moquer de leurs consultations et de leurs ordonnances, de s'attaquer au corps des médecins et d'aller mettre sur son théâtre des personnes vénérables comme ces messieurs-là ».

Son frère Béralde lui répond : « Que voulez-vous qu'il y « mette que les diverses professions des hommes ? On y met bien tous les jours les princes et les rois, qui sont d'aussi bonne maison que les médecins. » — Le barreau, après tout, ne pouvait pas prétendre pour lui-même à plus d'égard.

Il est vrai que dans la comédie *le Malade imaginaire*, on trouve un éloge des avocats, qui sont représentés comme des gens sévères en fait de délicatesse, et ignorants des détours de la conscience. Mais, par contre, dans *l'Etourdi* et les *Fourberies de Scapin*, les avocats sont assez maltraités. Scapin prétend qu'ils sont capables de se laisser gagner par la partie adverse, qu'ils sont de méchants plaisants, des gens qui disent des raisons, qui battent la campagne et ne vont pas au fait.

Il est à remarquer que Molière n'a pas plus joué les procureurs que les avocats, et cependant il avait pu observer au palais quelques bons types de ces hommes de loi, par exemple le fameux Rollet, dont Boileau a transmis le nom à la postérité, accolé à l'épithète de fripon ; et cet autre, que Furetière nous représente, dans le *Roman bourgeois*, qui regardait l'argent des autres comme les chats regardent un oiseau dans une cage, à qui ils tâchent, en sautant autour, de donner quelques coups de griffe ; dont l'oreille entendait le son d'un quart d'écu de cinq cents pas, et dont l'esprit était prompt pourvu qu'il ne le fallût pas appliquer à faire le bien ; en un mot, un homme de *sac et de corde*, expression devenue proverbiale et que Furetière emploie pour désigner celui qui aime les sacs à procès.

Il est vrai que ce sont là des portraits d'individus plutôt que des caractères ; des censures de vices et de ridicules personnels, non des travers propres à la profession. Or, Molière excellait dans la comédie de caractère. Il censurait la profession, non l'individu. Il le dit lui-même : « Ce ne sont point les médecins qu'il joue, mais le ridicule de la médecine. »

Mais si, aux yeux de Molière, la médecine, comme science, avait des ridicules, ne pouvait-il pas de même découvrir chez les avocats et les procureurs des travers inhérents à leur état, de ces traits de caractère que l'on retrouve en tout temps chez certains hommes ayant les mêmes habitudes, vivant dans les mêmes milieux, exerçant le même métier ?

Furetière, dans son *Roman bourgeois*, où le bon comique abonde presque autant que dans les comédies de Molière, a bien su démêler, dans les mœurs judiciaires du temps, quelques-uns de ces traits qui peignent non pas un homme, mais une classe d'individus, et composent un type que les habitués du palais n'ont pas de peine à reconnaître. Ainsi, l'un de ses personnages est un jeune avocat désireux de devenir le gendre du procureur de tout à l'heure, et qui, pour entrer dans ses bonnes grâces, lui faisait des écritures à 10 sous par rôle, et s'abonnait avec lui pour plaider ses causes à vil prix, moyennant une somme fixe par an.

Molière poursuit la médecine de ses sarcasmes, il raille l'incertitude de cette science, le peu de sûreté des conseils des médecins. Mais la science du droit pratique est-elle beaucoup plus sûre ? Si le jurisconsulte qui connaît le droit peut donner à son client une consultation irréprochable en théorie, peut-il lui garantir qu'il gagnera son procès ? Non, pas plus que le médecin ne peut garantir à son malade qu'il guérira. La prudence de l'un peut être mise en défaut par les vices cachés du tempérament du malade, et les complications de la maladie; comme la science de l'autre peut être tenue en échec par les surprises de la barre, l'ignorance ou la légèreté du juge. Dès lors la science du jurisconsulte n'est plus qu'une science de conjecture. C'est l'opinion d'un personnage du *Roman bourgeois*, qui raconte que sur une belle question de droit coutumier il a consulté trois avocats, dont le premier lui a dit : oui, l'autre lui a dit : non, et le troisième : il faut voir.

Assurément Molière aurait pu trouver lui aussi au barreau, s'il avait voulu, contre qui exercer sa verve, et s'il n'a pas fait aux avocats et aux procureurs une place dans sa galerie d'immortels portraits, ce n'est pas parce que les modèles lui ont manqué; ce n'est peut-être qu'à défaut de temps ou d'occasion.

Molière n'a pas gardé le même silence à l'égard des magistrats. *M. Thibaudier*, conseiller au présidial d'Angoulême, est un personnage de la comédie *la Comtesse d'Escarbagnas.* Ce n'est qu'une simple esquisse dans l'une des moindres pièces de l'auteur, écrite pour encadrer l'un de ces divertissements, mélangés de musique et de danse, qui étaient dans le goût de la cour, et que Molière composait sur l'ordre du roi. Il y fait paraître pour la première fois sur la scène la robe et la finance, le conseiller Thibaudier, et Harpin le receveur des tailles, deux types rapidement dessinés.

Le financier Harpin, bourru, hautain, violent comme il convient à un seigneur de la finance, a servi de modèle à Le Sage pour son Turcaret.

Quant au conseiller Thibaudier, ce n'est pas à propre-

ment parler un portrait de magistrat. L'on ne se douterait pas de sa qualité, s'il ne mêlait, comme par hahitude, à ses propos de fade galanterie quelques expressions du palais, et s'il ne commençait, en entrant en scène, par offrir ses bons offices à une personne dont il se croit l'obligé, pour le cas où elle aurait un procès devant son siège. C'est bien le personnage le plus plat que l'on puisse voir. Il n'a qu'un rôle de quelques phrases, mais il dit autant de sottises que de mots, et sa niaiserie prétentieuse l'empêche de voir que tout le monde se moque de lui. Du reste, il n'est pas conseiller au parlement, mais au présidial d'une petite ville, quelque chose comme juge auprès de l'un de nos tribunaux d'arrondissement. Peut-être Molière avait-il observé, dans ses tournées en province, un juge de quelque petite juridiction subalterne, qui lui aurait servi de modèle. Il peut se rencontrer en tous temps des magistrats indignes, et le régime sous lequel le droit de juger ses semblables s'achetait à prix d'argent, pouvait bien en produire. Mais enfin ce n'est pas sous les traits du grotesque Thibaudier, que nous apparaissent les figures de nos anciens magistrats.

Il n'y a qu'un mot dans tout le rôle qui ait une portée sérieuse. Thibaudier promet de payer à l'occasion les services qu'on lui rend par des arrêts de complaisance. Ailleurs, dans *le Misanthrope*, Molière laisse entrevoir que les juges de son temps étaient capables de se laisser corrompre par les solliciteurs.

Il paraît bien, à lire les mémoires et les écrits du temps, que c'était l'habitude des plaideurs de solliciter les juges, de faire jouer dans l'intérêt de leur cause toutes les influences dont ils disposaient, mais n'en a-t-il pas toujours été de même?

Du reste, des faits isolés de corruption et de vénalité ne prouveraient rien contre l'institution; surtout lorsque l'on sait ce qu'il faut attendre des passions et des haines que soulève autour de lui le ministère du magistrat. Tandis que Saint-Simon, faisant le portrait du premier président de Harlay, nous le présente comme « un cynique affectant le

désintéressement et la modestie, qu'il déshonorait, l'un par sa conduite et l'autre par son orgueil raffiné, mais extrême; se piquant surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt; conservant entre les parties la plus exacte droiture, mais aussitôt vendu dès qu'il apercevait un intérêt ou une faveur à ménager », Mme de Sevigné avait dit avant lui, du même magistrat, qui n'était encore que procureur général, « qu'elle ne connaissait pas une plus belle âme, et qu'il poussait jusqu'à l'héroïsme la vertu de désintéressement ». Les deux témoignages paraîtront également suspects, si l'on sait que Saint-Simon avait voué sa haine aux membres du Parlement, et que la marquise de Sévigné, après avoir cité un beau trait du personnage, écrit, à propos d'un procès qu'avait sa fille, et pour lequel elle avait sollicité : « Jugez s'il est pour vous. »

Il est impossible de croire que Molière ait songé, en mettant en scène un magistrat, indigne à coup sûr de la robe qu'il portait, à faire le procès de la magistrature, comme il a fait celui de la médecine, avec les Diafoirus père et fils, Purgon et M. Fleurant. En se moquant de la médecine, il était excessif et injuste, mais il était convaincu, au point de continuer ses moqueries alors que la maladie l'étreignait, et de refuser à son lit de mort le secours des médecins ; tandis que ses plaisanteries contre les magistrats ne l'ont pas empêché d'avoir des procès pour son compte et de demander à la justice la protection de ses droits d'auteur contre des libraires qui vendaient des éditions furtives de ses œuvres, et la protection de son honneur contre l'auteur d'une comédie diffamatoire dont il fit interdire les représentations. Peut-être même à cette occasion a-t-il fait comme les autres, et, suivant le conseil de Philinte à Alceste, usé des grandes relations qu'il avait pour solliciter les juges dans l'intérêt de sa cause.

A l'autre bout de la hiérarchie judiciaire, Molière a pris un bas officier de justice pour en faire un personnage de sa comédie le *Tartuffe*. M. Loyal, huissier à verge, comme il s'intitule lui-même, se présente à Orgon et lui fait, en termes d'une politesse affectée, connaître sa mission :

Ce n'est rien seulement qu'une sommation,
Un ordre de vuider d'ici, vous et les vôtres,
Mettre vos meubles hors, et faire place à d'autres
Sans délai ni remise. . . . .
En vertu d'un contrat duquel je suis porteur.

Les ordonnances royales enjoignaient aux sergents et huissiers d'agir avec beaucoup de sagesse et de modération, et M. Loyal ne se départ pas un instant de son attitude réservée et doucereuse, qui contraste avec la rigueur du mandat qu'il remplit, en signifiant à un propriétaire, victime de la plus odieuse fourberie, la sommation de quitter sur l'heure la maison qui lui appartient.

Le ton du personnage est d'autant plus dans la vérité que M. Loyal est, par sa qualité, au premier rang des gens de son espèce. D'abord, il est huissier, et non simple sergent. L'huissier était officier près les cours souveraines, tandis que le sergent exerçait près des justices subalternes. En outre, il s'annonce huissier à verge, et le privilège de porter à la main une baguette, signe de commandement, dont ils touchaient celui auxquel ils signifiaient l'exploit, était réservé aux huissiers résidant à Paris.

Les autres personnages de la scène sont moins dans la réalité des choses, lorsqu'ils répondent à la politesse affectée de l'huissier par l'injure et presque la violence. Orgon et son fils le traitent d'impudent et menacent de le frapper. Cela fait bien dans la comédie pour amuser les spectateurs, mais les choses ne se passaient pas ainsi d'ordinaire. Le crime de rébellion contre les huissiers, sergents et autres officiers chargés d'exécuter les mandements de justice, était puni par les ordonnances royales des peines les plus sévères, parce qu'il était considéré comme une atteinte à la majesté du roi en la personne de son officier; s'il allait jusqu'à la violence, il était puni de mort. En outre, ce crime était de ceux, comme le duel et l'assassinat prémédité, pour lesquels leurs auteurs ne pouvaient jamais obtenir de lettres de rémission. L'huissier outragé fait donc preuve d'une excessive modération à peine vraisemblable, lorsque aux menaces d'une simple servante, de Dorine, qui lui dit :

Avec un si bon dos, ma foi, monsieur Loyal,
Quelques coups de bâton ne vous siéraient pas mal.

il répond simplement, au lieu de verbaliser :

On pourrait bien punir ces paroles infâmes,
Mamie, et l'on décrète aussi contre les femmes.

Le public du temps de Molière, qui savait ce que *décréter* voulait dire, pouvait peser le poids de la réponse et comprendre la hâte de Cléante à couper court à l'incident, en baissant le ton pour dire à l'huissier :

Finissez tout cela, monsieur, c'en est assez;
Donnez tôt ce papier, de grâce, et nous laissez.

Mais le public de nos jours n'est plus sensible aux émotions que ces paroles faisaient naître, il ne peut que rire de l'attitude piteuse et des vaines menaces de l'huissier, aujourd'hui que cet officier public n'est plus protégé contre l'injure que par une simple peine correctionnelle.

Parmi les hommes de loi, le notaire est celui qui paraît le plus souvent sur la scène du théâtre de Molière. Il y vient faire des testaments et des contrats de mariage.

Dans le *Malade imaginaire*, Argan, qui a deux enfants d'un premier mariage, veut donner tout son bien à sa seconde femme, qui a su capter sa confiance, en flattant ses manies de malade. Il veut faire un testament en sa faveur. Béline se récrie : « Ah! mon Dieu, ne parlons point de cela, je vous prie. Je ne saurais souffrir cette pensée, et le seul mot de testament me fait tressaillir de douleur. »

Mais elle n'a eu garde d'oublier le notaire, qu'elle amène avec elle. M. de Bonnefoy est un praticien très fort sur la loi et les coutumes; il connaît aussi les moyens à employer pour tourner habilement leurs défenses. Il commence par déclarer qu'Argan ne peut rien donner à sa femme par testament, et il motive ainsi son opinion : « La coutume y résiste. Si vous étiez en pays de droit écrit, cela se pourrait faire; mais à Paris et dans les pays coutumiers, au moins

dans la plupart, c'est ce qui ne se peut, et la disposition serait nulle. Tout l'avantage qu'homme et femme conjoints par mariage se peuvent faire l'un à l'autre, c'est un don mutuel entre vifs; encore faut-il qu'il n'y ait enfants soit des deux conjoints, ou de l'un d'eux, lors du décès du premier mourant. »

Il n'y a rien à reprendre à la consultation du notaire, qui est la traduction fidèle et presque littérale des articles 280 et 282 de la coutume de Paris. Tandis que les lois romaines, qui régissaient les provinces du midi de la France, dites pays de droit écrit, ne prohibaient entre conjoints que les donations entre vifs, et autorisaient au contraire les libéralités pour cause de mort, par exemple par testament, la coutume de Paris défendait toute libéralité directe ou indirecte entre conjoints, soit entre vifs, soit par testament. Elle ne leur permettait de s'avantager l'un l'autre que par un don mutuel de tous leurs biens communs, acquis pendant le mariage, pour que le survivant en jouît pendant sa vie, après le décès du premier mourant. Et encore la donation mutuelle de biens communs n'avait-elle de valeur qu'à défaut d'enfants des deux époux ou de l'un d'eux.

Argan, avec ses deux enfants nés d'un premier mariage, ne pouvait donc rien donner à sa seconde femme.

Il faut convenir, du reste, que c'était bien le cas ou jamais d'appliquer la défense de la coutume. Nulle situation ne pouvait mieux en faire apparaître la sagesse que celle de ce malheureux exposé par ses manies ridicules et sa sotte crédulité aux tentatives de captation. En effet, la défense des libéralités entre époux était motivée par la crainte des abus d'influence. « Il arriverait souvent, dit Ferrière dans son commentaire de l'art. 281 de la coutume de Paris, que l'amour immodéré de l'un des deux le pousserait aveuglément à se dépouiller de tous ses biens en faveur de l'autre, ou que l'un, par ses importunités pressantes ou par des différends qu'il ferait naître à toute occasion, pourrait contraindre l'autre d'acheter la paix et le repos au dépens de ses facultés. »

Mais la prévoyance de la loi est souvent mise en défaut

par ceux-là même qu'elle veut protéger. Il y a des hommes d'affaires qui savent l'accommoder aux circonstances et se jouer avec une extrême habileté de ses dispositions les plus embarrassantes. Argan déclare qu'il veut s'adresser pour cela à son avocat. « Ce n'est point à des avocats qu'il faut aller, répond le notaire, car ils sont d'ordinaire sévères là-dessus et s'imaginent que c'est un grand crime de disposer en fraude de la loi. Ce sont gens de difficulté et qui sont ignorants des détours de la conscience. Il y a d'autres personnes à consulter, qui sont bien plus accommodantes, qui ont des expédients pour passer doucement par-dessus la loi et rendre juste ce qui n'est pas permis ; qui savent aplanir les difficultés d'une affaire et trouver des moyens d'éluder la coutume par quelque avantage indirect. Sans cela, où en serions-nous tous les jours ? Il faut de la facilité dans les choses, autrement nous ne ferions rien et je ne donnerais pas un sou de notre métier. »

Voilà qui est parler net, et Argan estime le notaire fort habile et fort honnête homme. Il n'a que l'embarras du choix entre les différents moyens de tourner la loi et de se faire duper. « Comment vous pouvez faire ? reprend M. de Bonnefoy ; vous pouvez choisir doucement un ami intime de votre femme, auquel vous donnerez en bonne forme, par votre testament, tout ce que vous pouvez ; et cet ami ensuite lui rendra tout. — Vous pouvez encore contracter un grand nombre d'obligations non suspectes, au profit de divers créanciers, qui prêteront leur nom à votre femme, et entre les mains de laquelle ils mettront leur déclaration que ce qu'ils ont fait n'a été que pour lui faire plaisir. — Vous pouvez aussi, pendant que vous êtes en vie, mettre entre ses mains de l'argent comptant, ou des billets que vous pourrez avoir, payables au porteur. »

C'est un traité à peu près complet, bon à consulter même de nos jours, des procédés classiques usités pour faire parvenir à la personne que l'on veut gratifier une libéralité prohibée par la loi. Ces procédés sont au nombre de trois : le fidéicommis secret ; le concours de créanciers fictifs et complaisants ; le don manuel.

Le fidéicommis secret, par lequel le testateur gratifie en apparence une personne sûre, capable de recevoir et chargée secrètement de remettre la libéralité au vrai destinataire. L'art. 282 de la cour de Paris déclarait nul le fidéicommis fait par l'un des conjoints au profit de l'autre par personne interposée ; mais quand on parvenait à tenir secret le fidéicommis, et c'est le conseil que donne M. de Bonnefoy, il produisait son effet.

Le concours de créanciers fictifs et complaisants, vis-à-vis de qui le donateur contracte des obligations, quoiqu'il ne leur doive rien, et qui, après en avoir touché le montant, remettront l'argent à la personne désignée pour le recevoir gratuitement.

Enfin, le don manuel secret, qui n'est autre que la remise de la main à la main, dont il ne reste pas trace, de l'argent comptant ou des valeurs mobilières.

Le notaire aurait pu ajouter la donation déguisée, soit sous la forme d'une reconnaissance de dette fictive au profit de l'incapable, soit sous les apparences d'un contrat à titre onéreux, d'une vente par exemple, dont l'acheteur ne paie pas le prix.

Chacun des trois moyens de tourner la loi, offerts à Argan, ne devait pas également lui plaire, car, si tous trois lui permettaient de faire une libéralité à sa femme, malgré qu'elle fût frappée d'incapacité légale de recevoir, seuls les deux derniers pouvaient correspondre à son désir de donner la totalité de ses biens, au moins de ses biens mobiliers. Argan avait deux enfants d'un premier mariage, et l'art. 298 de la coutume de Paris réservait à ceux-ci une légitime de la moitié de sa fortune, dont il ne pouvait pas les dépouiller.

En faisant une libéralité apparente au profit d'un fidéicommissaire chargé secrètement de remettre le legs à sa femme, il ne devait pas moins respecter la légitime de ses enfants.

Au contraire, en simulant des dettes fictives vis-à-vis de créanciers complaisants, il pouvait dénaturer sa fortune tout entière, et mettre ses héritiers dans l'impossibilité de

prouver la fraude, aussi bien pour le tout que pour partie.

Quant au don manuel, garanti contre toute réclamation par le secret qui le couvre, son auteur peut lui donner en fait l'importance qu'il lui plaît. Les héritiers frustrés de leur légitime par une donation mobilière de la main à la main de tout l'avoir du donateur, ne peuvent rien réclamer, parce qu'ils ne peuvent rien prouver.

Argan ne s'y trompe pas et donne la préférence au don manuel :

ARGAN

« Il faut faire mon testament, mamour, de la façon que Monsieur dit ; mais par précaution, je veux vous mettre entre les mains 20,000 francs en or, que j'ai dans le lambris de mon alcôve, et deux billets payables au porteur, qui me sont dus l'un par Monsieur Damon, et l'autre par Monsieur Gérante. »

BÉLINE

« Non, non, je ne veux point de tout cela. Ah ! combien dites-vous qu'il y a dans votre alcôve ?

ARGAN

« 20,000 francs, mamour. »

BÉLINE

« Ne me parlez point de biens, je vous prie. Ah ! de combien sont les deux billets ? »

ARGAN

« Ils sont, mamie, l'un de 4,000 francs et l'autre de 6,000 francs. »

BÉLINE

« Tous les biens du monde, mon ami, ne me sont rien au prix de vous. »

LE NOTAIRE

« Voulez-vous que nous procédions au testament ? »

ARGAN

« Oui, Monsieur; mais nous serions mieux dans mon cabinet. Mamour, conduisez-moi, je vous prie. »

A la fin de la pièce, sur le conseil de son entourage qui veut le désabuser de son aveuglement, Argan contrefait le mort pour éprouver les sentiments de Béline à son égard. Celle-ci survient. Elle ne songe qu'à mettre la main sur l'argent et les papiers. Mais le mort ressuscite, mieux éclairé cette fois sur ce qu'il doit faire, par son expérience personnelle, qu'il ne l'avait été par les conseils de son notaire, ayant appris à ses dépens que les précautions de la loi pour protéger les individus contre leur propre faiblesse ont quelquefois du bon, et que le meilleur parti est de s'y soumettre.

Le notaire de la comédie *l'Ecole des femmes* n'est pas moins habile à rédiger un contrat de mariage que M. de Bonnefoy à préparer un testament. Il fait étalage de son érudition auprès d'Arnolphe, qui l'a fait appeler pour préparer ses conventions matrimoniales, et commence par lui donner ce conseil plein de prudence :

...Il ne faudra point, de peur d'être deçu,
Quittancer le contrat, que vous n'ayez reçu.

Car celui qui commet l'imprudence de signer à un contrat contenant quittance de la dot qu'il n'a pas encore touchée, s'expose à se voir réclamer plus tard ce qu'il n'aura jamais reçu.

Puis, le notaire expose, avec une science consommée, les règles sur le douaire, les libéralités entre époux par contrat de mariage, et le dot. Le mot dot, employé au masculin du temps de Molière, ne changea de genre que vers la fin du XVII[e] siècle.

Le douaire se règle aux biens qu'on vous apporte,
L'ordre est que le futur doit douer la future
Du tiers du dot qu'elle a ; mais cet ordre n'est rien,

Et l'on va plus avant lorsque l'on le veut bien.
..... Pour le préciput, il les regarde ensemble.
Je dis que le futur peut, comme bon lui semble,
Douer la future. . . . .

Le douaire était l'avantage assuré à la femme contractant mariage, pour lui garantir, en cas de prédécès du mari, une existence honorable, conforme à la condition du ménage. L'usage était de constituer un douaire au moins égal au tiers de la dot. Mais il était souvent plus élevé, parce qu'il se mesurait sur les facultés du mari.

Le préciput, dans les conventions matrimoniales, était le droit stipulé par une clause expresse, au profit du survivant des époux, de prélever, avant le partage, sur les biens communs une valeur déterminée. Tandis que le douaire était pris sur les biens personnels du mari, et n'appartenait qu'à la femme survivante, le préciput se prélevait sur les biens communs et pouvait profiter au survivant des deux époux, quel qu'il fût. Le notaire n'oublie pas de le dire :

. . . Pour le périput, il les regarde ensemble.

Puis, entrant dans le détail des diverses espèces de douaires et de donations que les époux peuvent se faire par contrat de mariage, il exprime en six vers, d'une précision à laquelle Domat lui-même, le plus illustre jurisconsulte du temps, n'eût rien trouvé à reprendre, tout ce que les lois permettaient de faire en ce genre. Il explique que le mari peut avantager la future :

Et cela par douaire, ou préfix qu'on appelle,
Qui demeure perdu par le trépas d'icelle,
Ou sans retour, qui va de ladite à ses hoirs,
Ou coutumier, selon les différents vouloirs,
Ou par donation, dans le contrat, formelle,
Qu'on fait ou pure et simple, ou qu'on fait mutuelle.

Un magistrat a entrepris, de nos jours, de traduire en vers français les 2,281 articles du code civil. Je doute qu'il ait pu trouver une formule aussi concise pour exprimer ce qui fait la matière de tout un chapitre du code.

Nous y trouvons d'abord la distinction du douaire préfix et du douaire coutumier. Le douaire préfix ou conventionnel était celui que les parties avaient stipulé par une clause expresse de leur contrat. La convention en fixait la valeur. Il était stipulé purement et simplement ou sans retour. Dans le premier cas, la femme survivante n'en avait que l'usufruit, la nue propriété restant aux héritiers du mari, auxquels le douaire faisait retour au moment du décès de la femme. C'est ce que le notaire exprime en disant que le douaire est *perdu par le trépas d'icelle*, perdu pour sa succession. Le douaire était-il stipulé sans retour (c'est-à-dire sans retour à la succession du mari), il était alors la propriété définitive de la femme, qui le transmettait, avec ses autres biens, à ses propres héritiers. *Il va*, dit le notaire, *de ladite à ses hoirs.*

Il y avait ensuite le douaire coutumier, établi par la coutume, pour le cas où les parties avaient négligé de régler ce point dans le contrat. Sa nature et sa valeur variaient suivant les lieux. La coutume de Paris le fixait à la moitié des biens du mari, et le limitait à un usufruit ; de sorte qu'au décès de la femme, la propriété du douaire coutumier faisait retour à la succession du mari. C'est pour cela que les héritiers de la femme ne pouvaient prétendre recueillir, après elle, le douaire préfix ou conventionnel, comme nous l'avons vu, qu'à la faveur de la clause sans retour, qui dérogeait au droit commun.

Enfin, le notaire n'oublie pas, dans sa docte énumération, les donations ordinaires que les époux peuvent se faire librement l'un à l'autre, de leurs biens personnels, par le contrat. La coutume les autorisait en vue de favoriser le mariage, et aussi parce que, antérieures au mariage, elles ne donnent pas lieu de craindre, comme les donations entre époux faites pendant le mariage, qui étaient prohibées, les abus d'influence et les tentatives de captation. Elles peuvent être pures et simples ou mutuelles, c'est-à-dire stipulées au profit d'un seul des deux époux, s'il survit, ou au profit du survivant, quel qu'il soit.

Tout cela était relatif aux clauses accessoires du contrat ;

quant au régime qui devait gouverner l'ensemble des intérêts des futurs époux, le notaire a bien soin d'avertir son client que c'est celui de la communauté, sauf stipulation contraire :

. . . . On est, pour la coutume,
Communs en meubles, biens meubles et conquêts.
A moins que, par un acte, on y renonce exprès.

Le notaire de la comédie *les Femmes savantes* n'intervient guère que pour donner à deux folles, éprises de beau langage, l'occasion de faire montre de bel esprit et de se plaindre du style barbare employé dans les actes :

PHILAMINTE

Vous ne sauriez changer votre style sauvage,
Et nous faire un contrat qui soit en beau langage ?

LE NOTAIRE

Notre style est très bon, et je serais un sot,
Madame, de vouloir y changer un seul mot.

BÉLISE

Ah ! quelle barbarie au milieu de la France !
Mais au moins, en faveur, Monsieur, de la science,
Veuillez, au lieu d'écus, de livres et de francs,
Nous exprimer la dot en mines et talents,
Et dater par les mots d'ides et de calendes.

LE NOTAIRE

Moi, si j'allais, Madame, accorder vos demandes,
Je me ferais siffler de tous mes compagnons.

Le notaire a raison. Comme lui, Vaugelas disait que « le plus habile notaire de Paris se rendrait ridicule et perdrait toute sa pratique, s'il se mettait dans l'esprit de changer son style et ses phrases, pour prendre celles de nos meilleurs écrivains. »

Ce notaire, plein de sens pratique, n'est peut-être pas aussi fort sur la loi et la coutume que ses collègues de l'*Ecole des femmes* et du *Malade imaginaire*. Il est venu pour signer le contrat de mariage de la fille de Chrysale,

mais, lorsqu'il s'enquiert de la personne du futur, les père et mère de la jeune fille ne sont pas d'accord sur celui qu'ils veulent lui donner pour époux. Le père désigne Clitandre, et la mère déclare qu'elle choisit pour gendre M. Trissotin :

. . . . Deux époux,
C'est trop pour la coutume...

s'écrie le notaire.

Dites-moi donc à qui j'obéirai des deux.

Le notaire devait le savoir et n'avait pas besoin de le demander. Henriette est mineure, et son choix s'accorde avec celui de Chrysale. En pareil cas, le consentement du père suffit, à défaut de celui de la mère, pour la validité du mariage. Et franchement, jamais la loi n'avait paru si sage qu'à cette occasion, de faire prévaloir l'autorité du père dans la discipline de la famille.

Dans la comédie *les Fourberies de Scapin*, il est beaucoup question de procédure, des frais de justice et des nombreux ennuis qui attendent les plaideurs.

Argante est résolu à faire rompre en justice le mariage clandestin que son fils mineur, Octave, a contracté sans son consentement. Scapin, qui veut lui extorquer une somme d'argent, s'efforce de le détourner de son projet et de lui faire croire que l'affaire peut s'arranger avec un sacrifice pécuniaire, qui lui coûtera moins cher que de plaider, et le délivrera des ennuis d'un procès, dont il lui présente le tableau capable d'effrayer le plaideur le plus endurci.

« Eh ! Monsieur, de quoi parlez-vous là et à quoi vous résolvez-vous ? jetez les yeux sur les détours de la justice ; voyez combien d'appels et de degrés de juridiction, combien de procédures embarrassantes, combien d'animaux ravissants par les griffes desquels il vous faudra passer, sergents, procureurs, juges et leurs clercs. Il n'y a pas un de tous ces gens-là qui, pour la moindre chose, ne soit capable de donner un soufflet au meilleur droit du monde. Un sergent baillera de faux exploits, sur quoi vous serez

condamné sans que vous le sachiez. Votre procureur s'entendra avec votre partie, et vous vendra à beaux deniers comptants ; votre avocat, gagné de même, ne se trouvera point lorsque l'on plaidera votre cause, ou dira des raisons qui ne feront que battre la campagne, et n'iront point au fait. Le greffier délivrera par contumace des sentences et arrêts contre vous. Le clerc du rapporteur soustraira les pièces, ou le rapporteur même ne dira pas ce qu'il a vu. Et quand, par les plus grandes précautions du monde, vous aurez paré tout cela, vous serez ébahi que vos juges auront été sollicités contre vous. Eh ! Monsieur, si vous le pouvez, sauvez-vous de cet enfer-là. C'est être damné dès ce monde, que d'avoir à plaider ; et la seule pensée d'un procès serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes. »

Le tableau paraît avoir été un peu chargé pour les besoins de la cause. Tous les huissiers ne sont pas des faussaires, les procureurs des mandataires infidèles, les avocats des vendus, les rapporteurs et leurs clercs des gens malhonnêtes. Cependant, il ne manque pas de plaideurs qui, ayant perdu leur procès, ne parlent pas autrement et crient à la trahison.

A remarquer surtout, dans la tirade, le mot sur l'abus des appels et le nombre des degrés de juridiction, véritable plaie de l'ancienne organisation judiciaire, où les voies de recours étaient si multipliées, que la vie d'un homme se consumait à poursuivre une sentence définitive. Il lui fallait, avant de l'obtenir du Parlement, passer d'abord par les diverses justices seigneuriales, ensuite épuiser les trois degrés de juridiction royale. L'affaire était-elle du ressort des tribunaux ecclésiastiques, et c'était le cas pour le procès en nullité de mariage qui met en verve le personnage de la comédie, elle devait subir quatre degrés de juridiction.

Onze ans avant les *Fourberies de Scapin*, en 1660, Molière avait déjà donné son sentiment sur les procès, dans la préface des *Précieuses ridicules*, à propos de l'impression qu'un libraire avait faite de sa pièce contre le gré de l'auteur : « C'est une chose étrange, dit-il, qu'on imprime les gens malgré malgré eux. Je ne vois rien de si injuste, et je

pardonnerais toute autre violence plutôt que celle-là. Je ne voulais pas que mes *Précieuses ridicules* sautassent du théâtre de Bourbon dans la galerie du palais. Cependant je n'ai pu l'éviter, et je suis tombé dans la disgrâce de voir une copie dérobée de ma pièce entre les mains des libraires, accompagnée d'un privilège obtenu par surprise. J'ai eu beau crier: O temps! O mœurs! on m'a fait voir une nécessité pour moi d'être imprimé, ou d'avoir un procès, et le dernier mal est encore pis que le premier. »

En 1667, Louis XIV rendit une ordonnance fameuse, préparée par Colbert, sur la réforme de la procédure civile, qui simplifia beaucoup les anciennes règles, fit disparaître des abus criants, et passa presque entière dans notre code de 1806. Mais la justice resta toujours coûteuse et la rapacité des hommes d'affaires n'en fut pas corrigée, puisque quatre ans après, en 1671, Molière renouvelle ses diatribes par la bouche de Scapin. Du reste, les choses n'ont guère changé depuis. Un essai de procédure simplifiée tenté par la Convention ne fut pas favorable. De l'abolition des procureurs et des avocats, de l'instruction réduite à sa plus simple expression, il ne résulta que des scandales, la justice livrée à l'arbitraire du juge, et un prompt retour à l'ancien état de choses : « Les formes, disait Napoléon dans la séance du Conseil d'Etat du 16 frimaire an X, sont la garantie nécessaire de l'intérêt particulier. Des formes, ou l'arbitraire : il n'y a pas de milieu. » Les temps sont passés où le Souverain rendait directement la justice à ses sujets.

Mais si le mal est inévitable, c'est bien le moins que les sujets aient le droit de se plaindre de la cherté des frais de justice. Scapin ne s'en fait pas faute, et il continue ses remontrances à Argante qui s'entête à vouloir plaider. « Mais pour plaider, il vous faudra de l'argent ; il vous en faudra pour le contrôle ; il vous en faudra pour la procuration, pour la présentation, conseils, productions et journées de procureur ; il vous en faudra pour les consultations et plaidoiries des avocats, pour le droit de retirer le sac, et pour les grosses d'écritures ; il vous en faudra pour le rapport

des substituts; pour les épices de conclusion; pour l'enregistrement du greffier, façon d'appointement, sentences et arrêts, contrôles, signatures et expéditions de leurs clercs, sans parler de tous les présents qu'il vous faudra faire. »

On dirait presque, avec des changements dans les mots, une note de frais délivrée de nos jours par un avoué à son client. L'exploit c'est l'assignation ; le contrôle, l'enregistrement; on appelle jugement préparatoire ce qui était autrefois l'appointement; le sac est devenu le dossier ; la présentation, c'est la constitution d'avoué ; la production, le dépôt des pièces au greffe ; les journées de procureurs s'appellent aujourd'hui les vacations ; on dit les rôles d'expédition, pour les grosses d'écritures, la mise au rôle pour l'enregistrement du greffier. Il manque à l'énumération le timbre, qui ne fut institué que quelques années après, par un édit de 1674.

Nous ne connaissons plus les épices, ni les présents donnés aux juges; mais de nos jours l'Etat fait supporter lourdement par les contribuables la charge qu'il a assumée de payer lui-même les gages des magistrats, sous la forme du timbre et de l'enregistrement, dont l'énorme aggravation entre pour plus de moitié dans le total des frais de jnstice.

La transformation des anciennes règles de la procédure criminelle, a été bien plus radicale que les changements introduits dans les formes de la justice civile. Aussi les termes de droit criminel que nous rencontrons dans une comédie de Molière, *Monsieur de Pourceaugnac*, se rapportent-ils à un état de choses entièrement disparu de nos lois.

Cette comédie parut en 1669, un an avant l'ordonnance de 1670, qui devait améliorer un peu les règles de la législation pénale, sans toutefois abolir la question, et sans proclamer ni le principe de la publicité des débats, ni le droit de l'accusé de se faire assister d'un défenseur. C'est donc sous le régime rigoureux et suranné de l'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539, et à la veille de la réforme qu'il allait subir, que Molière a écrit sa comédie où il est le plus question de droit criminel.

Monsieur de Pourceaugnac est un avocat de Limoges

transporté à Paris, où il devient la victime des grosses plaisanteries d'une troupe de farceurs qui ont décidé de le dégoûter de la capitale et de le faire retourner dans sa province. Ce n'est pas l'avocat que Molière a joué en lui, mais l'homme à prétention nobiliaire, comme une première ébauche du Bourgeois gentilhomme. Pourceaugnac se défend même d'être avocat, et nul ne se douterait qu'il a cette qualité s'il ne se trahissait en discourant comme un homme du métier sur les divers incidents du procès criminel imaginaire dont on lui fait croire qu'il est menacé.

« Oui, dit-il, mais quand il y aurait information, ajournement, décret et jugement obtenu par surprise, défaut et contumace, j'ai la voie de conflit de juridiction pour temporiser et venir aux moyens de nullité qui seront dans les procédures. » Et comme Sbrigani soutient que pour parler ainsi il faut qu'il ait étudié la pratique, Pourceaugnac reprend : « Point; ce n'est que le sens commun qui me fait juger que je serai toujours reçu à mes faits justificatifs, et qu'on ne me saurait condamner sur une simple accusation, sans un recolement et confrontation avec mes parties. »

C'est le tableau fidèle des divers actes d'une procédure criminelle de l'époque. L'information est le premier acte du procès criminel. Elle comprend les dépositions des témoins devant un juge sur le crime dénoncé par un plaignant. L'ajournement est l'ordre donné par le juge à l'accusé, de comparaître en personne pour être interrogé. L'ajournement n'est que l'une des variétés des décrets qui comprenaient, avec le décret d'assigné pour être ouï, et le décret d'ajournement personnel, l'un et l'autre donnés contre les inculpés maintenus en liberté, le décret de prise de corps suivi de l'emprisonnement de l'accusé. Les mots défaut et contumace, employés aujourd'hui, l'un en matière civile, l'autre en matière criminelle, pour signifier l'absence du défendeur ou de l'accusé, étaient pris tous deux indifféremment dans l'ancien droit avec le même sens dans les deux procédures. Le conflit de juridiction, c'est la contestation qui s'élève entre les officiers de différentes juridictions

qui prétendent, chacun, que la connaissance d'une affaire doit leur appartenir. Elle donne lieu au règlement de juges devant le conseil privé du Roi. Le recolement est une seconde audition des témoins pour coutrôler leurs premières dépositions. Il est suivi de la confrontation des témoins et de l'accusé.

Enfin, les faits justificatifs constituent avec le droit de reprocher les témoins, toute la défense de l'accusé, qui ne pouvait la produire qu'à la fin du procès, après que l'accusation avait pu librement, et sans débat contradictoire, accumuler les charges contre lui.

M. de Pourceaugnac est donc un criminaliste distingué, et il ne trompe personne, lorsqu'il prétend que c'est le sens commun qui le fait discourir sur les divers actes du procès criminel, et que ces mots lui viennent sans qu'il le sache. S'il n'appartenait pas au barreau limousin, il ne parlerait pas ainsi.

Ces diverses scènes de comédie où Molière fait parler doctement ses personnages sur divers points de la science du droit, ont été souvent citées à son honneur, et ont donné lieu de remarquer qu'il fait preuve, en ces matières, de connaissances pratiques que l'on ne rencontre d'ordinaire que chez les hommes du métier.

Le droit est en effet une science à la portée de tous, en ce sens que tout homme intelligent comprendra une question de droit exposée devant lui; mais pour la traiter lui-même, l'eût-il étudiée auparavant, c'est autre chose. S'il n'est pas familiarisé avec les raisonnements juridiques et les mots propres qui composent la langue du droit, il se perdra bientôt dans de fausses déductions, et son inexpérience se trahira par l'impropriété des termes. Or, il n'y a rien à reprendre, ni pour le fond ni pour la forme, dans ces scènes où Molière aborde des sujets de droit. Où avait-il puisé les connaissances nécessaires pour cela?

La plupart de ses commentateurs en rapportent tout le mérite aux études juridiques que Molière avait faites à sa sortie du collège, en vue de la carrière du barreau à laquelle son père le destinait. L'opinion est au moins contestable.

Il paraît bien établi que Molière a étudié le droit. Plusieurs de ses contemporains affirment le fait, qui est d'autant plus vraisemblable, qu'il y eut entre la fin de ses études classiques et ses débuts dans la carrière du théâtre un intervalle de deux années. Mais ce n'est pas à dire que les connaissances qu'il acquit à cette époque, firent de lui un jurisconsulte consommé, et lui ont permis de puiser dans cet ancien fonds les matériaux à l'aide desquels il composa trente ans plus tard, dans diverses comédies, des rôles d'hommes de loi.

En 1640, époque à laquelle Molière, âgé de vingt ans, aurait fait son cours de droit, les études juridiques en France n'étaient pas très sérieuses, à en croire les contemporains. Les universités délivraient avec une extrême facilité les diplômes de licenciés, et Molière lui-même s'est maintes fois moqué des grades universitaires, notamment dans la cérémonie finale du *Malade imaginaire*, qui n'est qu'une parodie des épreuves du doctorat.

Molière eût-il été un étudiant exemplaire et eût-il fait de sérieuses études juridiques, ses souvenirs d'école devaient être bien effacés lorsqu'il composait *Monsieur de Pourceaugnac*, *l'Ecole des femmes*, *les Fourberies de Scapin*, *le Malade imaginaire.* Que pouvait-il lui en rester, après tant d'années, d'une carrière aussi agitée que la sienne ?

Du reste, il n'étudia jamais la médecine, qui occupe cependant dans son théâtre une autre place que le droit. Dans sa comédie *les Fâcheux*, il y a un rôle de chasseur, où il fait preuve de la connaissance la plus exacte des choses et des expressions qui se rapportent à la chasse, sans qu'il en ait jamais pratiqué lui-même l'exercice. Plusieurs fois, Molière fait parler des étrangers ou des paysans, avec une parfaite imitation de l'accent ou des façons de dire campagnardes. La langue des précieuses n'a pas de secret pour lui. Et cependant il n'était d'aucun de ces mondes-là.

Il me semble que l'on doit rattacher à une cause plus générale ce talent d'appropriation, cette aptitude remarquée chez Molière à parler avec une apparente compétence de sujets qui devaient lui être étrangers. N'est-ce pas le fait

des grands peintres de l'humanité de savoir observer les choses, de dégager et de s'assimiler ce qu'elles ont d'original, de propre, de caractérisque, pour le rendre ensuite, avec le souci d'une parfaite propriété de la forme?

Il y a certain secret de l'art dramatique que Molière ne possède pas au même degré que quelques-uns de nos auteurs modernes. Je veux dire l'art de nouer des intrigues, de les conduire à travers les incidents les plus compliqués, sans laisser voir l'invraisemblance, et d'amener le dénoûment le plus naturel, et cependant le plus inattendu, en un mot, l'art d'intéresser les spectateurs par l'action qui se déroule sur la scène. Cela, Molière l'ignore tout à fait. Ses procédés dramatiques sont enfantins, on ne les supporterait pas sur la scène d'un autre que lui. Ses meilleures sont celles où l'action fait complètement défaut, *le Misanthrope* par exemple.

Mais, ce que Molière possède à un haut degré, c'est le génie d'observation, une prompte et facile compréhension, la puissance d'assimilation, qui lui permettent, par la vérité des traits, de produire des effets si comiques. Sans doute, il faut blâmer l'usage qu'il a fait parfois de ces facultés, sa triste habitude de faire rire de ce qui est respectable, de donner le beau rôle aux valets fripons, aux servantes effrontées, aux enfants en révolte contre l'autorité paternelle, son impiété, sa morale relâchée et la grosièreté de son langage. Ces réserves faites, il faut dire qu'il est passé maître dans l'art de saisir sur le vif les choses et les gens et de les reproduire au naturel. Cette aptitude qu'il avait, frappe surtout par comparaison avec des auteurs dramatiques moins bien doués que lui sous ce rapport. Nous pouvons faire le parallèle en restant sur le terrain spécial qui est l'objet de notre étude.

Le droit et les hommes de loi occupent une grande place dans le théâtre moderne. Il y a notamment un auteur contemporain, l'un des plus féconds, M. Alexandre Dumas fils, qui semble s'être donné pour mission d'attaquer nos lois, et de les montrer imparfaites, défectueuses, injustes sur beaucoup de points. Dans de nombreuses comédies où il

développe sa thèse, il fait étalage de termes juridiques, de connaissances de jurisconsulte, à ce point qu'un professeur de l'Université, M. Félix Moreau, agrégé à la faculté de droit d'Aix, a trouvé la matière d'un volume de 300 pages dans la critique des théories juridiques de M. Dumas. Il étudie dans le détail ce qu'il appelle l'obsession, la monomanie, la hantise juridique de cet auteur. Il n'a pas eu de peine à démontrer que sa prétendue science de jurisconsulte, capable d'en imposer au public, ne supporte pas un examen sérieux, que ce maître du théâtre, cet apôtre des réformes à introduire dans nos codes, est tombé dans des erreurs que ne commettrait pas un étudiant en droit de première année; bien plus, qu'il invente les textes ou qu'il les modifie suivant ses besoins pour se préparer le facile triomphe d'en démontrer l'iniquité.

Cette curieuse étude n'a pas été du goût de M. Ferdinand Brunetière, qui le prend de haut avec le jeune professeur, et revendique pour l'écrivain la liberté absolue de combattre sur le terrain qu'il lui plaît de choisir, de remuer des idées, de défendre des thèses, même au prix de quelques erreurs de détail, indifférentes après tout à un public qui va au théâtre pour se divertir et non pour apprendre le droit : « S'il plaît, dit-il, à l'auteur dramatique ou au romancier d'agiter des questions juridiques ou sociales, ils en ont aussi bien le droit qu'un procureur général celui d'écrire des romans ou des drames. »

Sans doute ; mais raisonner ainsi c'est déplacer la question. La liberté de l'écrivain est hors de cause et nul ne songe à lui demander de produire un diplôme de licencié pour être admis à disserter sur le droit. Mais de même qu'un grave magistrat ne peut pas se faire un titre de sa qualité pour écrire de méchantes comédies, on peut trouver mauvais qu'un auteur dramatique se mêle de parler de ce qu'il connaît mal, et prenne pour prétexte de ses théories tapageuses, de prétendues lois dont il demande la réforme et qui n'ont jamais existé. Il est entendu qu'au théâtre la fiction est admise. Mais si l'on fait du théâtre une chaire ou une tribune pour déclamer contre les lois ou autres institu-

tions sociales, la fiction n'est plus de mise et la réalité s'impose.

Sans doute, l'habitude de l'invention et la fréquentation habituelle d'un monde imaginaire dispose l'esprit à toutes les fantaisies. Cependant il y a une limite. Dans le domaine des faits, l'imagination d'un auteur dramatique peut se donner libre carrière, d'autant plus que l'invention, tant qu'elle porte sur les faits, contient encore une part de vérité, puisqu'elle est ou doit être l'imitation de la réalité. Mais s'il s'agit de porter au théâtre les données d'une science positive, il n'y a plus qu'à exposer les choses comme elles sont. La fiction, en dehors des faits, n'a pas de raison d'être. Elle cesse d'être une imitation et devient une entreprise contre la vérité.

Molière avait d'autres procédés. Il croyait que le souci de la vérité des traits doit préoccuper l'auteur qui veut reproduire les scènes de l'humanité, comme le peintre qui veut copier la nature ; que l'art, sous quelque forme qu'il se manifeste, doit tendre à la vérité, ou au delà, c'est-à-dire à l'idéal ; et que le faux en toutes choses ne peut être que le contraire de l'art, parce que c'est le contraire du vrai. Il était précis dans les détails et employait toujours le mot propre. Un rien, qu'un autre eût négligé comme indigne de l'arrêter, il en comprenait la valeur, il le notait avec soin, et savait s'en servir pour donner le relief et la ressemblance à ses figures, pour créer de fidèles tableaux des faits de la vie réelle qu'il avait observés et qu'il voulait rendre.

De ce que Molière a fait preuve, chaque fois qu'il a prêté à ses personnages la langue du droit, de l'exactitude scrupuleuse qu'il avait l'habitude d'apporter à la reproduction de ses sujets de comédie, il ne faut donc pas conclure, comme beaucoup l'on fait, qu'il avait sur le droit des connaissances spéciales et que les études de sa jeunesse lui furent d'un grand secours lorsqu'il écrivit ses pièces de théâtre. Cela prouve seulement, une fois de plus, ce que tout le monde sait depuis longtemps, que Molière est le premier de nos auteurs comiques.

A. Poidebard,
Professeur à la Faculté catholique de droit.



L'ÉCOLE SCIENTIFIQUE
D'ALEXANDRIE

Suite (1).

I. L'astronomie.— Les Chaldéens et l'astrologie.— Les Grecs.— Pythagore. — Cycle de Méthon. — Période de Saros. — Aristarque de Samos. — Eratosthène. — Hipparque, véritable fondateur de l'astronomie chez les anciens. — Ce qu'on sait de la vie de ce grand homme. — Ses travaux. — Catalogues et cartes célestes. — Appréciation de l'œuvre d'Hipparque par l'astronome Delambre. — Les *inégalités* astronomiques. — Découverte de la *précession des équinoxes*. — Théorie du mouvement du soleil. — Les principaux ouvrages d'Hipparque. — Son rôle et son influence sur ses successeurs.

II. Ptolémée. — Vicissitudes de sa réputation scientifique. — Le livre de l'*Almageste*. — Système astronomique de Ptolémée pour expliquer les mouvements des planètes. — Inconvénients de ce système. — Nature des services rendus à la science par Ptolémée.

III. La géographie scientifique. — Les voyages dans l'antiquité. — Les Argonautes. — Les Phéniciens et leurs colonies. — Les voyages au delà de l'Equateur. — Difficultés de ces voyages. — L'unité politique et sociale de l'empire romain sous les Antonins. — Ptolémée entreprend de faire une description stientifique de l'univers connu. — L'observatoire d'Alexandrie. — Les observatoires secondaires. — Détermination des longitudes et des latitudes. — La géographie physique, politique et sociale.— Expéditions géographiques dans toutes les régions accessibles. — Le Chersonèse d'or. — Rapports de la géographie avec les autres sciences.

I

L'astronomie remonte à la plus haute antiquité. Sous le ciel limpide et éclatant de la Mésopotamie, les Chaldéens

(1) Voir le numéro précédent.



sont les premiers observateurs des astres. Leurs observations sont conservées à Babylone, où le philosophe Callisthène les recueillera plus tard pour les transmettre à son maître Aristote.

Les Chaldéens avaient surtout en vue l'astrologie, c'est à dire l'art de tirer des horoscopes et de prédire l'avenir par l'étude des astres. Ils conservèrent très longtemps cette spécialité, et l'on sait qu'ils étaient fort recherchés à Rome jusque dans les derniers temps de l'empire. Du reste, les préjugés de l'astrologie doivent être comptés parmi les plus tenaces et les plus invétérés; on les voit subsister jusque dans les temps modernes, et, de nos jours encore, malgré le progrès de la science, ils ne sont peut-être pas entièrement déracinés.

Pour arriver à la véritable astronomie, transportons-nous à l'époque des Ecoles de la Grèce, et mentionnons d'abord Pythagore (vers —500) qui, le premier, propose d'expliquer le mouvement diurne par la rotation de la terre en sens inverse de la rotation apparente du ciel.

Dès cette époque, les mouvements propres du soleil et de la lune étaient assez exactement connus pour que Méthon (en —433) ait pu établir le cycle célèbre qui porte son nom. C'est une période de 19 années, comprenant 235 lunaisons, et jouissant de la propriété de faire concorder très sensiblement les mouvements du soleil et de la lune, de sorte que, au bout de cet intervalle de temps, les deux astres reprennent les mêmes positions par rapport à la terre et aux étoiles.

La découverte de Méthon fut faite à l'occasion des fêtes de la Grèce dont le retour était réglé à la fois par le cours du soleil et par celui de la lune. Elle excita un vif enthousiasme parmi ses contemporains qui décidèrent de l'inscrire en lettres d'or sur leurs monuments publics. On donne encore aujourd'hui, dans les calendriers, le nom de lettre d'or au numéro qui indique le rang d'une année déterminée dans le cycle.

Les anciens connaissaient encore une autre période, appelée Saros, dont on attribue l'invention aux Chaldéens. Sa

durée est de 18 ans et 11 jours; elle repose sur ce qu'on appelle la révolution synodique des nœuds de la lune; elle servait pour la prédiction des éclipses de lune, et les astronomes l'utilisent encore de nos jours pour obtenir une première indication approximative dans les calculs d'une éclipse.

Pour expliquer les mouvements du soleil, de la lune et des planètes, les disciples de Pythagore avaient déjà imaginé un système dans lequel les astres étaient attachés à des sphères enchâssées les unes dans les autres, et dont les rotations étaient combinées de manière à représenter les mouvements observés. Cette hypothèse, proposée d'abord par Philolaüs de Tarente (vers — 450) et par Eudoxe de Cnide (vers — 350), fut ensuite reprise et développée par Aristote (vers — 300) qui fut ainsi conduit à admettre la complication excessive de plus de cinquante sphères emboîtées les unes dans les autres.

Aristarque de Samos (vers — 300) réalise un progrès théorique considérable en entreprenant de déterminer le rapport des distances du soleil et de la lune à la terre. Son résultat est inexact, parce que la conclusion dépendait de la mesure d'un très petit angle, et que les instruments de précision lui faisaient défaut; mais sa méthode est vraiment scientifique et son raisonnement irréprochable.

Eratosthène (vers — 300), ainsi qu'on l'a déjà vu, détermine avec une grande approximation les dimensions réelles de la terre, en effectuant la mesure de la longueur d'un arc d'un degré compté sur un méridien.

Mais, quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces débuts, c'est seulement avec Hipparque que commence la véritable science astronomique.

La vie de ce grand homme est à peine connue; on sait seulement qu'il naquit à Nicée, en Bithynie (vers — 150), et qu'il fit à Rhodes ses grandes découvertes. D'après la tradition, il aurait d'abord étudié à Alexandrie, et y aurait même passé un temps assez considérable; d'ailleurs, par la nature même et le caractère propre de ses travaux, il se rattache intimement à l'école alexandrine, et peut être comparé aux plus beaux génies qui l'aient illustrée.

Au premier abord, on peut être étonné du silence ou de l'ignorance des historiens au sujet d'un tel homme, mais il convient de rappeler qu'on traversait précisément cette époque profondément troublée, dont nous avons parlé, pendant laquelle l'Egypte, et surtout sa capitale, étaient en proie à des révolutions incessantes. Où le savant trouvera-t-il un asile et un abri suffisamment sûr? L'Egypte est inhabitable; la Syrie est désolée par les discordes des Séleucides; la Grèce, où la science et la philosophie avaient si longtemps rencontré un refuge, est aux prises avec les Romains, et va bientôt être réduite à l'état de simple province; partout la guerre, le désordre et les convulsions d'un vieux monde à la veille d'un nouvel ordre de choses.

L'île de Rhodes, au contraire, isolée au sein des mers, était suffisamment séparée du théâtre de ces tragiques événements, dont elle ne recevait que les échos affaiblis. Les chefs d'armée, tout occupés des choses terrestres, s'inquiétaient peu des investigations qu'un astronome inconnu pouvait diriger vers le ciel; de son côté, le savant, trop heureux de rester ignoré, se procurait plus aisément le calme, au moins relatif, si nécessaire à ses méditations et à ses calculs.

A ce point de vue, on peut donc dire que, pendant cette période tourmentée, l'école d'Alexandrie s'est réfugiée à Rhodes. Après l'orage, elle reviendra de son exil et brillera d'un nouvel et vif éclat avec la science astronomique. Hipparque en aura été le véritable initiateur, et son successeur Ptolémée, placé dans des conditions bien autrement favorables, ne sera guère que son interprète et son habile continuateur.

L'astronomie a pour objet essentiel la description exacte des mouvements célestes, la recherche de leurs lois et l'étude des conséquences multiples qui en découlent. Le ciel peut être comparé à une immense armée rangée en bataille; l'astronome, à un général qui en suit laborieusement les manœuvres compliquées et savantes, de manière à en pénétrer les plus secrets desseins, et à prévoir, en conséquence, l'issue des événements. La première préoccupa-

tion d'un astronome doit être de se renseigner exactement, de faire des reconnaissances nombreuses, et de se procurer toute la série des observations qui lui seront indispensables pour ses investigations théoriques. De là, la nécessité de construire des cartes célestes et de dresser des catalogues avec toute la précision et la perfection possibles.

Jusqu'alors, on s'était borné à une description sommaire du ciel; les catalogues d'observations étaient rares, très incomplets, et de plus extrêmement défectueux. Il s'agissait donc, tout d'abord, de procéder à ce travail préliminaire; travail ardu et immense, en même temps que délicat et minutieux. Soutenu par le sentiment de l'importance du but à atteindre, Hipparque entreprit cette lourde tâche avec une ardeur et une persévérance infatigables, avec une habileté croissante, avec une merveilleuse sagacité que des difficultés sans cesse renaissantes rendaient toujours plus ingénieuse et plus inventive. Tel fut le point de départ de ses vastes travaux et le fondement de ses grandes découvertes, dont quelques-unes excitent au plus haut degré, après bien des siècles écoulés, l'admiration de nos savants contemporains. Ils se demandent avec étonnement comment un savant de l'antiquité, livré à ses propres forces, ne possédant, au lieu de lunettes, que des instruments très primitifs, analogues sans doute aux armilles d'Alexandrie, ait pu obtenir une description aussi complète et aussi exacte du ciel, analyser avec une telle perspicacité les mouvements des astres jusque dans leurs moindres détails, et arriver ainsi à mettre en évidence les lois les plus intimes et les plus cachées du mécanisme céleste. Après avoir exposé l'œuvre d'Hipparque, l'astronome Delambre s'explique en ces termes : « Quand on réunit tout ce qu'il a inventé ou perfectionné, et qu'on songe au nombre de ses ouvrages, à la quantité de calculs qu'ils supposent, on trouve dans Hipparque un des hommes les plus étonnants de l'antiquité et le plus grand de tous dans les sciences qui ne sont pas purement spéculatives. »

Les anciens avaient, à l'égard des mouvements célestes, certaines idées préconçues qui leur étaient suggérées par

les apparences. Ainsi, par exemple, ils croyaient que ces mouvements ont lieu suivant des circonférences de cercles, avec une vitesse uniforme. Mais, en réalité, cette hypothèse ne donne qu'une première approximation, et, quand on vient à comparer les observations avec les calculs, on constate des écarts nombreux, auxquels les astronomes donnent le nom *d'inégalités*.

L'étude approfondie des inégalités des mouvements célestes a été l'objet spécial des travaux d'Hipparque, et l'occasion de ses plus belles découvertes. Citons, en particulier, le phénomène de la précession des équinoxes.

L'axe de la terre, comme on le sait, n'est pas absolument fixe dans le ciel, mais est doué d'un mouvement de révolution autour d'un axe moyen, analogue à celui qu'on observe dans le mouvement d'une toupie. De là résulte, pour la position, sur l'équateur, du point équinoxial du printemps, un déplacement annuel, à peine sensible, de 50 secondes d'angle environ, en sens inverse du mouvement du soleil ; de sorte que, d'une année à l'autre, cet astre revient un peu plus tôt à l'équinoxe. C'est le fameux point γ des astronomes, qui sert de repère pour la détermination de position de tous les astres, par rapport à l'équateur ou à l'écliptique.

C'est là un problème qui, à chaque instant, s'imposait à Hipparque; aussi ne faut-il pas s'étonner si son attention se porta avec un soin extrême sur la fixation de ce point origine, dont dépendait l'exactitude de tous ses calculs et de tous ses raisonnements. Or, en comparant ses observations avec celles de l'astronome Timocharis d'Alexandrie, qui vivait plus d'un siècle avant lui, il reconnut que, depuis cette époque, le point équinoxial s'était déplacé d'un angle d'environ 2 degrés. Il en conclut, par suite, pour le déplacement annuel, une valeur de 59 secondes, qui diffère en effet très peu du nombre exact.

Si le soleil décrivait exactement, d'un mouvement uniforme, la circonférence d'un cercle dont la terre serait le centre, cet astre conserverait un diamètre apparent invariable, et la vitesse de son déplacement dans le ciel serait constante. En réalité, ce diamètre et cette vitesse éprou-

vent des variations périodiques, très légères à la vérité, mais qui, en s'accumulant, finissent par devenir sensibles, et dont il est nécessaire de tenir compte. De là, de nouvelles inégalités dont l'étude conduisit Hipparque à sa théorie du soleil, basée sur l'hypothèse d'une orbite circulaire excentrique. La trajectoire de l'astre sera toujours une circonférence de cercle, la vitesse restera uniforme; mais la terre, au lieu d'occuper le centre, en sera distante d'une certaine quantité, appelée excentricité.

Cette hypothèse fait le plus grand honneur à Hipparque. D'une part, elle représente avec une grande exactitude les mouvements observés; d'un autre côte, elle est simple et, par suite, conforme au véritable esprit scientifique; enfin elle a le mérite de se rapprocher, autant que le permettait alors l'état de la science, de la fameuse ellipse de Képler.

Le mouvement de la lune autour de la terre est plus compliqué, et comporte des inégalités plus nombreuses; cependant les considérations qui précèdent s'appliquent également à cet astre. C'est ainsi qu'Hipparque, après avoir étudié le soleil, put étendre sa méthode à la lune, et donner, de cet astre, une théorie qui faisait concorder, d'une manière encore très satisfaisante, les calculs avec les observations.

Hipparque avait composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il convient de citer : le *traité des levers et des couchers des étoiles;* le *traité de la rétrogradation des points équinoxiaux et solsticiaux ;* un livre *sur la grandeur de l'année*, enfin une *table des cordes*, ouvrage considérable où se trouvaient exposées les diverses méthodes de calcul qui constituent la trigonométrie rectiligne et sphérique. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous, à l'exception d'un seul, probablement le moins important de tous, un *commentaire sur le poème d'Aratus.* Aratus, poète et astronome (vers—250) vécut successivement à la cour du roi d'Egypte Ptolémée Philadelphe, puis du roi de Macédoine Antigone Gonatas. Il est l'auteur d'un poème didactique sur l'astronomie, intitulé *les Phénomènes*, auquel échut l'insigne honneur d'être traduit en vers latins par Ovide et

Cicéron, d'être commenté par Eratosthène et Hipparque.

C'est surtout à l'astronome Ptolémée que nous devons la connaissance des travaux et des découvertes d'Hipparque. Dans ses propres ouvrages, il rend la plus complète justice à son illustre devancier, et se sert à chaque instant de ses méthodes, de ses observations et de ses calculs ; souvent même il le cite textuellement. En ce qui concerne notamment la théorie du soleil, Ptolémée la reçoit toute faite des mains d'Hipparque, et la transmet à peu près intacte à ses successeurs, qui s'en serviront, sans y rien changer d'essentiel, pendant près de quinze siècles.

II

Il est des savants dont la gloire, par un heureux privilège, va sans cesse en grandissant. Tels sont, par exemple, les Archimède et les Hipparque. Chaque siècle ajoute à leur réputation et augmente l'admiration qui s'attache à leurs découvertes. Sous leur forme première, ces découvertes peuvent paraître limitées ou restreintes, mais elles renferment un principe d'ordre supérieur, et c'est ce qui en fait la force ; les conséquences viendront plus tard, et, à mesure qu'elles se produiront nombreuses et pressées, à mesure qu'elles s'épanouiront en applications inattendues et merveilleuses, il y aura comme une progression spontanée d'enthousiasme. On pourrait les comparer aux sources qui descendent des hautes montagnes. A l'origine, c'est peu de chose en apparence ; mais, à mesure qu'elles avancent, leurs eaux rapides, dont la force croît avec la vitesse, élargissent et creusent plus profondément le lit où viendront se déverser tous les affluents des régions inférieures. Plus loin, dans les plaines, ce sera le grand fleuve, aux larges rives, au cours majestueux, qui répand dans toute une contrée la fertilité et la vie. Le fleuve fera-t-il oublier la source ? Assurément non ; mais la puissance du fleuve, à mesure qu'elle croîtra, fera ressortir toujours davantage la puissance même de la source.

Il est, au contraire, des savants dont la mémoire est sujette à de singulières vicissitudes. Ils seront d'abord admirés et comblés d'éloges excessifs; leur réputation et leur autorité pourront même se maintenir pendant une longue période de temps; puis, tout à coup, survient un changement total. Désormais, on les critiquera, on les dénigrera à outrance; de l'excès d'éloge on passera brusquement à l'excès d'injustice, et on en viendra à méconnaître même les services les plus sérieux qu'ils ont rendus à la science.

Cette fâcheuse mésaventure est arrivée à Ptolémée. Ses contemporains, dans leur enthousiasme, l'appellent l'admirable, le divin; pendant la dernière période de l'antiquité, pendant tout le cours du moyen âge et jusqu'à Copernic, il règne en souverain absolu dans le domaine de l'astronomie; puis, tout à coup, son crédit est ébranlé, son autorité est méprisée, son système astronomique est voué au ridicule. Ses plus beaux travaux ne lui obtiennent pas grâce et ne comptent plus pour rien. Le vieux lion est livré sans défense à ses adversaires impitoyables.

Comment un tel revirement d'opinion a-t-il pu se produire? Peut-être ne sera-t-il pas trop difficile d'en donner l'explication, et, en même temps, d'arriver à une appréciation plus équitable du grand astronome alexandrin, lorsque nous aurons résumé la suite de ses travaux.

Et, d'abord, il importe de distinguer, parmi ces travaux, ceux qui se rapportent à l'astronomie proprement dite, et ceux qui concernent plus spécialement les applications de l'astronomie à la géographie. Ptolémée fut, en effet, à la fois astronome et géographe. Nous le considérerons successivement à ces deux points de vue.

Le principal ouvrage de Ptolémée est intitulé *Syntaxis mathematica*, ou *Composition mathématique;* il est aussi connu sous le nom d'*Almageste*, que lui ont donné les Arabes. C'est une sorte d'encyclopédie où se trouvent résumées toutes les connaissances astronomiques de l'époque. Les instruments d'observation des anciens y sont décrits avec un soin minutieux, ainsi que les méthodes et les procédés usités pour les observations et les calculs. C'est également

là que l'auteur fait l'exposé de son fameux système astronomique, d'abord si vanté, et finalement si décrié.

Il s'agissait de représenter, par des constructions géométriques régulières et uniformes, l'ensemble des mouvements des corps célestes. La question était déjà résolue très simplement pour le mouvement du soleil par le cercle excentrique d'Hipparque. La même hypothèse représentait encore assez bien le mouvement de la lune, mais elle était absolument insuffisante pour les planètes, dont les mouvements affectent des inégalités nombreuses et considérables.

Comment, en particulier, expliquer les phénomènes si capricieux de leurs stations et de leurs rétrogradations? Ptolémée entreprit de résoudre le problème, sans renoncer cependant au principe des mouvements circulaires et uniformes, mais en essayant de les combiner entre eux de manière à satisfaire aux observations. Le principe de la solution, pour représenter une inégalité déterminée, consiste à superposer deux cercles appelés, l'un *épicycle*, l'autre *déférent*. L'astre dont on étudie le mouvement parcourt l'épicycle avec une vitesse constante, tandis que le centre de celui-ci se meut, avec une vitesse également constante, sur le déférent. On comprend que les rayons des deux cercles et les deux vitesses de rotation puissent être choisis de manière à faire concorder les calculs avec les observations, et à procurer ainsi l'explication de l'inégalité considérée.

Ce genre d'explication présente de graves défauts. D'abord, il a l'inconvénient d'être empirique et de ne pas laisser voir la vraie loi du phénomène. Elle ressemble trop à un argument invoqué pour le besoin d'une cause, qui ne ressort nullement de la nature des choses, qui ne fait rien prévoir et se limite exclusivement au fait expérimental observé.

Il y a plus. Si, dans les mouvements célestes, on ne rencontrait qu'une seule inégalité, l'hypothèse suffirait et le problème serait, en définitive, résolu. Mais une seconde inégalité se présentera, puis une troisième, une quatrième, etc. Pour rendre compte de chacune d'elles, il faudra introduire un rouage nouveau dans le mécanisme, qui deviendra ainsi de plus en plus compliqué.

Le système astronomique de Ptolémée avait donc le double défaut d'être empirique et compliqué; cependant il avait, en définitive, le précieux avantage de coordonner les mouvements célestes, et, en particulier, de représenter les mouvements, en apparence si bizarres, des cinq planètes connues, avec une précision bien remarquable pour l'époque, puisque les écarts de position ne dépassaient pas en général un quart de degré. On s'explique ainsi comment ce système fut accueilli avec tant d'admiration par les anciens et adopté exclusivement par tous les astronomes, auxquels, seul, il donnait le moyen d'établir entre les calculs et les observations un accord amplement satisfaisant. Quelles que soient donc les critiques théoriques qu'on puisse adresser au système lui-même, il y avait évidemment là un immense service rendu à la science astronomique; et l'honneur tout entier en revient à Ptolémée.

III

L'antiquité a produit une foule de voyageurs et de navigateurs intrépides. Il suffira de rappeler le célèbre voyage des Argonautes, au XIVe siècle. Partis de la Thessalie, ils vont explorer les contrées du Caucase, et, après avoir terminé leur fameuse expédition de la Toison d'or, ils reviennent dans leur patrie, après avoir fait d'immenses détours. D'après certaines traditions, leur périple se serait effectué par le Volga, la mer Baltique, l'Océan, le détroit de Gadès et la Méditerranée.

Les voyages des Phéniciens ne sont pas moins célèbres; ils offrent d'ailleurs plus de certitude et appartiennent vraiment à l'histoire. Ces hardis navigateurs explorent d'abord les côtes de la Méditerranée où ils fondent partout des colonies florissantes, à Carthage, à Utique, à Hippone, à Panorme, à Gadès; puis ils pénètrent dans l'océan Atlantique, et établissent de nouvelles stations sur les côtes de l'Afrique occidentale. Quelques historiens prétendent

même qu'ils ont fait le tour du continent africain. Cette assertion n'est pas généralement admise; elle peut cependant être aussi soutenue. Hérodote raconte que des voyageurs affirment être allés dans des contrées où l'on voyait le soleil effectuer sa course diurne dans une autre région du ciel par rapport au zénith. Il traite ce récit de fable; mais nous savons aujourd'hui qu'il n'y a rien de plus admissible, et nous en conclurions que ces voyageurs, s'ils n'ont pas fait le tour de l'Afrique, se sont du moins fort avancés dans les régions équatoriales, et les ont même dépassées.

De tels voyages étaient entourés de difficultés nombreuses et de périls de tout genre : incertitude des moyens de subsistance et de transport; absence de routes dans des pays inconnus; lutte de chaque jour avec la nature et les éléments matériels; lutte aussi avec les habitants des contrées où l'on pénétrait.

Tous ces obstacles avaient à peu près disparu du temps de Ptolémée. C'était l'époque où, sous les Antonins, l'empire romain avait atteint son plus haut degré de prospérité. Cet immense empire, formé par la réunion de tant de nations et de royaumes, de mœurs et de climats si différents, était parvenu à jouir d'une admirable unité. La force et les armées avaient commencé cette œuvre vraiment prodigieuse; une sage politique l'avait heureusement achevée. Du centre aux extrémités, dans les Gaules et la Germanie, comme dans la Grèce et l'Egypte, on avait établi des colonies, intimement rattachées au centre, administrées par des Romains qui y faisaient pénétrer, avec les mœurs de la mère patrie, les bienfaits d'une civilisation très parfaite. Afin de faciliter cette unification, on accordait largement aux villes et aux habitants les privilèges et les droits des citoyens romains. Souvent même ils furent admis aux honneurs les plus élevés, et l'on vit des étrangers entrer ainsi au Sénat et parvenir même jusqu'à l'empire.

Les peuples se soumettaient donc volontiers; ils ne regrettaient point le passé et acceptaient sans retour le nouvel ordre de choses qui leur procurait tant d'avantages. De leur côté, les philosophes, les hommes d'Etat, les plus

grands esprits de la Grèce étaient émerveillés par une réalité dont ils auraient à peine osé faire leur idéal; et, pendant qu'ils admiraient, les cœurs ne demandaient qu'à être conquis.

Dans ces conditions, le monde ancien vivait au sein d'une profonde sécurité. Après avoir été ensanglanté, pendant de longs siècles, par des guerres interminables, il était enfin entré dans une ère de paix universelle. Si quelques expéditions s'imposaient encore, c'était aux frontières extrêmes, pour contenir les populations limitrophes, les Marcomans, les Sarmates, les Goths et les autres barbares, qui devaient plus tard envahir et se partager l'empire à l'époque de sa décadence. Mais alors tout se bornait à des incursions passagères et promptement réprimées.

On comprend aisément combien cette unité politique et sociale devait faciliter les voyages et les communications de tout genre, sur terre et sur mer. Des routes innombrables, de solides chaussées, dont on voit encore les restes, mettaient en relation les régions les plus distantes, et étaient incessamment parcourues, soit par les légions qu'il suffisait de montrer pour assurer l'ordre, soit par les caravanes des commerçants qui allaient trafiquer au loin. Toutes ces voies de communication avaient d'ailleurs leur centre à Alexandrie. Si Rome était la capitale politique de l'ancien monde, on peut dire qu'Alexandrie en était la capitale géographique et commerciale.

Telle était la situation de l'empire romain, lorsque Ptolémée résolut de mettre à exécution le grand projet dont il avait conçu l'idée, et dont l'objet n'était rien moins que de faire une description scientifique de l'univers connu.

A cet effet, il commença par organiser à Alexandrie un observatoire central muni des instruments les plus parfaits et pourvu de toutes les ressources nécessaires. D'après les descriptions qui nous restent, on ne saurait mieux le comparer qu'à notre moderne *Bureau des longitudes.* A côté des observateurs, se trouvaient des calculateurs chargés de préparer et de rédiger des éphémérides, analogues à notre *Connaissance des temps*, renfermant toutes les indications

sidérales nécessaires aux observateurs et aux navigateurs. Il y avait aussi une école spéciale pour la formation de jeunes astronomes qui, après de sérieuses études théoriques et pratiques, allaient ensuite opérer dans les régions lointaines. Une série d'observatoires secondaires avaient été échelonnés de manière à correspondre entre eux, en même temps qu'ils étaient rattachés à l'observatoire central. La position de chacun d'eux était déterminée aussi exactement que possible par sa longitude et sa latitude rapportées à celles d'Alexandrie. On put ainsi former un vaste réseau d'observatoires comprenant tous les principaux points géographiques de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. On les compte par centaines dans les tables de Ptolémée.

Il convient encore de remarquer que les méthodes et les procédés employés par les astronomes alexandrins sont précisément ceux dont on se sert de nos jours; c'est-à-dire la détermination de la position des astres sur la sphère céleste, et celle de l'heure de chaque lieu. La théorie était donc la même que pour les modernes; l'infériorité des anciens provenait surtout de l'imperfection de leurs instruments. Pour faire de bonnes observations astronomiques, il faut de bonnes lunettes et de bons chronomètres. Ils y avaient suppléé, dans la mesure du possible, par leur habileté et leur sagacité. On est même étonné du degré de précision auquel ils étaient parvenus. Si l'on compare, en effet, leurs résultats avec les nôtres pour la mesure des longitudes et des latitudes, les écarts ne dépassent pas habituellement 10 à 15 minutes d'angle, surtout s'il s'agit de mesures faites à l'observatoire central, où se trouvaient naturellement les meilleurs instruments et les meilleurs observateurs. Quatorze siècles plus tard, à la veille de la découverte des lunettes, le célèbre astronome Tycho-Brahé sera obligé de reconnaître qu'il ne peut pas répondre de plus de 4 minutes dans la mesure des angles.

A la géographie astronomique venait se joindre la géographie physique, politique et sociale. C'était une partie importante de la mission des astronomes adjoints aux caravanes qui allaient faire le commerce jusqu'aux extrémités

de l'univers : à l'ouest, au Sénégal et sur les bords du Niger ; au nord, aux monts Altaï, sur les frontières de la Sibérie; à l'est, dans l'océan Indien, et jusque dans les mers de la Chine. Citons, en particulier, la description d'une terre située sous l'équateur, au delà de la Chersonèse d'or, et qui n'est autre chose que l'île de Bornéo. Ptolémée la décrit avec précision, raconte les mœurs et les coutumes de ses habitants ; tout est exact, jusqu'aux noms des fleuves et des vallées où l'on allait chercher la poussière d'or et les pierreries, et qui subsistent encore aujourd'hui.

Entre les mains de Ptolémée, la géographie était donc devenue une véritable science, et le grand astronome alexandrin doit être considéré comme le premier initiateur et le précurseur de nos géographes contemporains.

Si l'on veut, du reste, caractériser cette science, à la fois ancienne et nouvelle, et juger des immenses services qu'elle est appelée à rendre, il faut considérer les conditions dans lesquelles vivent nos sociétés modernes. Les relations de peuple à peuple, autrefois très limitées, ont pris, surtout depuis un demi-siècle, des proportions tout à fait inattendues. Avec le progrès des sciences appliquées, avec la vapeur et l'électricité, les communications et les échanges de tout genre se sont multipliés d'une manière prodigieuse, et l'on sent que l'univers tout entier tend vers une nouvelle unité dont l'ancien monde romain n'avait aucune idée. L'homme a donc plus que jamais besoin d'étudier, dans tous ses détails, cette terre qui lui a été assignée pour demeure, et, afin de répondre à toutes ses questions, le géographe est désormais obligé de recourir à la plupart des autres sciences. L'astronomie lui servira de guide dans ses voyages, et lui permettra de déterminer exactement la position de chaque point du globe ; la géologie et la minéralogie lui apprendront comment le sol s'est formé et quelle est la constitution de ses couches successives ; la physique, la météorologie et les diverses sciences naturelles lui donneront de précieux renseignements sur les lois des climats et sur tous les grands phénomènes de la nature qu'il lui importe tant de connaître. Les sciences politiques et sociales, in-

dustrielles et commerciales, telles que la statistique, l'économie, la philologie, l'ethnologie, etc., seront elles-mêmes mises à contribution, et le moment vient où un géographe, pour être complet, devra posséder des connaissances universelles, comme l'univers même, objet de son étude.

T.-A. VALSON,

Doyen de la Faculté catholique des sciences de Lyon.



MGR BERTEAUD

ÉVÊQUE DE TULLE (1)

(1798-1878)

VIII. — A Rome.

L'un de ceux qui l'ont suivi à Rome l'écrivait en 1870 : « Pendant les grandes solennités de Rome en ces derniers temps, aux jours de la canonisation des martyrs, du centenaire de saint Pierre, et surtout aux jours du concile, on eût dit que la Ville Eternelle le disputait à la cité de saint Martial pour remarquer Mgr Berteaud, le suivre, l'acclamer et lui demander des bénédictions. Le rédacteur en chef du journal l'*Univers* disait un jour, en voyant cela : « Il « n'y en a que deux qui bénissent à Rome, le Pape et « l'évêque de Tulle. » C'est que le peuple romain avait vite reconnu que si, de naissance humaine, cet évêque est Français, de naissance divine il est Romain, que son génie est Romain, que son cœur est Romain, que sa parole est Romaine, et qu'il a droit de bourgeoisie dans ces vieux murs qu'il a si souvent chantés. Et ce que nous disons là du peuple de Rome vis-à-vis de notre prélat, est encore vrai de l'élite de ces multitudes rassemblées alors autour du Pontife-Roi, l'auguste Pie IX. Le petit hôtel de l'évêque

(1) Voir le numéro d'août 1890.

de Tulle était le lieu de rendez-vous d'honneur pour les sommités et les illustrations de ces pèlerinages de *toute nation*, de *toute race*, de *toute langue*. On trouvait chaque jour ensemble, dans ses modestes salons, les grands chrétiens, les grands écrivains, les grands soldats, les grands prélats et même les grands cardinaux qui, pour lui, bravaient l'étiquette. Il y avait là des réunions de savants qui écoutaient, l'oreille tendue, comme s'ils étaient retournés à l'école ; il y avait des Veuillot et des Riancey, des Gautier, épiant chacune des paroles du ravissant causeur, pour la saisir au vol et lui prendre l'accent catholique de leurs correspondances ; il y avait des zouaves pontificaux cuirassés de foi et d'héroïsme une fois de plus, depuis ses prédications à Saint-André della Valle ; des aumôniers de rois, qui venaient apprendre l'art de parler de Dieu à leurs maîtres et de parler de leurs maîtres à Dieu.

« Tout Rome retentissait de ce nom de Tulle qui a donné trois Papes à l'Eglise, trois Papes dont l'un reporta la Papauté à Rome ; et l'évêque venu de Tulle semblait être aux yeux de tous la promesse d'un nouveau triomphe pour la Papauté.

« Le Pape lui-même parut maintes fois complice de cet enthousiasme pour le prédicateur des défenseurs du Saint-Siège. Il savait le reconnaître, le signaler et quelquefois l'interpeller paternellement au milieu de tous les autres princes de l'Eglise : *Toulle, Toulle*, disait-il, en le pressant sur son cœur... Un jour, Pie IX quittait un grand nombre de prélats pour monter en voiture, et lorsque tous s'inclinaient de loin une dernière fois, le Pontife suprême aperçut Mgr Berteaud qu'il appela à lui d'un geste plein d'affection. A ce signe répondit une secousse ; le Pape, en se hissant dans son carosse, faillit tomber et fut retenu dans les bras de l'évêque de Tulle.

« — *Toulle* qui porte le Pape ! dit alors Pie IX en souriant, et l'évêque de répondre :

« — Le Pape qui porte le monde !

« Un autre jour, Pie IX, entouré d'une foule immense et d'une multitude de prélats, de cardinaux et de digni-

taires de sa cour, allait descendre du perron de l'église Saint-Philippe Néri, lorsqu'il aperçoit l'évêque de Tulle, et, sans rien dire, il va à lui, prend sa tête entre ses deux mains et l'appuie sur son cœur, sans rien dire encore !...

« Au début du concile, Mgr Berteaud fut invité à parler, au mois de janvier 1870, à Saint-André della Valle. Louis Veuillot a écrit, à ce propos, une lettre merveilleuse, que nous reproduisons, comme le résumé le plus brillant de tout ce qu'on a pu dire, écrire et penser sur le génie de Mgr Berteaud.

« Je vous envoie le discours de Mgr l'évêque de Tulle à Saint-André *della Valle*. Ce n'est pas une sténographie, malheureusement ; c'est une reconstitution. Vous avez la doctrine, l'ordre des idées et beaucoup de phrases textuelles ; mais, enfin, il a fallu y mettre du nôtre, rappeler quelques chaînons rompus, remplacer l'or ciselé par du fer.

« Pour l'amour de la libre éloquence, laquelle, à mon avis, est la première éloquence ; pour l'amour de la seule littérature, j'aurais voulu que la sténographie pût saisir le vol de cette langue de feu. Mgr Berteaud est à part dans le groupe des orateurs contemporains. Son verbe et son action lui appartiennent uniquement. Sa pensée apparaît soudaine avec le même caractère de propriété. On dirait que cette *acqua vergine* bondit d'une source plus escarpée et se gonfle d'une neige plus choisie. Elle a des saveurs, un cristal, une harmonie à part. Rien n'est plus nourri et d'une élaboration plus délicate, et mieux purgé de toute trivialité ; et en même temps, rien n'est plus véritablement simple, et d'une certaine façon plus négligé. C'est de cette négligence que La Fontaine, parlant d'une belle dame qui semblait boiter, a dit :

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

« La négligence de Mgr Berteaud est deux fois dans la nature. Ce savant, ce théologien, cet éloquent n'a d'autre souci que de faire son devoir d'évêque. Tout ce qui n'est

pas cela n'est rien pour lui. On pourrait dire qu'il est évêque de vocation, né pour parler de Dieu, pour enseigner Dieu, répandre la foi et confirmer dans la foi. Or, Dieu lui ayant assigné un troupeau encore naïf et séparé de la langue académique, il passe une partie de sa vie à prêcher en patois limousin. Ce sont les prêtres de la Corrèze qui recueillent l'abondance de ses instructions, formées du miel et du vin de l'Ecriture et de la moelle des Docteurs. L'habitude de parler aux petits de ce monde en présence des œuvres de Dieu mêle dans son discours ces familiarités qui froissent parfois les règles de l'art, sans jamais enfreindre ses lois. Les oreilles académiques s'étonnent; le grand art n'en est point blessé, et tout au contraire : car ces familiarités font apparaître l'homme, et c'est le profit de l'art quand l'homme paraît plus que l'orateur. D'ailleurs, il faut le prendre ainsi. L'évêque prend soin des orthodoxes, et non point des puristes. Il a une conception de la sincérité du langage et de la sincérité de l'intelligence humaine, qui l'emporte bien loin par-delà toutes les précautions de la mécanique oratoire. Il supprime ses artifices, parce qu'il est selon sa nature, et selon ses goûts, et selon sa force, de prouver en faisant descendre des flots de lumière, plutôt qu'en allumant les uns après les autres de médiocres flambeaux.

« Ses images sont riches et opulentes, parce que sa foi l'entretient dans un enthousiasme perpétuel des œuvres, des miséricordes et de l'amour de Dieu. Sa pensée est un chant sans fin. Ce qu'il dit, il le voit; ce qu'il voit, il l'admire et l'adore. Les choses extérieures, enveloppées et comme transpercées par les rayons du mystère divin, lui apparaissent magnifiques comme il les décrit. Les choses sont les ouvrages de Dieu ; les hommes sont les enfants de Dieu, des dieux en fleur, appelés par leur adoption à l'inénarrable gloire de l'union divine. Dès qu'ils sont dans leur chemin, dans leur vocation, dans leur ordre, les accidents s'effacent : il n'y a plus de laideurs, plus de haillons, plus de douleurs ni de misères; tout est déjà transfiguré, déjà au but, et la lyre, vibrant sous l'enthousiasme sacré,

rend des sons véhéments et sublimes. Vous verrez ce que Mgr Berteaud a dit de l'infaillibilité considérée comme don de Dieu fait aux hommes, afin qu'ils puissent sûrement atteindre leur fin, en suivant la voie toujours lumineuse de la vérité.

« Mais il fallait l'entendre au milieu de cet auditoire incomparable que Rome lui a fourni. Quand même vous auriez toute sa parole, ce ne serait pas tout, parce que vous n'auriez pas son action ; et son action elle-même ne vous le donnerait pas tout entier, parce que vous n'auriez pas l'auditoire. Lacordaire disait : « L'orateur et l'auditoire « sont deux frères qui vivent de la même vie et qui meu- « rent le même jour. » Je l'ai senti parfois en écoutant Lacordaire lui-même, plus souvent en écoutant Montalembert ; et pour Montalembert, pendant longtemps, l'auditoire fut un frère plus qu'à moitié rebelle, qu'il fallait dompter et qu'il domptait. Je l'ai senti encore et pleinement, Dieu sait avec quelle tristesse poignante dans mon souvenir, en écoutant Mgr Berteaud à Saint-André *della Valle.* Assurément, il n'y a point de rapprochement à faire entre M. de Montalembert et Mgr Berteaud. Ni le lieu, ni le sujet, ni la voix, ni les hommes ne se ressemblent ; et cependant c'était la même chose par la sincérité et l'ingénuité de l'action. Rien qui sentît l'orateur de profession dans l'un ni dans l'autre, rien de convenu. M. de Montalembert à la tribune n'était ni un avocat ni un professeur; c'était un honnête homme convaincu qui soutenait son avis, un soldat dévoué qui combattait pour la bonne cause. Il était ferme dans son sens, sur lequel il avait bien réfléchi ; il semblait n'avoir nullement préparé son discours ; son émotion n'était pas feinte, son geste n'était pas accommodé ; il n'avait point ces ritournelles de la phrase, de la voix et de la main, qui ne manquent guère chez les plus réputés, et qui suffisent pour moi à me gâter les endroits qu'ils doivent embellir, parce qu'ils dénoncent l'apprêt, et, pour tout dire, la fraude. Que j'ai vu d'esprits contraires pliés, emportés par la voix indignée, par le geste bref et soudain des défenseurs de l'Eglise !... Hélas ! et que je

voudrais n'avoir point écrit tout ceci, que je ne peux me décider à effacer, et que je laisse en tremblant, parce que mon chagrin le veut !

« Donc, l'action de Mgr l'évêque de Tulle me rappelait l'action si franche et si naturelle de M. de Montalembert; et comme elle, elle pliait à tous les mouvements un auditoire qui, d'ailleurs, était sympathique avant d'être charmé. Ces deux frères vivaient de la même vie et n'avaient qu'un cœur. Du *palco* où l'orateur se tenait debout, visible des pieds à la tête, tombait le beau rayon de la parole, qu'il semblait tirer lui-même du tabernacle, avec autant de facilité et d'allégresse qu'il en mettait à le distribuer. Ce n'était pas du tout un prédicateur : c'était un évêque, un père, un homme de Dieu parlant de Dieu, et qui dominait sur la foule plutôt encore pour *ouvrir* que pour enseigner.

« Mais, encore une fois, je ne peux vous donner tout cela. Un mot employé par l'évêque de Tulle ne se remplace pas par un autre mot. Le mot manquant est une pierre tombée de la mosaïque ; si vous la redemandez à l'artiste, lui-même ne la retrouvera pas. Il l'avait reçue mystérieusement, à l'instant même, de cet ange qu'on appelle l'inspiration ; sa main l'avait placée, non pas fabriquée. Elle était venue, elle est tombée, il ne l'a plus. Quant à la doctrine, elle reste entière, belle par elle-même, en dépit de ses ornements arrachés. »

Le discours méritait toute la louange de Louis Veuillot. La forme en est vraiment belle, et la doctrine plus belle encore. Ecoutez :

«... Un batelier vint ici tuer les erreurs du monde entier, il vint dire les hautes et fières et douces vérités. Il dit, il ne cesse pas...

« Scriverius disait autrefois à son ami : Que vas-tu faire là-bas, à Rome ? Tu n'y entendras ni les périodes de Cicéron, ni les vers de Virgile. Oui, Virgile, c'est beau, les oreilles sont flattées. Mais ces paroles virgiliennes jetées dans le monde, qu'ont-elle fait ? Jusqu'où sont-elles allées ? Le monde, pour les avoir entendues, en était-il devenu meilleur, plus beau, plus pur, plus savant ? Aussi tout cela a fini ! Mais aujourd'hui il y a mieux à Rome que les périodes

de Cicéron ; il y vibre dans l'air des paroles plus dignes de nos cœurs et de nos intelligences, plus fécondes que la poésie virgilienne. Les anciens disaient de ces poésies qu'elles étaient dignes d'être inscrites sur le cèdre, *digna cedro*, car le cèdre était réputé virginal. Les paroles de Jésus-Christ peuvent être inscrites sur les âmes; les âmes humaines sont les feuillets d'un magnifique volume plein de syllabes harmonieuses tombées de la bouche du tenant de Jésus-Christ, du diseur du Verbe.

« Scriverius disait encore à son ami : Tu trouveras des dieux aux yeux rouillés. Oui, ils étaient rouillés, les yeux de leurs dieux. Mais aujourd'hui on trouve à Rome le veilleur immense, *vigil immensus*, qui n'abaisse jamais sa paupière. Il voit à tout, pour donner à tous : aux fleurs leur peinture, aux oiseaux la graine, aux hommes le Verbe.

« Il continuait : Tu apprendras, en voyant ces dieux, que tout est caduc : *caducos deos*. Je le crois bien ! Alors c'était la mort vernissée : le vernis est ôté, les cadavres paraissent. Mais aujourd'hui il y a le Dieu vivant et les dieux par participation. Le chrétien ne craint pas la mort ; la nature entière, les peuples et les rois peuvent s'armer contre lui : *Mortem non timeo*. C'est la formule du résidant de Rome ; sa parole est immortelle, son verbe indéfectible.... »

L'orateur démontre ensuite de la façon la plus originale l'infaillibilité personnelle du pape, laquelle — il le prouve — « n'est pas un privilège donné à un homme », mais bien « un droit pour nous ». Il s'écrie enfin :

« Que Pierre ne puisse errer, voilà la loi ! La dérogation à cette loi serait le miracle. Oui, ils voudraient un miracle, un miracle horrible : car ils voudraient que Dieu vînt nous dire : « Eh bien ! que l'Eglise s'enténèbre; ta parole ne sera plus « infaillible, Pierre ! » Allons, allons ! ils ne savent plus ce qu'ils disent; ce sont des niais, ceux qui revendiquent pour eux le privilège d'être trompés... »

Sa conclusion fut superbe :

« O Rome ! fit-il en terminant, ville prédestinée ! Ils voudraient s'installer dans ton sein pour y faire petite besogne ! Ils ne sentent donc pas qu'après avoir vu, avoir entendu

depuis des siècles s'épanouir, se développer la grande parole de Dieu, tu ne pourrais pas les souffrir, ces faux argumentateurs? Autrefois il y avait au Vatican la déesse *Lucina*, qui présidait à la naissance de l'enfant; la déesse *Leviana:* lorsque l'enfant était né, cette déesse le soulevait doucement entre ses bras; enfin, il y avait la déesse *Vaticana*, qui touchait la lèvre de l'enfant et déposait, croyait-on, sur cette jeune bouche le premier rudiment de la grande langue des Romains.

« Aujourd'hui, il ne sont plus trois au Vatican : nous n'avons que faire de cette cohue de déesses, il n'y a que Pierre, et il met bien autre chose sur la lèvre de l'homme que le rudiment de la langue de Cicéron. Il met sur les lèvres du fidèle la première syllabe d'or du chant immortel, du chant que Jésus-Christ a chanté : *Apertio oris universi.*

« Allons! eh bien, vous tous qui êtes ici, lorsque Celui qui remplace la déesse Vaticane aura mis sur votre bouche cette syllabe harmonieuse, allez aux villes, aux campagnes, dans les cités, dans les hameaux, sur les collines et dans les vallées, quelque part que vous ait placés la Providence, et chantez cette syllabe du poème immortel, jusqu'à ce que nous allions redire le poème entier là-haut, avec les séraphins! »

Plus beau et plus enthousiasmé fut cet autre discours, que le grand orateur improvisa un jour, en plein Colisée. L'immense auditoire, réuni, entassé dans ce cirque immense, tressaillit, lorsqu'il l'entendit apostropher:

« Murailles criminelles, rochers inébranlables, tas de ruines, qu'êtes-vous ?... Le sein maternel du Christ. Sans doute il a eu une autre couche virginale et fleurie, des bras doux et délicats, la paille fraîche et légère, l'innocente crèche; puis, à l'âge mûr, voici un autre berceau, la crèche sanglante, la croix, le sein violent qui l'enfante à une vie plus haute et plus glorieuse : *Mortem autem crucis, propter quod et Deus exaltavit illum.* Eh bien! c'est ici le même sein barbare, violent, ensanglanté, qui façonne et achève un corps glorieux, qui pétrit dans le sang ses membres nouveaux, qui forme d'autres christs, des crucifiés, des ouvriers de gloire, violents et forts, *malleatores.*

« La rage des empereurs n'y peut rien ; ils brisent et broient ces membres à mesure qu'ils se forment, et les tronçons chrétiens sortent de cette terre sanglante, et le Christ grandit; chacun de ses membres germe, fleurit, se mûrit, se perfectionne. Comment cela? par la vertu de la croix.

« Lève-toi donc ici, ô croix! *Ave, crux theologa!* ô croix, ô théologienne, grande diseuse de Dieu, dresse-toi ici comme une colonne; enseigne et parle! Dis-nous comment ce Colisée fut l'atelier laborieux où le Christ se faisait très haut, très brillant; le creuset où tous les éléments se convertirent en or pur; comment tout apportait son lustre à cette beauté, à ce corps divin, la veuve et la vierge, l'enfant et le vieillard, le pauvre et le patricien. Le Romain avait bâti ce Colisée pour y employer la chair à d'horribles usages. Trois siècles, la chair divinisée du chrétien vint ici témoigner splendidement, et l'on continue de venir...

« Par cette croix, il achève la grandeur du Christ, car Dieu peut être agrandi. Tel est le premier mot de la Vierge en son cantique : Mon âme magnifie, grandit Dieu. *Magnificat !* Comment cette femme a-t-elle grandi Dieu? Ainsi l'ont entendu les Pères. Elle a donné un surcroît de grandeur à l'immense, de force au Tout-Puissant. *Fecit potentiam.* Sa chair virginale a été féconde et son sein est devenu *un monceau de froment*. Les martyrs en sont les grains d'or; et c'est ici l'aire où ce froment, battu, émondé, s'est amoncelé. *Venter tuus acervus tritici.* Ainsi le Christ visible s'agrandit... »

Mais, il faudrait tout citer, et cependant il faut finir, pour passer à d'autres spectacles non moins touchants, mais auparavant, encore cette phrase, qui dit tant de choses sous sa concision poétique :

« Ceux qui moururent ici attendent une gloire accidentelle, *donec compleantur*. Ils sont sous cette terre, comme les martyrs sous l'autel. Nous avons sous nos pieds tout un parterre diapré des fleurs du martyre. Creusons, creusons à quelques pas de profondeur, nous trouverons la terre purpurine. Un sol épais la recouvre, parce que la glorification de l'Eglise n'est pas encore venue..... »

C'est au sortir de cette scène grandiose et simple qu'un anglican écrivait au *Times :*

— Sans plus de prétention qu'un simple curé, quoiqu'il soit revêtu de la pourpre, ses manières sont pleines de gravité et, avec cette absence d'art qui est le plus grand de tous les arts, il manie son auditoire comme il manierait un instrument à vent. L'auditoire résonne à chacune de ses paroles ; il rit ou s'indigne, il éclate en bravos, et l'évêque, comme s'il ne s'apercevait pas de l'effet qu'il produit, continue en un torrent incessant de paroles qui ne sont pas de vains sons, à en juger par les résultats, mais qui contiennent des idées profondément entrées dans l'esprit et dans le cœur de ses auditeurs (1).

IX. — La maison de l'évêque.

Celui de ses biographes qui s'est le mieux complu à nous révéler l'intime de son héros, a écrit sur « l'évêque de Tulle chez lui » une page charmante.

Personne, dit-il, mieux que l'évêque de Tulle, n'exerce la sainte hospitalité. Sous ce rapport, on l'a comparé à Fénelon, avec lequel il a bien des ressemblances.

« Mon palais, nous disait-il un jour, est la maison de campagne de tous les amis de Jésus-Christ. »

Et, de fait, les plus illustres par le talent et par la naissance, tout comme les plus humbles visiteurs, y trouvent

(1) Louis Veuillot, au dernier chapitre de son *Çà et là*, parlant avec plus de respect, a dit, avec non moins de vérité : « J'ai eu le bonheur d'entendre l'évêque de Tulle parler sur le sacerdoce, et cette voix, qui annonce si noblement la vérité de Dieu, *magna tuba veritatis,* a déroulé devant mon esprit le plus sublime idéal de la grandeur de l'homme. Ecoutez ce que j'en ai pu retenir.... Je n'ai pu vous rendre cette voix forte et généreuse, cette science inépuisable, ces beaux développements qui ouvrent des espaces quasi infinis, et tant d'horizons par delà ces vastes espaces ; cela est le secret du génie et l'inénarrable parfum de ces fruits de sagesse si remplis de sucs de vie. »

le meilleur accueil. Moi-même, j'eus, l'année dernière (1), le bonheur inattendu d'y habiter une jolie chambre pendant toute une semaine, et d'y vivre de la vie de l'hôte gracieux qui me recevait avec tant d'affection. J'ai été témoin de cette vie de solitude et de travaux.

De bonne heure, l'évêque entre dans son cabinet de travail et s'y enferme toute la matinée. Ce cabinet, surtout quand Mgr Berteaud est là, dans son fauteuil, feuilletant un gros in-folio, serait une bonne fortune pour un crayon habile : au milieu, une table ronde, dont le pied à trois griffes s'attache énergiquement au sol, toute chargée de lettres, de feuilles qui montent en pyramide selon les lois d'un équilibre risqué et dans un ordre que l'évêque seul connaît. Le flot de papiers s'élève sur la cheminée tout autour d'un grand christ d'ivoire qui étend ses bras le long de la glace qui la décore. Dans un angle et à côté d'une des trois grandes fenêtres qui éclairent le cabinet, la table à écrire couverte de notes répandues çà et là, témoins des visites fréquentes qu'elle reçoit. Des rayons à hauteur d'appui, qui forment comme une frise intérieure autour du cabinet, s'échappent en grand nombre de gros livres qui trouvent sur le parquet une place facile et commode ; une vierge de Raphaël, le portrait de la mère vénérée de l'évêque, sont les deux seules toiles que j'y aie vues ; quelques émaux pendent le long de la tapisserie verte. Sur un des quelques fauteuils qui peuvent trouver asile dans ce vaste appartement si bien occupé, le rochet, le camail, la ceinture violette et le chapeau de ville à glands d'or.

Une porte souvent ouverte sépare le cabinet de la bibliothèque, œuvre de quarante années de recherches patientes. L'évêché de Tulle, à l'arrivée de Mgr Berteaud, ne possédait pas quinze volumes ; on en trouverait maintenant quinze mille. C'est la seule fortune de l'évêque. Il y a là des trésors amoncelés, des éditions rares, dont la vue seule ferait la joie des bibliophiles, différant de Mgr de Tulle en ceci qu'ils recherchent les livres pour eux-mêmes et non

(1) Ceci était écrit en 1870.

pour ce qu'ils renferment. C'est une longue galerie garnie tout à l'entour de plusieurs étages de rayons, coupée de travées qui leur servent de trop-plein. Il y a là, sans doute, un ordre parfait, car c'est merveille de voir avec quelle aisance Mgr de Tulle parcourt sa galerie et y trouve tout de suite le volume dont il a besoin.

A dix heures et demie, Mgr Berteaud monte à la petite chambre qui provisoirement — l'Etat va faire cesser ce provisoire de vingt années (1) — lui sert de chapelle. Des prie-Dieu avec leurs fauteuils en velours y sont disposés pour ses hôtes; une humble chaise de paille pour lui. C'est là, à deux genoux, qu'il fait son action de grâces, méditation qu'il semble abandonner avec peine. J'ai vu ainsi, pendant une demi-heure entière, ce saint évêque, la tête légèrement inclinée, les yeux fermés, contemplant intérieurement le Dieu qu'il tenait dans son cœur et conversant avec lui. Ce spectacle d'une âme en présence du Seigneur avait un grand charme pour moi. Quelquefois, lorsque ma piété s'était fatiguée, je l'attendais pour avoir le premier bonjour, son premier embrassement et un mot du cœur.

Le déjeuner, le plus souvent interrompu par la prière de l'*Angelus*, se fait rapidement, et pendant une heure l'évêque reçoit les membres de son clergé.

Mgr Berteaud sort rarement, fait peu de visites. Quelquefois, le dimanche, il assiste aux vêpres de la cathédrale, trop éloignée, contre son désir, du palais épiscopal; toute la journée est pour ses chers livres, qu'il n'abandonne jamais sans regret.

Le soir, après dîner, l'évêché s'ouvre pour tout le monde: les lettres d'audience sont inconnues à Tulle, et quiconque vient frapper à sa porte est reçu par un embrassement cordial. La conversation est vite engagée, et au milieu des feux d'une verve toujours jaillissante il y a de bons conseils, des aperçus nouveaux à recueillir.

C'est un fait très remarquable que Mgr Berteaud, lui un si charmant causeur, n'aime pas les paroles inutiles, les

(1) Nous rappelons que ces lignes ont été écrites en 1869-70.

anecdotes sans but ; il les coupe avec adresse, mais impitoyablement.

Un simple fait, une petite nouvelle suffit à une brillante improvisation.

Un journal annonçait l'installation d'une cloche magnifique sortie des usines de M...

— Savent-ils comment elle a été fondue ? interrompit brusquement l'évêque. Autrefois, c'était à l'entrée de l'église que la cloche se fondait, les ouvriers à genoux, le prêtre bénissant le métal liquide. Le progrès a amené l'usine avec ses cris, ses jurements, ses métaux altérés ; la cloche parle moins au ciel, se brise rapidement : tristes progrès !

Un jour, le grand évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, le vint visiter.

« Ce n'est pas un évêque de ce temps que je viens de voir, dit-il à l'un des siens au lendemain de cette visite, c'est une résurrection de saint Basile, de saint Ambroise ou de saint Jean Chrysostome ! »

Et, de son côté, le Chrysostome de 1850 disait modestement de l'évêque de Marseille :

« C'est un autre Paul, et j'étais auprès de lui comme un autre Timothée. »

Ambroise aussi, il l'était, témoin ce jour où, en 1844, il défendait avec une invincible obstination les carmélites de Tulle, menacées pour un pouvoir ne se dégageant que lentement des préjugés et des tendances de son avènement.

— Monseigneur, lui disait l'homme d'Etat chargé de poursuivre cette triste affaire, si vous ne renoncez au conflit engagé, vous n'obtiendrez ni l'achèvement de votre cathédrale, ni l'agrément du gouvernement pour votre nouveau vicaire général.

— Monsieur le Ministre, répondit l'évêque, gardez vos pierres, je garde ma liberté. Quant à mon vicaire général, il n'aura pas de traitement, mais il aura mes pouvoirs, cela pourra lui suffire.

Cette hardiesse, il la portait partout.

En 1864, il eut à bénir, à Paris, un mariage où Lamartine était témoin.

Après une magnifique théorie du mariage chrétien, il s'écria tout à coup :

« Il y a ici, comme témoins de ce mariage, des hommes considérables qui ont reçu des mains de Dieu pleinement ouvertes le talent, le génie, les fortes facultés. Ils ont concouru par leurs œuvres à la renommée de la France; et la religion peut revendiquer une partie de leur renommée. Si, emportés par l'inattention ou troublés par les agitations d'un siècle sans repos, ils ont laissé glisser de leurs plumes des paroles que leur intelligence et leur cœur doivent regretter, qu'ils se rappellent le plus beau des génies. Saint Augustin, chargé de chefs-d'œuvre, devint un jour inquiet sous leur poids. Il se mit à les citer l'un après l'autre et longuement à sa barre, impatient de poursuivre chez lui l'erreur qu'il avait si heureusement combattue dans les autres, de rectifier toute formule louche et trop facilement nuisible, d'enlever toute ligne moins chaste et d'écarter le plus léger scandale du pied des âmes délicates. Il écrivit alors le dernier et le plus touchant de ses chefs-d'œuvre, ses *Rétractations.* Ce sont les procédés du génie; et s'il ne peut oublier, quelque part qu'il soit, ses responsabilités vis-à-vis de Dieu, il songe de plus chez nous à ses responsabilités vis-à-vis de la France. Nous sommes comme une éponge qui s'est toute imprégnée de vues catholiques, qui s'est baignée à fond d'une immortelle vertu : nous devons être, si j'ose le dire, comme un royaume toujours vibrant en la présence de Dieu. Or, ce sont les beaux esprits, ce sont les belles âmes qui expriment la lumière et la vie céleste dont le génie de la France est saturé; ce sont eux qui lui assurent sur le globe ce qui lui revient d'obligation, une attitude forte, étincelante et sonore. Qu'ils soient pleinement bénis, ces hommes de vaillante intelligence! Que ceux qui sont sur le déclin de l'âge restent entourés d'un témoignage universel et irréprochable d'admiration dont le ciel fasse partie, et que leur dernière gloire soit un chant à la gloire de Dieu, pour ses gestes incessants par le ministère des Francs! »

Lamartine, profondément ému, s'approcha du courageux et éloquent évêque, et lui dit :

— Jamais la langue n'a été parlée avec tant de splendeur !

— Vous êtes bien un peu là-dedans, répondit l'évêque avec un charmant sourire, et ils s'embrassèrent avec une vive effusion.

X. — Le soleil couchant.

Un an avant sa mort, raconte M. Pergeline, à qui nous empruntons tout ce douloureux récit, le sacrifice le plus inattendu et le plus douloureux fut demandé à Mgr Berteaud : se séparer de son Eglise, rompre l'alliance contractée, il y avait tant d'années, et à laquelle il était resté si religieusement fidèle ; remettre à des mains plus valides le bâton pastoral, lourd à ses quatre-vingts ans, toujours léger à son dévouement.

Disons la vérité : l'hésitation fut longue, la lutte terrible.

On le pense bien, ni les honneurs ni l'ambition de commander ne le retenaient ; non, c'était l'amour, son amour pour toi, ô Tulle, et surtout son amour pour le Verbe incarné. Il voulait garder son labeur, il voulait rester, jusqu'à son dernier souffle, sur le champ de bataille où il avait si longtemps et si bien combattu. Et, cependant, le même amour qui lui avait forgé sa chaîne la brisa.

Le Pape est le vicaire du Christ. Dès que le Pape lui eut formellement exprimé son désir de le voir prendre le repos nécessaire à sa débile santé, il n'hésita plus. Il obéit, le cœur déchiré, mais plus fort que toutes les tentations et toutes les douleurs.

Il poussa l'héroïsme jusqu'à ne rien laisser paraître de ses angoisses. En secret, il arrosait de larmes les pieds adorés de Jésus crucifié ; en public, et même à ses meilleurs amis, il ne montrait qu'une souriante résignation.

Cette épreuve ne fut point la plus cruelle de celles qui visitèrent sa vieillesse. Le Saint-Esprit ayant dit que la

sagesse enverra l'adversité à son serviteur, ajoute ceci : « Elle le tourmentera par les tribulations de sa doctrine. » Quelle était la doctrine à laquelle Mgr Berteaud ramenait tous ses autres enseignements? la louange du Verbe incarné. Or, ce fut justement son insatiable désir d'exalter le Verbe, qui lui fit son plus intolérable martyre. Ses derniers jours furent attristés et épouvantés par l'explosion inouïe de blasphèmes qui, comme une tempête infernale, secouait la société et la faisait trembler sur ses bases. Il n'y avait plus seulement à insulter Jésus-Christ, des sophistes hypocrites, des savants infatués de leur science, des poètes affolés d'orgueil; derrière eux, les applaudissant et répétant leurs impiétés, se pressait une multitude infinie, l'Europe chrétienne presque entière répétant les cris de Gabbatha : « Nous n'en voulons plus pour notre roi; faites-le disparaître, crucifiez-le. »

Et lui, lui le chantre du Verbe, ayant toujours sa haute raison et son intarissable mémoire, et sa vaste science, et sa foi, et son amour, et son éloquence, il n'avait plus ni voix ni forces. L'instrument extérieur et terrestre était brisé. Les bêtes sauvages hurlaient contre la croix, et l'Orphée chrétien, à genoux au pied de cette croix, ne levait plus, dans ses mains défaillantes, qu'une harpe mutilée. En vain il disait : « Réveille-toi, ma harpe, réveille-toi, ma cithare! Je veux faire entendre l'hymne du Verbe aux nations révoltées. » La harpe se taisait, la cithare était muette ou ne rendait plus que des sons affaiblis et mourants. Ah! sans doute, il chantait toujours le Verbe; il le chantait dans ses méditations solitaires, en récitant l'office divin, en égrenant son rosaire, et surtout à l'autel, en immolant l'Agneau; mais il n'était entendu que de Dieu, des anges, et des amis qui l'approchaient; sa voix n'arrivait plus au monde.

En même temps que son amour pour le Verbe, tous ses autres amours étaient affreusement blessés : l'Eglise retournant aux catacombes, la Papauté captive, le sacerdoce vilipendé, l'enfance soustraite aux bénédictions de Jésus, le peuple pris de vertiges impies, la France détournée de sa

voie, la vérité violée, la justice égorgée, voilà ses derniers spectacles. Et toutefois, s'ils ont humilié et désolé sa foi, ils ne l'ont pas troublée et n'ont pas abattu son espérance. Du seuil de l'éternité qu'il touchait déjà, se retournant vers la terre et regardant l'Eglise et la France, il a pleuré, mais il n'a pas douté de leur triomphe. A ces heures solennelles où les ombres du temps s'écartaient devant la première aube des clartés célestes, il redisait, avec plus d'assurance que jamais, les immortelles destinées de ses deux inséparables patries.

Et maintenant, des promesses faites au chantre du Verbe, il n'en reste plus qu'une à accomplir sur la terre. Il en a « la beauté de la vie », « la longueur des jours »; il a atteint, sinon avec un corps robuste, au moins avec une âme vigoureuse et jeune, cette belle vieillesse qui met au front de l'homme une couronne de majesté, en même temps qu'un diadème de cheveux blancs. Il n'y a plus à réaliser que cette parole de l'Ecclésiastique : « Embrasse la Sagesse, et sois-lui fidèle. A ton heure dernière, tu trouveras en elle la paix et la joie. »

Le Verbe l'a dit, Mgr Berteaud mourra dans une tranquille allégresse.

Il a quitté, pour n'y plus rentrer jamais, le palais bâti pour lui, rempli de sa gloire, témoin de tant de nobles joies, confident de tant de tristesses, vrai sanctuaire où, dans le recueillement de la prière et de l'étude, il préparait ses chants au Verbe incarné. Il l'a quitté, après avoir salué, une fois encore, le clocher de sa cathédrale et le tombeau de sa mère.

Il s'est retiré dans ce château de la Morguie, racheté pour lui, par des affections dévouées. Tout d'abord sa vie semble s'y ranimer ; on espère qu'elle pourra se prolonger. Illusion de la piété filiale... Dieu l'a conduit à la Morguie, non pour l'y laisser, mais pour ajouter à son épreuve l'amertume de l'exil, et aussi afin de consacrer l'antique demeure des évêques de Tulle par la voix expirante de son génie et de sa foi.

Il achève, en effet, l'hymne commencé au Dorat et pour-

suivi à travers un demi-siècle de sacerdoce et d'épiscopat. Les dernières strophes de ce cantique qui résonna dans le monde entier, sont mélancoliques et tremblantes : des soupirs, des sanglots, de profonds silences, des regards au crucifix, des larmes, des actes répétés de résignation et d'amour, les voilà ces strophes mystérieuses que recueillent avec respect les témoins attendris de la sainte agonie du pontife.

Cette agonie a duré trois semaines ; elle va finir.

Le 2 mai vient de commencer, le 2 mai, fête de saint Athanase, le plus glorieux des panégyristes du Verbe.

Mgr Berteaud a-t-il exprimé le désir de mourir ce jour-là et le Christ lui a-t-il fait connaître qu'il exauçait sa prière ? Je ne puis l'affirmer, mais je le crois.

— Quelle heure est-il ? demande l'auguste mourant.

— Monseigneur, il est une heure du matin.

— Allons ! adieu, adieu ; dans une heure, ce sera fini !

Une heure après, ayant reçu, dans la pleine possession de lui-même, le sacrement des agonisants (1), il redresse soudain sa tête habituellement inclinée et lève au ciel ses yeux avides de Dieu. Il est en extase : son visage s'illumine ; les sinistres empreintes de la mort disparaissent dans cet épanouissement de la joie. Que voit-il ? Qui sait ? Peut-être le

(1) On n'avait point demandé par dépêche, comme c'est l'usage en pareil cas, la bénédiction apostolique à Rome. Mgr Berteaud avait exprimé à cet égard un vœu qui fut respecté, bien qu'il n'en faille point conclure un blâme contre le pieux usage pratiqué par tant de saints évêques mourants.

Voici à quelle occasion l'évêque de Tulle avait exprimé le désir contraire. Un soir, il y avait grande société à l'évêché, on annonce à Monseigneur la mort d'un chanoine du diocèse voisin. Il avait, par télégraphe, demandé la bénédiction du Souverain Pontife, et comme on insistait sur ce fait, Mgr Berteaud interrompit doucement son interlocuteur :

« Mon brave abbé, lui dit-il avec bonté, je défends cela. Demandez à l'avance cette grande bénédiction, et sollicitez-la avec effusion, soyez certain qu'elle vous sera accordée et vous sera bien profitable. Mais la réclamer brusquement, en lignes comptées, l'exposer sur le fil du télégraphe à la merci des impertinents et des moqueurs qui la liront, croyez-moi, c'est faire acte de grande légèreté et manquer de respect à la Parole souveraine. »

Verbe dans sa gloire, le front chargé de diadèmes, brillant comme le soleil, ayant des étoiles dans la main droite et portant écrit sur sa robe : « Roi des rois et Seigneur des seigneurs. »

Le bienheureux mourant ne garde qu'un instant sa tête dressée vers le ciel, elle retombe sur sa poitrine; non, elle ne retombe pas, il la courbe pour adorer Jésus avec les anges et les saints. Ses lèvres s'agitent; on dirait qu'elles vont entonner un cantique, mais ce n'est pas un cantique qui s'en échappe, c'est une âme. Son âme s'en va, libre et joyeuse, mêler sa voix à ces concerts du Paradis dont pendant l'agonie il semblait entendre le prélude.

Ant. Ricard,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



L'ÉDUCATION

DANS LES INDES FRANÇAISES

I

« Il y a dans l'humanité, écrivait tout dernièrement un grand apologiste chrétien, une chose partout et toujours profondément sympathique, et singulièrement intéressante ; mais à l'heure où nous sommes d'une actualité plus saisissante, cette chose c'est l'éducation ou la formation de l'enfance. »

Les missionnaires, on peut s'en assurer par leur correspondance, sous quelque latitude que les ait conduits l'esprit de Dieu, proclament la même vérité et consacrent aux enfants la meilleure part de leurs sollicitudes. Pour ces pionniers de l'Evangile, bien plus certainement que pour les politiques, qui saura s'emparer aujourd'hui de l'enfance, aura demain une belle chrétienté au milieu d'un pays infidèle.

Aussi quels efforts et quels sacrifices pour faciliter et multiplier les moyens d'éducation dans des contrées où notre civilisation n'a pu encore pénétrer! Et, chose digne d'attirer l'attention, les peuples qui s'étaient montrés les plus opposés à l'introduction chez eux des mœurs européennes, se sont subitement portés, avec un empressement incroyable, vers l'enseignement. Il serait très consolant d'étudier ce grand mouvement intellectuel qui se manifeste de nos jours dans les sociétés païennes de l'Extrême-Orient.

Un cœur de prêtre aimerait à montrer et des cœurs français et catholiques seraient heureux de voir que partout où arrive la bénédiction de Jésus de Nazareth, l'enfance obtient insensiblement ce respect et ces soins affectueux qu'on lui prodigue en pays chrétien.

Mais les lecteurs de *l'Université catholique* me permettront de ne pas aborder un sujet que ma plume encore novice doit laisser à des plumes plus autorisées et plus compétentes. Je voudrais plus modestement tenter un exposé assez succinct de l'enseignement dans nos possessions françaises de l'Inde.

Gambetta (dont je me défends d'attaquer ou de défendre la mémoire) disait à un évêque d'Orient, ce mot bien connu : « La guerre à la religion n'est pas un article d'exportation. » Je ne prétends pas rechercher si les écoles primaires de notre chère colonie des Indes ont réussi à trouver, « rara avis », des maîtres qui observent loyalement une neutralité religieuse tant prônée, tant promise et toujours si désirée. Il serait assez curieux pourtant de savoir ce que des parents *païens* pensent ici de l'enseignement athée. Mais, encore une fois, je me propose plus spécialement aujourd'hui d'établir l'état de l'éducation donnée et *reçue* dans les Indes françaises.

Pour les chiffres que je transcrirai et que je me permettrai d'expliquer et de commenter, ils viennent directement des statistiques officielles. Mais, avant d'aborder l'étude elle-même, je me fais un devoir de déclarer que j'entreprends ce travail sans méchante intention pour les *employés* du gouvernement français aux Indes.

Cette grande question de l'enseignement passionne très facilement ceux qui veulent du bien à la jeunesse ! Prêtre et éducateur, je m'intéresse à tout ce qui pourrait aider dans la tâche bien noble, mais bien ardue, de former les jeunes générations en pays indien. Partout, il est vrai, l'homme vient au monde avec les mêmes facultés ; mais la manière de travailler au développement de ces facultés varie suivant les mœurs et les climats. Ce qui est vérité en Europe est vérité aux Indes, je le reconnais sans prétendre à un brevet

d'inventeur. On me concédera cependant que la méthode pour faire arriver cette vérité, pour la faire aimer surtout, ne saurait être la même à Pondichéry et à Paris ! Notre divin Sauveur voyait tous les peuples de tous les temps et de tous les pays quand il envoyait ses apôtres et leur apprenait, à eux et à leurs successeurs, qu'ils devaient se faire tout à tous, « *omnia omnibus* ». Quelle abnégation il faut aux prêtres de Jésus pour répondre à leur vocation et s'abaisser au niveau du petit Chinois comme du petit Indien ! Il y a une chose qui ne se vend pas et ne peut se payer, c'est le dévouement ! Et cependant le dévouement seul peut suffire au grand œuvre de l'éducation. C'est pour cela que le pauvre missionnaire, avec son maigre viatique, trouve encore le moyen d'élever, auprès de son habitation plus que modeste, une école pour les enfants ! Mais je me hâte de revenir aux écoles des Indes françaises, dont je donnerai d'abord les chiffres officiels, en les commentant. Si ce premier article peut plaire à mes lecteurs, je pourrai peut-être exposer les moyens qui, au jugement des gens compétents, produiraient de meilleurs résultats dans l'enseignement de la colonie.

L'Annuaire des Indes françaises de 1888 donne comme population totale de la colonie 279,066 âmes. Les enfants au-dessous de 14 ans comptent dans ce monde pour 65,307.

On voit immédiatement qu'il y aurait des éléments pour former de nombreuses écoles. Mais heureusement qu'ici l'enseignement n'est pas obligatoire, même lorsqu'il est laïque. Les *pions* (1) de police auraient une besogne trop au-dessus de leurs forces s'ils devaient réunir les enfants des deux sexes, dont regorgent les rues et les carrefours de la seule ville de Pondichéry. Dans les villages, les Indiens se soucient bien moins encore d'envoyer leurs petits garçons et surtout leurs fillettes à l'école. Il est vraiment regrettable que toute la jeunesse vagabonde de la colonie ne puisse en-

(1) Nom donné aux agents de police aux Indes françaises et anglaises.

tendre les beaux discours prononcés par d'éloquents inspecteurs sur les nécessités et les bienfaits de l'instruction !

Mais, pour l'immense majorité des enfants de castes inférieures, des enfants de pariahs en particulier, comme pour le coq de La Fontaine, le moindre grain de mil ferait bien mieux leur affaire. Dans l'Hindoustan plus que partout ailleurs, les enfants continuent le métier du père, de la caste. Il est presque inouï d'apprendre qu'un homme de la classe des cordonniers, aille contre la tradition tant de fois séculaire, et essaye, par exemple, du métier des charpentiers. La corporation de ces derniers (on pourrait faire plus d'un rapprochement avec nos anciennes corporations que 89 est si fier d'avoir abolies) aurait vite appliqué au malheureux intrus le châtiment infligé au geai paré des plumes du paon. Et, n'en déplaise à nos égalitaires à outrance, même dans les centres de la colonie, les mœurs auxquelles je fais allusion, sont en pleine vigueur.

Et pour remplir un jour, qui est bientôt arrivé pour ces pauvres gens, l'office de *coolies*, est-il si nécessaire de se munir d'un brevet de capacité ? Les personnes au service desquelles un pariah pourra passer successivement, lui demanderont beaucoup de travail, et parfois aussi beaucoup d'abaissement. Pour suffire à la tâche, de bons bras seront nécessaires, et l'éducation pourrait gêner le maître, même européen.

On ne m'accusera pas, j'ose l'espérer, de parti pris contre l'éducation ! Je prétends être partisan de la diffusion de l'enseignement français autant qu'homme de l'Université ; mais il est bien permis de constater un phénomène, et d'en donner, d'après des gens compétents, une explication plausible.

Les chiffres vont d'ailleurs nous dire avec leur évidence un peu brutale peut-être, mais très frappante, que, malgré les arrivages des maîtres européens (1), les écoles de la co-

(1) Le conseil général émet cependant le vœu que le collège colonial se recrute, pour le personnel laïque naturellement, parmi les enfants du pays. On émettrait les même vœux pour les écoles primaires.



lonie française ne sont pas encore arrivées aux résultats espérés. Une statistique officielle, établie par un inspecteur d'académie, envoyé aux Indes par la métropole en 1879, pour imprimer à l'instruction publique un mouvement plus prononcé, *et pour d'autres choses encore...* (1), nous assure que les enfants, ne recevant aucune éducation à cette époque (et le nombre en est très probablement le même aujourd'hui) arrivait à 21,000 !

Le même rapport de M. *Grandboulan* reconnaissait que 10,000 enfants seulement suivaient les classes dans les écoles de la colonie. Et encore, il est bon d'ajouter que 7,000 de ces écoliers ou écolières (la majorité des garçons est écrasante) fréquentent les écoles libres connues dans le pays sous le nom de *Fallicoudoms*.

Un mot sur ces écoles libres sera intéressant à plusieurs points de vue. J'emprunte à M. *Grandboulan* la description très bien réussie qu'il en a faite : « Ces écoles sont tenues sous des *fandals* (galeries légères en bambous qui s'avancent au-devant des maisons indiennes), des *paillottes* (habitations en terre des Indiens pauvres) ou dans les vérandas. Et ce n'est pas un des spectacles les moins intéressants de l'Inde, que de voir et d'entendre ces petits écoliers réciter et lire leur leçon à haute voix, sans trop se soucier des bruits de la rue. C'est à peu près le même système des *Zaouias* arabes, où les enfants travaillent à haute voix chacun de leur côté, sous la conduite d'un maître impassible. Le mobilier est des plus élémentaires : il se compose invariablement d'un ou deux manuscrits ou livres servant à la lecture, d'une olle de palmier ou de cocotier et d'un poinçon. Les familles traitent de gré à gré avec le maître pour la rétribution scolaire, qui varie de 1 fanon le mois (environ 0,20 cent.) à plusieurs roupies. Quand un de ces élèves fait preuve de dispositions particulières, les familles l'envoient compléter son éducation auprès d'un *pandit*,

(1) Les Missions étrangères quittèrent en juillet 1879 le collège colonial. Les Pères de cette congrégation ont été rappelés en 1886 par l'administration elle-même.

sorte de savant ou sage de l'Inde qui rappelle les anciens philosophes de la Grèce. Un professeur de belles lettres pourrait donner cette explication pour une hyperbole de premier ordre ! La philosophie de la Grèce n'a pas encore pu captiver l'esprit léger et peu positif de l'Indien.

Tous ceux qui ont visité ces écoles et qui ont quelque connaissance des coutumes indiennes, sont parfaitement d'accord avec M. l'inspecteur d'académie, et ils font le même vœu que lui pour la prospérité (1) des Fallicoudoms. L'administration coloniale, en effet, loin de se désintéresser de ces écoles libres, répond très bien aux nécessités du pays en les encourageant et en en créant de nouvelles. Car pourquoi voudrait-on absolument entasser dans nos grandes écoles primaires tous les jeunes Indiens de 7 à 14 ans ? Peut-on promettre et surtout est-on en mesure de donner des places à tous les jeunes gens qui seront brevetés ? L'administration, malgré sa bienveillance marquée et très juste d'ailleurs, est obligée de rejeter bien des demandes, et la colonie n'a pas de positions à faire espérer dans le commerce ou l'industrie.

Le gouvernement anglais, pour ce qui le concerne, après avoir donné lui-même une très forte inpulsion au grand mouvement intellectuel aux Indes, s'efforce d'arrêter maintenant et de combattre des conséquences qu'on aurait dû prévoir. On regrette chez nos voisins d'avoir oublié que, si tous les peuples ont droit à l'instruction, il ne faut pas cependant faire l'instruction complice des malheurs des peuples. Les « *frants* » accordés aux collèges avec une impartialité presque aussi grande que les largesses, sont réduits de jour en jour dans de notables proportions. On s'ingénie presque à trouver un moyen efficace de diminuer

(1) Au commencement de janvier, je crois, on donna une récompense au petit Indien qui était sorti le premier d'une grande composition à laquelle toutes les écoles libres avaient pris part.

L'encouragement est bon, mais il est tombé, cette fois, sur un élève du petit séminaire-collège qu'un maître d'école avait amené chez lui dix jours avant la fameuse composition ! (N. B. Je reviendrai d'ailleurs sur ce fait assez amusant.)

le nombre des étudiants. Dans cette contrée plus que partout ailleurs, un jeune homme qui a reçu le bienfait d'une éducation tant soit peu soignée,ne saurait s'abaisser,quelles que soient les circonstances, aux travaux abandonnés aux castes inférieures et ignorantes. Ici cependant nous n'en sommes pas heureusement aux bacheliers et aux brevetés qui désertent le toit paternel ou leur propre foyer pour étaler dans les rues des grandes villes leur sotte et insolente effronterie ! Mais, sur le territoire anglais en particulier, on commence à redouter le péril que font courir à la société des adolescents de collège refusant de demander au travail manuel ce que les bureaux ne peuvent leur procurer.

Pour nous, Européens, nous éprouvons un premier mouvement de pitié et de compassion lorsque nous pénétrons dans ces misérables paillottes indiennes. Quatre petits murs en terre de 1 m. 50 d'élévation entourent un emplacement rectangulaire très restreint, où l'on a de la peine à trouver assez de place pour les nattes de la nuit. Dans la rude saison des pluies, le pauvre toit de feuilles de palmiers est bien souvent défoncé, et il arrive aussi que les murs, abattus par les torrents aussi dangereux que subits, s'écroulent et laissent des familles entières sans abri. Et la nourriture des habitants de ces cabanes est à l'avenant. Une poignée de riz, peut-être deux fois le jour, pour les moins misérables, voilà de quoi (1) diminuer les terribles sensations de la faim.

Et pourtant nos grands phraseurs, qui spéculent si habilement, et en même temps si malhonnêtement, sur la crédulité du peuple de douce France,en seront très probablement fort étonnés, ces gens simples sont contents du peu que la Providence leur a départi. Vous ne liriez pas dans leurs yeux, et sur leurs visages amaigris et fatigués, ces expressions de haine et d'envie que le socialisme, en Europe, a su développer dans les classes ouvrières. La

(1) Les terribles souffrances de la famine de 1877 sont encore présentes à toutes les imaginations.

tradition, impassiblement acceptée depuis bien des siècles, veut que les castes inférieures soient dans la misère, pourquoi s'en plaindre ?

Eh bien ! que les enfants sortis d'un pareil milieu reçoivent une éducation un peu élevée, et on constatera si les paillottes seront alors habitables ! Pour comprendre, il suffit de se rendre un compte exact des conséquences produites par les excitations apportées de France aux Indes il y a quelques années. J'aime mieux rester aux Indes plutôt que d'aller chercher l'exemple de Saint-Domingue ! On a voulu alors faire des citoyens français de tous les Indiens sans distinction. A-t-on formé avec le nom et le costume les mœurs et le cœur français ? Je laisse aux généreux instigateurs de ces grandes idées de répondre eux-mêmes sur des conséquences qu'ils n'ont certes pas voulues. Un habile politique voudrait, avant de donner le droit de cité à tout un peuple, s'assurer que ce peuple est préparé au bienfait dont on le veut combler. Cette parole d'un grand historien de Rome me revient en mémoire à ce propos : « Dès que Rome, dit-il, eut accordé le droit de cité à tous les *Italiens*, la *République* fut perdue ! » Les Indiens inoffensifs sont peut-être une quantité négligeable pour notre gouvernement, mais ils ont au moins le droit qu'on ne les rende pas trop malheureux !

Cette longue digression (et j'ai dû bien me borner !) pour démontrer que les petites écoles enfantines élevées au coin des rues, sous le premier appentis venu, sont peut-être les plus utiles pour les Indes. Tous les peuples certes ont un droit imprescriptible à l'éducation, et nous, Français, nous sommes trop généreux pour le refuser aux populations soumises à notre gouvernement ! Il ne faudrait pas oublier, pourtant, que l'éducation, ou mieux l'enseignement (l'*Alma mater* sépare malheureusement les deux !) doit toujours être subordonnée au bien des peuples. Gardons-nous donc d'augmenter par notre imprudence la misère assez profonde des pauvres Indiens, gardons-nous surtout d'accroître chez eux le sentiment de leurs misères ! Les missionnaires l'assurent, les Indiens voient arriver les

approches de la mort sans appréhension ! Les chrétiens surtout, une fois en règle avec la conscience, quittent sans grands regrets cette terre qui était bien pour eux la « Vallée des larmes ! » Que l'on développe les appétits de ces gens-là par une instruction mal comprise et peu en harmonie avec leur condition misérable, et alors, aux Indes comme dans nos milieux socialistes, selon le mot du philosophe anglais Hobbes : « L'homme sera un loup pour l'homme. » *Homo homini lupus !*

II

Il ne nous resterait donc qu'un chiffre bien restreint pour les écoles primaires. Si nous prenons les *cinq cents* élèves qui suivent les cours d'enseignement secondaire au collège-séminaire de la mission et au collège colonial, nous aurons à peu près 1.500 enfants formant la véritable population écolière. On pourrait peut-être se demander maintenant s'il n'y a pas contradiction entre ce que j'avançais au début de cet article sur le mouvement prononcé des Indiens vers les écoles, et les chiffres empruntés aux comptes rendus officiels. Une explication écartera tout malentendu, je l'espère.

Il serait peu logique de rapprocher les chiffres donnés plus haut de ceux établis pour nos départements français. Il y a longtemps en effet, malgré qu'en aient nos révolutionnaires, que le peuple, en France, jouit des bienfaits de l'instruction. Les nombreux et éloquents discours prononcés dans le courant de l'année 1888, à l'occasion de la couronne de gloire décernée par le grand Pontife Léon XIII, au fondateur de l'institut des frères de la doctrine chrétienne, ont surabondamment prouvé que les pauvres et les humbles avaient toujours trouvé dans l'Eglise catholique les moyens de combattre une ignorance dont on se contenterait en plein XIXe siècle ! Dans l'Extrême-Orient, au contraire, des gouvernements absolus et bien souvent tyranni-

ques se sont surtout occupés, pendant de longs siècles, à faire rendre à leurs peuples le plus d'impôts possible. Les Grands eux-mêmes n'attachaient qu'une très médiocre importance à l'enseignement. Et dans l'Hindoustan, en particulier, les Brahmes, qu'on se plaît, dans le monde des *prétendus* savants, à rapprocher de nos anciens druides de la Gaule chevelue, ne recevaient qu'une éducation bien bornée et dont ils se gardaient soigneusement de faire part aux gens de castes inférieures. Cependant, tous les hommes qui ont étudié l'Indien de près et pendant longtemps, s'accordent à reconnaître que cette culture intellectuelle dont les brahmes étaient les seuls à bénéficier, a eu une influence continuée jusqu'à nos jours. Actuellement encore, le brahme se fait ordinairement remarquer dans les collèges anglais par une intelligence plus ouverte, plus facile que ses compatriotes de castes inférieures. Dans la démarche de ce véritable *roi* de l'Inde, il y a de la suffisance. Mais, aussi, l'habitude de porter la tête haute et fière lui a valu et lui vaut toujours une influence considérable. Il faut donc, dans le résultat actuel établi pour nos écoles de l'Inde, tenir compte de grandes difficultés de plus d'un genre.

La division des peuples de l'Inde en *castes* tout à fait distinctes et séparées a été, est, et sera longtemps encore, n'en déplaise à nos politiques européens, un obstacle très sérieux à la diffusion de l'enseignement parmi les basses classes. Les traditions de la caste sont sacrées, et l'Indien le plus libéral n'aura jamais le courage d'aller contre ces traditions. L'exclusion de la caste est le plus redouté des châtiments, il en est aussi le plus terrible pour quiconque connaît les mœurs indiennes. Et cette redoutable excommunication est lancée pour des infractions dont nous, Européens, nous ne pouvons comprendre l'importance.

Les hommes que les gouvernements de l'Europe envoient dans les Indes, arrivent, je le veux bien, avec les meilleures intentions du monde. Malheureusement ces intentions elles-mêmes sont nuisibles, car elles empêchent bien souvent de compter avec les mœurs et les coutumes du pays. Pour la caste en particulier, beaucoup d'Euro-

péens, très intelligents pourtant, se persuadent qu'ils peuvent la connaître assez pour en parler et la juger, en quelques années ou même en quelques mois. Aussi a-t-on vite fait de se prononcer contre les missionnaires qui osent encore avoir des égards pour ces distinctions de classes ! Comme si depuis l'an de grâce 1789 on n'avait pas déclaré *Urbi et Orbi* l'égalité absolue de tous les descendants d'Adam ou d'un pithécoïde quelconque !

On a le tort de faire du sentiment dans une question de cette importance. La seule religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ pourra, avec le temps, arriver à établir une véritable égalité entre les Indiens ! ne serait-il pas permis de dire, même dans notre XIXe siècle, entre les hommes ? La marche admirable qu'a suivie l'Eglise catholique pour abolir de l'Europe la plaie de l'esclavage, vaudra seule, malgré les clameurs révolutionnaires, pour faire tomber le préjugé tenace de la caste. Oui, que l'on apprenne d'abord aux Indiens la dignité personnelle, et surtout la dignité de leur âme immortelle rachetée par le sang de Dieu même, et alors, spontanément, tous les individus des diverses castes s'étreindront dans un embrassement réellement fraternel !

Il faut reconnaître cependant que, sur le territoire français, les idées de liberté et d'égalité ont fait assez de chemin parmi les indigènes. Dans certaines circonstances officielles, on pourrait même croire à un commencement de réelle fusion ; mais il y a loin encore, pour un observateur, de ce résultat, quel qu'il soit aux yeux de certaines gens, à une véritable fraternité ! La distance qui sépare les brahmes en particulier des castes inférieures est bien grande ! L'abbé Dubois, des Missions étrangères, nous donne des éclaircissements pleins d'actualité dans son savant ouvrage sur les Indes : « L'origine des castes dans les Indes, dit-il, est bien plus ancienne encore que le système politique des Egyptiens. Les livres indiens rapportent que le dieu *Brahma*, auquel ils attribuent la création, en fut l'auteur lorqu'il donna des habitants à la terre. De sa *tête* naquirent les *brahmes;* les *katrias ou rajahs* sortirent de ses *épaules;*

les *veissiahs* de son *ventre* et les *sudras* de ses *pieds* (1)! »

On comprend sans peine que cette origine flatte les brahmes et que cette tradition soit fort bien acceptée et entretenue par les castes supérieures. Mgr Laouenan, le savant et vénérable archevêque de Pondichéry, dans son grand et bel ouvrage sur le « brahmanisme dans ses rapports avec le christianisme » (T. Ier, p. 88), a nécessairement touché à la grande et brûlante question de la caste. Son témoignage certes touchant les mœurs, les traditions de l'Inde, est d'un grand poids. Les philosophes reconnaîtront la première cause qu'il attribue à la division des castes. « Le peuple indien se compose, dit Sa Grandeur, d'une infinité de tribus et de races qui sont venues habiter l'Inde à des époques variées. Mais ces races et ces tribus, au lieu de se mélanger et de s'unifier entre elles, se sont tenues séparées les unes des autres, conservant avec un soin jaloux leur nom et leur nationalité propres, leur culte, leur idiome, leurs coutumes particulières, ne s'alliant que dans leur propre sein ; de sorte qu'elles ont gardé jusqu'à présent, à peu d'exceptions près, la physionomie et le caractère qui les distinguaient quand elles entrèrent dans le pays, et qu'on peut les reconnaître encore facilement, malgré la distance qui en sépare les branches diverses. Et c'est là, soit dit en passant, la première et la principale source, mais la *moins remarquée* peut-être, de la distinction des castes dans l'Inde. »

Malheureusement, les castes inférieures seraient elles-mêmes les dernières à accepter une origine aussi naturelle, et aussi opposée aux prétentions des castes supérieures. Un mot encore de l'abbé Dubois sur les pauvres *Pariahs* qui sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a un siècle, il y a des siècles : « Les basses castes, dit l'éminent écrivain, reconnaissent elles-mêmes leur grande infériorité à l'égard des autres classes. Dans tous les pays de l'Inde, les Pariahs sont entièrement asservis aux autres castes, et traités partout avec dureté. Ils sont les *esclaves nés* de l'Inde ! Cependant à quelque degré de misère et d'oppression que soient

(1) *Mœurs, Institutions et Cérémonies des peuples de l'Inde,* t. I, p. 47.

réduits les malheureux Pariahs, on ne les entend jamais se plaindre de leur condition; encore moins songent-ils à améliorer leur sort, en se réunissant pour forcer les autres tribus à les traiter comme des hommes devraient traiter leurs semblables. Tout Pariah est élevé dans l'idée qu'il est né pour être asservi aux autres castes, et que c'est là sa seule condition, sa destinée irrévocable. *Jamais* on ne lui persuadera que la nature a créé les hommes égaux ou qu'il est en droit d'exiger des autres un traitement moins sévère que celui qu'il endure. » (P. 50.)

Je ne veux pas insister davantage. Cet aperçu sur la séparation très marquée entre gens de castes et *Pariahs,* fera comprendre, il me semble, pourquoi l'enseignement ne saurait produire à bref délai les beaux résultats qu'on s'en promettait.

Malgré leur nombre assez considérable, surtout dans les centres, les pariahs de nos colonies n'ont encore que quatre cent cinquante de leurs enfants dans les écoles! La haute éducation leur est même en partie fermée par les préjugés du pays. Le collège-séminaire, qui admet les païens, n'a pu encore ouvrir ses portes aux pariahs, et le collège colonial, que le gouvernement a cependant mis à la disposition de tous les enfants, sans distinction d'origines, de castes et de religions, n'est guère plus riche!

L'école primaire supérieure commence à en compter un certain nombre; mais pour attirer ces enfants pariahs, il faudrait bien souvent leur assurer le riz de chaque jour, et surtout leur ménager un meilleur accueil auprès de leurs compatriotes de castes. On traite trop aux Indes ces pauvres pariahs, comme les Arabes traitent les nègres de l'Afrique centrale. Pour autoriser des injustices criantes, des abus de force, on prétendrait volontiers que l'enfant que la Providence a fait naître dans une condition infime, n'a pas reçu une âme aussi raisonnable, aussi complète que le fils d'un rajah ou d'un brahme!

III

J'ai parlé un peu longuement sur les pariahs dans le paragraphe précédent, et je regrette de n'avoir pu donner nombre de renseignements fort intéressants. Je me propose, à la première occasion, de consacrer une étude toute spéciale à cette classe d'Indiens si chère aux missionnaires envoyés par le Sauveur Jésus, de préférence aux humbles et aux déshérités de la fortune.

Il sera peut-être à propos de donner maintenant quelques détails sur les mahométans. Il semble que les disciples de Mahomet veuillent rétablir dans les Indes l'empire qui leur échappe en Europe et dans le nord de l'Afrique. Aux politiques de suivre avec soin cet accroissement du mahométisme dans l'Hindoustan, d'en donner les causes physiques et surtout morales, et d'en faire pressentir les conséquences, pour le pays occupé d'abord, et pour les puissances européennes ensuite. Pour cet article, il ne faut que dire un mot de l'instruction dans la classe des sectateurs du Coran.

Les musulmans, pour des motifs à eux connus, disent certains Européens, n'aiment pas confier leurs enfants à nos écoles. Les Anglais ont dû faire les plus attrayantes promesses et de sérieux sacrifices pour arriver à former quelques rares employés mahométans. Et pourtant, à entendre parler les habiles selon le monde, les concessions plus que larges faites par le gouvernement de la reine aux religions de l'Inde auraient dû conduire à de meilleurs résultats. La prudence du siècle comptera très probablement bien d'autres déceptions.

Dans les écoles françaises de Pondichéry et de Karikal, on ne compte encore qu'un bien petit nombre de musulmans, six cents à peine. Le collège colonial a deux de ces enfants, et dans les basses classes. Les disciples de Mahomet, comme l'a très justement dit un écrivain, sont les juifs de l'Inde. Ils tiennent dans leurs mains une grande

partie du commerce et presque toute la petite industrie. Par suite, les tenants du Coran pensent peut-être que, pour exercer le métier de cordonnier, de tailleur ou de marchand, il ne faut pas une bien grande éducation. D'ailleurs (et il en est ainsi pour l'Indien en général), ils savent admirablement se débrouiller et vous embrouiller dans leurs comptes et ils n'ont que faire d'aller recevoir à l'école primaire les leçons morales et civiques d'un Compayré. Se demandent-ils si les doctrines des manuels sont conformes à celles du Coran? Je ne saurais prononcer en connaissance de cause.

S'il m'était permis pourtant de hasarder ici une remarque qui me semble d'une grande importance, je ferais observer que beaucoup de personnes très sérieuses trouvent la cause principale pour laquelle les mahométans fuient nos écoles dans le livre par excellence, dans le Coran. Sans rechercher s'il est vrai que le trop fameux Amrou ordonna d'incendier la riche bibliothèque d'Alexandrie, il nous suffira de constater que les musulmans d'aujourd'hui, comme ceux du VII[e] siècle, proclament excellente et suffisante la doctrine laissée par le prophète d'Allah. Pourquoi aller lire dans d'autres livres, puisqu'on ne trouvera *peut-être* pas mieux pour s'autoriser dans une morale des plus sensuelles, puisqu'on s'exposerait à trouver une critique du paradis de Mahomet? Et, n'en déplaise à nos libres penseurs et à nos libres viveurs, qui prétendent amener les peuples à fraterniser par des concessions contraires à la loi naturelle, la religion du Christ pourra seule, après avoir guéri les cœurs, amener les intelligences à aimer la lumière.

De plus, dans le petit nombre d'enfants envoyés par les musulmans aux écoles de la colonie, les petits garçons forment à peu près à eux seuls le chiffre donné plus haut. Au reste, c'est un phénomène que l'on observe dans toute l'Inde : dans la population écolière, les filles sont en minorité, et en très faible minorité. A quiconque a vécu au milieu des peuples de l'Orient pendant quelque temps, l'influence du christianisme apparaît surtout dans la réhabilitation insensible de la femme.

Ozanam, ce sympathique Lyonnais que la mort a

ravi trop tôt à la France lettrée et religieuse, a montré supérieurement que la religion de Jésus de Nazareth avait seule su et pu rendre à la femme le rang qu'elle doit occuper au foyer et dans la société. L'éminent professeur de Sorbonne fait voir comment l'Eglise a mené la femme à l'honneur et à la dignité par l'éducation, mais par l'éducation religieuse.

Dans les pays de l'extrême Orient, les missionnaires travaillent sans relâche à l'œuvre que les premiers successeurs des apôtres de Notre-Seigneur accomplirent laborieusement dans notre vieille Europe aux IIIe et IVe siècles. Les résultats sont encore peu apparents peut-être. Cependant, aux Indes, il est permis de les regarder comme très considérables déjà. La seule mission de Pondichéry est fière, et à bon droit, de ses deux couvents de carmélites indigènes, et de ses deux ordres de religieuses, également indiennes, vouées aux malades ou à l'enseignement des petites filles!

Quoi qu'il en soit, ce résultat est merveilleux pour nos vieux missionnaires, comparant l'état actuel de la mission aux temps de leur premier apostolat. Cependant, il reste beaucoup, beaucoup à faire pour voir tomber peu à peu les nombreux préjugés qui s'opposent à l'instruction et à l'éducation des femmes indiennes. Le démon, qui a le plus grand intérêt à maintenir la femme dans un état de dégradante infériorité, luttera certainement avec toute sa milice infernale; mais le Christ aura la victoire : *Christus vincit!*

Mais revenons au fait constaté plus haut, à savoir que les filles indiennes recevant une éducation *quelconque* sont encore *excessivement* rares. On ne parle pas encore, dans nos pays du soleil, d'élever la femme au niveau intellectuel du mari! Les hommes d'ailleurs demandent à leurs compagnes, non de connaître la littérature ou les sciences, mais de se charger de tous les travaux domestiques.

Nos petites chrétiennes forment encore, je crois (il y a 200.000 chrétiens sur 7.000.000 de païens dans la seule mission de Pondichéry), la majorité de la population féminine de nos écoles. Les païens commencent cependant, dans les villes, à s'occuper de l'instruction et de l'éducation de

leurs fillettes, qu'ils s'inquiétaient uniquement jusqu'ici de couvrir de bijoux dans les fêtes domestiques et religieuses. Mais le mouvement intellectuel en faveur du sexe faible est bien lent! Et ici, plus que jamais, l'influence du christianisme aura seule la victoire sur un préjugé bien tenace.

L'abbé Dubois dit quelque part, dans son grand ouvrage, que l'éducation des femmes était très mal vue des Indiens. Après un assez long aperçu sur les trop fameuses *bayadères* de l'Hindoustan, il ajoute ces mots (1), dont nos modernes libres penseurs devraient méditer le sens et la portée : « Ce sont les seules femmes de l'Inde (les bayadères) qui aient le privilège d'apprendre à LIRE, à penser et à chanter. Une *femme honnête* et VERTUEUSE rougirait, par ce motif, de vouloir acquérir l'un ou l'autre de ces talents. ».

Il est fort utile pour nous, missionnaires, de remarquer cette défaveur attachée à l'éducation de la femme. Maint Indien, selon des écrivains anglais, serait tenté de s'écrier, avec le Chrysale de Molière (2) :

> Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de choses,
> Qu'une femme étudie et sache tant de choses.

Il est vrai que nous sommes, et serons longtemps encore, loin, bien loin des femmes savantes de notre grand comique. Mais si l'on commençait par assurer les indigènes que les fillettes qu'ils confieront à nos écoles gagneront à ce développement de leur intelligence une *vertu* plus solide, la résistance tomberait d'elle-même.

Pour nous, missionnaires, certes, nous ne consentirons jamais, avec le bonhomme des *Femmes savantes*, à réduire « la capacité de l'esprit de la femme » :

> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausses.

Nous souffrons, nous, prêtres de Jésus, des traditions et

(1) Tome II, IIIe partie, chap. IV.
(2) *Femmes savantes*, acte II, scène VII.

des mœurs de ce pays plus que ces prétendus pionniers de la science, dont les discours sont beaux peut-être, mais un peu trop stériles. Dès qu'on pénètre dans une case indienne, même de haute condition, on voit aussitôt les femmes se retirer dans un appartement écarté, après avoir salué le visiteur ou l'hôte. Les hommes ont le privilège exclusif de pouvoir entretenir conversation avec les personnes du dehors. Ce n'est pas à dire que les femmes ne causent jamais dans les pays orientaux! La nature humaine est ici ce qu'elle est partout ailleurs, et les Indiennes, dans leurs fréquentes querelles, sont d'une volubilité de langage à désespérer les plus fortes mégères de France et de Navarre.

Les brahmes, d'ailleurs, répètent dans leurs « mantras » que « l'époux est le dieu de la femme; quelque vieux, laid et méchant qu'il soit ou devienne, la femme doit en faire l'idole de son cœur. » Et l'époux est loin de contredire les défenseurs de ses droits, d'autant plus qu'il craint toujours quelque révolte de sa chère moitié! Il suffira de rappeler la réponse faite par un Indien à qui on proposait d'abolir l'infâme coutume de brûler les veuves avec leurs maris défunts : « Vous raisonnez fort bien, vous autres Européens, dit-il; mais nos femmes nous empoisonneront le jour où elles auront l'espoir de nous survivre! »

Cette coutume barbare de faire mourir la veuve a presque complètement disparu de l'Hindoustan, du moins les autorités anglaises l'assurent; mais on n'a pu détruire le préjugé qui condamne les veuves à ne plus se remarier après la mort de leur premier époux. On peut prévoir quelles doivent être les tristes et inévitables conséquences de la position dans laquelle on met des jeunes veuves âgées souvent de moins de *10* ans! Ah! comme le démon déforme l'œuvre de Dieu!

Comme conclusion de ce qui précède, les petites filles de l'Inde sont à peu près toutes condamnées à l'ignorance et à un défaut absolu d'éducation, parce que les gouvernements européens n'ont pas voulu faire la part assez grande à l'enseignement religieux. Cela est si vrai, que nos reli-

gieuses indigènes obtiennent très aisément la faveur des païens eux-mêmes, et attirent d'assez nombreuses élèves au couvent! Les païens, en effet, malgré leur haine toujours vivace de notre sainte religion, sont logiques et se permettent de ne pas penser comme nos francs-maçons. Le système de l'éducation claustrale ne mène pas à l'abêtissement, comme le système employé par les brahmes à former leurs bayadères! Un éloquent orateur catholique le proclamait avec une indignation trop juste, hélas! dans notre parlement français. On veut écarter la religieuse d'auprès des jeunes filles pour façonner (on comprendra le sens du mot!) des bayadères dont regorgent nos théâtres et nos boulevards!

Il resterait à étudier le genre d'éducation dont on use avec les enfants indiens de notre colonie. Quelques rapprochements avec le système anglais seraient assez intéressants. Si ce premier article, malgré son *négligé*, a pu plaire aux lecteurs de la revue, je tâcherai de trouver les forces et aussi le loisir nécessaires pour transcrire mes impressions et un peu les impressions de plusieurs de nos compatriotes.

J.-B. BEAUDOUX,

Professeur de seconde au collège colonial de Pondichéry.





REVUE SCIENTIFIQUE

SOMMAIRE : I. Les instruments de météorologie de la Tour Eiffel. — II. La photographie judiciaire. — III. Le *Dryopithecus*. — IV. L'unification des heures et du méridien. — V. Le pont sur la Manche. — VI. Une mystification scientifique.

I. La reproduction que nous avons faite, dans notre dernière *Revue scientifique*, d'un article de la *Revista popular*, de Barcelone, au sujet d'un anémomètre enregistreur installé sur la plate-forme de la Tour Eiffel, et dont on avait voulu enlever l'honneur à son véritable inventeur, le R. P. Decheverens, nous a valu une réclamation de MM. Richard frères, constructeurs d'instruments de précision, à Paris, que nous avions nommés dans notre article. Nous nous empressons de faire droit à cette rectification et de rétablir les faits d'après les nouveaux renseignement que nous nous sommes procurés.

Voici d'abord la lettre de MM. Richard, adressée également au *Cosmos*, qui avait, comme plusieurs autres revues, reproduit notre article dans son numéro du 10 mai :

« La *Revista popular* tend à prouver les faits suivants :

« 1° On a installé un anémomètre, un seul, sur la Tour Eiffel ;

« 2° Cet instrument et son enregistreur ont été inventés par le R. P. Decheverens ;

« 3° Un ingénieur (M. Garrigou Lagrange, de Limoges) a copié ces inventions et se les est attribuées (1) ;

(1) Mon intention était primitivement de ne pas nommer ici M. Garrigou Lagrange, le nom de cet ingénieur n'ayant pas été pru-

« 4° Les constructeurs, MM. Richard, l'ont aidé en faisant à l'appareil des modifications, mais si maladroitement qu'ils ont négligé les principaux détails indiqués par le véritable inventeur (1);

« 5° Le Congrès international de météorologie, transformé en tribunal, a condamné, *par défaut*, M. Garrigou Lagrange au mépris universel. »

« Or, disent les auteurs de la rectification, M. Garrigou Lagrange n'a jamais contesté au R. P. Decheverens l'idée de placer horizontalement, pour percevoir les vents ascendants et descendants, le moulinet qu'on avait l'habitude de placer verticalement pour obtenir la composante horizontale. D'autre part, le R. P. Decheverens ne conteste pas à M. Garrigou Lagrange le système enregistreur que ce dernier a inventé. Nous pouvons d'autant mieux l'affirmer, ajoutent MM. Richard, que le R. P. Decheverens, que nous estimons beaucoup comme savant et comme inventeur, nous l'a écrit lui-même.

« L'observatoire météorologique de la Tour Eiffel, continuent nos honorables correspondants, comprend, pour l'étude du vent : 1° une girouette à moulinet Piazzi Smith; 2° un moulinet Robinson ; 3° un moulinet Richard, pour la composante horizontale ; 4° un moulinet Decheverens pour la composante verticale. Tous ces moulinets, *qui ne sont pas anémométrographes*, c'est-à-dire *enregistreurs par eux-mêmes*, ne font qu'établir des contacts électriques, dont la fréquence est proportionnelle aux mouvements de l'air. Au pied de la Tour se trouvent des appareils enregistreurs qui notent les courants électriques envoyés, les utilisent et les enregistrent.

noncé dans l'article attaqué; mais le *Cosmos* n'a pas cru devoir user de cette réserve dans la réponse qu'il a publiée à la lettre de MM. Richard, et mon scrupule n'a plus de raison d'être.

(1) MM. Richard exagèrent; j'avais écrit : « L'inventeur... signala « *quelques légères* différences introduites non par l'ingénieur, mais « par les constructeurs, les frères Richard, et il ajouta qu'on avait né« gligé dans la construction *quelques* détails contenus dans la des« cription qu'il avait publiée. » — *Université catholique*, 15 avril 1890, p. 593.

« Or aucun de ces enregistreurs n'a été inventé par le R. P. Decheverens et n'a même de caractères communs avec ceux qu'il a construits en Chine. Lui-même le proclame tout le premier.

« L'enregistreur de direction, ceux de la composante horizontale du vent sont de *notre invention;* celui qui enregistre la composante verticale, c'est-à-dire qui note les courants envoyés par le moulinet Decheverens et différencie ceux de vent ascendant de ceux de vent descendant, est également de *notre invention ;* mais cette invention a eu pour point de départ, nous le disons hautement, un système d'enregistreur inventé par M. Garrigou Lagrange et construit de ses propres mains à Limoges. *De l'avis même du R. P. Decheverens*, cet enregistreur *n'a aucune ressemblance* ni de près ni de loin avec celui qu'il avait construit en Chine.

« Il ne pourrait donc y avoir de contestation entre le R. P. Decheverens et M. Garrigou Lagrange qu'au sujet de l'emploi du *moulinet à ailettes planes* pour la *perception* des vents ascendants ou descendants.

« La réponse est facile : nous trouvons dans une brochure intitulée : *Anémomètres et Anémoscopes*, publiée en mai 1889, une note signée Garrigou Lagrange, et dans cette note la phrase suivante : « Ce moulinet (à ailettes planes) « a été déjà employé par M. Decheverens, et, bien que ce « ne soit pas dans ses travaux que nous en ayons pris l'idée, « nous sommes heureux de nous être rencontrés avec le « savant directeur de l'observatoire de Shang-Haï. » Nous laissons au lecteur le soin de conclure.

« Quant au jugement qui aurait été rendu par le Congrès de météorologie, il n'a jamais existé que dans l'esprit du journaliste, nous pourrions en appeler à tous nos collègues du Congrès. »

MM. Richard terminent leur lettre en faisant observer que le moulinet Decheverens a été *mal placé* plutôt que *mal installé* sur la Tour Eiffel. Le paratonnerre forme légèrement écran pour une certaine direction du vent ; mais, d'une part, la gêne ne se fait sentir que sur un centième à peine de la rose des vents, et, d'autre part, la situation du moulinet

est telle qu'il n'y a que les vents les plus rares à Paris qui subissent cette gêne; en sorte qu'on a tiré le meilleur parti possible de cette mauvaise position. La commission de surveillance s'oppose à ce qu'on retire le paratonnerre.

Telle est, à peu près textuellement, la rectification de MM. Richard frères, que nous avons tenu à insérer presque *in extenso*, malgré sa longueur, ainsi que l'a fait le *Cosmos*. L'incident soulevé par notre article a provoqué de la part du *Cosmos* une enquête impartiale dont voici la substance et les conclusions :

« MM. Richard frères ont modifié l'anémomètre du R. P. Decheverens et l'ont rendu plus pratique en y adaptant un enregistreur ingénieux. Le Congrès météorologique n'a pas eu à décider entre des compétiteurs et le savant jésuite, ausujet de la priorité de l'invention, personne ne s'étant présenté pour lui disputer l'honneur d'avoir, le premier, imaginé et fait fonctionner l'anémomètre pour la composante verticale du vent.

« Aucun savant venu de l'étranger ne soupçonna qu'on lui disputait en France l'invention du moulinet à palettes inclinées. Donc, sous ce rapport, tous les dires des Revues qui ont reproduit le même article sont de pure fantaisie, nous nous empressons de le reconnaître.

« Ce n'est pas qu'il n'y ait au fond de tout ce bruit quelque chose de vrai. Sans doute, on le reconnaît aujourd'hui, le premier inventeur du moulinet de la composante verticale est l'ancien directeur de l'observatoire de Shang-Haï, et, dans leur lettre, MM. les frères Richard le nomment, pour la première fois, croyons-nous, le *moulinet Decheverens;* mais est-ce aller trop loin que de dire qu'involontairement au moins on a fait, avant et pendant l'Exposition, ce qu'il fallait pour que ce nom fût supprimé et qu'un autre lui fût substitué ? Ainsi, dans le *prix-courant* de 1888 de la maison Richard, nous trouvons indiqué un anémomètre système Garrigou Lagrange, fournissant le diagramme de la composante verticale du vent : immédiatement après vient l'anémomètre de Robinson. Evidemment ces deux noms sont ceux des inventeurs; était-ce la vérité pour le pre-

mier? On dit que par là on ne prétendait parler que de l'enregistreur adapté par M. Garrigou Lagrange à cet appareil. Soit, mais il est singulier que, pour la première fois que ce moulinet apparaissait dans un catalogue parmi des instruments de météorologie, on n'eût pas un mot à en dire, ni à l'indiquer à part avec le nom de l'inventeur, et que l'enregistreur méritât seul l'honneur d'une mention. Dans le catalogue plus détaillé de 1889, on trouve encore la même confusion : — Anémomètre Garrigou Lagrange pour *obtenir* et enregistrer la composante verticale du vent. — Il s'agit bien ici du moulinet et de l'enregistreur. Il est vrai que, dans une note reportée à la fin du catalogue, M. Garrigou Lagrange lui-même reconnaît que le P. Decheverens a imaginé et fait fonctionner le moulinet avant lui. S'il a eu la priorité dans l'invention et l'emploi du moulinet, il est injuste de lui donner un autre nom que le sien.

« Nous savons que le P. Decheverens a eu à cet égard une correspondance avec MM. Richard. Il y avait lieu de croire que justice lui serait rendue à l'occasion. Meilleure occasion ne pouvait se présenter que l'Exposition de 1889, où, malgré lui, on voulut installer avec d'autres, au haut de la Tour Eiffel, son moulinet dans des conditions qu'il déclarait détestables. L'enregistrement de ses rotations se faisait électriquement en bas, dans la section des sciences physiques, à la vitrine de MM. Richard. Grand dut être son étonnement de trouver accolée à l'enregistreur une pancarte portant l'indication suivante : ANÉMOMÈTRE DE LA COMPOSANTE VERTICALE DU VENT, SYSTÈME GARRIGOU LAGRANGE. Eh quoi donc? l'enregistreur perdu dans une vitrine, dans un coin de l'immense Exposition, l'emportait-il en intérêt sur le moulinet, l'anémomètre proprement dit, exposé aux yeux de tout le monde, au haut de la Tour Eiffel? Était-ce la manière dont s'enregistraient les rotations du moulinet que les savants météorologistes venaient admirer? N'étaient-ce pas plutôt ces rotations elles-mêmes qui confondaient des hommes comme M. Faye, lequel vint plusieurs fois constater de ses yeux comment se comportaient en haut les mouvements de l'air? Ne devait-il pas dès lors y avoir place pour

une indication particulière au moulinet sur la pancarte de l'enregistreur, et l'instrument tout entier, âme et accessoire, devait-il être mis au compte de l'inventeur de l'accessoire?

« Au Congrès météorologique, le P. Decheverens revendiqua sans crainte la priorité de son invention; il ne parlait pas de compétition, il ne pouvait pas y en avoir, et M. Garrigou Lagrange, dont la place, semblait-il, était marquée dans ce Congrès, ne s'y présenta pas; il ne fit faire non plus aucune communication en son nom sur l'anémomètre ni sur ses propres observations de Limoges. Bien mieux, on ne parla pas des observations faites depuis plus d'un mois à la Tour Eiffel avec cet anémomètre; car, dès son arrivée à Paris, l'inventeur avait fait constater au Bureau central de météorologie les nombreuses et importantes erreurs qu'elles contenaient, en raison de la mauvaise exposition de l'instrument sur la Tour.

« Des amis, mis au courant de l'affaire, crurent intéresser en écrivant leurs impressions du moment. C'est du Mexique que vint, un mois à peine après le Congrès, le premier écho de ces faits; les journaux d'Espagne s'en emparèrent; des traductions, des résumés en furent faits en Suisse et en France, et probablement chaque fois le récit s'accroissait d'un détail inédit (1).

« En résumé, si MM. les frères Richard rétablissent les faits matériels, ils passent sous silence certains faits et des circonstances qui rendent raison de la tournure vive et piquante, quoique exagérée, donnée au récit de ce qui s'est passé au Congrès, au sujet de cet anémomètre. Il est à peu près certain que si le Père ne s'était pas présenté en personne au Congrès, le moulinet de la composante verticale du vent restait définitivement attribué à un autre qu'à son premier inventeur; cela est si vrai que l'*American Meteorological Journal*, rendant compte des instruments de météo-

(1) C'est à la *Civiltà cattolica*, de Rome, que j'avais emprunté le récit de la *Revista popular*, et je puis affirmer n'y avoir ajouté aucun détail inédit. L'article de l'*Université catholique* a été reproduit par plusieurs revues et journaux français, et c'est ce qui a donné lieu à l'incident qui nous occupe.



rologie exposés à Paris, citait tout dernièrement, dans l'exposition de MM. Richard, l'anémomètre Garrigou Lagrange pour mesurer la composante verticale du vent au haut de la Tour Eiffel ; il n'était pas question des publications du P. Decheverens sur ce sujet. Rendons cette justice au directeur du journal de dire qu'il a inséré une note rétablissant les faits et rendant à chacun la part d'honneur qui lui revient.

« Voilà les faits comme ils se sont passés. Sans le moulinet, il n'y aurait pas d'anémomètre de la composante verticale du vent. Que M. Garrigou Lagrange ait pu l'inventer seul, qu'il l'ait imaginé après le P. Decheverens, mais sans lui, ce n'est pas là la question. Le moulinet était connu, il avait fonctionné, il fonctionnait encore, et des descriptions en avaient été publiées quand le météorologiste de Limoges eut l'idée d'en installer un sur son observatoire ; il n'a pas le droit de lui donner son nom ; et si cet appareil doit être baptisé, il l'a été par son inventeur sous le nom de *clino-anémomètre*, et plus simplement de moulinet ou anémomètre Decheverens, comme on dit le moulinet ou anémomètre Robinson, pour la composante horizontale. Si cette distinction de l'anémomètre et de l'enregistreur avait été faite par ceux qui en avaient l'obligation morale, surtout après les premières réclamations qui s'étaient produites, rien ne se serait passé qui eût pu donner lieu au récit un peu fantaisiste des journaux mexicains et espagnols. Espérons qu'à l'avenir, quand il sera question du moulinet de la composante verticale du vent, soit dans la publication qui pourra être faite des observations quelconques faites au haut de la Tour Eiffel, soit dans les catalogues de MM. Richard, on se rappellera à qui appartient la priorité de l'invention et à qui revient le droit de donner un nom à cet appareil.

« La question nous paraît complètement élucidée ; quoique la note en cause ne soit pas originaire du *Cosmos*, nous regrettons moins aujourd'hui qu'elle y ait été imprudemment insérée, puisqu'elle nous a donné l'occasion de nous éclairer complètement sur ce point de l'histoire moderne des sciences. » (*Cosmos*, 24 mai 1890, p. 197 et suiv.)

Nous n'avons rien à ajouter à ces renseignements de notre confrère: nous étions loin de nous attendre à tout le bruit qu'a soulevé notre article, mais nous sommes heureux d'avoir provoqué involontairement une rectification qui a donné lieu à une enquête d'où ressort avec évidence le rôle honorable du R. P. Dechevrens, et sans laquelle l'honneur de son invention risquait fort d'être attribué à un autre (1).

Nous avions demandé à MM. Richard quelques renseignements sur les appareils de météorologie et de physique du globe qu'ils ont installés sur la Tour Eiffel : ils ont bien voulu nous adresser à ce sujet la notice suivante, qui intéressera nos lecteurs :

Tout au sommet de la Tour Eiffel, sur une plate-forme de 1m 60 de diamètre, qui la termine à 300 mètres du sol et à 336 mètres au-dessus du niveau de la mer, est installé un observatoire météorologique. Sur cet étroit espace on a pu disposer les instruments suivants:

Un *thermomètre* et un *hygromètre enregistreurs*, sous un abri fixé au garde-corps de la petite terrasse. Ces instruments ont dû être placés en dehors du garde-corps, afin qu'ils ne soient pas influencés par le rayonnement du métal au sommet même du monument. A côté d'eux, sous l'abri également, se trouvent un *psychromètre* et des thermomètres à maxima et à minima pour le contrôle.

D'autre part, un thermomètre et un hygromètre de MM. Richard transmettent leurs indications électriquement à des récepteurs placés dans un des pieds de la tour, de sorte que les courbes d'enregistrement sont inscrites à la surface du sol même, où l'on peut être sans cesse tenu au courant de l'état de l'atmosphère au sommet de la Tour.

A côté de l'abri sont disposés un *pluviomètre* et un *actinomètre enregistreurs*, une *girouette*, des *anémomètres* pour la composante horizontale du vent, moulinet Richard et

(1) Dans une seconde lettre, MM. les frères Richard me disent qu'ils ont reçu une lettre du P. Dechevrens où il leur exprime ses regrets de toute cette affaire, et où il leur dit qu'il n'a inspiré en aucune façon l'article de la *Revista popular*.

moulinet Robinson, et un moulinet Decheverens pour la composante verticale.

A 20 mètres plus bas, dans le laboratoire réservé au service météorologique, se trouve un grand *baromètre enregistreur*, à mercure.

Les anémomètres de l'observatoire de la Tour sont fixés à des tubes de fer qui ont 4 m. 50 de hauteur ; ils sont donc placés à 339 m. 50 au dessus du niveau de la mer. Le plus important de ces instruments est formé par un moulinet Richard, en aluminium, extrêmement léger, tournant sous le moindre vent ; il établit des contacts électriques qui sont disposés de la façon suivante :

Un premier système établit un contact pour un déplacement d'air de 1 mètre ; un second système fait un contact pour chaque déplacement d'air de 50 mètres ; un troisième pour chaque déplacement d'air de 5 kilomètres. Ces contacts électriques sont envoyés à la station du sol et là sont recueillis par des enregistreurs qui donnent la vitesse par seconde, c'est-à-dire divisent le nombre de contacts par le temps.

L'enregistreur qui utilise les contacts émis par mètre donne la vitesse directe ; celui qui utilise les contacts émis par 50 mètres donne la vitesse moyenne ; enfin le système qui utilise les contacts émis par 5 kilomètres sert à noter la totalisation du chemin parcouru, comme vérification.

Sur la tige même portant le moulinet Richard est montée une girouette Piazzi Smith qui, au moyen de trois fils, envoie la *direction* du vent à un enregistreur également placé à terre. La direction est notée à 1/128 près.

Sur une autre tige métallique est monté un moulinet Decheverens à ailettes tournant dans un plan horizontal. Cet appareil donne la composante verticale du vent, c'est-à-dire les vents ascendants et descendants.

Enfin, sur une troisième tige est un moulinet de Robinson, qui enregistre la vitesse moyenne du vent.

Cette station fonctionne avec régularité, grâce à la précision des remarquables instruments construits par MM. Richard frères. On en comprendra toute l'importance par

l'examen des tracés. Ainsi, le tracé du 20-21 juin 1889, envoyé par l'anémomètre du sommet de la Tour, montre qu'à 7 h. 50 du soir, le 20, le vent avait à cette altitude une vitesse de 12 mètres à la seconde ; à 1 heure du matin, le 21, son intensité s'accrut ; il dépassa la vitesse de 14 mètres à la seconde. Un second tracé, fourni par un anémomètre identique au premier, mais fonctionnant au-dessus du toit du Bureau central météorologique, rue de l'Université, indique que le vent atteint seulement, à 6 h. 1/2 du soir, 4 mètres par seconde à la surface du sol, et à 1 heure, alors qu'il avait 14 mètres de vitesse à 300 mètres d'altitude, il n'atteignait pas 4 mètres au niveau du sol. Cet exemple montre l'intérêt des stations élevées, qui seules peuvent enregistrer d'une façon précise les phénomènes météorologiques; il fait comprendre toute l'importance de la station de la Tour.

Tous les enregistreurs placés à la station du sol recevant les contacts émis par les appareils du sommet, sont des inventions de MM. Richard frères (1).

II. Il existe à la Préfecture de police de Paris un service spécial pour l'identification des prévenus au moyen de la photographie et de mesures anthropométriques. M. Alphonse Bertillon, directeur de ce service, vient de publier une intéressante brochure sur la manière dont il prend les *photographies judiciaires*, qui n'ont rien de commun avec la photographie artistique ou commerciale (2). Le but de ces photographies est de mettre en relief les caractères individuels qui permettront de reconnaître une personne, quelque changement qu'elle ait subi par suite de l'âge, de la maladie, de la différence dans la coupe des cheveux, le port de la barbe, etc. On comprend tout l'intérêt qui s'attache à cette identification, que les récidivistes mettent tant

(1) Cette notice est empruntée à un article de M. G. Tissandier, dans *la Nature* du 29 juin 1889. MM. Richard y ont fait quelques rectifications et y donnent, en particulier, au moulinet Decheverens son véritable nom, qui ne paraissait pas dans *la Nature*. A. A.

(2) Brochure de 112 pages ; Paris, Gauthier-Villars, 1890.

de soin à empêcher et qui était jusqu'ici souvent difficile ou impossible.

M. Bertillon fait observer que les photographies instantanées ne valent rien pour le but qu'on se propose, parce qu'elles peuvent reproduire des poses ou des expressions bizarres ou extraordinaires, qui ne sont pas habituelles au sujet. Il faut choisir des poses de demi-repos, qui reproduisent le plus exactement l'image qu'on veut pouvoir reconnaître. Il est indiqué de faire deux portraits de chaque individu, l'un de face, l'autre de profil. Le portrait de face est celui qui représente le mieux l'ensemble de la physionomie avec ses caractères psychiques ; c'est celui qui sera le plus facilement reconnu par tout le monde et par le sujet lui-même, habitué à voir son portrait de face dans un miroir. Mais c'est aussi celui qui pourra le plus facilement être altéré, soit au moment de la pose par le jeu volontaire des muscles du visage, soit plus tard par l'amaigrissement, l'embonpoint, la coupe des cheveux et de la barbe.

Voilà pourquoi il faut prendre un second portrait, de profil, qui est une véritable coupe anatomique et qui permet l'identification *linéaire*. En effet, les lignes du nez, de l'oreille, de la bouche, du menton, la courbe des sourcils et des paupières sont des éléments qui restent à peu près complètement soustraits aux altérations volontaires ou pathologiques.

Il est également nécessaire que tous les portraits soient faits à la même échelle. M. Bertillon a adopté la réduction à 1/7 qui permet d'opérer sur le format carte de visite, en donnant la largeur des épaules, et de retrouver sur la figure les cicatrices et autres marques caractéristiques. Une même carte reçoit les deux portraits juxtaposés.

L'identification est soumise à toute une série de règles minutieuses décrites par M. Bertillon. Une planche très curieuse de la brochure représente deux portraits du même individu, l'un avec barbe et cheveux longs, l'autre sans barbe et cheveux courts. Les deux portraits ne se ressemblent nullement et il est impossible de les identifier. Mais si l'on recouvre, au moyen d'une *cache*, toutes les parties

poilues du visage, la ressemblance apparaît immédiatement exacte et frappante.

Les photographies judiciaires prises d'après les règles formulées par M. Bertillon sont actuellement au nombre de plus de 100,000, et une preuve de leur utilité, c'est la disparition à peu près complète des dissimulations d'identité dans les prisons autres que le Dépôt. Tandis qu'en 1884 et 1885 le chiffre des reconnaissances des récidivistes faites *après condamnation* par les surveillants des prisons, s'élevait de 200 à 300 par an, le nombre des identifications de ce genre est tombé, pour l'année 1888, au chiffre de 14, sur lesquels 10 se rapportent à des individus qui, n'ayant jamais été mesurés antérieurement, ne pouvaient être reconnus par le Service. Il ne reste donc que quatre omissions, sur les 31,000 individus examinés dans l'année.

La Belgique, la Russie, les Etats-Unis, la République Argentine et la Tunisie ont adopté ce système de signalement, il est à désirer que la police des pays étrangers se conforme aux indications de M. Bertillon ; on comprend les services que pourrait en retirer la société (*Revue scientifique*, 9 août 1890).

III. Depuis quelques années un certain nombre d'anthropologistes sont à la recherche de l'anthropopithèque, l'homme-singe, l'espèce intermédiaire entre le singe et l'homme. A plusieurs reprises on a cru mettre la main sur des restes de ce précieux ancêtre de notre race, prédit par les chefs du transformisme, et qui serait, il faut l'avouer, un argument irréfutable en faveur de la théorie, si on pouvait le montrer et établir sa parenté avec le singe d'une part et l'homme d'autre part. Malheureusement pour le système, chaque fois qu'une découverte de ce genre a été annoncée, on n'a pas tardé à reconnaître qu'on s'était un peu trop pressé de chanter victoire. C'est ce qui est arrivé récemment encore, à l'occasion d'une mâchoire trouvée dans les couches du miocène moyen de Saint-Gaudens, par M. Regnault, et présentée par M. A. Gaudry à l'Académie des sciences, dans sa séance du 24 février 1890.



En 1856, des vestiges d'un grand singe, trouvés dans ce même lieu, avaient été décrits par M. Paul Gervais et attribués à un anthropomorphe auquel le savant paléontologiste reconnaissait des caractères bien supérieurs à ceux des autres simiens; il lui donna le nom *Dryopithecus* et lui assigna sa place entre le plus élevé des singes et le plus imparfait des hommes, c'est-à-dire qu'il y vit la transition entre l'espèce simienne et l'espèce humaine. M. Paul Gervais n'avait à sa disposition qu'un humérus et une mâchoire inférieure brisée, dont on avait recollé les fragments dans des situations probables mais non certaines; cela avait suffi pour combler un abîme.

Mais, en 1890, on possède une mâchoire inférieure à peu près complète du *Dryopithecus*, et M. Gaudry n'a pas eu de peine à démontrer que l'abîme, au lieu d'être comblé par cette mâchoire, semble, au contraire, se creuser et s'élargir davantage. Le savant professeur a déposé sur le bureau l'Académie, à côté de la nouvelle mâchoire, une série de maxillaires appartenant à diverses espèces de singes et à quelques types humains considérés comme les plus inférieurs, entre autres celui de la Vénus hottentote. Il résulte de la comparaison de ces diverses mâchoires que le *Dryopithecus* est loin de représenter le type simien le plus élevé. D'abord on constate dans cette mâchoire un allongement tout spécial, qui entraîne forcément un allongement du maxillaire supérieur et de toute la face, laquelle devait être aussi proéminente que celle du gorille, plus proéminente que celle de l'orang-outang, du chimpanzé, beaucoup plus proéminente que celle de la Vénus hottentote.

Une seconde différence consiste dans la place laissée à la langue. Tandis que, dans les races humaines élevées, la forme de la mâchoire permet à la langue de s'étendre beaucoup en largeur et en longueur, chez les races inférieures, cet espace laissé à la langue est un peu moindre; mais cette diminution, légère chez la Vénus hottentote, s'accentue déjà chez le chimpanzé, augmente chez l'orang-outang et le gibbon, se prononce davantage chez le gorille, et

encore plus chez le *Dryopithecus*. M. Gaudry conclut que l'animal tertiaire avait une langue très courte et ne pouvait produire que des grognements. Une discussion assez vive s'est engagée entre M. A. Gaudry, M. Blanchard et M. Milne-Edwards sur les rapports qui existent entre la faculté d'émettre des sons plus ou moins compliqués et le perfectionnement organique de l'instrument vocal.

Enfin on a admis que le *Dryopithecus* est non seulement au dessous de l'homme, mais au dessous de plusieurs singes encore vivants, et M. Milne-Edwards a ajouté que l'ensemble des caractères autorise à penser que cet animal devait être plutôt quadrupède que bipède.

Voilà donc l'homme tertiaire enterré de nouveau, et l'anthropopithèque encore à trouver. Bonne chance aux chercheurs.

IV. L'unification des heures et du méridien occupe toujours les gouvernements, les académies et les grandes administrations, celles des chemins de fer en particulier. Bien que le mouvement s'accentue vers une solution pratique et une entente internationale, on ne peut pas dire que la question soit beaucoup plus avancée que lorsque nous en avons parlé dans notre précédente *Revue*. Le R. P. Tondini ne laisse pas passer une seule occasion de démontrer l'urgence et les avantages de l'adoption de son système. Seul, le gouvernement français paraît s'intéresser fort peu à la question et rester en dehors de toute initiative. Il est à craindre que les autres puissances ne nous laissent dans notre isolement volontaire et s'entendent entre elles sans nous, et par conséquent contre nous. Le R. P. Poulain résume l'état actuel de la question dans le numéro d'août des *Etudes religieuses*.

Dans quel sens, dit-il, la question a-t-elle chance d'être résolue ? Avouons-le : Greenwich a tous les atouts dans son jeu. Ce méridien peut invoquer la raison du plus fort. Pour lutter contre ce mouvement général, il faudrait que la France montrât de l'esprit de suite, de l'activité et de l'énergie. Mais les autres nations nous voyant inertes s'ar-

rangeront entre elles, unifieront leurs heures à l'aide de Greenwich, et nous resterons avec notre heure nationale, très dignes dans notre isolement, mais isolés.

Cela est si vrai que quelques Français prêchent l'esprit de sacrifice et proposent d'accepter Greenwich, pour en finir.

L'idée des fuseaux horaires a fait, pour sa part, de sérieux progrès. Dès maintenant, la moitié des fuseaux horaires reliés à Greenwich est en fonction. Il y en a sept qui ne comptent pas, comme tombant tout entiers dans les océans Pacifique ou Atlantique. Sur les 17 qui restent, 8 fonctionnent déjà, dans une grande portion de leur étendue (Angleterre, Canada, Etats-Unis, Suède, Japon). La Russie n'aura qu'à avancer ses heures d'une minute, pour se relier pleinement au système.

Dans les autres pays, il se fait un grand mouvement dans le même sens. Les chemins de fer austro-hongrois viennent de présenter une pétition à ce sujet au gouvernement autrichien, qui se montre très favorable ; à Berlin, une commission composée des délégués de quinze grandes administrations de chemins de fer, a voté, le 8 janvier, l'admission de ce système. Dans toute l'Allemagne, des vœux analogues sont exprimés. La Chambre belge a examiné cette question dans sa séance du 6 mai 1890 ; enfin, le gouvernement italien annonce qu'il compte réunir prochainement, à Rome, un nouveau congrès des puissances pour trancher la question (1).

Dans une lettre adressée à la *Revue scientifique* (12 juillet 1890), le P. Tondini ajoute que la conférence projetée par le gouvernement italien sera appelée à prendre en considération *les propositions mêmes de la France en 1884*, avec l'unique substitution du méridien continental de Jérusalem à la place d'un méridien initial océanique, écarté à Washington par 22 Etats sur 25. Il engage la France à ne pas se presser d'adopter l'heure de Greenwich, mais à

(1) Le gouvernement français vient d'être saisi officiellement de ce projet de Conférence par le gouvernement italien. La France a accepté en principe et des délégués seront nommés prochainement. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, séance du 25 août 1890).



demander elle-même la réunion d'une conférence internationale qui tranche au plus tôt et définitivement la question du méridien, dont l'heure deviendrait, par convention, internationale. Si la France ne se décide pas promptement à sortir de son isolement, elle est exposée à se voir imposer moralement l'heure anglaise.

Enfin, la conférence télégraphique internationale qui vient d'avoir lieu à Paris, et où étaient représentés 43 Etats et 24 compagnies télégraphiques, a émis, à l'unanimité, le vœu suivant :

« La Conférence télégraphique internationale, tout en ne se reconnaissant pas compétente pour trancher la question du méridien initial devant fixer l'heure universelle,

« Applaudit aux efforts de l'Académie des sciences de l'Institut de Bologne pour trouver une solution qui concilie tous les intérêts ;

« Et émet le vœu que ce projet trouve bientôt sa réalisation, et qu'on arrive enfin à l'unification dans la mesure du temps. »

La question va donc être remise officiellement sur le tapis et la France est appelée, si elle le veut, à jouer un beau rôle dans sa solution ; les puissances de l'Europe reconnaissent implicitement l'influence dont elle jouit encore dans les débats scientifiques; on sent cette influence, on la redoute peut-être, on serait heureux de la voir s'effacer ; c'est elle à montrer qu'elle n'abdique pas son rôle dans les questions qui touchent aux intérêts de la civilisation dans le monde; il serait honteux qu'il en fût autrement.

V. On connaît les péripéties du projet de tunnel sous-marin destiné à relier l'Angleterre et la France, et la peur légèrement ridicule qu'il inspire à nos voisins. Il paraît qu'un pont à ciel ouvert aurait moins d'inconvénients ; aussi plusieurs projets de ponts ont-ils été publiés depuis 1849, mais reconnus irréalisables. En 1884, une société se forma à Londres, sous le nom de *the Channel Bridge and Railway Company*, pour étudier un nouveau projet plus pratique. Après six années de travaux, et la construction

du célèbre pont du Forth, les ingénieurs anglais de ce gigantesque travail, MM. John Fowler et Baker, de concert avec le vice-amiral Cloué et M. Schneider, du Creusot, viennent de publier un ensemble de documents (1), où ils établissent la possibilité de construire sur la Manche un pont à deux voies, d'une longueur de 38 kilomètres 600 mètres, avec 120 piles distantes de 500 et 300 mètres pour les grandes travées, de 250 et 100 mètres pour les petites travées. La profondeur d'eau maxima étant de 55 mètres, la hauteur libre de navigation à marée haute serait également de 55 mètres; la hauteur des piles en maçonnerie serait de 76 mètres et celles des piles métalliques surajoutées aux précédentes, de 40 mètres. Les dépenses d'installation sont évaluées à 1 milliard au maximum.

La brochure répond à toutes les objections qu'on a faites à ce projet, au point de vue de la résistance au vent et aux tempêtes, des dangers qu'offriraient les nombreux piliers à la navigation soit à voile, soit à vapeur, par les gros temps et par les accalmies. Enfin, la brochure examine le point de vue commercial et financier, elle montre que la marine anglaise n'a rien à craindre de ce côté et que l'entreprise serait une bonne affaire pour les actionnaires. Le nombre des voyageurs qui traversent aujourd'hui annuellement le détroit dépasse 600.000, d'après les statistiques; on peut, sans témérité, prévoir un nombre double de voyageurs qui passeront sur le pont, soit 1.200.000 par an; en portant le prix du passage à 12 francs par voyageur, on aurait une recette de 12 millions pour un million de voyageurs, auxquels il faut ajouter 113.400.000 francs de transports de marchandises, en admettant que 5 millions de tonnes seront transportées chaque année, et en calculant le prix de la tonne à 22 fr. 68, soit un total de 125 millions de francs.

On ne dit pas encore quel accueil est fait à ce projet par l'opinion publique et par le gouvernement anglais.

VI. Il est rare que les savants se permettent publique-

(1) Brochure in-4°. Paris, imprimerie Chaix, 1890.



ment des mystifications du genre de celle que M. W.-H. Preece, l'ingénieur-électricien en chef du Post-Office de Londres, et M. Hughes, l'inventeur bien connu du télégraphe et du microphone de ce nom, viennent d'infliger à l'élite de la société anglaise. *La Nature* raconte que, dans une soirée scientifique donnée dernièrement au *South Kensington Museum*, le programme annonçait une découverte merveilleuse, à laquelle on donnait le nom d'*électro-phonoscope*, et dont l'assistance aurait la primeur. Cet instrument permettait non seulement d'entendre mais de voir son interlocuteur à toute distance. L'expérience offerte au public réussit à merveille.

Or, il s'agissait simplement d'une mystification. Les deux savants physiciens avaient employé un truc vulgaire de prestidigitateur de place publique, en réunissant à un téléphone ordinaire l'appareil décrit dans tous les traités de physique amusante, qui permet de voir à travers un corps opaque, au moyen d'une combinaison de miroirs.

Comme il s'agissait d'une fête de charité, la plaisanterie fut bien acceptée des spectateurs ; le côté le plus plaisant fut le sérieux avec lequel certains journaux politiques et même scientifiques annoncèrent bruyamment la découverte et publièrent une dépêche apocryphe d'Edison, réclamant la priorité de l'invention. On en a bien ri, à Londres.

Mais qui sait si la mystification d'hier ne sera pas la réalité de demain : l'électricité nous a déjà procuré tant de surprises !

Alexis Arduin.





REVUE PHILOSOPHIQUE

SOMMAIRE. — M. Franck ; sa philosophie. — M. Farges : *Le cerveau, l'ame et les facultés*. — R. P. Castelein : *Psychologie*. Opinions de l'auteur sur l'hypnotisme.

I. Le dernier volume publié par M. Franck (1) nous intéresse moins par les auteurs et les ouvrages qui y sont étudiés que par le fond même : nous y avons donc moins cherché ce qu'ont pensé ou ce que pensent MM. Paul Janet, Jules Simon, Vacherot, Cousin, etc., que la pensée elle-même de M. Franck. Certes, ses doctrines philosophiques sont connues depuis longtemps du monde savant ; elles se sont affirmées par des ouvrages nombreux et remarquables, qui sont entre toutes les mains ; mais il est toujours instructif de s'en mieux informer et surtout de les voir aux prises, dans des études critiques, avec les idées et les systèmes de ce temps et de tous les temps. Car les travaux de M. Franck ont embrassé tout le domaine et toute l'histoire de la philosophie ; et comme, d'autre part, il y a peu d'auteurs qui aient été aussi d'accord avec eux-mêmes et aussi fidèles aux principes du spiritualisme rationaliste qui a dominé en France, au milieu de ce siècle, il est important de bien l'étudier. Nous essaierons ici de résumer et de critiquer sommairement sa philosophie, d'après surtout le dernier ouvrage dû à sa verte vieillesse.

(1) *Nouveaux Essais de critique philosophique*, par Ad. Franck, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, in-12, 360 p. Paris, Hachette.

M. Franck se place au premier rang de ces spiritualistes rationalistes qui, à la suite de Cousin, ont revendiqué tous les droits de la raison et même des traditions purement humaines, mais sans vouloir reconnaître la possibilité ou l'existence d'une révélation divine. Donc, tout attaché qu'il s'est montré à la religion israélite qu'il professe, il ne croit pas cependant au surnaturel et ne peut regarder le Pentateuque que comme un livre admirable de philosophie morale. On s'explique ainsi ses sévérités et parfois ses injustices envers des philosophes catholiques tels que de Maistre, de Bonald, Bossuet, alors surtout que ces auteurs donnent prise à la critique par quelques exagérations. Mais si nos penseurs catholiques sont sujets à l'erreur et même à de très graves erreurs en philosophie, leurs émules rationalistes sont plus exposés encore. Aussi M. Franck, malgré son attachement aux doctrines les plus élevées, malgré le zèle qu'il a mis à défendre en toute circonstance les droits de Dieu, la morale et la dignité humaine, contre les entreprises des positivistes et des sceptiques, leur a fait des concessions qui réduiraient la philosophie à l'impuissance. Nous ne pouvons signaler que quelques points principaux dans cette étude sommaire; mais ils suffiront pour montrer que le spiritualisme qu'il professe se trouve désarmé en présence des erreurs contemporaines les plus graves et que, s'il lui reste les ressources communes du bon sens et de la conscience outragés, il perd celles de la logique. Personne, certes, mieux que M. Franck, dans le camp des rationalistes, n'a riposté aux sensualistes et aux « fanatiques d'athéisme » de ce temps; mais nous ne croyons pas que ses doctrines résistent à leur tour à la critique pénétrante de ses adversaires.

Tout d'abord la psychologie de l'école de Cousin sur laquelle il s'appuie a fait son temps: elle est bien morte, elle ne peut plus se soutenir, surtout après les travaux admirables de la science moderne. Il faut bien accorder à M. Vacherot, à M. Taine et à tant d'autres que nos idées supérieures d'infini, de beauté, de perfection, qui éclairent toute notre vie intellectuelle et morale, ne sont pas innées ; elles

sont acquises, elles sont le fruit de l'abstraction et du raisonnement; elles ne sont pas l'objet d'une simple intuition, d'une aperception spontanée. Il ne suffisait donc pas d'adresser à M. Vacherot cette réponse éloquente: « Que faites-vous de l'esprit humain, de la foi de l'humanité, embrassés dans leur action, dans leur marche, dans leur vie historique si puissante et si continue? La raison du genre humain affirme spontanément, avec une confiance inébranlable, l'éternité, l'infinitude, la toute-puissance, l'insondable sagesse, l'idéale beauté, l'absolue perfection, la loi divine universelle, immuable qui commande aux actions humaines et à toutes les actions d'un être libre et intelligent. Ce n'est pas depuis Platon et à son exemple, qu'elle croit à ces choses; elle y croyait longtemps auparavant et ailleurs que dans la Grèce, et elle y croira encore quand tous les traités d'analyse et de critique transcendantale auront été dévorés par les vers. » — Oui, sans doute, l'humanité a toujours connu de quelque manière la divinité et soupçonné tout au moins ses infinies perfections; elle a vécu sur un trésor de connaissances morales et religieuses que nulle génération n'a pu dissiper; mais ce trésor n'a paru inépuisable que parce qu'il s'est alimenté de la révélation. Si l'humanité a toujours cru à de si grandes choses, c'est grâce au surnaturel, que M. Franck veut chasser de la conscience humaine et de l'histoire. Sans une révélation positive et divine, Israël n'aurait point de Pentateuque; nous n'aurions pas l'Evangile; et le paganisme, qui ne s'est soutenu que par les traditions religieuses dont il était l'altération, n'aurait laissé derrière lui, dans notre Occident, qu'une sorte de barbarie analogue à celle qui couvre encore une partie du globe.

Mais il n'est pas étonnant que M. Franck, en partant de la négation absolue et arbitraire du surnaturel, ait essayé ensuite d'expliquer tout mysticisme et toute superstition comme une simple aberration philosophique. Et cependant qui ne voit ici la différence profonde qui sépare le mysticisme philosophique du mysticisme religieux, bien qu'ils s'appellent facilement l'un l'autre dans les mêmes esprits? L'auteur

de la *Cabale*, qui vient d'être rééditée, est un des écrivains qui ont le plus écrit sur le mysticisme, soit ancien, soit nouveau, et il est bien étonnant qu'il n'ait pas reconnu l'existence de faits inexplicables par les seules forces de la nature. Aussi, dans ces derniers temps, lorsque les faits merveilleux des tables tournantes, du magnétisme et du spiritisme furent portés devant le tribunal de l'Académie, il ne dut pas être l'un des derniers ni des moins énergiques à les nier absolument. C'était là du scepticisme. Nos académiciens se dérobent aujourd'hui devant des faits de plus en plus nombreux et indéniables. Mais cette négation obstinée nous explique l'embarras ou l'inconséquence de tous nos spiritualistes rationalistes, en face du surnaturel, qui aujourd'hui s'impose de plus en plus, moins par lui-même peut-être que par certains faits diaboliques et superstitieux qui en sont la contrefaçon. En réalité, si le mysticisme de tous les temps, celui de la Cabale en particulier, n'est pas une pure duperie, il accuse l'existence d'un ordre surnaturel, comme l'ombre accuse l'existence de la lumière.

Cette même aversion profonde pour le surnaturel nous a semblé rendre M. Franck trop indulgent pour certaines théories sur l'origine de la parole. D'une part, il reconnaît, avec tous les spiritualistes conséquents, que les premiers hommes n'ont pas été dépourvus des connaissances morales et religieuses sans lesquelles la dignité humaine disparaît, et d'autre part nous ne voyons pas qu'il ait contredit l'origine dite *naturelle* du langage telle qu'elle a été soutenue naguère par un lauréat de l'Académie, aux applaudissements de la section qui a jugé son travail. D'après l'hypothèse du lauréat, les premiers hommes auraient émis d'abord quelque son élémentaire qui, à la longue, à la suite de milliers d'années et peut-être de siècles, pendant que le corps humain lui-même évoluait lentement de l'animalité à un degré supérieur — on paraît du moins le supposer — se serait multiplié, différencié, combiné de mille manières, suivant les lois naturelles de l'analogie et autres semblables, de manière par exemple à donner le sanscrit

des Védas, le grec d'Homère et l'hébreu de la Bible. Mais alors comment cette humanité primitive et sans langage articulé, c'est-à-dire sans parole, aurait-elle été pourvue des connaissances morales et religieuses les plus essentielles, et que devient cette aperception spontanée des vérités supérieures que M. Franck affirmait si éloquemmeut tout à l'heure ? C'est ainsi qu'en chassant obstinément de l'histoire, et en particulier de nos origines, même l'apparence du surnaturel, on expose la cause elle-même du spiritualisme et tous les principes sur lesquels s'appuie la dignité humaine.

La théodicée de M. Franck est assurément très élevée et fort belle ; on peut le compter parmi ceux qui ont le mieux défendu contre les athées et les panthéistes les attributs divins ; nul peut-être n'a mieux insisté sur le caractère absolu de la vérité, du bien, du devoir, de la loi morale, caractère méconnu par les positivistes, Spencer, Guyau, etc., et sur lequel est fondée l'une des plus belles preuves de l'existence et de la perfection de Dieu. Mais là encore quelques concessions fâcheuses ou du moins certains doutes semblent remettre en question toutes les vérités acquises et rouvrir ainsi la porte au scepticisme religieux et philosophique. Voici par exemple en quels termes M. Franck essaie de justifier Cousin, son maître, et de montrer, après lui, que la création est nécessaire :

« Ce que Dieu, en créant, dit-il, ne tire pas de la matière, il faut qu'il le tire de lui-même, c'est-à-dire de sa volonté, de son intelligence, de son amour pour sa propre perfection, en dernière analyse de sa propre substance (!). Et cette activité, il faut qu'il l'exerce, sous peine de ne pas être, puisque agir, vouloir, penser sont dans son essence. » — Il est facile de répondre, avec le dernier comme avec le premier de nos théologiens, qu'il n'y a qu'une seule activité nécessaire à Dieu : c'est celle qui a son terme en lui-même et s'exerce entre les trois personnes divines. Soutenir la nécessité de la création, c'est dire que le monde est nécessaire à Dieu, c'est le subordonner à son œuvre, c'est le supposer imparfait par nature et ne le tenir pour accompli que

dans la création ; ce qui est précisément l'erreur du panthéisme, que repousse cependant M. Franck avec une grande énergie. Mais le moyen de n'être pas panthéiste, avec de tels principes, surtout si l'on ajoute formellement que le Créateur a tiré le monde « de sa propre substance » ? De quel droit ensuite maintenir la liberté de l'homme et repousser le fatalisme historique ? Si Dieu n'est pas libre, comment l'homme le serait-il ? Jamais, cependant, M. Franck n'a douté de la liberté humaine.

Bien que son rationalisme ne laisse subsister dans son esprit que des croyances humaines, il n'en reste pas moins attaché aux traditions de sa race, et justement fier des lumières religieuses qu'elle a conservées au genre humain. Il est évident qu'au point de vue de la religion et de la morale, la Grèce et Rome n'ont rien à comparer au Pentateuque. Mais M. Franck a tort de nier la chute originelle si nettement affirmée et prouvée dans ce livre sacré, et quand il qualifie d'*horrible* une proposition de Bossuet sur ce point dogmatique, il oublie que la nature elle-même justifie ici la Providence par ses lois aussi mystérieuses qu'évidentes de l'hérédité. Il s'inscrit à faux contre toute l'histoire, quand il nie la malédiction qui pèse sur les Juifs et n'admet que leur rôle temporel, inexplicable sans l'autre. Ce petit peuple n'est si extraordinaire et si grand, jusque dans ses malheurs, que par le rôle providentiel qu'il ne cesse de remplir, et qui a été marqué d'avance il y a plus de deux mille ans. Enfin, il n'a pas vu que si la religion juive a eu sur l'humanité tout entière cette prodigieuse influence, c'est moins à cause du Pentateuque, sur lequel elle s'appuie et qui n'a pas changé le monde ancien, qu'à cause de l'Evangile qu'elle a préparé. Celui-ci est bien autre chose qu'une promulgation des vérités mosaïques : c'est une loi nouvelle, et surtout c'est un nouvel esprit. Avec Jésus-Christ, le monde est transformé, et la raison dernière de ce renouvellement, c'est que le Verbe n'a plus seulement éclairé la raison des sages et des philosophes, des Socrate, des Platon et des Confucius ; il n'a plus seulement inspiré les prophètes et les législateurs, mais il a parlé de sa propre

bouche : « *Et Verbum caro factum est* ». Pourquoi donc faut-il que cette parole scandalise nos rationalistes, et en particulier M. Franck ? Elle est pourtant si consolante et si philosophique sur les lèvres de nos grands théologiens, et en particulier du Docteur de l'Incarnation, saint Thomas. Depuis qu'elle a été prononcée, la philosophie chrétienne existe, et M. Franck en connaît bien l'histoire. Cette philosophie ne se confond point avec la foi ou avec la théologie, et ici encore M. Franck, mieux que bien d'autres, nous rend un précieux témoignage. Elle aboutit à la foi qui la protège et qu'elle défend à son tour, partageant ainsi avec elle les mêmes destinées. Que ne pouvons-nous dire, en terminant, que le spiritualisme si noble auquel s'est dévoué M. Franck, n'est en désaccord sur aucun point essentiel avec cette philosophie immortelle ! Mais ce que nous pouvons confesser, à sa gloire, c'est que bien des philosophes de la même école, nés d'ailleurs au sein du catholicisme, qu'ils oublient trop dans leurs spéculations, sont loin d'avoir été aussi fidèles aux vérités essentielles de la morale et de la religion naturelle. Tous ne pourraient pas signer ces belles et touchantes paroles : « Je la sers (la cause du spiritualisme) depuis que j'ai commencé à penser ; elle s'est emparée de mon âme et de mon esprit au sortir de mon adolescence, et maintenant que je compte plus de quatre-vingts ans, je suis heureux de lui payer un tribut qui, de ma part, sera très probablement le dernier (1). » Nous ne pouvons mieux terminer, nous aussi, que par ces mots cette trop courte étude consacrée à un philosophe éminent, qui a daigné accueillir avec bienveillance nos premiers travaux, qui nous a inspiré, par ses doctrines élevées, une sincère admiration, et que nous avons longuement étudié, avec autant de reconnaissance que de profit.

II. M. Farges nous envoie aujourd'hui une étude remarquable sur *le Cerveau*, *l'âme et les facultés* (2). Digne

(1) Dernières paroles de l'Avant-propos.
(2) *Le Cerveau*, *l'âme et les facultés*, par Albert Farges, prêtre de

des précédentes, elle mérite d'être bien reçue et propagée par tous les amis de la philosophie scolastique. Comme il est facile de le voir par les seuls titres des études précédentes (1), l'actif et zélé secrétaire de la Société Saint-Thomas-d'Aquin s'applique à justifier nos principales thèses et à mettre en évidence leur accord avec la science moderne. Il montre fort bien que la philosophie scolastique seule soutient avec honneur cette épreuve de la science, ce contrôle de l'expérience; les autres sont démenties par les faits ou incapables de donner aux théories scientifiques la base et le couronnement qui leur sont indispensables. Il faut que la science consente enfin à se réconcilier avec la philosophie d'Aristote et de saint Thomas, si elle ne veut pas porter sur le néant et se perdre dans l'obscurité et le vide. Il est très curieux, et non moins instructif, d'assister à cette lutte, sur le terrain scientifique, des théories scolastiques avec la philosophie moderne; le débat, pour être indirect, n'en est pas moins concluant. Il était facile, par exemple, aux premiers cartésiens de rompre absolument avec toute autorité et de se prévaloir, comme d'un mérite, de cette indépendance même; mais il est plus facile de mépriser l'autorité religieuse et l'autorité de l'histoire que celle de la science; de ces trois mépris, le premier est le plus injuste, et le troisième finit par être impossible. Le jour est donc arrivé où la science expérimentale a parlé, et la philosophie moderne a été prise en flagrant délit de mensonge. Il faut se rendre, si l'on ne veut pas s'enfermer dans un scepticisme transcendant ou un empirisme qui n'a plus rien de philosophique. Nos adversaires spiritualistes sont pris aujourd'hui dans ce dilemme, et ils commencent à en avoir conscience. Félicitons M. Farges de contribuer à leur dessiller les yeux.

Saint-Sulpice, directeur à l'Ecole des Carmes. — In-8 de 419 p. — Paris, Letouzey et Ané.

(1) Voici les titres de ces études: *Théorie de l'Acte et de la Puissance, du Moteur et du Mobile.* — *L'Objectivité de la perception des sens internes et les théories modernes.* — *Matière et Forme en présence des sciences modernes.* — *La Vie et l'Evolution des espèces.* — Au secrétariat de la Société Saint-Thomas-d'Aquin, 74, rue de Vaugirard.

Voici tout le plan de la présente étude. Comme le titre l'indique, l'auteur y traite des principaux organes de l'âme, puis de l'âme elle-même et de ses facultés ; c'est presque un traité complet de psychologie. Si quelques chapitres y sont à peine esquissés, plusieurs de ceux qui touchent de près aux sciences expérimentales y sont largement traités. Le premier est consacré à l'anatomie et à la physiologie du cerveau ; une planche assez détaillée permet de suivre toutes les explications de l'auteur. Après ce préliminaire, la question pendante entre les spiritualistes et les matérialistes est discutée à fond ; l'auteur démontre que c'est l'organe animé qui sent, mais que l'âme seule est le sujet de la pensée abstraite ou de la raison. Toutes les objections du matérialisme, sous lesquelles succombe le spiritualisme exagéré, sont longuement examinées et réfutées : 1° l'illusion métaphysique du moi ; 2° l'équation entre l'intelligence et le cerveau ; 3° la folie et l'alcoolisme ; 4° les localisations cérébrales ; 5° l'esthésimétrie ou psycho-physique. Plusieurs de ces questions ont été traitées récemment, et avec bonheur, par le Dr Surbled, dont nous avons fait connaître l'ouvrage ; mais ceux qui ont lu le Docteur trouveront encore plaisir et profit à suivre M. Farges, qui s'est placé à un point de vue plus général et plus philosophique. Dans la seconde partie, il étudie successivement la faculté motrice et l'automatisme dit psychologique — la connaissance et la conscience sensibles — les cinq sens externes et les quatre sens internes — la connaissance intellectuelle — les facultés ou fonctions intellectuelles — les facultés appétitives dans l'ordre sensible et dans l'ordre raisonnable — le plaisir et la douleur. Suivent deux corollaires. Le premier est un résumé de psychologie comparée : l'homme et la bête. Dans le second, l'auteur rappelle ce qu'on a pu dire de plus plausible sur la vie naturelle de l'âme séparée du corps. Enfin, dans un court appendice, l'auteur achève de montrer le spiritualisme d'Aristote, qui a été si souvent contesté. En réalité, on conviendra, avec M. Farges, que nul philosophe ancien n'a mieux qu'Aristote reconnu ce qu'il y a de grand et comme de divin dans l'homme ; nul n'a mieux

senti la grandeur que nous tenons de notre raison et l'infinie distance qu'elle met entre nous et le reste de la nature.

Mais il ne nous suffit pas de faire connaître l'esprit et le plan de cet excellent ouvrage ; nous voudrions encore en détacher quelques pages pour les mettre sous les yeux de nos lecteurs. L'auteur remarque, par exemple, à la suite de nos savants, que les nerfs sont mauvais conducteurs de l'électricité (on en sait quelque chose aux Etats-Unis, depuis une exécution trop fameuse) ; l'action ou la transmission nerveuse n'est pas précisément électrique ni chimique ; le courant nerveux *fait boule de neige ;* le nerf n'est donc pas un simple conducteur, un simple fil télégraphique, mais il a une activité et une sensibilité propres. D'ailleurs, tels et tels animaux peuvent sentir, se mouvoir, respirer, vivre sans le cerveau. Or, tout cela démontre que l'homme sent non seulement par le cerveau, mais par tous les organes ; par exemple, nous nous souvenons, par le cerveau, que nous avons vu, mais nous voyons par les yeux. Et dire que les cartésiens ont nié et nient encore cette vérité de sens commun, à laquelle on nous ramène maintenant par des expériences scientifiques et de savantes déductions !

M. Farges n'a pas trop de peine à réfuter toutes les objections qu'on élève aujourd'hui contre l'identité du moi : cas de double conscience, dédoublement de la personnalité, etc. Comment se fait-il, par exemple, que les hypnotisés ou certains malades changent tout à coup d'habitudes et d'état et se croient successivement divers personnages ? Nos adversaires, dit à ce sujet M. Farges, confondent ici « deux choses bien distinctes : 1° le *fait* de l'identité personnelle ; 2° l'*idée* que nous nous faisons de cette identité. Le grand argument de l'école spiritualiste repose sur le *fait* de cette identité que perçoit notre conscience aidée de la mémoire, lorsque nous les interrogeons dans les conditions normales, et nullement sur l'idée que peuvent s'en faire les malades et les fous. Quant à l'*idée* de notre identité, nous reconnaissons qu'elle peut être altérée et pervertie dans certains cas pathologiques. Par exemple, que la mémoire disparaisse, nous perdrons nécessairement l'idée de notre identité, sans

cesser pourtant d'être identiques. Que la maladie nous fasse passer périodiquement par des états de corps et d'esprit très dissemblables et même opposés, notre jugement pourra s'égarer, croire à des métamorphoses et pousser la folie jusqu'à jouer sérieusement deux personnages » (p. 106).

M. Farges s'attaque souvent à M. Ferrière, un de nos matérialistes les plus décidés, et à M. Taine, esprit paradoxal, qui nie la métaphysique pour en mieux abuser et qui aurait été un rival de Scot, s'il avait vécu au XIIIe siècle, comme le remarquait fort spirituellement M. l'abbé de Broglie. En définitive, tous ces empiriques ne forment pas une armée si compacte, comme il peut paraître à ceux qui les voient de loin : ils sont fort divisés et chacun d'eux se met souvent en contradiction avec lui-même. Voici, par exemple, un aveu de Paul Bert, qui détruit bien des échafaudages construits par certains anthropologues de ce temps : « Je crois, disait-il, que l'on peut être très intelligent et avoir une tête relativement petite, et même asymétrique ou mal faite... On sait aujourd'hui, disait-il encore, que cette régularité (des hémisphères cérébraux) n'est nullement nécessaire ; et, par une coïncidence assez piquante, le célèbre physiologiste Bichat, qui avait soutenu cette thèse, s'est trouvé avoir un hémisphère beaucoup plus petit que l'autre. » Et c'est ainsi que M. Farges oppose aux savants matérialistes leurs propres conclusions, après s'être servi, d'autre part, de leurs découvertes pour réfuter des spiritualistes, comme M. Rabier, qui ne sont pas de son école. Il se sert donc, et habilement, de la science moderne comme d'un glaive à deux tranchants. Peut-être exagère-t-il parfois, avec quelques-uns de ses collègues de la Société de Saint-Thomas, l'importance des secours que les sciences peuvent apporter à la philosophie ; mais, en tout cas, il est loin de confondre ces deux ordres de connaissances et l'on ne peut que souscrire à la déclaration suivante : « Sans doute le philosophe n'a pas à descendre lui-même dans les laboratoires de physiologie et d'anatomie, mais il doit savoir ce qui s'y passe. Il ne doit pas avoir la prétention de refaire pour son propre compte des sciences

déjà faites, mais il doit les connaître, au moins dans leurs grandes lignes, savoir y distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique et douteux, de manière à asseoir sur des bases positives sa synthèse philosophique » (p. 18).

Nous voudrions signaler encore bien des points importants. L'auteur soutient avec raison, selon nous, l'objectivité de toutes les perceptions externes, sans en excepter la couleur; il montre ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans la théorie de l'inconscience, repoussée en bloc par certains spiritualistes; il approfondit plusieurs thèses de philosophie scolastique et conduit ses conclusions à peu près aussi loin que possible. Mais, sans pousser plus loin cette analyse, nous devons maintenant exprimer quelques réserves ; car, pour être d'accord sur le fond des choses, les scolastiques sont loin de s'accorder sur tous les détails. Qu'on ne s'étonne donc point de ces contestations domestiques : elles sont bonnes à entretenir nos forces et à nous garder de toute surprise.

Ainsi, nous pensons que l'auteur n'emploie pas une formule assez exacte quand il accorde que la folie est « une maladie de l'âme... une maladie de l'esprit », analogue à celle du péché et de l'erreur (p. 145-148). Il nous paraît, au contraire, que la folie n'est pas dans les organes seuls et encore moins dans l'esprit. Elle n'est pas dans les organes seuls; car la folie est une déraison et non pas une simple absence de raison ; on ne voit pas que les animaux soient susceptibles de folie, bien qu'ils soient parfois mal doués au point de vue de l'instinct et des qualités héréditaires ; ils sont sujets à la frénésie, à la rage, à mille maladies du système nerveux, mais non pas précisément à la folie. Celle-ci n'est pas non plus dans l'esprit; car on ne voit pas de quelle rupture ou lésion, de quelle désorganisation l'esprit peut être le sujet, et l'on ne conçoit pas un pur esprit qui serait insensé. On nous insinue que le désordre moral ou le péché est dans l'esprit et qu'il est une perversion comme la folie. Mais qui ne voit aussitôt la différence et même l'opposition absolue de ces deux choses : péché et folie? Sans doute, le péché est une erreur ; mais là se borne

la ressemblance. La folie rend précisément le péché impossible. C'est à les confondre que tendent les matérialistes et les déterministes : les criminels, d'après eux, ne seraient plus que des insensés et l'enfer ne serait qu'un séjour d'aliénés, rempli par la fatalité. Laissons donc au péché son mystère, de même qu'à l'erreur, mais ne les comparons pas trop à la folie. Ces considérations nous permettent de conclure que la folie est dans les organes ou les sens par rapport à l'esprit. Il arrive, par suite de l'abus volontaire des passions ou par suite d'hérédité ou d'un autre malheur immérité, qu'un organe nécessaire est empêché ou faussé : l'esprit est alors trahi par cet organe comme l'artiste par un mauvais instrument. Nous croyons que l'auteur ne pense pas autrement. Ne dit-il pas quelque part (p. 176), qu'une folie intellectuelle pure ne peut pas être constatée ?

Un autre point sur lequel nous devons faire des réserves, est celui de la sensation, et en particulier de *l'espèce impresse*. Malgré l'insistance de l'auteur, nous ne pouvons nous convaincre que l'espèce impresse n'est pas distincte de l'impression organique. Celle-ci, en effet, peut être reçue dans l'organe mort, pourvu qu'il ne soit pas autrement altéré : l'œil peut recevoir l'image, comme le ferait une plaque photographique ; l'oreille peut vibrer parfaitement sous le coup d'une onde sonore; et cependant ces impressions ne peuvent se confondre avec celles qui seraient reçues dans l'œil et l'oreille animés. Il ne suit pas de leur distinction que l'impression organique et l'espèce impresse soient « juxtaposées » ; elles sont plutôt échelonnées du dehors au dedans, et la première, qui est toute dans l'organe, produit la seconde, qui est principalement dans le sens. Même en admettant que l'espèce impresse est « psycho-physique », on doit reconnaître que l'impression organique est purement physique de sa nature. Dira-t-on que dès lors qu'il y a impression organique dans l'organe vivant, il y a espèce impresse ? Mais ce n'est rien moins que sûr, et puis, cela fût-il, qu'elles seraient encore distinctes, comme la partie ou l'élément est distinct du tout, comme le corps, par exemple, ou le cadavre est distinct de l'homme.

Pour les mêmes raisons, nous n'admettons qu'avec de grandes réserves que la sensation est ***mesurable,*** et partant divisible. Le corps de la sensation, pour ainsi dire, nous voulons dire sa matière, ses conditions, l'excitation, l'impression organique, sont mesurables, oui ; mais tout cela est comme le dehors de la sensation ; l'acte lui-même, le formel de la sensation est indivisible, comme le sens et comme l'âme : on ne sent pas à demi, on sent ou bien l'on ne sent pas. Et si l'on nous réplique qu'on peut mesurer la sensation à cause de cet élément matériel, qui en est inséparable, comme le corps est inséparable de l'homme, nous répondons que l'homme n'est pas, à proprement parler, divisible ; on peut diviser son corps, en retrancher le pied ou la main, mais on ne divise pas l'homme comme tel, essentiellement : ce serait le détruire. Nous maintenons donc qu'on ne mesure que les conditions ou les causes matérielles de la sensation. Elles varient d'ailleurs étonnamment d'un homme à l'autre et surtout d'une espèce animale à une autre espèce. Que peuvent donc nous apprendre d'important et de vraiment philosophique ces calculs de la psycho-physique ? Voyez par exemple l'hirondelle dans son vol, quelle intensité de vie ! quelle rapidité de mouvement et de sensations ! Lancée à la vitesse d'une flèche, elle aperçoit le moucheron, à moins d'un mètre de distance peut-être, et dans ce court intervalle, elle le voit, le reconnaît, le convoite, le cherche, l'atteint d'un coup d'aile et le cueille dans son bec, en moins de temps qu'il n'en faut à l'homme pour sentir l'épine qui le blesse et retirer la main.

Mais ici encore, malgré la différence des formules, nous croyons être d'accord avec l'auteur. Comme aussi quand il écrit « qu'un raisonnement, qu'un sorite par exemple, est d'autant plus long à penser ou à parler, qu'il est composé d'un plus grand nombre de termes » (p. 187). Il n'en reste pas moins vrai que l'intelligence n'agit pas dans le temps proprement dit : *Intellectus est supra tempus.* Il faut du temps pour préparer le raisonnement, mais il n'en faut pas pour voir qu'il conclut. Sans doute, on comprend d'abord la majeure, puis la mineure, ce qui fait au moins deux

instants, et enfin la conclusion; mais on ne raisonne que lorsqu'on perçoit celle-ci comme légitime, c'est-à-dire dans ses rapports avec les prémisses; or, cette vue de l'esprit a lieu *in instanti.* En réalité, l'esprit ne fait pas de demi-syllogismes, de demi-raisonnements; quand il ne perçoit que la majeure ou la mineure, il juge, mais ne raisonne pas encore : le syllogisme, et par conséquent le sorite, est donc indivisible comme tel; on ne divise que ses membres.

Que l'auteur nous permette encore de contester quelques affirmations, ou du moins quelques expressions : « Il leur suffirait (aux animaux inférieurs), dit-il, du sens fondamental qu'on appelle le toucher, la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût n'étant au fond que des perfectionnements ou des modes spéciaux du toucher » (p. 244). — N'est-ce point paraître nier, et sans raison suffisante, la spécificité des cinq sens? Car, enfin, si le toucher est un sens fondamental, de telle sorte que les autres ne soient que ses modes, ses perfectionnements, il n'y a plus de différence essentielle dans la sensibilité extérieure des espèces animales. Mais pourquoi y aurait-il plus de différence dans leur sensibilité intérieure, qui fait écho à la première et lui répond exactement? Tous les animaux formeraient donc, au fond, une seule espèce philosophique, et l'on ne voit plus dès lors pourquoi la plus simple des cellules animées n'arriverait point, par des évolutions purement accidentelles, à engendrer le règne animal tout entier. Il est vrai que plusieurs scolastiques, notamment M. Farges, ne répugnent pas à cette hypothèse, considérée dans l'ordre purement métaphysique. Mais leurs raisons sont loin de nous convaincre. Pour ce qui est de la spécificité des cinq sens, M. Farge l'établit cependant ailleurs, et très bien; il la fonde avec raison sur l'irréductibilité des objets formellement sentis; il essaie même de montrer qu'on pourrait distinguer deux sens dans le toucher : celui de l'étendue, avec ce qui s'y rapporte, et celui de la chaleur ou du froid.

Nous aimerions mieux aussi lui voir refuser le nom d'*abstraction* à cette opération des sens qui prennent chacun dans l'objet total la qualité qui leur est propre. Il n'y a

rien de commun entre cette abstraction et l'autre, l'abstraction intellectuelle, la seule digne de ce nom. L'abstraction sensible, en effet, ne retient que le singulier : l'*abstrait* n'est pas son fruit. Et puis, si on admet une certaine abstraction, dans l'ordre sensible, il faudra bien admettre également un certain sens *agent*. Puisque l'idée abstraite est vraiment le propre de l'esprit, comme le montre l'auteur, pour sa part, pourquoi ne pas réserver l'abstraction à l'esprit ? Nous ne chercherons pas non plus à corriger ou à perfectionner la vieille formule scolastique, qui exprime si bien la différence et l'opposition des sens et de l'intelligence : *Sensus est particularium, ratio vero universalium*. L'objet propre et direct de l'esprit, c'est bien l'*universel*, plutôt que l'*immatériel*. L'esprit humain ne connaît le second que par le premier; et s'il se connaît lui-même comme immatériel, ce n'est qu'autant qu'il remarque en lui la nature de ses pensées, c'est-à-dire leur caractère universel.

Comme on le voit, nos critiques ne portent que sur des points accessoires, et nous ne pouvons que louer le savant auteur d'avoir traité des problèmes si graves avec autant d'érudition et de discernement. En terminant ce compte rendu déjà long, nous aimons à nous rencontrer exactement avec lui dans une appréciation qui nous paraît fort juste, savoir : que les spiritualistes n'ont pas à s'inquiéter du plus ou moins de ressemblance de l'homme organique avec tels animaux voisins de lui sur l'échelle zoologique; car l'homme triomphe par cette ressemblance plus encore que par les différences : « Certains anatomistes, écrit M. Farges (p. 389), ont fait de grands efforts pour distinguer anatomiquement le système nerveux de l'homme de celui des animaux les plus parfaits, tels que le singe. Il leur a semblé que la dignité de l'homme serait compromise, si elle ne se manifestait pas par quelque supériorité dans l'organe cérébral. Owen en Angleterre et Gratiolet parmi nous se sont surtout distingués dans cette recherche; ils ont lutté sans infériorité contre de vigoureux adversaires, tels que Huxley et Vogt. Mais cette préoccupation nous paraît complètement exagérée, puisque ce n'est pas par quelque perfectionne-

ment accessoire et accidentel dans les facultés sensibles et organiques, mais par le privilège de facultés inorganiques et intellectuelles, que l'homme surpasse l'animal. Quelque intéressantes, au point de vue anatomique, que soient ces recherches, elles nous laissent donc complètement indifférents au point de vue philosophique, qui est le seul qui doive nous occuper ici. Accorderions-nous aux matérialistes que le cerveau d'un singe ne diffère pas essentiellement de celui de l'homme, la difficulté qu'on leur oppose ne serait pas diminuée, au contraire : il leur resterait à nous expliquer comment deux cerveaux matériellement semblables peuvent avoir des facultés si dissemblables, et la nécessité d'un principe de nature supérieure, pour expliquer cette différence, n'en deviendrait que plus manifeste. »

III. Maintenant on écoutera peut-être avec intérêt l'un des partisans de l'autre opinion. Voici, par exemple, ce que nous lisons dans la *Psychologie* du R. P. Castelein, dont nous allons entretenir nos lecteurs (1) : « Les découvertes modernes de l'anatomie ont parfaitement mis en lumière cette supériorité du cerveau humain... Cette supériorité éclate dans un triple indice. — D'abord, le cerveau humain pèse beaucoup plus que celui des animaux de taille analogue. — Ensuite, la comparaison entre le poids du cerveau, siège des fonctions supérieures, et le poids de la moelle épinière, siège des fonctions inférieures, est tout entière en faveur du cerveau humain. — Enfin, l'étendue des circonvolutions cérébrales et de l'écorce grise, siège de toutes les réactions conscientes, l'emporte considérablement, dans le cerveau humain, sur ces mêmes éléments du cerveau animal. Les progrès futurs de l'anatomie comparée, en déterminant la place et la fonction de tous les centres nerveux du cerveau de l'homme et des animaux, contribueront à mieux manifester la supériorité du cerveau humain. En compa-

(1) *Cours de philosophie*, par le Père A. Castelein, de la Compagnie de Jésus. II[e] volume, *Psychologie*. La science de l'âme dans ses rapports avec l'anatomie, la physiologie et l'hypnotisme. In-8 de VI-705 p. avec planche. Namur, Douxfils.



rant lobe à lobe et circonvolution à circonvolution, on mettra mieux en évidence l'aptitude du cerveau humain à servir d'instrument aux fonctions supérieures et conscientes, où éclosent spontanément la pensée et la parole » (p. 557-8). L'auteur insiste ensuite sur deux autres organes très importants, la *corde vocale* et la *main*, qui ne l'emportent pas moins que le cerveau sur les organes analogues de l'animal.

Voilà donc deux manières de voir contradictoires entre elles et qui, toutes les deux, se réclament de la science moderne : les uns ne voient pas de différence organique essentielle entre l'homme et tel quadrumane ; les autres voient des différences considérables et suffisantes pour faire de l'homme, abstraction faite de sa raison, une espèce à part et bien supérieure. Or, le spiritualisme triomphe, on vient de le dire, aussi bien dans l'une que dans l'autre hypothèse. On voit donc, par cet exemple, que bien des conclusions scientifiques, déjà démontrées ou en voie de l'être et qui paraissent intéresser de fort près la philosophie, lui sont, en définitive, parfaitement indifférentes. C'est ce qui doit ramener à leur juste valeur les apologies scientifiques.

De même cependant que M. Farges, le P. Castelein s'applique, et avec raison, à concilier les sciences modernes avec la scolastique. Le cours remarquable de philosophie qu'il a entrepris depuis quelques années, et dont voici le second volume, n'a pas d'autre but... Nous ne parlerons pas ici de la *Logique*, dans laquelle une large place est faite à la logique appliquée, particulièrement à la logique des sciences. On a reproché à l'auteur de n'avoir pas assez fait valoir la logique d'Aristote, qui pourtant fera toujours la substance de toute logique scolastique ; peut-être aussi, dans le présent volume de psychologie, la doctrine scolastique disparaît-elle un peu sous les couches scientifiques qui la recouvrent : cette cuirasse est un peu lourde, et l'unité de l'ouvrage paraît laisser à désirer. En voici d'ailleurs le plan : il embrasse les questions les plus complexes, les plus variées, les plus dignes d'attirer l'attention des psychologues modernes. La première partie comprend la *psychologie fondamentale*. Sous ce titre viennent douze thèses sur la

méthode en psychologie — sur la nature de l'âme et de la vie — sur l'union de l'âme et du corps — sur les facultés sensibles et intellectuelles, etc. L'auteur s'y applique à établir toutes les conclusions principales de la psychologie de l'école et à les défendre spécialement contre les erreurs modernes, et il le fait avec un savoir et une abondance qu'on a justement loués. Mais c'est la deuxième partie qui est la plus développée et qui pique le mieux la curiosité. Elle comprend : 1° des notions complémentaires sur nos organes et leurs fonctions, véritable traité d'anatomie (p. 279-405); 2° une sorte de traité de physiologie (p. 405-577) sous ce titre : la psychologie scolastique et les découvertes de la physiologie; 3° enfin une étude presque aussi étendue sur la psychologie scolastique et l'hypnotisme (p. 577-694).

C'est sur cette étude précisément, qui intéresse d'une manière si grave la psychologie et la morale, que nous devons nous arrêter, non point pour la critiquer à fond, mais seulement pour signaler les opinions de l'auteur et formuler nos réserves. L'auteur distingue quatre ordres de phénomènes hypnotiques. Dans le premier sont compris les anesthésies et l'hyperesthésie, la catalepsie suggestive et les mouvements automatiques, la spontanéité et l'exaltation, avec ou sans conscience, les modifications de la circulation vaso-motrice. Dans le deuxième, les suggestions hypnotiques, posthypnotiques et rétroactives, les illusions des personnalités multiples. Dans le troisième, la double vue, la suggestion mentale, la prétendue action à distance des remèdes. Dans le quatrième enfin, les applications à la thérapeutique. Or, l'auteur reconnaît bien que généralement les phénomènes du troisième ordre ne sont explicables que par l'intervention de l'esprit malin; mais il pense que les autres phénomènes sont naturels : « Ces réserves faites, dit-il, nous ne saurions admettre l'intervention d'une cause extranaturelle pour expliquer les phénomènes habituels de l'hypnotisme, ceux que nous avons rangés dans le premier, le deuxième et le quatrième ordre. Nous n'y voyons, d'une part, aucune disproportion évidente entre les effets et une

cause naturelle, et, d'autre part, nous ne saurions admettre que la science et la pratique de l'hypnotisme puisse être en soi une chose mauvaise, qui mérite d'être livrée par Dieu à l'action et à la direction de l'esprit mauvais. Admettre qu'il en est ainsi serait *superstition* » (p. 657). Nous nous permettons de souligner ce dernier mot. Pour mieux faire connaître la pensée de l'auteur, nous citerons encore les lignes suivantes : « C'est donc faire acte de raison que de reconnaître, au delà de la science sérieuse et utile, ces coins perdus de la superstition et de la séduction démoniaque. Rassurons-nous. Ces deux domaines ne se confondent pas. En dehors d'intentions impies ou superstitieuses, nous regardons généralement l'état hypnotique comme abrité contre toute influence extranaturelle. Celle-ci n'est pas plus à craindre dans les expériences de l'hypnotisme scientifique et médical que dans les expériences de la chimie, de la physique ou de la physiologie. Nous en sommes certain de par les lois ordinaires de la Providence, telles qu'elles se manifestent à notre raison et à notre foi » (p. 686).

Ici nous nous permettrons seulement de critiquer la comparaison établie entre les expériences d'hypnotisme et celles de chimie, de physique ou de physiologie. Il y a cependant une différence qui saute aux yeux. Tandis que la longue série des phénomènes chimiques, physiques, physiologiques, provoqués ou observés par nos savants, n'offre évidemment rien que de naturel, il n'en est point de même dans les phénomènes hypnotiques. Ils forment une série continue depuis les plus simples, les plus naturels en eux-mêmes et les moins suspects jusqu'aux plus étonnants, les plus merveilleux, jusqu'à ceux qui, de l'avis de tous les théologiens et du P. Castelein lui-même, sont certainement diaboliques. Or, dans cet état de choses et sur les confins des deux ordres, naturel et extranaturel, on comprend que des chrétiens réfléchis, sans être crédules ni superstitieux, suspendent leur jugement, regardent de tels phénomènes comme suspects et s'en abstiennent. Et nous regretterions beaucoup que l'autorité d'écrivains d'ailleurs fort recommandables, comme le P. Castelein, les rassurât

et les fît sortir de leur prudente réserve. Quoi donc! Voici un sujet suffisamment *entraîné :* c'est le mot. On peut l'endormir d'un geste ; dans cet état on lui ordonne de commettre un crime tout à l'heure, ou demain, ou plus tard, mais à tel moment et sur telle personne marquée ; et ce sujet aussitôt réveillé, avec la même facilité qu'on l'a endormi, oublie l'ordre reçu jusqu'au moment de l'exécution, qui a lieu d'une manière fatale et automatique ! Et l'on s'étonne de nos doutes ! En vérité, il n'est que sage de regarder comme insuffisantes les explications purement naturelles qu'on nous donne de ce singulier phénomène, par exemple celle-ci : « Nous admettons, dit l'auteur, que cette force d'ordre mixte, force *psycho-physique*, qui anime notre organisme et qui déploie sa principale activité dans le système nerveux, subit, par l'effet de la suggestion hypnotique, une influence qui la modifie profondément. Cette force vitale, modifiée dans sa distribution et dans son jeu naturel par l'influence de l'idée suggérée ou de la concentration d'esprit qu'elle cause, modifierait à son tour les relations des centres nerveux, en romprait l'équilibre, en provoquerait la dissociation et y déterminerait cette obéissance automatique dont les contre-coups sont si efficaces et parfois si durables » (p. 678). Ne semble-t-il pas que le médecin de Molière déterminait aussi clairement la vraie cause du mal, quand il disait : « Et voilà pourquoi votre fille est muette » ?

Et, dans le phénomène précédent, nous n'avons pas parlé de la suggestion elle-même : est-il permis de donner cet empire absolu sur soi-même ou de le prendre sur autrui, lors même que ce serait pour une bonne fin ? N'y a-t-il pas, dans cette aliénation des facultés et de toute la personne, un désordre moral intrinsèque, bien plus grave par exemple que celui du mensonge ? Et s'il est défendu de mentir alors même qu'on pourrait par là sauver la vie à quelqu'un, peut-il être permis de se livrer à autrui ou de s'emparer de lui par la suggestion ? Et puis, comme nous l'avons insinué plus haut, est-on bien sûr que cette possession complète d'un homme par un autre soit toujours immédiate et qu'il

n'intervienne jamais de lien invisible, un agent spirituel qui agit intérieurement sur l'organisme alors que la parole de l'opérateur frappe l'oreille et ne laisse que des traces fugitives? Mais l'auteur paraît loin de tels scrupules, de cette timidité. On sait que de très grands esprits et que tous les mystiques ont eu à se défendre particulièrement des pièges de l'esprit malin; mais, nous dit-on : « Dieu ne permet pas à cet esprit d'entraver le progrès de la science et de troubler les honnêtes recherches et les légitimes expériences des savants » (p. 656). Heureux savants! Ils n'ont pas besoin d'une prudence chrétienne spéciale ni surtout d'exorcismes. Il est vrai qu'on ajoute aussitôt : « Dieu peut livrer à cet esprit les savants incrédules et orgueilleux (sont-ils rares aujourd'hui ?); il peut punir les intentions coupables qui s'inspirent soit du matérialisme, soit des croyances impies du spiritisme, par les influences et les illusions occultes du satanisme » (p. 656-7).

Puisqu'on parle de superstition, rappelons qu'il y a ici deux genres de superstition à éviter : l'une qui s'obstine à ne rien voir que de très naturel dans tous les phénomènes hypnotiques, même les plus extraordinaires : c'est la superstition scientifique, ou plutôt, celle de certains savants, la plus dangereuse peut-être : l'autre qui tend à ne voir derrière tous les phénomènes étonnants et inexpliqués que des causes extranaturelles. Or l'auteur a peut-être le tort de ne pas voir également la superstition des deux côtés. Remarquons ici, et en faveur de ceux qui suspectent les phénomènes hypnotiques plus qu'il ne le permet, que les pays les plus superstitieux, ceux où il n'y a pas de village, pour ainsi dire, sans spirite et même sans sorcier, ne sont pas précisément ceux où l'on se méfie le plus de l'hypnotisme, mais plutôt ceux où cet art nouveau est accepté au même titre que les autres.

Voici, par exemple, ce qu'écrivait, il y a peu de jours, un publiciste (1), dans une de nos feuilles catholiques. Pourquoi faut-il que toutes ne traitent pas toujours avec la

(1) M. Pierre Lespinasse, dans la *Gazette de France* du 21 août.

même sagesse ces difficiles et périlleuses questions ! « Partout où disparaissent les pratiques chrétiennes, disait-il, on peut voir les populations en quête de superstitions et de mystères. Durant ces derniers temps, nous avons eu la jeûneuse de Bourdeilles, le berger guérisseur de l'île de Ré. Hier encore, le tribunal de Loches jugeait une affaire de sorcellerie et les paysans de Bourdeilles croient voir revenir l'ombre de Zélie Bouriou. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces superstitions se manifestent précisément parmi les populations les moins attachées à la religion. L'arrondissement de Loches, où chaque commune a un sorcier, est en même temps un des plus irréligieux, et le canton de Bourdeilles est un des moins fervents des cantons du Périgord. Il n'y a là rien de très étonnant. Quoi qu'on en puisse penser, l'âme humaine est affamée de divin et d'au-delà ; dès qu'on lui ôte la nourriture solide et raisonnable des vérités chrétiennes, elle se jette sur la viande creuse des superstitions insensées. A la rigueur, les hautes spéculations scientifiques peuvent chez quelques esprits empêcher cette folie, mais que voulez-vous que deviennent les âmes simples, naïves, et même la moyenne nécessairement toujours assez peu instruite ? Chez les savants même, il ne faudrait pas croire que la science suffise à les mettre à l'abri des superstitions. Il serait, au contraire, aisé de montrer que les sciences physiques, en particulier, sont éminemment favorables à l'invasion des croyances superstitieuses. C'est d'ailleurs un fait bien connu que la plupart des savants libres-penseurs de l'Allemagne contemporaine sont des assistants assidus — et croyants — des assemblées spirites. »

On aimera aussi à connaître la pensée du R. P. Castelein sur les tables tournantes. Il peut en parler avec d'autant plus d'assurance qu'il a expérimenté avec soin ce genre de phénomènes : « J'admets, dit-il, par exemple, que, par des impulsions nerveuses inconscientes, une table légère tourne, et que son pied, en se soulevant, réponde dans un sens qui est déterminé par les secrètes pensées et la secrète attente des personnes qui la touchent. J'ai moi-même fait des expé-

riences décisives dans ce sens » (p. 656). Et dans la note de la page 686, il s'explique en ces termes : « Ce que nous venons de dire de l'état hypnotique s'applique aux tables tournantes. Nous avons fait, à la lumière des principes de la philosophie et de la théologie, certaines expériences de ce genre que nous regardons comme n'offrant aucun caractère extranaturel. Des actions fibrillaires et inconscientes, qui, peu à peu, se coordonnent comme certains mouvements réflexes, peuvent expliquer le mouvement rotatoire et les soulèvements de pied de ces tables conformément à l'attente et aux suggestions des personnes qui font l'expérience. Nous admettons même que, dans cet état d'excitation nerveuse où se trouvent certaines personnes, elles peuvent mouvoir la table de façon à en obtenir des réponses, dont elles ne se reconnaissent pas les auteurs. Ce serait là l'effet d'une dissociation partielle des centres nerveux, comme celle qui, dans nos rêves, produit les réponses que nous attribuons à une personne étrangère. Aussi sommes-nous fondés à croire que les phénomènes de tables tournantes se compliquent parfois des phénomènes de suggestion et de dissociation des centres nerveux chez les personnes hypnotisables qui prennent part à l'expérience. Mais au delà de ces faits naturels, dans les phénomènes de tables tournantes, il peut y avoir et il y a eu des faits extranaturels... »

Beaucoup de lecteurs, croyons-nous, trouveront cette dernière réserve insuffisante. Ils regarderont comme suspect, tout au moins ce singulier phénomène de personnes qui ne sont d'ailleurs ni folles ni hallucinées, et qui entrent en conversation avec une table qu'elles meuvent elles-mêmes sans le savoir et qui leur fait des réponses fort intelligentes, dont elles sont les auteurs inconscients. Ne faudrait-il pas ici se défier davantage, alors surtout que l'on côtoie des phénomènes certainement extranaturels ? L'auteur invoque sa propre expérience. Eh bien, nous faisons appel, de notre côté, à l'expérience des prêtres vénérables et nombreux qui liront peut-être ces lignes et qui, il y a trente ou quarante ans, ont expérimenté, alors que le doute était universel, ces

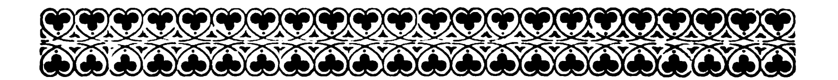
sortes de phénomènes : nous nous soumettrons à leur verdict.

Encore quelques observations sur ces questions difficiles que nous n'aurions pas voulu aborder ; mais il nous faut bien défendre l'opinion que nous avons cru, en conscience, devoir soutenir plusieurs fois ici même et dans le *Traité de philosophie scolastique*. Le savant auteur que nous critiquons à regret, résume sa doctrine dans des *Conclusions* dont l'une au moins nous paraît inadmissible et dangereuse : « De sa nature, dit-il, l'état hypnotique n'est pas nuisible. Entre des mains intelligentes et sûres, il peut devenir un excellent principe de *médecine morale* et un agent thérapeutique d'une incontestable utilité. » Nous ne voulons contester que l'affirmation soulignée : « L'état hypnotique peut devenir un excellent principe de médecine morale. » Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir longuement les lecteurs de la *Revue* de l'application de l'hypnotisme à la médecine morale et particulièrement à la pédagogie; nous avons rappelé, à ce sujet, ce qu'il faut entendre par cette médecine nouvelle et on nous dispensera de nous répéter. Toutes les réserves faites alors, nous les maintenons et nous refuserons d'accorder une probabilité sérieuse à la conclusion citée, jusqu'à ce que des éducateurs catholiques, méritant toute confiance, par exemple les Recteurs des collèges de la Compagnie, se soient décidés à employer l'hypnotisme pour la guérison ou l'amendement de leurs sujets les plus récalcitrants. De nombreux témoins racontent les cures morales merveilleuses opérées par la suggestion hypnotique; les enfants les plus mal doués au point de vue des instincts, des mœurs, du travail, du caractère, ont été transformés et guéris; le remède, sans doute, est héroïque, mais, entre des mains expérimentées et honnêtes, il n'offre aucun danger, et puis il n'en est pas d'autre, paraît-il, dans les cas désespérés, qui se multiplient aujourd'hui. Eh bien, nous supplions qu'avant de rendre un malheureux enfant à sa famille désolée et qui ne sait plus à qui recourir, les éducateurs chrétiens fassent appel à l'art hypnotique et à toutes ses ressources. Nous devons avoir le courage de suivre jus-

qu'au bout nos opinions philosophiques et d'y conformer notre conduite dans toute la mesure où le permet la foi... Mais nous ne voulons pas insister davantage; car, de sincère qu'elle est, notre humble invitation paraîtrait ironique, alors cependant que le sujet est trop sérieux pour n'être pas traité avec toute la gravité possible et la plus parfaite sincérité.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer l'apparition du 1er volume de la belle histoire de la philosophie, par le cardinal Gonzalez, traduite par le R. P. de Pascal (1). Lorsque les trois volumes suivants auront paru, nous nous empresserons alors d'étudier cet ouvrage important avec tout le soin qu'il mérite et de le faire connaître à nos lecteurs.

Elie BLANC.



BIBLIOGRAPHIE

Traité de l'administration temporelle des grands et des petits Séminaires, des Congrégations autorisées et non autorisées et des Collèges ecclésiastiques, suivi de la législation annotée des Fabriques, des Menses curiales, épiscopales et capitulaires, et des Caisses de retraite ecclésiastiques, par P. DURIEU, Prêtre de Saint-Sulpice. — 1 vol. g. in-8°, XIV-604 pages. *Paris*, V. Lecoffre; *Lyon*, E. Vitte, 1890. — **Prix** : 7 fr. 50.

Le titre d'un livre est déjà un indice de sa valeur : ce n'est pas le seul, ni le plus décisif; mais, à coup sûr, c'en est un. L'on voit là, du premier coup, si l'on a affaire à un homme d'ordre et de méthode; et, quand un titre est précis et clair, il y a gros à parier que l'œuvre n'est pas la première venue.

(1) Paris, Lethielleux.

Or, le livre que nous avons le plaisir de signaler à l'attention de nos lecteurs réalise, de tout point, cette première condition de valeur intrinsèque. C'est à la fois un *Traité d'administration temporelle* des grands et des petits Séminaires, etc., et un code en raccourci de la *Législation* des Fabriques, Menses,etc. L'importance considérable d'un tel ouvrage est, du même coup, indiquée en deux mots.

Après une lettre très flatteuse, et justement élogieuse, de Mgr l'Evêque de Rodez à l'auteur, et une substantielle préface où, sans phrases, ce dernier explique les raisons qui l'ont déterminé à écrire son livre et donne un aperçu rapide de son sujet, M. l'abbé Durieu, dans un chapitre préliminaire, traite une question d'administration générale relative aux communes, aux hôpitaux et hospices, et aux lycées. Puis, entrant dans le particulier et le vif des questions, il aborde successivement : (*a*, les règles générales de l'administration temporelle des séminaires, des communautés et des collèges ; (*b*, l'administration des biens ; (*c*, l'administration temporelle intérieure. A chacune de ces grandes divisions correspondent et se rattachent des subdivisions que nous serions tenté d'appeler, mais non point de trouver, innombrables, tant l'auteur a fouillé son sujet, entrevu les difficultés qui peuvent surgir en ces matières, eu à cœur d'en proposer les solutions, et, pour tout dire d'un mot, réussi à donner, sur les cas les plus divers, avec des réponses toujours topiques, un *Traité* complet et qui fasse autorité.

Même marche en ce qui touche à la législation des Fabriques, des Menses, et des Caisses ecclésiastiques. Pour n'occuper qu'un tiers environ du volume, ces dernières questions n'en sont pas moins traitées avec la même largeur de vues et la même compétence que les précédentes. Cent pages en particulier sont affectées aux détails si divers, et parfois si complexes et si embarrassants, qui concernent les Fabriques, en sorte que, à ne le prendre que par ce côté, le volume de M. Durieu sera désormais le *livre d'or* de MM. les curés. Il y a plus. Nos Seigneurs les Evêques, MM. les secrétaires généraux des évêchés et archevêchés, y trouveront également à prendre leur bien. Qui ne sait quels embarras entraîne, souvent même quelles tracasseries suscite, la mort d'un prélat et occasionne la vacance d'un siège ? Avoir, dans ces occurrences pénibles, un guide sûr et accrédité est une ressource précieuse dont personne désormais ne voudra se priver.

Ajoutez à cela que, pour faciliter les recherches, l'auteur n'a

rien négligé de ce qui peut rendre ses explications et indications aisément abordables. On se plaint souvent que les meilleurs ouvrages manquent de points de repère : ils n'ont pas de table analytique, ou celle qu'ils ont est superficielle et insuffisante. On n'aura certes point à adresser à M. Durieu un semblable reproche : dans une table *alphabétique*, qui ne comprend pas moins de vingt-trois pages, il a condensé, à l'aide de renvois sommaires au corps de l'ouvrage et dans d'excellentes définitions, toute la substance de son livre. On peut donc, tout de suite et sans hésitation, aller à la question dont on se préoccupe et savoir nettement ce que l'on désire connaître.

Un pareil travail mérite manifestement tous les éloges. Dans ce seul livre on a, sous la main, ce que l'on perdrait un temps infini à chercher dans vingt autres, sans même être sûr d'y trouver la chose exposée avec la même précision. Il nous sera donc permis de le recommander chaleureusement à l'attention de qui de droit. On a, trop fréquemment, en administration, des perplexités et des ennuis, pour qu'il soit permis d'hésiter à se procurer ce qu'on nous permettra de nommer, en finissant, un vrai *trésor*.

J. C.

L'Ennemie sociale, histoire documentée des faits et gestes de la franc-maçonnerie de 1717 à 1890 en France, en Belgique et en Italie, par Paul ROSEN (Paris, Bloud et Barral).

La franc-maçonnerie est aujourd'hui plus qu'une association influente, elle est en France et en Italie le pouvoir lui-même. Elle l'était il n'y a pas longtemps en Belgique et aspire à le redevenir. Les membres influents des assemblées législatives, les hauts fonctionnaires font partie de ses loges, dont les ambitieux prennent en foule le chemin, comme celui qui conduit le plus facilement au succès. Elle est le lien véritable qui groupe et retient en un parti compact ces hommes qui s'intitulent républicains en France, unitaires en Italie, libéraux en Belgique.

Son histoire, liée étroitement, hélas ! à celle de notre politique intérieure et étrangère, présente un double intérêt, en nous montrant comment ces hommes ont su conquérir le pouvoir et en user jusqu'à présent, et en nous permettant de lire, dans les discussions agitées au sein des loges et dans le programme qu'elles formulent, les projets qui demain seront présentés officiellement au nom du gouvernement. La connaissance de cette

histoire et de ce programme est indispensable à quiconque en politique veut savoir et prévoir.

M. Paul Rosen, auteur de l'ouvrage justement remarqué *Satan et Cie*, vient de publier sur la franc-maçonnerie une nouvelle étude sous ce titre l'*Ennemie sociale*. Ancien haut dignitaire de la franc-maçonnerie, — il était *très illustre et souverain grand maître du 33e et dernier degré* — il a connu ses projets et son but, suivi son action, et a eu dans les mains de nombreux documents. Mieux que personne il était donc à même de faire sur les points restés obscurs une pleine lumière.

Il a divisé son travail en trois parties, montrant le développement de l'action maçonnique en France en Belgique et en Italie.

En France nous la connaissons trop : la laïcisation de l'enseignement, toutes les mesures hostiles aux congrégations et au clergé, voilà son œuvre. En Belgique, où le bon sens populaire a chassé la secte du gouvernement, nous entendons ses cris de rage et ses menaces. En Italie, où elle triomphe, nous la voyons pousser à la confiscation des biens des congrégations complétée par celle des œuvres pies.

Pour donner à son récit un caractère d'indiscutable certitude l'auteur adopte la méthode la plus sûre : le plus souvent il s'efface et laisse la parole aux orateurs des loges ou à leurs écrivains officiels. Chaque affirmation porte ainsi sa preuve avec elle, et le lecteur est fait lui-même juge des doctrines et des actes exposés par leurs propres auteurs. La franc-maçonnerie est montrée telle qu'elle est au témoignage de ses adeptes les plus autorisés.

L'utilité d'un tel livre apparaît évidente ; ajoutons que l'auteur, qui a dédié et fait offrir son livre au souverain pontife Léon XIII, en a reçu un bref qui est pour lui le témoignage le plus précieux et la recommandation la meilleure. Nous ne saurions mieux faire que le reproduire : « Très cher fils, etc. En même temps que votre lettre si pleine de respect, il Nous a été remis un exemplaire du livre que vous venez de publier sous le titre : *l'Ennemie sociale*, livre dont l'objet, comme Nous l'indique la lettre qui l'accompagne, est de découvrir les desseins et les œuvres de ces hommes impies qui, réunis en société secrète, travaillent à la ruine de l'Eglise et de la société. La faveur que vous Nous demandez de vous permettre de Nous dédier votre ouvrage, Nous vous l'accordons volontiers, car le zèle qui vous

distingue pour la défense de la religion Nous est connu, entre autres preuves, par le courage que vous déployez pour combattre les ennemis de la foi et de la piété chrétiennes, en révélant leurs fraudes et leurs méfaits. Faisant donc des vœux pour que non seulement les catholiques, mais tous les hommes de bien aient pour ces fraudes et ces méfaits la même horreur dont vous les poursuivez si justement, Nous implorons pour vous du Père des lumières tous les dons de la vraie sagesse, et Nous vous accordons de grand cœur, à vous et à tous les vôtres, la bénédiction apostolique en témoignage de Notre paternelle affection, etc. » X.

En Orient. — Récits et notes d'un voyage en Palestine et en Syrie, par l'Egypte et le Sinaï, par l'abbé Raboisson. — Deux volumes petit in-folio, 320-354 pp. — 150 vues photographiques et 14 cartes. — Paris, Librairie catholique de l'œuvre de Saint-Paul, 1886-1887 (1).

Au seul aspect de ces deux splendides volumes in-folio, le lecteur sera séduit. Le papier en est magnifique, l'impression parfaite, et de nombreuses et superbes photographies les embellissent encore. L'auteur n'a donc rien négligé pour nous charmer, et bien ingrat serait celui qui ne lui serait pas reconnaissant de s'être donné tant de peine pour notre plaisir et notre instruction. M. Raboisson poursuit en effet ce double but : plaire et instruire.

Il nous charme par le récit plein d'humour et de vivacité de son voyage, par le détail de ses aventures, par les confidences qu'il nous fait de ses bonheurs et de ses déceptions, par la sincérité et la vie de sa narration. Il ne cherche pas d'ailleurs à nous en imposer par un ton solennel ; ses impressions lui sont bien personnelles, et ce qu'il n'a pas vu, il n'ira pas, afin de compléter son œuvre, en emprunter la description aux Guides et aux récits de ses prédécesseurs. En un mot nous avons sous les yeux des impressions de voyage vécues.

Et quel beau voyage ! La Méditerranée, Alexandrie, le Caire, les Pyramides, la Haute-Egypte, Louqsor, Karnack, le Fayoum, Suez, le Sinaï, Jaffa, Bethléem, Jéricho, Jérusalem, le Carmel, Nazareth, Tibériade, Damas, Balbeck, Beyrouth, tel est l'itiné-

(1) Cet ouvrage, daté de trois ans, n'a été mis en vente qu'en novembre dernier ; il avait été, croyons-nous, publié par livraisons.

raire de notre guide. Tout le long du voyage, sans être rebuté par les insuccès ou arrêté par la fatigue, avec une persévérance que nous ne saurions trop admirer, il a photographié paysages et monuments. Si quelques-unes des épreuves manquent de netteté et restent un peu flottantes, la plupart sont excellentes et font bien revivre sous nos yeux le pays même, et quelquefois les habitants. Nous signalerons parmi les mieux réussies celles des monuments de la Haute-Egypte, celles de Jérusalem et de Nazareth. Il est inutile de faire ressortir l'avantage d'une photographie sur un dessin pour la connaissance exacte des lieux. Si quelquefois la gravure est plus nette et plus précise, parce qu'elle fait un choix parmi les détails à reproduire, elle ne peut, comme la photographie, donner l'impression vivante et complète de la réalité. Ce n'est jamais qu'une traduction et non une reproduction.

M. Raboisson, on le voit, est un artiste; mais il est surtout un savant, et il nous le prouve par ses dissertations géologiques, linguistiques et scripturaires. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ses études et de ses découvertes géologiques. Citons seulement la discussion sur le mont Sinaï, où il prouve, par les textes de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'Eglise, par la linguistique, par la géologie, par la disposition même des lieux, que le mont Horeb, sur lequel Moïse reçut la loi, se trouve dans le massif du Djebel Mouça — non au Djebel Serbal — et n'est autre que le Ras Safsafah.

M. Raboisson avait entrepris son voyage dans le but de rechercher s'il existerait encore dans les vallées d'Arabah et d'Acabah quelques traces géologiques, indiquant que le Jourdain se jetait autrefois dans la mer Rouge. Il n'a pu examiner ces traces sur le terrain, mais l'étude géologique de la péninsule du Sinaï lui a permis de conclure à un affaissement récent de la vallée du Jourdain, affaissement qui aurait interrompu le cours de ce fleuve vers le golfe d'Acabah.

Autant que nous en pouvons juger, M. Raboisson est un géologue compétent; il a même eu l'honneur de présenter un mémoire à l'Académie des Sciences sur la géologie de la péninsule sinaïtique. Mais venons-en à ses identifications bibliques, qui nous intéressent davantage. En général elles sont exactes et la discussion est conduite avec science et connaissance très étendue des matériaux de la question. Chacune forme une petite dissertation. La linguistique et les étymologies lui fournissent souvent

d'excellents arguments. L'auteur a même un faible pour les étymologies ; et pourtant on ne saurait mettre trop de réserve, d'abord à les émettre, et puis à s'en servir comme preuve. On a de nos jours fixé les principes scientifiques d'après lesquels évo luent les mots dans certains groupes linguistiques ; il reste encore néanmoins en ces recherches assez d'incertitude pour obliger un esprit prudent à n'avancer qu'avec défiance. D'ailleurs nous ne croyons pas que pour les langues sémitiques on soit encore arrivé à préciser leurs principes de dérivation d'une manière bien certaine ; or, c'est d'étymologies sémitiques que s'occupe surtout M. Raboisson.

Nous n'essayerons pas d'indiquer toutes les identifications qu'établit l'auteur ; il en est plus d'une pour lesquelles d'ailleurs il n'a fait que suivre ses devanciers et répéter leurs arguments, sans apporter à la discussion des éléments nouveaux ou de valeur décisive. Arrêtons-nous à celles sur lesquelles il exprime un avis plus personnel. Citons en particulier son travail sur la topographie de Nazareth et la conclusion de son étude sur la Santa Casa : « En résumé, la plupart des matériaux de la Santa Casa, vénérés authentiquement à Lorette depuis 1294, sont des silex, de la craie ou des blocs de craie, colorés diversement, le plus grand nombre en rose et en rouge ; ces matériaux n'existent pas dans l'Europe occidentale ; ils sont assez communs en Palestine ; d'où la conclusion inéluctable que, les hommes ayant été incapables au XIII[e] siècle de construire de la sorte la Santa Casa, on ne peut l'attribuer qu'à des causes surnaturelles. »

La montagne de la Transfiguration est pour M. Raboisson le mont Thabor et non le petit ou le grand Hermon ; il en donne quelques preuves assez convaincantes. Une entre autres est au moins ingénieuse. Saint Luc a l'habitude de désigner les montagnes par leur nom. En parlant du mont de la Transfiguration il dit simplement : « Il monta sur la montagne. » Par ce dernier terme il traduisait pour ses lecteurs grecs le nom hébreu du mont de la Transfiguration. « Si l'on tient compte d'une part du sens du mot hébreu *Thabor* — le sommet de la montagne, d'après le docteur Sepp ; la hauteur, d'après V. Guérin ; — d'autre part, de celui du nom arabe qui lui a succédé, *Et Thôr*, la montagne ; on est obligé d'admettre que du temps des Hébreux, comme à l'heure actuelle, cette éminence isolée et d'un relief considérable, si capable de frapper l'imagination par sa

forme, son élévation et son isolement, avait dû paraître le type idéal de la montagne : on l'avait nommée en conséquence le mont, la montagne par excellence. C'est cette expression que saint Luc a traduite en grec, pour conserver sans doute l'idée qu'elle exprimait en hébreu, au lieu de la transporter dans un texte grec en sa forme hébraïque, qui ne pouvait avoir de signification pour les étrangers. » M. Raboisson fait ensuite une charge à fond contre ceux qui refusent d'admettre cette identification. Qu'il nous permette de l'assurer qu'il est des exégètes fort sensés et excellents catholiques, tels que MM. Schanz, Fillion et Le Camus, qui refusent de voir dans le Thabor le mont de la Transfiguration, et leurs arguments ne sont pas sans valeur.

Un appendice est consacré à la géographie du livre de Judith. Béthulie ne serait pas à chercher en Samarie, mais à l'occident du lac de Génésareth, aux Cornes de Hattin et Dothain à Hattin. Le camp d'Holopherne était situé sur la source de l'Ouady Hamâm.

Nous ne ferons aucune observation sur ces identifications, mais nous ne pouvons accepter celle d'Emmaüs avec Amouas-Nicopolis. Aucun raisonnement ne peut lever à nos yeux la difficulté qui résulte de la distance entre Jérusalem et Nicopolis.

Pour défendre ses opinions M. Raboisson institue quelquefois une discussion de textes. Il nous a semblé que sur ce point il ne tient pas assez compte de la valeur des manuscrits. En critique textuelle le nombre ne peut l'emporter qu'à autorité égale. Un seul manuscrit fait quelquefois échec à plusieurs centaines. Qu'importe, par exemple (p. 104, en note), qu'une leçon ait en sa faveur dix-sept onciaux au lieu de quatre, quand parmi ces quatre se trouvent les plus anciens, tels que le Sinaïticus, le Vaticanus et probablement l'Alexandrinus ? M. Raboisson aurait le droit de discuter la valeur de ces derniers et même de la rabaisser (des savants de mérite l'ont fait), mais comme en d'autres passages il les accepte, et qu'il est d'ailleurs de l'école de Tischendorf — son autorité en matière de critique textuelle — nous nous étonnons qu'ici il les ait abandonnés pour suivre d'autres manuscrits.

Ces très légères critiques n'ôtent rien à la valeur du travail de M. Raboisson. Nous avons fait avec l'auteur un beau voyage, et nous engageons vivement à nous imiter tous ceux qui désireraient voir l'Egypte et la Palestine sans sortir de chez eux.

E. Jacquier.

Simple déposition pour servir à l'histoire du CHRIST DE BUIS de Jean Guillermin, par Emile WALDMANN, détenteur actuel de ce chef-d'œuvre (Mas de Beaupré, Fontaines-Saint-Martin, Rhône), Lyon, Vitte.

Elégante et délicieuse plaquette, ornée de trois belles photogravures et sortie, comme tant de beaux ouvrages, des presses de la maison E. Vitte. Elle est due à la piété de l'auteur autant qu'à son amour de l'art, et consacrée au chef-d'œuvre du modeste et grand artiste religieux, Jean Guillermin, à l'incomparable *Christ de buis*, perdu pendant longtemps pour le monde artistique et heureusement retrouvé en 1884. Sans copier aucunement le fameux Christ d'ivoire d'Avignon, le *Christ de buis* est dû à la même main, et il est, dans une matière plus commune et des proportions moindres, une œuvre aussi remarquable et peut-être plus éloquente. Voici comment l'auteur fait leur comparaison : « Tandis que le splendide Christ d'ivoire d'Avignon, grand de 70 centimètres..., a été fait pour impressionner les masses et pour figurer dans les processions solennelles, le Christ de buis, haut de 35 centimètres à peine, a été fait pour l'oratoire, pour le prie-Dieu, pour la prière intime. L'un frappe par les sens, l'autre par le sentiment, et tous deux, plus on les contemple, plus ils vous parlent, l'un, de la majesté et de la toute-puissance de Dieu, l'autre, de ses tendresses et de ses miséricordes. » Aussi quelle admiration émue, toutes les fois qu'on l'a exposé aux yeux des fidèles ! Ecoutons ce simple trait : « La foule défilait devant l'autel ardent où reposait le Christ, entrant par une porte et sortant par une autre. Beaucoup auraient voulu s'agenouiller et prier, mais les dames gardes d'honneur ne permettaient pas qu'on s'arrêtât plus que quelques instants, et obligeaient de circuler. Dans cette foule, Mme la Supérieure remarqua un homme de 45 à 50 ans, grave, la mise soignée, qu'elle crut être un magistrat. Son long regard fixé sur le Christ avait attiré son attention. Dix minutes après, le même personnage reparaissait, il reprenait sa contemplation avec une émotion que trahissait la pâleur de son visage. Il dut suivre le courant et se retirer. Encore dix minutes plus tard, il reparut une troisième fois, mais sa contrainte était à bout. Les larmes coulaient abondamment... » Ah ! quelles prédications feraient entendre les chefs-d'œuvre de nos artistes, s'ils savaient prier et sculpter comme Jean Guillermin ! M. Waldmann est le gardien de ce chef-d'œuvre unique, et il se réserve la douce émotion de le montrer aux visiteurs —

nous devrions dire aux pèlerins. Un livre d'or garde leurs noms, déjà bien nombreux, avec la prière ou la pensée qui de leur cœur est allée à celui du divin Crucifié. E. B.

Manuel du pieux ecclésiastique en voyage. Paris, Berche et Tralin. In-32, 420 p. 1 fr. 50.

Les prêtres, quand ils partent en voyage, ont souvent de la difficulté à porter avec eux les ouvrages qui leur seraient utiles pour leurs exercices de piété. Les éditeurs Berche et Tralin ont eu l'heureuse idée de leur offrir un *Manuel* qui les en dispensât. MM. les ecclésiastiques y trouveront, en effet, tout ce qu'ils peuvent désirer : des sujets d'oraison et d'examen particulier appropriés au temps du voyage, plusieurs passages bien choisis du Nouveau Testament, et des lectures spirituelles tirées des meilleurs ouvrages, comme l'*Introduction à la vie dévote*, le *Combat spirituel*, les œuvres de Fénelon, le *Mémorial de la vie sacerdotale*, et plusieurs autres. On pourrait peut-être, dans une nouvelle édition, ajouter quelques chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'on lit toujours avec tant de fruit.

Nous ne pouvons donc que souhaiter à ce *Manuel* la continuation d'un succès mérité. C. C.

Le Clergé sur la brèche, ou des devoirs politiques du clergé dans la défense du christianisme contre la révolution, par Justin des Bruyeres. In-12 de XIII-242 p.

Sujet difficile, mais qu'il vaut mieux traiter imparfaitement plutôt que de ne point l'aborder. Il est certain que, dans l'œuvre de salut national, le rôle principal incombera au clergé. Il est certain aussi que le clergé devra, dans cette œuvre d'aujourd'hui et de demain, redoubler de zèle et d'abnégation, et ne rien craindre que de ne pas remplir sa mission ; sa charité et sa mansuétude devront être plus grandes que jamais, mais aussi sa fermeté, sa décision et ses lumières. X.

Jean Barrier, missionnaire au Kouang-Si, vie et lettres, par l'abbé Grangeon, aumônier des PP. de N.-D. de Clermont, in-12, VIII-406 p. Clermont, Bellet.

« Ce livre est de tout point édifiant, écrit l'auteur du rapport présenté sur cet ouvrage à Mgr l'évêque de Clermont. Sa lec-

ture nous semble éminemment propre à provoquer et à éclairer la vocation apostolique dans de jeunes cœurs. Le P. Barrier est un enfant du diocèse. Sa carrière de missionnaire, si courte ! a été admirablement remplie. L'histoire qui nous la retrace est écrite avec le ton qui lui convient : elle est pleine d'élan, de cœur et d'esprit de foi. » On ne saurait rien ajouter à cette approbation et à cet éloge.

Garcia Moreno, le héros martyr. Edition abrégée, grand in-8 avec portraits, gravures, plans et carte, 401 pages, 4 fr. Paris, Retaux.

Nous avons annoncé en son temps et avec tous les éloges qu'il mérite la première édition de cet ouvrage. Les éditeurs ont été bien inspirés d'offrir au public une édition abrégée et de très belle apparence, ornée de nombreuses gravures. Des héros comme Garcia Moreno devraient être mieux connus et surtout mieux imités.

A travers l'hémisphère sud, ou mon second voyage autour du monde, par Ernest Michel, 2 beaux vol. gd in-8 de 388 et 446 p. Paris, Palmé.

Cette revue a publié naguère de M. Ernest Michel des articles de voyage qui ont été fort appréciés, pour les renseignements instructifs qu'ils contenaient non moins que pour l'intérêt du récit. Les deux beaux volumes que nous signalons aujourd'hui se recommandent par les mêmes qualités attrayantes et utiles : ils sont ornés, en outre, de nombreuses gravures, en sorte qu'ils feront les délices de la jeunessse studieuse et aussi des lecteurs d'un âge plus mûr. X.

Géographie-Atlas *comprenant la description physique, ethnographique, politique et économique des cinq parties du monde*, par F. T. D. Cours supérieur, grand in-4° de 192 pages, avec 70 cartes polychromes, 62 cartes ou cartons en noir, 13 cartes historiques, 48 gravures et 72 tableaux. Prix **4 75.** Lyon, Emm. Vitte, place Bellecour, 3.

Depuis quelques années, la science géographique a mis à son service une foule de connaissances et a conquis une importance inouïe. Son réveil chez nous date surtout de la guerre de 1870, qui nous surprit, hélas ! dans l'ignorance, sur ce point et sur bien d'autres. Depuis lors la question des colonies a préoccupé

vivement tous les Etats : c'est à qui étendra la main sur les pays lointains restés sans protection ; les explorateurs les plus hardis et les plus heureux sont mieux acclamés que des conquérants : ils jouissent de la gloire et de la popularité. Sciences, inventions, industries toujours mieux outillées et plus productives, commerce toujours plus facile et plus étendu, vapeur et électricité, idées surtout, idées sociales, politiques, religieuses : ce sont là autant de forces combinées et invincibles qui portent les peuples les uns chez les autres et les plus civilisés chez les plus barbares. Une grande unité se prépare, dont celle de l'empire romain n'était qu'une faible image. Quelle ne devra donc pas être la science des Ptolémées de l'avenir !

L'enseignement de la géographie en est déjà renouvelé. De véritables merveilles ont été accomplies. C'est la pensée qui nous vient naturellement en jetant les yeux sur la *Géographie-Atlas* que nous signalons aujourd'hui. Si nos adversaires nous ont précédés dans cette voie, le moment vient où ils seront dépassés. Voici par exemple, dans la belle collection de classiques du Frère T. D., un ouvrage de géographie in-4° de 192 pages, à 3 colonnes remplies de renseignements précieux, imprimées en caractères variés et bien choisis pour aider l'attention ; l'ouvrage contient, en outre, intercalés dans le texte, plusieurs centaines de tableaux, de dessins, parfaitement exécutés, de cartes, dont un grand nombre sont polychromes et toutes d'une netteté et d'une précision remarquables. Or, le prix de cet ouvrage indispensable aux maîtres et aux élèves est de quelques francs, grâce au tirage énorme qui en a été fait.

Voici d'ailleurs quelques détails que nous empruntons à la préface et qui feront bien connaître l'ouvrage : « Les cartes sont dressées à des échelles correspondant entre elles, avantage considérable qui permet, d'un seul coup d'œil, de faire la comparaison des dimensions et des surfaces des contrées représentées sur n'importe quelle carte par rapport à n'importe quelle autre. Ainsi les cartes des colonies sont à l'échelle de 1/5.000.000 qui est celle de la belle série des cartes de France ; il sera donc facile à l'élève de se rendre compte exactement de notre domaine colonial, en comparant avec la France l'étendue de chacune de nos possessions. On remarquera avec quels détails les cartes coloniales ont été dressées : la carte *Sénégal et dépendances*, qui a changé presque chaque année, contient tous les détails des plus récentes découvertes et des plus récentes annexions

faites par les officiers français jusqu'en février 1890 ; on y trouve la délimitation de nos possessions avec la Guinée portugaise, par suite d'une convention toute récente. Si la carte *France, communications rapides*, a la prétention d'être une des meilleures publiées jusqu'à ce jour, on remarquera que chacune des cartes des puissances européennes a été, sous le rapport des communications rapides (chemins de fer, télégraphie et navigation), traitée de la même façon que la France. Dans la plupart des atlas classiques, il est très difficile de se reconnaître au milieu du réseau embrouillé de traits noirs qui représente les chemins de fer; nos cartes, sur ce point, offrent toute la clarté désirable. Les cartes F. T. D. contiennent, de plus, les câbles télégraphiques. Nous ferons remarquer, en passant, qu'il n'en manque pas un, et que ceux qui ont été posés dernièrement dans la mer des Antilles, figurent sur les cartes d'Amérique. Pour les lignes de navigation, ce sont toujours les livrets officiels des compagnies qui ont servi à tracer les cours des paquebots. Jusqu'ici il aurait été assez difficile à un professeur, et à plus forte raison à un élève, de dire, en consultant une carte d'Atlas, quelle était l'importance d'une ville ; sur les cartes F. T. D., on a classé les villes par catégories de population, au moyen de signes conventionnels et de genres d'écriture.

« Tels sont, rapidement examinés, les avantages de ce cours de géographie ; nous ajouterons encore que nous avons donné tous les renseignements qu'il était possible de renfermer dans des cartes d'aussi petit format, et que nos informations sont toujours sûres, et puisées aux sources officielles. C'est ainsi que pour l'Afrique il a été tenu compte, avec la plus grande précision, de tous les traités de délimitation des colonies européennes qui ont modifié complètement l'aspect d'une carte d'Afrique, y compris le fameux traité anglo-allemand (juin 1890), de l'Afrique orientale ; cette carte, comme presque toutes celles de ce cours, trouverait sa place, avec avantage, dans les atlas les plus en renom et qui se publient à des prix considérables. Toutes nos cartes sont d'une justesse absolue, d'une exécution irréprochable, ont un rapport exact avec le terrain, donnent la population des villes, montrent toutes les voies de communication. Elles sont toutes accompagnées d'une légende ne laissant pas une ligne, pas un signe sans explication ; elles forment à elles seules un enseignement complet de la géographie. »

Ajoutons à ces renseignements que l'ouvrage comprend neuf

parties : la 1re traite de l'univers en général; la 2e, de l'Europe en général ; la 3e, de la France; la 4e, de l'Europe; la 5e, de l'Asie; la 6e, de l'Océanie; la 7e, de l'Afrique; la 8e, de l'Amérique ; la 9e, de la géographie historique. Cette dernière ne comprend pas moins de 16 cartes polychromes et de 12 cartes historiques.

En terminant, nous ne pouvons que féliciter les courageux et intelligents éditeurs qui ont su concevoir et mener à bien une telle entreprise. Aux maîtres et aux maîtresses des écoles catholiques de faire maintenant leur devoir et de ne pas préférer des ouvrages similaires, probablement très inférieurs, édités par nos adversaires et expurgés peut-être, dans les éditions qui nous sont destinées, de ce qui pourrait effaroucher nos croyances. X.

Le Prêtre et la vie d'étude, par M. l'abbé Moussard, aumônier du Sacré-Cœur, à Besançon, ancien professeur d'Écriture sainte, chanoine honoraire. In-8, 300 pages. Paris, Retaux-Bray.

Si, par impossible, il arrivait à quelque prêtre désaffectionné de l'étude, d'ouvrir et de lire cette revue, nous lui conseillerions vivement cet ouvrage excellent. Il sera utile à tous les autres pour les confirmer dans leurs bonnes habitudes. On ne peut mieux insister, en effet, sur les fruits à retirer de la familiarité avec l'étude, qui touche de si près à la prière et à l'exercice du saint ministère : il faut étudier pour mieux parler à Dieu, et il faut étudier pour mieux parler aux hommes et à soi-même. Dans la première partie, l'auteur traite des inconvénients et des dangers de la vie oisive; dans la seconde, des avantages et de la nécessité de la vie d'étude ; dans la troisième, de l'objet des études du prêtre; dans la quatrième, enfin, des règles de ces études. Il nous semble que l'auteur n'a pas accordé assez d'importance à l'étude de la philosophie, qu'il range parmi les sciences *auxiliaires*. C'est aussi accorder trop peu à la littérature que de la compter parmi les études *facultatives*. On peut dire, au contraire, que la philosophie doit faire le fond de toutes les sciences ecclésiastiques, et que c'est elle seule qui nous permet de prendre contact avec l'incrédulité pour la dissiper ou la vaincre. Quant aux lettres, — nous parlons des lettres sérieuses, que des penseurs et des orateurs ont paru confondre avec la philosophie elle-même et combler des mêmes éloges — elles élèvent l'âme et l'affinent singulièrement, sans compter qu'elles sont indispensables, au premier chef, à celui qui est l'organe incessant de la justice et de la vérité. L'auteur est certainement de cet avis.

Dans un appendice, il indique les ouvrages principaux qui peuvent composer une bibliothèque ecclésiastique. Nous n'oserions pas dire qu'il ne s'y est pas glissé « du remplissage et des non-valeurs ». Ici encore, la philosophie semble réduite à la portion congrue. Nous remarquons aussi que, parmi les cinq ou six revues, nous ne disons pas recommandées, — ce serait faire injure à l'auteur — mais signalées, se trouve la *Revue des Deux Mondes*. Pour en finir avec nos critiques, nous regrettons encore qu'on n'ait pas trouvé l'occasion, qui se présentait si naturellement, d'insister sur l'utilité exceptionnelle des universités catholiques au point de vue de l'encouragement et de la prospérité des hautes études ecclésiastiques. Les facultés de théologie, en particulier, fondées en France depuis quelques années par les souverains pontifes et les évêques, et auxquelles nos universités libres françaises doivent leur caractère canonique, n'ont pas d'autre but que d'aider le clergé à remplir toute sa mission intellectuelle, et à mettre de mieux en mieux la science au service de la foi. Ces observations n'enlèvent rien au mérite intrinsèque de l'ouvrage, ni à l'émotion sympathique et respectueuse avec laquelle nous avons lu cette dernière page : « Je termine aujourd'hui la tâche que je me suis imposée en vue d'être agréable aux prêtres qui aiment l'étude, et utile à ceux qui en ont perdu le goût, ou qui ne l'ont jamais aimée. Ces pages, que j'offre aux uns et aux autres, sont l'œuvre de l'amitié, de la médiocrité (l'auteur fait preuve, au contraire, d'un savoir remarquable et très étendu) et de la vieillesse. Puisqu'elles partent d'un cœur aimant et dévoué, ceux d'entre eux qui y rencontreraient quelques pensées ou réflexions pénibles n'y penseront point mal. *Simulator est qui ore decipit amicum suum* (1), voilà pour ma justification ; *qui acquiescit arguenti glorificabitur* (2), voilà pour leur consolation. Puisque ces pages tombent de la main d'une médiocrité, tous y accueilleront sans esprit de critique et de dénigrement certaines défectuosités que l'auteur y laisse sans pouvoir donner mieux. Enfin, puisque cet écrit est le dernier effort d'une vie qui s'en va, je prie mes confrères de le considérer comme un mot d'adieu. J'ai vécu dans les positions les plus humbles et les plus laborieuses, et je leur dis, en prenant congé d'eux, que j'y ai trouvé le bonheur, parce que j'ai travaillé. Ma course a été marquée par bien des épreuves, *foris pugnæ*, *intus timores* ;

(1) *Prov.*, XI, 9.
(2) *Prov.*, XIII, 18.

plusieurs prêtres mettent le pied hors de la voie, qui sont moins secoués et moins tiraillés que je ne l'ai été moi-même; à ceux-ci, je tiens à leur dire en partant que si je me suis tenu debout dans toute la fierté de ma dignité sacerdotale, je l'ai dû, après la grâce de Jésus, notre commun maître, à l'acharnement avec lequel je me suis collé à ma bibliothèque. Qu'on me pardonne cette prodigalité du *moi* toujours haïssable : malgré toutes les fragilités auxquelles l'humaine nature ne saurait échapper, je quitte la vie avec la ferme espérance d'obtenir pardon au tribunal de Dieu, et au moment de disparaître, je me retourne vers mes frères qui sont au début ou au milieu de la carrière pour leur dire : cette douce et forte espérance, je l'appuie sur la résolution renouvelée chaque matin, depuis cinquante ans, de ne pas perdre une heure sciemment et de propos délibéré.

« La vie est pleine d'amertumes, de périls et d'inquiétudes : une étude constante et passionnée est comme un ange de Dieu, qui console, protège et rassure. *Fiat! fiat!!!* »



CORRESPONDANCE

QUELQUES NOTES A PROPOS DE MGR BOUGAUD

Cher Monsieur le Directeur,

Comme il fallait s'y attendre, la notice sur Mgr Bougaud, que vous avez bien voulu insérer dans l'un des derniers numéros de notre chère Revue, a provoqué diverses observations, la plupart fort courtoises, dont il me paraît juste de tenir compte.

Permettez-moi d'abord de rappeler que la notice était écrite, composée et prête à paraître, avant les polémiques retentissantes de cet hiver qui vous en firent ajourner la publication. Elle a attendu sur le marbre le moment favorable, et je n'y ai pas changé un iota, lorsque l'heure de la publication vous a semblé venue.

Le plus intime et le plus autorisé des amis du pieux évêque de Laval m'écrit : « Ma joie serait complète en lisant cette notice, si elle ne renfermait, permettez-moi, je vous prie, de vous le dire en toute franchise et amitié, quelques inexactitudes de peu d'importance. Vous les avez empruntées d'ailleurs pour la plupart à l'auteur d'une brochure anonyme qui n'est autre que M. .... Vous n'êtes donc point, Monseigneur, responsable de ces quelques taches, et c'est bien à vous qu'il faut attribuer et

que j'attribue avec joie et la largeur d'esprit et l'agrément du récit, qui font de votre travail un hommage important rendu à une belle mémoire et de plus une intéressante page d'histoire ecclésiastique contemporaine. »

Quelques-uns de mes correspondants comprendront pourquoi, au risque de paraître bien prétentieux, j'ai dû, avec la critique qui est juste, reproduire l'éloge qui est évidemment exagéré en ce qui me concerne.

Quant aux légères inexactitudes signalées par un vénérable critique, une longue et obligeante lettre de M. l'avocat Bresson, de Dijon, me permet de les redresser, pour la plupart, ce que je m'empresse de faire.

1° J'ai omis de dire que, avant d'être envoyé par Mgr Rivet à Saint-Sulpice en 1844 avec l'abbé Balme, son condisciple et son ami, l'abbé Bougaud avait suivi, pendant deux ans, les cours du séminaire de Dijon.

2° C'est la chaire d'histoire ecclésiastique, et non point la chaire de dogme, qu'il occupa au retour de Saint-Sulpice.

3° Il entendit pour la première fois le Père Lacordaire à Dijon, le 2 juin 1844, au sortir de la réception des ordres mineurs.

4° La maladie dont il fut atteint en 1851, consista surtout en une affection du larynx, que les bons soins de la Visitation finirent par conjurer, et cela en peu de temps.

5° Le rôle de la société Eduenne dans la publication des premières œuvres de l'abbé Bougaud fut beaucoup plus passif que ne le dit l'auteur de la notice.

6° M. Bresson m'apprend un détail charmant au sujet de la publication de la *Vie de sainte Chantal*. Le 21 août 1861, Mgr Rivet, profitant de la fête de la chère sainte, envoya à son historien les insignes de chanoine honoraire.

7° Mgr Fillion n'était encore qu'évêque de Saint-Claude, lorsque, au sacre de Mgr Colet, en 1861 (et non en 1860), il témoigna de façon si tendrement délicate sa satisfaction à l'abbé Bougaud.

Voilà, je crois, à peu près toutes les rectifications qu'il vous paraîtra sans doute juste de communiquer à vos lecteurs. Je vous en serais personnellement fort reconnaissant, comme je le suis envers M. Bresson et les divers correspondants qui ont bien voulu me fournir l'occasion de vous écrire cette lettre.

Ant. RICARD,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

La Ciotat, ce 12 août 1890.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



LA RELIGION

ET LE RÉGIME LÉGAL DES CULTES

AUX ÉTATS-UNIS (1)

I. — DE LA PLACE QUE LA RELIGION TIENT ACTUELLEMENT DANS LES INSTITUTIONS AMÉRICAINES.

On a vu dans le livre Ier de cet ouvrage la part considérable que la religion avait eue dans la fondation d'un certain nombre de colonies, et la place que durant la période coloniale elle tenait dans les institutions de toutes, sauf dans le Rhode-Island. Presque partout, l'État était plus ou moins uni à l'Église, et les conflits religieux, qui désolaient le vieux monde pendant le XVIe et le XVIIe siècle, avaient eu pendant cinquante ans leur contre-coup ou leur répétition dans les communautés qui grandissaient de l'autre côté de l'Atlantique. C'est à peine si, quelques années avant la

(1) Les pages suivantes sont extraites d'un important ouvrage sur les Etats-Unis qui paraît ces jours-ci à la librairie Guillaumin sous ce titre : *La République américaine. Etats-Unis.* — *Institutions de l'Union.* — *Institutions d'Etat.* — *Régime municipal.* — *Système judiciaire.* — *Condition sociale des Indiens*, par M. Auguste CARLIER. 4 forts volumes in-8.

L'auteur, qui avait fait un long séjour aux Etats-Unis, est certainement le publiciste européen qui a le mieux approfondi les institutions si complexes de ce grand pays. Quand l'ouvrage aura paru, un de nos collaborateurs en rendra compte. Dès à présent, par cet extrait, nos lecteurs jugeront de sa haute valeur.

guerre de l'indépendance, l'âpreté des conflits politico-religieux s'était amortie, et encore seulement entre protestants.

Aujourd'hui, le spectacle que présentent les États-Unis est tout autre. Ni l'Union fédérale ni les quarante-deux États n'interviennent dans les affaires religieuses. Ils ne font point dépendre leur enseignement directement des enseignements d'une confession particulière. La liberté religieuse règne de la manière la plus absolue.

C'est là actuellement un des traits fondamentaux de la constitution sociale des États-Unis et qui la différencie le plus de celle des nations européennes.

En même temps, la religion continue à tenir une place très grande dans les préoccupations du peuple américain.

Les origines ont laissé une trace profonde dans son caractère. Les questions religieuses l'intéressent davantage que la plupart des peuples européens : on peut en juger par les articles consacrés à leur discussion dans la presse et dans les *magazines* s'adressant au public général, dans ce qu'on appelle la *secular press*, ainsi que par le grand nombre des églises et des établissements d'un caractère religieux qui couvrent le pays.

L'influence que la religion, ou pour mieux dire le christianisme, exerce sur l'opinion publique, est regardée comme le contre-poids et la condition même d'existence de la grande liberté politique dont le pays jouit et de la souveraineté que le peuple exerce. Avec le *self government* local, elle est considérée comme permettant à la nation américaine de jouir des bienfaits de la paix, sans avoir besoin d'une force armée et en se contentant d'institutions judiciaires dont les moyens d'action matérielle sont en réalité très faibles (lib. XIV, ch. XVIII).

Ce n'est pas que tous les Américains, ni même la majorité d'entre eux, fréquentent les églises et pratiquent activement les exercices d'un culte. Mais ceux qui restent en dehors des organisations religieuses ne sont pas pour cela hostiles à la religion, comme en Europe. Ils se laissent aller au courant des affaires séculières, sans nier la vérité de la

religion, ni cesser de reconnaître d'une manière générale son utilité sociale. Les groupes hostiles au christianisme, les athées et les matérialistes délibérés, se sont néanmoins multipliés notablement depuis trente ans : ils se recrutent soit parmi les révolutionnaires européens émigrés dans le pays, soit parmi les raffinés des hautes classes des anciens États qui ont abusé de la culture intellectuelle. Ces groupes ne constituent heureusement encore que des minorités infimes. On n'en rencontre presque point dans le Sud.

Les différentes confessions religieuses ou Églises, comme on les appelle, jouent un rôle positif très important dans la vie sociale. Leur zèle de propagande contribue beaucoup à régulariser le mouvement de peuplement des districts qui s'ouvrent à la civilisation. Les *Home missions* qu'entretiennent toutes les sectes, les *sociétés de colonisation* qu'ont fondées plusieurs d'entre elles, sont des facteurs fort importants pour la consolidation de la société civile dans l'Ouest et le Sud.

Il y a plus : les services de l'instruction supérieure et de l'assistance des pauvres, qui sont regardés à tort ou à raison par les gouvernements européens comme un de leurs principaux attributs, sont presque exclusivement assurés par le zèle des différentes confessions religieuses. L'instruction du degré élémentaire a été, il y a environ cinquante ans, revendiquée par les États comme un des objets de leur activité; mais, malgré cela, certaines confessions exercent encore une activité remarquable sur ce domaine.

A ce triple titre du culte, de l'assistance des pauvres, de l'instruction, les différentes confessions religieuses ont des points de contact nombreux avec le gouvernement civil : elles ont notamment des biens considérables pour remplir ces objets.

Il était impossible que le législateur restât dans une abstention absolue devant des intérêts aussi importants. Les lois qui touchent à ces matières sont donc nombreuses et nous allons en donner les traits principaux dans les sept chapitres suivants. Elles peuvent se résumer en trois mots : liberté complète pour les manifestations du culte, — égalité

absolue entre toutes les confessions, — faveur pour les propriétés affectées à des buts religieux, charitables ou d'instruction.

Les Américains sont très fiers de la manière dont ils ont réglé la situation de la religion dans leur pays, alors que c'est encore un objet de tant de conflits dans la plupart des pays d'Europe. Sauf quelques points relativement secondaires, ce règlement satisfait à la fois les croyants et les hommes qui envisagent cette question à un point de vue purement séculier, en tant que l'ordre politique est intéressé à la paix religieuse.

Mais si tous les Américains sont également satisfaits de leurs lois en ces matières, les idées que leur inspire cette satisfaction sont diverses : pour les uns, ce régime a le mérite de donner au sentiment religieux, par la liberté, le plus grand essor dont il soit susceptible; d'autres voient dans le succès de cette législation une preuve de la supériorité qu'ils se plaisent à attribuer à l'homme en Amérique, comparativement à l'Européen, encore engagé dans les entraves des gouvernements, qui se croient le droit et le devoir de tenir l'individu en tutelle; d'autres enfin, se plaçant à un point de vue sceptique, estiment que cette liberté et cette faveur données à la religion sont possibles, parce qu'elle se fractionne en un très grand nombre de sectes ou *dénominations* qui se font contrepoids les unes aux autres.

Cette variété est effectivement très grande. Aucune énumération des sectes existant aux États-Unis ne peut prétendre à être complète; s'il ne s'en forme plus guère de nouvelles, les anciennes se fractionnent fréquemment.

En laissant de côté les sectes peu nombreuses, celles qu'on appelle *minor sects*, voici quelles sont les principales dénominations avec le nombre de ministres et d'adhérents qu'elles s'attribuent elles-mêmes actuellement.

Les Catholiques comptent 84 archevêques ou évêques, 8.000 prêtres, 10 millions d'adhérents; les Méthodistes épiscopaliens ont 14.075 ministres et 1.990.000 membres; on attribue aux autres organisations méthodistes 1.480.000

membres; les Méthodistes épiscopaliens du Sud ont 4.434 ministres et 1.056.000 membres; le corps principal des Baptistes a 19.377 ministres et 2.732.000 membres; les autres organisations baptistes ont 5.872 ministres et 854.000 adhérents; les Presbytériens comptent 5.654 ministres et 696.000 adhérents; l'Église presbytérienne du Sud, 1.116 ministres et 150.000 adhérents; d'autres organisations presbytériennes accusent 2.486 ministres et 270.000 membres; les Luthériens ont 4.215 ministres pour 987.000 membres; l'Église épiscopale, 3.919 ministres et 432.000 adhérents; les Congrégationalistes, 4.090 ministres et 436.000 membres (1).

La répartition de ces dénominations est différente dans les sections de l'Union. Les Congrégationalistes sont restés à peu près cantonnés dans la Nouvelle-Angleterre, où, comme on le voit par ces chiffres, ils ne forment plus qu'une minorité; ses adhérents appartiennent exclusivement aux hautes classes. Il en est de même de l'Église épiscopalienne, qui n'est guère en force que dans l'État de New-York et quelques-uns des plus anciens États du Sud. Les Luthériens se trouvent principalement dans la Pensylvanie et dans les États du Nord-Ouest, où s'est portée l'immigration allemande et scandinave. Le méthodisme et le baptisme sont répandus partout; la grande masse des six millions de noirs se partage entre ces deux dénominations. Les catholiques sont également répandus partout et dans toutes les classes. Dans les villes et centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, des États de New-York et de la Pensylvanie, ils forment près de la moitié de la population. Dans le Maryland, ils représentent une fraction très importante de la population totale de l'État. Dans le Missouri, l'Ohio, l'Iowa, ils en forment le cinquième ou le sixième. Cette proportion s'élève jusqu'au quart dans l'Illinois, le Minnesota, le Wisconsin, la Californie, où s'est déversé le

(1) La différence de proportion entre le nombre des *ministres* et celui des adhérents de chaque dénomination indique à elle seule que le mot de ministre n'a pas la même signification pour chacune d'elles.



flot de l'immigration irlandaise et allemande. Dans toute la région du Sud, le catholicisme a fait bien moins de progrès; l'esclavage offrait un grand obstacle à sa propagation chez les blancs comme chez les noirs. Une très faible proportion de ces derniers lui appartient, et son apostolat semble rencontrer auprès d'eux des difficultés particulières. Il faut excepter le Nouveau-Mexique, le Texas, la Louisiane, où le noyau français et espagnol constitue un élément très important pour le catholicisme. Dans l'ensemble de l'Union, c'est la confession dont l'accroissement est le plus rapide. Mais il ne faudrait pas juger de son influence par le fait qu'elle est uniquement la plus forte. Les diverses sectes protestantes, malgré leurs divergences, sont toujours portées à faire corps à son encontre. On remarquera que ces chiffres, auxquels les différentes confessions évaluent leurs adhérents, et qui sont naturellement approximatifs et optimistes, ne correspondent pas au chiffre total de la population, qui doit être en 1889 de 64 millions d'âmes. Un très grand nombre en effet d'Américains vivent en dehors de toute organisation religieuse, c'est-à-dire ne fréquentent pas régulièrement une congrégation déterminée.

II. — DE LA PROHIBITION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELIGION D'ÉTAT PAR LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

A l'époque de la déclaration de l'Indépendance, sous des formes légales diverses, l'État était étroitement lié, dans chacune des colonies, avec une Église chrétienne particulière. Dans la Géorgie, les deux Carolines, le Maryland, la Virginie, l'Église épiscopale était l'Église établie, comme en Angleterre. Dans le Connecticut, le Massachussetts, le New-Hampshire, le système congrégationnel ne revêtait pas la forme d'une Église établie; mais chaque town avait le pouvoir d'entretenir des ministres et des temples, de lever dans ce but des taxes obligatoires pour tous ses habitants, quelles que fussent leurs croyances. En outre, des

serments relatifs à des articles de croyance *(tests)* étaient exigés de toutes les personnes qui devaient remplir une fonction publique, de manière à exclure les arminiens, les catholiques et les quakers. Dans le New-York et le New-Jersey, sans être établie au sens propre du mot, l'Église épiscopale avait une position prépondérante, et des *tests* du même genre excluaient non seulement les personnes n'appartenant pas aux confessions chrétiennes, mais encore les catholiques. Il en était de même dans le Delaware et la Pensylvanie, où l'influence des quakers était prépondérante de fait.

Le progrès des mœurs publiques avait sans doute, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fait tomber en désuétude les lois qui proscrivaient dans toutes les colonies, sous peine d'exil ou de mort, les adhérents des croyances réprouvées par la majorité; mais cela ne dépassait pas une simple tolérance. Encore ne s'étendait-elle guère aux catholiques. En 1774, le Congrès continental, réuni à Philadelphie, protestait en ces termes contre l'acte de Québec par lequel le gouvernement anglais avait accordé la liberté religieuse aux catholiques du Bas-Canada : « Nous ne pouvons nous empêcher d'être étonnés qu'un Parlement britannique ait jamais consenti à permettre une religion qui a inondé de sang l'Angleterre et qui a répandu l'impiété, l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde. »

En 1787, à l'époque où se réunit la Convention, le rapprochement que les événements de la guerre avaient créé entre les habitants des divers Etats, le patriotisme montré par les catholiques du Maryland, l'intervention de la France avaient affaibli assurément ces sentiments intolérants, et nous verrons au chapitre suivant que quelques Etats avaient déjà introduit la liberté religieuse dans leurs constitutions respectives. Dans les débats de la Convention la question ne se posa sous cet aspect qu'accessoirement. On considéra surtout qu'en créant une union fédérale, dont les pouvoirs auraient une autorité directe sur les citoyens des divers Etats, il fallait déterminer d'une ma-

nière limitative les cas où cette autorité s'exercerait, et notamment les empêcher de jamais s'occuper de matières religieuses, aucun des Etats ne pouvant avoir la prétention d'imposer aux autres la religion dominante chez lui. « Ce fut sous l'impression profonde de l'ambition ecclésiastique, du fanatisme orgueilleux et de l'intolérance des sectes qui s'étaient manifestés dans notre histoire domestique comme dans les annales étrangères, dit Story, qu'il parut opportun d'exclure des attributions du gouvernement national tout pouvoir sur ce sujet. La situation respective des différents Etats en faisait d'ailleurs une nécessité... Si le pouvoir fédéral eût été libre de créer une Eglise établie, c'eût été une perpétuelle rivalité entre les sectes. La seule sauvegarde contre ce danger était d'extirper ce pouvoir; mais cela même n'eût pas donné une sécurité suffisante, si on n'avait proclamé en même temps le droit de libre exercice de sa religion pour chacun et exclu tous les *tests* religieux. Les Etats conservèrent donc, pour en user suivant leur sentiment de la justice et leurs propres constitutions, des pouvoirs exclusifs en ces matières. Et le catholique comme le protestant, le calviniste comme l'arminien, le juif comme l'infidèle, peuvent siéger ensemble dans les conseils de l'Union, sans être exposés à aucune inquisition sur leur loi ou leur culte (1). »

L'article VI, section 3 de la Constitution, dans son alinéa final, déclara en conséquence que « aucun serment déclaratif de croyance (*religious test*) ne pourrait être exigé comme condition pour remplir une fonction publique ou un office de confiance des Etats-Unis ». Et comme cette prescription ne parut pas encore suffisante pour garantir les droits des Etats en matière religieuse, à la demande du New-Hampshire, l'Etat dont la législation était alors la plus étroitement liée au système congrégationnel, le premier amendement constitutionnel ainsi formulé fut introduit : « Le Congrès ne pourra faire aucune loi relative à l'établissement d'une religion ou prohibant l'exercice de

(1) Story *Commentaries on Constitution*, § 1879.

l'une d'elles, ni portant atteinte à la liberté de la parole ou de la presse. »

Il serait inexact de dire que la Constitution des Etats-Unis a établi la liberté religieuse. Quelque grande qu'ait été l'influence des deux textes que nous venons de citer, la liberté qui existe aujourd'hui en Amérique en ces matières résulte des constitutions d'Etat qui l'ont introduite graduellement.

Déjà dans la grande ordonnance du 13 juillet 1787 sur le gouvernement du territoire nord-ouest qui a une importance presque égale à la Constitution, le Congrès de la Confédération inscrivait en tête des principes qui devaient servir de base au pacte conclu entre les Etats originaires et le peuple de ce territoire et être reproduits dans les constitutions des Etats à y former successivement, un article 1[er] ainsi conçu : « Aucune personne vivant d'une manière paisible et conforme à l'ordre ne pourra dans l'étendue de ce territoire être molestée sous prétexte de son culte particulier ou de ses sentiments religieux. »

Aujourd'hui, quand le Congrès accepte dans l'Union un Etat nouveau, il contrôle la constitution que cet Etat s'est donnée, et il ne l'accepterait pas si cette constitution ne garantissait à tous ses citoyens la liberté religieuse; mais « les amendements aux constitutions d'Etat n'étant pas soumis au Congrès, dit Ezra Seaman, le gouvernement fédéral n'a aucun pouvoir pour empêcher un Etat d'abolir ou de modifier ces garanties des droits sacrés des citoyens, par exemple d'instituer par la loi une religion d'Etat, de la soutenir par des dîmes ou des taxes, comme d'établir la censure de la presse, de créer des entraves à la liberté de la parole... Ces actes des Etats seraient essentiellement tyranniques; mais on ne saurait prétendre qu'ils constituent des violations de la Constitution des Etats-Unis, ni que le gouvernement fédéral puisse apporter aucun secours aux citoyens de cet Etat ou aux citoyens des autres Etats qui se trouveraient opprimés par suite de cette législation (1). » L'Etat de Nevada a récem-

(1) Ezra C. Seaman, *Commentaries on the Constitutions and laws, peoples and history of the U. S.* (Ann Arbor, 1863), p. 285.



ment enlevé la qualité de citoyen aux Mormons ; quelques Etats du Sud punissent la prédication du Mormonisme. Aucun doute ne s'est élevé sur le droit de ces Etats d'agir ainsi ; on n'a pas même essayé des recours pour inconstitutionnalité qui ont été proposés contre les lois fédérales du même genre applicables au territoire de l'Utah.

III. — DE LA MESURE ET DES OCCURRENCES DANS LESQUELLES LES POUVOIRS FÉDÉRAUX S'INSPIRENT DES PRINCIPES DU CHRISTIANISME.

Quelque limitative que fût la conception des pouvoirs de l'Union dans la pensée de ses fondateurs, ils n'ont pu empêcher que le grand développement de son action ne touchât à certaines matières religieuses, autant pour la mise en vigueur des pouvoirs implicites ou explicites conférés au Congrès et au président par la Constitution sur les citoyens des Etats, qu'à l'occasion du gouvernement des immenses territoires qui ont été et sont encore placés sous leur administration directe. Leur conduite en ces occurrences a été guidée par deux principes : 1° le respect de la liberté religieuse telle qu'elle est formulée dans l'article VI, section 3 et le premier amendement à la Constitutions ; 2° la reconnaissance du fait que le christianisme, sans distinction entre ses diverses confessions, fait partie de la *common-law* dans une mesure que nous établirons au chapitre suivant, à propos des dispositions de constitutions d'Etat en matière religieuse. Sans doute la *common-law* en elle-même ne fait pas proprement partie de la Constitution des Etats-Unis ; mais les pouvoirs fédéraux l'appliquent comme la loi du pays en tant qu'elles régit les différentes fractions du territoire sur lesquelles s'étend leur action (liv. XIV, chap. II). Elle s'impose donc comme règle de conduite à ces pouvoirs, et ce serait commettre une grande erreur que de croire que le premier amendement constitutionnel les oblige à ne pas tenir compte des préceptes du

christianisme qui y sont incorporés. Un écrivain très autorisé, le révérend Baird, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Il y a une grande différence entre un législateur qui fait rentrer la religion dans la sphère de ses attributions, comme un des objets que peuvent et doivent régler les lois de l'Etat, et celui qui, dans toutes les lois qu'il porte, ne cesse de prendre en sérieuse considération les exigences de la foi. Or, depuis la constitution fédérale des Etats-Unis, les Etats particuliers ont seuls le droit de régler les choses qui touchent à la religion; mais elle n'interdit pas aux Congrès de conformer ses actes aux vœux de la religion, et c'est ainsi que tout peut marcher dans une parfaite harmonie. Si la Convention nationale garda le silence sur cette matière, c'est qu'elle ne jugea pas nécessaire de s'en occuper. La Constitution qu'elle préparait n'était pas destinée à un peuple sans religion, ou, pour mieux dire, à un peuple qui attendît du centre son organisation religieuse. Il la possédait déjà, et l'ancienne législation des colonies témoignait hautement de leur zèle pour le christianisme. Il me semble que le silence, en pareil cas, parle plus haut que si l'on se fût cru obligé de proclamer, au nom de la loi, l'existence de Dieu et la vérité de la religion des chrétiens. La Bible ne commence pas par démontrer qu'il y a un Dieu; elle part de ce fait comme d'une donnée inattaquable. Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est la teneur même de la Constitution. A la septième section de l'article II, elle parle du sabbat en des termes qui montrent assez qu'il s'agissait là d'une charte destinée à un peuple chrétien; et cela seul, me paraît-il, devrait suffire pour laver de tout reproche les intentions de nos constituants; car il est sûr qu'à l'institution du dimanche se rattache en quelque sorte tout le christianisme, et l'on ne peut respecter l'un sans vouloir l'autre..... A part cela, je ne fais pas difficulté d'avouer que je suis de ceux qui regrettent que la Constitution des Etats-Unis ne soit pas plus explicite sur ce sujet. Je me persuade que si les auteurs de cet acte eussent prévu le parti qu'on tirerait de leur silence, ils n'auraient pas manqué d'exprimer, en termes formels, la foi

qu'ils avaient en Dieu et ce qu'ils pensaient de l'importance et de la vérité du christianisme (1). »

La première question qui se présentait était celle du serment à imposer aux fonctionnaires de l'Union à tous les degrés. Par égard pour les Quakers, la Constitution (art. VI, section 3) et tous les statuts postérieurs ont rendu facultatif à la personne de qui un serment est requis de le remplacer par une affirmation solennelle ; mais la formule du serment ou de l'affirmation se termine par ces paroles qui suppo-posent la foi en Dieu : *God me help*, Dieu me soit en aide (liv. III, chap. XXVII), ce qui suppose la croyance en Dieu. De plus, devant les cours fédérales, les témoins peuvent être récusés s'il est constaté qu'ils ne croient pas en Dieu. Les juifs sont admis à jurer sur le Pentateuque. Le serment du mahométan ou du bouddhiste est également admis ; mais l'infidèle, l'athée peut être reproché de ce chef (livre XIV, chapitre XXX, section 1).

Non seulement le Congrès et les administrations publiques observent le dimanche, mais les séances du Congrès s'ouvrent par une prière, et un chapelain, avec un traitement fixe de 300 dollars, est attaché à chacune des deux chambres. Dans les célébrations d'anniversaires nationaux auxquels le Congrès assiste, des ministres des principaux cultes chrétiens sont appelés à prononcer la bénédiction. On a soin seulement de les inviter à tour de rôle, pour éviter toute susceptibilité entre eux.

Chaque année, à l'occasion de la fête appelée *Thanks givingday*, qui, selon la coutume des Puritains, a pour objet de temercier Dieu des récoltes de l'année et qui est devenue universelle partout où flotte le drapeau étoilé, le Président lance une proclamation dans laquelle il invite le peuple, en termes empreints d'une grande élévation morale, à remercier Dieu auteur et créateur de tout bien. Jefferson, pendant sa présidence, s'était affranchi de cette coutume ; mais son successeur la reprit et depuis aucun

(1) ROBERT BAIRD, *Religion in America* (New-York, 1843), t. I, liv. III.

Président ne s'en est departi. Enfin, pendant les épreuves de la guerre de Sécession et en temps d'épidémie, les présidents ont toujours, par des proclamations spéciales, invité le peuple à observer un jour de pénitence et de prière qu'ils indiquaient.

Des chapelains des différentes confessions chrétiennes sont attachés aux troupes de terre et de mer et rétribués. Là où leur dissémination ne permet pas à chaque détachement d'avoir un chapelain de sa confession, les règlements prescrivent que toute liberté soit laissée le dimanche aux officiers et aux soldats pour observer leur culte, autant que les nécessités du service le permettent. Quelques confessions, notamment les catholiques, se plaignent de n'avoir pas un nombre de chapelains proportionnel à l'effectif des soldats de leur dénomination ; mais ce ne peut être que la suite d'une erreur ou d'une mauvaise volonté individuelle dans l'application de la loi. Son principe est l'équitable et égale protection des cultes chrétiens.

L'*Interstate commerce bill* du 4 février 1887, qui défend aux compagnies de chemins de fer de donner des billets gratuits *(free pass)*, excepte de cette prohibition les ministres des cultes, pour se conformer à un usage très répandu et qui a la sanction de l'opinion.

Les postes étant un service fédéral placé sous la juridiction du Congrès, divers actes confirmés et rendus plus explicites par des actes du 18 juin et du 26 septembre 1888, défendent le transport par la poste à découvert ou sous enveloppe de tout écrit obscène, de toute carte postale où seraient écrites des paroles lascives ainsi que de tous objets destinés à un usage obscène ou à procurer l'avortement. La peine peut s'élever jusqu'à cinq mille dollars et cinq ans de travaux forcés.

C'est surtout dans les rapports avec les Indiens et dans l'administration des territoires que le Président et le Congrès, exerçant la plénitude du gouvernement, ont dû toucher à des objets intéressant la religion. On verra au livre XV consacré aux Indiens que de bonne heure le Congrès a accordé quelques subventions aux missionnaires éta-

blis dans les tribus. Sous la présidence du général Grant, on a trouvé expédient de demander aux différentes confessions chrétiennes de présenter au choix du Président, sous leur responsabilité, des agents recommandables par leur moralité. L'expérience a pleinement réussi et c'est de cette pratique seulement que date l'amélioration du service indien.

Relativement aux territoires, l'article III des articles fondamentaux de l'ordonnance du 13 juillet 1787 a posé ce principe que « la religion, la moralité et l'instruction étant nécessaires au bon gouvernement et au bonheur de l'humanité, les écoles et les moyens d'éducation devront toujours être encouragés ». Le Congrès s'en est toujours inspiré dans la première période de l'administration des territoires où son action est seule à s'exercer (liv. VII, chap. II). Il procède en ce cas comme les divers gouvernements d'Etat dans la mesure que comporte le peu de densité des populations à cette période (1).

Mais c'est à propos du gouvernement du territoire de l'Utah, où se trouvent les Mormons, que la question du principe supérieur sur lequel le législateur doit se guider a été forcément posée. Les Mormons, comme on l'a vu (liv. VII, chap. X), étaient des gens paisibles et remarquablement laborieux. Ils ont colonisé un territoire qui sans eux serait peut-être encore abandonné : ils pratiquent la polygamie sans violer d'ailleurs la décence extérieure et en rattachant ce mode de constitution de la famille à une prétendue révélation dont l'objet serait de ramener *les saints du dernier jour* aux mœurs des patriarches de la Bible. Malgré cette manière de se présenter, un sentiment public très énergique s'est déclaré contre les Mormons, en se fondant précisément sur ce qu'ils violaient les lois de la morale telles qu'elles résultent du christianisme. Après avoir voté

(1) Ce qui est dit au texte des territoires s'applique à plus forte raison au district de Colombie depuis qu'il n'a plus de gouvernement local. Sa densité de population et son état d'avancement exigent une législation analogue à celle des Etats. La législation du Congrès pour ce district en matière religieuse est inspirée par les principes chrétiens.

diverses lois interdisant la polygamie, le Congrès a édicté en 1882 une loi punissant de peines sévères tous les polygames et qui est connue sous le nom d'*Edmund law*. Nous en avons présenté l'analyse dans le livre consacré aux territoires. Une nouvelle loi du 3 mars 1887 a non seulement aggravé ces pénalités, mais encore a dissous les deux organisations appelées *the perpetual Emigrating fund Company* et *the Church of Jesus-Christ of Latter day Saints,* qui donnaient à cette secte sa forme légale et lui garantissaient la propriété de ses biens. La confiscation de ces biens a été même prononcée au profit des Etats-Unis pour être employés au profit des écoles publiques du territoire. L'instruction publique a été placée sous les ordres d'un directeur nommé par la cour suprême du territoire. Il a le pouvoir d'interdire l'usage dans les écoles de tout livre écrit dans un esprit de secte ou qui ne serait pas convenable sous tout autre rapport. Enfin, comme condition préalable du droit de vote dans le territoire ou de l'exercice de toute fonction publique, y compris celle de juré, la loi du 3 mars 1887 exige un serment relatif à l'observation de la loi de 1882 sur la polygamie, qui ressemble beaucoup aux *tests* religieux prohibés par l'article VI de la Constitution.

Encore que ces lois soient contraires à la liberté de la conscience et empêchent l'exercice d'un culte, elles ont été soutenues par l'opinion publique, et tous les recours dirigés devant les cours fédérales pour inconstitutionnalité ont été repoussés.

On peut donc dire en un certain sens que le christianisme en général demeure la loi suprême du pays.

IV. — DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE D'APRÈS LES CONSTITUTIONS D'ÉTAT

SECTION PREMIÈRE

Dispositions des constitutions primitives sur la religion.

Les treize Etats primitifs usèrent au début fort différemment de la souveraineté qu'ils avaient retenue en matière

religieuse. Dans quelques Etats, un courant basé à la fois sur des idées philosophiques et sur les mêmes considérations de fait qui avaient eu leur écho dans les débats de la Convention, fit prévaloir la liberté religieuse et l'égalité de tous les cultes devant la loi. La Virginie, sous l'influence de Jefferson, donna le signal. Une loi du 5 décembre 1776, rendue après de longs débats, révoqua toutes les lois coloniales qui qualifiaient de délit la profession d'un culte dissident et exigeaient sous des peines diverses la fréquentation des églises épiscopales. Quels que pussent être les sentiments secrets de certains des promoteurs de cette mesure, elle fut présentée à l'opinion publique comme un hommage rendu à la sincérité du sentiment religieux : « Considérant que le Très-Haut a créé les âmes libres ; que tout ce que l'on fait pour les influencer par des châtiments corporels, par l'oppression, par la privation des droits civils, ne tend qu'à engendrer des habitudes d'hypocrisie et de bassesse, et cela en opposition manifeste avec les vues du saint Fondateur de notre religion, lequel, étant maître de nos corps et de nos âmes, eût pu employer pour nous ramener à lui la contrainte corporelle et spirituelle, ce qu'il n'a pas fait... Considérant que la vérité est grande et forte ; qu'elle ne peut que triompher en la laissant faire, que l'erreur après tout n'a pas de plus redoutable ennemi que la vérité, et que celle-ci n'a pas à redouter la lutte..... » Tels étaient les principaux considérants dont l'Assemblée de Virginie faisait précéder cet acte mémorable. Ils sont importants à relater pour indiquer sous quels auspices et dans quel esprit la liberté religieuse fut proclamée en Amérique. L'acte de 1776 laissait encore au clergé de l'église établie la perception de ses taxes. Ce n'était qu'une mesure provisoire. Dix ans après, en 1785, l'Assemblée de Virginie établit que désormais toutes les confessions religieuses ne seraient plus soutenues que par des contributions volontaires. En même temps elle confisqua les biens de l'église épiscopale et les fit vendre comme biens nationaux.

Cet acte de spoliation est absolument le seul qui se soit produit dans les Etats de l'Union.

Le Maryland dans le *bill of rights* du 3 novembre 1776 proclamait la liberté religieuse en ces termes qui devaient plus tard être reproduits par toutes les constitutions : « Comme il y a devoir pour chacun d'adorer Dieu de la manière qu'il estime la plus agréable au Seigneur, tout individu qui professe le christianisme peut exiger, à l'égal des autres, qu'on protège sa liberté religieuse. En conséquence, nul ne sera molesté par la loi, ni dans sa personne, ni dans ses biens, à raison de ses opinions et de sa profession en matière de foi. Chacun pratiquera le culte qu'il jugera bon, à moins que sous couleur de religion il ne trouble l'ordre public, qu'il ne porte atteinte à la paix ou à la sûreté de l'Etat, qu'il ne fasse infraction aux lois de la morale ou qu'il n'envahisse les droits naturels, politiques et religieux des autres citoyens. »

Plus équitable que la Virginie, le Maryland laissait l'église épiscopale en possession de ses biens.

Les autres Etats du Sud et l'Etat de New-York procédèrent de même. Toutefois l'Etat de New-York continuait à exiger un *test* religieux qui excluait les catholiques de toutes les fonctions publiques. Ce n'est qu'en 1806, à une époque où l'on commençait à sentir le besoin de faire appel à l'immigration irlandaise, que cette atteinte à la liberté de conscience disparut de la constitution de cet Etat.

Le Maryland, en déclarant dans sa constitution de 1776 que nul ne pourrait être contraint à suivre ou à payer un culte qui ne serait pas le sien propre, donnait à la législature le droit de lever un impôt équitable et général pour l'entretien de la religion, moyennant la réserve expresse que tous ceux qui paieraient l'impôt auraient le droit de désigner l'Eglise à laquelle ils entendaient l'appliquer et même d'exiger qu'il fût employé de préférence à l'entretien des pauvres.

A cette même époque, dans la partie du territoire du Nord-Ouest qui est devenue plus tard l'Etat d'Ohio, le lot n° 29 dans chaque township, en vertu d'une ordonnance du Congrès du 27 juillet 1787, fut mis à part pour des usages religieux ; les intérêts du produit de leur vente étaient attri-

bués aux différentes confessions au prorata de leur nombre et le sont encore.

Ce système intermédiaire, qui imposait une contribution générale pour le culte, sauf à chacun à l'appliquer à sa dénomination particulière, fut très en faveur à une certaine époque dans la Nouvelle Angleterre.

Les Etats de ce groupe maintinrent sans changement, après la déclaration d'indépendance et la Constitution, leur ancien système religieux, qui, en ordonnant aux towns le droit de taxer tous les habitants pour l'entretien du ministre choisi par elles, liait étroitement en fait l'Etat à l'Eglise. Le Connecticut, nous l'avons dit, ne jugea pas à propos alors de modifier sa charte. Quant aux Massachussetts, dans sa Constitution de 1780, il avait un article IX ainsi conçu :

« Considérant que la félicité du peuple, le bon ordre et la sûreté du gouvernement résultent essentiellement de la piété, de la religion et des mœurs; considérant que ces biens ne peuvent se répandre au sein de la nation que par l'institution d'un culte ouvert à tous et par l'enseignement public de la piété, de la religion et de la morale, le peuple de cette communauté déclare que pour assurer son propre bonheur aussi bien que l'ordre et la stabilité de son gouvernement, il a le droit d'investir la législature du pouvoir d'autoriser et d'inviter les towns et paroisses à s'imposer des taxes en faveur du culte public et des ministres et instituteurs *protestants*, chargés d'enseigner la piété, la religion et les mœurs, pouvoir que la législature exercera toutes les fois que les paroisses ne fourniront pas volontairement à ces dépenses. Le peuple de cet Etat a aussi le droit d'investir sa législature et il l'investit de l'autorité d'enjoindre à tous ses sujets d'assister aux instructions des *public teachers* ainsi désignés aux temps et époques voulues (1)... »

Les constitutions du New-Hampshire et du Maine avaient des dispositions semblables. A la longue, la composition de la population se modifiant, les dissidents devinrent de plus

(1) *Declaration of the rights*, art. 3.

en plus nombreux et ne purent plus supporter cette tyrannie des autorités des towns. En 1816 dans le Connecticut, en 1811 et 1823 dans le Massachussetts, on adopta un régime analogue à celui que le Maryland avait établi dès 1776 et que le Vermont avait adopté après sa séparation de l'Etat de New-York. On proclama le droit pour chaque citoyen de faire appliquer aux dépenses de son propre culte le montant des taxes d'Eglise levées par les autorités de la town.

Ce système ne résista pas longtemps aux nouveaux courants d'idées qui se propagèrent, et le *système volontaire*, qui fait dépendre l'entretien des cultes uniquement des contributions libres de leurs adhérents, triompha partout. Le Massachussetts lui même, après de longues controverses, le 11 novembre 1833, remplaça par le texte suivant l'article IX de la déclaration des droits :

« Comme le culte public de Dieu et les instructions en piété, religion et moralité procurent le bonheur et la prospérité des peuples et la sécurité du gouvernement républicain, les différentes sociétés religieuses de cet Etat, qu'elles soient incorporées ou non, auront toujours le droit d'élire leurs pasteurs ou *teachers* religieux, dans tout meeting légalement annoncé et tenu dans ce but, de passer des contrats avec eux pour leur entretien, de lever de l'argent pour construire et réparer les édifices du culte public, pour dispenser l'instruction religieuse et pour le paiement des dépenses nécessaires. Toutes personnes appartenant à une société religieuse doivent en être tenues pour membres jusqu'à ce qu'elles fassent tenir au *clerk* de la dite société un avis indiquant qu'elles s'en séparent. Dans ce cas, elles ne seront plus à l'avenir tenues d'aucun subside d'argent voté, ni d'aucun engagement pris par cette société. Toutes les sectes et dénominations religieuses se conduisant paisiblement et se montrant bons citoyens de cet Etat doivent être également protégées par la loi et jamais il ne pourra être établi légalement aucune subordination d'une secte ou dénomination relativement à une autre (1). »

(1) L'histoire du mouvement d'idées qui a amené dans tous les Etats de l'Union l'établissement du *système volontaire*, est remar-

Les actes de ce genre mettaient fin à toute prééminence d'une secte sur l'autre, à tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une Eglise d'Etat. Mais les anciens Etats ont conservé beaucoup plus longtemps dans les serments exigés pour remplir les fonctions publiques des déclarations religieuses excluant les catholiques, en sorte qu'ils limitaient en fait l'égalité des cultes devant la loi aux dénominations protestantes. L'Etat de New-York n'y renonça qu'en 1806, la Caroline du Nord qu'en 1836, la Géorgie et la Caroline du Sud, à peu près à la même époque, le New-Jersey qu'en 1845. Le New-Hampshire même a conservé jusqu'en 1876 un serment qui subordonnait l'exercice des fonctions publiques à la qualité de protestant.

Le Maryland, dans sa constitution de 1776, était peut-être alors le seul Etat qui ne fît pas dépendre l'exercice de certaines fonctions d'un *test* religieux. Il était de cent ans en avance sur les Puritains ! Les nouveaux Etats qui se formèrent dans l'Ouest après la Constitution, s'inspirèrent heureusement de son exemple, et ce sont eux qui sous le rapport de la liberté religieuse ont inauguré l'ère des constitutions modernes.

SECTION II

Du principe de la liberté religieuse d'après les constitutions actuelles et de ses conséquences.

Aujourd'hui toutes les constitutions d'Etat, sans exception, garantissent la liberté religieuse de la manière la plus formelle.

Le texte suivant de la constitution de la Californie adoptée en 1879 donnera une idée des dispositions que l'on trouve dans les autres :

quablement exposée par le rév. Baird dans son ouvrage *Religion in America*. Il fut provoqué souvent par des chrétiens fervents qui étaient opprimés dans certaines towns parce que la majorité devenue unitairienne choisissait des ministres qui ne croyaient plus en la divinité de Jésus-Christ.

« Le libre exercice et la libre jouissance de la foi religieuse et du culte, sans distinction ni préférence, seront à jamais garantis dans cet Etat ; et nul ne sera, à raison de ses opinions en matière de religion, rendu incapable d'être témoin ou juré ; mais la liberté de conscience assurée par la présente constitution ne sera pas entendue de manière à excuser les actes de licence, ni à justifier les pratiques incompatibles avec la paix ou la sécurité de l'Etat (1). »

Ces dernières paroles indiquent les justes limites dans lesquelles se renferme la liberté religieuse. Sa proclamation ne fait donc obstacle à la répression d'aucun crime, prétendît-il s'abriter sous le couvert d'une croyance religieuse (Livre XIII, chapitre v).

Les conséquences que l'on tire du principe de la liberté religieuse ainsi entendu sont :

1° Que l'Etat ne peut *établir* ni prohiber aucune religion ;

2° Que toutes les sectes ou dénominations doivent être traitées également par la loi : ainsi est nulle une ordonnance municipale qui donnerait à une secte un privilège refusé aux autres (2) ;

3° Que personne ne peut être contraint à participer aux exercices d'un culte ;

4° Que personne ne peut être obligé à contribuer aux dépenses d'un culte qui n'est pas le sien et qu'aucun culte ne peut être subventionné par l'Etat, les comtés, les cités, les townships, parce que ces subventions seraient forcément prises sur les fonds provenant de l'impôt. L'application de ce principe a été poussée très loin, et, comme un grand nombre d'institutions charitables et d'écoles ont un caractère confessionnel, beaucoup de constitutions actuelles défendent aux législatures, aux autorités des comtés et des municipalités, de donner aucune subvention à des établissements de ce genre, au moins à des écoles.

(1) *Declaration of rights*, sect. IV.
(2) Cooley, *Treatise on constitutional Limitations*, 4e édit., 584, note.

5° La constitution de Californie de 1879 s'exprime ainsi à ce sujet dans la section XXX de l'article 4 : « La législature, les comtés, les cités et comtés réunis, les communes, les districts d'école, les autres corporations municipales ne pourront jamais faire une affectation ou une donation, ni tirer les deniers d'un fonds public quelconque, pour gratifier ou secourir une secte quelconque ; ils ne pourront aider à entretenir ou soutenir aucune école, aucun collège, aucune université, aucun hôpital, aucune autre institution soumise au contrôle d'une religion, d'une église, d'une secte quelconque ; l'Etat, les cités, les circonscriptions formées de cités et de comtés réunis, les bourgs, les autres corporations municipales ne pourront octroyer ou donner aucun bien mobilier ou immobilier pour aucune croyance religieuse, aucune église, aucune entreprise de secte. » Si les Etats et les municipalités n'entretenaient eux-mêmes aucun établissement de ce genre et en laissaient exclusivement la charge aux particuliers et aux associations volontaires, nul citoyen ne pourrait se plaindre d'être inégalement traité. Mais, comme les Etats et les municipalités subventionnent fort largement des établissement hospitaliers et des écoles, ou en entretiennent directement à la condition qu'ils soient *unsectarian*, c'est-à-dire que toute pratique religieuse particulière en soit exclue, les nombreux citoyens qui désapprouvent cette exclusion, s'abstiennent de profiter de ces écoles et de ces hospices pour leurs pauvres et leurs enfants : ils se trouvent en réalité payer des taxes pour des institutions répugnant à leur conscience. On se demande si les Etats ne feraient pas une application plus exacte du principe de la liberté religieuse en attribuant les subventions qu'ils jugent à propos de donner à ce genre d'établissements, aux écoles et hospices des différentes confessions proportionnellement au nombre de leurs adhérents ou mieux encore à celui des écoliers et des assistés. Nous reviendrons du reste sur cette question dans le livre XIII consacré à l'instruction publique.

6° On déduit encore du principe de la liberté religieuse que personne ne peut être gêné dans la pratique de son

culte ni dans sa propagande par la parole ou par la presse, pourvu bien entendu que ce culte ne soit pas, comme celui des Mormons, regardé comme immoral ;

7° Que personne ne peut être contraint à un acte contraire à ses croyances religieuses. Toutes les constitutions dispensent de prêter serment ceux qui éprouvent un scrupule religieux quant à ce. Un très grand nombre vont jusqu'à exempter du service de la milice les personnes à qui leur conscience défend de porter les armes. Là où cette disposition n'est pas écrite dans le texte constitutionel, on la trouve dans les statuts émanés de la législature, en sorte qu'elle est universelle (1).

Encore faut-il que ces scrupules vrais ou prétendus ne constituent pas une obstruction à la vie publique, telle qu'elle résulte de la croyance commune de la nation. Ainsi un israélite a en vain prétendu obtenir d'une cour la remise d'une cause le concernant qui était appelée un samedi, en invoquant les exigences de sa conscience qui lui défendait de vaquer ce jour-là à des affaires temporelles (2). Les cours de justice ont également repoussé la prétention d'un autre israélite qui soutenait qu'une ordonnance municipale défendant de vendre le dimanche violait ses convictions religieuses aux termes desquelles il lui était défendu de travailler le samedi, mais ordonné de travailer les six autres jours de la semaine (3). Ces décisions ten-

(1) Il résulte de cette exemption une certaine injustice pour les citoyens des autres confessions religieuses sur qui le poids de cette charge retombe exclusivement. Aussi la constitution de Tennessee exige que les personnes qui invoquent cette exemption paient une compensation pécuniaire. C'est le principe qu'avait admis en 1863 la loi fédérale établissant la conscription (livre IX, chap. 1). Mais le service de la milice est tellement insignifiant en temps ordinaire, qu'on ne regarde pas à cette conséquence de l'exemption pour cause de scrupule religieux.

(2) *Simonds executors vs Gratz* 2 Pen. et WATTS, 416 cités par COOLEY, *Treatise*, p. 595, note.

(3) *Case of Frœlickstein vs mayor of Mobile*, 40. Alabama, 725. V. une autre sentence en ce sens discutée dans *The Nation* du 28 mars 1882. Les statuts du Wisconsin se sont cependant préoccupés de cette situation et ont une disposition ainsi conçue : « Toute personne qui croit en conscience que le septième jour de la semaine ou tout autre

dent à confirmer l'opinion de ceux qui estiment que le christianisme demeure toujours la loi suprême du pays (v. plus loin section IV).

SECTION III

Ce qu'il faut entendre par la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou du système volontaire.

L'expression de *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, employée en Amérique pour désigner une des bases fondamentales des institutions actuelles du pays, a besoin d'être expliquée pour ne pas donner lieu à des confusions avec certaines idées ayant cours en Europe et se présentant sous la même formule.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat signifie souvent en Europe un ensemble de mesures ayant pour objet : 1° d'affranchir le législateur civil de l'idée qu'il est obligé dans l'exercice de sa souveraineté de s'inspirer de certains dogmes ou de certaines idées morales dérivant de dogmes religieux ; 2° de poser des barrières aux empiètements prétendus des membres des corps cléricaux sur le domaine temporel.

La première de ces idées a toujours été étrangère aux Américains à toutes les époques, et nous verrons dans la section suivante que toujours le Congrès et les législatures ont tenu à s'inspirer du christianisne dans leurs lois, même au temps voisin de l'Indépendance où les idées françaises de 1789, le *french effluvium*, comme on disait, avaient le plus de crédit. Quant à la seconde idée, elle a été très répandue, au moins dans les Etats du Sud et du Centre, aux

doit être observé comme le sabbat et qui s'abstient effectivement ce jour-là de travail et d'affaires temporelles, ne doit pas être punie pour avoir travaillé le dimanche, si d'ailleurs elle n'a pas volontairement troublé quelque autre personne. » Cité par Sanford A. Hudson, *Law for the Clergy, a compilation of the Statutes of the States of Illinois, Indiana, Iowa, Michigan, Minnesota, Ohio and Wisconsin* (Chicago, 1877), p. 164.

temps qui suivirent l'Indépendance. Elle s'était propagée par suite de la tyrannie que l'Eglise d'Angleterre avait exercée dans les colonies, et parce qu'un grand nombre de ministres de cette Eglise avaient pris le parti de la Couronne. En conséquence, les constitutions primitives de New-York, de la Virginie, de la Caroline du Nord, du Maryland, de la Caroline du Sud, déclaraient tout ministre d'un culte incapable, soit de remplir un siège à la législature, soit même, d'après quelques-unes, d'occuper une fonction civile quelconque dans l'Etat. Nous nous sommes expliqués (liv. X, chap. VIII, section 2) sur ces dispositions qui, remarquons-le en passant, n'existaient pas dans les Etats du Nord, où l'élément congrégationaliste s'était montré tout entier favorable à la cause nationale. Quoique les constitutions établissant ces incapacités eussent soin de dire qu'elles voulaient que rien ne vînt détourner les ministres de l'Evangile de leur mission, en réalité, dit Ezra Seaman, elles avaient pour but « de garantir le peuple contre l'oppression et l'intolérance spirituelle ecclésiastique. Les conventions qui les édictèrent regardaient la participation du clergé aux affaires politiques comme incompatible avec la liberté populaire, la sûreté et le bien-être général de l'Etat » (1).

Ces préjugés ont disparu avec les circonstances qui les avaient amenés, et la plupart des Etats que nous venons de citer ont abrogé ces inéligibilités spéciales aux ministres du culte. On n'en trouve plus quelques traces que dans les constitutions du Maryland, du Tennessee, du Delaware, du Kentucky (2).

Par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les Américains de nos jours entendent surtout que l'Eglise et l'Etat doivent suivre une marche parallèle sans empiéter l'un sur l'autre, et qu'étant donnée la grande variété des sectes existant en ce pays, l'Etat doit être restreint dans une

(1) *Commentaries on the constitutions and laws of the U. S.*, p. 98.

(2) COOLEY, *Treatise*, p. 583. La Louisiane dans sa nouvelle constitution de 1879 a fait disparaitre l'inéligibilité des ministres du culte.

sphère si nettement determinée, qu'il ne puisse en rien s'immiscer dans la manifestation des croyances et des sentiments religieux des divers citoyens qui le composent.

Le savant Cooley, pour donner un corps à cette idée, cite un passage des œuvres de Roger Williams, où le fondateur du Rhode-Island compare la société humaine à un navire sur lequel sont embarqués une foule de passagers appartenant aux cultes les plus divers. On ne peut maintenir la paix entre eux, qu'en ne forçant aucun d'eux à prendre part au service religieux du bord. Mais le commandant du navire a le droit de leur prescrire l'ordre, la paix, la sobriété, de leur ordonner toutes les manœuvres nécessaires à la sécurité du navire et de se faire obéir par tous, encore que quelques-uns prétendissent qu'étant tous égaux dans le Christ, il n'y avait ni lois, ni capitaine, ni maître du navire à qui ils dussent l'obéissance (1).

Cette conception des rapports des deux sociétés, la religieuse et la civile, basée sur les circonstances particulières à l'origine et à la formation du peuple américain, a amené dans tous les Etats, à une exception près (2), l'adoption du *système volontaire* en vertu duquel les cultes ne sont entretenus que par les contributions libres de leurs adhérents. Toutefois cela ne veut pas dire qu'une personne faisant partie d'une société religieuse puisse se soustraire aux engagements d'un ordre temporel qu'elle a pris par là implicitement ou explicitement. Les cours de justice, nous le dirons plus loin, les font respecter. L'Etat n'ignore pas l'Eglise en Amérique : au contraire il assure et favorise son développement en mettant tous ses soins à éviter les points de rencontre et de conflit dans leur marche parallèle.

(1) COOLEY, *Treatise*, p. 583.

(2) La constitution du New-Hampshire permet à la législature d'autoriser les différentes towns, paroisses, corporations ou sociétés religieuses à voter dans leur sein des taxes suffisantes pour entretenir des *public protestant teachers* de piété, de religion et de moralité. C'est le seul reste de religion d'Etat qui existe dans toute l'Union. En 1876, un amendement constitutionnel, qui proposait d'effacer dans ce texte le mot *protestant*, a été repoussé par le suffrage populaire.

L'éminent écrivain catholique O.-A. Brownson a pu dire justement : « Dans l'Ancien Monde la séparation de l'Eglise et de l'Etat signifie la suprématie de l'Etat au spirituel et au temporel à la fois, comme en Russie, en Prusse, en Grande-Bretagne et dans d'autres Etats, ou au moins le droit de l'Etat de tracer des frontières à l'Eglise et d'étendre ou de resserrer arbitrairement la sphère de sa liberté... Cette prétention rend les concordats ou traités nécessaires pour assurer à l'Eglise un certain degré d'immunité ou d'indépendance... Aux Etats-Unis les concordats ne sont pas nécessaires. L'Etat décline toute autorité au spirituel, et par sa loi fondamentale reconnaît l'indépendance et la liberré de l'ordre spirituel en même temps que son devoir de protéger et de défendre l'Eglise de tout son pouvoir dans l'exercice paisible de la liberté spirituelle, ce qui est plus que le concordat le plus favorable n'a jamais assuré à l'Eglise ailleurs. Il n'y a pas de pays au monde où l'Eglise soit et ait jamais été aussi libre de gouverner ses enfants selon sa discipline et ses lois et où le Pape soit plus vraiment Pape qu'aux Etats-Unis. En outre cette liberté n'existe pas ici comme concession de l'Etat, révocable à son gré, mais c'est le droit de conscience de chaque citoyen, un de ces droits de l'homme ou plutôt de Dieu qui sont antérieurs à la société et que le gouvernement a pour mission de protéger et de défendre (1). »

SECTION IV

En quel sens le christianisme fait partie de la loi du pays.

On dit couramment que le christianisme fait partie de la loi du pays. Plusieurs magistrats éminents l'ont affirmé dans les motifs de leurs jugements. Après le chancelier Kent, l'illustre Webster l'a énergiquement soutenu dans un de ses plaidoyers (2).

(1) *Liberalism and the Church*, New-York, 1884.
(2) WEBSTER, *Works*, p. 175 ; BAIRD, *Religion in America*, Livre III, chap. XIII.



Tous les Etats ont en effet pour base de leur droit la *common law*, c'est-à-dire le droit coutumier qui s'est formé en Angleterre au moyen âge et que les premiers colons ont apporté avec eux sur les rivages du Nouveau Monde (liv. XIV, chap. II). Le christianisme était la base de ce droit. Il le demeure encore, en ce sens que la morale qu'il a formulée et la conception de la société qui en découle restent les inspiratrices des constitutions et des statuts, tant de l'Union que des Etats particuliers (1). Ainsi le régime domestique des Mormons est proscrit en réalité parce qu'il est contraire à la conception chrétienne de la famille. Un certain nombre de crimes contre les mœurs, la fornication simple, la sodomie, la bestialité, qui ne sont pas punis dans les codes des peuples modernes, chez lesquels la loi civile fait complètement abstraction de toute idée religieuse, le sont au contraire par les statuts de la plupart des Etats américains (2).

En outre, un certain nombre de statuts particuliers sanctionnent des préceptes déterminés du christianisme ou en font l'application à la vie civile : nous les énumérerons un peu plus loin. Ils sont assez nombreux pour qu'on doive dire que le christianisme, non pas tel que l'entend l'une ou l'autre confession chrétienne, mais pris dans les grandes lignes qui embrassent tous les croyants se réclamant de Jésus-Christ, est encore la loi du pays. On peut invoquer en ce sens les préambules de la plupart des constitutions qui rendent un hommage solennel de foi et de reconnaissance en Dieu. Ce ne sont pas seulement les constitutions des anciens Etats (3) ; les plus récentes sont restées

(1) Les juges dans les motifs de leurs sentences aiment parfois à citer des paroles de la Sainte Ecriture. V. un exemple rapporté dans l'*American law Review* de 1887, p. 798.

(2) V. entre autres *The revised statutes of New-York* et *Code of North-Carolina* de 1883 : crime contre nature ou bestialité ou sodomie punie de 5 à 10 ans de pénitencier (sect. 1010), la fornication simple punie (*ibid.*, sect. 1041), *Revision of the Statutes of New Jersey* de 1877, v° *Crimes*, sect. 38-44. Il n'est pas besoin de dire que les lois punissant la fornication simple sont absolument lettre morte.

(3) La Pensylvanie continue à dater ses lois du millésime avec ces mots : *anno Domini*.

fidèles à cette tradition. Celle de Californie de 1789, notamment, débute par ces belles paroles : « Nous, le peuple de l'Etat de Californie, reconnaissant de notre liberté envers le Dieu tout-puissant, voulons assurer et perpétuer les bienfaits de celle-ci et pour cet objet établissons la présente constitution (1). »

Toutefois ce serait forcer le sens de cette maxime que d'en conclure qu'en dehors des points du christianisme qui se trouvent sanctionnés par un statut positif, écrit ou coutumier, on puisse baser une action judiciaire sur les dogmes chrétiens pour faire annuler un acte administratif ou punir une offense. Ainsi, en 1870, des citoyens de l'Ohio traduisirent les membres du *board of Education* de Cincinnati devant les tribunaux aux fins qu'il leur fût enjoint de rapporter un règlement par lequel ils défendaient la lecture de la Bible dans les écoles publiques. Les demandeurs se basaient sur ce que la constitution de l'Etat proclame que « la religion, la piété et l'instruction sont indispensables au bonheur des sociétés »; le christianisme, ajoutaient-ils, est la seule religion du pays. Malgré cette argumentation, la cour suprême de l'Ohio les débouta en alléguant qu'il n'y avait pas de texte statutaire précis sur la matière et qu'on était là en présence de l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la législature qu'elle-même avait délégué au *board of Education* (2). Il faut donc rechercher, dans chaque cas particulier où l'on invoque un précepte du christianisme, s'il est devenu une loi positive (3) soit

(1) V. un préambule analogue en tête de la constitution de la Louisiane votée la même année. V., pour justifier la proposition émise au texte, George Shea, *The Nature and form of the american government founded in the Christian Religion* (New-York, 1882) et E. L. Campbell, *The Science of law according to the American theory of government* (Jersey-City, 1887).

(2) Cooley, *Treatise on constitutional limitations*, p. 586. Sur les limites posées au pouvoir judiciaire et le respect des pouvoirs discrétionnaires du département législatif et du département exécutif, v. livre XIV, chapitre XVIII.

(3) Cooley, p. 589 et les nombreux *cases* qu'il cite en note, et Kent, *Commentaries*, 11e édition (Boston, 1867), p. 633, note.

par un statut spécial, soit par son incorporation à la *common law* résultant d'une jurisprudence constante.

Ces statuts ou même ces dispositions constitutionnelles sont nombreuses. Le mariage, notamment, quoiqu'il soit l'objet dans les Etats de statuts plus ou moins développés, est régi encore par la *common law*, et en cette matière la *common law* reproduit les dispositions de la loi canonique telle qu'elle existait avant la réformation dans l'Eglise d'Angleterre, sauf certaines modifications résultant de la pratique des différentes colonies (1). Les tribunaux, dans bien des causes matrimoniales, ont à se référer à cette loi. Quelques constitutions encore aujourd'hui, notamment celles des deux Carolines, du Tennessee, du Maryland, du Mississipi, de Pensylvanie, déclarent incapable d'exercer aucune fonction publique quiconque nierait l'existence de Dieu et même la juste dispensation de ses récompenses et de ses châtiments dans un monde ou dans l'autre (V. livre X, chapitre III). Tous les Etats, dans la formule du serment ou de l'affirmation, font figurer ces mots : *Help me God*. Le Maryland introduit même la confession de la croyance en un Etre suprême dans le serment exigé des membres des législatures et des fonctionnaires de l'ordre exécutif ou judiciaire (liv. X, chap. x). De même les témoins peuvent, d'après le droit commun, être récusés, si l'on établit qu'ils sont athées (liv. XIV, chap. xx, section 1), quoique des Etats de plus en plus nombreux aient, pour des motifs étrangers au point débattu ici, supprimé cette cause de récusation comme un obstacle au cours de la justice.

Il faut cependant remarquer que les constitutions de la fin du siècle dernier rendaient ces professions de foi plus explicites au point de vue chrétien, et que quelques constitutions modernes, s'inspirant d'un autre courant d'idées,

(1) V. Kent, *Commentaries on American law*, t. II, p. 88, et Sandford A. Hudson, *Law for the Clergy, a compilation of the Statutes of Illinois*, etc., *relating to the duties of Clergymen in the solemnization of marriage*, chapitre I.

font disparaître ces exclusions en ce qui touche non pas seulement les témoins mais aussi les jurés (1).

Tous les Etats demeurent unanimes pour punir le blasphème et interdire le dimanche, non seulement le travail ostensible, mais encore les amusements publics. Un certain nombre punissent encore le simple fait de prendre le nom de Dieu en vain (*swearing* par opposition à *blasphemy* et à *cursing*); ces statuts ne sont d'ailleurs appliqués que très rarement (2). Nous avons expliqué plus haut (liv. X, chap. XXIII, section 2), en parlant du pouvoir de justice de l'Etat, comment des jurisconsultes modernes, tels que Cooley, rattachaient ces lois à des motifs de sociabilité plutôt qu'à un principe chrétien. Il est certain qu'entre les jurisconsultes contemporains et ceux du commencement de ce siècle, il s'est produit un certain changement de point de vue.

Cela est très sensible à propos des lois qui répriment le blasphème. En 1811, le chancelier Kent rendant une sentence contre un citoyen de New-York, qui avait mal parlé de la personne et de la naissance de Jésus-Christ, disait :

« Le peuple de cet Etat, comme la nation tout entière, tient les doctrines fondamentales du christianisme pour sa règle de foi et de conduite ; aussi, insulter l'auteur de cette foi, c'est non seulement, au point de vue religieux, une impiété monstrueuse, mais encore, au point de vue social, une grossière injure aux convenances et au bon ordre. Rien ne serait plus blessant pour les sentiments religieux d'un peuple et d'un plus dangereux exemple sur l'éducation de la jeunesse, que de déclarer permis un pareil outrage. Cela aboutirait à confondre toute distinction entre le sacré et le profane... Il est vrai que la Constitution exclut toute Eglise établie; mais cela ne va pas jusqu'à interdire la connaissance judiciaire des offenses contre la religion et la

(1) Constitution de Californie de 1789, *bill of rights*, sect. 4.

(2) V. *The Albany Law Journal* 1889, t. II, p. 246. En 1880 seulement, l'Etat de New-York a aboli les dispositions pénales qui punissaient le fait de prendre le nom de Dieu en vain ; mais le blasphème proprement dit est toujours puni.

morale, qui n'ont aucun rapport avec ces établissements religieux ni avec aucune forme particulière de gouvernement et sont punissables uniquement parce qu'elles ébranlent la base des obligations morales, atteignent la sécurité et dissolvent les liens sociaux. Interpréter ce point de la Constitution comme le renversement des barrières établies par la *common law* contre la licence, le libertinage et les attaques au christianisme serait une énorme perversion de son véritable sens. »

Un peu plus tard, le juge Story, dans la fameuse affaire du testament de Girard, déclarait que l'origine divine et la vérité du christianisme étaient admises par la *common law* et que par conséquent on ne pouvait pas l'insulter malicieusement et publiquement (1).

Mais beaucoup de jurisconsultes, notamment Cooley, soutiennent que le blasphème est puni surtout comme constituant une grossièreté, que les pamphlets contre la religion peuvent être punis, non à cause de la négation de la vérité qu'ils contiennent, mais parce qu'ils constituent une attaque contre le culte des autres citoyens. Cooley insiste sur ce fait, — et la pratique est toute en ce sens, — que la discussion de la vérité de la religion chrétienne est permise en vertu de la liberté de la parole et de la presse (2). Une licence de plus en plus grande est donnée en ce sens par les mœurs actuelles.

Le sentiment public, qui considère le christianisme comme la loi du pays, fait que, dans la plupart des *common schools*, des lectures de la Bible et le chant d'hymnes religieux sont ordonnés par les *school committees* locaux. Des parents, qui prétendaient que leur conscience était blessée par ces pratiques et voulaient faire interdire la lecture de la Bible, ont été déboutés de leur action par la cour suprême du Maine (3). Les fonctionnaires qui délivrent des

(1) *Vidal vs Girard's executors* 2 How. 198.
(2) COOLEY, pp. 589 et suiv. V. dans le même sens un mémoire du président Anderson de Rochester University dans le *Journal of Social Science*, n° VIII (1879).
(3) *Donahoe versus Richards* 38, Maine, 476.

certificats aux instituteurs pour les rendre aptes à enseigner dans les écoles publiques doivent, d'après les directions des *state boards of education*, tout en s'abstenant d'exercer une inquisition sur les opinions religieuses des postulants, les refuser à ceux qui seraient notoirement des impies et des blasphémateurs (Cf. livre XIII, chapitre v).

Sans doute toutes ces décisions et tous ces statuts ne sont pas parfaitement cohérents. Cela provient de ce qu'à l'époque où les constitutions ont été rédigées pour la première fois et où la jurisprudence s'est formulée, la question de la liberté religieuse se posait uniquement entre les diverses confessions chrétiennes et que l'on pouvait affirmer le christianisme en général comme la loi du pays sans gêner personne. Aujourd'hui des éléments nouveaux amenés par l'immigration européenne : juifs, *free thinkers, agnostics*, se sont introduits dans la société américaine (1). Mais, entendue avec les restrictions que nous avons posées, cette maxime n'est nullement gênante pour aucune personne paisible et respectueuse du droit de la majorité de ses concitoyens. Les juifs, devenus nombreux aux Etats-Unis, ne sauraient réellement s'en plaindre. Le révérend Baird s'exprimait ainsi à leur sujet dès 1843 : « Comme leur religion est, après tout, le point de départ du christianisme, qu'ils adorent Dieu suivant les prescriptions de l'Ancien Testament et qu'ils croient à une rétribution future, ce qui les sépare des chrétiens ne devait pas leur enlever l'exercice des droits politiques. En les leur accordant, on n'a pas cru compromettre la sûreté de l'Etat, et cette mesure n'a point semblé trop latitudinaire. Au fait, si les lois de nos républiques sont fondées sur la religion de la Bible, on ne voit pas pourquoi les juifs seraient exclus du gouvernement plutôt que les unitaires, et surtout que les universalistes, sectes anti-chrétiennes (2). »

Quelques-uns d'entre eux cependant blessent les senti-

(1) Les dispositions des constitutions du Michigan et de l'Orégon, qui prohibent toute appropriation des fonds de l'Etat pour services religieux dans les Chambres, restent un fait isolé.

(2) *Religion in America*, liv. III, chap. XII.

ments de leurs concitoyens en ouvrant leurs boutiques le dimanche dans certaines villes, par exemple à Boston (1). Beaucoup de législations d'Etats ont, notamment en ce qui concerne le mariage, des dispositions spéciales aux juifs pour se conformer à leurs coutumes en cette occasion.

La tendance moderne est d'ailleurs d'accorder à toute association qui se présente comme société religieuse, les mêmes droits et privilèges qu'aux confessions chrétiennes. Ainsi les statuts de l'Etat de New-York confèrent le droit de solenniser et de rendre authentiques les mariages au chef (*leader*) de la *Society for ethical culture* (2).

(A suivre.) A. Carlier.

(1) *Report of the bureau of statistics of Labor of Massachusetts*, 1885, p. 92.
(2) *Statutes of the state of New-York*, 1889, chap. 415.



LES

ORIGINES DES SCIENCES

DANS L'ANTIQUITÉ

SOMMAIRE

I. — Les premiers âges du monde. — Les arts utiles. — La première ville. — Les arts agréables. — Le travail du fer. — Le déluge et l'arche. — L'art de bâtir. — La tour de Babel.

II. — La terre repeuplée. — Les premiers royaumes. — Assyriens. — Egyptiens. — Immenses travaux des Egyptiens. — Le roi Menès fonde Memphis et commence les travaux du Nil. — Le régime particulier de ce fleuve. — Son endiguement et sa canalisation. — Le lac de Mœris. — Les monuments égyptiens. — Thèbes, la ville aux cent portes. — Les palais de Ramsès, de Karnak, de Louqsor. — Memphis. — Le labyrinthe, les pyramides.

III. — Les Assyriens. — Ninive et Babylone. — Les murs de Babylone. — Le pont sur l'Euphrate. — L'art assyrien. — Le temple de Jérusalem. — Les Chinois et les Hindous.

IV. — Sur les connaissances scientifiques des anciens. — La mécanique appliquée. — L'industrie métallurgique. — La science pure et les architectes. — Conclusion générale. — La géologie, les terrains primitifs, les fossiles. — Les premiers âges de l'humanité, les premières œuvres de l'homme, les ruines. — Impression générale qui se dégage de leur étude.

I

L'histoire des sciences, comme celle des peuples, se perd dans la nuit des temps. Les premiers hommes eurent d'abord à pourvoir aux besoins de la vie matérielle ; la

nécessité les rendit industrieux. Dans leur lutte de chaque jour avec la nature, ils inventent les arts utiles ; ils apprennent à cultiver la terre, à élever des troupeaux, à se tisser des vêtements, à se construire des abris, et à utiliser de toute manière les ressources du monde matériel qui les environne.

Caïn bâtit la première ville, à laquelle il donne le nom de son fils Hénoch ; Jabel est cité comme le père de ceux qui vivent sous les tentes, et des pasteurs. Les arts agréables prennent aussi naissance ; Jubal, frère de Jabel, invente les instruments à vent et à cordes ; c'est le père de ceux qui chantent en s'accompagnant sur la harpe et sur l'orgue. Tubalcaïn, dont le nom rappelle le Vulcain des anciens, trouve le moyen d'extraire et de fabriquer les métaux ; il est habile en toutes sortes d'ouvrages de fer et d'airain ; aux laboureurs il donne des charrues ; aux chasseurs, des armes que les hommes tournent bientôt contre leurs semblables.

C'est là tout ce que nous apprennent les livres saints (1), en nous retraçant les origines du genre humain ; et c'est aussi tout ce que nous savons sur cette première et longue période qui embrasse vingt siècles.

A l'époque du déluge, l'art des constructions avait déjà pris un grand développement ; on peut en juger par la description de l'arche (2). Elle mesurait trois cents coudées en longueur, cinquante en largeur et trente en hauteur ; elle était partagée en trois étages et se terminait par un comble haut d'une coudée ; les matériaux étaient en bois spéciaux, enduits de bitume à l'intérieur et à l'extérieur.

On trouve encore, deux cents ans plus tard, une nouvelle preuve des progrès dans l'art de bâtir, à l'occasion de cette fameuse tour de Babel, que les descendants de Noé entreprirent de construire dans la plaine de Sennaar, et qu'ils avaient la prétention d'élever jusqu'au ciel, afin de défier les eaux d'un autre déluge. « Et ils se disent l'un à

(1) Genèse, chap. IV.
(2) Genèse, chap. VI.

l'autre : allons, faisons des briques, et cuisons-les au feu. Les briques leur servirent donc de pierres, et le bitume de ciment (1). » Déjà la tour avait atteint une hauteur prodigieuse, lorsque la confusion des langues vint subitement disperser les audacieux constructeurs.

II

Cependant les peuples se groupent et les premiers royaumes se fondent. Nemrod établit le sien à Babylone; Assur bâtit Ninive et en fait sa capitale ; les Chaldéens s'organisent à part dans les régions voisines du confluent du Tigre et de l'Euphrate. C'est aussi l'époque à laquelle paraissent remonter les plus anciennes dynasties qui aient régné en Egypte, et à laquelle, par conséquent, se rattachent les premières civilisations de l'antiquité.

A quel degré étaient parvenus dès lors les progrès des sciences et des arts ? Il serait difficile de décider la question, à défaut de documents précis et authentiques ; toutefois, d'après la tradition, et surtout d'après les nombreux monuments dont les ruines imposantes subsistent encore, on peut juger que ces progrès étaient déjà très considérables.

Parmi ces nations, l'Egypte occupe la première place, soit à cause de son antiquité, soit en raison de sa civilisation et de sa puissance.

On doit laisser de côté les traditions apocryphes, telles que les fables d'Osiris et d'Iris, de Typhon et d'Anubis, qui obligeraient de remonter à une antiquité invraisemblable ; mais on ne saurait disconvenir que ce pays fut l'un des premiers à s'organiser, dans les temps qui suivirent immédiatement le déluge.

Menès est le plus ancien roi dont l'histoire fasse mention. C'est lui qui bâtit Memphis et commence les travaux du Nil. Pendant cinq siècles environ, on compte un grand

(1) Genèse, chap. XI.

nombre d'Etats indépendants, gouvernés par plus de 300 rois, répartis entre 18 dynasties. C'est seulement à partir de la 18e dynastie, et vers le 16e ou 17e siècle avant l'ère chrétienne, que se fonde l'unité de l'Egypte sous un seul gouvernement. Alors paraissent les rois les plus puissants; Mœris, Osymandias, les Ramsès, qui ne sont autres que les Pharaons de la Bible, et parmi lesquels il faut placer le fameux Sésostris. C'est aussi à cette époque qu'on doit faire remonter les travaux prodigieux dont l'histoire a conservé le souvenir et dont les restes subsistent encore.

Citons en premier lieu les immenses travaux qui concernent le Nil ; il convient d'y insister un peu, car ils mettent admirablement en évidence tout ce que les anciens ont eu à déployer d'art et d'industrie, d'énergie et de persévérance pour triompher des obstacles naturels. Et d'abord essayons de donner au moins une idée sommaire du régime de ce fleuve qui joue un rôle si important dans la vie de l'Egypte, dont il est en quelque sorte le père nourricier.

Jusqu'à ces derniers temps, la question des sources du Nil était restée, pour les modernes aussi bien que pour les anciens, à l'état de problème insoluble qui défiait la sagacité des savants les plus habiles et les efforts des explorateurs les plus intrépides. C'est seulement dans notre siècle, et depuis peu d'années, que le voile du mystère a pu être levé. On sait aujourd'hui que le Nil a sa source principale dans l'un des grands lacs qui occupent les plateaux élevés de l'Afrique centrale. Il s'agit du lac Victoria-Nyanza, situé à la hauteur de mille mètres, précisément sous l'équateur, et sous une longitude de 30 à 33 degrés. A son origine, le Nil présente une certaine analogie avec notre Rhône ; mais d'ailleurs quelles différences ! Dans ces contrées intertropicales, tout est étrange et excessif, comme le climat. A partir du Nyanza, jusqu'à son débouché dans la Méditerranée, le Nil compte environ 5.500 kilomètres, c'est-à-dire 10 fois le cours du Rhône pris à sa sortie du lac Léman. Quant au lac Nyanza lui-même, qu'il serait beaucoup plus exact d'appeler une mer, il n'a pas moins de 1.000 kilomètres de tour, et mesure une superficie équivalente à peu près à

130 fois celle du Léman, et à quatre fois celle de la mer d'Azoff.

On est aussi arrivé de nos jours à connaître le mode d'alimentation du Nil, et l'on sait expliquer la régularité singulière de ses inondations, que les Egyptiens devaient se borner à admettre comme un fait, tout en s'appliquant à en tirer profit.

De part et d'autre de l'équateur règnent les courants des vents alizés, dirigés de l'est vers l'ouest, comprenant entre eux une zone fermée, à l'intérieur de laquelle ont lieu les puissantes chutes des pluies tropicales. Sous l'action incessante d'un soleil de feu, il s'y produit chaque jour une évaporation énorme, et, presque chaque jour aussi, au déclin du soleil, éclatent des orages terribles accompagnés de véritables avalanches d'eau. Cette zone suit le soleil dans sa marche annuelle, mais sans dépasser les latitudes de 10 à 15 degrés, soit au nord, soit au sud de l'équateur. Par suite, les régions comprises dans cet intervalle sont alternativement soumises à des saisons sèches ou pluvieuses, suivant que les vents alizés, qui sont extrêmement secs, dominent ou sont refoulés pour un temps par la zone pluvieuse.

Or, l'Egypte, en raison de sa situation géographique, n'est jamais atteinte par cette zone, et reste constamment sous l'influence des vents alizés ; il n'y pleut donc jamais, ou plutôt les pluies y sont un phénomène tout à fait exceptionnel. Il en résulte que, par elle-même, l'Egypte serait une contrée absolument stérile, un véritable désert comparable à ceux de la Libye qui l'avoisinent. Mais il en est tout autrement avec le Nil.

Suivons un instant le fleuve dans son cours. Parti des plateaux de l'équateur, à une hauteur de 1000 mètres, il est descendu à 500 dès le 4e degré de latitude ; à Khartoum, après avoir accompli à peu près la moitié de son cours, il reçoit l'affluent considérable du Nil bleu, issu du massif des montagnes de l'Abyssinie ; de là, il s'engage dans les vallées étroites et sinueuses de la Nubie, où sont échelonnées les six cataractes ; la dernière est à Syène, précisément

sous le tropique. A partir de ce point, il pénètre dans l'Egypte proprement dite; sa hauteur ne dépasse guère 100 mètres, et il a encore plus de 1200 kilomètres à parcourir. Il atteint enfin les plaines de la basse Egypte, qui se développent, en affectant la forme d'un immense delta, sur les bords de la Méditerranée. C'est donc là le réservoir terminal, et du reste unique, où viennent confluer les eaux accumulées sur des hauts plateaux, car le lit du fleuve est la seule issue qui leur soit offerte vers la mer. Voilà en définitive le Nyanza lui-même, transporté, en quelque sorte tout d'une pièce, dans les plaines inférieures, s'étalant dans tous les sens, les recouvrant périodiquement d'une vaste nappe d'eau, et, dans l'intervalle, lorsque son niveau baisse, les abandonnant à l'état de marécages infects et inhabitables.

C'est dans ces conditions, sans doute, que les premiers habitants trouvèrent le pays, et nous connaissons maintenant assez la nature et l'étendue du difficile problème en face duquel ils se trouvaient. Grâce à leur industrie et à leur travail, tous les obstacles sont surmontés ; les marais pestilentiels disparaissent et font bientôt place à une région fortunée dont la fertilité et la richesse sont restées proverbiales.

Dans cette lutte avec les éléments, dans cette stratégie de l'homme contre la nature, le roi Menès (XXIIe siècle) débute par une entreprise audacieuse. Pour bâtir sa ville de Memphis, il choisit le centre même du delta, et s'installe au lieu même où se trouve le nœud de la bataille. Afin de défendre sa capitale contre le fléau des inondations, il fait construire une vaste chaussée, mesurant 100 stades (environ 18 kilomètres) ; les eaux sont ainsi divisées et le fleuve prend un autre cours.

Il fallait ensuite procéder à l'aménagement des eaux, afin de les répartir, en temps opportun, suivant les besoins de l'agriculture. A cet effet, toute l'étendue du delta fut sillonnée d'une infinité de canaux, dont les uns servaient à la culture, les autres à la navigation. Parmi ces derniers, mentionnons celui qui, partant de Memphis, mettait l'inté-

rieur de l'Egypte en communication avec la mer Rouge, et venait déboucher précisément au point où aboutit, de nos jours, le canal de Suez.

Mais si les crues du Nil revenaient à une époque déterminée de l'année, et presque à jour fixe, les proportions et le niveau variaient notablement d'une année à l'autre. Quelquefois les crues étaient insuffisantes, et les récoltes se trouvaient compromises; d'autres fois, par leur abondance excessive, elles menaçaient en même temps la sécurité des récoltes et celle des habitants. Pour y remédier, on creusa, dans le voisinage du fleuve, des lacs où venait se déverser le trop plein des eaux, qui devait être utilisé plus tard dans les temps de sécheresse. Le plus célèbre de ces lacs est celui que le roi Mœris (XVIIe siècle) fit creuser près de Memphis, à une distance de 10 milles (environ 15 kilomètres) du Nil. Les auteurs anciens en racontent des merveilles, et s'accordent généralement à lui attribuer un périmètre équivalent à 600 kilomètres. L'irrigation se produisait par le moyen d'écluses qui ouvraient ou fermaient les canaux, suivant les besoins. Enfin, pour la réglementation des niveaux, on avait imaginé des systèmes très ingénieux d'échelles, connues sous le nom de nilomètres. Quelques-unes subsistent encore, et ont pu être retrouvées.

Si nous passons maintenant à l'art de bâtir, nous rencontrerons des merveilles non moins étonnantes. L'Egypte était extrêmement peuplée; de la mer à Syène, on comptait une multitude de villes; et la plupart de ces villes renfermaient des monuments, des palais et des temples magnifiques, qui faisaient l'admiration des étrangers. Homère a célébré les gloires de Thèbes, la ville aux cent portes, par chacune desquelles, dit-on, il était possible de faire sortir ensemble dix mille combattants. Rien n'est plus majestueux que ces ruines, aujourd'hui explorées; il suffira de citer le palais de Ramsès, celui de Karnak, l'allée des six cents sphinx, longue de plus de deux kilomètres et terminée par des portiques gigantesques, le palais de Louqsor avec ses fameux obélisques dont plusieurs ont été transportés à grands frais pour servir à l'ornement des capitales modernes.

Memphis était la capitale de la basse Egypte; ses ruines, comparables à celles de Thèbes, la ville sainte, sont moins bien conservées; mais on voyait, dans son voisinage, des monuments non moins extraordinaires, tels que le Labyrinthe et les Pyramides.

Le Labyrinthe était un palais, ou plutôt un assemblage de douze palais, construits sur les bords du lac Mœris. Le premier fut probablement l'œuvre du roi Mœris lui-même; les autres furent édifiés plus tard par ses successeurs. On raconte que la distribution de ces palais était extrêmement compliquée, et combinée de manière qu'un visiteur qui s'y serait engagé sans guide aurait été dans l'impossibilité de s'y retrouver et d'en sortir. A chacun de ces palais correspondaient des constructions souterraines de mêmes dimensions, destinées, en même temps, à la sépulture des rois et à l'entretien des crocodiles sacrés.

Les Pyramides, situées aussi dans le voisinage de Memphis, servaient également de tombeaux réservés à la sépulture des rois. Tout a été dit depuis longtemps au sujet de ces monuments étonnants, qui paraissent contemporains des origines de l'Egypte, et qui restent encore debout dans la majesté de leurs quarante siècles.

III

Les travaux des Egyptiens sont de beaucoup les plus célèbres, les plus connus et les mieux étudiés; mais ils ne sont pas les seuls dont l'histoire ait conservé la mémoire.

Presque dans le même temps (XXIIe siècle), se fondaient les empires des Assyriens à Ninive et à Babylone. On ne sait rien de précis sur leurs origines, mais, dès le XIIIe siècle, le premier empire des Assyriens avait atteint un haut degré de puissance et de prospérité. Les travaux de Ninus et de Sémiramis, pour la défense et l'embellissement de leur capitale, rivalisent avec ceux de Memphis; les jardins suspendus et les murs de Babylone sont restés fameux dans

les souvenirs de l'antiquité, qui les plaçait parmi les sept merveilles du monde, à l'égal des grandes Pyramides.

Les travaux nécessités par l'Euphrate offrent de nombreuses analogies avec ceux du Nil et les surpassent même sur certains points. Là, comme en Egypte, on se trouvait aux prises avec un grand fleuve dont il s'agissait d'utiliser les eaux pour arroser et fertiliser les terres; là aussi on creusa d'innombrables canaux et d'immenses réservoirs. Mais il convient de mentionner surtout les prodigieuses constructions faites dans la ville même de Babylone et ce fameux pont sur l'Euphrate qui mettait en communication les deux parties de cette grande capitale (VIIe siècle). Pour l'établir, on n'avait pas reculé devant l'entreprise inouïe de détourner le lit du fleuve, et on y était parvenu par le moyen d'un lac immense, analogue au lac de Mœris.

Les orgueilleux rois d'Assyrie ne prévoyaient pas alors qu'ils préparaient pour Cyrus le moyen de détruire bientôt leur capitale et leur empire. L'histoire rapporte, en effet, que l'illustre conquérant, désespérant de réduire la ville de Babylone par un siège régulier, imagina de rejeter l'Euphrate dans ce même lac qui avait déjà reçu ses eaux, et le lit du fleuve mis à sec fut précisément le chemin par lequel il pénétra dans la ville avec son armée victorieuse.

Les palais et les monuments assyriens, bâtis en briques, ont moins bien résisté à l'action du temps que ceux des Egyptiens. Leurs ruines, recouvertes par une couche épaisse de débris de tout genre, avaient fini par disparaître entièrement et semblaient perdues pour toujours; mais des fouilles intelligentes, pratiquées dans ces dernières années, les ont enfin mises à découvert. Par leur caractère grandiose, elles sont comparables à celles de l'Egypte, et témoignent d'un degré de civilisation trés avancé. Nos musées sont remplis d'objets de toute nature qui prouvent en même temps le large développement des arts dès cette époque, notamment pour la sculpture et l'architecture.

A tous ces chefs-d'œuvre du génie antique, joignons encore le temple de Jérusalem (XIe siècle). On trouve, dans le Ier Livre des Rois, la description complète de ce merveil-

leux monument; tout y est relaté jusque dans les moindres détails, et rien n'est plus propre à donner une idée exacte des prodigieuses ressources dont disposaient les anciens.

On remarque encore dans l'antiquité d'autres peuples possédant des civilisations très avancées; par exemple, dans l'extrême Orient, les Chinois et les Hindous. Mais, si l'on essaye de pénétrer dans leur histoire, on se heurte à des ténèbres encore plus épaisses que celles des Egyptiens et des Assyriens; aussi est-il très difficile de démêler la vérité au milieu de fables invraisemblables et inextricables. S'il fallait en croire les annales des Chinois, leur ancienneté remonterait à quatre-vingt ou cent mille ans; mais, en réalité, elle ne peut pas raisonnablement être reportée au delà du xxe ou xxxe siècle, c'est-à-dire vers l'époque du déluge.

Les Chinois se sont appliqués de bonne heure aux arts utiles. L'agriculture était chez eux en grand honneur; ils étaient assez exercés dans la pratique de plusieurs arts mécaniques ou industriels, et ils paraissent avoir devancé les modernes dans diverses inventions. Mais l'esprit essentiellement stationnaire de ces peuples les a empêchés de perfectionner leurs découvertes. Ils ont également cultivé les sciences, notamment l'astronomie et l'histoire naturelle; mais, là encore, il s'agit toujours d'essais grossiers et informes auxquels, pendant de longs siècles, ils n'ont rien ajouté.

Un soleil plus chaud, un sol plus fertile avaient dispensé les Hindous de donner tant de soins à l'agriculture, mais ils ont laissé d'ailleurs des preuves frappantes de leur industrie. Ils ont été, en particulier, supérieurs aux Chinois dans l'art de bâtir. Plusieurs de leurs pagodes peuvent rivaliser avec les plus beaux monuments des Egyptiens et remontent probablement à la même époque.

IV.

Il resterait maintenant à conclure et à examiner quelles conséquences il est permis de tirer des œuvres des anciens

au point de vue de la science proprement dite. Ici, il convient d'user d'une grande réserve, et de se borner à des conjectures et des généralités.

En premier lieu, si l'on considère les proportions, la structure et la solidité des monuments dont les ruines majestueuses continuent de subsister après tant de siècles, on ne saurait douter que les anciens ne fussent en possession de très sérieuses connaissances en mécanique appliquée. Le levier, le treuil, le plan incliné, les poulies, les moufles, les grues, etc., puis une foule de machines composées par l'assemblage de ces organes élémentaires devaient être chez eux d'un usage habituel, et ils connaissaient certainement les propriétés de ces machines, ainsi que les lois de leur fonctionnement. Ils avaient à mettre en mouvement des masses énormes de matériaux, et, par conséquent, ils avaient à leur disposition des forces considérables qu'ils savaient manier avec une remarquable habileté. On a souvent répété, sans en avoir cependant la preuve, que les anciens employaient à leurs constructions les peuples vaincus, et que des foules innombrables d'esclaves leur servaient de force motrice. Mais, dans cette hypothèse, on se trouve en présence d'un autre problème dont la solution n'est pas moins étonnante, c'est-à-dire la difficulté de faire manœuvrer ces multitudes sans encombrement et sans désordre d'établir une sorte de stratégie dans ces armées d'ouvriers, et de coordonner tant d'efforts de manière à les faire converger vers un but déterminé. Rien n'est plus difficile, surtout lorsqu'il s'agit d'un vaste ensemble d'opérations, qui doivent être préparées avec des soins infinis et réalisées avec une extrême précision. Qu'on veuille bien, par exemple, réfléchir un instant aux diverses opérations nécessitées par l'érection de l'un des obélisques du palais de Louqsor: l'extraction de l'énorme monolithe du sein de sa carrière, sa taille et sa sculpture, son transport à des distances considérables, son érection et son installation sur un point géométriquement déterminé. Il y a là une série de problèmes en présence desquels nos plus habiles ingénieurs ne se sentent pas précisément à l'aise, même avec les ressour-

ces de tout genre dont ils peuvent disposer en ouvriers, en forces et en machines perfectionnées.

Il serait facile de multiplier les remarques de ce genre, et, à chaque instant, on rencontrerait un nouveau sujet d'étonnement en constatant combien les premiers hommes étaient ingénieux dans leurs inventions, avec quelle sagacité ils savaient surmonter les obstacles et se procurer les ressources dont ils avaient besoin. Bornons-nous à signaler les résultats vraiment surprenants auxquels ils étaient parvenus dans l'art de préparer et de travailler les métaux. La métallurgie du fer, par exemple, est encore de nos jours une des questions les plus importantes et les plus compliquées de la chimie industrielle. Le choix et l'extraction du minerai, son traitement par le feu, sa conversion en fonte, puis la réduction de celle-ci à l'état de fer, enfin le raffinage du fer et sa transformation, par le travail de la forge, en instruments de tout genre : voilà autant d'opérations délicates et savantes, qui exigent une grande sagacité et qui ont été pratiquées dès le premier âge du monde. Si Tublacaïn et ses compagnons revenaient parmi nous, on peut supposer qu'il leur manquerait peu de chose pour devenir des chimistes éminents ou des ingénieurs de premier ordre.

Mais il y a plus ; ces constructions gigantesques, ces palais magnifiques étaient le fruit d'une idée première, d'une pensée féconde. Après de longues méditations, un architecte de génie en a conçu le projet, et en a minutieusement préparé, jusque dans les moindres détails, les plans qui devaient être ensuite réalisés sur la pierre et le marbre, sur le bois, le fer et le bronze.

Or, laissons de côté ce qui concerne l'art et l'artiste, et demandons-nous jusqu'à quel point les sciences pures, la science des nombres et de la mesure des grandeurs, la géométrie en particulier, ont dû être mises à contribution par les auteurs de ces plans. Un de nos grands architectes contemporains serait seul en état de nous répondre, et il nous dirait sans doute que, après bien des années données à l'étude, dans nos meilleures écoles spéciales, une telle tâche

pèserait encore lourdement à son savoir et à son expérience.

Lorsque le géologue pénètre dans les profondeurs de la terre, pour en étudier la structure et en scruter les origines, il rencontre une série de couches bouleversées dans tous les sens par les révolutions successives du globe, et, dans ces couches, d'innombrables fossiles, débris d'animaux et de végétaux qui ont complètement disparu de nos jours. Ce sont des êtres aux formes étranges, aux proportions colossales : les Mastodontes, les Dinothériums, les Icthyosaures, les Ptérodactyles ; puis, des végétaux non moins étranges par leurs formes et leurs dimensions. Tout cela gît pêle-mêle dans les entrailles de la terre, et lorsque le savant ou l'artiste entreprend de reconstituer ces périodes primordiales, et de faire revivre ces êtres depuis si longtemps disparus, ses tableaux nous font assister à des scènes invraisemblables, où l'on voit, par exemple, d'immenses sauriens, à moitié poissons, ou à moitié oiseaux, peuplant les mers jurassiques, ou évoluant dans les airs, à la poursuite de leur proie ; ou bien encore de fantastiques forêts de fougères aux dimensions gigantesques ; et, au sein de ces forêts, errant à l'aventure, des animaux prodigieux, auprès desquels pâliraient les dragons, les hippogriffes, les chimères, et tous les monstres sortis de l'imagination, pourtant si fertile, des anciens. La fable est ici dépassée par la réalité. Le sentiment qui se dégage surtout en présence de ces premiers essais de la nature, tout bizarres et tout informes qu'ils soient, c'est celui de l'étonnement et de l'admiration. On ne peut, en effet, se lasser d'admirer cette puissance de production, cette exubérance de vie, cette vigueur d'une sève encore mal contenue, mais qui, dès lors, est pleine des plus magnifiques promesses pour l'avenir.

Telle est aussi l'impression profonde qui résulte de l'étude des premiers âges de l'humanité. Tout y porte le caractère de la force et de la grandeur, même l'utopie, même l'erreur.

Les siècles, avec leurs bouleversements et leurs révo-

lutions incessantes, ont accumulé sur les œuvres de l'homme des couches épaisses de débris et de ruines, à la manière des couches géologiques ; mais l'historien a pu y pénétrer à son tour, et il y a découvert des fossiles d'un nouveau genre, qui lui ont permis, au moins dans une certaine mesure, de reconstituer les œuvres primitives et d'en faire revivre les auteurs. Là encore éclate, à chaque pas, la puissance native de l'intelligence humaine, avec l'exubérance d'une vie nouvelle et supérieure, qui, associée à celle de la nature, achèvera, avec le temps, de réaliser les desseins du Créateur sur notre globe.

En ce qui concerne notamment les sciences, le savant se plaira toujours à remonter à ces origines du monde, et à retrouver, dans ces premières et puissantes poussées du génie humain, la source féconde des vérités et des progrès dont l'épanouissement se poursuivra lentement à travers les siècles.

C.-A. Valson,

Doyen de la Faculté catholique des Sciences de Lyon.



SAINT ENNODIUS

ET LA HAUTE ÉDUCATION LITTÉRAIRE

DANS LE MONDE ROMAIN

AU COMMENCEMENT DU VIe SIÈCLE

On a accusé les chrétiens « d'avoir couché au sépulcre le génie de Rome » (1).

Le christianisme, il est vrai, n'a pas manqué d'apologistes, et le jour même où celui qui formula cette accusation voyait s'ouvrir à lui les portes de l'Académie française, une voix éloquente s'élevait au sein de l'illustre assemblée et vengeait l'honneur du nom chrétien (2).

Je n'ai point la témérité de reprendre ici la thèse de Mgr l'évêque d'Autun.

Mon but est uniquement de faire la lumière sur un point de l'histoire de l'enseignement dans le monde romain ; de montrer, par le simple exposé des faits, que jusques aux derniers jours de vie de la société romaine, les chrétiens luttèrent énergiquement contre l'invasion de la barbarie pour sauver « le génie de Rome ».

(1) V. Duruy, *Hist. des Romains*, VII, p. 503.
(2) Mgr Perraud, discours prononcé à la réception de M. V. Duruy le 18 juin 1885.

I

Fin du Ve siècle; tendance de la haute classe à négliger les lettres. — Objectif patriotique de saint Ennodius.

Deux hommes, sur la fin du ve siècle et au commencement du vie, prirent à cette lutte une part plus active, et ces deux hommes fnrent des évêques et des saints : en Gaule, saint Sidoine Apollinaire, et au delà des Alpes, un autre gallo-romain transplanté en Ligurie, saint Ennodius. Sidoine, antérieur de trente ans à Ennodius, avait trouvé les Gaules encore peuplées de nombreux amis des lettres latines (1). Mais déjà, de son temps, se manifestait la tendance des fils de famille à négliger la culture littéraire. Exclus des charges publiques et sans espoir d'y parvenir, les jeunes héritiers des nobles familles tombaient dans l'insouciance et s'abandonnaient aux douceurs de l'oisiveté. Sidoine jeta les premiers cris d'alarme, et l'un de ses grands soucis fut de pousser les jeunes gens à l'étude des lettres, de leur inspirer l'amour du savoir (2). Ces efforts furent impuissants à arrêter le courant de défaillance de la haute classe gallo-romaine. Il est des instants, dans les périodes de transition, où l'homme lutte en vain contre le torrent des événements. Il faut qu'il passe, qu'il ravage, qu'il détruise; après la tourmente, l'architecte viendra relever les ruines et faire sortir du sol désolé de nouvelles cités.

Lorsque, à l'aurore du vie siècle, Théodoric le Grand, maître de l'Italie, eut donné la paix à la péninsule, Enno·

(1) Abbé Chaix, *S. Sid. Apol. et son siècle.* Clermont, 1867, in-8°; t. I, p. 164 et s.

(2) Tantum increbuit multitudo desidiosorum, ut nisi vel paucissimi quique meram Latiaris linguæ proprietatem de trivialium barbarismorum rubigine vindicaveritis, eam brevi abolitam defleamus interitamque... Sidon., Epist. II, 10. — Abbé Chaix, *loc. cit.*, p. 177 et suiv.

dius, alors diacre de l'Eglise de Milan, ne vit d'espoir de conserver à l'élément romain submergé un reste de vie et d'influence, que dans la culture des lettres et le salut des arts. Les Ostrogoths vainqueurs régnaient en maîtres. Théodoric leur avait partagé la terre conquise (1). Mais désireux de mettre à profit pour le bien de ses peuples, les ressources intellectuelles et morales qu'il trouvait chez les vaincus, ce roi vraiment magnanime conserva tous les rouages de l'ancienne administration et ne craignit pas d'appeler aux premières charges de sa cour des Romains tels que les Boëce, les Symmaque, les Cassiodore, les Faustus, les Libérius, etc. Ces fiers patriciens, ces illustres consulaires eurent le patriotisme de ne pas se refuser à ces royales avances. Ennodius comprit l'importance de ce mouvement et s'y porta de toutes les forces de son influence, de toute la vigueur de son génie. Il fallait à tout prix sauver Rome (2), sauver sa langue, ses arts, son antique civilisation, et pour cela il fallait que l'élément nouveau, implanté par la barbarie, se fondît dans l'élément romain. Un tel résultat ne pouvait s'obtenir qu'à la condition, pour l'aristocratie romaine, de ne pas se tenir à l'écart. Boëce avait harangué et fêté Théodoric à son entrée à Rome en 501 ; quelques années plus tard, Ennodius prononça le panégyrique du prince (3). Loin de conseiller l'abstention, il poussait à la cour, de tout son crédit, les fils de grandes familles, et les félicitait vivement d'y avoir trouvé place. Pour les tirer de leurs forêts, les détacher de leurs chiens et de leurs chevaux, et les ramener au culte des muses et du barreau (4), il n'épargna ni son temps ni sa peine. Trois moyens furent mis en œuvre : Il paya de sa personne et se fit maître d'école; il mit à faire fleurir l'*Auditorium* (école d'éloquence) de Milan, toutes les ressources de son merveilleux

(1) Cassiod., II *Var.*, xv, xvi; Ennod., Epist., ix, 23.—H., p. 245, 26. (*H. désigne l'édition de Guil. Hartel; le premier chiffre indique la page le second la ligne.*)

(2) Ennod., *Epist.*, I, 3. — H., p. 6, 21.

(3) Id., *Opusc.*, I. — H., p. 261 et s.

(4) Id , *Dict.*, VII. — H., p. 444, 18 et s.

talent oratoire ; enfin par ses lettres et ses traités, il continua auprès de ses anciens élèves et de ses jeunes amis, cette œuvre de relèvement national.

II

Ennodius maître de belles-lettres. — Son école.

Malgré sa charge de diacre et le soin des pauvres de Milan (1), malgré le travail énorme nécessité par ses fonctions d'avocat des plus consultés et des plus chargés d'affaires (2), tant civiles qu'ecclésiastiques (3), tant par les pauvres (4) que par les riches (5), Ennodius ouvrit une école et se fit maîtres de belles-lettres.

Nul, il est vrai, n'était plus propre à grouper autour d'une chaire les nobles fils de la haute aristocratie romaine pour leur donner le goût des lettres. Issu d'une famille consulaire gallo-romaine (6), uni par les liens du sang ou de l'amitié aux Faustus, aux Boëce, aux Symmaque, en relation avec tous les hommes éminents d'Italie ou de Gaule, Ennodius aimait les lettres avec passion et les cultivait avec un éclatant succès. Le barreau d'Italie n'avait pas d'orateur plus en renom (7), les monastères, le pape, les conciles empruntaient sa plume. Ses lettres défrayaient les salons littéraires, et ses poésies, dignes de figurer en ligne des modèles de l'art antique, faisaient les délices des esprits les plus cultivés. Ce n'est certes pas que ces écrits si appréciés fussent d'un goût parfait ; mais ces défauts de bon goût étaient alors tenus, dans le monde des lettres, pour de brillantes qua-

(1) Ennod., *Epist.*, IX, 20. — H., p. 243, 3.
(2) Ibid., VI, 27. — H., p. 165, 9. — IV, 4. — H. p. 100, 16. — VIII, 23. — H., p. 215, 10.
(3) Ibid., VII, 12. — H., p. 180, 27.
(4) Ibid., III, 33. — H., p. 95, 15.
(5) Ibid., IV, 5. — H., p. 100, 20.
(6) Né à Arles en 473.
(7) Ennod., *Epist.*, II, 27. — H., p. 69, 19.

lités (1). On devine quelle dut être la vogue d'une école dirigée par un tel maître. La correspondance d'Ennodius, malheureusement trop discrète sur ce sujet, nous révèle cependant les noms de quelques-uns de ses élèves, devenus dans la suite, pour la plupart, d'illustres personnages. C'est l'orphelin Arator, né en Ligurie, d'un père fort habile dans les lettres (2) et que l'évêque de Milan, Laurent, avait pris en tutelle dans son palais. Ennodius l'initia aux lettres et l'aima comme un fils. L'élève fut digne du maître ; Arator fut bientôt un des avocats les plus brillants. Les luttes du barreau firent de lui un orateur accompli, et sous Athalaric « ses mérites » lui valurent d'être élevé successivement aux charges de secrétaire du palais et d'Intendant des Finances royales (*Comes Privatarum*) (3). Puis, lorsque, dégoûté des honneurs, Arator ordonné sous-diacre de l'Eglise romaine se fut retiré du monde, l'élève d'Ennodius, réalisant le vœu de son ancien ami et condisciple Parthénius (4), écrivit son poème des *Actes des Apôtres*, dont le pape Vigile fit faire dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens une lecture publique l'an 544.

Parthénius, que nous venons de nommer, et qui devait faire connaître aux esprits lettrés de la « Gaule studieuse » (5), le poème d'Arator, était fils d'une sœur d'Ennodius, et partant élève de ce dernier. Son autre sœur, sa chère Euprépie, restée veuve à Arles, avait aussi confié à Ennodius l'éducation de son jeune fils Lupicin. Enfin le plus aimé de tous, Aviénus, fils aîné de Faustus et de Cynégie cousine de notre saint, quitta Rome pour venir en Ligurie recevoir les leçons d'Ennodius, et ne se sépara plus de son maître que lorsque, son éducation terminée, il revint à Rome se marier (6).

(1) Ibid., I, 1. — H., p. 2, 12 ; *Dict.* IX. — H., p. 451, 17.
(2) Cassiod., *Var.*, VIII, 12.
(3) Cassiod., *Var.*, VIII, 12.
(4) Arat. *ad Parth.*, vers. 50 et seq.; epître citée par Sirmond (note p. 99.)
(5) Arat., *ad Parth.*, vers 92, loc. cit.
(6) Ennod., *Epist.*, II, 32. — H., p. 256, 8; *Epist.* 34. — H., p. 258, 28,

On pourrait croire qu'Ennodius n'accordait la faveur de ses leçons qu'à quelques privilégiés que les liens de la parenté ou de l'amitié lui rendaient chers. Mais la lettre à Victor (IX, 8) (1), nous révèle une œuvre plus large. Nous croyons y lire qu'Ennodius était à la tête d'une véritable école, peut-être créée par lui, peut-être existant déjà et dépendant de l'évêché de Milan. C'était comme un prélude aux écoles épiscopales du moyen âge. La lettre à Victor traite de l'admission d'un enfant à cette école. Il est certain qu'Ennodius gardait près de lui les jeunes élèves venus de loin, comme celui dont il est ici question ; ses deux neveux, Lupicin et Parthénius, le fils de sa cousine des Gaules, Camilla, qui lui fut également envoyé (2), Aviénus, dont les parents habitaient Rome ou Ravenne, vivaient, selon toute apparence, sous le toit d'Ennodius. Il n'est pas moins évident qu'ils s'y trouvaient réunis plusieurs à la fois. La lettre à Victor nous laisserait même deviner qu'Ennodius avait sous sa direction des collaborateurs : « Il n'est nul besoin, écrit-il, d'aller chercher au loin des maîtres lorsque celui qui présente un élève est déjà lui-même parfaitement instruit (3). » Ennodius, il est vrai, emploie souvent le pluriel pour le singulier. Mais si notre version n'est pas absolument concluante, rien non plus n'y contredit.

Quel pouvait être le nombre des élèves de cette école, et par suite, dans l'hypothèse d'une école épiscopale, celui des maîtres ? Ce nombre ne peut guère se préciser. La correspondance d'Ennodius ne nous en fait connaître que quelques-uns des plus distingués et dont les parents résidaient au loin. Ennodius aimait à écrire; mais un petit nombre de personnes, capables d'apprécier ses lettres et d'y répondre, obtenaient la faveur d'en recevoir. S'il venait de si loin des élèves au diacre de Milan, ne sommes-nous pas en droit de conclure qu'il lui en venait d'auprès un nombre plus grand encore. Les pères de famille de Ligurie auraient-ils

(1) H., p. 233, 16.
(2) Ennod., *Epist.*, IX, 9. — H., p. 234, 12.
(3) Nihil longe degentibus magistris opus est, quando digna laude loquitur qui dirigit ad docentem, Ennod., *Epist.*, XI, 8. — H. p. 233, 22.

dédaigné des leçons que les étrangers venaient chercher à si grands frais? Nous aimons à croire, au contraire, qu'ils étaient des premiers à confier leurs fils à l'habile maître, et que les Ambroise, les Beatus, et ces autres jeunes Liguriens, Fidèle, Marcellus, Georges, Solatius, Simplicianus (1), qui, dans la suite, venaient à Rome étudier le droit et s'initier aux charges publiques, munis de lettres de recommandation d'Ennodius, avaient d'abord suivi ses leçons à Milan.

Ce n'est pas que nous prétendions assimiler l'école d'Ennodius à nos collèges publics modernes où l'on admet indistinctement à peu près tout le monde. La lettre à Victor prouverait le contraire. Ennodius avait de l'éducation une trop haute idée pour ne pas faire un choix sévère de ses élèves. S'il admettait les uns c'est une preuve qu'il en excluait d'autres. Il connaissait trop l'influence du milieu sur l'élève pour ouvrir indistinctement les portes de son école à tout venant. Il avait pour ces chers élèves une affection de père ; il les aimait comme ses propres enfants, ainsi qu'il le manifeste pour Aviénus et Arator, et le régime de son école n'était qu'une extension de la vie de famille. C'est dire avec quel soin jaloux il devait écarter tout sujet vicieux ou indigne. Nous aurons à revenir longuement sur ce point capital de l'éducation morale.

En résumé, la lettre à Victor suppose une école fonctionnant régulièrement à Milan sous la direction d'Ennodius.

Cette école comprenait des internes venus du loin, et des externes de la ville et des environs.

Frédéric Vogel, après avoir invoqué les principaux textes des lettres et des dictions d'Ennodius, desquels il ressort qu'il dirigea l'éducation d'un certain nombre de jeunes étudiants, tire cette conclusion assez inattendue : « N'allez pas croire cependant que, dans ma pensée, Ennodius fut jamais à la tête d'une école. A mon avis, il eut simplement la charge d'administrer et de faire prospérer l'*auditorium* de Milan, où Deutérius dirigeait les études. S'il enseigna la

(1) Ennod., *Epist.*, VII, 28. — H., p. 195, 28.

rhétorique à quelques jeunes gens, ce fut d'une manière privée, selon la coutume antique de suivre les orateurs de talent pour se former à leur école... Ennodius avait ainsi avec lui quelques jeunes gens qu'il initiait à l'art oratoire (1). »

L'abbé François Magani, dans son grand ouvrage sur Ennodius (2), réfute longuement l'opinion du critique allemand ; il établit « comme un des points d'histoire les mieux éclaircis » qu'Ennodius enseigna en qualité de maître dans une école.

Le premier argument se tire de l'examen général de ses *Dictions* que Sirmond appelle *Controverses*, (*Dict.*, xiv et sequ.). « Ces exercices oratoires ne se comprendraient pas si Ennodius n'eût été précepteur » (T. I, p. 285); ce sont, en effet, des corrigés de devoirs donnés à ses élèves de littérature qu'il initiait aux compositions oratoires, pour les préparer à passer à l'école d'éloquence proprement dite du rhéteur Deutérius (3).

Plusieurs de ces corrigés portent le nom de l'élève à qui le devoir avait été donné (4). Ces épaves de l'enseignement d'Ennodius, parvenues jusques à nous, prouvent assez clairement, ce nous semble, qu'il ne fut pas seulement un précepteur d'occasion, comme le supposerait Vogel, mais un maître de littérature dans toute la rigueur du terme.

Ce que les « Controverses » et les « Ethopées (5) » conservées dans les œuvres d'Ennodius, nous donnent le droit de supposer, se trouve énoncé d'une façon très claire dans ses autres dictions dites *Scolaires (Scholasticæ)* (6). Ces dis-

(1) *Magni Felicis Ennodii Opera*, Berlin, 1885, in-4°, p. xi, l. 13 et s.

(2) *Ennodio*, Papia, 1886, 3 vol. in-4°.

(3) M. Emile Jullien, professeur au lycée de Lyon, dans son savant ouvrage : *Les professeurs de littérature dans l'Ancienne Rome*, Paris, 1885, in-8°, a minutieusement décrit (ch. viii, *les devoirs*) ces sortes de compositions, dont Ennodius nous a conservé de nombreux spécimens.

(4) Ennod., *Dict.*, xviii, xvii, xix, xxii.

(5) *Ethicæ*; v. E. Jullien, loc. cit., p. 310.

(6) Sirmond.

cours académiques prononcés aux fêtes littéraires dont nous parlerons plus loin, contiennent de manifestes allusions à la qualité de professeur de l'orateur, et parfois lui-même se l'attribue en propres termes. Dans la diction prononcée à l'occasion de la translation au Forum de l'Auditorium, il se dit de semblable profession que le rhéteur de cette école, Deutérius : « Si par crainte de parler sans art, je garde un timide silence, vous ne me reconnaîtrez plus pour un homme de profession semblable à la vôtre (1). »

Il termine cette même diction par ces mots adressés aux étudiants : « Que Dieu favorise mes vœux et me fasse recueillir les fruits des soins que, *précepteur*, je donne à vos jeunes intelligences (2). »

Il dit d'Arator : « Il a reçu de nous tout ce que, avec l'aide de Dieu, il montre de savoir (3). »

Au sujet du même Arator, il invente un mot pour dire qu'il lui a fait la classe et l'appelle *son classique : ergo classico meo... mihi classicus...* (4). Or, l'idée de classe suppose évidemment, non seulement une collection d'élèves, mais plusieurs collections distinctes appartenant à la même école, selon l'ancienne méthode romaine : « Chaque école était divisée en sections (classes) (Quint. I. 2, 23) assez nombreuses pour que la lutte y fut vive et ardente (5). »

L'ensemble des preuves que nous avons rapportées nous

(1) Si infabricata verba intra verecundum penetrale contineam, *instituti me esse similis* non agnoscas. Ennod., *Dict.* VII. — H., p. 443, 20.

Le sens du mot *instituti* n'offre pas ici le moindre doute si on le rapproche d'autres passages où Ennodius l'emploie en traitant de l'éducation : Présentant Arator à l'Auditorium de Deuterius, il dit : Quem eventus dexter de institutoris meritis manet... institutis optimis imbutus.... *Dict.*, IX.— H., p. 455, 14.... Nisi vos nobiles *instituta* monstraverint... *Dict.*, VII. — H., p. 445, 7.

(2) ... Quod novellis PRÆCEPTOR commendo cespitibus in pomis tanquam de hereditaria possessione decerpam. Ennod., *Dict.*, VII. — H., p. 445, 26.

(3) ... De nostro hausit quidquid, deo amplificante, de scientia opum largus effuderit. Ennod., *Dict.*, XXII. — H., p. 493, 12.

(4) Ennod., *Dict.*, IX. — H., p. 544, 15 et 19.

(5) E. Jullien, *les Professeurs*... p. 177.

paraît ne pas laisser subsister de doute sur ce point, qu'Ennodius ne fut pas simplement un précepteur acceptant d'instruire quelques rares privilégiés, mais qu'il fut réellement directeur d'une école, et y professa les belles-lettres et les premiers éléments de rhétorique.

III

Lieu, durée, objet, méthode de l'enseignement d'Ennodius. — Traité des études à Ambroise et Béatus. — Messala.

Les Romains aimaient à enseigner : les orateurs, les jurisconsultes qui avaient quelque renom voyaient les jeunes gens accourir autour d'eux, et ils se plaisaient à communiquer leur savoir... Cicéron lui-même avait de véritables élèves, qu'il formait à l'art oratoire par ses leçons et par son exemple (1). » D'après M. Vogel, Ennodius aurait suivi cette tradition des grands orateurs romains. Nous savons qu'Ennodius fut orateur et même orateur très applaudi. Sa science du droit lui avait donné une place distinguée au barreau, néanmoins nous ne croyons pas que les illustres jeunes gens dont il s'entourait recherchassent surtout en lui un maître et un modèle dans l'art oratoire. Ennodius fut par-dessus tout littérateur, et son enseignement fut surtout littéraire. S'il est vrai que le style c'est l'homme, nous doutons qu'Ennodius, malgré sa science juridique et sa culture littéraire, réunît les qualités extérieures de l'orateur qui le mettent en vue et le font suivre de la jeunesse. Il excelle à aiguiser le trait, à limer la phrase, à trouver des mots heureux, sa langue harmonieuse et musicale ne supporte pas le moindre choc, recherchée à l'excès, elle n'admet que des termes soigneusement choisis. Le littérateur, le poète brille et domine partout et toujours. Il paraît s'ap-

(1) E. Jullien, loc. cit., p. 182.

pliquer à prendre le contre-pied du précepte de Montaigne. « Je veulx que les choses surmontent, et qu'elles remplissent de façon l'imagination de celuy qui escoute, qu'il n'aye aulcune souvenance des mots (1). » Une allure aussi étudiée ne saurait s'allier à l'entraînement de la grande éloquence. Ennodius devait parler comme il écrivait. Sa parole, ornée de toutes les grâces de la langue académique, charmait l'auditeur, mais ne l'enlevait pas. S'il fut choisi pour écrire l'Apologie du concile de la Palme (opus. II), et pour prononcer le panégyrique de Théodoric (opus. I), il le dut moins à ses qualités d'orateur qu'à celles de jurisconsulte et d'écrivain.

Ennodius ne fut donc jamais qu'un professeur de littérature et, ce qui est un argument décisif, lorsque ses élèves avaient terminé le cours régulier des études littéraires, il les envoyait se former à l'art oratoire, soit à Milan même, à l'Auditorium du rhéteur Deutérius, soit à Rome, où, de son temps comme au temps de Cicéron, les jeunes gens venaient de tous les points du monde romain, apprendre l'éloquence (2).

L'enseignement d'Ennodius, tout en visant comme but final à préparer des orateurs, fut donc uniquement l'enseignement littéraire tel qu'il se pratiquait dans le monde romain depuis de longs siècles.

L'abbé Magani (3) croit qu'Ennodius enseigna d'abord à Pavie, puis à Milan, puis encore à Pavie. Vers l'âge de dix-huit ans, saint Epiphane, évêque de Pavie, l'aurait appelé à professer dans son école épiscopale. Il est du moins certain qu'Ennodius enseigna la littérature à Milan tandis que Laurent en était évêque. Le professeur était lui-même alors diacre. Au début de la diction prononcée lorsque le fils d'Eusèbe, jeune orphelin dont Ennodius avait la tutelle, fut présenté à l'école d'éloquence (4), notre professeur

(1) *Essais*, l. I., c. xxv.
(2) Jullien, loc. cit., p. 177; Ennod., vi, *Epist.* vii, 30 et 31 ; ix, 2. H., p. 229, 22 ; *Opusc.* vi.
(3) *Ennodio*, T. I, p. 289.
(4) Ennod., *Dict.*, xi. — H., p. 459, 16.

fait une allusion très marquée à une assez longue interruption dans ses discours publics. Il va se trouver malhabile après un si long silence. Puis, une allusion à sa qualité de religieux (*orationem religiosum commendat officium*) laisse assez entendre qu'il parle pour la première fois depuis son élévation au diaconat. D'où il est permis de conclure que cette interruption momentanée de ses exercices oratoires fut la conséquence de la longue et grave maladie qui précéda et détermina son ordination (1), et du changement de vie qui en résulta. Ces événements durent tenir Ennodius quelque temps éloigné des séances oratoires. Puis lorsqu'il se retrouva maître de ses moyens, la faveur du public écolier l'y ramena.

D'où la seconde conclusion, que dès avant son ordination au diaconat Ennodius s'occupa des écoles et des écoliers, prit part aux fêtes oratoires, et se fit maître de grammaire et de littérature. La difficulté est de préciser la date de son ordination. Les uns veulent que saint Epiphane l'ait ordonné vers 494 à l'âge de 21 ans. M. Vogel retarde cette ordination jusque vers 502. Pour des motifs que nous ne pouvons donner ici, nous inclinons à cette dernière opinion.

Ennodius continua d'enseigner et de s'occuper d'enseignement jusqu'au jour où le choix de l'Eglise de Pavie l'arracha à sa chaire de professeur pour l'élever sur le siège épiscopal (511) (2).

Ennodius conserve dans son enseignement le vieux cadre romain des études de grammaire et de littérature : « D'après Quintilien, la grammaire comprenait deux parties essentielles : la correction du langage et l'étude des œuvres poétiques (3), ou, pour parler comme les modernes, la grammaire proprement dite et la littérature. Elle embrassait une troisième partie, de l'aveu même de Quintilien,

(1) Ennod , *Opusc.*, v.

(2) Le *Parænesis didascalica*, opusc. vi, ne fut composé que vers 505 ou 506. A cette époque il y avait au moins dix ans que l'éducation d'Aviénus avait été commencée.

(3) Quint. I, 4, 2 ; I, 9, I.

qui voudrait la lui enlever (1), les premiers éléments de la rhétorique et les exercices de style qui en étaient l'application (2). » Le diacre de Milan ne modifiera pas ce vieux cadre païen des études littéraires, il se contentera de l'élargir pour y faire entrer l'éducation morale et la formation de ses jeunes élèves aux vertus chrétiennes.

Les adolescents qu'Ennodius admettait à étudier la grammaire et les lettres sous sa direction, avaient déjà reçu dans la famille ou dans une école, les premières notions de lecture et d'écriture. Ils savaient ce que savent à onze ou douze ans nos élèves de l'école primaire, en orthographe, grammaire et calcul. Victor avait commencé l'instruction du jeune élève qu'il envoyait apprendre à l'école d'Ennodius les arts libéraux (3). Celui-ci lui en fait compliment et se déclare confus de ce que son nouvel élève trouvera moins qu'il n'apporte. Il n'est pas douteux que le fils de sa cousine d'Arles, Camilla, n'eût déjà reçu l'instruction primaire, car il était prêt à embrasser ses humanités (4). C'était encore la coutume de recevoir dans la famille cette instruction préparatoire aux humanités. La mère de saint Fulgence fut son premier maître et lui faisait réciter l'*Iliade* en entier (5); Sidoine Apollinaire, retiré dans ses terres d'Avitacum, après la mort de Majorien, dirige l'éducation de son fils, et ses sœurs celle de ses trois filles (6).

Lorsqu'il parle de ses élèves et de leurs études, Ennodius ne se sert même pas du terme de *grammaire*, les expressions qu'il emploie sont d'ordinaire celles d'arts libéraux, études libérales : *Studia liberalia*, *liberales disciplinæ* (7). Mais nous avons vu que le programme des huma-

(1) Quint. I, 7, 32.
(2) E. Jullien. *loc. cit.*, p. 213.
(3) Imbuendum liberalibus disciplinis jam suis bonis ditavit. Ennod. *Epist.*, IX, 8. — H., p. 233, 20.
(4) Quem studiorum liberalium debuit cura suscepisse. Ennod., *Epist.* XI, 9. — H., p. 234, 4.
(5) *Vita S. Fulg.*, Migne, *Patr. lat.*, t. LXV, col. 119.
(6) Chaix. *S. Sid. Apol.*, t. I, p. 336.
(7) Ennod., *Epist.*, III, 15. — H., p. 83, 20; IX, 8. — H., p. 233, 20; IX, 9. — H., p. 234, 4.

nités comprenait la grammaire, si non dans ses éléments du moins dans sa perfection. Il n'est point douteux que pour amener ses élèves à l'étude de la poésie, Ennodius ne les fit passer par celle de la grammaire. Dans le *Parænesis didascalica* (traité des études), à Ambroise et à Béatus, la Grammaire tient sa place entre la Poésie et la Rhétorique (1).

« A la porte des arts libéraux, et comme la nourrice de tous les autres; se place la grammaire. Son rôle est de charmer les jeunes intelligences par l'attrait d'une élocution ingénieuse et facile, de les attirer à la chaleureuse éloquence cicéronienne en leur montrant l'éclat d'une ardeur simulée. Nous voyons au Champ de Mars le soldat de commande qu'a rempli d'entrain l'image d'un combat. Que les clairons sonnent la charge, il tiendra ferme ce soldat que des jeux pacifiques ont habitué au son des trompettes et à l'attirail de la guerre. C'est, qu'en effet, la vertu se nourrit et grandit par l'exercice, et l'éducation nous forme à braver les périls. Les hommes d'un courage à toute épreuve tremblèrent au début. Il est heureux que la main des rhéteurs trouve à son service, forgées dans les officines des grammairiens, des épées éprouvées, et que de fréquentes mêlées de convention ont faites propres à supporter de véritables assauts. (2) »

A cette description du rôle si modeste et néanmoins si important de la grammaire, il est facile de reconnaître ces *devoirs écrits*, qui, au dire de Cicéron, valaient mieux que les leçons de tous les maîtres (3), ces *chries*, ces *lieux communs*, ces *controverses*, ces *éthopées*, que M. Jullien a décrits dans son chapitre *des devoirs* (4); vraie gymnastique littéraire, dont les exercices gradués et multipliés à l'infini, formaient l'élève au maniement de la langue, et le mettaient à même de s'en servir avantageusement, soit pour exprimer et faire prévaloir ses idées, soit pour combattre celles de ses adversaires.

(1) Ennod., *Opusc.*, VI.
(2) Ibid., VI. — H., p. 405, 23.
(3) Cic., *de Orat.*, I, 4, 14.
(4) Loc. cit., p. 294 et s.

« Pour atteindre ce résultat, il faut que la licence, presque naturelle à la jeunesse, le cède à l'amour de l'art ; il faut qu'à l'étude obligée, qu'imposent chaque jour les maîtres, succède le désir spontané de réaliser quelque œuvre remarquable. Au reste, c'est déjà faire preuve de bonne volonté que d'accepter la contrainte ; c'est presque la perfection dans l'étude que de ne pas s'offenser des corrections d'un maître plein de sollicitude. »

Ennodius fait ensuite parler la grammaire, qui tient à ceux qui la cultivent, ce langage :

« Nous préparons aux intelligences comme un savoureux régal, lorsque nous travaillons à polir des compositions littéraires. Que l'enfant tombe en quelque faute, nous lui assurons un juste juge. Je renonce à la férule (1) et je châtie en faisant monter au front les rougeurs de la honte. Tout ce que l'étude des arts offre d'effrayant, l'art de la parole le tempère ; avec les enfants nous faisons un jeu de l'enseignement des principes. L'impérieuse austérité du maître ne doit pas toujours effrayer.

« La bonne antiquité nous appela les meilleurs des pères, parce que nous considérons avec bonheur comme nos enfants ces jeunes intelligences que notre amour a enfantées à la science des belles-lettres... (2). »

Renoncer à la férule, si fort en honneur dans les vieilles écoles romaines (3), éloigner tout cet attirail de la crainte, corriger autant qu'il est possible ce que l'austérité du maître a d'effrayant, présenter l'étude sous des couleurs attrayantes, amener ainsi les jeunes gens à s'y porter d'eux-mêmes avec amour, à en embrasser sans répugnance les labeurs, et à « ne pas s'offenser des corrections d'un maître plein de sollicitude », telle est la méthode d'Ennodius. Il veut que son élève envisage l'étude plutôt comme un jeu que comme une contrainte. « Il faut que le plaisir fasse tout (4). » Cette heureuse méthode fut le rêve de Montaigne;

(1) Réservée au *magister* de l'école primaire.
(2) Ennod., *Opusc.*, VI. — H., p. 410, 9.
(3) Jullien, p. 190 et suiv.
(4) Fénelon, *Educ. des filles*, c. VI.

on connaît les pages indignées où l'auteur des *Essais* stigmatise les traditionnelles rigueurs dont les classes étaient encore, de son temps, le théâtre... « Je ne veulx pas qu'on emprisonne ce garçon ; je ne veux pas qu'on l'abandonne à la cholère et humeur mélancholique d'un furieux maistre d'eschole ; je ne veux pas corrompre son esprit à le tenir à la gehenne et au travail, à la mode des autres, quatorze ou quinze heures par jour, comme un portefaix (1)... Cette institution se doibt conduire par une severe doulceur, non comme il se faict : au lieu de convier les enfants aux lettres, on ne leur présente, à la vérité, que horreur et cruauté. Ostez moy la violence et la force : il n'est rien, à mon advis, qui abastardisse et estourdisse si fort une nature bien née... (2). »

Et Montaigne conclut comme Ennodius : « ... il n'y a tel que d'alleicher l'appétit et l'affection : aultrement on ne faict que des asnes chargez de livres ; on leur donne à coups de fouet en garde leur pochette pleine de science ; la quelle, pour bien faire, il ne faut pas seulement loger chez soy, il la fault espouser (3). »

Faire épouser avec amour la science, tel est bien l'objectif constant d'Ennodius. Et dans ce but il s'ingénie à la présenter sous les charmes les plus séduisants. Ambroise et Béatus, deux jeunes gens de nobles familles amies d'Ennodius, étaient allés à Rome compléter leurs études et recevoir cette haute éducation sans laquelle leurs mérites et leurs talents seraient restés ensevelis (4), éducation qui devait les préparer aux premières charges de l'empire. Ils avaient quitté la Ligurie munis de lettres d'Ennodius les recommandant, Ambroise à Faustus (5), au professeur Méribaudus (6) et au consulaire Probinus (7), Béa-

(1) *Essais*, l. I, c. xxv. — Charpent., 1862, t. I, p. 227.
(2) Ibid., p. 229.
(3) Ibid., p. 250.
(4) Ennod., *Epist.*, ix, 3. — H., p. 230, 14.
(5) Ibid., ix, 2. — H., p. 229, 10.
(6) Ibid., ix, 3. — H., p. 230, 11.
(7) Ibid., ix, 4. — H., p. 231, 16.

tus au pape Symmaque (1) et au diacre Hormisdas (2).

A Rome, Ennodius n'avait pas perdu de vue ses protégés. Il leur écrivait souvent (3), pour garantir leur vertu contre la contagion du mauvais exemple et les animer à l'étude des lettres et de l'éloquence. Il voulait être tenu au courant de leurs succès, et recevoir d'eux des lettres qui lui en fournissent la preuve. Ambroise et Beatus répondirent dignement à un dévouement si absolu et si éclairé, et dans le but de réaliser plus parfaitement les vœux d'Ennodius, ils lui demandèrent de leur tracer lui-même la règle de leurs études.

Ennodius se rendit sans peine à une prière si en harmonie avec son zèle pour l'éducation de la jeunesse. Même sans y être sollicité, il prodiguait les conseils à ses jeunes amis, comme le témoigne la lettre à Béatus par laquelle il annonce l'envoi de ce traité d'éducation : « Comment pourrez-vous me payer de retour de ce que je vous écris si souvent et qu'à votre occasion je ne crains pas d'affronter le public ?... Vous saurez donc que, selon votre demande, j'ai dicté à votre adresse, quoique à la hâte, une lettre de conseils. J'ai pris le soin de l'expédier au patrice Symmaque (4) pour y faire retoucher ce qui serait à corriger. Mais dans la crainte qu'elle ne vînt à être perdue par suite de quelque négligence, je vous en fais tenir une copie. Ayez la discrétion de n'en rien dire ; gardez-vous bien de révéler à l'éminent personnage dont nous venons de parler, qu'un exemplaire vous a été adressé; demandez-lui en communication comme d'une chose nouvelle, et si vous reconnaissez que mon œuvre a mérité de lui plaire, vous la porterez sans crainte à la connaissance des hommes de bon goût (5). »

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Ennodius ne voulait pas s'exposer à voir se renouveler, à propos du *Paræ-nesis*, la mésaventure que lui valut l'épitaphe de Cynégie,

(1) Ibid., VIII, 38. — H., p. 225.
(2) Ibid., VIII, 39. — H., p. 225, 19.
(3) Ibid., VIII, 28. — H., p. 217, 27.
(4) Le ministre de Théodoric, beau-père de Boëce.
(5) Ennod., *Epist.*, VIII, 28. — H., p. 217, 25.

dont un vers fut trouvé faux dans les salons littéraires de Rome (1).

Longtemps Ennodius a été incertain s'il écrirait ce traité en vers ou sous la forme simple d'une lettre. Après mûre délibération, il se détermine à témoigner à ses jeunes amis son affection sous l'une et l'autre forme de langage. Il convient d'énoncer des règles en un style vigoureux, mais, d'autre part, il est bon d'en tempérer la rigueur par les charmes de la poésie. Les vers et la prose vont donc se succéder et faire de son traité comme une riche galerie de tableaux variés mais conçus dans un même dessein.

La Poésie, la Modestie, la Chasteté, la Foi, la Grammaire, la Rhétorique prennent successivement la parole pour faire leur propre éloge. Comme il est juste, elles parlent en vers; leur langage est ensuite commenté en prose par le spirituel auteur.

Comme il est juste aussi, toutes ne chantent pas sur le même ton..... *Sibi convenientia finge*... avait dit Horace (2). Ennodius saura prêter à des personnages si divers la forme de langage qui paraît le mieux leur convenir. Il variera le mètre comme le style, et chacun aura sa physionomie propre.

Ambroise et Béatus ne furent pas seuls à recevoir d'Ennodius des conseils littéraires. Messala, second fils de Faustus, en fut tout particulièrement favorisé. Tandis qu'Aviénus son frère aîné, étudiait avec tant d'ardeur et de succès auprès d'Ennodius, le jeune Messala, resté dans la maison paternelle, à Rome ou à Ravenne, préférait, paraît-il, aux leçons des maîtres de grammaire les douceurs de l'école buissonnière (3).

Ennodius aimait trop tout ce qui touchait à Faustus pour ne pas aimer Messala. Désolé de lui voir si peu d'amour pour l'étude, il lui écrit lettres sur lettres, estimant avec raison que le plus sûr moyen de réveiller cette nature indo-

(1) Ennod., *Epist.*, VIII, 30, 29, 21.
(2) Hor., *Art poét.*, v. 119.
(3) Ennod., *Epist.*, VIII, 9. — H., p. 206, 16.

lente, de vaincre cette insouciance, de communiquer le goût du travail à ce paresseux, était de l'amener à tout prix à lui écrire. L'élève savait que sa lettre serait justement, sévèrement même appréciée et devait forcément s'appliquer. C'est pourquoi sans doute, Messala n'écrivait pas. Il fallait qu'Ennodius en vînt aux plus vifs reproches, presque aux injures (*vel injuriis provocatus*) (1), pour obtenir un premier envoi de quelques maigres dictions; puis silence absolu (2). Ennodius pourtant ne perd pas courage; il assaisonne ses critiques de quelques compliments, il espère mieux à l'avenir et compte que de fréquentes lettres lui prouveront le bon résultat de ses avis.

Etait-ce nonchalance? était-ce défaut du milieu où vivait le jeune écolier? était-ce lenteur d'esprit propre à certaines natures qui, le moment venu, s'éveillent et montent vite à niveau? Toujours est-il qu'Ennodius eut le bonheur de voir enfin se réaliser ses espérances (3). Il n'a pu, sans verser des larmes de joie, lire et relire la diction que Messala vient de lui adresser. Il y reconnaît cette fois le digne fils de Faustus. Cependant il le presse de redoubler d'application, de « travailler à composer avec art ce qui coule de son génie » (4). Notre habile maître distingue ici avec une grande finesse l'invention de la composition. L'invention est le fruit naturel du génie; elle coule sans effort de cette source, ou, pour parler comme Ennodius et les latins, de cette veine secrète (vena) qui est le génie. De cette source les idées jaillissent comme l'eau d'une fontaine vive; c'est l'invention. Reste à manipuler ces idées, à leur donner une forme qui les fasse accepter du public; c'est le travail de l'éloquence, c'est l'objet de l'art, c'est le fruit du talent.

Le talent est la mystérieuse union de ces deux choses : le génie de l'invention, l'art de la composition.

Or, si le don de l'invention est gratuit, l'art de la com-

(1) Ennod., *Epist.*, VIII, 9. — H., p. 106, 19.
(2) Ibid., 3. — H., p. 201, 25.
(3) Ibid., XI, 22. — H., p. 237, 22.
(4) Labora ut quod suggerente in sensibus vena invenis, componas eloquentia. Ennod., *Epist.*, IX, 12. — H., p. 237, 24.

position ne s'acquiert qu'à la sueur du front. C'est pourquoi Ennodius, qui veut son jeune ami homme de talent, le pousse au travail.

Ce n'est pas en vain, car Messala désormais a pris à cœur le culte des muses. Ennodius n'a plus à lui adresser que des éloges.

Une fois, en effet, qu'il eut goûté des belles-lettres, Messala s'y attacha de si grand cœur, que nous le retrouvons faisant avec Ennodius assaut de poésie et cela pour exiger de son cousin le prompt envoi d'un livre promis (1). La réponse d'Ennodius nous apprend que ce livre était un traité de grammaire et de poétique (2); preuve assez manifeste que le diacre de Milan enseignait la grammaire et les belles-lettres.

Messala ne tarda pas à témoigner à Ennodius sa reconnaissance. Son frère Aviénus avait été nommé consul en 501 ; Messala le fut en 506 et prit en cette occasion le surnom d'Ennodius (3).

(1) Ennod., *Carm.*, II, 144. — H , p. 605.
(2) Ibid., II, 146. — H., p. 606.
(3) Ibid., II, 32. — H., p. 568.

(A suivre) Stanislas Léglise.



L'HOMME

ET

SA PRÉTENDUE ORIGINE SIMIENNE

Comment l'homme a-t-il fait son apparition sur le théâtre du monde, et d'où vient-il ? Grande question dont se sont toujours occupés les philosophes de tous les temps, les religions de tous les peuples, et qui, depuis un certain nombre d'années surtout, passionne bien des esprits. L'homme vient-il de Dieu qui l'aurait créé par une création particulière, ou dérive-t-il d'un singe ? La Bible et la vraie science soutiennent la première origine ; une certaine école de naturalistes et d'anthropologistes soutient la seconde et dit que ce fut par une série de transformations ascensionnelles, partant d'une *monère primordiale*, que l'homme finit par paraître, grâce à des évolutions dont le nombre et la durée sont incalculables. Pour parler plus clairement et pour résumer en un mot la doctrine de ces *savants*, *l'homme descendrait du singe et ne serait qu'un singe perfectionné.* D'après eux, une certaine espèce de singes seraient nos ancêtres les plus rapprochés ; d'après d'autres, ces singes ne seraient que nos cousins-germains, attendu que l'homme ne descendrait pas précisément d'eux, mais bien d'un animal intermédiaire entre le singe et l'homme, que celui-ci aurait *pieusement* détruit pour devenir le maître sur la terre. Mais peu importe cette distinction, ou toute autre sembla-

ble : au fond, c'est toujours la même doctrine et le même matérialisme : et l'une n'est pas plus flatteuse et plus acceptable que l'autre.

Donc, d'après ce système dont nous avons déjà parlé, du reste, dans nos études sur la *Monère* et l'*Amphioxus*, d'après ce système, disons-nous, l'homme ne serait pas une créature séparée, et ne formerait pas un règne particulier ; il viendrait, en dernière ligne, du groupe des mammifères les plus rapprochés de lui, c'est-à-dire des singes. D'où il suit que le Créateur personnel auquel on croyait jusqu'ici, avec son intervention alternative dans les changements progressifs de la création organique et en particulier dans la production de notre espèce, se trouve plus ou moins *respectueusement* congédié. Partant de cette conséquence, on a fait de l'homme un animal, non seulement dans sa naissance ou son origine, mais encore dans sa constitution ; on a établi une étroite parenté entre le *Gorille*, le *Chimpanzé* et le *Gibbon* qui reçurent le nom d'*Anthropoïdes ;* et on justifia par là cette conclusion que l'homme ne fut *ni pourvu d'une âme particulière, ni formé d'un souffle divin.*

Et cependant, il existe quelques principes contre lesquels il est bien difficile de s'insurger. C'est ainsi que : 1° Les sciences naturelles ont constaté et constatent de jour en jour, de la manière la plus authentique, que le récit de Moïse sur la création du monde est des plus vrais et des plus conformes à la science moderne. Les plus grands et les plus véritables savants se sont fait gloire de l'affirmer : Buffon, G. Cuvier, de Humboldt, etc. Mais que sont-ils en comparaison de Darwin, de Vogt, de Haeckel, etc., qui ont affirmé et... *prouvé*, dit-on, le contraire !

2° Que le dernier passage du plus perfectionné des singes au plus dégradé des hommes serait, d'après les premiers, une véritable création : qu'entre le singe le plus perfectionné et le sauvage australien le plus abject, il y a tout un abîme. — Allons donc ! disent les adeptes de la doctrine : le singe et l'homme se ressemblent physiquement et ont la même constitution ; donc : quant à l'Australien, il est audessous de certains singes.

3° Que les singes les plus perfectionnés et se rapprochant le plus de l'homme en ce qui concerne la constitution physique n'ont jamais progressé ; c'est tout au plus si, après une certaine éducation, ils imitent quelques actions de l'homme, tandis qu'au contraire, l'homme a toujours progressé dans les sciences et dans les arts.

Il est vrai qu'à ce troisième principe, nos *savants* actuels répondent *victorieusement* que si les singes ne progressent pas, c'est qu'*ils ne le veulent pas ;* ou encore que l'homme étant le culmen, l'apogée de la série animale, les singes, depuis son apparition, sont demeurés stationnaires et n'ont plus progressé. Pauvres singes ! ils sont venus trop tard ! (1) »

« Un premier homme ! » mais, nous y songeons, c'est une utopie, une impossibilité. D'abord, Haeckel nie carrément son existence. « La transformation, dit-il, a eu lieu avec tant de lenteur et d'une manière si insensible, qu'on ne peut en aucune façon parler d'un premier homme. » Avant d'être devenu l'homme que nous sommes, l'être humain, selon Darwin et Haeckel, a donc passé par une série d'espèces animales qui ont apporté chacune leur contingent à sa formation. On comprend, dès lors, qu'il soit presque impossible d'indiquer à quel moment l'homme l'a emporté assez sur la bête pour mériter réellement le titre d'homme.

I

Quelles sont donc les preuves apportées par Haeckel et Darwin principalement, pour édifier et soutenir leur système ? Nous allons les énumérer, en nous servant, autant que possible, de leurs propres expressions :

1° « L'homme se développe d'un ovule ayant environ deux millièmes de millimètre ; or, cet ovule ne diffère en

(1) Cette raison nous a été donnée à nous-même, dans une discussion avec un adepte de la théorie darwinienne.

aucun point de celui des autres animaux à une période précoce : c'est à peine si l'on peut distinguer cet embryon lui-même de celui d'autres membres du règne des vertébrés... Lorsque les extrémités se développent, ainsi que le remarque le célèbre de Baer, les pattes des lézards et des mammifères, les ailes et les pattes des oiseaux, de même que les pieds et les mains de l'homme, dérivent de la même forme fondamentale » (1) ; de telle sorte que, pendant l'âge embryonnaire, lors des premières phases de la formation des membres, ces différents animaux ne pourraient être distingués entre eux. Et ici, gravures à l'appui qui, toutefois, dans Darwin, diffèrent un peu plus les unes des autres que celles dont Haeckel a orné son *Histoire de la création naturelle* (planches II et III). Darwin expose ensuite longuement, dans le développement de sa théorie, que ces ressemblances embryonnaires chez des animaux si complètement différents à l'état adulte, s'expliquent par la supposition que tous ces êtres descendent d'un même progéniteur ancien, chez qui les différences tranchées de ses descendants adultes ne se sont prononcées qu'à un âge assez avancé, auquel elles continuent de reparaître par hérédité. « Lorsque, dit-il en termes exprès, deux ou plusieurs groupes d'animaux, quelque différentes que puissent être d'ailleurs leur conformation et leurs habitudes à l'état d'adulte, traversent des phases embryonnaires très semblables, nous pouvons être certains qu'ils descendent d'un ancêtre commun et qu'ils sont, par conséquent, unis étroitement les uns aux autres par un lien de parenté. La communauté de conformation embryonnaire révèle donc une communauté d'origine (2). » D'où il suit que nous ne sommes pas seulement parents avec les mammifères, mais encore avec les oiseaux et les reptiles.

En outre, « on peut observer, à une période embryonnaire plus tardive, quelques ressemblances frappantes entre l'homme et les animaux inférieurs. Bischoff assure qu'à la

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, chap. I, p. 6.
(2) Darwin : *de l'Origine des espèces*, chap. XIV, p. 530.

fin du 7e mois, les circonvolutions du cerveau d'un embryon humain en sont à peu près au même état de développement que chez le babouin adulte (1).

« Le professeur Wiman a démontré que chez l'embryon, ayant environ un pouce de longueur, l'orteil est plus court que les autres doigts, et que, au lieu de leur être parallèle, il forme un angle avec le côté du pied, correspondant ainsi par sa position avec l'état permanent de l'orteil chez les quadrumanes » (2).

Voilà pour l'embryon.

2° « On rencontre chez tous les animaux supérieurs quelques parties à l'état rudimentaire; l'homme ne fait point exception à cette règle : telles sont les mamelles chez les animaux mâles (l'homme aussi), et, chez les ruminants, les incisives qui ne percent jamais la gencive. » En outre de rudiments de muscles divers observés sur de nombreux points du corps humain, il est à remarquer « que toute la conque externe de l'oreille peut être considérée comme un rudiment, ainsi que les divers replis et proéminences qui, chez les animaux, soutiennent et renforcent l'oreille, lorsqu'elle est redressée, sans en augmenter beaucoup le poids... Or, les oreilles des chimpanzés et des orangs ressemblent singulièrement à celles de l'homme, et les muscles qui leur sont propres sont aussi très peu développés... En outre, on a affirmé que l'oreille de l'homme seul est pourvue d'un lobule ; mais on trouve un rudiment de lobule chez le gorille, et le professeur Preyer m'apprend que le lobule fait assez souvent défaut chez le nègre... Et même, dans deux cas, le bord supérieur (de l'oreille) n'était pas replié entièrement, mais se terminait en pointe ; ce qui le faisait ressembler étroitement à l'oreille pointue d'un quadrupède ordinaire. Dans un de ces cas, le père comparait absolument l'oreille de son jeune enfant à celle d'un singe, le *cynopithecus niger* » (3).

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, p. 7.
(2) Id., p. 8.
(3) Id., p. 8 à 14.

« Chez l'homme, les quadrumanes et la plupart des autres mammifères, la troisième paupière ou membrane clignotante, si bien développée chez les oiseaux, existe, ainsi que l'admettent tous les anatomistes, sous la forme d'un simple rudiment, dit le *pli semi-lunaire* » (1). Ce rudiment paraît être plus marqué chez les nègres et chez les Australiens que chez les Européens » (2).

3° Mais, dira-t-on, l'homme diffère notablement par sa nudité de tous les autres primates. Cela est vrai ; mais « quelques poils courts se rencontrent çà et là sur la plus grande partie du corps de l'homme, et un duvet plus fin sur celui de la femme. Les différentes races humaines diffèrent considérablement à ce point de vue. Chez les individus appartenant à une même race, les poils varient beaucoup, non seulement par leur abondance, mais aussi par leur position. Ainsi, chez certains Européens, les épaules sont entièrement nues, tandis que chez d'autres, elles portent d'épaisses touffes de poils. On ne peut guère douter que les poils ainsi éparpillés sur le corps ne soient les rudiments du revêtement pileux uniforme des animaux. Le fait que les poils courts, fins, peu colorés des membres et des autres parties du corps se transforment parfois en poils longs, serrés, grossiers et foncés, confirme cette hypothèse dans une certaine mesure. »

« Le fin duvet laineux, dit *lanugo*, dont le fœtus humain est entièrement recouvert au sixième mois, présente un cas plus curieux. Sa surface entière, y compris même le front et les oreilles, est ainsi couverte d'un épais revêtement de poils ; mais, fait significatif, la paume des mains, ainsi que la plante des pieds, restent absolument nues, comme les surfaces inférieures des quatre membres chez la plupart des animaux inférieurs. Cette coïncidence ne peut guère être accidentelle ; il est donc probable que le revêtement laineux de l'embryon représente le premier revêtement de poils permanents chez les mammifères qui naissent velus.

(1) Darwin, p. 15.
(2) C. Vogt. *Leçons sur l'homme*, p. 167.

On a recueilli trois ou quatre observations authentiques relatives à des personnes qui, en naissant, avaient le corps et la face couverts de longs poils fins : et un médecin, attaché à un hôpital pour les enfants, a affirmé que beaucoup d'enfants délicats avaient le dos couvert de longs poils soyeux. » (1)

4° « Bien que fonctionnellement nul comme *queue*, l'os coccyx de l'homme représente *nettement* cette partie des autres animaux vertébrés. Pendant la première période embryonnaire, cet os est libre et dépasse les extrémités postérieures. Dans certains cas rares et anormaux, il constitue, même après la naissance, un petit rudiment externe de queue. » (2) Et ailleurs Darwin dira : « Bien qu'invisible extérieurement, la queue n'en existe pas moins chez l'homme et chez les singes anthropomorphes, elle est identique au point de vue de la conformation chez les deux espèces. » (3) Et nous trouvons en note que M. de Quatrefages a recueilli des preuves sur ce sujet ; comme aussi on peut en voir quelques cas signalés dans les *Annales de la Société anthropologique de Lyon.*

5° « L'homme peut recevoir des animaux inférieurs, et leur communiquer certaines maladies, comme la rage, la variole, la morve, la syphilis, le choléra, l'herpès, etc.; fait qui prouve bien plus évidemment l'*extrême similitude* de leurs tissus et de leur sang, tant dans leur composition que dans leur structure élémentaire, que ne le pourrait faire une comparaison faite sous le meilleur microscope, ou l'analyse chimique la plus minutieuse. Les singes sont sujets à un grand nombre de nos maladies non contagieuses. Les *Cebus Azaræ* souffrent aussi d'apoplexie, d'inflammation des entrailles et de la cataracte. La fièvre emporte souvent les jeunes au moment où ils perdent leurs dents de lait. Les remèdes ont sur les singes les mêmes effets que sur nous. Les singes ont un goût prononcé pour le thé, le

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, p. 16 et 17.
(2) Id., p. 20.
(3) Ibid., p. 59.

café et les liqueurs spiritueuses ; ils fument aussi le tabac avec plaisir... Ces faits peu importants prouvent combien les nerfs du goût sont semblables chez l'homme et chez les singes, et combien leur système nerveux entier est similairement affecté. »

En outre, « l'homme est infecté de parasites internes dont l'action provoque parfois des effets funestes ; il est tourmenté par des parasites externes, qui appartiennent aux mêmes genres et aux mêmes familles que ceux qui attaquent d'autres mammifères, et, dans le cas de la gale, à la même espèce. » (1)

En un mot, « l'homme est construit sur le même type général, sur le même modèle que les autres mammifères. Tous les os de son squelette sont comparables aux os correspondants d'un singe, d'une chauve-souris ou d'un phoque. Il en est de même de ses muscles, de ses nerfs, de ses vaisseaux sanguins et de ses viscères internes. Le cerveau, le plus important de tous les organes suit la même loi ; » (2) et nous venons de voir que le singe et l'homme ont le même goût, et les mêmes parasites ! Aussi Darwin et son école ne se sentent-ils pas de joie, et croient-ils devoir, après le premier chapitre, tirer une conclusion des plus nettement exprimées. « Nous devrions, par conséquent, dit Darwin, admettre franchement leur communauté de descendance ; adopter toute autre théorie, c'est arriver à considérer notre conformation et celle des animaux qui nous entourent comme un piège tendu à notre jugement. Cette conclusion trouve un immense appui dans un coup d'œil jeté sur l'ensemble des membres de la série animale et sur les preuves que nous fournissent leurs affinités, leur classification, leur distribution géographique et leur succession géologique. Nos préjugés naturels, cette vanité qui a conduit nos ancêtres à déclarer qu'ils descendaient des demi-dieux, nous empêchent seuls d'accepter cette conclusion. Mais le moment n'est pas éloigné où l'on s'étonnera que des natura-

(1) Darwin, p. 3 et 4.
(2) Id., p. 2.

listes, connaissant la conformation comparative et le développement de l'homme et des autres mammifères, aient pu si longtemps croire que chacun d'eux a été l'objet d'un acte séparé de la création (1) ».

Oui ! on s'en étonnera, nous le disons aussi ; mais ce sera le jour où tous auront perdu la foi en Dieu et en sa révélation.

Toutefois, ce n'est pas tout ; et Darwin, tenant à son idée, trouvera plus loin d'autres arguments. Lisons plutôt :

« Les traités systématiques négligent souvent de prendre en considération certains points peu importants de ressemblance entre l'homme et les singes supérieurs ; cependant, ces points de ressemblance révélant clairement, lorsqu'ils sont nombreux, nos rapports de parenté, je tiens à en signaler quelques-uns.

1° La position relative des traits de la face est évidemment la même chez l'homme et chez les quadrumanes ; les diverses émotions se traduisent par des mouvements presque identiques des muscles et de la peau, surtout au-dessus des sourcils et autour de la bouche. Il y a même quelques expressions qui sont presque analogues, telles que les sanglots de certaines espèces de singes, et le bruit imitant le rire que font entendre d'autres espèces, actes pendant lesquels les coins de la bouche se retirent en arrière et les paupières inférieures se plissent (2). »

Cette preuve a même tellement frappé Darwin, qu'il en a fait l'objet d'un ouvrage spécial : c'est celui qui a pour titre : « *l'Expression des émotions chez l'homme et chez les animaux* (3). » Ainsi, d'après lui, si sous l'influence d'une extrême terreur nos cheveux se hérissent ; si nous montrons les dents dans un accès de colère, il y a là des caractères hérités d'une forme animale inférieure, notamment des singes, où on les retrouve (4). Pour ce qui est du rire,

(1) Darwin, ch. I, p. 23.
(2) Id., chap. VI, p. 164.
(3) Ouvrage traduit par Samuel Pozzi et René Benoît. Paris, 1877.
(4) Darwin, *l'Expression des animaux*, etc., p. 12.

« nous pouvons croire avec confiance que, comme signe de plaisir ou de joie, il était pratiqué par nos progéniteurs, longtemps avant qu'ils aient mérité le nom d'hommes (1). » Nous aurions aussi hérité de nos aïeux l'habitude de comprimer nos lèvres quand nous voulons exécuter, sur un petit objet, un acte qui offre quelque difficulté et requiert une certaine précision. Enfin, il n'est pas jusqu'aux larmes qui ne nous soient ainsi venues. A la vérité, peu d'animaux pleurent; mais on a constaté le fait pour le *macaque maure* et *l'éléphant des Indes*, avec la contraction des mêmes muscles que chez nous, pour provoquer les pleurs (2).

« 2° L'homme a un nez beaucoup plus proéminent que la plupart des singes; mais nous pouvons déjà apercevoir un commencement de courbure aquiline sur le nez du Gibbon Hoolock; cette courbure du même organe est ridiculement exagérée chez le *Semnopithecus nasica* (3).

« 3° Beaucoup de singes ont le visage orné de barbe, de favoris ou de moustaches. Les cheveux atteignent une grande longueur chez quelques espèces de semnopithèques; chez le *Macacus radiatus*, ils rayonnent d'un point du vertex avec une raie au milieu, absolument comme chez l'homme.

« 4° On admet généralement que l'homme doit au front son aspect noble et intelligent; mais les poils touffus du *Macacus radiatus* se terminent brusquement au sommet du front, lequel est recouvert d'un poil si court et si fin, un *veritable duvet*, que, à une petite distance, à l'exception des sourcils, il paraît être entièrement nu. C'est par erreur qu'on a affirmé qu'aucun singe n'a de sourcils (4).

« 5° On sait que, sur les bras de l'homme, les poils tendent à converger d'en haut et d'en bas en une pointe vers le coude. Cette disposition si curieuse, si différente de celle qu'on observe chez la plupart des mammifères inférieurs, est commune au gorille, au chimpanzé, à l'orang, à quelques espèces de gibbons et même à quelques singes américains.

(1) Darwin, même ouvrage, chap. XIV.
(2) Id., même ouvrage, p. 153, 179 et 180.
(3) Id., *Descendance de l'homme*, chap. VI, p. 165.
(4) Id., *Descendance de l'homme*, chap. VI, p. 164.

Or, M. Wallace remarque que, chez l'orang, cette convergence des poils du bras vers le coude sert à l'écoulement de la pluie lorsque cet animal, suivant son habitude, replie, quand il pleut, ses bras en l'air, pour saisir une branche d'arbre ou simplement pour les poser sur sa tête. Livingstone affirme que le gorille, pendant une pluie battante, croise ses mains sur sa tête. Si cette explication est exacte, comme cela semble probable, l'arrangement des poils sur notre avant-bras serait une singulière preuve de *notre ancien état* (1).

« 6° Enfin il est un autre argument dont Darwin paraît ravi et qu'il présente sous toutes les formes.

« La disposition semblable des os *dans la main humaine*, dans l'aile de la chauve-souris, dans la nageoire du marsouin et dans la jambe du cheval;... et d'innombrables faits semblables, s'expliquent immédiatement d'eux-mêmes dans la théorie de descendance lentement et successivement modifiée (2). »

Et ailleurs : « N'est-il pas très remarquable que la *main de l'homme* faite pour saisir, la griffe de la taupe destinée à fouir la terre, la jambe du cheval, la nageoire du marsouin et l'aile de la chauve-souris soient toutes construites sur un même modèle et renferment des os semblables, situés dans les mêmes positions relatives ?... Or, il n'est pas de tentative plus vaine que de vouloir expliquer cette similitude du type chez les membres d'une classe par l'utilité ou par la doctrine des causes finales... Dans l'hypothèse de la création indépendante de chaque être, nous ne pouvons que constater ce fait en ajoutant qu'il a plu au Créateur de construire tous les animaux et toutes les plantes de chaque grande classe sur un plan uniforme ; mais ce n'est pas là une explication scientifique.

« L'explication se présente, au contraire, d'elle-même, pour ainsi dire, dans la théorie de la sélection des modifications légères et successives, chaque modification étant

(1) Darwin, ibid. C. vi, p. 163, 164, 165.
(2) Id., *De l'Origine des espèces*, chap. xv, p. 563.

avantageuse en quelque manière à la forme modifiée et affectant souvent par corrélation d'autres parties de l'organisation... Si nous supposons un ancêtre reculé, qu'on pourrait appeler l'archétype de tous les mammifères, de tous les oiseaux et de tous les reptiles, dont les membres avaient la forme générale actuelle, nous pouvons concevoir, de suite, la construction homologue des membres chez tous les représentants de la classe entière (1). »

Ainsi, d'après Darwin, non seulement il est naturel d'expliquer cette identité de plan en admettant que l'homme, la taupe, le cheval, le marsouin et la chauve-souris descendent d'un ancêtre commun ; mais toute autre explication est déclarée *vaine* et *sans valeur scientifique !* Tant pis pour Geoffroy Saint-Hilaire et autres savants !

Onze chefs de preuves, sans compter bien d'autres, démontrent, clair comme de l'eau de roche, que l'homme descend du singe et lui est semblable au moins pour la constitution physique. Si après cela on ne se rend pas à l'évidence, c'est qu'on sera bien difficile.

Mais, il y a *singe* et *singe ;* et chez nos ancêtres existent plusieurs castes. Desquels descendons-nous ? Les anciens ne connaissaient que trois espèces de singes ; et malheureusement aucun d'eux ne possède rien qui rappelle les traits de l'homme. Mais lorsque la découverte du passage aux Indes orientales par le Cap eut appris qu'il vivait, dans l'Inde et sur la côte d'Afrique, d'autres singes bien supérieurs à ceux qu'on avait connus jusqu'alors, on ne fut pas médiocrement étonné de voir qu'ils offraient quelque ressemblance avec l'homme. Cette ressemblance parut surtout très marquée chez l'*orang-outang de Bornéo* et le *chimpanzé* de la côte de Guinée ; aussi s'empressa-t-on de leur donner le nom de *singes anthropomorphes.* Enfin, l'assimilation sembla complète à quelques-uns, quand on eut découvert une troisième espèce de singe, étroitement liée aux précédentes, le *gorille ;* c'est alors qu'on commença à prononcer le nom *d'homme-singe.*

(1) Darwin, *De l'Origine des Espèces,* c. XIV, p. 512.

Dès l'instant où Darwin et son école tenaient à ce que nous descendissions d'un singe, l'espèce était toute trouvée. Et comme ils avaient le nez allongé, on leur donna le nom de *catarrhiniens*, pour les distinguer des *platyrrhiniens*, qui n'avaient qu'un nez épaté. Puis, comme ils possèdent, aussi bien que l'homme, dix dents molaires à chaque mâchoire, ce fut un nouvel argument et un nouveau motif pour nous ranger dans leur catégorie. On savait enfin d'où nous venions !

Un point, toutefois, restait à étudier. De quelle variété dérivions-nous au juste ? Si nous en croyons encore Darwin, ce serait chose assez difficile à décider. Mais, en fin de compte, il penche pour le *chimpanzé* et il en donne cette raison : « Attendu qu'un animal grand et féroce comme le gorille, pouvant par conséquent se défendre contre tout ennemi, serait probablement devenu moins sociable et aurait inspiré moins de sympathie et d'égards à ses semblables, il y a eu avantage pour l'homme à devoir son origine à un être comparativement faible, tel que le chimpanzé. » Le chimpanzé (*Engeco troglodytes* ou *Pongo troglodytes*) est, en effet, l'anthropoïde le plus voisin du gorille, et se trouve plus petit que lui.

Mais, d'après Haeckel, un fait très important à signaler, « c'est qu'aucun des quatre anthropoïdes actuels ne se rapproche de l'homme plus que les autres, et que l'on ne saurait dire que l'un d'eux soit absolument plus voisin de l'homme sous tous les rapports que les trois autres. Chacun d'eux ressemble à l'homme par quelques traits particuliers : le chimpanzé par d'importants caractères crâniens, le gorille par la structure du pied et de la main, le gibbon enfin par la composition du thorax (1). »

Une autre observation du même professeur, « c'est qu'aucun des singes et même aucun des anthropoïdes actuels ne saurait être considéré comme la souche ancestrale du genre humain. Jamais d'ailleurs les partisans sérieux de la doctrine généalogique n'ont émis l'opinion

(1) E. Hœckel, *Histoire de la création naturelle*. Leçon 22[e], p. 572.

contraire; mais elle leur a été prêtée bénévolement par leurs *frivoles* adversaires. Depuis longtemps, les ancêtres pithécoïdes de l'homme ont disparu. Peut-être quelque jour découvrirons-nous leurs ossements fossiles dans les roches tertiaires de l'Asie méridionale ou de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, nous devons, dès à présent, les classer dans le groupe des *catarrhiniens* sans queue, ou *anthropoïdes* (1). »

En passant, remarquons cette qualification de *frivoles adversaires* adressée à tous les savants qui admettent la création divine de l'homme ; et, de plus, désirons de toute notre âme cette exhumation des os fossiles de nos ancêtres disparus, pour que nous puissions, comme le dit le docteur James, leur adresser « le tendre hommage de notre sympathie et de nos respects » (2).

Il y aurait donc, comme l'enseigne Haeckel, entre ces anthropoïdes dont nous venons de parler et l'homme un *autre chaînon intermédiaire;* car « nous pouvons considérer comme tel l'homme primitif encore privé de la parole. Cet *homme-singe* vivait vraisemblablement vers la fin de l'âge tertiaire. Il provint des anthropoïdes par une parfaite accoutumance à la station verticale et par une plus complète différenciation des deux paires d'extrémités. Les extrémités antérieures devinrent les mains de l'homme, les postérieures devinrent les pieds. Quoique ces hommes-singes fussent, non seulement par leur conformation extérieure, mais encore par le développement de leurs facultés intellectuelles, plus voisins de l'homme véritable que tous les anthropoïdes, il leur manquait cependant le signe vraiment caractéristique de l'homme, le *langage articulé* avec le développement de l'intelligence et de la conscience du moi, qui en est inséparable. L'existence d'hommes primitifs dépourvus de la parole est un fait dont tout esprit sérieux trouvera la preuve dans la linguistique comparée ou anatomie comparée du langage, et surtout dans l'his-

(1) Hæckel, *Histoire de la création naturelle*, p. 573.
(2) Constantin James. *Moïse et Darwin*, p. 193.

toire de l'évolution du langage chez l'enfant et chez chaque peuple, c'est-à-dire dans *l'ontogenèse glottique* (!) et la *philogenèse glottique* (! !) (1). »

Enfin (22e degré !) « les hommes véritables provinrent des anthropoïdes par la graduelle transformation du cri animal en sons articulés. Le développement de la fonction du langage entraîna naturellement celle des organes qui y correspondent, c'est-à-dire du larynx et du cerveau. Le passage de l'homme-singe muet *(Alalus)* à l'homme véritable doué de la parole, s'accomplit vraisemblablement seulement au commencement de l'âge quaternaire ou de la période diluvienne, peut-être plus tôt, durant l'âge tertiaire pliocène (2). »

Ainsi nous voici fixés, et sur nos ancêtres, et sur l'époque où nous avons commencé à parler, à être intelligents et à prendre la conscience du moi. Et, pour résumer le tout :

1° La *monère,* cette cellule originaire de tout ce qui a vie, après avoir traversé, en se transformant, seize étapes d'existences animales, est devenue *prosimia* ou demi-singe; de prosimia, *menocerca* ou singe à queue; de menocerca, singe sans queue ou *anthropoïde,* comme le gorille ou le chimpanzé ; de singe anthropoïde, *pithecanthrope* ou *singe-homme,* et enfin de singe homme, *l'homme, l'homo sapiens* de Linné. Vingt-deux échelons, dont quatorze appartiennent aux vertébrés, et huit aux invertébrés.

2° Donc, « le genre humain est un ramuscule du groupe des catarrhiniens ; il s'est développé dans l'ancien monde, et provient de singes de ce groupe depuis longtemps éteint » (3). Dernière conclusion de l'illustre professeur Ernest Haeckel.

Avouons-le avec franchise ; il est dur de n'être plus dans l'univers qu'un simple *ramuscule* d'un groupe de singes, quand on croyait former à soi seul un règne spécial et tout entier, le *règne humain !*

(1) Hæckel, *Histoire de la création naturelle.* Leçon 22e, p. 586.
(2) Id. ibid., page 587.
(3) Id. ibid., page 571.

II

Mais, d'après les darwinistes, comment le singe est-il devenu homme ? Deuxième question à laquelle nous allons répondre. Toutefois, avant de commencer, nous voulons donner le portrait magistral et authentique qu'en trace Darwin, et qu'on ne saurait trop se graver dans l'esprit.

« Les premiers ancêtres de l'homme étaient sans doute couverts de poils ; les deux sexes portaient la barbe ; leurs oreilles étaient probablement pointues et mobiles ; ils avaient une queue desservie par des muscles propres. Leurs membres et leur corps étaient soumis à l'action de muscles nombreux qui ne reparaissent aujourd'hui qu'accidentellement chez l'homme, mais qui sont encore normaux chez les quadrumanes... Le pied, à en juger par l'état du gros orteil chez le fœtus, devait être préhensible ; et nos ancêtres vivaient sans doute habituellement sur les arbres, dans quelque pays chaud, couvert de forêts. Les mâles avaient de fortes canines qui constituaient pour eux des armes formidables (1). »

Il n'est pas sans intérêt maintenant de lire la description que Haeckel nous donne de l'homme primitif ou *homme-singe*, qui, d'après lui, ne parlait pas.

« Nous ne possédons encore, nous dit-il, aucun reste fossile de cet *homme primitif* hypothétique qui, durant l'âge tertiaire, est provenu des singes anthropoïdes, soit en *Lémurie* (2), soit dans l'Asie méridionale, soit peut-être dans l'Afrique orientale. Mais il y a tant d'analogie entre les derniers des hommes à chevelure laineuse et les premiers des singes anthropoïdes, qu'il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se figurer un type inter-

(1) Darwin. — *Descendance de l'homme*, ch. VI, p. 175.

(2) La Lémurie est un continent hypothétique, qui serait maintenant enseveli sous les eaux de l'Océan indien.

médiaire, portrait *approximatif* et *probable* (1) de l'homme primitif ou homme-singe. Cet homme-singe était très dolichocéphale, très prognathe ; il avait des cheveux laineux, une peau noire ou brune. Son corps était revêtu de poils plus abondants que chez aucune race humaine actuelle ; ses bras étaient relativement plus longs et plus robustes ; ses jambes, au contraire, plus courtes et plus grêles, avec des mollets tout à fait rudimentaires. L'attitude n'était chez lui qu'à demi verticale, et les genoux étaient fortement fléchis » (2).

Enfin le naturaliste *Wallace*, le co-fondateur du système s'exprime ainsi :

« L'homme peut avoir formé jadis, et même, je pense, doit avoir formé une race homogène ; mais c'était à une époque de laquelle nous n'avons encore découvert aucun reste ; à une époque tellement reculée dans son histoire que l'homme n'avait pas encore acquis ce cerveau merveilleusement développé, organe de l'esprit, qui maintenant, même chez les types les plus dégradés, l'élève bien au-dessus des brutes les plus élevées ; à une période où il avait bien la forme, mais en réalité à peine la nature humaine, et où il ne possédait ni le langage humain, ni ces sentiments sympathiques et moraux par lesquels maintenant, à un degré plus ou moins prononcé, se distingue partout la race (3). »

On le voit, rien n'est omis ; et dans les détails il n'y a rien de plus précis.

Or, le changement du singe en homme ne s'est pas opéré tout d'un coup ; il fut graduel, et ce fut par une longue série d'évolutions que, de son état abject, il s'est élevé jusqu'à celui de l'*homme*. La chose, en effet, paraît quelque peu compliquée. Nos ancêtres ayant des oreilles pointues et

(1) Remarquons, en passant, ces deux épithètes *approximatif* et *probable* ; rien de sûr, comme on le voit. Imagination pure !

(2) Haeckel. — *Histoire de la création naturelle* ; leçon xxive, p. 615.

(3) Al.-R. Wallace. — *Contributions à la théorie de la sélection naturelle*.

mobiles, quatre mains, une queue, de longs poils, des crocs et autres particularités qui nous font défaut, et ne jouissant pas de la station verticale, tout cela a demandé du temps pour se modifier. Mais Darwin n'est pas embarrassé pour si peu, et il explique le tout de la manière la plus simple. Lisons plutôt :

1° Les oreilles pointues et mobiles? « Nous ne pouvons dire pourquoi ces animaux (les chimpanzés et les orangs), dont les oreilles ressemblent singulièrement à celles de l'homme, ont perdu la faculté de les dresser. Il est possible, bien que cette explication ne me satisfasse pas complètement (il en est de même de nous), que, peu exposés au danger, par suite de leurs habitudes d'existence dans les arbres et de leur grande force, ils aient, pendant une longue période, peu remué les oreilles, et perdu ainsi la faculté de le faire. Ce serait un cas parallèle à celui de ces grands oiseaux massifs, qui habitent les îles de l'Océan, où ils ne sont pas exposés aux attaques des animaux carnassiers, et qui ont, par suite du défaut d'usage, perdu le pouvoir de se servir de leurs ailes pour s'enfuir (1). »

2° Mais, paraît-il, la réforme aurait commencé par les dents; et voici comment elle est expliquée : « Les ancêtres primitifs mâles de l'homme étaient *probablement* (2), comme nous l'avons vu, pourvus de grosses, de *formidables canines*. Mais dès qu'ils s'habituèrent graduellement à se servir de pierres, de massues ou d'autres armes pour combattre leurs ennemis, ils ont dû de moins en moins se servir de leurs mâchoires et de leurs dents pour cet usage. Les mâchoires, dans ce cas, ainsi que les dents, se sont réduites, comme nous le prouvent une foule de faits analogues (3). »

3° Et les quatre mains des singes, comment devinrent-elles les mains et les pieds de l'homme? Rien de plus simple encore : Darwin nous l'expliquera en peu de phrases.

(1) Darwin. *Descendance de l'Homme*, ch. I, p. 11.
(2) Toujours *probablement !*
(3) Darwin, *ibid*, ch. II, p. 53.

Tout d'abord sachons une chose, c'est que « les mains et les bras de l'homme constituent des conformations éminemment caractéristiques (1) ; mais que les muscles de ces organes sont extrêmement sujets à varier, et cela de façon à ressembler aux muscles correspondants des animaux inférieurs. Ces ressemblances sont parfaites ou imparfaites ; et, dans ce dernier cas, manifestement de nature transitoire (2). » En outre : « La main des quadrumanes (nos ancêtres !) a la même conformation générale que la nôtre, mais elle est moins parfaitement adaptée à des travaux divers. Cet organe ne leur est pas aussi utile pour la locomotion que les pattes le sont à un chien ; c'est ce qu'on observe chez les singes, qui marchent sur les bords externes de la paume de la main, ou sur le revers des doigts repliés, comme l'orang et le chimpanzé. Leurs mains sont toutefois admirablement adaptées pour grimper aux arbres (3). »

Ceci posé, « dès qu'un ancien membre de la grande série des Primates en fut arrivé, soit à cause d'un changement dans le mode de se procurer des aliments, soit à cause d'une modification dans les conditions du pays qu'il habitait, à vivre moins sur les arbres et davantage sur le sol, son mode de locomotion a dû se modifier. Dans ce cas, il devait devenir ou plus rigoureusement quadrupède ou absolument bipède. Les babouins fréquentant les régions accidentées et rocheuses et ne grimpant sur les arbres élevés que forcés par la nécessité, ont acquis presque la démarche du chien. L'homme seul est devenu *bipède* : il n'aurait jamais atteint sa position prépondérante dans le monde sans l'usage de ses mains. Mais les mains et les bras n'auraient jamais pu devenir des organes assez parfaits pour fabriquer des armes, pour lancer des pierres et des javelots avec précision, tant qu'ils auraient habituellement servi à la locomotion, et à supporter le poids du corps,

(1) C'est ce dont nous convenons très volontiers.
(2) Darwin, ch. II, p. 41.
(3) Id., ibid., p. 50.

ou tant qu'ils auraient été particulièrement adaptés pour grimper dans les arbres. Un service aussi rude aurait d'ailleurs émoussé le sens du tact, dont dépendent essentiellement les usages délicats auxquels les doigts sont appropriés. Ces causes seules auraient suffi pour que l'attitude verticale fût avantageuse à l'homme; mais il est encore beaucoup d'actions qui exigent la liberté des deux bras et de la partie supérieure du corps, lequel doit pouvoir dans ce cas reposer solidement sur les pieds. Pour atteindre ce résultat, les pieds sont donc devenus plats, et le gros orteil s'est particulièrement modifié, au prix, il est vrai, de la perte de toute aptitude à la préhension. Chez quelques sauvages cependant, le pied n'a pas entièrement perdu son pouvoir préhensible, comme le prouve leur manière de grimper sur les arbres et de s'en servir de diverses autres manières.

« Or, s'il est avantageux pour l'homme d'avoir les mains et les bras libres, et de pouvoir se tenir solidement sur les pieds, je ne vois aucune raison pour laquelle il n'aurait pas été également avantageux à ses ancêtres de se redresser toujours davantage, et de devenir *bipèdes*. Ce nouvel état leur permettait de mieux se défendre avec des pierres ou des massues, d'attaquer plus facilement leur proie, ou de se procurer autrement leurs aliments. Les individus les mieux construits ont dû, à la longue, le mieux réussir et survivre en plus grand nombre (1). Et, d'évolutions en évolutions, les mains et les pieds devinrent ce qu'ils sont.

4° On comprend dès lors que *l'attitude verticale* de l'homme, « qui constitue un de ses caractères les plus remarquables (2) », n'est plus qu'une conséquence du changement opéré dans les quatre mains. « Et une foule d'autres modifications de conformation sont devenues nécessaires. Le bassin a dû s'élargir, l'épine dorsale se courber d'une manière spéciale, la tête se fixer dans une autre position, etc. (3). »

(1) Darwin, ch. II, pages 51 et 52.
(2) Il est bien forcé de l'avouer.
(3) Darwin, ch. II, page 53.

5° La face si harmonisée et si belle de l'homme n'est aussi que le résultat de *quelques modifications peu importantes.* « A mesure, dit Darwin, que les mâchoires et les dents se sont graduellement réduites chez nos ancêtres, leur crâne adulte a dû se rapprocher chaque jour davantage de celui de l'homme actuel (1). » Il est de fait que l'énorme développement des muscles de la mâchoire produit sur le crâne des singes anthropomorphes mâles adultes des effets tels que le crâne de ces animaux diffère considérablement de celui de l'homme et leur donne l'horrible physionomie qui les caractérise.

6° Comment, maintenant, disparut la queue ? Tout d'abord, « ce point, dit Darwin, *nous importe peu* (2), puisque le même organe fait également défaut aux singes qui, par leur conformation, se rapprochent le plus du type humain (3). » Ensuite, se ravisant, il ajoute plus loin : « Autant que nous pouvons en juger, la queue (extérieure) a disparu chez l'homme et chez les singes anthropomorphes par suite des frictions et des lésions auxquelles elle a été exposée pendant de longues périodes ; en outre, la base enfouie dans le corps a diminué de volume et s'est modifiée pour se mettre en rapport avec la posture droite ou demi-droite (4). »

7° Enfin, n'oublions pas que nos ancêtres avaient le corps *tout couverts de poils.* Comment se fait-il que nous ne sommes plus aussi poilus ? Ici, Darwin s'embrouille : qu'on en juge plutôt : « La nudité de la peau de l'homme constitue une différence remarquable. Les baleines et les dauphins, les dugongs et l'hippopotame sont nus (5) ; ce qui peut leur être utile pour glisser facilement dans le milieu aquatique où ils sont appelés à se mouvoir, sans qu'il y ait toutefois chez eux déperdition de chaleur. Car

(1) Darwin, ch. II, p. 54.
(2) Nous avons vu plus haut qu'il lui importait beaucoup.
(3) Darwin, ch. II, p. 58.
(4) Id., ch. II, p. 65.
(5) On ne s'attendait guère à trouver ces animaux dans cette affaire !

les espèces des régions froides sont protégées par un épais revêtement de graisse qui remplit le même but que la fourrure des phoques et des loutres. Les éléphants et les rhinocéros sont presque nus; or, comme certaines espèces éteintes qui vivaient autrefois sous un climat arctique, étaient alors recouvertes d'une longue laine ou de poils épais, on pourrait presque affirmer que les espèces actuelles appartenant aux deux genres ont perdu leur revêtement pileux sous l'influence de la chaleur. Ceci paraît d'autant plus probable que les éléphants qui, dans l'Inde, habitent des districts élevés et froids, sont plus velus que ceux des plaines inférieures. Pouvons-nous en conclure que l'homme a perdu son revêtement pileux parce qu'il a primitivement habité un pays tropical? »

Cette question, Darwin paraît tout d'abord disposé à la résoudre par l'affirmative. Mais il se ravise ensuite, par cette raison surtout que « les autres membres de l'ordre des Primates *auquel appartient l'homme* (il y tient!), bien qu'habitant diverses régions chaudes, sont couverts de poils, généralement plus épais à la surface supérieure, ce qui est fortement contraire à la supposition que l'homme ait perdu ses poils par suite de l'action du soleil. » Aussi croit-il devoir s'arrêter à cette conclusion... inattendue: « Je suis donc disposé à croire que l'homme, ou plutôt la femme primitive, a dû se dépouiller de ses poils dans quelque but d'ornementation (1). »

« Mais, dit ici le docteur Constantin James, même en supposant notre aïeule ainsi tondue, les bénéfices de l'opération n'auraient pu profiter qu'à elle seule, et nullement à sa descendance, qui eût continué de naître avec ses téguments pileux, absolument comme naît avec ses deux bras un fils dont le père était manchot, avec ses deux yeux un fils dont le père était borgne. C'eût donc été sans cesse à recommencer; et, par suite, le problème posé par Darwin, de la nudité de notre peau, attend encore une solution (2). »

(1) Darwin. — Ch. II, p. 57 et 58.
(2) Dr C. James; *Moïse et Darwin*, p. 202.

Ajoutons qu'à propos de cette nudité de l'homme, Darwin est en contradiction avec lui-même, attendu que d'un côté il donne la présence des poils chez l'homme comme un argument en faveur de sa thèse, et que de l'autre il tient à constater et à expliquer la nudité de l'homme. Il est vrai qu'il n'explique rien du tout. Bref, d'après ce système, dit Charles Vogt, l'homme n'est plus une créature séparée; il émane du groupe des mammifères les plus rapprochés de lui pour l'organisation, des singes; et le Créateur personnel, avec son intervention alternative dans les changements progressifs de la création organique, et en particulier dans la production de notre espèce, *est congédié.*

Ainsi donc, grâce à Darwin et C[ie], nous savons d'où nous venons, et comment nous sommes devenus hommes; sans compter les flatteurs portraits de nos ancêtres dont la reproduction tenterait le pinceau des peintres les plus habiles et les plus en renom.

III

Avant de commencer la réfutation des points de la doctrine que nous venons d'exposer, quelques réflexions nous semblent nécessaires; et comme, après tout, bien qu'il n'ait pas été un naturaliste, Bossuet nous semble, à juste titre, un autre génie que Darwin, c'est par quelques mots du grand évêque que nous ouvrirons cette troisième partie.

« On voit dans l'homme, dit-il, la suite de Dieu. Dans ses desseins, Dieu avance toujours; il ne s'arrête que lorsqu'il a créé l'homme. » Et ailleurs, cette conclusion : « Si les organes sont communs entre les hommes et les bêtes, il faut conclure nécessairement que l'intelligence n'est pas attachée aux organes, qu'elle dépend d'un autre principe, et que Dieu, sous les mêmes apparences, a pu cacher divers trésors. » Argument admirable, dont la valeur s'accroît à mesure que les organes communs deviennent plus nombreux, et les apparences plus semblables. « D'où il résulte,

ajoute le Dr Constantin James, qu'à l'inverse de ce que prétendent les Darwinistes, plus les similitudes organiques sont grandes entre l'animal et l'homme, plus grande est la preuve qu'un abîme sépare leurs deux natures (1). » Ecoutons également Buffon : « L'orang-outang, dit-il, *qui ne parle ni ne pense*, a néanmoins le corps, les membres, les sens, le cerveau et la langue entièrement semblables à l'homme, puisqu'il peut faire et contrefaire toutes les actions humaines, et que cependant il ne fait aucun acte d'homme ; ce n'est qu'un pur animal, portant à l'extérieur un masque de figure humaine... L'homme est d'une nature si supérieure à celle des bêtes, qu'il faudrait être aussi peu éclairé qu'elles le sont pour pouvoir les confondre.

Vraiment, nous avions besoin de ces trois bonnes pensées pour nous remettre de toutes les insanités que nous avons été obligé de transcrire précédemment pour le besoin de notre thèse.

(1) Dr C. James ; *Moïse et Darwin*, p. 75.

(*A suivre.*) JACQUART.



LES PÈRES BLANCS

DU CARDINAL LAVIGERIE [1]

L'arrivée en Europe de Mgr Livinhac, supérieur général des Pères Blancs, fondés par le cardinal Lavigerie, a si vivement intéressé l'opinion, qu'il n'est peut-être pas inopportun de raconter les origines de cette congrégation et de faire connaître ses principales œuvres.

Il y a vingt ans que les Pères Blancs existent, et déjà on les trouve partout où il y a quelque service à rendre à l'influence catholique et française sur les rivages de la Méditerranée, ou dans les profondeurs de l'Afrique.

On pouvait, cette année, aux fêtes religieuses de Carthage, saisir comme sur le fait les immenses progrès de leur apostolat.

C'étaient les enfants de leur école d'Alger qui exécutaient et accompagnaient de leur fanfare les chants liturgiques pendant la consécration de l'église primatiale. C'était dans leur séminaire, peuplé de cent élèves, que se tenait le nouveau concile de Carthage. Un navire frété tout exprès avait amené leurs novices de Maison-Carrée. Toutes les maisons de la Société avaient envoyé des représentants. J'en ai vu

(1) Cet article est extrait d'un volume qui paraîtra prochainement sous ce titre : *Le Cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*. L'auteur l'a écrit après avoir étudié sur place, pendant une année de séjour en Afrique, les différentes matières qui font le sujet de son ouvrage.



qui avaient, des premiers, traversé les Grands Lacs en pirogue et évangélisé l'Ouganda ; ils connaissaient les rois barbares et ils avaient baptisé les courageux martyrs de la *Masse-Noire*. Celui-ci avait dirigé plusieurs années la procure de Zanzibar ; c'était lui qui organisait les caravanes apostoliques et les accompagnait jusqu'au pied des Hauts-Plateaux. Celui-là était aumônier militaire à Gafsa, dans le fond de la Tunisie, et un autre était venu à cheval de Ghardaja, dans le Mzab. Je me promenais souvent avec le supérieur de ceux qui élèvent, à Malte, les petits nègres rachetés, et leur font étudier la médecine à l'Institut Royal pour les envoyer plus tard soigner leurs compatriotes ; avant cela, il avait été à Jérusalem, dans le séminaire de Sainte-Anne, où se prépare un nouveau clergé grec pour ramener les Orientaux au catholicisme et soutenir en Syrie l'influence française. Il y avait les deux supérieurs des villages d'Arabes chrétiens, dans la plaine du Chéliff, et plusieurs missionnaires venus des sommets de la Grande-Kabylie. Tel Père dirigeait un postulat en Hollande ; tel autre, une école apostolique près de Bruxelles ; tel autre, la Procure de Rome, pour traiter avec le Saint-Siège ; tel autre encore, la Procure de Paris pour centraliser les affaires de la société en France et dans toute l'Europe.

Ils étaient là, tous, fièrement et docilement rangés autour de leur chef et de leur père, plusieurs attendant l'ordre prochain qui, un mois après, devait les envoyer au nombre de dix-huit évangéliser les bords du Nyanza. Et quelques-uns des journalistes présents osaient bien se rappeler la description que fait Flaubert des armées cosmopolites de l'antique Carthage, où se mêlaient des Gaulois, des Latins, des Ibériens, des Baléares, des Grecs, des Libyens et des Nègres, des soldats de toutes armes et de tous pays. Autour du Cardinal, comme autour des anciens capitaines, « les hommes du désert écoutaient immobiles, tout encapuchonnés dans leurs vêtements de laine grise. »

I

La Société des Missionnaires d'Alger a été fondée en 1868. Comme beaucoup de grandes œuvres chrétiennes, elle est née d'événements imprévus, de besoins suscités à dessein par la Providence.

La grande famine de 1867 fut l'occasion dont Dieu se servit pour lever tous les obstacles qui s'étaient opposés jusqu'alors à l'évangélisation de l'Afrique. L'auteur de cet article a raconté dans une autre Revue (1) comment cette famine amena Mgr Lavigerie à réclamer et à obtenir une liberté plus grande pour l'Eglise qui lui était confiée. Mais les effets de ses heureuses revendications devaient s'étendre bien au delà des frontières algériennes.

Sûr de conserver les orphelins de la famine, l'archevêque d'Alger se préoccupa naturellement de trouver des prêtres qui pussent se charger de les élever, de les instruire, de les maintenir plus tard dans la fidélité à leur nouvelle religion et à leur nouvelle patrie. Une fois mis de la sorte en contact immédiat avec les indigènes, savait-on si ces prêtres ne se consacreraient pas tout entiers à rapprocher les musulmans du christianisme?... La difficulté était que le clergé du diocèse n'était pas nombreux et qu'il ignorait l'arabe.

Mgr Lavigerie en était là de ses réflexions, lorsqu'il vit un jour se présenter chez lui M. Girard, l'actif et pieux Supérieur du grand séminaire, qui soupirait depuis longtemps, lui aussi, après le moment où il serait permis aux prêtres de s'occuper, avec toute la prudence désirable, des indigènes de l'Afrique. Il amenait avec lui trois élèves de son séminaire qu'il présenta à l'archevêque en lui disant : « Voici des jeunes gens qui viennent s'offrir à vous pour l'apostolat africain. Avec la grâce de Dieu, ce sera le commencement de l'œuvre que nous avons désirée. » Il s'age-

(1) Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1890. *L'Algérie nouvelle : les Villages d'Arabes chrétiens.*



nouilla avec eux et lui demanda de bénir leur dévouement. L'archevêque les bénit, en effet, plein d'émotion et d'étonnement, car il n'avait été prévenu de rien, et cette offre qui répondait à ses plus intimes préoccupations, lui paraissait comme surnaturelle. Il les releva et s'entretint longuement avec eux. Ils répondirent si bien à ses questions et à ses objections qu'il donna dès lors son consentement à l'essai qu'il voulaient faire.

Les trois séminaristes furent établis dans une pauvre maison louée à cet effet sur les hauteurs d'El-Biar, qui dominent Alger. Leur formation fut confiée à deux religieux, l'un Jésuite, l'autre Sulpicien, que des raisons de santé amenaient cette année même en Algérie, et qui sollicitaient de l'autorité diocésaine un ministère compatible avec leur santé ébranlée.

Le noviciat ne tarda pas à se peupler d'aspirants missionnaires, et il fallut le transporter dans une maison plus grande, à Saint-Eugène d'abord, puis à Maison-Carrée, où les orphelins étaient déjà établis, et où il est resté depuis lors, au milieu de vastes terrains que l'archevêque a achetés et fait défricher.

Déjà la réputation de la petite société se répandait dans les divers pays de l'Europe et un mouvement de zèle, qui depuis n'a fait que grandir, amenait à Alger les jeunes hommes les plus généreux de France, de Belgique, de Hollande et d'autres pays catholiques. L'un d'eux, déjà prêtre, présenta à l'Archevêque, en arrivant de France, ses lettres testimoniales pour être admis à célébrer la messe dans le diocèse d'Alger. Mgr Lavigerie les prit et y écrivit sans rien dire, au lieu de la formule ordinaire celle-ci : *Visum pro martyrio*, vu pour le martyre. « Lisez, acceptez-vous ? » dit-il, en les lui rendant. — « C'est pour cela que je suis venu, » répondit simplement le prêtre. Sous une forme ou sous une autre, tous entendaient la même question dès la première heure, et tous faisaient la même réponse.

En 1873, le Concile provincial d'Alger encouragea publiquement la congrégation nouvelle et lui consacra un décret

spécial, qui fut approuvé avec tous les autres par le Saint-Siège. L'archevêque communiqua ce document aux membres de la Société par une lettre pastorale du 19 septembre 1874, et il rendit en même temps une ordonnance pour approuver leurs règles. Il convoqua aussi pour le mois d'octobre de la même année un chapitre général de tous les missionnaires pour l'organisation de la Société et l'élection des premiers supérieurs.

D'un choix unanime, on voulut le nommer Supérieur général. Il n'accepta point, et il se contenta de la juridiction qu'il avait sur eux comme Archevêque d'Alger tant que le Saint-Siège n'en aurait pas disposé autrement. Ils ont été, dans la suite, exemptés de la juridiction de l'Ordinaire et directement soumis au Délégué apostolique pour les missions du Sahara et du Soudan ; cette délégation appartient actuellement à Mgr Lavigerie, dont le désir paraît être de la transmettre plus tard à Mgr Livinhac.

Le chapitre général élut pour assistants les Pères Deguerry, Charmetant et Livinhac. C'étaient des choix heureux. Le Père Charmetant, après avoir administré la procure des missions à Paris, est devenu le Directeur des Ecoles d'Orient, et l'on sait avec quelle intelligence et quelle fermeté il se dévoue aux intérêts du catholicisme et de sa patrie. Le Père Livinhac, aujourd'hui évêque de Pacando, a merveilleusement développé la foi catholique dans la mission du Nyanza, et il a été élu Supérieur général de la Société en septembre 1889. Tout le monde connaît son nom aujourd'hui, et l'on peut dire qu'il est, après le cardinal Lavigerie, la plus grande figure de l'Afrique. Quant au Père Deguerry, il suffira de rappeler qu'il fut choisi le premier pour Supérieur général et que les suffrages de ses confrères l'obligèrent malgré lui, et plusieurs fois, à conserver cette place. S'il a pu, dans le dernier chapitre, se dérober à cet honneur, c'est parce qu'on a eu compassion de ses humbles instances et de sa fatigue. Par le caractère, autant que par le nom et par le sang, il est bien de la famille qui a produit le glorieux martyr de la Commune.

Aussitôt après la nomination du Supérieur général et de



son Conseil, l'Archevêque leur confia l'administration matérielle de la société et de ses œuvres, avec les titres de propriété des établissements et des biens qui avaient été acquis pour les doter.

Les intérêts des missionnaires étaient dès lors séparés de ceux du diocèse ; ils avaient leurs revenus et leurs ressources propres ; ils avaient aussi leurs charges qui étaient de beaucoup supérieures, mais que chacun devait s'appliquer à alléger, « en en prenant sa part, soit par les privations qu'il saurait s'imposer, soit par les humiliations qu'il saurait subir pour se procurer le nécessaire ».

Mgr Lavigerie profita de ce chapitre général pour renouveler aux missionnaires les recommandations les plus utiles aux succès de leurs œuvres. Il ne jugeait pas nécessaire de leur rappeler l'obligation d'être fidèles à l'oraison journalière, aux retraites, à l'obéissance, à la régularité, à la prescription salutaire qui ne leur permet, dans aucun cas et sous aucun prétexte, de s'établir jamais moins de trois ensemble dans une station. Mais il insistait sur le caractère et l'esprit de leur société. « Elle avait, disait-il, un but spécial dont elle ne pouvait s'écarter sans perdre absolument sa raison d'être. Elle était destinée aux infidèles de l'Afrique. Elle ne devait donc rien entreprendre qui n'eût cette fin pour objet. C'était pour cela qu'elle aurait pour caractère particulier de se rapprocher des indigènes par toutes les habitudes extérieures, par le langage, par le vêtement, par la nourriture, conformément à l'exemple de saint Paul : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.*

Enfin, il leur recommandait instamment d'unir toujours la prudence, la patience, la charité à l'exercice de leur zèle : la prudence, parce qu'un seul manque de précaution pouvait reculer pour bien longtemps, pour des siècles peut-être, le salut de beaucoup de peuples ; la patience, parce que leur mission était pénible entre toutes et qu'ils ne triompheraient des obstacles qu'à force de souffrir sans plainte ni découragement ; la charité, parce que c'est l'arme maîtresse et la seule qui pénètre les cœurs. « Que ce soit là, ajoutait-il, tout le secret de votre action. Aimez ces pauvres infidèles.

Faites-leur du bien. Soignez leurs plaies. Ils vous donneront leur affection d'abord, leur confiance ensuite, et enfin leurs âmes. »

Le fondateur a été obéi. Les Pères Blancs se sont faits Africains pour l'amour de l'Afrique. A les voir parcourir à cheval les solitudes sahariennes ou les sentiers escarpés de la Kabylie, le burnous flottant au vent, la tête couverte de la *chéchia* rouge ou du *haïk* à poils de chameaux, qui les prendrait pour des prêtres d'Europe ?

L'illusion ne tomberait point si on les voyait, lestement descendus à terre, pénétrer dans le *gourbi* ou sous la tente, s'asseoir impassibles sur les nattes d'alfa ou de palmier, converser longuement en arabe avec leurs hôtes, s'intéresser à leurs besoins, leur expliquer les paperasses administratives ou judiciaires dont les gratifient sans compter les autorités françaises, faire lire les petits enfants sur l'ardoise traditionnelle,les émerveiller par leur connaissance du Coran, distribuer quelques menus présents, partager les repas de couscous et d'eau fraîche, et, avant de partir, échanger avec leurs amis le gracieux salut qui consiste à se toucher la main droite, puis à l'approcher de son cœur et de ses lèvres.

« Mais c'est très pittoresque et très agréable, » dira-t-on. — Non pas quand on a l'odorat très développé, ou quand on a voyagé toute une demi-journée pour souper de couscous. Ajoutez que les Pères prennent les mœurs extérieures du pays jusque dans leur vie privée, et que, par exemple, ils passent la nuit par terre enveloppés dans leurs burnous. Il leur est toutefois permis, à la maison, de coucher sur une planche, et, dans les cas de maladie, sur une paillasse.

Que leur zèle ait été constamment réglé par la prudence et soutenu par une patiente charité, les résultats obtenus le prouvent suffisamment : il n'est pas un seul poste où ils soient établis depuis une année seulement, et où ils n'aient gagné l'entière confiance des indigènes. C'est au point que les Arabes, touchés de leurs vertus, ont dit à plus d'un d'entre eux : « Les autres Roumis seront damnés ; mais

toi, tu es droit, tu iras en Paradis. » Quelques musulmans d'une orthodoxie plus sévère se désolent de voir que tant de vertus ne pourront servir aux missionnaires pour l'éternité faute de croire à l'Islam, et ils essaient naïvement de les convertir. Un premier refus ne les rebute pas; ils insistent: « O Marabout, disent-ils, ce n'est pas difficile, dis la *chaada* et tu seras sauvé. » Si le marabout vient à sourire de leur excès de zèle, ils le croient ébranlé, et ils ajoutent : « Va, dis après moi : « *La Allah illa Allah ou Mohammed Rasoul Allah* » (1). Et rien ne les attriste comme l'obstination du Père à ne pas dire la *chaada*.

Bientôt après la réunion du Chapitre général et l'élection des premiers supérieurs de la société, eut lieu solennellement, en présence de plusieurs évêques, la consécration de l'église du Noviciat qui servait et sert encore de Maison Mère. Ce fut le 29 octobre 1874. A la fin de la messe, Mgr Lavigerie prononça une émouvante allocution pour exposer les motifs qui l'avaient déterminé à confier aux missionnaires toutes les œuvres entreprises par lui pour la conversion de l'Afrique : « Marchez donc, s'écria-t-il en terminant, marchez donc au nom et avec l'aide de Dieu ! Allez relever les petits, soulager ceux qui souffrent, consoler ceux qui pleurent, guérir ceux qui sont malades. Ce sera l'honneur de l'Eglise, de vous voir révéler de proche en proche, jusqu'au centre de cet immense continent, les œuvres de charité ; ce sera l'honneur de la France de vous voir achever son œuvre en portant la civilisation chrétienne bien au delà de ses conquêtes dans ce monde inconnu dont la vaillance de ses capitaines a ouvert les portes. »

Le général Chanzy, Gouverneur, avait tenu à assister en personne à cette cérémonie. Une âme comme la sienne était faite pour comprendre l'abnégation et le dévouement des Missionnaires d'Alger. Un autre vaillant, l'amiral de Gueydon, également gouverneur d'Algérie, leur avait rendu justice quelques années auparavant : « Je vous approuve, avait-il dit,

(1) Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est le prophète de Dieu.

dans une visite à Maison-Carrée, parce qu'en cherchant à rapprocher les indigènes de nous par l'instruction des enfants, par la charité envers tous, vous faites l'œuvre de la France. » Se trouvant avec son escadre en rade de la Goulette, Dupetit-Thouars, qui, lui aussi, se connaissait en vrai courage, voulut recevoir sur son vaisseau-amiral tous les jeunes Pères qui achèvent leur séminaire à Saint-Louis de Carthage; il eut un mot de félicitation pour chacun en particulier, et comme les supérieurs l'en remerciaient avec leur modestie habituelle : « Laissez-moi, leur dit-il, serrer la main de tous ces jeunes gens; c'est une vraie joie pour un Français et un honneur pour un soldat. »

II

Mais déjà les Pères Blancs avaient commencé depuis plus d'un an à fonder leurs missions. Après l'œuvre des Orphelins de la famine et des villages d'Arabes chrétiens, ce fut vers la Grande-Kabylie que se portèrent leurs premiers efforts.

Les Kabyles appartiennent à l'ancienne race berbère ou numide, si célèbre par la résistance acharnée que Jugurtha fit aux Romains. Elle n'est restée intacte que dans la Grande-Kabylie, la Kabylie de Cherchell, l'Aurès au sud de la province de Constantine, chez les Touaregs en plein Sahara, et dans les montagnes du Maroc. Ailleurs les Berbères ont été assimilés par les Arabes. Mais arabisés, ou non, ils constituent à peu près les deux tiers de la population indigène d'Algérie. Ils sont au nombre de 400.000 dans la Grande-Kabylie ou Kabylie du Djurjura.

La plupart des Berbères étaient chrétiens au moment de l'invasion arabe; s'il restait des païens, ce ne devait guère être qu'au sommet des montagnes et dans les profondeurs inexplorées du désert. La violence seule put imposer le mahométisme aux vaincus, et leur résistance fut souvent longue et héroïque. Le Coran n'a, du reste, obtenu en Kabylie qu'une demi-victoire : ses adeptes y sont beaucoup

moins fervents que dans le reste de l'Afrique, et, ce qui est plus important, ils ne lui reconnaissent que la valeur d'une loi religieuse; contrairement aux autres mahométans, ils ne l'ont jamais appliqué dans le domaine civil et politique; ils ont défendu jusqu'au bout l'organisation démocratique de leurs villages, ou *thadderts*, en petites républiques autonomes, et ils ont fidèlement gardé leurs *kanouns*, ou coutumes particulières, même lorsqu'elles étaient contraires au droit musulman. Il est certain que si la France eût mieux connu ces vérités sur la population indigène, ou si elle avait su en tenir compte, elle aurait pu en tirer grand parti pour la conquête et l'assimilation; à tout le moins n'eût-on pas vu l'empire s'efforcer, pendant plusieurs années, d'assimiler malgré eux les Kabyles aux Arabes (1).

Mgr Lavigerie connaissait mieux son diocèse. Dès sa première lettre pastorale, il rappelait qu'après l'invasion musulmane, « réfugiés sur les sommets ou dans les gorges des montagnes, les solitudes du désert, les anciens maîtres de la Mauritanie et de la Numidie conservèrent longtemps la foi de leurs pères. » Et dans son *Discours sur l'armée et la mission de la France en Afrique*, il compare les anciens Berbères aux chrétiens de la Syrie et du Liban.

En 1872 il voulut visiter lui-même les Kabyles du Djurjura et s'entretenir directement avec eux de ces grands souvenirs. Un jour qu'il les leur avait rappelés dans la *djemmâa* où ils traitent toutes les affaires d'intérêt commun, ils se consultèrent entre eux avec beaucoup de vivacité, et l'*amin*, sorte de maire élu, répondit au nom des autres : « Nous savons tout cela, mais c'est bien ancien. Ce sont nos grands-pères qui nous l'ont dit; mais nous ne l'avons pas vu. »

Quelques mois après ce voyage, au commencement de 1873, les Pères Blancs s'établissaient pour la première fois en Kabylie. Les Jésuites les y avaient précédés, et ils avaient

(1) On ne peut guère parler de la Kabylie sans rappeler le charmant ouvrage où M. François Charvériat a laissé à ses amis et au public distingué l'image, en quelque sorte, de son esprit vraiment supérieur et de son âme si chrétienne : *Huit jours en Kabylie*, Paris, Plon, 1890, 1 vol. in-18.

admirablement réussi à se concillier la confiance des indigènes, mais le manque de sujets dans leur province de Lyon, d'où relève l'Algérie, les avait empêchés d'étendre leur action autant qu'il l'eût fallu; c'était seulement dans deux postes, à Djemma-Saharidj et chez les Beni-Yenni, près de Fort-National, qu'ils pouvaient travailler à rapprocher les Kabyles des Français et des chrétiens. Dans la première de ces missions, ils étaient parvenus à réunir dans leur école jusqu'à 150 enfants indigènes. Ils durent tout abandonner en 1881, à la suite des décrets. Les expulsions n'ont pas eu lieu en Algérie, grâce à la résistance invincible de l'Archevêque; mais elles y ont cependant exercé leur funeste contrecoup, en diminuant les ressources des congrégations et le nombre de leurs membres.

Les trois premiers missionnaires d'Alger qui partirent en Kabylie, chacun avec la quantité précise de bagages qu'il pouvait porter à côté de lui sur son mulet, s'arrêtèrent, épuisés de fatigue, aux abords du premier village qu'ils rencontrèrent. C'était Taguemont-Azous. Trois mois durant, ils n'eurent d'autre lit que la terre nue. Une main charitable leur ayant envoyé de l'argent, ils purent se bâtir une maison. Le supérieur, qui était le Père Deguerry, se fit maçon, et les deux autres Pères, manœuvres. Deux ans plus tard, le pauvre bâtiment prenait une direction prononcée vers le ravin, et une pluie torrentielle achevait de le précipiter. Il fallut recommencer.

Les stations de Kabylie sont aujourd'hui au nombre de sept. L'installation, très sommaire, est à peu près partout la même. Une pièce unique, parquetée en terre battue, se prête à tous les usages au moyen de compartiments fictifs. Tout au fond, et voilée par un tapis tendu, se trouve la chapelle ; au milieu, la place du dortoir et de la salle à manger, avec une table à tout faire ; dans un coin, la cuisine avec une batterie élémentaire ; dans l'autre, la mule et le petit bétail, quand il y en a. Mais la salle importante, c'est le *divan*, qui comprend presque toute la première moitié de la maison. On y reçoit les visiteurs ; et ils ne

font pas défaut. Presque toujours il est plein de malades, et l'on y trouve aussi des curieux et des bavards; le marabout arabe y fait volontiers un bout de conversation. C'est là qu'il faut voir comment la présence des missionnaires exaspère les indigènes et excite leur fanatisme!

Comme ceux des villages chrétiens, les Pères Blancs de Kabylie sont surtout occupés en qualités d'instituteurs. Mais tandis qu'à Saint-Cyprien et à Sainte-Monique, ils n'admettent que les chrétiens, afin d'éloigner d'eux la corruption des petits musulmans, en Kabylie, au contraire, l'école est ouverte à tous, et les élèves y viennent très nombreux. Leurs pères les y envoient volontiers; au besoin ils les amènent, ou même les apportent, quand il y a trop de neige; ils aiment l'instruction, pourvu qu'elle ne soit ni laïque ni obligatoire, comme le témoignent tous les voyageurs.

C'est à l'école que se fait le plus grand bien. Les enfants qui en sortent savent lire, parler, écrire le français; ils savent de la géographie, de l'arithmétique, un peu d'histoire; ils sont plus habiles que les autres dans leurs travaux domestiques et plus entendus aux choses de la vie. Ils ne croient plus qu'il suffit de dire la *chaada* pour être au-dessus du reste des hommes; ils ont une grande idée de la France, et ils sont convaincus qu'il n'y a rien à espérer pour leur race en dehors d'une soumission sincère et d'une lente assimilation.

Souvent l'exemple des Pères a encore d'autres effets que de les rapprocher de la France; déjà un grand nombre d'entre eux demandent « à rentrer dans l'ancienne voie », et à embrasser une religion dont les marabouts sont si supérieurs à ceux de l'islamisme. Les Pères font de grandes difficultés pour les admettre au baptême; presque toujours ils attendent que les prosélytes volontaires aient atteint l'âge d'hommes et qu'ils soient en assez grand nombre pour que le changement de religion ne leur crée pas dans la tribu une situation dangereuse. Déjà, et sans le moindre trouble, il s'est fait plusieurs conversions et l'on trouve des ménages catholiques en divers endroits de la Grande-Kabylie.

Par un phénomène constant et bien digne d'attention, ceux qui se font chrétiens se considèrent par le fait même comme des Français et se conduisent désormais comme tels. On comprend dès lors cette réflexion d'un administrateur irréligieux, mais bien informé : « Partout où les Arabes nous sont le plus hostiles, et notamment dans les *zaouïas* des sociétés secrètes, le gouvernement devrait envoyer des Pères Blancs fonder une école ; il pourrait, au bout de quelques années, les remplacer par des laïcs. »

Et puis, n'est-ce pas, qu'est-ce qui empêcherait le même gouvernement de faire revenir les missionnaires quand il serait temps de remédier aux effets de l'instruction athée ?

III

Pendant qu'une petite troupe de missionnaires attaquait la barbarie et le mahométisme dans le nord de l'Afrique, d'autres s'avançaient vaillamment dans les déserts du sud pour y porter le nom du Christ et celui de la France.

Bien avant les intelligents patriotes qui prônaient dès lors la nécessité de réunir l'Algérie et la Tunisie au Sénégal par un système de communications qui pût nous amener, à travers le Sahara, les richesses du Soudan, et surtout assurer notre domination contre des révoltes toujours possibles, Mgr Lavigerie avait prévu l'avenir de ces vastes régions. Dès 1868 il s'était fait nommer délégué apostolique d'une mission créée cette même année, et qui s'étendait entre l'océan Atlantique à l'ouest, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie au nord, le Fezzan à l'est, le Sénégal et la Guinée au sud. C'est la mission du Sahara occidental et du Soudan.

Il en entreprit la conquête en 1874.

Pour procéder méthodiquement, il établit d'abord ses missionnaires dans les postes du Sahara les moins éloignés du Tell, à Biskra, Géryville, Laghouat et Metlili. L'instruction des enfants et le soin des malades furent là comme ailleurs, les moyens mis en œuvre pour gagner les mu-

sulmans et préparer, avec lenteur mais sûreté, les futures conversions. Il arriva bientôt que les indigènes demandèrent eux-mêmes l'envoi de missionnaires, et le chef d'une grande tribu écrivit à ce sujet à Mgr Lavigerie une lettre bien capable de soutenir son courage. Les Missionnaires avaient eu, du reste, la joyeuse surprise de retrouver dans le Sahara, chez les Mzabites, nos plus proches voisins, et surtout chez les Touaregs qui habitent, ou pour mieux dire qui voyagent plus au sud, les mêmes caractères qui distinguent les Kabyles des Arabes. C'étaient, comme eux, d'anciens Berbères différant sur beaucoup de points des musulmans orthodoxes : le Coran ne leur servait pas de loi civile ; ils avaient gardé le culte de la croix et le vague souvenir de traditions antérieures au mahométisme (1). Chez les Touaregs, la femme marchait en tout l'égal de l'homme, et elle était même apte à exercer le pouvoir politique.

Tout cela du reste n'empêche pas les Touaregs d'être pour le moins aussi pillards et aussi cruels que les autres habitants du désert ; peut-être même sont-ils actuellement plus soumis que personne à l'influence directe et fanatisante du Mahdi et des sociétés secrètes. Cependant la crainte que ces trente mille nomades inspirent aujourd'hui nous paraît bien exagérée. Ils commencent à connaître nos forces, et le prétendu chef qui est venu cette année à Biskra autant pour s'informer de ce qu'est la *tribu* de Français que pour traiter avec elle, a dû édifier ses compatriotes sur l'importance de notre armée. Ce que la crainte a commencé, l'intérêt l'achèvera, le jour où nous saurons utiliser leurs talents

(1) Voici ce que dit M. Duveyrier, qui a voyagé chez les Touaregs avec une mission du gouvernement français : « La croix se trouve partout, dans leur alphabet, sur leurs armes, sur leurs boucliers, dans les ornements de leurs vêtements. Le seul tatouage qu'ils portent au front, sur le dos de la main, est une croix à quatre branches égales ; le pommeau de leurs selles, la poignée de leurs sabres, de leurs poignards sont en croix. » Si cette espèce de culte de la croix n'est pas necessairement un reste de la religion chrétienne, il prouve tout au moins que les tribus qui le pratiquent ont une origine antérieure à l'invasion arabe et ne sont qu'imparfaitement soumis aux mahométans. On sait en effet l'horreur des musulmans fervents pour le signe distinctif du christianisme.

de transporteurs et où leurs caravanes trouveront moins de profit à tuer les voyageurs pour les piller qu'à nous amener en Algérie les produits du Soudan. Au reste, s'ils ne se laissent pas autrement convaincre, une colonne de cent ou deux cents soldats accompagnant les constructeurs du futur transsaharien suffira sans aucun doute pour les mettre à la raison, car leurs tribus, vivant dispersées, ne peuvent jamais former que des bandes peu nombreuses.

Séduits par leurs bons rapports avec les Touaregs, les Pères Blancs crurent qu'ils pouvaient grâce à eux pénétrer dans le Soudan. En décembre 1875, les PP. Paulmier, Ménoret et Bouchaud se mirent en route pour Tombouctou sous la conduite de cinq Touaregs, avec la résolution de s'établir définitivement dans la capitale du Soudan, ou d'y laisser leur vie pour l'amour de la vérité. Ils y laissèrent leur vie en effet, massacrés qu'ils furent après quelques semaines de voyages. L'Archevêque d'Alger eut à pleurer la mort de ses fils et à célébrer le triomphe de ses premiers martyrs. Il écrivit, lui, leur père spirituel, une longue lettre à leurs parents de la terre. Après s'être affligé avec eux il essaya de leur faire partager les consolations de la foi.

« Quels souvenirs ! leur écrivait-il, et de quel glaive ne percent-ils pas mon âme, en songeant qu'ils nous ont quittés et que je leur survis ! Voilà ce que je sens sur leur tombe ! Et vous qui avez veillé sur leur berceau, puis-je m'étonner que vous les pleuriez avec moi ? Pleurez donc, pleurez comme Jacob pleurait Joseph, comme Rachel pleurait ses fils ; mais que nos larmes soient adoucies par les espérances de la foi...

« Ils vivent, vos trois fils Martyrs ! Ils vivent en Dieu, pour l'amour duquel ils ont donné leur sang innocent. Ils vivent à jamais dans le souvenir reconnaissant de l'Eglise leur Mère que leur sacrifice a tant honorée.

« Et quels traits pleins de charmes ces apôtres, enlevés dès leurs premiers pas dans leur carrière, ne garderont-ils pas dans son histoire ? Fleurs sacrées, où la blancheur du lis s'allie à la pourpre du martyre, et qui les premières sont venues fleurir et embaumer ces déserts !... »

Ne pouvant aller au Soudan par le sud de l'Algérie, les

missionnaires cherchèrent à y pénétrer par une autre voie, et ils tournèrent les yeux vers la Tripolitaine. Une procure fut tout d'abord établie à Tripoli pour faciliter l'accès de l'intérieur, et trois Pères s'établirent bientôt après, malgré tous les obstacles et tous les périls, dans la ville de R'damès, à 30° de l'équateur, c'est-à-dire à la hauteur des postes les plus avancés de l'Algérie. Ils y réussirent si bien que les notables de la ville firent demander à M. Féraud, alors consul général de France à Tripoli, de les remplacer par d'autres missionnaires, s'ils venaient jamais à les quitter pour s'enfoncer dans l'intérieur.

Telle était, en effet, leur intention, et ils l'avaient manifestée au Père Deguerry dans une lettre du 15 mars 1878 : « Nous sommes fort bien placés cette fois, disaient-ils, pour aller au Soudan. En moins de dix-huit mois ou de deux ans, nous y parviendrons avec la grâce de Dieu... A l'œuvre donc tout de bon, et ne nous décourageons pas. D'Ouargla ici, un voyage de seize jours ; d'ici à R'at, un voyage de quinze ; de R'at à Kouba ou Kano, un autre de quarante-cinq ou cinquante. »

Mgr Lavigerie crut devoir modérer leur zèle. A la nouvelle du massacre de la colonne Flatters, il envoya l'ordre de surseoir à tout voyage dans le Sahara, et il renouvela cette prescription quand la campagne de Tunisie vint redoubler la haine des musulmans du désert contre la France et le christianisme. L'apaisement s'étant fait ensuite dans la Tunisie et dans la Tripolitaine, et des assurances formelles leur ayant été données de la part des chefs d'une caravane touareg, les Pères de R'damès estimèrent le moment venu de se diriger vers le Soudan en passant par R'at, et de porter l'Evangile chez des tribus fétichistes qui attendent encore leurs premiers apôtres. Ils écrivirent à leurs supérieurs pour annoncer leur prochaine expédition, et ils se crurent autorisés à partir avant d'avoir reçu la réponse. Un jour après avoir quitté R'damès, tous trois étaient mis à mort par les Touaregs qui les accompagnaient, probablement à l'instigation des Snoussya et du Mahdi.

L'Archevêque d'Alger partagea le nouveau deuil et aussi

la légitime fierté des Missionnaires qui venaient d'envoyer au ciel trois martyrs de plus. Mais il leur rappela en même temps les règles de prudence dont ils ne devaient pas s'écarter. Il ne nomma que pour les bénir les Pères de R'damès, qui avaient cru à la disparition du danger pour lequel un an plus tôt on leur avait défendu de partir ; mais il fit à tous les autres une obligation rigoureuse de ne pas s'exposer volontairement au danger grave et certain. Il voulait que les expériences du passé servissent à modérer leur zèle et à le rendre plus patient : « Heureuse, ajoutait-il à bon droit, heureuse la société d'hommes apostoliques qui, dans ce temps de lâcheté et d'égoïsme universels, a besoin qu'on l'arrête pour ne pas courir au martyre ! »

Malgré tant d'obstacles et de si douloureux échecs, les missionnaires d'Alger n'ont renoncé ni à évangéliser les tribus sahariennes, ni à pénétrer dans l'Afrique Centrale. Ils s'avancent à la suite des armes françaises, rendant la domination plus facile aux indigènes à force de bienfaits, et servant à nos soldats, dans ces trop lointaines oasis, d'aumôniers et d'amis. Ils s'enfonceront de plus en plus dans le désert, à mesure que la France, comme son intérêt l'exige et comme le permettent les nouvelles conventions, établira des postes fortifiés et des voies de communication entre ses possessions du nord et de l'est pour faire un tout de l'Algérie, du Sénégal et du Congo reliés ensemble par le Sahara et le Soudan central et occidental. Mais ils n'ont pas ajourné jusqu'à la pacification du désert et à la construction du Transsaharien leur projet de convertir et de civiliser l'empire de la Nigritie. Repoussés au nord, ils l'ont tourné à l'est par la mer Rouge et l'océan Indien ; ils sont allés jusqu'à Zanzibar, et de là ils se sont rendus près de ces Grands Lacs, d'où partent le Nil et le Congo ; déjà ils y ont converti des royaumes entiers, en attendant l'heure de descendre vers le lac Tchad et vers le Niger. Mais les Missions de l'Afrique équatoriale, la plus belle œuvre des Pères Blancs, sont trop importantes pour être étudiées autrement qu'en un article spécial et très développé (1).

(1) On peut voir sur ce sujet les deux articles que M. Félix Klein



IV

Mgr Lavigerie s'est toujours souvenu que l'Orient a eu les prémices de son apostolat, lorsqu'il a été chargé, en 1860, de porter les aumônes des Chrétiens d'Europe aux victimes des Druses dans la Syrie et le Liban. Il connaît par lui-même l'importance des intérêts religieux et français qui sont engagés en Asie-Mineure. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de le voir, en 1878, obtenir de Pie IX, pour ses missionnaires d'Alger, la garde du sanctuaire de Sainte-Anne de Jérusalem, concédé par la Turquie à la France après la guerre de Crimée, et qui s'élève sur l'emplacement de la maison vénérable où la tradition veut que soit née la sainte Vierge. Les Pères Blancs, qui savent le respect des Arabes pour la Mecque et le tombeau de Mahomet, peuvent leur dire qu'eux aussi vont en pèlerinage dans la vraie ville sainte, au tombeau du seul vrai prophète.

L'établissement de Sainte-Anne n'est pas seulement un lieu de prière ; il est devenu le centre d'un grand mouvement catholique. Les Pères Blancs y ont fondé une école apostolique où sont élevés les futurs instituteurs et les futurs missionnaires des Grecs orientaux. Un grand séminaire s'est, depuis, ajouté à la maison d'enseignement proprement dite, et aujourd'hui, sous la direction de douze missionnaires et d'un prêtre grec melchite, une centaine d'élèves s'y préparent à convertir leurs compatriotes. Hors des classes spéciales d'arabe, langue nationale, et de grec, langue liturgique, tous les exercices se font en français. Les prêtres qui sortent de Sainte-Anne ont beaucoup plus d'influence que les schismatiques, parce qu'ils sont plus instruits et parce qu'on a eu soin de leur laisser le rite national, suivant cette instruction de Mgr Lavigerie à ses

a publiés dans le *Correspondant* du 25 août et du 10 septembre, ou au moins le résumé qu'en a donné le *Figaro* dans son *Supplément littéraire* du 27 septembre.

Missionnaires : « Une seule méthode peut être féconde en Orient, et il faut la formuler ainsi : accepter et respecter chez les Orientaux tout absolument, excepté le vice et l'erreur. » Grâce à cette sage tolérance, approuvée par Rome, les évêques schismatiques eux-mêmes proposent aux Pères Blancs plus d'élèves que leurs ressources ne permettent d'en recevoir, et l'on voit des prêtres de l'Eglise séparée envoyer au séminaire catholique les fils qu'ils destinent à leur succéder, et qui ramèneront ainsi tout naturellement des paroisses entières à l'Eglise romaine. Quant aux Grecs-Unis, ils témoignent d'autant plus de reconnaissance et d'empressement pour ce séminaire, qu'ils n'en avaient pas un seul, jusqu'ici, dans la Palestine.

Une autre maison d'enseignement a été fondée à Malte en 1881, sous le titre d'Institut apostolique africain. Depuis 1886, elle occupe une situation très pittoresque à Casal-Tarxin, au-dessus des trois cités qui font face à La Valette. Il s'y prépare de jeunes instituteurs pour la Kabylie, et des prêtres Maltais destinés à évangéliser leurs comptriotes d'Algérie et de Tunisie. Mais les élèves les plus intéressants sont sans aucun doute les jeunes nègres ramenés par les Pères du Sahara et de l'Afrique équatoriale. Ils avaient d'abord été réunis à Carthage, sous la direction du Père Delattre, qui joint les qualités de l'apôtre à celles du savant, et du pieux et aimable Père Roger, aujourd'hui Supérieur à l'Institut de Malte, après l'avoir été à Sainte-Anne de Jérusalem.

Les missionnaires ont souvent à recueillir des enfants abandonnés, à racheter les pauvres petits esclaves qui leur semblent par trop malheureux. Ce sont les plus intelligents qu'on envoie à Malte pour faire leurs études quelquefois en théologie, le plus souvent en médecine. Un certain nombre d'entre eux, des Arabes notamment, ont été envoyés dans la maison que les Pères ont à Lille, et ils étudient également la médecine. Après avoir passé devant la faculté anglaise de Malte ou devant les facultés de France, des examens où ils ne se montrent nullement inférieurs aux candidats européens, les jeunes docteurs reprennent le che-

min de l'Afrique sous la direction des Pères, et ils vont faire apprécier à leurs frères moins heureux les bienfaits de la foi et de la charité chrétiennes. Dans la lettre où il annonce au cardinal Lavigerie son rétablissement sur le trône d'Ouganda, le roi Mwanga le prie de lui envoyer « des enfants ayant appris les remèdes », et il leur promet « une belle place ». C'est pour répondre à cette demande que les dix-huit missionnaires qui sont partis d'Alger le 29 juin 1890 à destination des Grands Lacs, ont emmené avec eux deux médecins nègres élevés à Malte, Michel Abdou et François Gogé, du Soudan Oriental. Les quinze indigènes de l'Ouganda que Mgr Livinhac a dernièrement amenés à Paris sont tous destinés à faire leur éducation à l'Institut de Malte. Ils vont se rendre directement dans cette île en quittant Rome, où le cardinal Lavigerie vient de les conduire pour les présenter au Saint-Père.

V

On se demandera comment une Société si récente peut suffire à tant d'œuvres diverses. Et nous n'avons point parlé de tous ses établissements. Nous n'avons point parlé du petit séminaire diocésain de Carthage, qui est confié à sa direction. Nous n'avons presque rien dit de la maison qu'elle possède à Rome, à Saint-Nicolas des Lorrains, pour traiter ses affaires avec le Saint-Siège, et pour servir de séminaire aux Pères qui préparent, à la Propagande, leurs grades de théologie et de philosophie. Nous avons à peine mentionné la procure de Paris, où se rédige le *Bulletin des Missions d'Afrique* et où se centralisent les diverses offrandes, en particulier celles des chrétiens généreux qui veulent adopter un missionnaire en pourvoyant à ses besoins matériels et en participant à ses mérites devant Dieu.

Si les Pères Blancs sont déjà assez nombreux pour faire tant de bien dans l'Afrique du Nord, de l'Est et du centre, et jusqu'en Orient, c'est sans doute parce qu'on trou-

verait difficilement une vocation plus séduisante que la leur pour les âmes vaillantes, mais aussi parce que leur recrutement et leur formation sont organisés de main de maître.

La Congrégation des missionnaires d'Alger renferme deux ordres distincts d'ouvriers apostoliques : les prêtres ou missionnaires proprement dits, connus sous le nom de Pères Blancs, et les Frères catéchistes ou frères convers, qui ne sont pas dans les ordres, mais qui font les serments religieux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et en outre le serment de se dévouer aux missions d'Afrique.

Les uns et les autres ont leur noviciat à Maison-Carrée, près d'Alger. Mais l'Afrique est bien loin pour qui veut étudier sa vocation, et c'est s'exposer à faire deux fois le voyage, que s'y rendre sans être sûr de l'issue de l'épreuve. Il a donc fallu fonder en Europe des établissements préparatoires.

Les Frères ont des postulats en France, en Belgique, en Hollande ; ils s'y préparent pendant six mois aux exercices de la vie spirituelle et apostolique, et ils y restent même davantage s'ils ignorent le français. Ils vont ensuite achever pendant dix-huit mois leur noviciat à Maison-Carrée. On ne leur demande ni dot, ni déboursé d'aucune espèce ; ils sont conduits gratuitement en Algérie, et leur retour, s'il arrive qu'ils ne soient pas admis, est également aux frais de la Mission.

Les Prêtres ont des maisons de postulat ou Ecoles Apostoliques depuis 1882 à Woluwé Saint-Lambert, près de Bruxelles, pour les Hollandais et les Belges, et depuis 1874 à Saint-Laurent d'Olt, au diocèse de Rodez, pour la France. Là sont recueillis pour y recevoir la même instruction et la même formation que dans les petits séminaires, les enfants, même dénués de toute ressource, qui se sentent de l'attrait pour les missions. Une maison semblable est établie à Saint-Eugène, près d'Alger, dans la propriété même où réside le cardinal Lavigerie. Le vieil archevêque n'a pas de plus grand bonheur que de se trouver au milieu des enfants qui y sont élevés. Il les avait fait venir tous à

Carthage pour la consécration de la basilique Saint-Louis, et leur fanfare, si habilement dirigée par le Père Dausbourg, ancien maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, n'a pas peu contribué à embellir les fêtes religieuses et à charmer les loisirs des Pères du Concile.

Un jour qu'ils avaient joué, pendant le repas, de délicieux airs arabes, le Cardinal les fit avancer vers la table d'honneur pour les remercier au nom de tous. Mais quand ils furent devant lui et qu'il aperçut au-dessus d'eux les tableaux ornés de palmes où était représenté le supplice des martyrs de l'Ouganda, il ne put que leur dire d'une voix lente et émue, que j'entends encore : « Mes enfants, vous voyez ces bûchers!... A votre futur martyre! » Il y avait là des évêques et des prélats de tous pays, de vieux missionnaires, des prêtres algériens, stoïques comme leurs Arabes : tout le monde pleurait.

Au sortir de l'école apostolique ou, si l'on est déjà dans les ordres, après une retraite plus ou moins longue dans un postulat, le futur missionnaire entre au noviciat de Maison-Carrée, pour s'y former à la vie qui devra être la sienne. Dès lors, son temps se partage entre la lecture de la Bible ou des auteurs ascétiques et l'étude de la langue arabe, qui occupe la plus grande partie de ses journées. Pour se préparer aux labeurs et aux privations physiques de l'avenir, il fait une heure de travail manuel, il couche sur la planche ou par terre, il s'habitue d'avance, en mangeant plus de couscous que de plats fins, à la cuisine du gourbi, de la tente ou de la hutte.

Après deux ans de noviciat, s'il est prêtre, il part pour la Mission qu'on lui désigne, en Kabylie, dans le Sahara, en Tunisie, à Malte, à Jérusalem ou près des Grands Lacs. S'il n'a pas fait sa théologie, il va l'étudier à Carthage, au séminaire Saint-Louis, sur le plateau de Byrsa, près de la basilique primatiale. Nul lieu au monde ne pouvait être mieux choisi pour enseigner la science sacrée à de futurs missionnaires. C'est là qu'aux premiers siècles l'Eglise d'Afrique a vu briller, par leur science et leur éloquence, ses deux plus grands docteurs, saint Cyprien et saint Au-

gustin; c'est là que sont tombés pour la foi ses plus nombreux et ses plus illustres martyrs. Il convient que la même Eglise, après plus de douze cents ans de mort, retrouve maintenant la vie près du tombeau de ces glorieux ancêtres.

VI

A Carthage encore, à égale distance de la nouvelle cathédrale Saint-Louis et des ruines de l'ancienne basilique de Sainte-Félicité, où saint Augustin a prêché des sermons qui nous restent, s'élève le scolasticat des Sœurs de la Mission, ou Sœurs Blanches, fondées aussi par le Cardinal pour l'évangélisation de l'Afrique.

Réunies à Kouba en 1868, pour élever les petites orphelines de la famine, les premières postulantes restèrent pendant dix ans sous la direction des sœurs nancéiennes de Saint-Charles et des sœurs de l'Assomption. Ce fut seulement après cette formation que Mgr Lavigerie les organisa en congrégation indépendante. Les œuvres qu'il leur a confiées sont les suivantes : enseignement élémentaire de la religion aux femmes infidèles, que les missionnaires ne peuvent guère aborder; direction d'orphelinats exclusivement indigènes et d'écoles qui peuvent aussi recevoir des enfants de colons; hôpitaux, dispensaires et travaux manuels; visites et soins à donner à domicile aux indigènes malades; prières pour la conversion des infidèles, et particulièrement des femmes africaines.

Plus profond est l'avilissement de ces pauvres créatures, plus elles sont frappées de la grandeur morale de nos religieuses. Elles les prennent pour des êtres supérieurs, presque surnaturels. Elles ne leur portent pas envie, car elles sont résignées à leur sort, n'ayant pas l'idée d'une société où la femme soit l'égale de l'homme; mais elles les admirent et les écoutent avec une rare docilité. Jusqu'où va leur confiance, on en jugera par le trait suivant :

Un jour que trois d'entre elles étaient allées à la visite des



malades dans un village kabyle, Aitab-del-Moumen, et qu'elles étaient cernées dans une maison par la foule empressée de ceux qui leur demandaient des soins et des remèdes, une pauvre femme faisait de grands efforts pour attirer leur attention et les emmener avec elle.

« Viens chez moi, criait-elle, viens chez moi.

— Dès que nous aurons soigné tous ces malades.

— Non, viens tout de suite pour guérir mon fils.

— Et qu'est-ce qu'il a, ton fils?

— Il est mort! »

Les Sœurs des Missions d'Afrique avaient trois postes en Kabylie; elles ont dû en abandonner un récemment, parce qu'elles n'étaient plus en sûreté dans les ruines qui leur servaient de demeure et qu'elles manquaient de ressources pour remédier à ce délabrement par les réparations les plus indispensables. Dans les deux autres postes, elles continuent avec grand succès de soigner les malades et de faire l'école aux petites filles. Leurs classes sont encore plus suivies que celles des missionnaires, et les enfants élevées par elles sont très recherchées en mariage à cause des talents de ménagère et des habitudes soigneuses qu'elles y acquièrent. Elles se paient beaucoup plus cher que les autres. Autour des Sœurs Blanches, comme autour des missionnaires, on voit bientôt tomber les préjugés fanatiques et se répandre l'estime du christianisme, estime qui se traduit déjà par de libres et solides conversions. Elles sont, elles aussi, assez aimées des Kabyles, pour qu'ils essaient souvent de les convertir au mahométisme dans l'intérêt de leur âme.

Dans les deux villages chrétiens, ce sont les Sœurs Blanches qui dirigent le grand hospice indigène de Sainte-Elisabeth et qui font la classe aux filles. Elles ont encore, en Algérie, l'orphelinat agricole de Kouba, où elles ont gardé les petites orphelines de 1867, que les infirmités ont empêchées de se marier, et où elles recueillent aussi les enfants de leurs premiers enfants, quand la mort vient à les priver de leur père ou de leur mère. En Tunisie, elles ont à la Marsa une école où elles élèvent tous les enfants que les familles veulent bien leur confier, sans distinction de reli-

gion, et à Carthage, une maison de refuge pour les Madeleines repentantes et les jeunes filles abandonnées dont la vertu serait exposée aux plus grands dangers dans ce monde tout imprégné des mœurs musulmanes.

Leur recrutement et leur formation sont organisés comme ceux des Pères Blancs.

Pour les jeuues filles plus encore que pour les hommes, il est nécessaire de faire en Europe une première épreuve de la vocation avant d'aller l'examiner définitivement en Afrique. Deux postulats répondent à ce besoin pour les Sœurs de la Mission : l'un est à Lyon, dans la ville catholique et généreuse, où se trouve si bien placé le conseil central de la Propagation de la Foi ; l'autre est à Maëstricht, pour recueillir les vocations de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne du Nord. Les demandes d'admission sont déjà nombreuses; beaucoup d'âmes qui se sentent un attrait tout à fait prononcé pour les Missions préfèrent cette congrégation aux autres, parce qu'elle est exclusivement destinée à l'apostolat en pays infidèle. Il faut dire aussi que l'affreuse situation des femmes africaines, dont les Sœurs Blanches se proposent avant tout le soulagement moral et matériel, est bien faite pour émouvoir le cœur d'une jeune fille chrétienne.

Après avoir pris l'habit au postulat français ou hollandais, les futures Sœurs Blanches vont au noviciat de Kouba et au scolasticat de Carthage terminer leur préparation. Aux exercices de la vie religieuse, elles mêlent l'étude de la médecine, de l'arabe et des autres langues africaines. Il y a parmi elles quelques jeunes filles indigènes, et celle qui enseigne l'arabe est une orpheline de 1867, qui a pour marraine la pieuse veuve du général Yusuf.

Lorsqu'elles sont assez avancées dans la piété et dans les sciences qu'exige leur apostolat, elles sont envoyées dans un poste de l'Algérie ou de la Tunisie. Le cardinal Lavigerie n'a pas voulu jusqu'ici leur permettre d'aller plus loin. dans l'Afrique équatoriale. Il a craint pour elles les fatigues d'une si longue route et plus encore les dangers qu'elles auraient à craindre dans des pays complètement sauvages.

Il a voulu attendre que les Pères Blancs aient préparé les voies et aplani les difficultés. Mais déjà elles peuvent entrevoir le moment prochain où ces immenses contrées s'ouvriront à leur zèle, car la foi catholique commence à en chasser les ténèbres et la barbarie.

C'est par les Sœurs de la Mission et par les Pères Blancs que le cardinal Lavigerie est parvenu à lutter efficacement contre le mahométisme. Sa mission providentielle aura été de convertir les infidèles au christianisme dans l'Afrique du Nord et du centre. Le premier de tous peut-être, depuis la venue de Mahomet, il a osé s'attaquer autrement que par les armes à cette force aveugle et redoutable qu'on appelle l'islamisme, arrêter la propagande du Coran chez les nègres qui ne l'ont pas encore reçu, essayer même, avec prudence, mais avec ténacité, de l'abolir dans les pays où il règne depuis des siècles.

Il ne faut pas juger du mahométisme par la foi engourdie des Turcs d'Europe et d'Asie-Mineure. Cette religion de violence, d'immoralité, d'esclavage et de mort a fait en Afrique depuis un demi-siècle, des progrès sur lesquels il importe de ne pas fermer les yeux. Les Arabes, qui se sont répandus partout pour faire le commerce des esclaves et de l'ivoire, les Arabes l'ont imposé de force à près de cinquante millions de nègres; ils sont devenus eux-mêmes plus fanatiques que jamais, et maintenant, organisés en sociétés secrètes, ils n'attendent que le moment de se soulever contre les chrétiens. Dans combien de vastes régions ne peut pas éclater la guerre sainte, à l'appel du nouveau prophète, le grand Madhi de la Tripolitaine! Sans doute, il n'est pas à craindre qu'ils triomphent définitivement, mais on ne saurait trop insister sur le danger qu'ils feraient courir à nos colonies en temps de guerre européenne, ni sur les massacres qu'ils auraient le temps de multiplier, même en temps de paix, avant que nous puissions envoyer contre eux des secours efficaces.

Essayer, par la persuasion, de détruire le mahométisme en Afrique, ce n'est pas seulement servir les intérêts de la religion, c'est servir ceux de la civilisation et de la France.

Nous en avons dit assez pour montrer que les meilleurs artisans de cette grande œuvre, ce sont les Missionnaires d'Alger, les Pères Blancs du cardinal Lavigerie.

Abbé Félix KLEIN.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. — M. l'abbé Vigouroux, professeur d'Ecriture sainte à l'Institut catholique de Paris, a publié, il y a quelques mois, le quatrième et dernier volume de son ouvrage : *Les Livres saints et la critique rationaliste* (1). Dans les deux premiers volumes, il présente l'histoire des attaques contre la Bible depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à nos jours, qu'elles viennent des païens, des hérétiques ou des rationalistes. Il expose les principaux systèmes contre l'authenticité, la véracité, l'origine divine des Livres saints. Dans les volumes suivants il réfute ces objections. Il étudie chacun des livres bibliques en particulier, accordant cependant une attention spéciale au Pentateuque, auquel tout le troisième volume est consacré. Et cela à juste droit, puisqu'il a été le plus attaqué, et qu'il est encore de nos jours celui contre lequel porte presque tout l'effort de la critique rationaliste.

Dans le quatrième volume, dont nous avons à parler aujourd'hui, M. Vigouroux s'occupe de tous les livres de l'Ancien Testament, sauf le Pentateuque, et de ceux du Nouveau Testament. On est obligé de reconnaître que dans le grand nombre des questions traitées il en est quelques-unes qui sont un peu écourtées, d'autres qui ont été discu-

(1) *Les Livres saints et la Critique rationaliste. — Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les saintes Ecritures*, par F. Vigouroux, avec des illustrations d'après les monuments. *Tome IV, pp. 670, in-12.* Paris, Roger et Chernoviz, 1890.

tées si souvent qu'on aurait pu, sans crainte d'être incomplet, les laisser de côté. Enfin, quelquefois l'auteur, dans son désir bien légitime de justifier les données bibliques, dépasse un peu la portée ou la valeur des documents.

Il est impossible d'entrer ici dans aucun détail ou de signaler une question étudiée plus spécialement ou avec plus de soin que les autres. On sait avec quelle érudition et quelle connaissance des travaux anciens et modernes M. Vigouroux traite toute question qu'il touche. Pour la défense de la Bible, il met tour à tour à contribution les sciences naturelles et historiques, critiques et philologiques. L'apologiste catholique possède dans les ouvrages déjà nombreux du savant professeur une riche mine, d'où il pourra extraire de nombreux arguments pour combattre l'erreur.

Nous espérons que l'auteur continuera ses travaux de défense biblique; il a réfuté les objections anciennes et modernes, mais le rationalisme ne reste pas en repos, il change de tactique à chaque instant. Battu sur un point, il se rejette sur un autre, et, quoique ce qu'il présente comme nouveau soit quelquefois fort ancien, le catholique doit être toujours sur la brèche, pour faire face à toute attaque, de quelque nature qu'elle soit.

II. — Le succès obtenu en ces dernières années par les introductions à l'étude des Livres saints prouve l'intérêt que prend le public aux questions scripturaires. Ce ne sont pas les élèves des séminaires qui ont pu épuiser en moins de dix ans cinq éditions du *Manuel biblique* de MM. Bacuez et Vigouroux, et deux éditions de l'*Introduction aux saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par M. Kaulen, professeur de théologie à l'université de Bonn. Et ces deux ouvrages, chacun par leurs qualités spéciales, méritaient ce succès. On ne fera pas moins bon accueil à la sixième édition du premier et à la troisième édition du second qui viennent de paraître.

Le *Manuel biblique* (1) de MM. Bacuez-Vigouroux n'est pas,

(1) *Manuel biblique* ou *Cours d'Ecriture sainte à l'usage des sémi-*



ainsi que l'indique le titre, seulement un travail isagogique; outre les questions d'introduction générale et particulière, on y trouve encore étudiés des points nombreux d'exégèse, d'histoire, de géographie, de critique et d'archéologie. Les auteurs ont tout embrassé, et rien d'important n'a été laissé de côté. A l'aide de l'index alphabétique, il sera très facile au lecteur de se renseigner sur un sujet quelconque qui pourrait l'intéresser. Les questions abordées sont certainement trop nombreuses pour recevoir toujours un développement suffisant, mais une riche bibliographie indique les ouvrages à consulter pour approfondir la matière, et permet de suivre le mouvement d'études qui s'est fait sur chaque partie des saintes Ecritures.

M. Kaulen laboure un moins vaste champ (1), mais il le travaille peut-être plus à fond; sa méthode est plus rigoureuse, et son œuvre plus une. Il s'en tient à l'*Introduction générale et particulière aux Livres saints.* Dans le premier fascicule, seul publié jusqu'à présent de la troisième édition, après quelques pages sur la nature, les sources et l'histoire de cette discipline, on trouvera traité tout ce qui concerne l'histoire du canon de l'Ancien et du Nouveau Testament, les apocryphes, les langues bibliques — hébreu, araméen, grec — les manuscrits hébreux et grecs, les traductions de la Bible anciennes et modernes. Ce dernier point est exposé très en détail. On a déjà fait ressortir les qualités qui distinguent le travail du docteur Kaulen : abondance et sûreté des informations, habileté dans la mise en œuvre, esprit critique, prudence des affirmations, et même, quoique l'ouvrage ait plutôt les apparences d'une compilation, œuvre originale. Nous souhaitons vivement qu'une traduction française en soit donnée le plus tôt possible.

naires, par MM. Bacuez et Vigouroux. 4 volumes in-12, xii, 672, 698, 694, 726 pp. 6e édit. — *Paris, Roger et Chernoviz*, 1889.

(1) *Einleitung in die Heilige Schrift alten und neuen Testaments*, von Fr. Kaulen, 3e Auflage, erster Theil. In-8, vi, 182 pp. *Fribourg en Brisgau, Herder, 1890.*

III. — Sous ce titre : *Les Résultats de l'exégèse biblique* (1) — titre trop général, puisqu'il n'est question que des résultats obtenus par M. Vernes, — on nous offre un résumé du *Précis de l'histoire juive*, dont nous avons entretenu le lecteur en janvier dernier. L'auteur a jugé avec raison que le lecteur perdrait patience à chercher dans le fouillis des faits et des conjectures la pensée directrice de son œuvre. Il nous en donne donc la charpente sous ces trois titres : *l'histoire*, *la religion*, *la littérature*. Le but de M. Vernes est sans doute de faciliter l'intelligence de son système ; on peut le remercier sans que cela tire à conséquence. Nous n'avons pas à revenir sur ses théories bibliques; les lecteurs de l'*Université catholique* sont édifiés à ce sujet. Constatons seulement, une fois de plus, que les adhérents à ses hypothèses font toujours défaut à M. Vernes. Les rationalistes et les hébraïsants ne veulent pas se laisser persuader. « Ils ont leur siège fait, » dirait M. Vernes. « Et moi aussi, » pourrait-il ajouter.

IV. — Le second volume de la *sainte Bible, commentée d'après la Vulgate et les textes originaux* (2), par M. Fillion, professeur d'Ecriture sainte au Grand Séminaire de Lyon, vient d'être complété par un troisième fascicule, renfermant les livres III et IV *des Rois*. Pour ne pas répéter encore une fois les éloges mérités dont cette excellente publication a été l'objet, nous avons recherché attentivement, s'il n'y aurait pas quelque critique sérieuse à présenter. C'est le commentaire que nous avons épluché, puisqu'il est seul l'œuvre complète de M. Fillion. Nous avons noté quatre ou cinq affirmations historiques ou géographiques, sur lesquelles on pourrait chicaner, quelques explications écourtées, et aussi quelques-unes inutiles. Et c'est tout. En somme le travail mérite de devenir classique et par la

(1) *Les Résultats de l'exégèse biblique*, par Maurice VERNES, in-12, VIII, 231 pp. *Paris, Ern. Leroux, 1890.*

(2) *La sainte Bible commentée* (texte latin et traduction française), par Cl. FILLION. Tome II, fasc. III. — *Livres III et IV des Rois.* In-8, 437 à 712 pp. *Paris, Letouzey et Ane, 1890.*

sûreté des renseignements et par la pondération des matériaux.

V. — Le P. François Patrizi, dont les ouvrages sur le Nouveau Testament sont connus et appréciés de tous ceux qui s'occupent d'études scripturaires, a publié en 1875 un travail sur les *Psaumes*, auquel on a fait en Italie le meilleur accueil. Il ne s'est pas proposé d'expliquer le Psautier tout entier, mais de renseigner le lecteur sur ce qu'il était nécessaire de savoir pour le lire et le comprendre, offrant tout à la fois la méthode d'étude et l'exemple à suivre, puisqu'il ajoutait l'explication de cent psaumes choisis.

Dans une introduction très développée, il passe en revue tout ce qui est extérieur aux psaumes, le titre, l'ordre, la distinction et le nombre des psaumes, la division et la forme du Psautier; puis il considère les psaumes en eux-mêmes, s'arrêtant surtout sur la question du mètre. Il n'est pas douteux pour lui que les vers des psaumes soient métriques, et qu'ils soient composés de six, de cinq, de quatre, de trois pieds. Mais notre connaissance de la métrique hébraïque n'en devient pas plus précise, car nous ignorons de quelle sorte de pieds le vers était composé, et si la mesure des pieds était déterminée par la quantité des syllabes, comme en grec et en latin, ou comme en italien, par un rythme réglé sur les accents.

Le P. Patrizi étudie ensuite en détail les auteurs des psaumes, détermine à chacun sa part de paternité, recherche ce que nous savons sur eux, et conclut que, de tous ceux qui sont nommés, l'on ne connaît que Moïse, David, Asaph et Salomon. Pour les titres ainsi que pour les indications, placées en tête des psaumes, il en fait ressortir la valeur historique, archéologique et liturgique ; pour lui ils remontent à l'auteur du psaume ou aux recenseurs de la collection; ils sont dignes de foi. Ce n'est pas à dire cependant qu'il faudrait regarder comme hérétique celui qui ne les tiendrait pas pour divinement inspirés. Quelques pages sur la version Vulgate du Psautier complètent l'introduction. On sait que le Psautier latin a été traduit du grec des

Septante, qu'il a été corrigé une première fois par saint Jérôme, puis une seconde fois sur la version alexandrine des Hexaples. C'est cette dernière revision appelée *Psautier gallican*, qui a été insérée dans la Bible Clémentine.

Viennent ensuite la traduction et le commentaire de cent psaumes. Le P. Patrizi recherche d'abord quel est l'auteur, le sujet et l'époque du psaume, puis il le traduit d'après l'hébreu en l'accompagnant d'une analyse à la marge. Le commentaire qui suit est surtout littéral, mais dégagé de toute préoccupation purement grammaticale et philologique. De tous les psaumes le plus difficile est certainement le 67[e] (68[e]) *Exurgat Deus*, soit à cause du style chargé d'aramaïsmes, soit par le décousu de la phrase, brisée et souvent elliptique. Qu'on le lise dans Patrizi, et l'on s'étonnera de le trouver si bien enchaîné; les fameux versets 14 et 15 sont même très clairement expliqués. On a donc fait les plus grands éloges de ces études sur les psaumes, tout en remarquant cependant que l'auteur n'a pas toujours tenu compte des recherches de ses devanciers.

Ce beau travail, écrit primitivement en italien, vient d'être offert au public français par le P. Beuchot, de la Compagnie de Jésus (1). Nous ne pouvons dire si cette traduction est fidèle, n'ayant pas entre les mains l'original italien; nous la croyons cependant assez littérale, car en plusieurs passages la phrase française paraît gênée par l'effort que fait le traducteur pour conserver intacte la pensée de l'auteur italien.

VI. — Il est peu de livres bibliques sur lesquels on ait émis plus d'hypothèses diverses, et sur lesquels aussi on soit moins tombé d'accord que sur l'*Ecclésiaste* et le *Cantique des Cantiques*. Ce n'est même pas une tâche légère que de passer seulement en revue, et d'analyser succinctement les théories émises à leur sujet. Les exégètes se

(1) *Cent Psaumes, traduits littéralement du texte hébreu et commentés*, par le P. François PATRIZI, *S. J.*, traduit de l'italien par le P. Nicolas Beuchot, *S. J.*, in-8, XXI, 399 pp. *Paris, Lethielleux*, *1890*.

sont donné carrière, et l'on a vu un spectacle bien propre, sinon à faire douter de la solidité ou de la fixité des principes critiques, du moins à mettre en garde contre leur application. De quoi n'a-t-on pas accusé l'Ecclésiaste, fils de David, roi de Jérusalem? C'est un sceptique, un épicurien, disent les uns; c'est un matérialiste, un fataliste, un pessimiste, disent les autres. Pourquoi ne l'a-t-on pas aussi qualifié de bouddhiste, de nihiliste, d'agnostique? On y viendra probablement. Il est impossible de savoir à quelle époque il a écrit ses plaintes désenchantées : les critiques tombent si peu d'accord sur la question, qu'ils ont attribué le livre à toutes les époques depuis Salomon jusqu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mille ans de marge!

Pour le Cantique des Cantiques même divergence d'opinions. Est-ce un livre historique ou allégorique ou typologique? Est-ce un épithalame, une élégie, ou un drame, un poème ou un recueil de poésies érotiques? En résumé, dit M. Reuss, un de ceux qui d'ailleurs ont contribué à augmenter la confusion : « *Quot capita tot sensus!* Selon les exégètes, il y a trois, quatre, cinq ou six actes; on compte de cinq à seize scènes. La pièce n'a pas été composée pour la représentation publique : il est hors de doute qu'elle a été représentée dans les fêtes populaires. Elle l'a été à la cour même : elle l'a été dans un but hostile à la royauté. Il n'y a pas d'action : tout y est action. Elle est du genre bucolique : elle est plutôt de tout autre genre. Elle a été faite pour égayer une fête nuptiale; il ne s'y agit pas du tout de mariage. Elle a été composée en l'honneur de Salomon : elle doit le rendre ridicule ou odieux. Le sujet est une histoire véritable conservée par la tradition : le fond est purement fictif. » Pour l'époque de la composition, on s'accorde aussi bien que pour celle de l'*Ecclésiaste*.

Toutes ces broussailles accumulées autour de l'*Ecclésiaste* et du *Cantique des Cantiques* n'ont pas arrêté trop longtemps le père Gietmann dans le travail qu'il nous donne sur ces deux livres (1); c'est aux difficultés d'interprétation,

(1) *Cursus Scripturæ sacræ, auct. Cornely, etc. Commentarius in*

assez nombreuses d'ailleurs, qu'il donne toute son attention. Il pose d'abord ses principes d'étude et d'exégèse : il accordera une attention spéciale à la disposition du livre, à l'union des parties et à la suite des sentences. Il montre, en effet, que l'*Ecclésiaste* est un tout assez bien coordonné, où l'on peut distinguer un prologue, trois parties — vanité de la vie privée, vanité de la vie publique, règles de conduite — et un épilogue. Quant à l'auteur du livre, c'est, à n'en pas douter, le roi Salomon. Tous les indices externes et internes sont en sa faveur, et, de toutes les objections qu'on a faites contre cette attribution, la plus spécieuse est celle qu'on tire de la langue de l'*Ecclésiaste.* On y a trouvé deux mots d'origine aryenne et de nombreux aramaïsmes. Le Père Gietmann s'occupe longuement de ces derniers. Son argumentation peut se résumer ainsi : ce qu'on appelle aramaïsme est quelquefois de l'excellent hébreu. Qu'on s'y soit trompé, il n'y a rien de surprenant, puisque ces langues sont apparentées de très près. On ne possède pas, en outre, des deux langues, des matériaux en quantité suffisante pour leur faire à chacune exactement leur part. D'ailleurs, à toute époque de l'histoire d'Israël, l'araméen s'est mélangé à l'hébreu, au point que l'on peut montrer dans tous les livres de la Bible, à commencer par la Genèse, des formes araméennes. Enfin, l'araméen était très répandu dans toute l'Asie antérieure; c'était pour les peuples sémitiques une espèce de langue internationale ou diplomatique. On comprend qu'elle se soit infiltrée dans l'hébreu; elle a même fini par le supplanter.

Le Père Gietmann étudie ensuite très en détail le livre lui-même, l'expliquant verset par verset, mot par mot. Chaque fois qu'il en trouve l'occasion, il réfute les accusations qu'on a portées contre lui. Dès l'abord il recherche quel est le sens exact du titre que se donne l'auteur : l'*Ecclésiaste,* en hébreu, *Koheleth.* Il n'est pas satisfait de l'interprétation ordinaire; l'*Ecclésiaste* n'est pas simplement

Ecclesiasten et Canticum Canticorum, auctore G. Gietmann, S. J. in-8, vi, 548 p. — Paris, Lethielleux, 1890.

celui qui réunit ou qui tient une assemblée, l'orateur, c'est le héraut qui, par des cris déclamatoires (exclamans), se lamente sur la vanité des choses de ce monde, et exhorte les hommes à servir Dieu. Le terme *Koheleth* indique donc une « *declamatoria contentio* ».

Le savant jésuite étudie ensuite le *Cantique des Cantiques;* il en démontre l'unité et l'authenticité. Après quelques conseils au commentateur, il passe en revue et expose longuement tous les systèmes d'interprétation : interprétation allégorique — Saint Thomas d'Aquin, Bernard Schœfer, Vénérable Bède, Origène, Théodoret, — interprétation historique, typologique — Bossuet, Calmet, Delitzsch, Zœckler —, interprétation scénique — Kœmpf, Stickel —. Pour lui, il défend, avec la très grande majorité des catholiques, l'interprétation allégorique. L'époux c'est Jésus-Christ et l'épouse c'est l'Eglise. Sous nos yeux se déroulent une suite de scènes (sept, d'après le P. Gietmann), où le fiancé visite et console la fiancée, l'instruit, l'éprouve. Puis on célèbre les fiançailles. La fiancée, presque épouse, par ses souffrances et ses travaux mérite le mariage définitif, qui s'effectuera dans le ciel. Telle est l'allégorie que développe longuement l'auteur.

Nous sommes heureux de constater que ce nouveau volume du *Cursus Scripturæ sacræ* est à la hauteur des précédents. Dès son premier travail dans cette collection le Père Gietmann se montre digne de ses prédécesseurs ; comme eux il se distingue par ses connaissances des sources et des travaux anciens et modernes et donne une attention spéciale à la discussion critique et philologique des textes. On sent que l'œuvre s'appuie sur des bases solides.

VII. — M. l'abbé Loisy, professeur de langues orientales à l'Institut catholique de Paris, dont nous avons analysé en juin dernier un travail sur l'*Histoire du canon de l'Ancien Testament,* prépare une traduction des *Proverbes.* En attendant la publication de l'œuvre complète, il

nous en offre l'introduction (1). Il y traite de la nature, des auteurs et de la doctrine des *Proverbes.*

Envisagés dans leur ensemble *les Proverbes* ne sont pas, comme semble l'indiquer ce titre, un recueil de dictons populaires; ce sont plutôt des sentences et des exhortations morales, exprimées dans le rythme de la poésie. Ce contenu était mieux indiqué par le titre hébreu *mashal*, dont la signification propre est comparaison, discours figuré, parabolique.

Les *Proverbes* sont donc un recueil de discours ou de sentences d'étendue diverse; il en est d'un distique seulement. L'analyse de ces morceaux fait ressortir la présence d'éléments différents qu'on peut répartir de la manière suivante : 1° Un titre ou prologue (I, 1-6), dont l'auteur est peut-être le collecteur des neuf premiers chapitres ou le compilateur de toute la collection. 2° Des discours moraux (I, 7-IX), qui paraissent servir d'introduction aux proverbes proprement dits et dont on ne peut déterminer l'auteur ou les auteurs. 3° Une collection de sentences (X-XXII, 16), qui sont attribuées à Salomon, mais qui n'ont pas dû être écrites de son temps. 4° Deux groupes de pensées (XXII, 17-XXIV, 22; XXIV, 23-34), dont les auteurs et la date sont inconnus. 5° Une collection de sentences (XXV-XXIX), datée du règne d'Ezéchias; on ignore l'époque de la rédaction primitive et le rapport de cette rédaction avec les sentences que Salomon a réellement prononcées. 6° Deux petits recueils de pensées (XXX, XXXI, 1-9), dont les auteurs ne sont point Israélites; on ignore l'époque de leur composition et celle de leur admission dans la littérature d'Israël. 7° Un poème alphabétique (XXXI, 10-31), dont l'auteur et la date sont pareillement inconnus.

Comme on le voit, on ne peut attribuer à Salomon la composition du livre des *Proverbes ;* c'est plutôt un résumé de l'enseignement traditionnel des sages, depuis le temps de Salomon jusque vers l'époque de la captivité. Salomon

(1) *Les Proverbes de Salomon*, par M. l'abbé Loisy, in-8°, 59 p. — Amiens, Rousseau-Leroy, 1890.

a dû composer un grand nombre de sentences qui se sont transmises oralement ; elles ont été mises par écrit partiellement, mais elles ont dû subir de nombreuses altérations de forme et de fond. Il est probable que les deux groupes se sont formés séparément : d'un côté, les vingt-deux premiers chapitres avec les sentences « *des sages* » ; de l'autre la collection d'Ezéchias avec les paroles d'Agur, celle de Lemuel et le poème de « *la femme forte* ». La réunion des deux collections aurait eu lieu ou pendant l'exil, ou peu de temps après le retour de la captivité.

M. Loisy étudie ensuite la doctrine morale qu'enseigne le livre des *Proverbes*. « Malgré quelques lacunes ou imperfections, cette morale est très pure et très élevée dans son principe, son objet et son but. Son principe est le sentiment du devoir, joint à celui des justes exigences de la nature humaine. Son objet comprend les principales obligations individuelles, domestiques et sociales. Son but est de procurer à Dieu la gloire, à l'homme le bonheur. Ses préceptes sont dans la forme très bien adaptés à l'enseignement populaire. Le plus grand nombre d'entre eux conserve aujourd'hui sa valeur malgré la différence des milieux : c'est que l'enseignement des sages est fondé sur les principes de la raison qui sont éternels, sur la connaissance de la nature humaine, qui est la même dans tous les temps. »

Nous avons reproduit aussi exactement que possible les conclusions de M. Loisy. On a pu remarquer qu'en ce qui regarde l'auteur du livre des *Proverbes*, il n'adopte pas l'opinion traditionnelle. Il en a le droit, mais nous lui laissons, bien entendu, la responsabilité de ses opinions. D'ailleurs, entre ceux qui attribuent à Salomon les *Proverbes* et ceux qui les croient écrits par d'autres, il y a peut-être moins d'intervalle qu'on ne pense. Les uns font remonter les *Proverbes* à leur origine première, et les autres à ceux-là seulement qui nous les ont transmis. Ce que l'on doit en tout cas reconnaître, c'est que le travail de M. Loisy est très bien mené et très clairement écrit : qualités assez rares dans ces études critiques où l'auteur, pour ne pas dépasser sa pensée, l'enveloppe souvent d'incertitudes et de doutes.

VIII. — Ces travaux que nous venons de signaler sur l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et les *Proverbes*, nous conduisent naturellement à l'essai de M. Henri Bois sur les origines de la philosophie judéo-alexandrine (1). Tous les critiques ont reconnu que le juif Philon avait profondément subi l'influence de la Grèce. Sa philosophie puise à deux sources : la Bible et Platon. Mais la philosophie grecque avait-elle déjà avant lui imprimé son empreinte sur la littérature juive ? C'est ce que recherche M. Bois.

Il rappelle dans leurs grandes lignes les circonstances historiques qui ont mis en présence le judaïsme et la civilisation hellénique. Il étudie cette infiltration des idées grecques en Palestine même, où il la constate agissant sur quelques esprits, mais provoquant plutôt une réaction nationale dans le sens conservateur chez le peuple et la majorité des gens instruits. En dehors de la Palestine, les Juifs de la dispersion, et principalement ceux d'Alexandrie, se laissèrent pénétrer par la civilisation grecque. Malgré le soin qu'ils prenaient de se tenir toujours en contact avec le centre religieux, Jérusalem, l'empreinte hellénique devient de plus en plus profonde à mesure qu'elle se poursuit sans réaction.

L'influence des idées grecques s'est fait sentir dans la littérature juive, dans des proportions identiques, suivant son lieu d'origine ; et l'on devait s'y attendre. Nulle ou presque nulle dans les écrits palestiniens, elle est très marquée dans les écrits alexandrins. Si l'on étudie les derniers livres du canon hébreu, on constatera, malgré les affirmations contraires, qu'ils ne contiennent rien que de spécifiquement juif. Qu'on examine l'*Ecclésiaste :* l'accusera-t-on de grécisme parce qu'on y relève trois ou quatre mots ou phrases dans lesquels on croit apercevoir des traces d'hellénisme ? Pour un auteur qui penserait à moitié en grec, c'est trop peu. Les idées ne sont pas non plus

(1) *Essai sur les origines de la philosophie judéo-alexandrine*, par Henri Bois, docteur en théologie. In-8, 414 pp. — Fischbacher, Paris, 1890.

empruntées à la philosophie grecque. C'est en vain que Tyler a voulu y retrouver les arguments du stoïcisme, en particulier le principe stoïcien de vivre conformément à la nature, ou qu'il y signale des traces d'épicurisme. Cette hypothèse supposerait d'abord que l'*Ecclésiaste* a été écrit après 250 avant J.-C., et si l'on peut nommer quelques critiques, qui ne reculeraient pas devant cette conclusion, ce ne sont ni les plus nombreux, ni les plus compétents. En outre, l'auteur de l'*Ecclésiaste* n'a de commun avec Zénon et Epicure que des maximes générales, qui sont le produit naturel de la raison, qui naissent spontanément d'une situation d'esprit identique, que d'ailleurs on trouve chez la majorité des moralistes ou des philosophes, tandis que ce qui est particulier aux systèmes stoïcien et épicurien lui est étranger. Pfleiderer ne paraît guère plus heureux en essayant de comparer quelques sentences choisies de l'*Ecclésiaste* avec les fragments d'Héraclite qui nous restent.

M. Bois juge inutile de chercher plus longtemps dans les livres écrits en hébreu l'origine de la philosophie judéo-alexandrine. Il étudie alors le canon grec, les Septante d'abord, puis l'*Ecclésiastique* et la *Sagesse* de Salomon.

La traduction des Septante trahit une influence assez sensible de la pensée grecque sur l'idée juive ; on peut relever des phrases où l'une a supplanté l'autre. C'était inévitable ; on ne peut adopter une langue sans conserver quelque chose du contenu des mots, de leur sens primitif ; la transposition n'est jamais complète. L'*Ecclésiastique*, écrit primitivement en hébreu, laisse voir, comme les Septante, une tendance à spiritualiser Dieu, à le séparer du monde, mais, en définitive, il n'est pas plus judéo-alexandrin que la version des Septante.

Pour la *Sagesse* de Salomon la conclusion est différente ; c'est un des documents les plus importants de la philosophie judéo-alexandrine avant Philon. Malgré un certain tour hébraïque de la phrase, la forme est tout hellénique. On y trouve déjà des traces et même des applications réelles de la méthode allégorique. Ses enseignements sur Dieu et

sur l'immortalité de l'âme ont inspiré Philon. M. Bois affirme que la philosophie judéo-alexandrine aura à développer, à coordonner, à lier les doctrines de la *Sagesse*, mais soit exprimées nettement, soit seulement en germe, la plupart de ses idées principales se retrouvent dans ces quelques pages de la *Sagesse*. M. Bois fixe ensuite la date de l'*Ecclésiastique* entre 280 et 250 avant J.-C.; pour celle de la *Sagesse* il déclare ne pouvoir prendre un parti entre les diverses dates proposées.

Le travail de M. Bois est très intéressant; il est des parties qui sont assez creusées. L'auteur est bien au courant de la littérature de son sujet, et il a fait effort pour distinguer ce qui est certain de ce qui ne l'est pas. On pourrait cependant relever quelques affirmations discutables, quelques rapprochements forcés; l'introduction ne nous a pas paru suffisamment approfondie. Enfin nous ferons des réserves sur les doctrines philosophiques que M. Bois attribue à la *Sagesse*, en particulier sur le dualisme qu'il y trouve.

IX. — La Bible hébraïque, publiée chez B. Tauchnitz par Seligmann Baer, avec le concours de Fr. Delitzsch, avance lentement; mais l'on ne peut s'en étonner lorsqu'on constate avec quel soin cette édition nouvelle du texte massorétique est établie. En 1869 avait paru la *Genèse;* en 1872, *Isaïe;* en 1875, *Job;* en 1878, les *Petits Prophètes;* en 1880, les *Psaumes* et les *Proverbes;* en 1882, *Daniel, Esdras et Néhémie;* en 1884, *Ezéchiel;* en 1886, le *Cantique des Cantiques, Ruth*, les *Lamentations*, l'*Ecclésiaste* et *Esther;* en 1888, les *Chroniques*. Cette année on nous présente les prophéties de Jérémie (1). Dans les différentes préfaces qu'il a jointes aux fascicules publiés, M. F. Delitzsch a indiqué les sources imprimées et manuscrites de cette édition, en a établi la valeur, s'arrêtant surtout à décrire les manuscrits qui avaient été collationnés. Pour le présent volume, outre les codices déjà mentionnés, on a uti-

(1) *Liber Jeremiæ, textum massoreticum expressit* S. Baer, cum præfatione F. Delitzsch. In-8°, xii, 147 p. Leipzig, Tauchnitz, 1890.

lisé le codex 130 de Mayence, et le manuscrit 55 de la Bibliothèque de Carlsruhe. Ce codex, un des plus anciens que l'on possède, puisqu'il date de 1106, contient le texte hébreu ponctué et la Paraphrase chaldaïque de Jonathan. On y trouve entre les colonnes les notes de la petite massore, au-dessous quelques notes de la grande massore et des variantes du Targum.

Nous avons eu l'occasion en mars dernier, à propos d'une étude sur le texte des prophéties de Jérémie, de dire quelques mots sur la valeur respective du texte massorétique et de la traduction des Septante ; nous avons vu que Workman préférait la version alexandrine. M. Fr. Delitzsch déclare qu'après avoir comparé les deux textes de Jérémie, l'hébreu et le grec, il a trouvé le grec inférieur de beaucoup à l'hébreu. Il affirme que les variantes, qu'on peut relever dans la version des Septante, ont, la plupart, pour cause l'arbitraire ou l'inintelligence du traducteur.

A la suite du texte hébreu, imprimés en caractères très beaux et très nets, M. S. Baer a placé des notes critiques et massorétiques; il collectionne les variantes et justifie ses choix. Il nous a mis ainsi entre les mains un excellent instrument pour l'étude du prophète Jérémie, et tous les hébraïsants lui en seront reconnaissants.

X. — Les critiques rationalistes enseignent avec assurance que les prophéties de Daniel ont été écrites à l'époque d'Antiochus Epiphane, ou même plus tard, et non au temps de la captivité. L'auteur, disent-ils, ignore l'histoire du VIe siècle; toutes ses prophéties visent Antiochus et aboutissent à lui. C'est à réfuter ces théories que le docteur Fr. Düsterwald vient de consacrer un travail intéressant, intitulé : *Les royaumes de la terre et le royaume de Dieu, d'après les prophéties de Daniel* (1). On nous permettra de résumer très rapidement ce nouveau travail sur Daniel; nous ne devons pas nous y arrêter trop longtemps, puisque nous avons eu l'occasion en juillet dernier, à propos d'une

(1) *Die Weltreiche und das Gottesreich nach den Weissagungen des Propheten Daniel*, von Fr. DÜSTERWALD. In-8°, VIII, 194 p. *Fribourg en Brisgau, Herder, 1890.*

thèse sur Daniel, d'étudier les objections rationalistes et d'en présenter la réfutation.

Après avoir résumé les menues difficultés qu'on oppose à Daniel, M. Düstervald aborde de front les objections plus sérieuses. C'est à tort d'abord qu'on accuse Daniel d'erreurs historiques. Balthasar qu'on lui reproche d'avoir seul connu est, d'après les inscriptions, un fils de Nabonide, le dernier roi de Babylone, et il a joué un rôle important dans la défense de l'empire babylonien. On peut même conjecturer que c'est lui qui fut chargé, vers la fin de la guerre, de défendre Babylone. Darius le Mède est probablement le Cyaxare de Xénophon.

Tout l'effort de M. Düsterwald porte sur les prophéties annonçant les royaumes de ce monde et l'avènement du royaume de Dieu. Afin de prouver que les quatre empires païens, dont parle Daniel, ont existé avant Antiochus, les rationalistes, contrairement à l'affirmation du chapitre VIIIe, divisent l'empire médo-perse en deux, et obtiennent ainsi les royaumes chaldéen, mède, perse et grec. M. Düsterwald prouve que cette partition est en opposition avec les données du livre de Daniel, et qu'on doit diviser les royaumes en chaldéen, médo-perse, grec et romain. Ainsi en supposant même que l'auteur du livre de Daniel ait écrit au temps d'Antiochus, il n'aurait pas moins fait des prophéties, qui se sont réalisées. Et ce fait suffirait à confondre les adversaires de l'authenticité de Daniel.

Il étudie ensuite le royaume messianique, sa typologie et sa consommation. Par une étude attentive et une comparaison minutieuse des chapitres VII, VIII, XI, il prouve que les prédictions du prophète vont bien au delà du règne d'Antiochus Epiphane, et que celui-ci n'est que le symbole de l'Antechrist, mais non l'Antechrist lui-même.

Nous sommes heureux de dire que le travail de M. Düsterwald est excellent. L'auteur est très au courant des travaux modernes sur la question ; il connaît les découvertes qui ont été faites dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire orientales. Il a su les utiliser pour sa démonstration et surtout en fixer la valeur exacte.

XI.—Le temple de Jérusalem a toujours attiré l'attention des archéologues, et les travaux sur cet édifice célèbre deviennent de plus en plus nombreux. Ce n'est pas à la vérité une entreprise facile que de faire accorder les rares données historiques que nous possédons ; car elles sont ou elles paraissent contradictoires. Le Père Odilo Wolff, bénédictin de la congrégation de Beuron, a compris que, pour résoudre le problème, il fallait nécessairement trouver la loi mathématique qui a présidé à la construction du temple de Jérusalem. Toute œuvre d'art, digne de ce nom, est réglée dans son ensemble et dans son développement sur un principe de cet ordre. Le jour où l'on aura découvert la mesure qui, par ses multiples et ses sous-multiples, a fourni toutes les autres mesures du temple, l'on aura la solution de tous les problèmes qui embarrassent la question. C'est cette mesure formatrice qu'a cherchée le Père Wolff, et il croit l'avoir trouvée. L'autel des holocaustes la lui a fournie (1). Il fixe la surface de cet autel à 28 aunes pour le temple de Salomon, et à 32 pour celui d'Hérode. L'aune dont il est question ici est l'ancienne aune égyptienne de 0,525^{m}. Si l'on prend deux triangles dont la superficie de chacun égale ces mesures, et qu'on les inscrive dans un cercle, la base de l'un aux deux tiers du sommet de l'autre, l'on obtient l'étoile à six cornes, qui est la base du monument. Cette étoile doublée, triplée ou dédoublée se reproduit à tous les degrés de la construction. Nous n'avons pas la prétention d'expliquer la théorie dans tout son développement ; il faudrait, pour être compréhensible, reproduire les figures géométriques que le Père Wolff a jointes à son travail. Qu'il nous suffise de dire que le savant bénédictin a su poursuivre son système dans tous les détails, et en faire ressortir la vraisemblance. Remarquons cependant que le principe de la théorie repose sur une base fragile. C'est un rabbin qui lui fournit, pour le temple de Salomon, la surface de l'autel des holocaustes (*Middoth,* 3, 1). A l'époque

(1) *Der Tempel von Jerusalem und seine Maasse*, von P. Odilo Wolff, O. S. B. In-4°, vi, 104 pp. — Graz, Styria, 1887.

où vivait Rabbi José, la tradition était-elle encore conservée intacte ?

C'est d'ailleurs une monographie complète du temple de Salomon que présente le Père Wolff. Il parle du Tabernacle, ce prototype du temple, du temple de Salomon, de celui de Zorobabel, et enfin très longuement du temple d'Hérode ; il décrit les monuments et en fait l'histoire. L'ouvrage, imprimé en beaux caractères et sur papier de choix, est complété par un plan de Jérusalem et par des planches nombreuses, reproduisant le Tabernacle, les temples de Salomon et d'Hérode, et surtout fournissant des figures géométriques destinées à expliquer le système. Ces dernières figures n'étaient pas, à vrai dire, inutiles.

XII.—Les cartes de la Palestine se multiplient. La société anglaise *Palestine Exploration Fund,* vient d'en publier une au 1 : 168.960, et l'on en trouve dans la *Zeitschrift des Deutschen Palæstina Vereins, Band XIII*, une seconde publiée par Hans Fischer et H. Guthe, au 1 .700.000.

P.-S. — Nous nous étonnions, il y a quelques années, que la France catholique laissât à des nations protestantes, telles que l'Angleterre et l'Allemagne, le monopole des études d'archéologie biblique (1). Nous n'osions pas espérer que l'Etat français établît à Jérusalem une école dans le genre de celles qu'elle entretient à Athènes, à Rome et au Caire, pour l'étude des antiquités grecques, romaines et égyptiennes. Nous faisions cependant des vœux pour que les catholiques français s'unissent afin de fonder à Jérusalem une institution similaire des écoles d'Athènes ou de Rome. Ces vœux sont aujourd'hui en partie exaucés.

Une *Ecole pratique d'études bibliques* vient d'être établie à Jérusalem, au couvent de Saint-Etienne, par le Maître général des Dominicains. On y étudiera l'archéologie sacrée, les langues orientales et la géographie biblique ; on fera des excursions et des recherches sur les lieux historiques. Les cours commenceront au mois de novembre 1890, et comprendront pour cette année :

(1) *La Controverse et le Contemporain*. — Juillet 1887. *Les explorations anglaises en Palestine*, p. 371.

1° Exégèse d'après l'hébreu des *prophéties d'Isaïe :* deux ou trois leçons par semaine.

2° Langue hébraïque : deux leçons par semaine.

3° Langue assyrienne, cours facultatif. Ces trois cours seront faits par le R. P. Lagrange, des Frères Prêcheurs.

4° Exégèse du Nouveau Testament, d'après le grec (*Actes des Apôtres*), par le R. P. Séjourné, des Frères Prêcheurs : deux leçons par semaine.

5° Langue arabe, par le R. P. Etienne Doumeth, d'origine maronite.

6° Cours de géographie et de topographie sacrées : préparation et discussion des voyages par Dom Heydet, prêtre du patriarcat.

Deux fois par semaine on fera des promenades archéologiques à Jérusalem ou aux environs ; une fois par mois des excursions de deux ou trois jours, et deux fois par an des voyages plus longs.

L'ensemble du programme d'études sera parcouru dans l'espace d'un an.

On recevra comme élèves les étudiants ecclésiastiques ou religieux qui seront envoyés par leurs supérieurs hiérarchiques, ainsi que les laïques qui offriront des garanties. Ils pourront être logés soit à Saint-Etienne, soit à Notre-Dame de France.

Nous espérons bien que ce n'est là qu'un commencement, et que cette institution ira en se développant, que bientôt elle recevra des élèves qui prolongeront leurs études plusieurs années, qu'elle pourra en envoyer quelques-uns en mission scientifique. On a à la vérité déjà beaucoup fouillé à Jérusalem, mais dans le reste de la Palestine, que de villes importantes, que de sites historiques encore inexplorés ! Ceux qui cherchent à identifier les noms de lieux actuels avec les anciens savent combien il reste d'incertitude dans leurs travaux. Et ce n'est pas de leur cabinet que les savants peuvent scientifiquement résoudre ces problèmes. Qu'une légion de pionniers se répandent donc à travers la Palestine pour fournir à la science des données certaines !

Ne l'oublions pas cependant : les RR. PP. Dominicains ouvrent la voie, ils se dévouent à l'œuvre, mais nous devons leur venir en aide. Que les jeunes ecclésiastiques qui ont le goût de ces études, partent pour former la première phalange d'élèves ! Que les autres soutiennent l'Ecole de leurs dons généreux ! Sait-on que l'année dernière le revenu de la société anglaise *Palestine*

Exploration Fund a été de 73.747 francs ? Que de travaux n'entreprendrait pas notre Ecole catholique et française avec une pareille somme ! Et pourquoi la France catholique serait-elle moins généreuse que la protestante Angleterre ? On a toujours trouvé en France des hommes et de l'argent pour toutes les œuvres de dévouement. Nous sommes donc certain que cette Ecole, à laquelle tous, catholiques et Français, nous sommes intéressés, trouvera des protecteurs et des adhérents (1).

(1) Pour les renseignements à obtenir ou les dons à envoyer, s'adresser au *Révérend Père Prieur du couvent des Dominicains de Saint-Etienne, Jérusalem (Empire ottoman).*

(A suivre.) E. JACQUIER.



VARIÉTÉ

LE CLERGÉ FRANÇAIS EN 1890 [1]

Un jour que j'avais l'honneur d'accompagner le publiciste catholique le plus célèbre de ce temps, durant le trajet qui séparait les bureaux de l'*Univers* de son domicile de la rue du Bac, nous fûmes arrêtés par une foule attroupée devant une librairie où s'étalaient de flamboyantes affiches annonçant à la ville et au monde la mise en vente d'un nouveau volume de Victor Hugo. C'étaient, je crois, *les Contemplations*.

Déjà les indiscrétions calculées de la presse nous avaient révélé les merveilles du nouveau chef-d'œuvre, auquel l'auteur, secondé par la pléiade dressée à la manœuvre, avait su faire, comme toujours, une fort adroite réclame.

Mais quelle ne fut pas ma surprise d'entendre Louis Veuillot me dire, en désignant le volume qu'il avait lu déjà l'un des premiers avec la facilité prodigieuse d'assimilation qui caractérisait sa critique :

— Je me tiens à quatre pour n'en pas dire tout le bien que j'en pense !

Sa foi l'aida à se « tenir à quatre », et, tout en rendant hommage au talent du grand poète, il sut en relever les erreurs avec une étincelante verve, dont les lecteurs de l'*Univers* ont gardé le vivant souvenir.

L'anecdote me revenait en mémoire, tandis que je lisais d'un trait la brochure remarquable qui porte le titre même de cette Variété.

(1) Brochure. Berche et Tralin.

L'auteur ne l'á pas signée. Mais point n'est besoin d'être grand clerc pour reconnaître la plume d'un homme d'Eglise, et non des moins dignes de tenir un rang distingué dans ce clergé dont il expose les doléances et les imperfections avec un trait qui touche souvent juste. Quel qu'il soit d'ailleurs, comme j'ignore complètement son nom et sa qualité, j'en voudrais parler un peu à l'aise aux lecteurs de *l'Université catholique*. Qu'ils se rassurent d'ailleurs, lorsque le brochurier sortira du rôle que lui imposaient les saintes lois de la grande école du respect hiérarchique, je me « tiendrai à quatre », et je n'aurai garde de le suivre.

I

L'auteur, que, pour abréger, j'appellerai l'anonyme, — ne serait-ce que pour le punir d'avoir masqué son visage, tout en se plaignant que nul n'ose parler courageusement à l'Eglise de France, — se montre par-dessus tout frappé de ce qu'entre la vie publique de la France et son clergé il y ait si peu de rapports.

La cause en est, pense-t-il, dans certaines abstentions du clergé, spécialement l'an dernier, vis-à-vis de toutes les manifestations et de toutes les fêtes qui lui ont rappelé les anniversaires de 89, où il y avait cependant des dates et des souvenirs fort acceptables.

L'anonyme réédite à ce propos une légende avec laquelle il serait cependant temps de finir. Il parle d'une circulaire de Mgr l'Evêque de Marseille, interdisant à ses prêtres de visiter une exposition établie pour célébrer le centenaire de 89. La vérité est que cette circulaire tant critiquée n'a jamais été écrite, et que Mgr Robert s'est borné, dans une réunion tout intime, à exhorter ses prêtres à ne pas se mêler à ces exhibitions trop souvent malsaines qui ont attristé les visiteurs honnêtes de notre grande Exposition nationale.

Vouloir d'ailleurs en conclure que le clergé français est systématiquement hostile ou étranger aux souvenirs d'un mouvement historique dont Mgr l'évêque de Montpellier a si nettement dégagé les côtés généreux, c'est dépasser de beaucoup la vérité, c'est même absolument la fausser.

Non, le clergé français ne répudie rien de ce qui est généreux; il accepte même ce qui, moins fait pour lui plaire, serait encore

acceptable, et je ne perdrai jamais le souvenir d'un incident qui marqua la dernière des leçons que la suppression des facultés de théologie vint brusquement interrompre, je l'ose dire, au grand déplaisir de nos beaux auditoires d'Aix et de Marseille.

C'était à Marseille. Près de quatre cents auditeurs, parmi lesquels un dixième au moins composé d'ecclésiastiques et de religieux, écoutaient parler des luttes doctrinales engagées entre Maury et Mirabeau à la Constituante. Tout à coup, à propos de je ne sais plus quelle revendication du premier en faveur du passé, le professeur laissa entendre que ce passé-là était bien fini, et, rappelant certaines données de Taine à cet égard, il posa, sous forme interrogative, cette conclusion :

— Du reste, messieurs, qui de vous consentirait aujourd'hui à en revenir purement et simplement à l'ancien régime, avec ses privilèges et ses abus ?

L'assentiment semblait général, quand un auditeur, connu pour ne pas voir d'ordinaire les choses comme tout le monde, poussa un « moi ! » résolu qui détonna dans le silence accoutumé et aussi le sentiment unanime de l'auditoire. Un moment surpris, cet auditoire partit presque aussitôt d'un immense éclat de rire, que le professeur n'arrêta point, en disant :

— Vous venez, messieurs, de me dispenser de répondre à l'interruption !

Non, encore une fois, il n'est pas vrai que le clergé contemporain rêve je ne sais quelle reculade en arrière, et se refuse à reconnaître qu'il est beaucoup plus sage et plus pratique d'endiguer le Niagara que de s'opposer à son courant.

Ceci ne nous empêche pas de saluer, nous aussi, l'avènement de cet homme de grand caractère et de grande vertu qui devienne le Grégoire VII ou l'Innocent III du XX[e] siècle, et baptise la nouvelle phase historique où nous sommes entrés, dans la paix et la vérité dont seule l'Eglise a le dépôt et le trésor.

Mais si le clergé français « paraît en étranger, et a cessé d'être en contact avec les idées et les mœurs de la nation sur une foule de points », la faute n'en est aucunement aux oppositions de ce clergé, mais bien à la conspiration antisacerdotale qui poursuit la déchristianisation de la France. La société française le sent d'instinct, le prêtre manque, et c'est cette absence du prêtre qui entretient le malaise dont elle souffre. La crise passera, et lorsque la masse, aveuglée momentanément par l'ennemi, verra la sagesse et la miséricorde de ce sacerdoce calomnié et méconnu,

la justice et la paix s'embrasseront dans la vraie solution du problème social.

Pour ce jour, plus ou moins prochain, il faut que le clergé se prépare. Il peut même en hâter l'avènement, et ici nous allons nous trouver d'accord en principe, et même en plus d'un détail, avec l'anonyme, qui signale certains défauts dont il est urgent de se défaire, pour se tenir prêt à remplir la grande et belle mission qui nous attend au sortir de l'état aigu où nous sommes.

Avant d'entrer dans ce détail, débarrassons le terrain d'une difficulté souvent objectée depuis le rétablissement du culte en France, et que l'anonyme dissimule mal sous le procès, un peu vague, qu'il intente « au fonctionnement particulier de notre hiérarchie ».

Ceci est question d'intérieur. L'Eglise, on l'a dit bien souvent, ne saurait être réformée par personne, elle se réforme elle-même : on l'a vu au siècle de Luther, dans cette magnifique série de courageux décrets disciplinaires, avec lesquels le concile de Trente rendit à l'Epouse bien-aimée de Jésus-Christ cette virginale beauté que les prétendus réformateurs disaient perdue à tout jamais sous une couche invétérée.

N'exagérons rien d'ailleurs. Notre clergé est demeuré digne de sa vieille réputation, et quand on réclame pour lui la cessation du régime encore un peu césarien que les prétendus commentaires napoléoniens du Concordat lui ont voulu imposer, au fond, tout se résume en deux points, sur lesquels il serait en effet souhaitable de revenir au véritable esprit de l'Eglise : je veux dire, pour employer les termes mêmes du droit, la collation des bénéfices et les jugements ecclésiastiques.

Mais cette importante réforme, ou mieux ce retour au droit, ne saurait être l'œuvre d'un évêque, ni même d'une province collective, bien que plus d'un, dans l'épiscopat de cette seconde moitié du siècle, aspire ardemment à la réalisation de ce vœu. Que de fois, en effet, j'ai entendu mon vénéré et si regretté maître, Mgr de la Bouillerie, déplorer que le saint concile du Vatican ait dû interrompre ses admirables assises, avant d'avoir touché à cette question vitale pour l'honneur et la dignité du sacerdoce en France. Un jour viendra — et bien des âmes épiscopales l'appellent de tous leurs vœux — où le saint concile, après avoir mûrement pesé les périls et ménagé les transitions par des articles transitoires, nous dotera d'un code canonique, rajeuni suivant les besoins des temps nouveaux, qui assurera,

d'une part, la juste indépendance des caractères, et, d'autre part, fortifiera l'autorité même qu'il revêtira d'un pouvoir serein et indiscutable, parce qu'il sera fort de la légalité aussi bien que du droit.

Cette importune broussaille écartée, entrons dans le vif du sujet.

II

« Les études, dit notre anonyme, sont mal ordonnées et peu encouragées dans le clergé français. »

Il faut, en effet, le reconnaître, « la science compte peu avec nous ».

Mais, « qu'avons-nous fait pour retenir la science dans le sanctuaire ? Que faisons-nous pour l'y ramener ? Et que pouvons-nous bien répondre à ce reproche qu'on nous fait tout haut aujourd'hui : Vous n'avez pas produit une grande œuvre de science depuis cinquante ans ? »

Ce n'est pas d'ailleurs « qu'on nous prenne pour des ignorants ni qu'on nous traite de sots ». On nous attribue volontiers peut-être même plus de théologie que nous n'en avons; mais, en certaines matières, notre suffrage ne compte plus. Nous semblons placés en dehors du mouvement des études de notre temps. « Regardez-y bien, observe finement l'anonyme ; ces rares prêtres qui, s'adonnant à l'étude, finissent par forcer l'attention du monde savant et obtenir un peu de considération, vous les croiriez isolés du corps auquel ils appartiennent. Le clerc s'efface en eux ; c'est surtout le savant qu'on voit. Eux-mêmes ne se sentent pas solidairement rattachés et unis à leur ordre. Et comme ils en reçoivent peu de force et d'autorité, ils ne lui rendent non plus que peu d'éclat et peu de service. Ce sont comme des volontaires qui travaillent par eux-mêmes et pour leur compte : ils n'ont guère eu de maîtres parmi les anciens du sacerdoce, ils ne laisseront point de disciples ; nul ne les a lancés dans la carrière, nul ne les soutient, leur œuvre est toute personnelle ; c'est d'ordinaire une œuvre de peu, et qui meurt avec eux. »

Ce ne sont pas cependant, quoi qu'en dise l'anonyme, « les institutions » qui nous manquent. Nos collèges et nos séminaires, gênés, il est vrai, par les programmes de l'Université,

continuent à apprendre à étudier, et, depuis une quinzaine d'années, des universités catholiques offrent aux fidèles de la science les moyens de développer cet amour de l'étude dont on leur mit en main l'instrument avant de recevoir la consécration sacerdotale. Mais encore faut-il — et c'est la plus grave lacune que nous remarquions dans le travail qui nous occupe — encore faut-il seconder, appuyer, applaudir et couronner ces institutions, en leur prêtant le concours qu'une indifférence navrante leur mesure si parcimonieusement, et en récompensant, selon l'esprit de l'Église, les titres et les conditions que les candidats y ont conquis.

L'anonyme adresse un éloquent appel aux ordres religieux. Là est une force vive, et l'ancienne Église de France l'a éprouvé glorieusement. Là gît une semence d'avenir pour l'Église actuelle, parce que de là, comme autrefois, sortiront, quand la paix les aura soustraits aux préoccupations à peu près exclusives du ministère ordinaire des âmes, les travaux et les conquêtes de la grande science et de la grande érudition. Nul n'est mieux outillé que la forte discipline monastique ou religieuse, on l'a vu aux grands siècles de la science ecclésiastique. Pour cela, il faut que ces grandes familles religieuses, si justement chères à l'Église, qui les considère tout à la fois comme une des preuves les plus éclatantes de sa vitalité et comme un sel préservateur dans la masse qu'elles pénètrent du véritable esprit évangélique, soient soustraites aux soucis du lendemain, aux luttes pour l'existence et aux nécessités quotidiennes de la vie.

L'anonyme propose, pour remédier aux vices de l'organisation des études initiales du clergé, une méthode assez inattendue, consistant à ne mettre aux mains des jeunes clercs qu'un seul livre, sorte de Maître des Sentences que les professeurs commenteront, l'Évangile. La méthode semblera par trop simple à qui se rend compte des aspects si variés de la science ecclésiastique, même la plus initiale. Elle ne suffirait évidemment point aux catéchumènes, à plus forte raison à des théologiens. La philippique dirigée contre notre enseignement clérical est évidemment poussée au noir. Il eût été plus sage et plus vrai de se borner à observer que nos séminaristes, en sortant de leurs études secondaires et de leur philosophie plus ou moins cartésienne, ne sont pas toujours préparés à étudier la théologie. Après cela, cependant, nous ne voulons point prétendre qu'il n'y ait pas quelque réforme à introduire dans l'enseignement des séminaires, mais

cette réforme ne saurait se résumer à lire l'Évangile, ne serait-ce que pour l'obligation catholique d'y joindre l'étude de la tradition.

Et ici, puisque l'occasion s'en présente, répondons à cette objection qui traîne un peu partout, et que notre anonyme n'a pas su éviter, à savoir que tels ou tels traités de théologie ne répondent plus à l'état actuel des esprits, et qu'on y traite trop longuement de querelles surannées. Ce qui vous paraît suranné est au contraire très moderne. L'erreur change de forme, pas de fond : il s'agit seulement de le montrer aux jeunes étudiants. Prenez, par exemple, le pélagianisme; vous en tirerez une merveilleuse démonstration du fondement caduc des plus grosses erreurs contemporaines. *Non nova, sed novè.*

Mais que le séminaire reste par-dessus tout une école où les moins doués s'exercent à manier le merveilleux outil de l'analyse, où se forme l'esprit et où chaque aspirant au sacerdoce prenne le goût de la science ecclésiastique.

Nous n'aurons plus alors à lutter contre le préjugé que notre anonyme appelle justement « inepte » et qui dictait à un gros curé de ma connaissance cette parole, hélas! trop souvent vérifiée, qu'il adressait à un jeune prêtre désireux de se livrer à certaines recherches et d'en publier le résultat:

— Avec cela, mon pauvre ami, on n'arrive à rien du tout!

« Vous connaissez, n'est-ce pas? cette objection absurde, inventée pour la plus grande commodité des incapables et des impuissants, et qui s'est accréditée parmi nous pour le malheur de notre Église. Un prêtre qui s'adonne à l'étude est, ou un pur spéculatif impropre au gouvernement, ou un ambitieux que rien ne peut satisfaire, ou encore un homme bizarre, d'humeur difficile et de caractère mal pondéré. »

L'anonyme va trop loin cependant, et il devient aigre quand il s'écrie, en concluant son appel en faveur du rétablissement des concours : « Et on s'étonne de la pauvreté scientifique du clergé français? N'en cherchez point ailleurs la cause, elle est là : l'étude sert de peu ; la science n'est pas un fondement de la hiérarchie; on peut ne savoir qu'à peu près ce qu'est Jésus-Christ, son Évangile, son Église, et être couvert d'honneurs. Quand verrons-nous finir cette lamentable anomalie? »

III

Si un savoir ordinaire est nécessaire à tous et s'il est en effet souhaitable que la science devienne l'apanage du plus grand nombre pour l'honneur de l'Église, la sainteté est encore plus souhaitable. La science y prépare, elle la conserve, mais c'est plus haut qu'il faut en chercher le développement.

Sous le bénéfice de cette réserve, nous avouons goûter assez cette page, qui semble écrite par un La Bruyère :

«... Prenez-les, quand ils enseignent l'Évangile, quand ils dirigent les consciences, quand ils président aux cérémonies du culte; pratiquez-les et suivez-les dans les détails du gouvernement de leur église, dans les rapports divers que crée l'administration d'une paroisse; voyez même leur manière d'être et de traiter avec leurs propres frères : que de bornes ils mettent à tout, et que Jésus-Christ paraît diminué dans leur personne, dans leur bouche, dans les actes de leur ministère! Ils font de l'Église une « petite chapelle », et de la vérité, des contes à dormir debout. Vous dites : Pourquoi ramènent-ils la piété à des pratiques puériles et qui s'accordent mal avec la majesté de Dieu? Dites aussi : Pourquoi laissent-ils s'énerver les touchantes austérités de la croix? Ils confondent la simplicité de l'Évangile avec la leur; ils mettent l'humilité toute en manières obséquieuses et en paroles efféminées; ne pouvant penser par eux-mêmes, ils prennent pour la perfection absolue l'abdication de toute pensée. Si l'on a des vues personnelles, des opinions modérées, des habitudes viriles, avec quelque force et quelque fierté dans le caractère, on passe à leurs yeux pour avoir un « mauvais esprit » : ils le disent, croient devoir le dire; et trop de fois leur jugement a force d'arrêt. Car si c'est par accident, avons-nous dit, que l'autorité tombe entre leurs mains, cet accident se rencontre beaucoup plus qu'il ne faudrait. Leur avènement est le triomphe de la médiocrité mesquine et stérile : il n'y a pas que le talent et la science qui s'en trouvent offusqués; ils déconcertent la bonne volonté de plusieurs. Qui ne le sait, du reste? C'est par eux que trop souvent on nous juge, et qu'on juge l'Église, l'Évangile, et tout le christianisme; on fait comme ils font, on rabaisse le Christ à leur niveau. »

Disons-le franchement, si nous avions eu à écrire cette page,

nous en aurions certainement émoussé plus d'un trait; nous n'aurions, par exemple, point déclamé contre les pratiques pieuses, fussent-elles un peu puériles; mais, cette réserve faite, que de vérité dans ce tableau et comme on comprend la conclusion attristée qu'il amène :

« Pauvre jeune prêtre, que l'on envoie dans le siècle, parmi les contradictions d'une civilisation complexe et tourmentée, lui nouveau, chargé de responsabilité et d'illusions!... Qu'est-il capable d'entreprendre pour propager et défendre le règne de Dieu? Il a de la piété, quelques notions de théologie et du courage : c'est tout, et cela devra lui suffire longtemps, longtemps.

« Il fera seul l'apprentissage de l'apostolat. Il ne sait presque rien de l'art de dire, presque rien de l'Évangile; il aurait besoin de voir de grands exemples, d'entendre des conseils efficaces, le savoir et la sagesse de ses anciens. Aura-t-il seulement le sentiment de ce besoin? Nul ne s'intéresse à sa vie personnelle et intime; rien autour de lui ne le portera vers les sommets. S'il se décide à les gravir de lui-même, sans autre secours que la grâce d'en haut, il accomplira peut-être des prodiges de travail et de vertu, mais que de temps perdu à des essais inutiles, et que d'efforts dépensés pour arriver à des résultats imparfaits! Est-il étonnant que, presque toujours, son énergie finisse par défaillir et que, vivant parmi les médiocres, il échoue lui-même à la médiocrité? »

L'anonyme part de là pour préconiser les vertus privées et les vertus hiérarchiques à l'acquisition desquelles il convie, avec beaucoup de verve et de conviction émue, ses lecteurs. Il eût, ce me semble, concrétisé et merveilleusement éclairé ses conclusions, s'il avait adopté pour argument et développé avec son âme, si dévouée à l'Eglise de son pays, l'admirable antithèse où saint Augustin a si bien résumé le double devoir que ce livre avait pour but de rappeler aux prêtres français : *Piè sciens, scienter pius!* Avec cette double armure, l'une complétant et fortifiant l'autre en l'empêchant de se fausser, le prêtre, n'importe le siècle où il vit, sera à la hauteur de sa mission et reconquerra vite son influence légitime.

Ce qu'il dit de l'esprit de corps est tristement vrai. L'exemple de la Compagnie de Jésus devrait être une leçon. Si l'illustre et pieuse Compagnie est demeurée ce qu'elle est et ce qu'elle fut dès l'origine, elle le doit bien moins à la forte discipline que lui imprima son saint fondateur, qu'à l'admirable cohésion dont il

sut inculquer l'amour à ses disciples : l'esprit de corps, qui rend chaque membre fier des succès de son frère, qui imprime une solidarité touchante entre les enfants de la mère commune, voilà, plus encore que ne le dit notre anonyme, ce qui manque au clergé contemporain. Devenons hommes d'église, comme on l'était si fièrement et si naturellement dans notre vieille France, et les rangs, en se serrant, opposeront une résistance efficace, dût-elle même rester passive, comme au temps des martyrs.

Mais, devra-t-elle rester toujours passive ? Notre anonyme ne le pense point. « Certes, dit-il, il est des conjonctures où un évêque, un prêtre, tout un clergé, peuvent et doivent montrer, affirmer hautement la force et les ressources dont ils disposent. Il y a des erreurs qu'il faut dénoncer, des lois qu'il faut condamner, des scandales qu'il faut stigmatiser. Ce n'est point assez : les actes doivent suivre les paroles ; et si certaines mesures de rigueur sont nécessaires pour assurer l'efficacité d'une censure, on serait coupable d'hésiter devant l'éventualité d'une complication administrative ou même d'une peine afflictive. L'histoire ne comprendra point que le clergé français ait mis un si long temps à séparer sa cause de la cause des vieux partis politiques ; et elle ne comprendra pas davantage qu'il ait laissé prescrire des lois édictées contre la double liberté de son recrutement et de sa mission : ne saurait-il faire des représentations à un gouvernement sans le bouder, ou le reconnaître sans lui sacrifier son indépendance ? La raison d'exister est aussi la règle dominante de sa conduite, et il ne doit pas en avoir d'autre : le salut des âmes ! Quand les âmes sont en péril, tout prêtre doit être décidé à résister comme un Ambroise, ou à se voir traquer comme un Athanase : ce serait un crime de reculer, ou de craindre, ou même de composer. »

J'ai reçu l'importante brochure, que je viens d'analyser très librement, au moment même où je venais de m'agenouiller, avec de nombreux et bien chers frères dans le sacerdoce, aux pieds de la Vierge puissante de Lourdes, dans cette grotte qui a recueilli tant d'élans de cœurs sacerdotaux depuis un quart de siècle qu'ils y amènent les foules, jamais rassasiées de cette atmosphère surnaturelle au sein de laquelle on y respire, on y prie, on y vit comme dans un ciel anticipé. J'en ai découpé les pages et avidement lu d'un trait les vivants chapitres en face de cette même grotte où la Reine du Clergé appelait, dans la seconde

moitié de ce siècle, les ministres de son Fils à lui conduire la France, en train déjà d'oublier sa mission d'instrument providentiel de Dieu sur son Eglise.

Lorsque je fermai le livre, attristé des lamentations souvent justes que je venais d'y lire, mon regard s'éleva de la grotte au sommet de ce cirque pyrénéen qui lui fait une enceinte majestueuse, et une pensée subite vint consoler mon âme.

Depuis nos malheurs, la Vierge semble avoir voulu multiplier les témoignages de sa protection et les leçons de sa grâce maternelle sur nos frontières.

A la Salette, c'était la femme douloureuse,

A Pontmain, la reine glorieuse,

A Marpingen, la mère bienheureuse,

A Lourdes, la Vierge gracieuse.

Ainsi, sous des aspects divers qui semblent vouloir résumer la théologie des dons de Marie, sur les Alpes, sur les Pyrénées, près de l'Océan, sur les bords du Rhin, notre grande auxiliatrice a fixé, autour de la France, comme une marque miraculeuse de l'intégrité de notre pays. La mission providentielle de la France n'est donc point finie, et le clergé français restera, quoi qu'en aient décidé les hordes ennemies, le sel de la terre de France.

Ant. Ricard,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



BIBLIOGRAPHIE

Les Origines du schisme d'Angleterre. — Henri VIII et les martyrs de la chartreuse de Londres, par Dom Victor-Marie Doreau, prieur de la chartreuse de Saint-Hugues, Parkminster, Sussex. (Avec cartes, plans, héliogravures, fac-simile.) Un volume in-8° de 400 pages. Paris, Retaux.

Nous disions ici même, il y a près de deux ans, en racontant brièvement le martyre de dix-huit chartreux anglais sous la Réforme, d'après une chronique récemment rééditée de dom Chauncy : « La relation de dom Chauncy, complétée et sobrement encadrée dans l'histoire de la crise religieuse dont elle retrace quelques scènes, deviendrait, sous une plume habile et délicate, comme celle de l'auteur de la *Vie de dom Jean Sallier*, par exemple, un livre instructif et fort édifiant (1). » Nous avons aujourd'hui la joie d'annoncer aux lecteurs de l'*Université catholique* que ce livre instructif et édifiant vient de paraître, qu'il est l'œuvre de l'auteur de la *Vie de dom Jean Sallier*, le révérend Père dom Doreau, prieur de la chartreuse de Saint-Hugues, en Angleterre, aux portes de Londres. En exprimant timidement un vœu, qui à cette époque avait peut-être déjà reçu un commencement de réalisation, nous étions loin de prévoir que ce livre, fût-il écrit par dom Doreau, pût être aussi instructif et d'un aussi puissant intérêt. C'est que nous ne connaissions pas les trésors de documents accumulés dans les archives de Londres et qui, sur ce point particulier, n'avaient pas encore été utilisés. L'auteur était bien placé pour exploiter cette mine. Il a abondamment puisé, il nous le dit lui-même en sa préface,

(1) Voir *la Controverse et le Contemporain*. Décembre 1888.

dans « la volumineuse collection des papiers d'Etat éditée aux frais du gouvernement, et connue sous le nom de *Calendar of State Papers*. A ce vaste trésor se rattachent les pièces relatives au règne d'Henri VIII (*Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*). Cette compilation, commencée par M. Brewer et poursuivie par M. Gardner, ne comprendra pas moins de trente à quarante volumes grand in-8°... C'est l'histoire la plus authentique, l'histoire jour par jour du règne de Henri VIII. »

Ce qu'avec son art de grouper les faits les plus significatifs et les plus saillants dom Doreau a fait sortir de lumière de tous ces documents, il faut le lire pour s'en former une idée. Il découvre surtout d'une manière nette et saisissante « les origines du schisme d'Angleterre » et ce qu'on pourrait appeler la genèse de la persécution d'Henri VIII. En le lisant, on voit l'orage se former, grossir, puis enfin éclater, et, ce qui est d'un intérêt plus grand encore, on est mis au courant des mobiles secrets du tyran. Son âme s'ouvre devant nous comme un livre, et on y lit les plus tristes, mais aussi les plus instructives révélations.

Dans ce milieu s'encadre le récit des martyrs chartreux, appartenant pour la plupart à la chartreuse de Londres, dont l'auteur commence par retracer l'intéressante histoire. Le prieur Jean Houghton, une figure admirable, marche à la tête de cette glorieuse phalange, qui forme comme l'avant-garde des martyrs anglais. Ce n'est pas une médiocre gloire pour l'ordre de Saint-Bruno d'avoir, en donnant les premiers martyrs de la Réforme, préludé à une héroïque protestation qui, si elle eût trouvé un plus grand nombre d'imitateurs, eût sauvé l'Angleterre du schisme. Mais parmi les chartreux eux-mêmes, tous n'eurent pas le courage du martyre. Dom Doreau raconte leur chute avec des détails navrants. Il nous fait connaître ce que devinrent ces pauvres moines, plutôt trompés que vaincus, et encore plus dignes de pitié que de blâme; ce que devint la chartreuse de Londres et ce qu'il en reste aujourd'hui. Il nous fait même l'histoire complète des chartreux en Angleterre après la Réforme, et il termine son beau travail par un chapitre de vingt-six pages sur la conversion de l'Angleterre, qui vaut à lui seul tout un livre.

Tandis que les uns apprécieront principalement le côté instructif de cet ouvrage, d'autres en aimeront surtout le côté attachant. Ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'on y trouve les

intrigues et les péripéties des romans et des drames. Mais ce qui domine dans cet ouvrage, c'est l'onction de la piété. Il s'exhale de ces pages un parfum de cloître cartusien qui fait du bien à l'âme. Ce livre ne pouvait être écrit que par un chartreux. Il est assurément bien écrit; cependant on pourrait y signaler de loin en loin quelques négligences de style, peut-être aussi quelques longueurs. Mais ces quelques défauts ne se voient qu'à la loupe de la critique. L'entraînement qu'on éprouve à la lecture ne permet guère de les apercevoir.

P. Ragey,
Mariste.

Les Vestales (Etudes sur les), d'après les classiques et les découvertes du Forum, par l'abbé Elisée Lazaire, chanoine honoraire, docteur en philosophie, en théologie et en droit canon, xv-344 p. Paris, Victor Palmé. Montpellier, Joseph Calas, place de la Préfecture, 9.

L'auteur, dans sa préface, nous expose le plan de son ouvrage et les sources où il a puisé ses documents. « Nous avons lu les divers écrits qui ont été publiés soit à Rome, soit en Allemagne. Nous prenons surtout pour guides les orateurs, les poètes et les écrivains de l'antiquité. » On a beaucoup écrit sur les Vestales. Dans les auteurs anciens, leur souvenir est vivant et se rencontre à chaque pas. Cette institution avait frappé leur esprit, excité leur admiration. Elles ont d'ailleurs joué un rôle important dans la société romaine.

Mais ces textes sont épars dans une foule d'ouvrages qu'on n'a pas toujours à sa disposition, et qu'on n'a pas le loisir de consulter. M. Lazaire nous offre la bonne fortune de les réunir ensemble, et de les rattacher aux divers problèmes que soulève une étude aussi compliquée. Il connaît la littérature, fait preuve d'érudition, et son livre accuse des recherches très consciencieuses. On pourrait même lui reprocher d'avoir trop prodigué les citations. Plusieurs sont inutiles et ont tout l'air d'être un remplissage, d'autres sont beaucoup trop connues, les longues tirades par exemple de la 4e églogue de Virgile et du 2e chant de l'Enéide. Il suffisait d'y renvoyer le lecteur par une allusion. Il fallait tout au moins les fondre dans le texte, qui n'aurait pas eu alors l'apparence d'une mosaïque.

Un premier chapitre sur l'origine du culte de Vesta nous fait remonter par delà le premier âge de la cité romaine. Ce n'est

point une témérité d'admettre que cette religion existait déjà. L'auteur, avec raison, la retrouve chez les Grecs : Hestia était l'homonyme de la Vesta latine. On pourrait même aller plus loin et en saisir les traces chez les anciens Hindous. Cette légende à coup sûr faisait partie du trésor de la mythologie indo-européenne. Il y avait là peut-être un point à toucher, sinon à développer longuement.

L'auteur passe ensuite à la description de la demeure des Vestales. Nous craignons bien que les hommes spéciaux ne l'accusent d'être resté dans des généralités un peu vagues. En somme, c'est la maison romaine qu'il nous décrit. Mais, dans le palais des Vestales, il y avait un certain nombre de dépendances et de pièces qui lui donnaient une physionomie particulière : un moulin, une baignoire, un lavoir, un cellier, etc. C'est en insistant sur ces détails que cette description aurait été originale, et aurait vivement intéressé le lecteur.

Nous arrivons ensuite à la partie vraiment neuve et instructive de l'ouvrage. Il suffit d'indiquer la série des questions traitées pour en signaler l'importance : l'*organisation du collège des Vestales*, leur *consécration*, leurs *différentes fonctions*, leurs *privilèges*, les *châtiments*, etc. L'auteur n'est point inférieur à sa tâche, qui était difficile. Il y a à peu près tous les renseignements qu'ont donnés les écrivains. L'exposition est claire, un peu prolixe en certains endroits. Il nous semble qu'il y aurait un véritable gain à retrancher, à couper, à tailler même dans le vif. A propos des cérémonies et des fêtes de Vesta, nous avons à subir une digression sur la notion et l'importance du sacrifice. Est-ce bien utile pour élucider les fonctions des Vestales ? Quelques arbres couvraient de leur ombrage les environs de la demeure et du temple. On ne connaît pas même la place ni l'étendue de ce bois, si vraiment cette expression ici n'est pas trop ambitieuse. En tout cas, ce bois, dont il est parlé à de très rares intervalles, n'avait aucune signification symbolique. C'est l'occasion pour l'auteur de s'engager dans une très longue dissertation sur les bois sacrés de l'antiquité. Le chapitre aussi sur les *incendies* et les *châtiments* offrirait plus de charme, si plusieurs tableaux avaient été supprimés ou ramenés à de moindree proportions.

En se montrant sévère à lui-même, et en conservant dans des limites plus étroites une facilité souvent exubérante, M. L. aurait trouvé de la place pour mettre en relief certains points de vue qui restent un peu dans l'ombre. Nous voulons parler du

budget, du code disciplinaire, des cérémonies de l'inauguration. Il nous a dit à ce sujet des choses curieuses. Mais ne fallait-il pas qu'elles fussent plus en évidence ? Il aurait pu traiter plusieurs questions qui rentraient dans le cadre de son livre. Par exemple, que penser de la clôture ? Les Vestales vivaient-elles renfermées dans leur palais comme nos religieuses dans leurs cloîtres ? On peut tenir pour l'affirmative ou pour la négative, à ne consulter que les témoignages des historiens. On croira plutôt qu'elles étaient soumises aux lois d'une clôture au moins mitigée, si on s'appuie sur les derniers renseignements de l'archéologie moderne. Quelle était leur vie intime ? à quoi occupaient-elles les loisirs de leur solitude ? En dehors de la garde auprès du foyer de Vesta, des prières imposées par l'Etat, étaient-elles assujetties à des exercices réguliers ? Les auteurs sont bien sobres de détails. Je ne sais s'il est possible de soulever entièrement le voile qui cachait leur existence paisible. Mais l'auteur pouvait aborder la question, et à l'aide de conjectures et de quelques documents assez rares mais précieux, il nous aurait conduits au fond de ces demeures mystérieuses, et ce n'eût pas été la partie la moins intéressante de son livre.

Nous signalons le dernier chapitre qui renferme la conclusion de ces différentes thèses. Les Vestales faisaient vœu de garder la continence pendant 30 ans. Un assez bon nombre l'ont gardée avec une fidélité au moins extérieure, et ont pu échapper aux peines terribles portées contre celles qui avaient le malheur de prévariquer. D'autre part, la virginité est une vertu surnaturelle. Nul ne peut la conserver sans un don spécial de la grâce. On est autorisé à dire que c'était une fleur à peu près inconnue dans le paganisme. Il y a là un problème intéressant et difficile. M. L. donne une solution qui est ingénieuse et en somme très raisonnable. Il distingue entre la virginité du corps, et la virginité d'esprit et de cœur. Pour la première, qui peut être une vertu naturelle, mais difficile à pratiquer, il l'accorde dans une certaine mesure aux Vestales. Le terme fixé à leurs vœux, la sévérité implacable dans le cas d'une prévarication, le respect et les privilèges glorieux qui couronnaient leurs efforts, étaient une barrière suffissante contre les entraînements de la passion. Mais pour la seconde, il la leur refuse complètement. Elle est le privilège des vierges chrétiennes. C'est du reste la seule qui mérite le nom de virginité. L'autre n'en est qu'une ombre. Citons la phrase de l'auteur qui exprime cette idée avec un véritable

bonheur. « La virginité païenne ne fut donc point l'aurore de la virginité chrétienne ; elle n'en est qu'une ombre, une ombre d'autant plus épaisse que le corps lumineux est plus éblouissant. » (P. 339.) Ph. Gonnet.

La Cité chrétienne, dialogues et récits par Claude-Charles Charaux, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble, in-12, 540 pages, Paris, Didot.

Voilà un livre bien fait pour élever l'âme et donner du cœur à ceux que le spectacle des maux présents pourrait décourager. Nous arrivons à la fin d'un siècle qui, malgré ses troubles et ses révolutions, n'a pas vu l'Eglise perdre de ses vertus, de son influence et de sa vitalité. La Cité chrétienne s'est agrandie de jour en jour, tout en soutenant bien des combats et bien des assauts. En même temps que l'ennemi la serre de près, elle étend son empire et crée de nouvelles provinces sur tous les points du globe; Annibal est à ses portes, mais elle n'en assiège pas moins, de ses légions, tous les Etats dont l'hérésie ou le schisme l'avaient dépossédée. En Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, le catholicisme est mieux connu et partant mieux justifié que jamais : il défie toute comparaison avec les sectes adverses, déjà si caduques après quelques siècles d'existence et vouées à une fatale décomposition. Jamais, au contraire, la Cité chrétienne n'avait mieux montré son impérissable jeunesse et sa merveilleuse universalité : c'est la cité que tout esprit attentif et inquiet peut apercevoir, où toute âme exilée et souffrante, tourmentée de célestes aspirations, peut entrer librement. Elle est ouverte à tous : aux nations civilisées, qu'emporte un progrès vertigineux, et aux peuples ignorants, plongés encore dans le paganisme et la barbarie. Elle seule peut diriger encore les nations les plus fières et ajouter à leurs ambitions les plus hautes espérances; elle seule aussi peut instruire les peuplades les plus dégradées et faire germer la vertu dans la corruption. En un mot, l'Eglise reste la mère et la libératrice de tous les hommes, en particulier de ceux que la nature a le plus déshérités.

Mais ce n'est pas à ce point de vue très général et peut-être trop ambitieux que s'est placé M. Charaux, dans le corps de son ouvrage. Celui-ci est un faisceau de charmants opuscules : dialogues, récits, menus traités, esquisses, tableaux, allégories, méditations, etc., — au nombre de vingt-sept — qui tous convergent au même but : faire connaître et glorifier la Cité chrétienne.

Plusieurs de ces opuscules, il est vrai, ont déjà été publiés, mais ils tiennent fort bien, dans ce plan nouveau et agrandi, une nouvelle place, et l'extrême variété qu'ils offrent ne fait que mieux ressembler l'ouvrage à la cité qu'il dépeint. Car, si la Cité chrétienne est environnée de forts et de remparts menaçants qui la cachent trop souvent, hélas! à ceux contre lesquels ils furent élevés, elle est pourtant, au dedans, ravissante de grâce, de splendeur et de variété : *Circumdata varietate*. Et il semble vraiment, en écoutant M. Charaux, qu'on visite avec lui la cité mystique des âmes chrétiennes, ses places inondées de lumière, ses jardins toujours frais et embaumés, ses palais de marbre et d'or, ses demeures de tous les styles et de tous les âges, construites et habitées par toutes les vertus. Tout chrétien, en lisant ce livre digne d'un Platon chrétien, en sera charmé ; il pourra s'écrier en le fermant : Et moi aussi je suis philosophe ! Il y a, en effet, tant et de si belle philosophie, dans notre foi ! Nous renvoyons ceux qui en doutent ou ne l'ont pas remarqué encore à la *Cité chrétienne*.

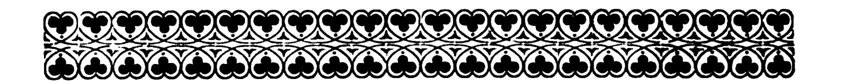
E. B.

Le Sacré Cœur de N.-S. J.-C. Petites glanes. Petit volume de luxe, de 144 p. Lyon, Vitte.

Au moment où les fidèles se dirigent de tous les points de la France vers le sanctuaire de Paray, ils aimeront à feuilleter en route un livre comme celui-ci, qui ne saurait les fatiguer dans leur pèlerinage, mais qui les aidera à bien l'accomplir, en leur suggérant courtement bien des pensées justes, pieuses, profondes, poétiques; car toutes ces qualités s'appellent les unes les autres et l'auteur a été assez heureux pour les réunir en parlant du Sacré Cœur.

Petite histoire de la religion, comprenant l'histoire sainte et l'histoire de l'Eglise, à l'usage des écoles chrétiennes, par l'abbé G. — Opuscule de 112 pages avec gravures et carte.

Une science vraie est nécessaire à ceux qui ambitionnent de donner d'excellents traités élémentaires. Aussi ne sommes-nous pas étonnés que le présent opuscule soit dû à la plume d'un savant professeur de grand Séminaire. Comme le dit l'évêque de Saint-Dié, « il joint à une doctrine sûre un résumé succinct et cependant très instructif de tous les faits historiques qui peuvent apprendre aux enfants à connaître et à aimer la sainte Eglise. »



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

SOMMAIRE. — I. Livres à l'index. — II. Manière de terminer la récitation des Matines. — III. Les statues du Sacré Cœur de Jésus et du Saint Cœur de Marie. — IV. La messe des funérailles. — V. Les oratoires des Sœurs de Charité. — VI. Le binage. — VII. Le vin de messe.

I. — La S. Congrégation de l'Index vient de promulguer un décret qui condamne et proscrit les ouvrages suivants :

Lo Spiritismo in senso cristiano, per Teofilo Coreni. — Presso l'Unione Tipografica Editrice, Roma, Torino, Napoli. 1890. — *Decret. S. Off. Fer. IV, die 16 aprilis 1890.*

Les Annales de Loigny, paraissant le 1er vendredi de chaque mois. — S'adresser à M. Glénard, à Loigny, par Orgères (Eure-et-Loir), secrétaire de l'œuvre du Sacré Cœur de Jésus Pénitent de Loigny. *Decr. S. Off. Fer. IV, die 11 junii 1890.*

La vérité sur les condamnations qui frappent Mathilde Marchat (Marie-Geneviève du Sacré-Cœur de Jésus Pénitent), à Loigny, au diocèse de Chartres, et les partisans de ses révélations. — Saint-Malo, imprimerie du Commerce, Y. Billois, 8, rue Robert-Surcouf, 1889. *Eod. dec.*

La question de Loigny au 28 févr. 1890. — Nécessité d'un appel à Sa Sainteté Léon XIII. — Saint-Malo, imprimerie du Commerce, Y. Billois, rue Robert-Surcouf, 1890. *Eod. decr.*

II. — Le sentiment commun est que l'on peut, même sans raison, séparer les Laudes des Matines dans la récitation du bréviaire. Mais, alors, comment terminer les Matines ? La S. Congrégation des Rites, consultée à ce sujet, a répondu le 1er février 1886. Conformément à la doctrine de saint Liguori (Theol. Mor. lib. IV. art. IV, n° 167), on doit, après l'oraison du jour, ajouter *Dominus vobiscum*, etc., *Fidelium animæ*, etc., ainsi que *Pater noster*.

III. — Mgr l'évêque de Cahors a proposé les doutes suivants :

Est-il permis de placer de chaque côté de l'entrée du sanctuaire, en sorte qu'elle soient en face l'une de l'autre, les images du Sacré Cœur de Jésus et du Saint Cœur de Marie ?



La représentation du Sacré Cœur de Jésus ne doit-elle pas plutôt être mise au milieu du grand autel à la place du tabernacle ou un peu en arrière, s'il y a un tabernacle dans lequel on conserve la sainte Eucharistie ?

Le 31 mars 1887 la S. Congrégation des Rites a répondu à la 1re question : rien ne s'y oppose, et à la 2e négativement.

IV. — Quand les funérailles sont célébrées avant la sépulture, mais cependant le corps non présent, à cause d'une maladie contagieuse, ou de l'interdiction de l'autorité civile, on demande si on peut considérer le corps comme présent, en sorte qu'il soit permis de dire la messe du jour de la mort, quand cette messe est autorisée le corps présent.

La S. Congrégation des Rites a répondu le 9 juin 1886 :

Affirmativement.

V. — Une réponse de la S. Congrégation des Rites du 8 mai 1886 établit les points suivants :

Les lettres apostoliques *Charitatis viscera*, données par Grégoire XVI, le 16 mai 1833, en faveur des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, pour leur accorder le privilège d'un oratoire privé, ont leur effet, alors même qu'il se trouve une église publique dans la maison où elles résident. En sorte que, même dans ce cas, elles peuvent avoir leur oratoire privé, y faire célébrer la sainte messe, et y conserver le saint Sacrement, alors même qu'elles n'ont pas un chapelain dans la maison. en observant toutefois les conditions indiquées dans le Bref apostolique.

La S. Congrégation répond ensuite *négativement* à la question suivante :

Quand il se fonde un nouvel institut ou une nouvelle congrégation de religieuses à vœux simples, appliquées soit à l'éducation des jeunes filles, soit aux différentes œuvres de charité, l'évêque diocésain peut-il concéder un oratoire privé dans ces maisons souvent peu considérables, en sorte qu'on puisse y célébrer la sainte messe et y conserver la sainte Eucharistie alors même qu'aucun prêtre ne réside dans la maison de ces religieuses ?

VI. — La confrérie du Saint-Sacrement établie dans une paroisse du diocèse d'Ortona, en Italie, n'ayant pas les ressources nécessaires pour entretenir un chapelain, demandait pour le curé de la paroisse la faculté de biner, afin que les confrères réunis pour réciter l'office, pussent assister tous ensemble à la sainte messe dans leur chapelle.

La S. Congrégation du Concile répondit, le 29 mars 1890, qu'il n'était pas à propos d'accorder cette permission, la raison de plus grande commodité n'étant pas suffisante.

Benoît XIV, dans sa Constitution *Declarasti nobis*, a déterminé en quelles circonstances le binage pouvait être permis : 1° c'est lorsque un curé a deux paroisses ou deux peuples qui, à cause de la distance, ne peuvent assister à une même messe les jours d'obligation ; 2° quand l'église est trop petite pour contenir tous les paroissiens. Dans les deux cas, la permission est accordée à la condition qu'on ne puisse trouver aucun autre prêtre.

C'est seulement dans ces circonstances, ou dans des circonstances semblables, que le binage peut être autorisé.

Dans la Constitution *Apostolicum ministerium*, donnée récemment pour l'Angleterre, il est déclaré que le binage est permis lorsque, sans cela, plusieurs ne pourraient satisfaire au précepte de l'Eglise (Acta S. Sedis. Sept. 1897).

VII. — Mgr l'évêque de Marseille a proposé le doute suivant à la S. Congrégation de l'Inquisition :

Dans plusieurs contrées de la France, particulièrement dans celles qui sont situées au midi, le vin blanc destiné à l'adorable sacrifice de la messe est si faible et a si peu de consistance, qu'il ne pourrait se conserver longtemps si on n'y mêlait une certaine quantité d'esprit de vin (alcool).

On demande :

1° Si ce mélange est licite.

2° Et, s'il est permis, quelle quantité de cette manière étrangère on peut ajouter au vin.

3° Si, dans ce cas, l'esprit de vin doit être le produit du vrai vin, c'est-à-dire du fruit de la vigne.

La S. Congrégation a répondu, le 30 juillet 1890 :

Pourvu que l'esprit (alcool) soit extrait du fruit de la vigne — que la quantité d'alcool ajoutée et celle que contient naturellement le vin dont il s'agit, unies ensemble, ne dépassent pas la proportion de douze pour cent, — et que le mélange se fasse quand le vin est tout à fait nouveau, rien ne s'oppose à ce que ce vin puisse être employé au sacrifice de la messe.

Le souverain Pontife a approuvé et confirmé cette décision le 31 juillet 1890.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



UNE PAGE D'HISTOIRE

LES
EXPÉDITIONS D'IRLANDE
SOUS LE DIRECTOIRE
— 1796-1798 —

La France, aujourd'hui, a pleine confiance dans la valeur de ses soldats, comme dans l'excellence des armes mises entre leurs mains. Certes, elle ne compte pas moins sur le courage de ses marins ; mais elle commence à craindre, non sans de sérieux motifs, que les moyens dont disposent ces derniers ne soient insuffisants. Sur mer, en effet, plus encore que sur terre, la perfection du matériel de guerre, la préparation de longue main et l'organisation irréprochable de toutes les forces mises en action, constituent le principal élément du succès. Cette idée n'a cessé de hanter notre esprit pendant que, tout récemment, nous lisions un ouvrage qui jette une vive lumière sur certains événements maritimes encore bien mal connus.

Dans ce livre, ayant pour titre *la France et l'Irlande pendant la révolution* (1), M. E. Guillon, puisant à des

(1) *La France et l'Irlande pendant la révolution,* par E. Guillon, docteur ès lettres, agrégé de l'Université. — Armand Colin et Cie, éditeurs, Paris, 1888.

sources riches en documents authentiques et souvent inédits, nous donne un récit très intéressant de l'expédition, ou plutôt de la série d'expéditions tentées par le Directoire pour arracher l'Irlande au joug de l'Angleterre. Mais si nous rendons pleine justice à l'esprit impartial de l'auteur, il nous est impossible de nous associer à tous ses jugements principalement en ce qui concerne la conduite des chefs de la marine républicaine pendant la campagne d'Irlande. Dans sa conclusion, en effet, M. E. Guillon admet bien que « le mauvais état des navires, l'inexpérience des équipages, le défaut de cohésion de l'escadre » contribuèrent à l'insuccès ; mais il dit aussi que, « si l'on examine les causes de l'échec de Bantry, la responsabilité en retombe sur l'amiral Bouvet ». Or, nous n'hésitons pas à renverser en quelque sorte sa proposition en écrivant : *Les hésitations de l'amiral Bouvet ne furent qu'une des nombreuses causes secondaires du résultat négatif de l'expédition de Bantry, dont la cause principale fut le déplorable état de notre marine à cette époque.*

Voilà pour quels motifs nous avons cru qu'on ne lirait pas sans intérêt les appréciations d'un marin sur des faits presque contemporains et qui sont en majeure partie du ressort de sa profession ; peut-être aussi n'est-il pas inutile de montrer, par des leçons puisées dans l'histoire d'un passé si proche de nous, qu'en présence des dangers de l'heure actuelle la France a mille fois raison de s'inquiéter des symptômes de faiblesse et de relâchement qui se laissent deviner dans l'organisation de ses forces navales.

Mais avant d'entrer dans l'examen des événements maritimes de l'expédition d'Irlande, nous devons dire dans quel esprit elle fut primitivement conçue, et avec quels étranges moyens ou eut tout d'abord l'intention de l'exécuter. Ce n'est pas le côté le moins instructif des faits que M. E. Guillon a mis en lumière.

I

La première pensée du Directoire fut de jeter, non sur le sol de l'Irlande mais sur celui de l'Angleterre elle-même, une troupe de 1.500 ou 2.000 hommes pour y allumer une sorte de guerre de chouans, écrivait-il, en réalité pis que cela, une vraie jacquerie. « On choisira, dit une note directoriale concernant ce sujet, on choisira des hommes..... d'une âme accessible à l'appât du butin, sachant, à l'exemple des flibustiers dans les Antilles, porter au milieu de leurs ennemis l'épouvante et la mort.... Les chefs s'annonceront, eux et leurs soldats, comme vengeurs de la liberté et ennemis des tyrans. Ils jureront la guerre aux châteaux et promettront la paix aux chaumières. »

Hoche fut chargé d'organiser l'expédition, et Humbert de la commander. Dans une dépêche adressée, le 18 avril 1796, par le Directoire au premier de ces généraux, on lit : « Le Directoire vous remet le soin de former cette troupe sans délai et d'une manière secrète... » Et en post-scriptum : « Ne faites usage de l'autorisation relative aux *forçats* que lorsque toutes les mesures seront prises pour leur embarquement. »

Voici, d'autre part, ce que l'on trouve dans la réponse de Hoche : « Nous pouvons nous servir des *forçats* et de cinq à six cents déserteurs rentrés. » Le général écrit encore quelques jours plus tard : « Je me rends à Brest afin de conférer avec Villaret sur les moyens à employer pour jeter 1.000 à 1.200 *forçats* sur la côte de la principauté de Galles, et alors je pourrais les faire commander par Mascheret, *qui, au demeurant, est le plus mauvais sujet dont on puisse purger la France....* » On décore, du reste, cette aimable troupe du nom de *Légion des Francs* ou *Légion franche;* et on en porte l'effectif à 1.600 bandits, que, par un délicat euphémisme, le ministre de la marine, Truguet, dans une lettre au président du Directoire, appelle *nos 1.600 braves.*

On trouve pourtant qu'ils ne sont pas assez nombreux,

car sept jours plus tard Hoche écrit aux citoyens Directeurs : « Je pars demain pour Brest, et j'espère lever un nouveau corps parmi les *forçats*... Il est impossible de faire espérer à ces hommes une fortune brillante. Ils ne peuvent tout au plus se charger que de beaucoup d'or. Quant au mal à faire au gouvernement anglais, on peut s'en rapporter à eux. Chacun d'eux sait ce qu'ont produit dans notre pays *les viols, les pillages et les assassinats.* Que sera-ce en pays étranger ? »

Mais le Directoire agrandit tout à coup son projet. Il prend la résolution de jeter, non plus sur le sol de l'Angleterre mais sur celui de l'Irlande, toute une petite armée ; et, comme elle doit opérer en pays ami, il faut bien la composer, en majeure partie du moins, avec d'autres éléments que l'écume des troupes françaises ou la fine fleur des bagnes. On ne doit pas se figurer pourtant que les membres du Directoire, ni que Hoche et Truguet, pris de quelque remords, aient renoncé à se servir de la *Légion franche*, bien au contraire, ils lui donnent pour auxiliaire une certaine *Légion noire* destinée à être jetée, elle aussi, sur le sol anglais. Voici ce qu'en dit dans son journal le célèbre conspirateur irlandais Wolf Tone, et son témoignage n'est pas suspect d'un excès de sévérité, puisque c'est surtout à son instigation que se font tous ces préparatifs :

« 10 novembre. Vu passer une revue de la *Légion noire*, plus de 1.800 hommes. Ce sont les bandits préparés pour l'Angleterre, et de *tristes gredins.* » Aussi, en attendant leur embarquement, ces misérables, pour se faire la main, « volent et assassinent » sur les routes de la basse Bretagne, dont ils sont « l'effroi ».

Bientôt a lieu, sous les ordres de Hoche en personne, le départ de la grande expédition d'Irlande, départ suivi, comme on le sait, d'un échec complet. Mais le Directoire tient à utiliser quand même les étranges auxiliaires que Hoche et Truguet n'ont pas craint de donner à notre glorieuse armée. Au mois de février 1797, 4 bâtiments de guerre français — nous éprouvons quelque honte à l'écrire — jettent à la hâte sur le littoral du comté de Pembroke,

1.500 bandits de la *Légion noire* commandés par un Irlandais auquel on a donné le grade de colonel. Après avoir commis quelques désordres, ces « tristes gredins », dont la lâcheté est le moindre des vices, capitulent honteusement devant la première troupe anglaise qui se présente pour les combattre.

« Cette tentative avortée souleva, même en France, une singulière réprobation. Un membre du conseil des Cinq-Cents, Dumollard, la flétrit en termes énergiques, et proposa d'en demander compte au Directoire dans un message, et la motion fut adoptée. Le Directoire, dit Thibeaudau, ne répondit pas ; c'était ce qu'il avait de mieux à faire. »

Voilà le jugement que porte M. E. Guillon sur cette honteuse équipée : c'est à peine si nous le trouvons assez sévère. Sans doute l'Angleterre nous faisait une guerre fort peu chevaleresque, traitait cruellement nos prisonniers, et s'efforçait, par tous les moyens, de raviver nos discordes civiles; aussi le Directoire prétendait-il user de représailles, quand il jetait une bande de forçats en armes au milieu des paisibles campagnes de nos ennemis ; mais en dépit de cet argument spécieux, on ne saurait trop flétrir de semblables procédés.

Nous éprouvons donc un véritable chagrin à trouver le nom de Hoche mêlé à cette condamnable aventure. Hoche, il est vrai, ne signa pas les ordres qui firent partir la *Légion noire* de Brest pour l'Angleterre ; mais les nombreux extraits de dépêches que nous venons de citer sans les accompagner de commentaires superflus, prouvent jusqu'à l'évidence que Hoche fut l'un des personnages qui conçurent et préparèrent cette déplorable expédition ; qu'il se rendit parfaitement compte du genre de guerre — « viols, pillages et assassinats » — auquel devaient se livrer fatalement, s'ils en avaient le temps, les *forçats* de la *Légion noire* comme ceux de la *Légion franche;* et que, cependant, il se montra jusqu'à la fin tout disposé à employer ces misérables.

Dieu nous garde d'imiter en sens inverse quelques-uns de nos compatriotes qui, répudiant les grandeurs séculaires

de notre vieille monarchie, n'ont que du dédain pour les Louvois, les Turenne et les Condé. Nous admirons au contraire, nous respectons toutes nos gloires, et nous voudrions voir briller d'un pur éclat un nom tel que celui de Hoche ; mais, puisque voici des faits indiscutables qui démontrent péremptoirement que cet homme de génie fut au moins complice d'un acte très coupable, la France d'aujourd'hui ne doit pas pousser la reconnaissance ou l'aveuglement jusqu'à en absoudre sa mémoire.

Ce point d'histoire dûment constaté, abordons le principal sujet de notre étude.

II

Lorsque, vers le mois de juillet 1796, le Directoire prit la résolution ferme de jeter une armée de quinze ou vingt mille hommes sur le sol irlandais, le vice-amiral Truguet était ministre de la marine ; il y avait à Brest, comme ordonnateur général — sorte de préfet maritime civil — le célèbre ingénieur Sané, et comme directeur général des mouvements de l'arsenal — chef militaire concentrant dans ses mains les pouvoirs du major général et du major de la flotte d'aujourd'hui — le chef de division Bruix ; la flotte de Brest, qu'il s'agissait de remettre en état pour concourir à l'expédition projetée, était commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse ; enfin, dans les derniers jours du mois de septembre, le général Hoche fut appelé à exercer son autorité supérieure, non seulement sur les troupes destinées à partir pour l'Irlande, mais encore sur les forces navales qui devaient les transporter. Ainsi Truguet, Sané, Bruix, Villaret et Hoche furent les cinq personnages principaux qui s'occupèrent des préparatifs maritimes de l'expédition de 1796. Nous allons tâcher de dire ce qu'était chacun d'eux.

Truguet a été jugé de bien des manières. Ses actes, on l'avouera, s'ils furent empreints d'une activité louable,

quoiqu'un peu brouillonne, et d'une certaine indépendance de caractère, ses actes restèrent presque tous complètement stériles ponr le relèvement de notre marine. Comme chef militaire il n'eut à son actif que la malheureuse expédition de Sardaigne, en 1793, expédition médiocrement conduite. « D'autre part, pendant les deux années que dura son ministère, écrit très justement M. Léon Guérin (1), il fit beaucoup de projets, rédigea beaucoup de proclamations et se donna beaucoup de mouvement, mais ne produisit absolument rien comme administrateur. »

Inutile de faire ressortir la haute compétence d'un ingénieur tel que Sané pour les travaux de construction, de réparation et d'emménagement des navires. Nous ajouterons que, comme ordonnateur, il laissa dans la marine le souvenir d'un homme, sinon doué de talents hors ligne, du moins irréprochable au triple point de vue de la probité, du zèle et du patriotisme. Quand au mois de juillet 1798, après sa longue administration du port de Brest, on lui confia les hautes fonctions *d'inspecteur des constructions navales* sur les côtes de la Manche et de l'Océan, on entendit récompenser les services qu'il avait rendus comme ordonnateur aussi bien que ses éminentes capacités en tant qu'ingénieur.

Eustache de Bruix avait de nobles sentiments, une grande fermeté de caractère jointe à une belle intelligence, beaucoup d'esprit, de l'instruction, du savoir-faire et surtout une infatigable activité, fort rare à cette époque dans notre marine. Cependant on a beaucoup trop exalté Bruix, nous le croyons du moins, en le mettant au même rang que l'illustre La Touche-Tréville. Un coup d'œil attentif sur les actes de sa carrière suffit à le prouver. En 1795, Bruix avait été le chef d'état-major de Villaret-Joyeuse, qui se reposait volontiers sur lui du soin de veiller aux détails du service : nos vaisseaux pourtant ne semblèrent pas mieux organisés pour le combat lors de la triste déroute de Groix, qu'ils ne l'étaient une année auparavant, à l'époque de la

(1) Léon Guérin, *Histoire de la marine contemporaine*.

bataille du 13 prairial (1er juin 1794). En sa qualité de directeur des mouvements du port de Brest, Bruix eut une très grande part, une part prépondérante à l'armement de la flotte d'Irlande ; bientôt après il en prit une non moins considérable à ses opérations, comme chef d'état-major du vice-amiral Morard de Galle : or, nous verrons que cette flotte fut pitoyablement armée et médiocrement conduite. Bruix devint ministre de la marine le 27 avril 1798 et exerça ces hautes fonctions jusqu'à la fin du mois de juin 1799. On a dit qu'il fut un administrateur hors ligne : qu'on nous cite donc les abus détruits, les réformes opérées, les progrès accomplis par ce ministre, alors cependant qu'il y avait tant à faire pour remettre un peu d'ordre dans notre marine. En revanche, ce fut Bruix qui présida aux préparatifs de la seconde expédition d'Irlande, en 1798, expédition dont l'unique résultat fut la capture des navires de la division Bompard, follement aventurée au milieu des croisières anglaises ; ce fut également lui qui fit armer l'escadre détruite à Aboukir, escadre « dont les équipages étaient numériquement si faibles et composés d'hommes si peu expérimentés, qu'ils étaient dans l'impossibilité de manœuvrer et de combattre à la fois ; escadre dont les vaisseaux étaient tellement pourris que plusieurs se cassèrent en deux par l'effet de la commotion de leur propre artillerie et que, sur d'autres, pitons et crocs des canons s'arrachèrent des murailles pendant le tir (1) ». Au mois d'avril 1799, Bruix, quoique toujours ministre, prit le commandement de la flotte de Brest et la conduisit dans la Méditerranée. Il n'y fit rien, mais on vanta beaucoup l'habileté avec laquelle il évita la rencontre des flottes anglaises. Cependant que l'on se donne la peine de lire attentivement le récit de cette campagne dans l'*Histoire de la marine française* du commandant E. Chevalier, ou dans les *Guerres maritimes* de l'amiral Jurien de la Gravière : on se convaincra facilement que, si notre armée navale ne rencontra pas celle de l'amiral anglais Keith sur les côtes de la Ligurie, elle le

(1) *Batailles navales de la France*, par O. Troude.

dut, non aux habiles calculs de son chef, mais à un simple hasard; hasard fort heureux, car lorsque, peu de temps après la rentrée de notre flotte à Brest, La Touche-Tréville en prit le commandement à la place de Bruix, il la trouva dans le plus complet désordre. Avant de mourir, Bruix exerça de nouveau un grand commandement : celui de la flottille de Boulogne, auquel il fut appelé en 1803. Ses panégyristes lui ont fait tout l'honneur de l'organisation de cette flottille; ils ont oublié que cet honneur revenait beaucoup plus justement à La Touche-Tréville qui, dès l'année 1801, non seulement avait arrêté toutes les grandes lignes du plan de l'immense expédition maritime projetée par le premier consul, mais en avait aussi réglé les moindres détails. Nous l'écrivons avec regret mais sans hésitation, dans l'intérêt de ce que nous croyons être la vérité : si, par un sentiment d'admiration et de reconnaissance peut-être excessif, les Français contemporains de Carnot lui décernèrent le titre *d'organisateur de la victoire*, ils auraient eu presque le droit d'infliger à Bruix, malgré ses incontestables qualités, l'épithète *d'organisateur de la défaite*.

Villaret-Joyeuse n'avait ni la fermeté de caractère, ni le zèle persévérant, ni l'ardeur fébrile de Bruix ; il était peut-être plus marin que lui, quoiqu'il n'eût pas toute l'expérience nécessaire pour bien conduire une flotte de 30 vaisseaux; à coup sûr il paraissait se rendre compte, beaucoup mieux que ne le faisait Bruix, de tout ce qui manquait à notre marine pour qu'elle pût rendre des services efficaces; il discernait plus clairement le genre de tâches modestes qu'elle pouvait entreprendre avec chances de succès : si paradoxale que paraisse sans doute à beaucoup de marins cette appréciation, nous essaierons bientôt de l'appuyer sur de sérieux arguments. Enfin, nous ne devons pas oublier de rappeler que Villaret avait su conquérir l'estime et la faveur de l'illustre Suffren, en servant sous ses ordres dans la mer des Indes et en y soutenant, avec une simple corvette de 24 canons contre un vaisseau anglais qui en portait 72, l'un des plus beaux combats de détail de la guerre de 1778.

Nous n'avons point la prétention d'émettre ici une opinion raisonnée sur les talents ou le génie d'un homme tel que Hoche; nous préférons reproduire purement et simplement le jugement que porte M. E. Guillon sur ce grand capitaine. « Chargé de l'expédition d'Irlande, » écrit-il, Hoche put s'épanouir à Brest dans toute la liberté d'une âme ardente, enfiévrée de besogne. Nulle part il ne fut plus lui-même, et par les grands côtés de son génie, par une activité incroyable à pénétrer dans tous les détails, par la promptitude dans la décision, par la sûreté dans le choix des hommes, par l'ascendant exercé sur son entourage; comme aussi, par des défauts très sensibles dans ses lettres, par une extrême mobilité d'humeur, par un brusque penchant au découragement, par la manie du contrôle et parfois de la dénonciation ; singulier mélange de passions contraires dans une âme avide de gloire et comme pressée de vivre... » Pour le surplus nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur, désireux d'être complètement édifié sur le véritable caractère du pacificateur de la Vendée, à une étude de M. Albert Duruy publiée dans la *Revue des Deux Mondes* du mois de juin 1884 : il y verra, avec preuves irrétutables à l'appui, ce que l'on doit penser de cette loyauté généreuse, de cette patriotique abnégation, de cette modestie naturelle, de cette soumission impeccable aux lois de son pays, en un mot, de cette admirable pureté de sentiments que les panégyristes de Hoche opposent si volontiers à la duplicité, à l'égoïsme et à la coupable ambition de Bonaparte. Nous y ajouterons seulement ceci: autant nous admirons sans réserve le génie militaire de Hoche, autant nous refusons à ce grand capitaine la moindre entente des choses de la marine; pas plus que le chef de l'expédition d'Egypte, le chef de l'expédition d'Irlande ne comprit la folie qu'il y avait à tenter de pareilles entreprises avec une flotte aussi complètement désorganisée, aussi complètement dépourvue de ressources que l'était celle du Directoire.

III

Au commencement de l'année 1795, la Convention avait formé le projet d'envoyer dans la mer des Indes une forte escadre avec 6.000 soldats. Il s'agissait de fournir au défenseur de l'Hindoustan, Tippoo-Saïb, un secours promis par Louis XVI en 1788, et avec lequel il eût peut-être chassé à tout jamais les Anglais de sa patrie. Le Directoire reprit ce projet, mais en le rétrécissant, et, de plus, en le combinant avec celui de l'expédition même qui nous occupe. Dans sa pensée l'escadre destinée à la mer des Indes devait, avant de faire route vers sa destination, concourir avec d'autres bâtiments au transport de nos troupes sur le sol de l'Irlande, toujours disposée à se révolter contre le joug de l'Angleterre.

Villaret-Joyeuse jugeait qu'une telle conception était absurde et pouvait compromettre l'une et l'autre entreprise. Du reste, il ne croyait pas à la possibilité du succès pour une expédition en Irlande. Il savait, en effet, que la marine française ne disposait alors ni de bons officiers, ni de vrais matelots, ni de ressources matérielles, en nombre ou en quantité suffisante pour armer d'une manière à peu près convenable tous les navires nécessaires au transport d'une armée de 20.000 soldats. Il se rappelait le désastre éprouvé en 1759, dès le début d'une entreprise identique, par les vaisseaux du vice-amiral de Conflans; il se rappelait aussi qu'au mois de janvier 1795 une imprudente sortie de l'armée navale placée sous son propre commandement, à lui Villaret, avait coûté à la France cinq vaisseaux de ligne, engloutis par la tempête.

Au contraire, si l'on consacrait dans leur entier les faibles ressources en personnel et en matériel qu'offraient encore nos ports de la Manche et de l'Océan à l'armement de l'escadre, relativement peu nombreuse, qui suffisait à l'expédition des Indes Orientales, on pouvait mettre en



mer des navires convenablement armés, capables d'affronter, soit un ennemi de force numériquement égale, soit n'importe quel mauvais temps. Ayant servi brillamment sous les ordres de Suffren, pendant la campagne de ce grand homme de mer sur les côtes de l'Hindoustan, Villaret comprenait mieux que Truguet, mieux que Bruix, mieux que Hoche surtout, le mal énorme qu'avec des moyens très limités on pouvait causer dans ce pays à nos ennemis séculaires. C'était ainsi que, malgré le pitoyable état de nos forces navales sous le règne de Louis XV, La Bourdonnais, en 1746, avec une petite escadre de mauvais navires, avait remporté d'éclatants succès; que le chef d'escadre d'Aché, en 1758 et 1759, avec quelques vaisseaux qui ne valaient guère mieux, avait tenu tête, dans trois ou quatre combats, à l'amiral anglais Pocock; c'était surtout ainsi que l'illustre Suffren, en quelque sorte abandonné à lui-même et trop souvent mal secondé, avait étonné le monde du bruit de ses merveilleux exploits.

Le bon sens, comme l'histoire, justifiait donc la préférence accordée par Villaret à l'expédition des Indes sur celle de l'Irlande. Et les événements n'allaient-ils pas lui donner raison d'une manière vraiment éclatante, d'une part en faisant échouer cette dernière expédition à deux reprises différentes, de l'autre en permettant aux L'Hermitte, aux Bourayne, aux Duperré, aux Bouvet, aux Hamelin, de se couvrir de gloire dans les mers orientales, avec quelques pauvres frégates placées sous leur commandement ?

Tout d'abord, le ministre de la marine sembla partager l'opinion de Villaret-Joyeuse. Quand le Directoire crut devoir renoncer à l'expédition des Indes, Truguet, nous apprend M. E. Guillon lui-même, en exprima ses regrets. Mais bientôt circonvenu, dominé par Hoche, il changea d'avis et n'eut plus souci que de l'entreprise d'Irlande, combinée avec l'étonnant projet que l'on sait de débarquer une bande d'assassins et de pillards sur les côtes de l'Angleterre.

Le « bon Sané », ainsi que l'appelle Villaret-Joyeuse dans sa correspondance, se renferma le plus qu'il put dans ses

attributions d'ingénieur et d'ordonnateur, s'efforçant du reste de satisfaire tout le monde, le ministre et le chef de l'escadre en même temps que Hoche et Bruix. Il n'y réussit qu'à moitié, car, comme nous le verrons, ces deux derniers personnages, pris d'une véritable manie dénonciatrice, parurent englober dans leurs accusations tous les fonctionnaires de l'administration du port, aussi bien que tous les chefs de la flotte de Brest.

Quant à Bruix, ébloui de prime abord, enthousiasmé, exalté au dernier point par la trompeuse grandeur des nouveaux projets de Hoche, il s'y dévoua corps et âme, ne voyant plus qu'eux, se déclarant systématiquement et en toute circonstance pour les généraux de l'armée de terre contre ses camarades de la flotte, accusant sans hésitation ni mesure son ancien chef Villaret, méconnaissant enfin les plus évidentes difficultés d'une entreprise presque fatalement vouée à un piteux échec.

Comme l'a fait M. E. Guillon, nous allons maintenant montrer nos personnages à l'œuvre, mais en jugeant de tout autre façon que lui les actes de chacun d'eux.

IV

A peine a-t-on commencé les préparatifs de l'expédition d'Irlande, que Villaret-Joyeuse ne cache nullement au ministre Truguet le fond de sa pensée : s'il est chaud partisan d'une expédition dans la mer des Indes, expédition dont il brûle de conduire en personne la partie maritime, le projet adopté par le Directoire ne lui inspire au contraire que des craintes. L'amiral ne fait pas davantage mystère de ses sentiments au général Hoche, qui après être venu une première fois à Brest vers la fin du mois de septembre 1796, y séjournera de nouveau pendant tout le mois de novembre. Mais Hoche, comme Bonaparte, ne souffre pas la moindre contradiction à ses idées : tout de suite Villaret, malgré ses protestations de zèle et de dévouement, n'est plus à ses

yeux qu'un subordonné frondeur, un mauvais officier et un détestable citoyen. Du reste, le général en chef n'est que trop bien entretenu dans cette pensée par les conversations ou la correspondance de ses lieutenants : ceux-ci, en effet, ne comprennent pas mieux que lui les difficultés presque insurmontables contre lesquelles lutte notre infortunée marine ; ils se plaignent sans cesse des retards inévitables apportés à l'armement des navires, les attribuent uniquement à la mauvaise volonté de Sané, de Villaret et de leurs seconds, le disent tout haut, le colportent en tout lieu et l'écrivent dans nombre de dépêches officielles. Comment s'étonner après cela du désaccord profond qui règne entre Hoche et Villaret, qui règne aussi entre les officiers supérieurs de l'armée de terre d'une part, les principaux fonctionnaires du port, les amiraux et leurs capitaines de l'autre ?

Un seul peut-être de ces officiers de marine fait nettement exception : Bruix. Dévoré, comme Hoche, d'une ardente ambition, d'un besoin presque maladif d'activité, comme lui « pressé de vivre », il fait siens tous les désirs, tous les projets de l'illustre général, sans que même ses instincts de marin expérimenté hésitent à l'idée d'aventurer en plein hiver, et sur des mers où dominent nos ennemis, une flotte pitoyablement armée, dépourvue de matelots et d'approvisionnements. Dès le 22 septembre, il écrit à Hoche : *Sauf quelques objets de matériel qui manquent, on est prêt.* Nous verrons bientôt ce que vaut cette affirmation.

Quoi qu'il en soit, Bruix se sépare tout de suite de l'ordonnateur Sané, de Villaret-Joyeuse, de tous ses collègues de la marine, pour identifier ses pensées à celles du grand capitaine dont la renommée l'éblouit et dont les éloges le séduisent. Les chefs du port et de la flotte ne représentent plus à ses yeux qu'une « autorité morcelée, répartie entre des mains faibles, incertaines et ayant des intérêts divers, autorité à laquelle il faudrait substituer celle d'un seul homme » ; et « cet homme, mon général », ajoute Bruix écrivant à Hoche, « je voudrais que ce fût vous. » Bientôt ce vœu est exaucé. D'ailleurs, en attendant l'arrivée

du chef suprême tant désiré par lui, le directeur des mouvements de l'arsenal de Brest s'y comporte en maître presque absolu. « Les ordres que j'avais provoqués du ministre », écrit-il le 28 septembre, « sont arrivés. J'ai battu le fer pendant qu'il était chaud, et je lui ai enfin donné une forme utile. L'ordonnateur (Sané) et le général (Villaret) se sont concertés pour faire droit à nos demandes, et j'ai tout lieu d'espérer que les choses vont aller. »

C'est alors que Hoche vient faire à Brest un séjour de courte durée. Malgré tout, les choses ne marchent pas comme l'entend Bruix, car, le 5 octobre, il adresse de nouveau au général en chef une longue, trop longue épître, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une violente dénonciation contre ses collègues de la marine. Contentons-nous d'en citer quelques extraits : « Vous avez pu vous convaincre, par les observations mêmes *des gens à difficultés* et par les puérilités qu'ils ont mises en avant comme des obstacles insurmontables, que *l'entière confection de l'armement ne tient pour ainsi dire à rien*... Il y a des gens qui aiment mieux boiter ou même ramper comme de vils reptiles que de s'apuier (*sic*) sur les hommes droits et vigoureux... » Ces hommes droits et vigoureux sont naturellement Hoche, Bruix et... Truguet, dont nous trouvons dans la même lettre cet éloge aussi pompeux qu'immérité : « Le ministre a mesuré toutes les âmes à la sienne, qui est brûlante d'amour pour la patrie, et qui ne voit d'autre but désirable et digne de sollicitude que la gloire de cette patrie. » Suit une nouvelle diatribe contre le projet d'expédition dans la mer des Indes, projet pour lequel tient toujours Villaret, guidé en ceci par son simple bon sens, qui a su mettre à profit les leçons du passé.

Aussi, dès le 1er octobre, Hoche a-t-il écrit au général Clarke : « Villaret veut aller dans les Indes et ne veut absolument que cela ; les administrateurs *(j'en excepte Bruix, qui m'a éclairé sur les manœuvres des autres)* veulent agioter les fonds de la République ou du moins ne pas les employer convenablement. » Arrêtons ici ces citations. Elles suffisent à mettre en pleine lumière, et les rancunes passionnées

de Hoche, et le rôle regrettable joué dans ces circonstances par un marin de grand mérite qui, dominé par une ardeur irréfléchie et subjugué par l'éclat d'une haute renommée, en perdait momentanément la rectitude habituelle de son jugement.

Bruix affirmait que *tout était prêt*, que *l'entière confection de l'armement ne tenait pour ainsi dire à rien*. Le consciencieux historien de *la ville et du port de Brest*, M. Levot, va nous montrer ce qu'il en était. « Vaisseaux et frégates manquaient généralement de caisses à eau, et il y avait disette presque absolue de gréement..... Ajoutons à cela la pénurie des approvisionnements en céréales, pénurie que rendaient plus sensible encore les besoins de l'armée navale et de l'armée expéditionnaire, en biscuit surtout... D'autre part, si les levées de marins s'effectuaient, elles étaient peu efficaces. La désertion, qui obligeait à les renouveler sans cesse, menaçait d'empêcher ou tout au moins d'ajourner le départ de l'expédition..... Enfin, les autorités locales avaient à déployer une grande énergie pour assurer le travail dans l'arsenal et maîtriser l'insubordination, qui gagnait même les troupes de terre. »

Telles étaient les difficultés de toute sorte dont Bruix ne craignait pas de nier l'existence en les traitant de *puérilités*, et que le général Hoche, excité par ses récriminations, ne voulait attribuer qu'à la mauvaise volonté, sinon à la malveillance ou à la trahison des chefs du port et de la flotte de Brest. Aussi M. Levot ajoute-t-il excellemment : « En présence de tant d'obstacles connus de Hoche, il fallait, ou une invincible prévention, ou une grande ignorance des nécessités multiples d'un armement aussi considérable que celui qui se préparait, pour se laisser aller aux étranges accusations qu'il formulait. » — « L'invincible prévention », nous savons maintenant comment elle s'était formée et comment on l'entretenait, chaque jour plus forte, dans l'esprit du général en chef; quant à la « grande ignorance » de celui-ci touchant les questions maritimes, nous allons en fournir une preuve caractéristique. Dans une lettre à Clarke, en date du 3 octobre, Hoche écrivait : « Enfin, il

ne reste plus qu'à trouver 7,000 matelots, et si, après cela, nous avons bon vent et que personne n'ait la colique, nous partirons avec l'aide de Dieu dans trois semaines. » Trois semaines pour trouver 7,000 matelots, malgré le pitoyable état dans lequel croupissait alors notre inscription maritime! Ne nous étonnons point cependant, car le général Hoche va nous apprendre lui-même comment on aurait pu s'en procurer autant qu'on l'eût désiré. « On manque de gabiers! » s'écrie-t-il à la date du 18 octobre, « et qui donc empêcherait d'en former dans la rade de Brest? » Ainsi, pour ce soldat de génie, des hommes quelconques, des paysans exercés pendant quelques semaines dans une baie fermée, sur des eaux calmes, sans que leur navire éprouve ni roulis ni tangage, de tels hommes seront ensuite suffisamment instruits pour faire des gabiers, désormais exempts du mal de mer, aptes à travailler suspendus et ballottés dans le grément au milieu de la tempête, aptes aussi, dans les mêmes circonstances, à tirer adroitement du fusil, au besoin à servir et à pointer des canons par tous les temps où un navire se bat, à supporter enfin les énervantes privations et les rudes fatigues des plus pénibles campagnes! Pas d'autres commentaires, n'est-ce pas?

« Le ministre Truguet, » écrit encore M. Levot, « le ministre Truguet, qui savait combien les plaintes de Hoche étaient exagérées et même dénuées de fondement », essaya tout d'abord de défendre ses subordonnés, l'ordonnateur Sané et le chef de la flotte, contre les emportements du jeune général. Le 28 octobre, il écrit à Villaret : « Il est inutile, mon cher Villaret, de vous dire que j'ai déclaré au Directoire que je répondais de vous comme de moi-même, et que *j'attachais ma responsabilité à toutes vos actions et à tous vos sentiments.* » Mais tout à coup, huit jours plus tard, le 5 novembre, le chef de la flotte de Brest reçoit du même ministre une lettre sèche, impérative, commençant ainsi : « Je vous préviens, citoyen général, que le Directoire a nommé le vice-amiral Morard de Galle au commandement des forces navales réunies dans le port de Brest..... » Que s'est-il donc passé? ceci, tout simplement : toujours

poussé par Bruix, Hoche a formulé de nouvelles plaintes, de nouvelles exigences, auxquelles le Directoire et Truguet n'ont pas hésité, cette fois, à sacrifier Villaret.

Voici donc le chef de l'expédition satisfait sur ce point capital. Le 30 octobre, il est à Brest, bien décidé à ne plus s'en éloigner, et muni de pouvoirs discrétionnaires sur le personnel de l'arsenal et des vaisseaux, comme sur celui de sa propre armée. Se conformant à ses injonctions, le nouveau commandant de la flotte, Morard de Galles, prend l'inappréciable Bruix pour chef d'état-major. Donc, l'achèvement des préparatifs va marcher à présent comme sur des roulettes; puisqu'il suffit d'un peu de bonne volonté pour que tout soit terminé en un tour de main — c'est Hoche et Bruix qui n'ont cessé de l'affirmer — l'expédition, sans aucun doute, va mettre à la voile au premier bon vent. L'étonnement de nos lecteurs sera grand, quand nous leur montrerons dans le prochain chapitre qu'au fond rien n'est changé, que notre flotte restera encore six longues semaines au mouillage, et que lorsqu'elle mettra sous voiles, ses navires, misérablement armés sous tous les rapports, n'auront même pas à leurs bords les vivres indispensables pour une absence d'un mois !

V

Le vice-amiral Morard de Galle avait alors 55 ans. Au début de la célèbre campagne de Suffren dans la mer des Indes, il s'était distingué d'une façon toute particulière; plus tard, l'illustre bailli, mécontent de sa conduite dans quelques circonstances, s'était montré sévère, trop sévère peut-être, à son égard. La révolution avait remis Morard de Galle en faveur et l'avait élevé aux plus hauts grades de la marine. Il avait déjà commandé l'armée navale de Brest dans des moments difficiles, alors que ses équipages se trouvaient en pleine révolte. Puis il s'était vu destitué et mis en prison sous la Terreur. Et maintenant, le Directoire

croit bien faire en ayant recours à sa vieille expérience pour conduire la flotte d'Irlande. Mais, suivant toute probabilité, le successeur de Villaret partage les craintes de ce dernier au sujet de l'expédition projetée, car il n'accepte qu'à son corps défendant le commandement qu'on lui impose. Dès qu'il en est revêtu, ses écrits comme ses actes témoignent d'ailleurs qu'il entend laisser au chef suprême des forces combinées et à l'homme de confiance de celui-ci, à Bruix, la plus grande part possible dans les derniers préparatifs et dans la conduite même de la flotte. Hoche écrit, en effet : « Morard de Galle se plaint d'avoir de mauvais yeux : *nous* y verrons pour lui. » De son côté, l'amiral mande à Truguet, le 19 novembre : « Sans Bruix, mon cher général, je conviens de bonne foi que je ne saurais où donner de la tête. » Et, quelques jours plus tard : « Bruix travaille continuellement aux instructions pour chaque capitaine. » En fait, c'est le chef d'état-major de la flotte qui non seulement veille à tout, rédige et souvent signe les ordres, mais c'est encore lui qui, avec l'approbation du commandant suprême de l'expédition, décide ce que devront, une fois sortis du port, exécuter nos vaisseaux. Manifestement Morard de Galle n'est là que pour la forme, pour couvrir de l'autorité de son grade les actes de son remuant subordonné : aux yeux de la postérité, c'est à Hoche et à Bruix que doit revenir l'honneur de tout ce qui désormais se fera de bien en vue de compléter l'armement de la flotte d'Irlande et de la conduire à bon port, la responsabilité, aussi, de tout ce que le commandement fera de mal dans l'accomplissement de cette entreprise plus que difficile.

Donc, à partir du 5 novembre, voici Hoche et Bruix à l'œuvre. Tous deux sont à Brest, où chacun maintenant doit exécuter leurs volontés : ils pressent l'ordonnateur et ses agents ; ils font dans l'état-major des vaisseaux les changements qui leur conviennent ; ils disposent de tout le personnel, comme de tout le matériel de l'arsenal et de la flotte, sans aucune gêne, sans aucun contrôle. Pourtant les jours, les semaines s'écoulent, et, de même qu'auparavant,

on n'a pas assez de navires disponibles, toute sorte d'objets de première nécessité manquent pour compléter leur armement, les matelots n'arrivent pas ou désertent, l'insubordination continue de régner dans les équipages et parmi les soldats.

« Qu'est-ce que la marine? » écrit alors Hoche à son ami Truguet. « O mon cher ministre, le beau problème à résoudre! Dieu me garde de m'en mêler jamais! Un grand corps dont les parties sont désunies et incohérentes, des contradictions de tous les genres, l'indiscipline organisée dans un corps militaire; ajoutez à cela l'orgueilleuse ignorance et la sotte vanité, vous aurez le complément. Pauvre Morard de Galle! Il est déjà vieilli de vingt ans. Que je le plains et que je vous admire! » Ces récriminations étaient en bonne partie fondées; mais, alors, pourquoi se lancer, pourquoi persister dans une entreprise aussi délicate, aussi pleine d'obstacles et de dangers qu'une expédition en Irlande, avant que le matériel de notre pitoyable marine eût été remis en état, avant que son personnel eût été réorganisé et débarrassé de tant d'ineptes officiers ou fonctionnaires qui, par leurs intrigues, avaient su s'y créer une position?

Enfin un mois — un grand mois tout entier — après que Morard de Galle et Bruix ont pris le commandement de la flotte, 13.000 soldats se trouvent répartis, en rade de Brest, sur 45 bâtiments. De quelle manière sont armés ceux-ci? D'indiscutables témoignages vont nous le faire connaître. Dans une lettre de Morard de Galle à Truguet, écrite le 29 novembre — c'est-à-dire presque à la veille du départ — nous lisons ce qui suit : « La composition des équipages est si faible qu'il y a tout à craindre, en cas de rencontre avec l'ennemi, que l'armée soit compromise... » En s'exprimant ainsi, le chef de la flotte restait peut-être au-dessous de la vérité, car, dans le rapport d'une enquête faite par ordre du Directoire après le retour de la flotte à Brest, nous lisons encore : « Tous les capitaines s'accordent à dire que leurs équipages, soit mauvaise volonté, soit qu'ils ne fussent pas assez vêtus contre le froid et la neige, rem-

plirent extrêmement mal leur devoir... Quelques bâtiments perdirent leurs voiles, faute de pouvoir les serrer. » Ainsi, nous venons d'en recueillir l'aveu formel : nos malheureux équipages, composés de détestables éléments, manquaient en outre de vêtements. Leur nourriture au moins était-elle assurée? On sait déjà que nos vaisseaux n'avaient pas même assez de vivres pour un mois, et, en fait, à bord de plusieurs d'entre eux, on fut obligé de réduire la ration au strict nécessaire pour ne pas mourir de faim. « La flotte expéditionnaire était à peine à la mer, » écrit le commandant E. Chevalier, « que cette question (des vivres) devint pour les capitaines une cause de graves préoccupations. Elle constitua une entrave pour ceux qui voulaient rester sur les côtes d'Irlande jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles de l'amiral Morard de Galle. Elle fut la raison déterminante du départ des officiers qui, ne prévoyant que des désastres, avaient hâte de ramener leurs navires à Brest. »

Voilà pour le personnel. Voici pour le matériel. « La situation à ce point de vue, » nous apprend également le commandant Chevalier, « était peut-être encore plus fâcheuse. Le vaisseau le *Pégase*, quelques jours après son départ, revint à Brest; il était hors d'état de tenir la mer plus longtemps. La frégate la *Surveillante* coula dans la baie de Bantry, et le vaisseau rasé le *Scévola*, en pleine mer. Quelques bâtiments n'avaient pas de voiles de rechange. Sur tous, les manœuvres cassaient. » Poursuivi par deux grosses frégates anglaises, l'intrépide capitaine La Crosse, du vaisseau les *Droits de l'Homme*, ne put leur échapper. « Vainement, » écrivit-il dans son rapport, « j'avais essayé d'augmenter de voiles : toutes les manœuvres cassaient par la mauvaise qualité du filin... » En outre, bien que n'ayant qu'une voilure réduite, son vaisseau vit tomber ses deux mâts de hune par le seul effort du vent, tandis que les frégates qui le poursuivaient couraient sous toutes voiles ! Telle fut l'unique cause de sa perte.

N'insistons pas. Ce qui précède suffit pour montrer d'une façon évidente, irréfutable, quels furent les résultats pour ainsi dire négatifs des fiévreux efforts dépensés pen-

dant six grandes semaines pour achever de mettre la flotte en état, alors que, deux mois et demi auparavant, Bruix affirmait que, « sauf quelques objets de matériel qui manquaient, *on était prêt* ». Aussi, le 8 décembre, au moment de partir, quand, en dépit des éloges qu'il leur prodiguait, Hoche eut constaté que les nouveaux chefs de la flotte n'étaient pas arrivés à une meilleure fin que Villaret et ses lieutenants, Hoche, pris d'un subit accès de colère et de découragement, écrivit au ministre de la guerre : « Après bien des travaux, je me vois contraint de renoncer à mon entreprise. Notre détestable marine ne peut et ne veut rien faire : j'offre au gouvernement les 16.000 hommes que je réservais pour l'expédition. Attendre plus longtemps serait les exposer à mourir de faim et de misère. »

Dès qu'il eut reçu cette étonnante dépêche — véritable condamnation de l'entreprise par son plus chaud instigateur — le Directoire, bien décidé à connaître au juste ce qui s'était passé à Brest, prescrivit au ministre de la marine de se rendre dans cet arsenal. En y arrivant, Truguet trouva la rade vide. Changeant d'idée une fois de plus, Hoche était parti. Truguet n'en fit pas moins l'enquête dont il était chargé. Aussitôt revenu à Paris, il écrivit à l'ordonnateur Sané : « Pendant mon séjour à Brest, je vous ai souvent témoigné combien j'étais satisfait du zèle de tous les administrateurs de la marine. A mon arrivée ici, je me suis empressé de leur rendre cette justice auprès du Directoire exécutif. Je l'ai informé avec plaisir que, *malgré la difficulté des circonstances et la situation pénible des individus, chacun, au moment où il s'agissait d'armer les bâtiments, a multiplié ses moyens et redoublé d'activité... Le Directoire m'a chargé de vous transmettre personnellement, à vous et à vos collaborateurs, les témoignages de sa satisfaction.* »

« Voilà, » dit très justement M. Levot, « la meilleure réponse aux accusations de Hoche. » Comme cet écrivain, nous croyons inutile d'insister davantage sur un point d'histoire suffisamment éclairci. Mais que penser de la conduite de Bruix à l'égard de ses collègues de la marine, que penser

de ses virulents rapports au chef de l'expédition, de ses affirmations et de ses dénonciations contredites par les faits eux-mêmes, aussi bien que par la dépêche grandement élogieuse de Truguet à Sané?

VI

C'était le 16 décembre 1796, vers deux heures de l'après-midi, que l'expédition avait mis sous voiles. Elle se composait de 17 vaisseaux, 14 frégates, 5 avisos, 7 bâtiments armés en flûte et 2 navires corsaires. Trois contre-amiraux servaient en sous-ordre dans la flotte : François Bouvet, Nielly, Richery. Avant le départ, Morard de Galle, accompagné de Hoche et de Bruix, avait passé de son beau vaisseau l'*Indomptable*, de 80 canons, sur la frégate la *Fraternité;* Bouvet et Nielly s'étaient également installés sur des frégates : le premier, sur l'*Immortalité*, le second, sur la *Résolue*. Richery seul était resté sur son vaisseau le *Pégase*. Nous allons résumer très succinctement les principaux événements de la campagne; tout lecteur désireux de les connaître par le menu, en trouvera un récit aussi clair que complet dans l'*Histoire de la marine française* du commandant E. Chevalier.

Dès que la flotte est sous voiles, l'amiral lui signale que son intention est de sortir par le *Raz*, passage assez étroit qui s'ouvre au sud du goulet de Brest, entre l'île de Sein et la terre ferme. Mais quand la nuit s'est déjà faite, vers six heures du soir, il change tout à coup de résolution et, avec la *Fraternité*, se dirige vers l'Iroise, large chenal qui court à l'ouest, entre les îles de Sein et d'Ouessant. Les signaux qu'il fait aux autres bâtiments, afin que ceux-ci le suivent, sont mal compris ou ne sont pas vus : tandis que quelques navires seulement imitent la *Fraternité*, le gros de la flotte continue sa route par le *Raz*. Un navire s'y perd, la plupart des autres bâtiments se dispersent. C'est le premier acte du drame.

Le lendemain, Morard de Galle et son navire se trouvèrent en pleine mer, ayant pour seuls compagnons le vaisseau le *Nestor* et deux frégates. Le plus ancien des contre-amiraux, François Bouvet, put au contraire rallier une quinzaine de voiles autour de son pavillon. Il ouvrit aussitôt le pli renfermant les instructions secrètes qui, de même qu'à chaque officier général et à chaque capitaine, lui avaient été remises avant le départ. Ces instructions prescrivaient en substance à tout commandant accidentellement séparé de l'amiral, de croiser pendant cinq jours au cap Mizen-Head, l'une des pointes de terre qui terminent l'Irlande au sud; si, à l'expiration de ce terme, il n'avait pas eu connaissance de la flotte, on lui recommandait de se rendre à l'embouchure de la rivière Shannon, pour y croiser encore trois jours; ce temps écoulé, et au cas où il continuerait à n'avoir aucun renseignement sur la position de la flotte, il devait faire route pour retourner à Brest. Rien de plus, et ceci, nous en prévenons de suite le lecteur, est très important à noter.

Donc, Bouvet se dirige vers le cap Mizen-Head. Chemin faisant, il rencontre de nouveaux compagnons, entre autres les navires des contre-amiraux Nielly et Richery; mais il reste toujours sans nouvelles de la frégate portant les deux commandants de l'expédition. Le 20 décembre, un conseil de guerre se réunit à bord de l'*Immortalité*. En l'absence de Hoche, c'est au général Grouchy que revient le commandement des troupes embarquées. Contrairement à ce qui a été souvent écrit — M. E. Guillon le prouve d'une manière irréfutable — cet officier général va montrer, dans les circonstances difficiles où le hasard l'a placé, beaucoup de volonté et de décision. Prenant l'entière responsabilité de son opinion pour un cas qui n'est prévu ni dans ses propres instructions, ni dans celles des contre-amiraux en sous-ordre, il fait accepter par ces derniers, non sans peine, le projet d'opérer le plus tôt possible le débarquement des troupes dans la baie de Bantry, qui s'ouvre au nord-ouest et tout près du cap Mizen-Head. Cette baie, du reste — on le sait à bord de l'*Immortalité* — a été choisie par le général en chef lui-même pour accomplir la descente.

Le 21 décembre au matin, Bouvet arrive en vue des terres d'Irlande : en ce moment, il tient ralliée sous ses ordres toute la flotte expéditionnaire, sauf une dizaine de bâtiments. Mais une brise contraire et fraîche, accompagnée de grains de neige qui empêchent nos équipages inexpérimentés, à peine vêtus et transis de froid, de manœuvrer convenablement, cette brise ne lui permet de jeter l'ancre dans la baie de Bantry que le 22 au soir ; encore 14 navires seulement peuvent-ils imiter en cela l'*Immortalité;* les autres, au nombre de 19, parmi lesquels la *Résolue* et le *Pégase* portant Nielly et Richery, sont obligés de rester au large. Pendant la nuit et toute la journée suivante, le temps fut très mauvais, si mauvais que, des bâtiments encore sous voiles, les uns, très avariés, furent finalement contraints de faire route pour Brest, et les autres, rejetés fort loin de la côte irlandaise, ne purent atteindre la baie de Bantry que du 30 décembre au 1er janvier, alors que les navires qui y étaient entrés avec Bouvet avaient déjà repris le large depuis trois ou quatre jours. La *Résolue* et le *Pégase* étaient au nombre des premiers.

Revenons aux navires qui, dans la soirée du 22 décembre, avaient pu gagner le mouillage de Bantry à la suite de l'*Immortalité*, portant Bouvet et Grouchy. Le 23, le mauvais temps ne leur permet pas de bouger. Le 24, vaisseaux et frégates profitent d'une brise devenue maniable afin de se rapprocher du point choisi pour le débarquement. On dispose de 6,000 soldats seulement, sans le moindre argent, presque sans vivres ni artillerie, ni matériel d'aucune sorte. Grouchy cependant, quoique dépourvu d'instructions ou de renseignements précis concernant les projets de Hoche, Grouchy persiste à vouloir tenter la descente. Il adresse à cet effet une réquisition par écrit à l'amiral Bouvet, qui, tout en ne dissimulant pas sa répugnance pour une opération qu'il juge contraire à la lettre de ses propres instructions et, de plus, absolument téméraire, prend néanmoins ses mesures pour l'exécuter le lendemain.

Mais le 25 au matin, la brise fraîchit de nouveau. Le soir, elle souffle en coup de vent. Plusieurs navires chassent sur

leurs ancres, quoiqu'ils en aient trois à la mer; un des câbles du vaisseau les *Droits de l'Homme* se rompt; le *Pluton*, affalé sur la côte, coupe ses amarres et met sous voiles; deux autres navires sont également obligés, pour échapper au péril, de quitter la baie de Bantry. Enfin, à la nuit, un des câbles de l'*Immortalité* se casse à son tour, et la seconde ancre ne tient pas au fond; menacé de voir sa frégate jetée sur les roches, Bouvet appareille et prend le large, en ordonnant aux bâtiments qu'il voit encore au mouillage d'imiter sa manœuvre. Mais ses signaux ne sont pas compris, et les navires qui peuvent tenir sur leurs ancres ne bougent pas.

Pendant trois jours, le mauvais temps obligea l'*Immortalité* de rester à la cape. Le 29 décembre seulement, la brise tomba et changea de direction. Bouvet aurait pu regagner assez promptement la baie de Bantry; mais pensant qu'il n'y retrouverait aucun navire, n'ayant plus qu'un câble en bon état et deux ancres, avec dix-huit jours de vivres, il crut devoir faire route pour Brest.

Ramenons encore une fois le lecteur dans la baie de Bantry : par suite du départ de Bouvet et de Grouchy, le commandement des navires y incombe maintenant au chef de division Bedout, celui des troupes, au général Hardy. Le 27, le temps permet aux bâtiments de communiquer entre eux. Un conseil de guerre se réunit. Mais on n'a plus que 4,000 soldats, pour ainsi dire dénués de tout. En présence de cette situation on renonce au débarquement, et la détestable apparence du temps décide l'énergique et habile Bedout à mettre sous voiles sans plus tarder. Après s'être présenté devant l'embouchure de la rivière Shannon pour se conformer jusqu'au bout à ses instructions, mais sans y trouver aucun navire, sans y recueillir le moindre renseignement, cet officier à son tour fait route pour rentrer à Brest.

Trois jours après son départ forcé de la baie de Bantry, commencent à y arriver les navires qui, n'ayant pu atteindre ce mouillage en même temps que la frégate de l'amiral Bouvet, ont été cependant suffisamment épargnés par la

tempête pour rester en position de regagner la côte d'Irlande. Le 1er janvier 1797, le futur vainqueur d'Algésiras, l'intrépide chef de division Durand-Linois, se trouve ainsi dans la baie de Bantry, avec 6 ou 7 navires. Que va-t-on faire de cette faible division et des 4,000 soldats qu'elle porte? Un nouveau conseil de guerre s'assemble. Mais eu égard à « l'impossibilité d'une plus grande réunion de forces, aux risques d'un blocus par une série de vents contraires et par l'ennemi, au défaut de vivres, et enfin à ce fait *que le général Hoche est seul en possession des plans de la campagne,* » on décide qu'il n'y a qu'un parti à prendre: celui de retourner en France. Le 3 janvier, le mauvais temps empêche l'appareillage; mais le lendemain cette dernière division de notre flotte quitte définitivement les côtes de l'Irlande.

Et la *Fraternité*, la frégate portant le général Hoche, Morard de Galle et Bruix, qu'était-elle devenue pendant tous ces événements? Séparée le 24 décembre des trois seuls navires de la flotte expéditionnaire qui s'étaient trouvés près d'elle le lendemain de son départ de Brest, la *Fraternité* n'atteignit même pas les côtes d'Irlande : tour à tour chassée par l'ennemi et battue par la tempête, elle fut très heureuse de se réfugier en rade de l'île d'Aix. Nous aurons l'occasion, dans un chapitre subséquent, de nous étendre plus longuement sur les manœuvres de cette malencontreuse frégate.

Pour le moment, il suffit de rappeler que l'expédition d'Irlande venait de coûter à la France : 1 vaisseau et 3 frégates naufragés; 1 frégate, 1 corvette et 4 transports capturés par l'ennemi; enfin, le vaisseau les *Droits de l'Homme,* commandé par l'intrépide chef de division La Crosse, et perdu, lui aussi, sur la côte de France, après avoir soutenu un magnifique combat contre deux grosses frégates anglaises. Nous allons essayer maintenant de porter un jugement impartial sur les faits dont nous venons de présenter un court récit.

VII

« Quelques jours après son retour à Brest, » écrit le commandant E. Chevalier, « le contre-amiral François Bouvet reçut l'ordre de quitter son commandement et de garder les arrêts. Le 15 février 1797, le Directoire prit un arrêté en vertu duquel cet officier général fut privé de son grade. Bouvet demanda des juges; on les lui refusa. Le 9 juillet 1797, le traitement de réforme lui fut accordé. » Quel était le passé du marin sur qui l'on faisait ainsi retomber toute la responsabilité de l'échec d'une expédition dont il n'avait pas été le chef? Bouvet n'avait alors que 43 ans. Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, il avait servi comme enseigne de vaisseau sur les vaisseaux de Suffren, et s'était particulièrement distingué au siège de Trinquemalé. La Révolution l'éleva subitement, comme tant d'autres, aux grades supérieurs de la marine. Déjà contre-amiral en 1794, il commanda l'avant-garde de la flotte française à la bataille du 13 prairial (1er juin). Le vaisseau le *Terrible*, qu'il montait, se signala par une très belle défense contre plusieurs navires anglais, et parvint finalement à leur échapper, criblé de boulets, mais couvert de gloire.

Tels étaient les services de l'officier sur qui le Directoire fit retomber tout le poids de l'insuccès de Bantry et dont la mémoire, aujourd'hui, n'est point épargnée dans le livre de M. E. Guillon. Pour justifier sa sévérité, cet historien invoque les témoignages quelque peu suspects des chefs de l'armée expéditionnaire d'Irlande : à notre tour examinons-les brièvement.

M. Guillon cite d'abord des extraits de lettres ou de journaux particuliers, qui montrent que Bouvet éprouva beaucoup de répugnance à consentir au débarquement demandé par Grouchy. Etait-ce donc là un signe de pusillanimité, n'était-ce pas plutôt un sentiment de sage prudence en présence de la situation de nos mauvais navires exposés dans la baie

de Bantry, comme nos lecteurs ont facilement pu le reconnaître, à voir cette difficile opération subitement interrompue par une brusque tempête ou par l'apparition de l'ennemi? Si pareil fait s'était produit, un épouvantable désastre en eût été l'inévitable conséquence. Grouchy et d'autres officiers de l'armée de terre s'indignèrent aussi de l'appareillage de l'*Immortalité* dans la soirée du 25 décembre; mais la rupture de l'un des câbles de cette frégate et la mauvaise tenue de sa seconde ancre n'obligeaient-elles pas Bouvet à mettre sous voiles pour échapper au naufrage? Le *Pluton* et d'autres bâtiments n'avaient-ils pas été contraints déjà de prendre le même parti?

D'autre part le brave chef de division Bedout, resté au mouillage le 25 au soir parce qu'il n'avait pas compris les signaux de Bouvet, écrivit dans son rapport : « Je n'ai point d'inquiétude sur la conduite que j'ai tenue; mon cœur ne me reproche rien. Quel que soit le jugement que l'on porte, je croirai toujours avoir sauvé les vaisseaux sous mes ordres. Si ma conduite est jugée par des marins éclairés, elle ne peut être qu'approuvée. » M. Guillon en conclut que Bedout ne s'expliquait pas la manœuvre de son chef appareillant lui-même et ordonnant à tous les navires au mouillage d'en faire autant : n'est-ce pas vraiment chercher beaucoup trop à lire entre les lignes? Mais il y a mieux: quand on considère que, deux jours après le départ forcé de l'*Immortalité*, le vaillant et habile Bedout fut obligé, lui aussi, par le mauvais temps de gagner précipitamment le large avec tous les navires jusqu'alors restés au mouillage près du sien, on voit combien il est imprudent de s'appuyer sur les termes fort ambigus de son rapport pour condamner la conduite de Bouvet.

Ce qui prouve encore, suivant nous, le peu de fondement de la plupart des accusations formulées par les officiers de l'armée d'Irlande contre Bouvet, c'est leur violence même, leur folle exagération manifestement empreinte de cet esprit de rivalité et de désaccord qui régnait entre les chefs de la flotte expéditionnaire et ceux des troupes de terre. « Nous avons été indignement trahis, » affirme l'un. — « La

conduite du général Bouvet peut être regardée comme une fuite honteuse, un lâche abandon, » écrit l'autre. Or, n'était-il pas vraiment absurde de s'imaginer que l'intrépide commandant du *Terrible* et de l'avant-garde de notre flotte à la bataille du 13 prairial eût pu compromettre ainsi, de parti pris, sa réputation et son honneur, uniquement pour le coupable plaisir de contrecarrer les projets de Hoche ou de Grouchy ? Et qu'on veuille bien le remarquer : Bouvet n'était pas seul en suspicion auprès de ces farouches républicains déçus dans leurs patriotiques mais téméraires espérances. Nous avons dit que plusieurs de nos navires, y compris ceux qui portaient Nielly et Richery, empêchés par les vents contraires d'entrer le 22 décembre dans la baie de Bantry, avaient été ensuite gravement avariés par la tempête, et finalement contraints de faire route pour Brest. A ce sujet Grouchy ne craignit pas d'écrire : « Le reste de la flotte sous Nielly et Richery resta en dehors de la baie, soit que les vents en eussent interdit l'accès, soit qu'on n'eût pas envie d'y entrer... *La séparation qui en résulta est une de ces énigmes que le peu de bonne volonté de faire réussir l'expédition explique parfaitement.* » Or, les deux contre-amiraux ainsi mis en cause par Grouchy étaient au nombre des chefs les plus justement estimés de notre marine : le nom de Nielly est aujourd'hui porté par un croiseur français, et la mémoire de Richery recevra bientôt peut-être le même honneur. Aucun des subordonnés de ces deux officiers généraux, aucun de leurs collègues, aucun de leurs chefs directs n'eût osé douter ni de leur patriotisme, ni de leur courage, ni de leurs capacités nautiques. La vérité, la voici : les seconds de Hoche, aussi peu au courant que lui de tout ce qui concernait la marine, étaient atteints, eux aussi, de la détestable manie de soupçonner et d'accuser à tort et à travers, manie si commune à cette époque de notre histoire !

Quant à Bouvet, le commandant E. Chevalier nous fournit en quelques mots la note juste, la note exacte, qui va nous permettre de juger impartialement sa conduite. « Bouvet, » écrit-il « désespéra trop tôt du succès de l'expé-

dition. Les intérêts en jeu exigeaient un effort qu'il ne sut ou ne voulut pas faire. » Oui, nous n'hésitons pas à le reconnaître : du moment que la mauvaise apparence du temps et son expérience de marin lui eurent fait prévoir la possibilité d'une seconde séparation, Bouvet aurait dû fixer un point de rendez-vous aux capitaines réunis sous ses ordres dans la baie de Bantry ; en outre, au lieu de faire route pour la France après qu'il eut été forcé de quitter cette baie, il avait la stricte obligation, eu égard à ses fonctions de chef momentané de la flotte, d'y revenir à tout prix le plus promptement possible. Bouvet s'attacha trop à la lettre de ses instructions, d'ailleurs incomplètes, comme nous le montrerons bientôt. Ce brave officier général se montra donc en cette circonstance au-dessous de sa tâche aussi lourde que délicate; mais est-il besoin d'ajouter qu'il n'y eut ombre, dans sa conduite, ni de trahison, ni de lâcheté, ni de malveillance ? De pareilles accusations tombent d'elles-mêmes.

« Le gouvernement d'abord, l'opinion ensuite, » écrit M. E. Guillon, « ont condamné Bouvet. » Eh bien ! non, ce n'est pas exact. Le Directoire destitua Bouvet, il est vrai, mais ne put le faire condamner. Quant à l'opinion, c'est un juge impersonnel et d'une nature fort vague, au sujet duquel il faut s'entendre. Or, si l'opinion intéressée de Hoche et des autres chefs de l'armée expéditionnaire, si celle de Bruix, de Truguet et des membres du Directoire endoctrinés par eux, condamnèrent Bouvet, l'opinion de l'immense majorité des officiers de la marine n'hésita pas à l'absoudre ou, tout au moins, à excuser les fautes de son jugement. M. Fabre, dans son excellent ouvrage ayant pour titre *Voyages et Combats*, le démontre avec beaucoup de netteté. « Bouvet, » écrit-il, « insista pour passer devant un conseil de guerre. Le 25 août 1797 il dut croire qu'il allait être fait droit à sa demande : une dépêche ministérielle adressait au commandant des armes à Brest les pièces nécessaires au procès. Trois jours après le ministre ordonnait de surseoir à la convocation du jury militaire. Que s'était-il donc passé dans l'intervalle ? Quelques jours avant l'arrivée de la dépêche du 25 août le bruit de la mise en

accusation de Bouvet s'étant répandu dans le port, plusieurs officiers généraux avaient donné clairement à entendre au commandant des armes Morard de Galle que, s'ils étaient appelés à faire partie du jury, ils ne sauraient se prononcer dans le sens qu'on attendait d'eux. Morard avait instruit le ministre de cette disposition des esprits. Malgré cette protestation du corps de la marine, Truguet ne crut pas devoir provoquer du Directoire le rappel des arrêtés qui frappaient Bouvet. » Est-ce clair ? Comme il est facile de le comprendre, lorsque Bruix devint ministre l'année suivante, il se garda bien de rien changer à cet état de choses ; mais, au mois de février 1802, le Premier Consul réintégra Bouvet dans son grade et lui confia le commandement d'une division navale qui, de concert avec les troupes du général Richepanse qu'elle portait, fit rentrer dans le devoir par une action très vigoureusement conduite l'île de la Guadeloupe révoltée. Cette fois la réhabilitation du brave contre-amiral était complète.

(A suivre.)

Ch. CHABAUD-ARNAULT,
Capitaine de frégate, en retraite.



L'HOMME

ET

SA PRÉTENDUE ORIGINE SIMIENNE

Suite (1)

Ceci dit, il nous semble tout d'abord, avant d'entrer dans les détails, qu'il existe, pour expliquer certaines ressemblances de l'homme physique avec quelques singes, une raison générale, positive, fort simple et connue, dans ce qu'on appelle l'*unité de plan de composition :* car, « dans ses desseins, Dieu avance toujours. » Il ne faudrait pas confondre cette *unité de plan de composition* avec la théorie de l'*Evolution*, bien qu'au premier abord l'une semble justifier l'autre. L'unité de plan suppose un être intelligent qui préside à l'œuvre entreprise ; c'est l'architecte qui, sur des dessins combinés et exécutés d'avance, fait construire les différentes parties dont se composera l'édifice qu'il a conçu. Au contraire, la théorie de l'évolution, faisant dériver les animaux les uns des autres par le développement continu de la sélection naturelle, par une série de changements lents et insensibles, depuis la monère jusqu'à l'homme, cette évolution, disons-nous, n'a personne pour la diriger et la mener à bonne fin ; il n'y a pas de plan ; tout s'y fait par une série de facteurs physiques et inconscients

(1) Voir le numéro précédent.

dont les auteurs du système ont trouvé la plus grande partie dans leur imagination et... dans leur volonté bien arrêtée de se passer d'un Créateur intelligent ; à moins que ce ne soit la *Nature*. Mais bien malin serait celui qui donnerait une définition précise de cette puissance et de cette directrice impersonnelle. Encore faudrait-il qu'elle eût établi des lois, fixé des limites et donné à chaque être le rôle qu'il doit jouer ; car, enfin, sans lois, sans limites, sans attributions fixées, on ne peut avoir que du désordre et du chaos. Et puis, du reste, quand même la théorie de l'évolution serait vraie, elle expliquerait comment les êtres se développent une fois créés, mais elle n'expliquerait pas comment ils ont été créés. Voilà pourquoi le traducteur allemand de Darwin, *Brown*, a raison de dire que « même pour le premier être organisé, il sera toujours nécessaire de recourir à la puissance d'un Créateur personnel; et que, cela étant, il importe peu que le premier acte créateur ne se soit étendu qu'à une seule espèce, où en ait compris cent mille. »

Par *unité de plan de composition*, on entend donc ce principe qui consiste à considérer tous les êtres vivants comme formés des mêmes parties analogues entre elles, sans pour cela être identiques. Aristote l'avait déjà entrevu ; et Buffon nous a laissé sur ce sujet de profonds aperçus. Mais si élevées que fussent les vues de ce grand naturaliste, elles ne constituaient pas un ensemble. Il était réservé à *Geoffroy Saint-Hilaire* de découvrir la loi générale et de formuler la *théorie des analogues*. Se dégageant de toute idée préconçue en faveur de l'anatomie humaine, et s'élevant au-dessus des considérations de forme, de nature et d'usage, il parvint à reconnaître que les ressemblances ne pouvaient porter que sur les *relations*. Lorsque deux parties se ressemblaient par leurs relations et leurs dépendances, elles étaient *analogues :* et de ce principe des connexions se déduisait cette proposition fondamentale que *les matériaux observés dans une famille existaient dans toutes les autres ;* le savant naturaliste proclama donc comme une loi de la nature l'*unité de composition organique*.

D'après lui, on appellerait ANALOGUES les organes ou parties d'organes qui, sans avoir la même forme, ni les mêmes proportions, ni la même structure, offrent les mêmes connexions avec les organes voisins, reçoivent les mêmes vaisseaux et les mêmes nerfs, et sont constitués par les mêmes tissus ou au moins par des tissus différents se succédant dans leurs phases de développement, comme l'os au cartilage. Ainsi, tout os placé entre un tibia et un bassin est un *fémur*. Les diverses parties du squelette de vertébrés divers ont donc été ainsi rapprochées les unes des autres ; Geoffroy Saint-Hilaire en a même cherché l'analogie jusque dans d'autres classes, comme dans celle des *Articulés* et même celle des *Mollusques*.

La nouvelle théorie parut si belle qu'on alla plus loin ; et quelques-uns voulurent même l'appliquer aux trois règnes de la nature. Evidemment, il y avait là une exagération de système qui ne pouvait tenir devant la raison et les faits. Aussi y eut-il protestation. On ne doit jamais outrepasser une théorie, une doctrine, si vraie soit-elle. Aussi Cuvier s'éleva non pas contre la découverte de son collègue, mais contre son trop d'étendue, et démontra qu'il existe dans le règne animal « quatre formes générales, quatre *plans* généraux, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés, et dont les divisions ultérieures, de quelque titre que les naturalistes les aient décorées, ne sont que des modifications assez légères, fondées sur le développement ou l'addition de quelques parties, qui ne changent rien à l'essence du plan. »

Quoique restreinte et divisée, l'unité de plan de composition est *réelle* ; et son principe des connexions, dès lors applicable, devient entre les mains de l'anatomiste un guide des plus précieux, une source inépuisable de découvertes. On sent qu'il y a des lois qui président à tout cela, des lois qui n'ont pu être établies que par un être intelligent, c'est-à-dire le Créateur personnel et divin qui, dans tout, a procédé avec une sagesse et une économie admirables.

Certes, Cuvier fut un grand savant ! pourquoi donc Dar-

win, Hæckel, etc., n'ont-ils pas médité et mis à profit ce qu'il écrivait un jour? « Des naturalistes, matériels dans leurs idées, voyant que le plus ou moins d'usage d'un membre en augmente ou en diminue la force et le volume, se sont imaginé que des habitudes et des influences extérieures longtemps continuées, ont pu changer par degrés les animaux au point de les faire arriver successivement à l'état où nous voyons maintenant les différentes espèces, idée peut-être la plus superficielle et la plus vaine de toutes celles que nous avons eu à réfuter. On y considère, en quelque sorte, les corps organisés comme une simple motte de pâte ou d'argile qui se laisserait mouler entre les doigts. Aussi, du moment où ces auteurs ont voulu entrer dans le détail, ils sont tombés dans le *ridicule*. Quiconque ose avancer sérieusement qu'un poisson, à force de se tenir au sec, pourrait voir ses écailles se fendiller, se changer en plumes, et devenir lui-même un oiseau, ou qu'un quadrupède, à force de pénétrer dans des voies étroites, de se passer à la filière, pouvait se changer en serpent, ne fait autre chose que prouver sa profonde ignorance en anatomie. »

De Quatrefages est venu, lui aussi, apporter le poids de toute son autorité dans cette question. « L'homme est-il un animal, dit-il, et s'il en est ainsi, quelle place lui revient-il dans nos cadres zoologiques ? Les réponses à cette double question ont été nombreuses et bien diverses. Le tableau des contradictions de l'esprit humain est ici complet ; pas une case n'y reste vide... Je n'ai pas à discuter toutes ces opinions parmi lesquelles il en est de si étranges ; il suffira de justifier celle que j'ai embrassée depuis bien des années et que, chaque jour davantage, je regarde comme la seule vraie. Pour moi, l'homme diffère de l'animal tout autant et au même titre que celui-ci diffère du végétal ; à lui seul, il doit former un règne, le *règne hominal* ou *règne humain ;* et ce règne est marqué tout aussi nettement et par des caractères de même ordre que ceux qui séparent les uns des autres les groupes primordiaux qu'on vient d'énumérer (1). »

(1) De Quatrefages, *Unité de l'espèce humaine.*

Nous pourrions citer bien d'autres témoignages ; mais laissant de côté ces généralités, nous voulons en arriver de suite aux arguments particuliers, et examiner une à une chacune des allégations avancées par les propagateurs de la descendance simienne.

La constitution de l'homme se présente sous trois aspects distincts ; sous le rapport de l'*organisme* et de la *structure anatomique ;* sous le rapport de l'*intelligence* et des *chefs-d'œuvre* qu'elle produit ; sous le rapport de la *moralité* et des *vertus* qui en résultent. N'ayant eu en vue dans cette première partie que la structure anatomique, nous ne parlerons ici que de ce premier rapport, nous réservant de traiter plus tard les deux autres.

1° Les observations faites par Darwin et autres sur l'embryon humain, et tendant à établir une similitude plus ou moins parfaite entre lui et celui de plusieurs autres animaux, ne prouvent absolument rien. Ne faudrait-il pas vraiment que l'ovule humain, qui n'a que deux millièmes de millimètre, offrît tant de différence qu'on pût déjà, au microscope d'abord, ensuite à l'œil nu, les observer ? On sait bien que d'un ovule humain ne peuvent naître un chien ou une tortue ou un poulet. Soyez tranquille : Dieu y a mis de quoi le différencier quand il en sera temps : et ces différenciations s'accuseront de plus en plus au fur et à mesure qu'il croîtra. N'en est-il pas ainsi des graines de plantes ? Leur albumen ne paraît-il pas identique ? Qu'y a-t-il de plus ressemblant que deux pépins, l'un de pomme, et l'autre de poire ? Faut-il en conclure que tous deux doivent donner la même espèce d'arbre ? Combien de plantes ont dans les commencements le même mode de germination et de croissance ! Si, « au 7e mois, les circonvolutions du cerveau d'un fœtus humain sont à peu près au même état de développement que chez le babouin adulte », cela prouve une chose, c'est que proportionnellement il est déjà bien plus avancé et plus doué que ne l'est le singe adulte. Quant à la position de l'orteil chez un petit fœtus, c'est un détail qui n'a aucune importance. Du reste, on connaît trop bien l'histoire des huit gravures d'embryons que le professeur Hæckel a in-

sérées dans son ouvrage, pour qu'on ne se mette pas en garde contre ses allégations et sa mauvaise foi.

2° Quant aux organes rudimentaires dont Darwin donne l'énumération chez l'homme, et qui ne sont, selon lui, que des atrophiations de ces mêmes organes chez d'autres animaux, leur existence ne prouve nullement, quoi qu'il en dise, que l'homme descend d'un progéniteur qui les avait à l'état parfait. Or, nous revenons toujours ici à la raison de l'unité de plan de composition; et si ces organes ne sont plus que rudimentaires, c'est que chez l'homme ils étaient devenus inutiles ou à peu près. Et encore, quelques-uns d'entre eux ne sont pas si rudimentaires qu'on veut bien le dire. Ainsi l'oreille est loin d'en être là ; sa forme vaut certes bien celle de l'âne ou de tout autre animal; et puisque l'homme devait être, comme l'on dit, le *roi des animaux*, par sa beauté aussi bien que par son intelligence, nous nous le représentons difficilement avec de longs appendices dressés de chaque côté de sa tête. Si cet organe était rudimentaire, l'homme l'aurait-il aussi fin et aussi bien tourné? une oreille bien faite, petite, appliquée contre l'os du rocher, on le sait, est une beauté. Quant aux glandes mammaires, si elles sont moins développées dans le sexe masculin, et si elles n'y sont pas un organe excréteur, elles servent, nous semble-t-il, à l'ornementation de la poitrine. Nous ne comprendrions pas bien chez l'homme fait cette partie du buste entièrement plate et sans ces saillies similaires et harmoniques. Les canines et les incisives ont diminué de force et de longueur ! Mais l'homme n'était pas fait pour mordre ou pour déchirer sa proie. Et puis, nous représentons-nous l'homme et la femme avec des canines sortant de la bouche? Si nous n'avons plus qu'un rudiment de membrane clignotante, c'est que, notre sens de la vue n'étant pas destiné à percer aussi loin que celui de l'oiseau, et étant par là même moins vif, n'a pas besoin d'autant de membranes protectrices. Mais de ce que nous possédons un rudiment de cet organe, il ne s'ensuit pas que nous descendions des oiseaux. Et puis, son intelligence ne devait-elle pas plus tard lui apprendre à construire des instruments

qui lui permettraient de sonder les corps répandus dans l'espace et les infiniment petits qui se dérobaient à ses yeux ?

3° Un autre organe rudimentaire, dont Darwin s'occupe beaucoup, avons-nous vu, c'est la *queue;* et bien que « selon les idées populaires, l'absence d'une queue distingue éminemment l'homme », et que, selon certains auteurs, nous soyons des *singes sans queue*, il n'en est pas moins vrai, comme le dit Darwin, que nous en avons une; et bien qu'invisible extérieurement, elle existe chez l'homme et chez les singes anthropomorphes. — Cette queue rudimentaire serait le *coccyx.* Mais, chose curieuse ! d'où vient que ce point importe peu à Darwin ? Il nous semble cependant que ce rudiment de queue serait quelque chose de bien plus probant en faveur de sa thèse que le rudiment de membrane clignotante, l'oreille et le reste. Il est vrai que « le même organe fait également défaut aux singes qui, par leur conformation, se rapprochent le plus du type humain ». Mais, sur ce sujet, Darwin paraît embarrassé, et son argumentation est loin d'être claire. En définitive, il ne se prononce pas, mais il dit que « les modifications que les vertèbres du coccyx ont subies sont, d'ailleurs, directement en rapport avec l'attitude droite ou demi-droite de l'homme et des singes anthropomorphes; ajoutant que ces modifications « ont pu être amenées directement ou indirectement par la sélection naturelle (1) ». Ainsi donc, puisque Darwin ne tient pas à la queue de l'homme, nous n'y tenons pas non plus ; et comme lui nous disons *que ce point importe peu :* d'autant plus qu'en somme il faudrait être bien entiché de son système, pour croire à de semblables preuves.

En revanche, nous avons vu qu'il donnait une grande importance à la présence des poils sur le corps de l'être humain, et comment il en expliquait et la *présence* et *l'absence*, puisqu'il se donne à ce sujet la satisfaction de se contredire. Nous ajouterons que dès lors qu'il parlait de poils, il aurait dû ne pas oublier lés *ongles* qui, de même que les poils,

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, chap. II, p. 58 et 59.

sont des produits épidermiques cornés. Il est évident que nous avons dû aussi les hériter de nos ancêtres. Si nous n'avions ni poils ni ongles, il s'ensuivrait que notre épiderme serait moins parfait dans sa composition que celui des animaux supérieurs, attendu que ces deux sortes d'organes sont des produits ou des variétés épidermiques : nous serions donc inférieurs sur ce point à nos progéniteurs : ce qui ne pouvait être. Mais, si l'homme, tout en ayant des poils, n'a pas été recouvert entièrement d'un vêtement pileux semblable à celui des animaux, il a eu en revanche, lui qui devait vivre en société et devenir un être civilisé, l'intelligence nécessaire pour pourvoir à tous ses besoins individuels et sociaux ; et de plus, sa tête et surtout celle de la femme sont couvertes d'une chevelure qui vaut bien celle de certains singes et leur sont un ornement et une parure autrement belle.

4° L'argument tiré de la similitude des maladies qui affectent les animaux supérieurs avec celles de l'homme, que prouve-t-il en faveur de la thèse darwinienne ? Rien. Il est évident, en effet, que les animaux ayant des organes de digestion, de circulation sanguine, de respiration et d'excrétion remplissant les mêmes fonctions que chez l'homme ; possédant un système nerveux, des sens, des organes de génération et un épiderme extérieur et intérieur, peuvent et doivent être sujets aux mêmes maladies que nous. Mais, de ce qu'un chien tousse et se trouve affecté d'une pleurésie ; qu'un singe a la fièvre et meurt d'une maladie de poitrine ; qu'un bœuf a des coliques ou un chat des vertiges nerveux, etc., il ne s'ensuit pas pour cela que ce soit une preuve d'origine commune avec ces animaux. Cela prouve tout simplement une similitude de fonctions entre leurs organes physiques et les nôtres : et pour contenter Darwin, une *similitude de tissus*. Les animaux peuvent aussi se briser les membres comme nous. Serait-ce une raison en faveur du système ? Nous le répétons et nous le répéterons toujours : ceci ne prouve qu'une sage économie de la part du Créateur qui, « tout en satisfaisant si largement à la loi de la diversité des organismes, n'a pas voulu

avoir recours à toutes les combinaisons physiologiques qui auraient été possibles. Il s'est montré, au contraire, toujours sobre d'innovations. On dirait qu'avant de recourir à des ressources nouvelles, il a voulu épuiser en quelque sorte chacun des procédés qu'il avait mis en jeu; et autant il est prodigue de variétés dans ses créations, autant il paraît économe dans les moyens qu'il emploie pour diversifier ses œuvres. Et cette loi d'économie étend son influence sur le règne animal tout entier » (1). C'est donc une preuve en plus de l'unité du plan du Créateur, et non pas une preuve de l'origine commune de tous les animaux.

Quant à l'*infection* des mêmes parasites internes et externes, ce n'est qu'une conséquence de ce qui précède. Mais, en outre, on conviendra que c'est aller chercher des arguments bien singuliers et quelque peu malpropres.

5° Passons maintenant au *squelette*, sur la ressemblance duquel on a beaucoup compté pour les besoins de la thèse. Tout d'abord, disons que « l'homme et les singes en général présentent au point de vue du type un contraste très accusé. Les organes qui les constituent se répondent, avons-nous déjà dit, presque rigoureusement terme à terme. Mais ces organes sont disposés d'après un plan fort différent. Chez l'homme, ils sont coordonnés de telle sorte qu'il est nécessairement *marcheur* ; chez les singes, d'une façon telle, qu'ils sont non moins impérieusement *grimpeurs* » (2).

Ceci dit, passons aux détails. Chez l'homme, le crâne, plus arrondi, a plus de développement que le visage; chez le singe, il en a beaucoup moins. Chez l'homme, le visage, compris entre les sourcils, le menton et les oreilles, n'est qu'un appendice relativement peu considérable du crâne; chez les singes, au contraire, le front est déprimé, même chez le *macacus radiatus*, dont Darwin fait une si attrayante description, et l'ampleur de la face empiète sur la boîte crânienne, en réduisant la masse cérébrale. Chez l'homme,

(1) Milne-Edwards.
(2) De Quatrefages. *Unité de l'espèce humaine*, ch. XI.

le visage est une façade belle et harmonieuse ; chez le singe, c'est la partie la plus prédominante de sa tête ; et chez certaines espèces, elle s'avance en avant d'une manière hideuse. L'angle facial chez l'homme varie de 70 à 85 degrés ; et celui de l'*homme de Menton*, ce vétéran de l'humanité, se rapproche de ce dernier chiffre; on ne connaît pas beaucoup de crânes humains mesurant moins de 64 degrés. Au contraire, l'angle facial du *chimpanzé* baisse quelquefois jusqu'à 35, et celui de l'orang-outang à 30 degrés. On voit d'ici ces visages. Le gorille est de la taille d'un nègre australien ; or, sa boîte crânienne est, par rapport à la plus petite de l'espèce humaine, dans la proportion de 34 à 63 !

Les bras et les mains de l'homme pendent librement de chaque côté de son corps, parce qu'ils ne lui servent qu'à saisir et non pas à marcher; au contraire, la main antérieure et la main postérieure sont chez les singes un moyen de locomotion. L'homme a le bras plus court et la jambe plus longue, si bien que, quand il veut prendre l'attitude des quadrupèdes, il est obligé de replier ses jambes pour que sa colonne vertébrale soit parallèle au sol. Chez les singes, c'est tout le contraire ; ou bien les extrémités sont d'égale longueur, ou la jambe est plus courte que le bras. Lorsqu'il est debout, l'homme n'atteint avec ses doigts que le milieu de la cuisse, tandis que le chimpanzé, sans se baisser, touche la rotule de son genou, et le gibbon la cheville de ses pieds. Chez l'homme, les extrémités antérieures sont de *véritables mains*, ayant des doigts dont la dernière phalange est recouverte en dessus d'un ongle à surface plane, ou plutôt légèrement bombée ; et les extrémités inférieures sont des pieds d'une forme si unique, que certains auteurs y voient le signe le plus distinctif de notre organisme. Le singe, lui aussi, « a des mains, c'est-à-dire des organes composés de cinq doigts, dont l'un, le pouce, est opposable aux quatre autres ; il en a même quatre, d'où le nom générique de *quadrumanes*. Et encore, quand nous disons qu'il est pourvu de quatre mains, cela n'est pas rigoureusement exact. Quelques espèces sont plus ou moins privées de pouce aux membres antérieurs, d'autres sont

munies des cinq doigts réglementaires, mais n'ont le pouce opposable qu'aux membres postérieurs. Mais cette multiplication de mains, loin d'être un signe de puissance, est une marque d'infériorité en ce sens qu'elle interdit le *status* vertical. En outre, la main du singe, considérée en elle-même, n'est pas cet admirable instrument qui permet à l'homme d'accomplir les merveilles de l'industrie et de l'art. Le pouce y est court et très écarté des autres doigts auxquels il s'oppose, il est vrai, mais très imparfaitement ; de plus, les doigts sont dans une dépendance mutuelle des uns des autres, et ne peuvent agir isolément comme chez l'homme » (1). En un mot, pour citer à ce sujet un des adeptes mêmes de la doctrine, nous dirons, avec Huxley, qu'entre le gorille et l'homme, il y a une différence remarquable qui frappe tout d'abord l'observateur. « Le crâne du gorille est plus petit, le tronc est plus large, les membres inférieurs sont plus courts et les membres supérieurs, au contraire, sont plus longs. Chaque os du gorille offre des caractères qui le distinguent de son homologue chez l'homme; et dans la création actuelle, nul être ne vient combler la lacune qui existe entre *Homo* et *Troglodytes* » (2).

6° Et le cerveau ? On veut absolument qu'il n'y ait aucune différence bien sensible entre le cerveau du singe et celui de l'homme. Voyons donc ce qui en est réellement. Si le plan général du cerveau se montre au fond le même chez tous les mammifères et chez l'homme ; et si, sur ce point, la ressemblance est plus grande quand on compare ce dernier aux anthropomorphes, il faut pourtant constater un fait. C'est que si la taille de l'orang égale à peu près celle d'un homme de moyenne taille, et si le gorille est bien plus grand et plus gros, néanmoins le volume moyen du cerveau chez les singes anthropomorphes étant 10, ce même volume sera représenté par 26 chez les sauvages, et par 32 chez les hommes civilisés. Wallace a même fait remarquer que chez les sauvages, les Esquimaux, par exemple, on trouve des

(1) L. Figuier. *Les mammifères*, p. 579.
(2) *Place manifeste de l'homme dans la nature.*

individus chez qui la capacité du crâne atteint presque le maximum constaté chez les populations les plus développées (1). Aussi, Cuvier observe quelque part que la capacité crânienne est en moyenne de 150 cc. chez le bélier, de 300 cc. chez le lion, de 500 chez le gorille, tandis qu'elle est de 1400 à 1500 chez l'homme. Le plus petit crâne humain cité par Morton donnait 1021 cc. Cette différence n'est déjà pas une présomption en faveur d'une répartition égale chez l'un et chez l'autre.

En outre, « c'est une loi sans exception, en histoire naturelle, dit *Gratiolet*, que le semblable se développe d'une manière semblable. Toute exception à cette règle constitue une anomalie sans exemple, un véritable prodige. Or, ce prodige est réalisé par l'homme.

« Ainsi les plis ou circonvolutions temporo-sphénoïdales apparaissent les premières dans le cerveau des singes, et s'achèvent par les lobes frontaux. C'est précisément l'inverse qui a lieu chez l'homme : les circonvolutions frontales apparaissent les premières, les temporo-sphénoïdales se dessinent en dernier lieu. De ce fait, constaté très rigoureusement, résulte une conséquence très nécessaire : aucun arrêt de développement ne saurait rendre le cerveau humain plus semblable à celui des singes qu'il ne l'est dans l'âge adulte ; loin de là, il en différera d'autant plus qu'il sera moins développé (2). » De là des différences perpétuelles pendant la vie fœtale ; et l'homme, à cet égard, se présente comme une irrésoluble exception.

Comment admettre dès lors qu'un être organisé puisse descendre d'un autre être dont le développement est l'inverse du sien ? Il y a là un tel renversement de toute logique que ces différences seules suffiraient pour prouver que l'homme ne saurait compter parmi ses ancêtres un type simien quelconque. Gratiolet, du reste, tient à son idée : « Le défaut de parallélisme chez l'homme et chez les grands

(1) De Quatrefages. *Unité de l'espèce humaine*, ch. xi.
(2) Gratiolet.— *Revue des cours scientifiques*. — T. I, page 191. — *Mémoire sur les microcéphales*.

singes dans le développement d'organes corrélatifs, tels que le cerveau et la main, montre avec une absolue évidence qu'il s'agit ici d'harmonies différentes et d'autres destinées. Tout, dans la forme du singe, a pour raison spéciale quelque accommodation matérielle; tout au contraire, dans la forme de l'homme, révèle une accommodation supérieure aux fins de l'intelligence (1). »

7° Mais ce qui distingue encore absolument, au point de vue physique, l'homme du singe, c'est la *station verticale :* « *Os homini sublime dedit, cœlumque tueri !* » a dit le poète Ovide. C'est une propriété essentielle à notre espèce, tandis que le singe ne prend cette attitude qu'accidentellement, et quand il y a été contraint par l'éducation. Chez nous, c'est une *conséquence obligée* de notre structure anatomique, et non pas le résultat de l'éducation ou de changements successifs. « Seul, en effet, dans la nature, dit Huxley (2), l'homme marche droit. »

« La marche verticale, ajoute Carl Vogt, est un attribut essentiel de l'homme, attribut qui distingue les bimanes de tous les autres mammifères (3). » Il nous manque, en effet, le ligament cervical, qui soutient à la manière d'un bras de levier, la tête de tous les animaux destinés à marcher à quatre pattes. Notre tête doit donc se maintenir droite par son propre équilibre ; précisément, elle s'articule avec la colonne vertébrale de telle manière que cet équilibre ne peut être obtenu que si nous nous tenons droits nous-mêmes : et cela, à cause du poids considérable que la tête doit au développement du cerveau, et de l'absence de tout prognathisme dans la face. Chez l'homme, en effet, « la face inférieure au crâne, au lieu de se projeter en avant, comme chez les singes, ramène les yeux, le nez et la bouche à une direction qui ne se concilie qu'avec la verticalité de la pose générale (4) ».

Le singe, au contraire, est pourvu d'un ligament cervi-

(1) *Mémoire sur les plis cérébraux de l'homme et des primates.*
(2) Cité par le Dr Giraldès (Bull. Soc. Anth. Décembre 1868.)
(3) *Leçons sur l'homme.* — L. VI.
(4) Abbé E. Lambert. — *L'homme primitif et la Bible.* p. 7.

cal ; il est même chez lui notablement développé, ainsi que les muscles du cou destinés aux mêmes usages. Notons encore que le mode d'articulation de sa tête avec la colonne vertébrale fait que, quand il est debout, il est obligé de la rejeter en arrière, sans quoi elle ne pourrait conserver son équilibre sur le corps. Aussi *P. du Chaillu* a-t-il remarqué que le gorille, que l'on veut absolument rattacher à notre espèce, ne peut garder que très peu de temps l'attitude verticale.

Chez le singe, la face est disposée de telle sorte que, pendant qu'il est à quatre pattes, elle regarde naturellement en avant, tandis que chez l'homme, placé dans les mêmes conditions, elle regarde le sol ; et c'est seulement en la relevant qu'il peut voir devant soi.

Enfin, jusqu'à la disposition des pieds, tout prouve que chez l'homme l'attitude naturelle est la station *verticale*, et chez le singe, l'*horizontale*. Dans cette dernière attitude, les membres postérieurs du singe reposent en entier et sans effort sur leurs plantes, tandis que ce n'est que par de grands et visibles efforts qu'il parvient à se maintenir debout. Les pieds de l'homme, au contraire, parfaitement plantigrades et présentant une base solide de sustentation, s'adaptent entièrement au sol et le maintiennent avec grâce dans la station verticale, tandis que s'il voulait marcher comme les quadrupèdes, ses pieds porteraient à faux sur la pointe ; d'où résulterait un douloureux tiraillement des orteils. Au reste, « ce privilège de regarder en haut est le signe physique de la faculté supérieure qui nous permet de lire dans les cieux, de planer par le regard sur la création, d'en connaître l'auteur, d'en chercher les lois et d'en appliquer les forces à notre utilité (1) ».

8° Aux arguments tirés de l'expression de certaines émotions, à peu près semblables chez l'homme et les animaux, un savant critique répond ainsi :

« Quant aux rapports fugaces que présente chez nous et chez telle ou telle espèce animale, l'expression des émo-

(1) R. P. Caussette. — *Le bon sens de la foi.*

tions, ils ne peuvent avoir d'importance que pour nous fournir des inductions plus ou moins vraisemblables sur la physionomie et les habitudes de nos progéniteurs, en supposant que l'on admette *préalablement* comme certain que nous sommes descendus de quelque forme animale éteinte.

« Mais si, comme nous l'avons montré, les homologies même constantes que nous présentons avec le reste des vertébrés, n'ont aucune valeur logique pour établir entre eux et nous une même souche de départ, à plus forte raison tous les rapprochements allégués par Darwin en ce qui regarde l'expression de nos émotions, quand même ils ne seraient pas parfois forcés, ne peuvent avancer d'un pas la question de notre origine telle qu'elle est posée par le Darwinisme. En effet, puisque l'homme est aussi, comme les animaux, un être organique et sensible, c'est une chose claire qu'il doit *à priori* se rencontrer avec eux jusqu'à un certain point dans l'expression de ses émotions (1), » et, ajouterons-nous, de ses gestes. C'est du reste, ce que nous avions dit plus haut au sujet des maladies.

En tous cas, on conviendra facilement qu'il y a une grande différence entre le rire si bon et si attrayant d'un enfant ou d'une mère, entre les larmes d'un homme, et les grimaces idiotes des singes traduisant leur joie ou leur douleur.

9° Le nez de l'homme est beaucoup plus proéminent que chez la plupart des singes. Cela prouve tout simplement que la face de l'homme devant, pour son harmonie, être ornée de cet appendice, le Créateur a pris un juste milieu, et l'a façonné de manière à ce qu'il ne ressemblât ni au nez écrasé de certains singes, ni à l'organe ridiculement exagéré du singe *nasicà*. Aurions-nous voulu de l'un ou de l'autre ?

10° Quant à la convergence des poils du bras vers le coude, c'est donner beaucoup trop d'importance à une homologie, à un détail si futile de conformation physique. Puisqu'il est convenu que nous avons des poils, en vertu des propriétés de notre tissu épidermique, nous ne voyons pas pourquoi ils seraient disposés autrement que chez nos pré-

(1) Abbé Lecomte. — *Le Darwinisme et l'origine de l'homme*, p. 380.

tendus ancêtres. A quoi bon ce changement ? Rappelons encore une fois que la nature (nous, nous disons le Créateur) est sobre d'innovations. D'ailleurs, tout lecteur intelligent devine ici les réflexions plaisantes qu'on pourrait faire à cette occasion. Nous nous en abstenons.

IV. — Langage articulé

Mais, parmi les caractères physiologiques de l'homme qui le distinguent complètement des singes, il en est un qui, en toute vérité, creuse entre eux et lui un abîme sans aucune gradation possible; c'est le *langage articulé*. Nous savons bien que ce caractère devrait plutôt être étudié au moment où nous arriverions à considérer l'homme sous le rapport de l'intelligence; mais nous ne pouvons résister au désir d'en parler de suite ici; car, après tout, il y a là, en outre de la pensée et de l'éducation qui dirigent la parole, l'acte fonctionnel d'un organe.

Or, cela va sans dire, Darwin, Hæckel et autres se sont fort occupés de ce caractère, et n'ont pas manqué d'y appliquer leurs théories.

En général, Darwin est porté à penser que notre espèce possédait déjà quelque rudiment de langage parlé, dès le moment où elle s'est trouvée largement répandue à la surface de la terre. « Je ne puis douter, dit-il, que le langage ne doive son origine à des imitations et à des modifications accompagnées de signes et de gestes, de divers sons naturels, des cris d'autres animaux et des cris instinctifs propres à l'homme lui-même. Les hommes primitifs, ou plutôt quelque antique ancêtre de l'homme s'est probablement beaucoup servi de sa voix, comme le font encore aujourd'hui certains gibbons, pour émettre de véritables cadences musicales, c'est-à-dire pour chanter. Nous pouvons conclure d'analogies très généralement répandues que cette faculté s'exerçait principalement aux époques où les sexes se cherchent, pour exprimer les diverses émotions de l'amour, de la

jalousie, du triomphe, ou pour défier ses rivaux. Il est donc probable que l'imitation des cris musicaux par des sons articulés ait pu engendrer des mots exprimant diverses émotions complexes... Les singes comprennent certainement une grande partie de ce que l'homme leur dit; et, à l'état de nature, poussent des cris différents pour signaler un danger à leurs camarades... Il ne semble pas impossible que quelque animal, ressemblant au singe, *ait eu l'idée* d'imiter le hurlement d'un animal féroce pour avertir ses semblables du genre du danger qui les menaçait. Il y aurait, dans un fait de ce genre, un premier pas vers la formation du langage. A mesure que la voix s'est exercée davantage, les organes vocaux ont dû se renforcer et se perfectionner en vertu du principe des effets héréditaires de l'usage; ce qui a dû réagir sur la faculté de la parole, etc. (1) ». Et ailleurs : « Quelques philologues ont conclu des différences fondamentales qui existent entre certains langages, que, lorsque l'homme a commencé à se répandre sur la terre, il n'était pas encore doué de la parole; mais on peut supposer que des langages bien moins parfaits que ceux actuellement en usage et complétés par des gestes, ont pu exister, sans cependant avoir laissé de traces sur les langues plus développées qui leur ont succédé. Il paraît douteux que, sans l'usage de quelque langage, si imparfait qu'il fût, l'intelligence de l'homme eût pu s'élever au niveau qu'implique sa position dominante à une époque très reculée (2) ».

Ainsi, voilà la difficulté résolue par une supposition qu'on énonce d'abord simplement comme *n'étant pas impossible*. « Mais il nous semble, dit l'abbé Lecomte, que pour légitimer un système, on peut demander une base qui non seulement ne soit pas tout à fait impossible, mais au contraire soit *tout à fait possible*. Or, quelle raison scientifique avons-nous de croire à cette origine du langage rêvée pas le Darwinisme ? Jamais un singe anthropoïde actuel, fût-il des plus avisés, n'a laissé soupçonner qu'il

(1) Darwin, *Descendance de l'homme*, chap. III, p. 92.
(2) Id., chap. VII, p. 197.

avait eu l'idée d'imiter la voix des animaux carnassiers. De même que le rugissement de ceux-ci est, pour chaque espèce, *sui generis*, de même aussi le cri d'alarme des animaux en danger est caractéristique pour chacun d'eux. En effet, l'hypothèse de Darwin n'a aucune autre raison d'être que la nécessité du système.

« Mais l'explication de Dally est peut-être plus curieuse encore. Pour lui, la faculté du langage existerait chez les singes comme chez nous; seulement, il ne ne leur convient pas d'en faire usage. Si les grands singes n'articulent pas une véritable parole, nous raconte-t-il, c'est qu'ils n'en sentent pas le besoin (1). » Les nègres disent que c'est parce qu'ils ne le veulent pas.

Hæckel ne va pas si loin que Darwin sur ce sujet: A son *homme-singe*, intermédiaire entre les anthropoïdes et l'homme véritable, à l'*homme primitif* (car pour lui ces deux qualifications sont synonymes), il refuse le langage articulé, « ce signe vraiment caractéristique de l'homme » ; et pour lui, « l'existence d'hommes primitifs dépourvus de la parole est un fait. » Si c'est un fait, alors son homme-singe, son homme primitif n'était pas un homme, et ne devrait pas en porter le nom : car on est tout un ou tout autre. Il n'y a pas de milieu, il n'y a pas d'intermédiaire. « L'être pithécoïde n'avait ni le langage articulé, ni la conscience du moi ! Qu'en savez-vous ? est-on tenté de répondre encore; et s'il n'avait pas la conscience du moi, de quel droit lui donnez-vous le titre d'homme (2) ? »

Eh bien ! quoi qu'en disent Darwin avec ses hypothèses imaginaires, Hæckel avec ses contradictions et autres de cette école, nous disons, nous, qu'il n'y a qu'une seule espèce d'homme, l'homme véritable, l'*Homo sapiens* de Linné, et que *l'homme possède seul la faculté de parler.* « Cette faculté est même tellement inhérente en lui, qu'on

(1) Le *Darwinisme et l'origine de l'homme.* Quelques mots changés par suite des exigences de la traduction dont nous nous servons. — Dally, *l'Ordre des Primates et le transformisme,* p. 21.
(2) Delaunay : *Revue de France.* Nov. 1878.

n'a jamais rencontré de peuplade, quelque stupide qu'on la suppose, qui n'ait possédé une langue quelconque. Les singes, au contraire, si élevés qu'ils soient, sont *muets, complètement muets*. Chose remarquable ! le singe, qui pousse si loin l'esprit d'imitation, n'arrivera jamais à prononcer ne fût-ce qu'une syllabe. « Bien plus, on n'a jamais connu de singe s'exprimant par des gestes ; c'est que le geste est la traduction muette de la pensée, et que le singe ne saurait traduire ce qui n'existe chez lui qu'à l'état rudimentaire et imparfait. L'essence du langage, que l'homme s'exprime par la parole ou par le geste, est interne ; c'est ce que nos anciens appelaient *Verbum mentale ;* et la parole, *verbum oris*, n'en est que l'expression (1). » Sous le rapport du langage, le singe est inférieur à certains oiseaux, qui apprennent à répéter non seulement des mots, mais des phrases entières. Il est même inférieur au phoque : n'en avons-nous pas vu qui disaient : *papa* et *maman ?*

« Le singe ne sait pas davantage chanter, pas davantage siffler. Tout son appareil vocal et musical qui cependant, sous le rapport anatomique, est la copie du nôtre, semble donc frappé d'inertie (2) : » bien que nous ayons vu Darwin prétendre le contraire. Il est vrai qu'il existe des *singes hurleurs*.

Nous avons dit que certains oiseaux parlaient : il faut s'entendre à ce sujet. Si certains oiseaux *parlent*, ils ne font que moduler, en les imitant, les consonances des mots du langage de l'homme, en les associant parfois à certaines circonstances qu'on leur a apprises à force de soins : mais ils ne pensent ni ne savent ce qu'ils disent. Aucun n'a une langue. L'erreur de ceux qui ont attribué un langage aux bêtes est de ne pas distinguer les voix, les cris, les accents naturels des animaux, du langage *artificiel*, des signes arbitraires de l'homme.

Les animaux ont donc une voix, mais ils n'ont pas la parole ; ils peuvent avoir même des chants, mais non pas

(1) Marquis de Nadaillac : *Les premiers hommes*. T. II, p. 499.
(2) Dr James Constantin, *Moïse et Darwin*, p. 304.

un langage. « Le rugissement du lion et la note mélodieuse du rossignol sont beaux ; mais c'est toujours la même chose depuis l'origine de ces espèces jusqu'à leur extinction. Certes, il y a une grande différence entre les cris les plus puissants et les plus majestueux de certains animaux et les chants les plus mélodieux de certains oiseaux, et les accents qui sont sortis de la bouche de l'homme, depuis les cantiques d'Israël, jusqu'à ces chants qui, dans quelques-unes des œuvres de nos poètes et de nos compositeurs, font frissonner d'admiration... Il y a une grande différence entre la bouche de l'homme d'où sort l'éloquence de Démosthène et de Bossuet, l'harmonie de Mozart et de Gounod, etc., et le rictus hideux ainsi que le cri inarticulé, les aboiemements et les hurlements des singes (1) ! » Et dire cependant que Darwin a osé écrire « qu'il y avait dans le fait d'imiter le hurlement d'un animal féroce pour avertir ses semblables, un premier pas vers la formation du langage » !

Nous avons de nouveau transcrit cette phrase pour que l'on s'en souvienne.

Conclusion

De tout ce que nous venons de dire, il résulte, nous semble-t-il, qu'il n'existe, entre l'homme et le singe, aucun rapprochement possible. Car enfin, « il a fallu à Darwin, dit Agassiz, pour arriver à son semblant de résultat, négliger les grandes différences fondamentales qui font que l'homme, quel que soit son degré de bassesse ou d'infériorité, est un homme, tandis que le singe, quel que soit le rang élevé qu'il occupe en tant que singe, n'est qu'un singe. »

La question de science est donc complètement jugée : « reste maintenant, dit avec beaucoup d'humour le Dr Ja-

(1) R. P. Caussette, *Le bon sens de la foi.*

mes Constantin, la question de sentiment; sur celle-là, chacun doit être libre. Si vous avez tant à cœur de tenir du singe, tenez-en; si même il vous plaît d'être singe tout à fait, soyez-le. Qu'il soit bien compris toutefois, qu'en optant ainsi pour la nationalité simienne, vous n'engagez que vous seul (1). »

Nous pourrions ici multiplier les témoignages et citer sur ce sujet les protestations d'un grand nombre de vrais et illustres savants. Mais à quoi bon ? Ceux qui croient à la descendance simienne et aux billevesées de Darwin, Hæckel et autres, sont-ils vraiment de bonne foi ? Nous en doutons. Esprit de système et mépris de la saine doctrine au frontispice de laquelle on trouve écrit le nom de *Dieu*, voilà leurs raisons.

Nous aimons mieux, pour terminer cette première étude et reposer notre âme, transcrire la page sublime où la Bible, le livre par excellence, raconte l'origine divine de l'homme. Lisons-la avec recueillement :

« Dieu dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance : et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre et à tous les reptiles qui se meuvent sur la terre.

« Dieu créa donc l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu ; il les créa mâle et femelle.

« Et Dieu les bénit, et leur dit : Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et vous l'assujettissez, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre.

« Dieu leur dit encore : Je vous ai donné toutes les plantes qui portent leur graine sur la terre, et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence, chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture,

« Ainsi qu'à tous les animaux de la terre, et à tous les oiseaux du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre, et en qui est une âme vivante, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi.

(1) *Moïse et Darwin*, p. 306.

« Et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites ; et elles étaient très bonnes (1). »

Et plus loin, entrant dans les détails, l'auteur sacré écrit : « Le Seigneur Dieu forma donc l'homme (le corps de l'homme) du limon de la terre, et il répandit sur son visage un souffle de vie ; et ainsi l'homme devint une âme vivante (2).

« Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui.

« Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il se fut endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la chair à la place.

« Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée d'Adam, forma la femme, et la présenta à Adam.

« Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair ; elle s'appellera *venue de l'homme*, parce qu'elle a été prise de l'homme.

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme ; et ils seront deux dans une seule chair (3). »

La création de l'homme a donc été séparée et spéciale. S'il en est ainsi, on ne peut admettre, sans être en contradiction avec le récit de la Bible, c'est-à-dire avec la *véritable science*, et sans ravaler sa propre dignité, aucune des nombreuses hypothèses plus ou moins ridicules, plus ou moins déraisonnables, que certains *savants !* de notre temps ont voulu propager dans leur indifférence ou dans leur haine pour Dieu !

JACQUART.

(1) Genèse, ch. I, v. 26 à 31.
(2) Genèse, ch. II, v. 7.
(3) Genèse, ch. II, v. 18 à 24.



SAINT ENNODIUS

ET LA HAUTE ÉDUCATION LITTÉRAIRE

DANS LE MONDE ROMAIN

AU COMMENCEMENT DU VI[e] SIÈCLE

Suite (1)

IV

Base du programme d'Ennodius. — Le cœur source du talent; pureté, modestie, chasteté, foi.

L'éducation morale ne rentrait pas dans le programme des écoles de Rome païenne. Les maîtres, pour la plupart, donnaient l'exemple de la plus révoltante immoralité (2). ... « En vain les parents soucieux de leurs devoirs, entouraient-ils leurs fils d'une surveillance attentive, ils ne pouvaient toujours, comme cet honnête homme qui fut le père d'Horace, ni comme cette mère délicate qui éleva Agricola, leur laisser ignorer le mal ou les protéger contre ses attein-

(1) Voir le numéro précédent.
(2) M. Jullien, loc. cit. p. 187.

tes (1). » Quintilien va jusqu'à dire que déjà « corrompus et pervertis » dans la famille, les enfants n'apprenaient pas le mal à l'école, ils l'y apportaient (2). D'où M. Jullien conclut : « L'école connaissait des turpitudes que Quintilien nous laisse seulement soupçonner, et que Juvénal décrit avec une imprudente précision (3). »

Ennodius, comme on le pense bien, entendait autrement l'éducation. Tout en conservant, je l'ai déjà dit, le vieux cadre païen des études littéraires, il voulait, avant d'initier l'esprit des jeunes gens aux belles-lettres, former leur cœur à la vertu. « L'éducation, écrivait Louis Veuillot, ne formera des esprits que si elle fait des cœurs (4). » C'était le sentiment d'Ennodius. Il éclate à chaque page de sa correspondance et se révèle d'un bout à l'autre de « la lettre de conseils (5) » adressée à Ambroise et Beatus.

« Dès le début je dois vous révéler d'où le talent puise la vie : De toute la force de votre âme restez unis à Dieu par la pureté du cœur; rendez-vous-le propice par de fréquentes prières. Ayez horreur de toute fornication d'esprit, de toute lâcheté qui vous séparerait de lui (6).... »

Garder la pureté du cœur, rester uni à Dieu par la grâce, telle est la base du programme d'éducation qu'Ennodius trace à ses chers étudiants.

Ce programme n'est autre que celui tracé par le divin Maître lui-même lorsqu'il dit sur la Montagne : « Bienheureux les cœurs purs parce qu'ils verront Dieu (7). » La sixième béatitude, *bienheureux les cœurs purs*, dit saint Thomas, répond au don d'intelligence. « ... Il y a comme deux degrés dans la pureté du cœur : au premier degré le cœur dégagé de toute affection désordonnée est préparé et disposé à voir Dieu... au second degré, toute illusion, toute

(1) Ibid. p. 145.
(2) Ibid. p. 146.
(3) Ibid. p. 147.
(4) Lett., *Univers* du 23 juin 1885.
(5) Epistolam admonitionis. Ennod. *Epist.*, VIII, 28. — H. p. 218, 8.
(6) Ennod, *Opusc.* VI. — H., p. 401, 20.
(7) Matth., V, 8.

erreur se dissipent, la vision de Dieu est come complète : le cœur pur reçoit les notions proposées non plus à travers les imaginations sensibles ni les erreurs de l'hérésie, mais dans leur simple vérité (1). »

Ce que saint Thomas dit de la science divine, Ennodius l'applique avec grande raison à l'éloquence et aux arts libéraux. C'est qu'en effet la luxure « éteint totalement le jugement de la raison (2) », et parmi les « filles » de ce vice il faut placer en première ligne « l'aveuglement de l'esprit (3) ». Aussi lorsqu'il recommande à Faustus le jeune Ambroise qui part pour Rome, laisse-t-il échapper ce cri du cœur : « Gouvernez notre jeune homme et priez pour lui afin que son adolescence ne trouve à Rome ni *la mort du vice* ni celle de la maladie (4). » Nous verrons plus bas avec quelle sollicitude il s'employait à assurer aux Liguriens venus à Rome étudier, de sûrs abris où leur vertu pût échapper à la contagion de la jeunesse dissolue qui fréquentait les écoles de la capitale. Ecoutons ici l'éloge qu'il fait de la modestie :

« Vous donc, jeunes gens qui aspirez au faîte du savoir, aimez la modestie, mère de toute bonne œuvre. Vierge féconde, elle enfante les vertus les plus variées, comme l'impudence effrontée et corrompue engendre les vices. Elle-même vous exhorte à la rechercher :

« Colorez vos frais visages des rougeurs de la pourpre et que la sincérité de vos mœurs se révèle sur votre front.

« Votre blanc visage n'en sera que plus beau si la modestie le tache de sa rougeur, tendre fleur sur sa tige humide de rosée.

« Ne vous attribuez en parole que ce que votre front manifeste : par là vous vous concilierez les cœurs dignes de votre affection (5). »

(1) *Summa theol.*, 2-2, q. VIII, art. VII. — Vivès, *Div. Thom. op. omn.* in-4, t. III, p. 126.
(2) Ibid., 2-2, quæst. LIII, art. VI ad 1um; t. III, p. 463.
(3) Ibid., 2-2, quæst. CLIII, art. V. t. IV, p. 331-332.
(4) Ut adolescentem Roma nec vitiis possit nec morbis extinguere. Ennod., *Epist.* XI, 2. — H., p. 229, 22.
(5) Ennod., *Opusc.* VI. — H., p. 403, 7-18.

La modestie, *verecundia*, dont Ennodius trace le portrait à ses élèves, n'est plus cette *pudor*, réserve purement extérieure, que les moralistes ou pédagogues païens exigeaient de l'enfance (1). En fait, la modestie réelle, qui n'est pas seulement sur le visage mais dans le cœur, n'était pas connue dans les écoles de Rome païenne; « les écoliers abordaient certains sujets réputés scandaleux, avec une audace et une aisance qui nous confondent (2) ». Et pourtant quel charme donne à l'adolescent cette délicate vertu !

A la modestie il faut toujours unir sa sœur, la pureté. Les vieux latins en connaissaient le nom, *pudicitia*; mais « les anciens prodiguent aux enfants qui la possédaient des louanges dont la vivacité inquiète : les vertus rares peuvent seules exciter tant d'admiration (3) ».

Nous savons le souci d'Ennodius d'inspirer à ses jeunes étudiants l'amour de la pureté. Il demande qu'elle corrige en eux le défaut de l'âge par une retenue de vieillards; qu'elle tempère les ardeurs de leurs jeunes années par le calme d'une vertueuse modération; qu'elle modère ce goût de l'erreur, refrène les révoltes de la chair et les montre portés à la vertu par amour, non par contrainte. Ils n'oublieront pas qu'elle s'acquiert par la mortification, et se garderont d'alimenter son ennemie (la licence) par de funestes habitudes de bonne chère. Les plaisirs de table, procurés à grands frais, ruinent toute vertu, et par la même voie vient la perte des mœurs et celle de la fortune. Voici en quels termes la CHASTETÉ s'annonce elle même à ceux qui la recherchent :

« Il ne me convient pas de montrer constamment un visage abattu, puisque mes traits reflètent une chaste beauté.

« Le corps engraissé étouffe la subite flamme de l'esprit et le ventre rassasié écrase l'âme. Mais j'ai la croix pour glaive, pour bouclier, pour cuirasse : par elle je me couvre, je porte des coups, je m'assure la paix. Sous son étendard

(1) Jullien, loc. cit., p. 143.
(2) Ibid., p. 315.
(3) Ibid., p. 145.

je poursuis la guerre à mes passions et, victorieuse de la luxure, j'abhorre le mielleux poison de l'amour.

« Accourez donc, jeunes gens, repoussez tout ce qui tiendrait encore de l'enfant et, par moi, menez déjà la vie des vieillards (1). »

La modestie et la pureté de cœur seront par-dessus tout chères aux étudiants, mais il faut les accompagner de la FOI ; car s'il est vrai que les mœurs pures sont dues avant tout à la chasteté, il n'est pas moins vrai que, dépouillée de son cortège de vertus, elle ne peut tenir. Comment posséder isolé ce qui n'existe qu'uni à plusieurs autres éléments ? Comment tresser de belles guirlandes sans les mille fleurs des prés ? Le diadème royal est formé de pierreries diverses et l'on n'obtient point le merveilleux *electrum* sans la combinaison de nombreux métaux.

La FOI prime tout; il la faut garder. A ses rayons mûrit la moisson de la charité ; sans elle le froment de nos œuvres tombe encore vert sous la faux hâtive du moissonneur. Elle-même nous dit en strophes saphiques dignes d'Horace :

« Désirez-vous unir la terre au ciel et dépouiller la faiblesse originelle, recherchez-moi : vous êtes assuré de trouver en moi un ornement, une couronne, don du ciel.

« Celui qui me garde ne redoute pas les rigueurs des tribunaux ; il ne s'abaisse point à courtiser les puissants de la ville ; fort du témoignage de sa conscience, il vogue à travers les tempêtes dans les eaux du salut.

« Que le barbare Gélon (2) entre en fureur ; que le Morin (3), à la figure de Parthe, pousse des rugissements ; tous ces grondements du monde il les dédaigne et les méprise.

« Le palais du roi des cieux lui est ouvert; tranquille il survit à la ruine de ceux qui se confiaient en leurs trésors ; il ne subit ni la loi du tombeau ni les maux de la vie (4). »

Voilà, certes, sous la forme la plus aimable, de belles et

(1) Ennod., *Opusc.*, IV. — H., p. 404, 5-15.
(2) Peuple scythique.
(3) Peuple de Belgique.
(4) Ennod., *Opusc.*, VI. — H., p. 405.

fortes leçons, et quel lecteur ami de la jeunesse studieuse ne souhaiterait, avec le P. Sirmond, que ce traité d'Ennodius fût lu par tous les jeunes gens désireux de se former aux lettres et à la vertu, et leur servît de règle (1)?

Il est particulièrement intéressant de constater que, sur ce sujet, Ennodius se trouve tout à fait d'accord avec l'auteur du traité de l'*Education des filles*.

Ils ont l'un et l'autre pénétré ce grand problème ; ils ont vu qu'un programme d'éducation n'est pas chose de fantaisie et de système, qu'il doit être basé sur des principes absolus et immuables. Etablir avant tout l'enfant dans la vertu, lui enseigner à dominer ses passions, à garder la pureté du cœur, l'union à Dieu, à élever son âme au-dessus des sens pour l'appliquer aux fortes vertus chrétiennes, puis l'initier aux connaissances propres à le mettre en état de remplir honorablement les devoirs de sa condition, tel est, en résumé, le programme de Fénelon comme d'Ennodius.

Comme le diacre de Milan, Fénelon fait dépendre tout le succès de l'éducation de l'ouverture de l'enfant qui, sans contrainte ni déguisement, se montre tel qu'il est, que l'on dispose à corriger de lui-même ses défauts, à se relever sans fausse honte, mais généreusement, des fautes où il tombe. Fénelon insiste à chaque page sur ce point qu'il tient pour capital, persuadé que tout autre système d'éducation, uniquement basé sur la contrainte, n'aboutit qu'à des résultats factices. « Le chemin que je représente, quelque long qu'il paraisse, est le plus court, puisqu'il mène droit où l'on veut aller ; l'autre chemin, qui est celui de la crainte et d'une culture superficielle des esprits, quelque court qu'il paraisse, est trop long, car on n'arrive presque jamais par là au seul vrai but de l'éducation, qui est *de persuader les esprits, et d'inspirer l'amour sincère de la vertu* (2)... »

(1) « Dignam sane quæ adolescentibus omnibus qui ad virtutem et litteras informantur, legenda ac pedagogi loco sectanda proponatur... » Sirm., ad opusc. VI Ennod.

(2) *Educ. des filles.* — Vivès, T. IV, p. 304.

V

Poésie et Belles-Lettres. — Les arts parure de la vertu et de la noblesse. — Prix qu'Ennodius attache à la culture littéraire. — Sa susceptibilité d'écrivain. — Question de littérature mythologique ; « assez des vieilles fables ». — Question des classiques païens. — Epithalame à Maxime.

Nous avions pu croire un instant ne plus entendre que les graves leçons du moraliste chrétien, uniquement préoccupé d'inspirer aux jeunes gens « l'amour sincère de la vertu ». Mais voici le littérateur qui reparaît; il n'a débuté par la morale que pour arriver aux lettres et aux arts ; il a d'abord montré à ses jeunes disciples le chemin de la vertu, parce qu'en dehors de lui on ne peut que s'égarer, même au point de vue unique de l'art. En réalité les vertus et les muses sont sœurs, et demandent à concourir aux mêmes travaux pour que ces travaux soient des chefs-d'œuvre. Les vertus sans les muses manqueront de cette grâce, de cet attrait qui les fait aimer, et les muses sans les vertus perdront toute décence et toute dignité.

Cette belle idée, profondément philosophique et dont la réalisation a fait éclore les arts chrétiens, sert de transition à notre maître.

« Après l'éloge que nous venons de faire des vertus, allez-vous négliger comme inutile la culture des arts libéraux? Non certes : ces choses divines sont bonnes par elles-mêmes, mais les arts viennent, comme une riche parure, relever leur beauté (1). »

Les arts doivent relever la beauté de la vertu ; ils doivent aussi relever l'éclat de la noblesse. Dans ses lettres, dans ses discours, Ennodius ne cesse de rappeler aux jeunes héritiers des grands noms romains que, sans l'ornement des

(1) Ennod., *Opusc.*, VI. — H., p. 405, 18.

arts, la noblesse de leur race restera abîmée dans les misérables bas-fonds du vulgaire (1). C'est par l'étude, par la lecture qu'ils se rendront dignes de leur illustre naissance : Que l'éclat de leur discours montre celui de leur origine ; qu'ils décorent de la science les titres reçus de leurs pères ; que l'érudition ajoute un nouveau lustre à la gloire de leurs aïeux ; l'or ne brille qu'autant qu'il est poli par la main de l'ouvrier... Sans la culture de l'esprit les prérogatives de la race restent dans l'obscurité. « Voyez l'enfant du fermier : dès l'âge le plus tendre il s'exerce aux travaux des champs. Il suce encore la mamelle et déjà sa mère le porte à la suite des troupeaux qu'elle mène au pâturage. Il se suspend au bras de son père qui tient la charrue, et le suit tandis qu'il jette la semence. Encore au seuil de la vie, il apprend à connaître la sueur et le travail.

« Et vous que de nobles mères ont engendrés pour la culture des arts, que ferez-vous ? Il ne vous reste qu'à renier votre naissance, si elle n'est accusée par votre éducation (2). »

Ennodius ne tarit pas sur ce sujet. La culture littéraire est indispensable à la noblesse si celle-ci ne veut déroger de son rang. « La noblesse sans instruction abjure le don du ciel (3). »

Dans les nombreuses lettres qu'il écrit à son neveu Parthénius, étudiant à Rome, il multiplie les preuves du prix qu'il attache aux études littéraires, et de la conviction où il est que ces études élèvent l'âme et conservent le cœur pur : « C'est donner un gage de son honnêteté que d'aspirer, avec le secours d'en haut, aux études libérales... Les beautés de l'éloquence ne séduisent que ceux dont les mœurs sont irréprochables... (4) » Il va jusqu'à écrire : « C'est une sainte chose que l'étude des lettres. On y apprend à fuir le vice avant d'en avoir l'expérience (5). »

(1) Ibid.
(2) Ennod., *Dict.* VII. — H., p. 444, 26 et s.
(3) Ennod., *Dict.* VIII. — H., p. 448, 19.
(4) Ennod., *Epist.*, V, 9. — H., p. 133, 1.
(5) Sancta sunt studia litterarum, in quibus ante incrementa peritiæ, vitia dediscuntur. Ennod., *Epist.*, V, 10. — H., p. 134, 7.

Les esprits les plus éclairés ont partagé cette estime d'Ennodius pour les belles-lettres. « Madame, écrit Montaigne à Diane de Foix, c'est un grand ornement que la science, et un outil de merveilleux service, notamment aux personnes eslevées en tel degré de fortune, comme vous estes (1). »

Le cardinal Pie voulait que le prêtre fût un homme *bien élevé* pour pouvoir élever les autres; c'est pourquoi il demandait qu'on inspirât aux jeunes clercs ce goût intelligent des choses littéraires qu'il tenait pour un goût excellemment sacerdotal. « La sagesse, disait-il, a pour forme une parole grave et belle, et le chaste amour des belles-lettres est l'épanouissement terrestre du saint amour de Dieu, beauté universelle reflétée dans toutes ses œuvres visibles et invisibles (2). »

Depuis, l'autorité la plus vénérable du monde a parlé dans le même sens : dans sa lettre du 20 mai 1885 sur *l'impulsion à imprimer aux études littéraires dans le séminaire romain*, Léon XIII écrivait au cardinal Parocchi : « ... Le clergé doit cultiver les lettres afin de tenir son rang d'honneur, car il n'y a rien de plus noble que la gloire littéraire. »

Ce culte des belles-lettres, qu'Ennodius poussait jusqu'à l'enthousiasme, éclata surtout dans une circonstance solennelle. Arator, son élève, avait remporté le prix à l'Auditorium et mérité des éloges publics. Ce fut l'occasion d'une de ces fêtes académiques en usage dans les écoles romaines (3), auxquelles était convié le public lettré de la ville. Ennodius composa pour son lauréat qui la devait prononcer, une diction sur ce thème : « l'Éloge des lettres ». Dans ce discours saint Ennodius a, par avance, traité *ex professo* la question proposée par l'Académie de Dijon :« Le progrès des arts et des sciences a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs? » Rousseau soutint que les arts ont corrompu les mœurs et fait le malheur de l'humanité. Son éloquent paradoxe fut couronné. Ennodius, au contraire, attri-

(1) *Essais*, ch. xxv.
(2) *Vie*, par l'abbé Baunard (cité, *Univers* du 29 mars 1886, variété).
(3) Jullien, loc. cit., p. 153.

bue aux lettres et aux arts la civilisation du monde. On nous pardonnera de citer cette brillante page :

« C'est vous, s'écrie-t-il, qui donnez la vie aux leçons de la philosophie, par vous elles prennent un corps et se produisent. Sans vous le cœur demeure inerte, l'éloquence enchaînée; sans vous le sang le plus illustre reste inconnu; c'est vous qui donnez la considération, et par vous la langue exprime les nobles sentiments du cœur; vous ouvrez à ceux qui la recherchent la voie de la justice; vous déblayez des ronces qui l'obstruent le sentier des pures aspirations; vous faites succéder à l'ivraie de riches moissons, vous fécondez les glèbes stériles de l'esprit et portez dans les greniers de la science de lourds épis, aliment de l'intelligence... Vous faites presque l'œuvre de Dieu lorsque, grâce aux leçons de morale, les bons se conservent et les méchants se corrigent. Par vous revit le souvenir des bonnes actions pour servir à l'instruction des hommes à venir : vous retenez le passé qui fuit, vous faites revivre les morts... Vous êtes les soutiens de la religion, les ennemis des crimes... Vous portez les hommes au bien ou vous les détournez du mal... Vous couvrez l'homme lettré comme d'un bouclier où viennent se briser les traits des adversaires, tandis qu'il n'est point de cuirasse que ne percent vos dards.

« Vous consolez ceux que l'affliction a visités; vous émoussez les aiguillons de la douleur, et par vous les joies s'augmentent sans que la gaîté dépasse la juste mesure. Les compliments vous empruntent leurs charmes. Vous ne permettez pas qu'on pleure les morts qui vous sont chers : vous convenez à la pompe des funérailles comme aux fêtes des noces...

« Par les lettres la parole se transmet à l'avenir et se fixe dans son intégrité. Avant vous l'humanité vécut dans la barbarie et la confusion, et les hommes perdus dans les bois parlaient un langage aussi inculte que le gland dont ils se nourrissaient; vous établissez des degrés entre les hommes égaux par leur origine, car ceux qui vous savent se rapprochent du ciel, tandis que ceux qui vous ignorent se rabaissent dans une condition voisine de celle des brutes...

« Salut, ornement d'un siècle meilleur; ce monde que vous avez civilisé, possédez-le, présent du ciel, pour le salut des temps (1). »

Si élevée que soit la note de ces éloges, on ne saurait suspecter la sincérité d'Ennodius. Dans l'opuscule que l'on pourrait appeler « ses confessions », il avoue ingénument l'amour passionné que dès sa plus tendre jeunesse il professa pour les belles lettres :

« Fier de quelques vains succès, je m'étais joint à la troupe des poètes, tout ignorant que j'étais d'une si noble profession. J'aimais passionnément ces vers artistement mesurés, harmonieux dans leur variété. Une poésie fugitive ou tendre me faisait comme l'égal des anges, et s'il m'arrivait de réussir quelques beaux vers, je ne voyais plus que bien loin sous mes pieds tout ce que recouvre la voûte céleste.

« Longtemps cette vanité inepte occupa ma vie mortelle; longtemps, aveuglé sur mes misères réelles, j'ambitionnai le faux bonheur de bien dire. Combien de fois, au bruit flatteur d'applaudissements que l'on me rendait par honneur, ma tête s'est gonflée et mon orgueil m'a fait croire que ces favorables acclamations partaient du cœur (2)... »

Cette faveur du public lettré conquise dès sa jeunesse, Ennodius la conservera toute sa vie. Il avouera plus tard que les amis des arts libéraux l'honorent « d'une estime qui va jusqu'au préjugé » (3). Il sentait vivement le prix de cette estime et se montra constamment préoccupé de la mériter. Il veillait à ce que rien de négligé ne tombât de sa plume, ou du moins ne circulât dans le public (4). Pressé par le courrier, s'il avait dû écrire à la hâte, il prenait soin d'en avertir ses correspondants et les priait de lui épargner les rigueurs de la critique. Au bas d'une lettre d'affaire à un magistrat de Milan, Avitus, nous lisons ce *post-scriptum :* « Le porteur m'avait tellement pressé et contraint de vous

(1) Ennod., *Dict.*, XII. — H., p. 462, 21 à 464, 13.
(2) Ennod., *Opusc.* v. — H., p. 394, 27 et s.
(3) Ennod., *Epist.*, VI, 25. — H., p. 163, 21.
(4) Ibid., v, 17. — H., p. 139, 18.

écrire sur la dite affaire d'une façon si vulgaire, que j'ai fait courir après lui pour l'obliger à revenir. Je tiens à vous le marquer (1). »

Il s'efforçait d'inspirer ce souci de la forme littéraire non seulement aux jeunes étudiants, mais à tous ceux qui le touchaient de près. Il reproche à sa sœur Euprépie de n'écrire que des billets d'un style insignifiant (2) ; il adresse également des remarques au sujet de son style (3), à la noble dame Stéphanie, sœur de Faustus.

Pour charitables que fussent ces corrections, elles n'étaient pas du goût de tous les correspondants : Ennodius avait félicité Florian, son parent, d'écrire avec plus de goût (4), ce qui pouvait bien n'être qu'un habile détour pour l'y amener. Florian ne reçut pas de cœur gai le compliment; à la critique il répondit par la critique : « En définitive la rhétorique d'Ennodius n'est qu'artifice de langage. » L'imprudent mentor se sentit profondément blessé. Pourquoi lui parler d'éloquence ? Depuis longtemps il a renoncé aux formes oratoires; appelé sans cesse par son office de diacre à entendre des gémissements et des prières, il n'a plus le goût aux fleurs de la rhétorique. Lors même que Florian serait convaincu de la justesse de ses appréciations, ne devrait-il pas à l'amitié de les tenir secrètes (5) ?

En deux autres circonstances, la susceptibilité du littérateur se trahit plus ouvertement encore.

Cynégie, femme de Faustus et parente d'Ennodius, venait de mourir. Celui-ci s'empressa de composer pour elle une épitaphe et de l'envoyer à Rome. Le prêtre Adéodat, familier des Faustus, avait charge de faire sans retard graver ces vers sur la pierre tumulaire, du côté des pieds, et de veiller à ce que l'ordre selon lequel ils étaient disposés, fût exactement gardé (6).

(1) Ennod., *Epist.*, vi, 13. — H., p. 156, 20.
(2) Litteræ nimis noto conditæ sapore. Ennod., *Epist.*, vii, 8. — H., p. 177, 22.
(3) Ibid., ix, 18.— H., p. 241, 17.
(4) Ibid., i, 15. — H., p. 26, 19.
(5) Ibid., i, 16. H., p. 28, 1.
(6) Ibid., vii, 28. H., p. 194, 18.

Ennodius adressait en même temps cette épitaphe à son jeune protégé, Beatus, pour être communiquée aux amis de Rome, principalement aux habitués du salon littéraire de la noble matrone Barbara, chez qui Beatus recevait l'hospitalité. Le poète veut que Beatus lui rende un compte fidèle des critiques et appréciations qu'on en fera (1). Nous allons voir qu'il fut servi au delà de ses désirs.

Le prêtre Adéodat avait appris de Beatus que parmi le public lettré l'on contestait la mesure du dernier vers :

Exoptet similem matrona sortem (2).

Ce vers étant un phaleuce, la métrique exigeait que la syllabe *ma* fût brève. Il en informa l'auteur, sans spécifier d'où partait cette critique (3).

Le poète, blessé au vif, prend aussitôt la plume pour défendre son œuvre. Lui, toujours si fidèle aux règles de l'urbanité, le voilà prodiguant à ses téméraires correspondants le sarcasme et l'ironie. Il en fera, tout à l'heure, des excuses, mais, pour le moment, son stylet d'acier perce jusqu'au sang. Il écrit à Beatus :

« ..... Parlons sans détour : où t'a conduit ta présomption insensée ? Comment, oublieux de ton ignorance, as-tu pu dire au saint prêtre (Adéodat), que dans ces vers, quoique composés à la hâte, manquait, de l'avis de certains, la perfection d'une gracieuse mesure ?... Quel ignorant ? Quel insensé de tes pareils a parlé de la sorte, et livré à la dent de vos critiques, une poésie à laquelle le seigneur Faustus a fait l'accueil le plus bienveillant ? Le troisième phaleuce, peut-être, parce qu'ils ignorent Terentianus (4), a pu leur fournir, sur une syllabe, matière à gloser ; au reste, j'ai ce que je mérite ; n'est-il pas écrit de ne point jeter les perles

(1) Ennod., *Epist.*, VII, 29. H., p. 195, 18.
(2) Ibid., p. 196, 11.
(3) Ibid., VII, 30. H., p. 219, 17.
(4) Terentianus Maurus, contemporain de Martial, auteur d'une métrique : *de Litteris Syllabis Pedibus et Metris Carmen ;* collect Pisaurensis, 1776, in-4°, t. IV, p. 101-126.



devant les animaux immondes ?... Adieu, passe à d'autres victimes de ta mauvaise langue (1). »

Cependant, Beatus, de son côté, avait écrit à Ennodius une relation complète de l'incident : Il avait lu les vers au seul Probus, un savant, dont les avis, dans le domaine des lettres, faisaient loi (2), et c'est de ce maître que venait la critique.

Mais la lettre, portée par un enfant, n'arriva à Milan que longtemps après celle d'Adéodat. Confus de sa précipitation, Ennodius, quoique gravement malade, dicta une lettre d'excuses (3). Il supplie Beatus d'ensevelir sa dernière lettre dans un oubli éternel ; il l'approuve d'avoir lu les vers à Probus, et le charge d'informer ce savant qu'il va corriger la faute signalée. Terentianus l'avait induit en erreur par cet exemple :

Sic fatur lacrimans classique immittit habenas (4).

Il y a tout lieu de penser que, lors de son voyage en Gaule (494), comme secrétaire de saint Epiphane, son évêque, Ennodius n'avait pas manqué d'entrer en relations avec le célèbre grammairien Julien Pomère. Venu d'Afrique dans les Gaules, Pomère s'était fixé à Arles. Il y fut ordonné prêtre et y devint abbé. Sa réputation, comme grammairien, fut si grande, que les esprits les plus éminents, tels que les Césaire et les Rurice, se faisaient gloire de suivre ses leçons (5).

Ennodius écrivait assez fréquemment à Arles, où il comptait encore des parents et où résida longtemps sa sœur Euprépie. Une de ces lettres, écrite, paraît-il, sans trop de soin, tomba sous les yeux de Pomère qui émit à son sujet une appréciation peu avantageuse. Ennodius en fut instruit et, blessé dans son amour-propre de Romain, il voulut justifier la vieille Italie. Il adresse au grammairien africain émigré sur

(1) Ennod., *Epist.*, VIII, 29. — H., p. 218, 22
(2) Ibid., VIII, 21. — H., p. 214, 19.
(3) Ennod., *Epist.*, VIII, 21.
(4) Virg., *Æn.*, VI, 1.
(5) Ruric., *Epist.*, II, 8.

les bords du Rhône les plus vifs éloges et reconnaît que l'Italie doit maintenant recevoir de la Gaule les trésors de la science. Puis il arrive au point essentiel : Pomère a recherché dans une lettre dictée sans soin ce que vaut la littérature d'Italie; scrutateur attentif, il a trouvé matière à limer, n'ayant sous les yeux qu'une ébauche ; mais Claudien n'a-t-il pas écrit qu'Homère lui-même, père des poètes, a reçu les traits d'une sévère critique ?

Ennodius ne veut pas entrer en discussion sur leur mérite littéraire respectif, car il suffit à sa profession (de diacre) de s'appliquer à la doctrine. Il avoue toutefois ingénument que si, lorsque jeune encore, il était épris de beautés littéraires, quelqu'un l'eût blessé d'un pareil coup de dent, il n'eut pas manqué de fournir la réplique.

« Maintenant, conclut-il, mon cher seigneur, portez-vous bien, et songez plutôt à me favoriser de vos enseignements sur les matières ecclésiastiques. Ecrivez ou mandez-moi quels parents eut Melchisedech, quel était le plan de l'arche, le symbole de la circoncision, et ce que renferment les mystères des prophéties. Laissons les sujets profanes, semblables par leur frivolité à la trame de Pénélope (1). »

Les derniers mots de la lettre à Pomère nous révèlent une immense révolution dans la république des lettres : le triomphe de l'esprit chrétien sur le paganisme littéraire.

« La mythologie, a dit Ozanam, c'est le paganisme se perpétuant dans les lettres (2). » Déchu du pouvoir, exclu des places publiques, chassé même de ses temples, le paganisme, au commencement du VIe siècle, restait cantonné dans la littérature. Claudien, le poète du Ve siècle, affecta d'être aussi païen qu'Homère et Virgile. Ces vieilles fables mythologiques, auxquelles personne ne croyait plus, restaient le thème préféré, sinon exclusif, des compositions littéraires. Ennodius se laissa d'abord entraîner par le courant ; sous le charme des grands modèles classiques de l'antiquité, lui aussi adopta la mythologie comme sujet de ses

(1) Ennod., *Epist.*, II, 6. — H., p. 45, 2 et s.
(2) Ozan., *Civil. au Ve siècle*, 7e leç., in-8°, p. 245.

vers. Les applaudissements prodigués à ces premiers essais contribuèrent encore à le pousser dans cette voie.

Mais un jour vint où le jeune poète se sentit épris d'une science plus solide. Eclairé des lumières de la foi à l'école du grand évêque de Pavie, saint Epiphane, en même temps que son cœur aspira aux sublimes vertus chrétiennes, son esprit, avide de vérité, se porta, sous la conduite de Servilion, à l'étude des divines Ecritures, de la théologie et des saints canons (1). En ce point, du reste, il ne faisait que suivre l'exemple des grands chrétiens de son temps. Les laïques instruits, surtout ceux qui pratiquaient le barreau ou les affaires publiques, avaient souci d'ajouter, comme complément nécessaire, aux sciences profanes les sciences sacrées. Il suffit de citer Boëce qui, laïque et ministre d'Etat, prêtait au souverain Pontife le concours de ses lumières pour réfuter les hérétiques, et se consolait de sa prison en écrivant sur les dogmes les plus élevés de la foi. Cassiodore nous apprend lui-même que, de concert avec le pape saint Agapet, il eut le projet d'établir à Rome, comme on le pratiquait autrefois à Alexandrie, et de son temps encore à Nisibe en Syrie, une chaire publique d'Ecriture sainte pour les laïques. Mais les guerres et les troubles qui bouleversaient l'Italie ne permirent pas d'y donner suite (2).

Lorsque, à la suite de sa miraculeuse guérison d'une très grave maladie, Ennodius, tout à fait converti à Dieu, se fut laissé ordonner diacre et que, d'un mutuel consentement, sa sainte femme eut pris le voile de la viduité, une question capitale se posa pour lui : la question du paganisme littéraire. Le poète chrétien pouvait-il s'attacher aux fables de la mythologie ? Pour dépouiller le vieux clinquant de la brillante parure mythologique, il ne fallait pas un mince courage à un poète aimé du public. Ennodius eut ce courage.

Son ami, l'avocat Olybrius, lui avait adressé une compo-

(1) Ennod., *Epist.*, v, 14. — H., p. 137, 6.

(2) Cassiod, *de Inst. div. litt.*, præfat. — La 26e édition des *Etudes philosophiques* de M. Aug. Nicolas prouve assez que, même en notre temps, les laïques pourraient cultiver avec fruit les sciences sacrées.

sition où, sous l'allégorie de la lutte d'Hercule et d'Antée, il célébrait leur commune amitié. Ennodius relève le mérite littéraire de l'œuvre, mais il reproche aimablement à son éloquent ami (1) de prendre dans la mythologie le sujet de ses écrits, et finalement il affirme cette conclusion : « Assez des vieilles fables des poètes ; répudions la fabuleuse antiquité. » *Cessent anilium commenta poetarum : fabulosa repudietur antiquitas* (2).

Il convient néanmoins qu'on peut rajeunir certains récits de la fable pour en tirer d'utiles leçons. Ainsi Oreste et Pylade, Castor et Pollux, Nisus et Euryale peuvent offrir de beaux modèles d'amitié (3).

Ce que l'on vient de lire au sujet de la conversion littéraire d'Ennodius était nécessaire pour la parfaite intelligence des conseils qu'il donne à Ambroise et Beatus relativement à la poésie. C'est un poète qui parle, et un poète qui, nous le savons, aima longtemps les vers avec passion. Mais, aujourd'hui, éclairé des lumières de la divine sagesse, il envisage la poésie sous d'autres aspects. Sans rien diminuer de son vrai mérite, il en signale les pentes dangereuses à ses jeunes amis :

ÉLOGE DES VERS

« Quoique ce que chante la muse soit comme pétri de miel, quoique les charmes d'un gracieux poème captivent les battements d'un cœur sensible, quoiqu'ils ne soient pas toujours dignes de la vertu les vers que les lois veulent libres et qui, sous prétexte d'art, amollissent les forts : nous, amis des lettres, nous adoptons le langage des muses autant que le permet notre génie et la force du vrai.

« Nous admettons toutefois qu'un soldat du Christ, à qui la vigueur est naturelle, dédaigne les allures d'une molle poésie.

(1) Ennod., *Epist.*, I. I. — H., p. 2, 21.
(2) Ibid., I, 9. — H., p. 19, 4.
(3) Ibid.

« Ainsi renonçons dans l'occasion aux douceurs du langage, et traitons en style grave un sujet sérieux, de crainte qu'un discours sans nerf n'ôte à notre œuvre la virilité qui lui convient (1). »

De ce qu'Ennodius proscrivait les fables mythologiques de la littérature chrétienne, il ne faudrait pas conclure qu'il proscrivait également les classiques païens de l'enseignement. Nous ne pensons pas que cette question des classiques se soit même posée à son esprit. Les classiques païens d'Athènes et de Rome restaient les maîtres de la forme littéraire qu'il fallait nuit et jour feuilleter sur les bancs des écoles de poésie et d'éloquence. Il dit en propres termes d'Avienus, dont lui-même avait dirigé les études : « La langue de l'Attique et celle de Rome n'ont pas eu pour lui de secrets ; il a voulu apprécier l'or de Démosthènes et le fer de Cicéron (2). »

Sa cousine d'Arles, Camilla, lui avait envoyé son jeune fils dont il acceptait de diriger l'éducation littéraire. Mais auparavant, bien que cet adolescent n'eût pas l'âge d'une suffisante discrétion pour une démarche aussi décisive, elle lui avait fait revêtir l'habit religieux. Ennodius l'en blâme vivement. Il ne disconvient pas que l'état ecclésiastique ne soit très vénérable, mais à la condition que l'on s'y donne tout entier. Le chemin qui mène au Christ ne saurait être divisé. Ce divin Sauveur ne repousse pas ceux qui viennent à lui des études séculières et mondaines, mais il ne souffre pas qu'une fois rangé sous ses lois, on l'abandonne pour revenir aux choses du siècle. « Si réellement vous aviez retiré votre fils du monde, il ne fallait plus vouloir en lui les manières du monde. C'est pour moi, ajoute-t-il, une honte de donner une instruction séculière à un clerc (3)... » Il n'y a point de doute que par cette instruction séculière Ennodius n'entende l'étude des classiques profanes, c'est-à-dire païens.

(1) Ennod., *Opusc.*, VI. — H., p. 402.
(2) Ennod., *Epist.*, I, 5. — H., p. 12, 1.
(3) Ennod., *Epist.*, IX, 9. — H., p. 234, 22.

Il voulait que ces modèles fussent lus assidûment. Il y revient constamment dans ses lettres aux jeunes gens (1). Il écrit à Johannis dont les premiers essais promettaient beaucoup : « Redouble d'assiduité à l'étude, vise à la clarté dans tes discours, applique ton esprit à la lecture, afin que ton éloquence s'épure par le commerce de ces nombreux auteurs (2). »

Enfin les sujets de devoirs écrits pour ses élèves nous fournissent la preuve manifeste qu'Ennodius ne songeait nullement à bannir la mythologie de l'enseignement. Ce sont, pour la plupart, des souvenirs de fables : *Paroles de Thétis quand elle vit Achille mort* (3) ; *paroles de Ménélas à la vue de Troie en cendres* (4); *paroles de Junon lorsqu'elle vit Antée aussi fort qu'Hercule* (5); *paroles de Didon en voyant Enée s'en aller* (6).

La muse convertie d'Ennodius ne sut même jamais se dépouiller complètement des vieux ajustements mythologiques. L'épithalame composé pour le mariage du sénateur Maxime nous en fournit un bien curieux exemple.

Maxime était de Milan. Ennodius l'appelle « son parent et son frère » (*Epist.*, VII, 20); mais indépendamment des liens de parenté, de son illustre naissance (ibid., VII, 21), de ses immenses richesses et de son érudition (ibid., VIII, 11), la vertu qui brillait en lui et surtout son admirable chasteté auraient suffi à lui gagner l'affection de notre saint.

Cette affection se traduisait par des lettres charmantes, et lorsque, contre toute attente, Maxime, déjà sénateur, se maria, Ennodius, quoique diacre, réveilla sa muse et composa pour les noces de son ami un épithalame.

Ce n'est pas une analyse, mais une traduction *in extenso* qu'exigerait cette pièce, vrai bijou poétique où chaque

(1) Ennod., *Epist.*, VI, 23. — H. p. 162, 17; VII, 31. — H., p. 198, 11.
(2) Ibid., I, 10. — H., p. 20, 21.
(3) Ennod., *Dict.*, XXV. — H., p. 500.
(4) Ibid., XXVI. — H., p. 502.
(5) Ibid., XXVII. — H., p. 504.
(6) Ibid., XXVIII. — H., p. 505.

tableau est un chef-d'œuvre, où chaque vers, ciselé de main de maître, brille comme une perle. Ici rien de négligé, rien de faible; jusqu'aux moindres détails, tout est achevé; c'est un beau joyau nuptial.

La pièce (1) comprend préface, invocation, mise en scène lyrique, corps du drame, épilogue. Peintre dans l'âme, Ennodius procède par tableaux détachés qui forment comme une galerie. Le changement de mesure accentue davantage encore l'effet de perspective.

Dans la préface, le poète expose l'objet qu'il va chanter. C'est au printemps, lorsque déjà les tendres moissons montent en épis;

C'est-à-dire environ le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde (2).

La nature étale ces richesses printanières comme pour rehausser l'éclat des mérites personnels de Maxime, dont le poète fait un éloge sommaire ainsi que de celle qu'il a mérité d'avoir pour épouse.

Il invoque l'Art, la Nature, la Muse, Phébus. Il ne faut rien de vulgaire dans l'éloge de Maxime. « Un compliment en langue populaire est souvent un pavé lancé à la tête des grands (3). »

Puis vient la mise en scène : Vénus, reine du monde, dépouillée de tout ornement et parée de sa seule beauté, se joue parmi les fleurs; plus belle que la pourpre et l'or, plus belle que les perles marines. Cupidon, l'arc débandé, les flèches au carquois, vient à elle.

Ce tableau est du plus beau lyrisme. Ces strophes, dignes de l'antiquité, offrent une peinture au vif de la beauté réelle, dégagée de tout faux atour.

(1) Ennod., *Carm.*, 1, 4. — H., p. 512.
(2) Lafon. IV, 19, .*Montes, prata, feræ, Gaudia concipiunt.* Ennod., *Carm.*, 1, 4, v. 14. — H., p. 512.
(3) *Conterunt plebeia celsum sæpe dicta Verticem.* Ennod. *Carm.*, 4. v. 28. — H. p. 513. — On n'a pas oublié le pavé de l'ours du bon Lafontaine, VIII, fab. 10, qui
« Casse la tête à l'homme en écrasant la mouche. »

De prime abord le bon sens est presque choqué d'entendre un diacre évoquer Vénus et Cupidon; c'est le tribut largement payé à la vieille littérature virgilienne; il faut convenir aussi que, malgré le cadre auquel il est destiné, je veux dire une fête nuptiale, ce tableau de Vénus étale un réalisme de forme que des yeux chrétiens ont peine à supporter. Ces réserves faites, il suffira d'un instant de réflexion pour découvrir que l'idée mère du poème est le triomphe du christianisme sur le paganisme. C'est Cupidon qui joue avec une grâce charmante le rôle d'enfant terrible, et trahit ce fond des choses : « Nous avons perdu, mère, dit-il, rejetant de dépit son carquois, tout le fruit de nos efforts. » Partout Vénus et l'Amour sont méprisés et mis au rang des fables. Le grand nombre se voue à la virginité ; avec une ferveur jusque-là inconnue, la chair est domptée, le monde dédaigné. On voit les adolescents vivre comme des vieillards; les tribunaux deviennent inutiles, et c'est un crime de nommer l'hymen. « Et vous, mollement étendue, vous n'avez nul souci d'une telle injustice et ne songez qu'aux douceurs du repos. » Et Cupidon presse sa mère de se lever et d'agir (1).

Vénus en effet se lève, et d'abord procède à sa toilette. Le jaspe brillant, la verte émeraude, la blanche perle viennent tour à tour emprunter de l'éclat à sa beauté. Une splendide écharpe drape ses flancs, une ceinture enlace sa poitrine (2).

« Cher enfant, mon espoir, dit-elle, qui veux-tu frapper? Tiens, vois-tu Maxime, unique espoir d'une grande race ? Longtemps il a dédaigné les douces flammes de l'amour... Que mon flambeau embrase jusqu'aux fibres les plus intimes de son être... » Elle dit, et de ses lèvres de miel couvre son enfant de doux baisers.

Il vole, rencontre Maxime et lui décoche un de ses traits qu'il accompagne d'un grand cri de victoire.

Il cherche une compagne digne par sa race d'être unie à

(1) Ibid., v. 70. — H., p. 515.
(2) Ibid., v. 74.



Maxime et découvre une jeune fille si belle qu'il la croirait sa sœur. Il la frappe, mais d'une blessure légère ; il a dépensé toute sa force contre Maxime.

Cupidon s'éloigne en souhaitant aux heureux blessés un bonheur sans mélange (1).

VI

Eloquence. — Corrigés de devoirs. — Auditorium de Milan. — Deuterius. — Fêtes littéraires et oratoires. — Concours d'Ennodius.

Dans l'ancienne Rome « tous ceux qui étudiaient les lettres leur demandaient le même service : ils voulaient être préparés à l'éloquence. Partout elles furent enseignées dans ce dessein et pour ce résultat (2). »

Il en était de même au commencement du VI[e] siècle (3). Préparer des orateurs, tel est le but des efforts d'Ennodius. Il pousse les jeunes gens à l'étude de la grammaire et des belles-lettres, il leur prodigue ses conseils et ses encouragements parce qu'il veut les amener à la pratique de l'éloquence.

L'éloquence était dans le monde romain la porte à peu près unique donnant accès aux emplois publics. Ennodius voulait, dans son patriotisme, sauver les débris de l'influence romaine, porter aux charges publiques les jeunes héritiers des grands noms, et, pour y aboutir, en faire des orateurs. Ses efforts ne furent point stériles, et plusieurs de ses élèves et de ses jeunes amis, après avoir débuté dans le barreau,

(1) Maxime fut consul en 523 et dut payer au paganisme le tribut du sang des gladiateurs pour le plaisir du peuple. Cassiod., *Var.*, v, 42.

(2) Jullien, loc. cit., p. 201.

(3) Nous lisons dans l'épitaphe du jeune Arcadius écrite par Fortunat «... Génie précoce, *on prévoyait ton éloquence* aux flots imagés de ce beau langage enfantin auquel la délicatesse de ton visage prêtait un charme indéfinissable... » *Le Poète saint Fortunat,* par l'abbé Leroux, in-12, p. 99.

s'élevèrent aux premières charges. Arator fut un avocat renommé avant d'être promu, jeune encore, aux charges de secrétaire du Palais (1) et d'intendant des finances (2). Parthénius, que nous trouvons en 544 « maître des offices et patrice (3) », avait charmé de son talent oratoire les peuples du Rhône et du Rhin ; la douceur de sa parole avait ravi la cour des rois ; en Espagne et sur le Danube, la foule accourait pour jouir de son éloquence « abondante comme les flots du Tage (4) ». Citons encore les deux frères Decoratus et Honorat, jeunes Liguriens d'un rang modeste. D'abord avocats, Decoratus à Rome et Honorat à Spolète, ils parvinrent l'un et l'autre à la charge de questeur, c'est-à-dire de grand chancelier (5). Cette même charge de questeur fut remplie par Ambroise, une première fois sous Théodoric, une seconde fois, en 527, sous son successeur Athalaric (6).

(1) Comes domesticorum.
(2) Comes privatarum. Cass., *Var.*, VIII, 12.
(3) Arator, *Epist. ad Parth.*, loc. cit.
(4) Ibid.
(5) Cassiod., *Var.*, IV, 3 et 4.
(6) Ibid., VIII, 13 et 14.

(A suivre). Stanislas LÉGLISE.



UNE PAGE

DE

MYSTIQUE DIABOLIQUE

CONTEMPORAINE

C'est sur les instances qui nous ont été faites que nous nous décidons à publier les pages qu'on va lire. La question du surnaturel est à l'ordre du jour ; aux tables tournantes, aux médiums et aux spirites a succédé l'hypnotisme, sorte de Protée aux mille formes, qui déroute la science et qui n'est, en bien des cas, que la reproduction finement dissimulée des pratiques de la magie et de la sorcellerie du moyen âge. Le surnaturel semble nous envahir de plus en plus et se mettre à l'aise chez nous comme il l'était dans l'antiquité païenne et l'est encore chez les peuples infidèles, ainsi que l'attestent les témoignages formels des missionnaires.

Les faits que nous allons raconter sont de cet ordre ; ils datent de vingt ans; nous en avons été, pendant près de six mois, le témoin assidu et presque quotidien. Nous en affirmons la parfaite authenticité : leur grand nombre, d'ailleurs, leur caractère exclusivement objectif, les témoins, nombreux, graves, instruits, en présence desquels ils se sont produits, nous mettent aisément à l'abri de l'erreur. Ces faits se sont passés en plein jour, au sein d'une famille très honorable, dont quelques membres occupaient des situations sociales élevées, et qui tous étaient très décidés à écarter toute supercherie et toute mystifi-

cation, comme leur intérêt l'exigeait, et comme le prouvent les précautions qu'ils ont prises et que nous ferons connaître.

Nous sommes, depuis quinze ans, le dépositaire d'un rapport détaillé, écrit et signé de la main du chef de cette famille, quelques années après ces événements, rapport qui nous fut confié alors avec l'autorisation d'en faire l'usage qui nous paraîtrait le meilleur. Des raisons de convenances sociales nous ont empêché de publier plus tôt ce récit ; nous croyons pouvoir le faire aujourd'hui, dans l'intérêt de la vérité et comme réponse à ceux qui s'obstinent à nier un monde extra-naturel. Nous reproduirons purement et simplement le manuscrit que nous possédons, nous abstenant de tout commentaire sur les faits et laissant à un autre le soin de les caractériser et d'en tirer les conclusions. Nous nous bornerons à combler quelques lacunes, grâce à la précision des souvenirs ineffaçables et parfaitement nets qui nous en sont restés (1).

Nous devons d'abord, pour l'intelligence de ce qui va suivre, faire connaître sommairement la composition de la famille au sein de laquelle se sont passés les faits, en taisant, bien entendu, les noms propres.

En 1869, la famille de X... se composait de huit personnes (2) : le père, la mère, quatre filles, dont deux mariées, et les deux gendres, auxquelles il faut ajouter quelques jeunes enfants et le personnel domestique, hommes et femmes, au nombre de six ou sept, et spécialement une vieille bonne au service de cette famille depuis près de 40 ans, et qui a joué un rôle dans cette histoire.

Voici maintenant la reproduction du document original :

RÉCIT DES OBSESSIONS D'UN DÉMON

Voilà la troisième fois que je commence ce récit, la première à Lyon — il disparut quand j'arrivai à la 15e page

(1) Nous imprimerons le texte du manuscrit dans le caractère ordinaire de la *Revue*, et dans un caractère plus petit les parties que nous intercalerons.

(2) Quatre sont mortes, quatre vivent encore.



et de même la deuxième à R*** (1); s'il plaît à Dieu, il n'en sera pas de même cette fois.

Dans le mois de juillet 1869, je demandai à Mgr de M... (alors évêque d'A***), sur les instances de Mme de X..., la permission d'avoir la messe à C*** (2) une fois par semaine, ce qu'il voulut bien m'accorder, et M. le curé de C*** (3) y vint une fois par semaine dire la messe, dans le grand salon où on avait monté un autel. Lors d'une des premières messes, nous aperçûmes une flaque d'eau à la droite de l'autel, qui nous surprit; elle fut épongée et l'on ne pensa à rien d'extraordinaire. Ces flaques d'eau se reproduisirent dans ce salon un grand nombre de fois, si bien que nous crûmes à une source intermittente. Je fis des recherches; je fis lever des lames du parquet pour voir ce qui se passait dessous; mais le terrain fut trouvé parfaitement sec; je fis creuser au dehors, je ne découvris rien et les flaques d'eau allaient toujours se renouvelant; les domestiques se lassaient d'essuyer. Nous commencions à penser qu'il y avait là quelque chose d'extraordinaire, quand un jour mon beau-frère, M. de V..., entrant au salon pour prendre son chapeau, vit une flaque d'eau qui venait de se produire à l'instant presque sous ses yeux; elle se répandait à son niveau; il nous appela en nous disant: Il y a du surnaturel dans votre maison. Ces flaques d'eau, que nous appelions *le phénomène*, ont eu lieu plus de 50 fois. Généralement c'était ma fille E... qui les voyait la première (4).

Un jour que ma belle-sœur M..... était à C***, E... vint l'appeler pour lui faire voir *le phénomène*, et, pendant qu'elle était à le regarder, il se produisit six autres flaques d'eau sous ses yeux. A partir de ce jour nous dîmes : C'est le démon, c'est le *grappin*.

Voyant découvert le secret de ses phénomènes, il passa à

(1) L'une des résidences d'été de la famille de X...

(2) Autre résidence de la famille de X..., dans le diocèse d'A***.

(3) Nom de la paroisse sur laquelle était située cette résidence.

(4) C'était la plus jeune des filles de M. de X...; la suite du récit montrera qu'elle était principalement visée dans toutes ces manifestations.

d'autres exercices. A dater de ce jour et pendant quatre à cinq mois, je calcule qu'il n'y eut guère moins de 200 faits diaboliques. Le démon fut d'abord badin, farceur, puis méchant et sur la fin furieux, comme on va le voir. Je ne puis énumérer qu'un certain nombre de faits ; je les raconterai à peu près dans leur ordre.

Un jour, à la chapelle, il rangea tout autour de l'autel les prie-Dieu, et posa la statue de la sainte Vierge sur l'un d'eux ; deux autres fois il alluma les cierges. Il prenait le métronome et le mettait entre deux portes pour nous surprendre par ce tic-tac. Il pendait aux tableaux du salon le fouet des enfants, prenait les ciseaux, les dés de ces dames, dérobait les livres d'étude d'E..., coupait les saucissons en long, les tranches de melon par travers, faisait des trous sous les pâtés de fruits, jetait le fruit par la fenêtre, et quand on venait prendre le gâteau pour le servir, il n'y avait que de la croûte. Le compte de l'argenterie souvent n'y était pas le soir, une ou deux pièces se trouvaient dans le lit de Mme de X... Il avait pris le peloton de laine de Mme A... (1) ; deux jours après, comme elle se trouvait dans l'église de C***, du haut de la nef il le lui jeta sur les genoux.

Mme A... partant pour H***, avait mis dans son nécessaire une médaille de la sainte Vierge pour le mettre à l'abri de ses voleries; à son retour elle ne trouva plus la médaille, mais un crachat à la place. Le plus souvent ce qu'il prenait, il allait le pendre au jardin sur le chemin de E..., qui était toujours la première témoin de ses farces.

Dans une boîte de pelotons de coton, ayant trouvé un napoléon, mes enfants me le donnèrent pour être employé en bonnes œuvres ; je le mis dans dans ma bourse ; le lendemain il n'y était plus. Ayant dit une fois : Pour vexer le grappin, faisons une bourse dans laquelle nous mettrons chacun 10 centimes à chacune de ses farces, et cet argent servira à donner des messes pour les âmes du purgatoire, nous trouvâmes, un instant après, écrit sur le ballon des enfants, d'une écriture inconnue : *Je ne le ferai plus.*

(1) L'aînée des filles de M. de X..., alors mariée ; ces initiales sont celles des noms de baptême.

Pendant un mois ou six semaines le démon ne fut que farceur ; il va se démasquer et devenir méchant, et s'attacher particulièrement à la poursuite d'E..., alors enfant de 14 ans. Trois fois il mit le feu pour l'effrayer : un jour, comme elle entrait aux cabinets, il brûla le rideau ; R... (un des gendres) accourut, arrêta le feu en arrachant le rideau et en le piétinant ; la seconde et la troisième fois, ce fut en mettant une bûche enflammée au milieu du parquet du salon, comme E... y entrait.

Quand Mme de X... découvrait son lit pour se coucher, elle le trouvait souvent inondé par l'eau de son pot à eau qu'il y avait vidé, ou bien il y mettait un cierge ou des clefs ; quand c'était le pot à eau qu'il y avait vidé, il fallait appeler la vieille bonne qui seule des domestiques était au courant des faits du grappin. Le bon Dieu ne permit pas que le démon s'attaquât à nos domestiques, ce qui aurait pu avoir de grands inconvénients (1). Ainsi le grappin ayant pris dans le placard de Mme de X... un mouchoir de fine batiste, découpa au milieu et aux coins une silhouette de démon, telle qu'on le représente ordinairement, en forme de satyre, les oreilles dressées sur la tête, et puis il y avait des cornes ; ce mouchoir fut étendu sur le lit de la vieille bonne, et à côté tous les morceaux coupés avec des ciseaux. J'avais acheté pour cinq francs de timbres, il s'amusa à les couper. C'était presque tous les jours des faits de ce genre. Dieu ne permit pas qu'il s'attaquât aux enfants ; je ne me rappelle qu'un seul fait : il avait mis une aiguille dans une

(1) Je dois faire observer ici que, pendant la durée de ces faits étranges, tous les domestiques de la maison furent changés, sauf la vieille bonne, qui était attachée spécialement au service de Mme de X... et de Mlle E... Bien que l'on pût compter sur la fidélité des domestiques et qu'on n'ait jamais découvert aucun indice autorisant à penser qu'ils pouvaient être les auteurs de ces mauvaises farces, on tint à s'entourer de toutes les garanties ; une surveillance continuelle était exercée et l'on poussa la prudence jusqu'à prendre la mesure radicale dont je vient de parler. Aucun des domestiques ne sut ce qui se passait dans la maison. Seuls les membres de la famille et quelques-uns de leurs parents furent témoins de ces phénomènes, que l'on se contenta de communiquer à un petit nombre de personnes de confiance, au nombre desquelles j'avais l'honneur de me trouver.

tasse où l'on allait donner à boire à l'un d'eux, mais on la vit à temps.

Un soir que ces dames étaient réunies autour d'une table, avec deux ou trois de leurs proches parentes, et occupées à des travaux d'aiguille, lorsqu'elles voulurent se lever, il se trouva que toutes les robes étaient cousues ensemble par le bord inférieur. Or personne n'était entré dans le salon pendant qu'elles étaient assises. Il fallut, pour les dégager, couper le fil qui les réunissait.

Un jour, au moment où E... venait de se coucher, pour l'effrayer, soulevant la chaise, il frappa le parquet à la briser; peu de jours après, il aspergeait le mur de la chambre de l'eau sucrée de son verre, en même temps qu'il lançait le verre sur le parquet, sans le briser. Il en avait fait autant d'un verre de Mme de X...

E..., un jour, ne put dormir dans sa chambre; dès qu'elle avait la tête sur l'oreiller, il frappait sur la boiserie comme on le pourrait faire avec les doigts; elle vint dans la chambre de sa mère, ce qui n'arrêta pas ses farces; je me rappelle, entre autres, qu'une nuit il les avait réveillées en lançant un trousseau de clefs sur le parquet.

Il écrivit 10 à 12 billets à ma fille, le plus souvent mis dans sa serviette de table (1).

M. de X... m'a raconté comment il s'y prenait pour écarter toute intervention humaine dans la remise de ces billets. Un peu avant le repas, il se rendait seul dans la salle à manger, se tenait devant la table déjà servie, et déployait toute grande la serviette de sa fille E..., qui était placée à côté de lui, s'assurant ainsi que la serviette ne renfermait aucun papier ; puis il attendait là que tout le monde fût arrivé, ne quittant pas sa place. Quand on était assis, Mlle E..., en dépliant sa serviette, y trouvait le billet. Je ne vois guère quel prestidigitateur aurait pu, dans ces conditions, exécuter ce tour.

(1) L'auteur ne parle ici, je pense, que des billets antérieurs au retour de la famille de X... à Lyon; car il y en eut un bien plus grand nombre pendant l'hiver où je pus suivre ces manifestations.



Ces billets ont été examinés par plusieurs personnes, entre autres par Mgr de Bonald (alors archevêque de Lyon); ils étaient écrits au crayon, d'un crayon très dur, d'une écriture incisive, saccadée, avec bien des fautes d'orthographe (1).

« *Petite Nini* (2), écrivait-il, *je t'en veux, mais sois tranquille, je t'en ferai bien voir* (3). »

Un jour qu'elle avait communié, il lui écrivit : « *Petite Nini, je t'en veux, mais j'espère que tu ne recommenceras pas une autre fois.* »

Ma fille ne fut pas seule en butte à ce lutin ; il en voulait à ma sœur. Pendant une visite qu'elle nous fit à C***, il lui fit plusieurs farces : il lui pendait son bonnet au sommet de l'espagnolette de sa chambre ; si elle quittait son bas, il disparaissait, et E... le trouvait défilé au jardin, et les cinq aiguilles piquées à un arbre, et au bout d'une des aiguilles une petite clochette bénite pour les orages que ma fille G... avait dans son bureau.

Voici les détails de ce fait, tels que me les donna Mlle E... : elle se trouvait au salon avec sa tante, qui était occupée à tricoter un bas. Ayant eu à sortir pour un instant, celle-ci déposa le bas et le peloton de laine sur un fauteuil, sans que sa nièce y prît garde. Lorsqu'elle rentra, ne retrouvant plus ces objets, elle dit à sa nièce : « Où as-tu mis mon bas ? — Mais, ma tante, je

(1) Lorsque, au mois d'octobre, la famille de X... rentra de la campagne à Lyon, M. de X..., dans la première visite qu'il me fit, me dit : « Avez-vous vu quelquefois l'écriture du diable ? — Non, répondis-je. — Eh bien, je vais vous en montrer. » Ouvrant alors son portefeuille, il en tira une dizaine de petits papiers, qu'il me mit entre les mains, et où étaient griffonnées au crayon des lignes sans ordre, sans symétrie, d'une écriture étrange, bizarre, violente, différente quelquefois d'un papier à l'autre, et assez bien caractérisée dans le texte ci-dessus. A partir de ce jour, j'en vis bien d'autres spécimens, comme on va le raconter.

(2) C'est le nom familier qu'on donnait à la jeune fille dans sa famille.

(3) Je regrette de ne pouvoir reproduire l'orthographe fantaisiste de ces billets, qui ont disparu comme je le dirai plus loin. M. de X... ne l'a pas reproduite, n'ayant pas le texte sous les yeux lorsqu'il écrivit, cinq ans plus tard, le récit de ces faits.

n'ai pas touché à votre bas. » Ces dames cherchèrent en vain dans le salon, et se résignèrent en disant : C'est le grappin qui l'aura pris. Un peu plus tard, étant allées dans le jardin, elles virent le bas à moitié défait, le fil du peloton étendu dans toute la longueur d'une allée, et les aiguilles piquées à un arbre.

C'est, je crois, pendant la même visite que se passa le fait suivant : la tante couchait dans une chambre contiguë à celle de sa nièce E..., et on laissait, pendant la nuit, la porte de communication entr'ouverte ; un soir, après que ces dames furent couchées, un objet fut violemment jeté sur le parquet de la chambre de Mlle E... ; un moment après, un second ; et, l'un après l'autre, tous les objets que renfermaient les poches de la robe de la tante, clefs, pièces de monnaie, etc., furent ainsi jetés d'une chambre à l'autre par-dessus la porte. Ce manège dura une partie de la nuit.

Ma belle-sœur M... avait grandement peur du grappin quand elle venait à C*** ; il lui avait coupé un manteau de velours, coupé également à C..., sa fille, un petit châle-tricot de laine, de sorte qu'à une de ses visites, elle pensa que ses affaires seraient à l'abri en les mettant dans la chambre d'A... (la fille aînée de M. de X...), où l'on disait que le diable ne faisait point de ces farces. Point du tout ; quand elle vint y prendre son chapeau, les fleurs en étaient toutes déchiquetées à plaisir. Dans la chambre de M... (la seconde fille de M. de X...), il avait fait plusieurs sottises.

Ces obsessions duraient depuis environ deux mois, R. de V... (un des gendres de M. de X...), en avait écrit à un R. P. Jésuite; la lettre ne lui parvint pas; de mon côté, j'écrivis à M. G..., curé de ***; quand j'allai chercher ma lettre sur mon bureau pour la faire mettre à la poste, elle avait disparu ; E... la trouva toute roulée ; je l'ouvris et il y avait dedans des ordures ; l'enveloppe fut trouvée ailleurs.

E... étant restée seule avec sa mère et son grand-père pendant les vêpres de C***, comme elle se promenait sur le perron, le grappin lui lança sur l'épaule une cartouche prise dans ma chambre.

Cette enfant de 14 ans supportait très bien ces attaques, elle en riait même; cependant nous nous aperçûmes qu'elle

commençait à en être fatiguée. J'allai donc voir Mgr de M..., qui dînait chez mon frère à H***, pour lui raconter ce qui se passait et lui demander l'exorcisme. Monseigneur me répondit qu'il fallait lui adresser un récit, qu'il le soumettrait à son Conseil. M. le curé de M*** fut nommé pour examiner la question et chargé de transmettre à l'évêché un rapport sur l'affaire. M. le curé eut peine d'abord à croire à ce grappin; il interrogea ces dames; pendant qu'il se livrait à cet examen, E... entra au salon et dit : Monsieur le curé, venez voir ce qu'a fait le grappin; il venait de faire une grande flaque d'eau chaude dans sa chambre.

L'exorcisme fut ordonné et MM. les curés de C*** et d'A*** commis à cette cérémonie. La messe devait être dite à C*** et suivie de l'exorcisme. Nous pensâmes tous à faire nos dévotions. Le grappin s'en émut, paraît-il, car, la veille ou l'avant-veille, il y eut lettre de lui dans la serviette d'E... et de R... (un des gendres); à E... il disait : *Petite Nini, votre exorcisme ne me fait pas peur;* à R...., à propos de la communion projetée, il disait : *R..., j'espère bien que toi, tu ne feras pas comme les autres. Pourquoi te confesser? tu n'as pas besoin de te confesser.*

L'exorcisme eut lieu et, aussitôt après, tout ce qu'il avait dérobé en dernier lieu fut rendu; à M... sa montre, à E... ses livres, et à G... aussi un objet.

Nous fûmes bien aises d'être débarrassés de ce lutin, surtout à cause d'E...; car, quant à sa mère et à ses sœurs, elles s'en faisaient peu de souci et n'en étaient nullement effrayées. Il me souvient que, deux fois, au-dessus de leur tête il fit un fracas épouvantable, comme si toute la vaisselle du château se brisait; elles ne se dérangèrent même pas pour voir ce qui se passait; on dit simplement : C'est le grappin.

Quelques jours après nous partîmes pour Lyon; les deux ou trois premiers jours se passèrent en paix; mais un soir E... et R... trouvent dans leurs serviettes une lettre à peu près identique : *Petite Nini, votre exorcisme m'a donné un coup; mais je me relève et je vais bien vous en*

faire voir d'autres. En effet, le voilà qui de farceur, voleur, devient furieux (1).

E..., avec un paravent lui faisant cabinet, couchait dans ma chambre, qui était fort grande; comme, dans la journée, il avait lancé à la tête de cette enfant un verre qui, sans l'atteindre, s'était brisé en mille morceaux à ses pieds, nous avions pris nos précautions pour la nuit, faisant bénir un cierge par le saint prêtre, M. l'abbé Chevrier, et le père G..., notre cousin, alors provincial des Jésuites, nous avait donné de l'eau bénite de saint Ignace. Sur les onze heures, à peine endormis, un pan, pan, pan (2) sur la boiserie nous éveille, et aussitôt après la toilette de ma fille est culbutée avec fracas, tout est fracassé, moins la cuvette. E.... ne fut point effrayée et me dit sans émotion : Le grappin fait de la casse; nous nous rendormons et puis recommence pan, pan, pan, et voilà le tour de la table, et le vase est brisé, et de deux; la troisième fois ce fut encore la toilette; la quatrième, la veilleuse; la cinquième, le verre d'eau bénite de saint Ignace: tout était cassé. Restait le cierge bénit, qui ne fut point éteint. E... se mit à rire de tout son cœur : Papa, dit-elle, que va dire maman quand elle va voir son mobilier tout cassé? Pour moi, je n'avais pas conservé cette sérénité, et j'avais d'émotion la bouche sèche comme du bois. Je ramassai les débris épars pour les cacher aux yeux des domestiques et lui dis: Mon enfant, puisque tout est brisé, le grappin va nous laisser tranquilles; il faut te remettre au lit et dormir; pour moi, je veillerai en récitant mon chapelet; elle se remet au lit, mais une minute après elle bondit hors de son lit en disant : La vilaine bête, il vient de me vider aux pieds de l'eau chaude. Elle était en telle quantité que le matelas ne put toute l'imbiber et qu'elle courut sur le parquet; elle était chaude, non bouillante.

(1) C'est à Lyon seulement que j'ai pu suivre jour par jour les manifestations de cet esprit méchant.

(2) Lorsqu'un phénomène allait se produire, on entendait trois coups frappés distinctement et assez fort dans le mur, dans un meuble, à une porte, comme pour demander l'autorisation d'entrer.

Il fut alors décidé qu'on appellerait la vieille J... pour nous venir en aide; elle arriva, rangea mon lit pour E..., et j'allai coucher au salon. Quand ma fille fut couchée, ce mauvais et méchant démon lui inonda de nouveau les jambes, et, vers les deux heures du matin, nous prîmes le parti de nous installer au salon et d'y faire du feu; ce ne fut qu'au jour naissant que nous pûmes nous remettre dans nos lits. Comme je m'éveillai après cette nuit si agitée, j'entends sur la boiserie pan, pan, pan, et criai : entrez ! E... se mit à rire de tout son cœur et me dit: Papa, mais c'est le grappin.

Dans la matinée de ce jour, j'allai à l'archevêché raconter ces obsessions à M. Pagnon, vicaire général. Monseigneur décida que l'exorcisme serait fait par M. le curé de....(nom de la paroisse); mais le grappin ne lâcha pas prise cette fois comme au premier exorcisme ; il n'en devint que plus furieux contre cette enfant. Dans la journée, il lui jeta à la tête, comme elle entrait dans ma chambre, le verre qui contenait de l'eau bénite; l'eau bénite tomba à ses pieds et le verre alla se briser dans une autre direction. Le R. P. G..., en ce moment au salon, entendit son cri de surprise et constata le fait. On décida que le lendemain, dimanche, les RR. PP. G... et J... viendraient faire l'exorcisme. Ce jour-là, en nous mettant, le soir, à table, je visitai la serviette d'E... avant son arrivée; il y avait, en effet, un mot du grappin : *Nini, je te tuerais* (sic) *cette nuit.*

Sur les dix heures, comme E... entrait dans la ruelle de son lit, la table de nuit se soulève et retombe à ses pieds ; on la relève ; quand elle monta sur son lit, il la culbuta avec le matelas. L'exorcisme eut lieu le dimanche, et le démon résista encore aux ordres de l'Eglise. Dans la journée, comme elle entrait dans la chambre de sa mère, le globe de la pendule se souleva, vint au-devant d'elle jusqu'au milieu de la chambre et se brisa à ses pieds; dans la même journée, le verre à toilette fut brisé de la même façon, mais ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il fut broyé sur place et que les débris étaient réunis sur une feuille du parquet, dans un espace de 50 centimètres carrés.

Un soir, comme elle faisait une partie d'écarté, car on cherchait à distraire cette enfant, elle sentit passer sur sa figure je ne sais quoi de velu et puant; rien ne l'avait plus impressionnée (1). Elle arriva en courant au salon, où se trouvait en ce moment M. le curé G... Ce même jour aussi, je crois, dans la soirée, sa sœur M... l'ayant priée d'aller lui chercher à goûter, au moment où elle arrivait au buffet, le grappin la poussa à terre; elle tomba, et, en se relevant, elle vit devant elle un brasier ardent; vite elle fit le signe de la croix et le brasier disparut (2).

Je finis par le fait le plus frappant dont nous fûmes tous témoins: le soir de ce même jour, vers 10 heures, je délibérai avec sa mère sur la chambre où E... coucherait; elle était assise entre nous, sa sœur G... lui faisant face et tournant le dos à la cheminée; tout à coup elle se sent frappée dans le dos, est précipitée avec force et roule en avant avec sa chaise; je n'eus que le temps de me baisser pour l'aider à se relever, et déjà elle était debout et disait à sa sœur: G..., tu as joliment bien fait de me relever; ma tête allait porter. — Mais, je ne t'ai pas touchée. — Comment! tu ne m'as pas touchée; mais j'ai senti tes deux mains qui me prenaient par les bras et me soulevaient en l'air, au moment où ma tête allait porter. Tous nous pleurions d'attendrissement et de reconnaissance à la vue d'une protection si visible de son ange gardien. E... alla coucher dans la chambre de sa mère, et la nuit se passa sans nouvelles diableries.

Ce même jour aussi, si mon souvenir est exact, elle avait trouvé dans sa serviette un billet qui contenait ces mots, au crayon : *L'exorcisme ne me fait pas peur ; gar* (sic) *cette nuit ;* le premier membre de la phrase était écrit en deux lignes, d'une écriture rapide, assez grosse, et presque en diagonale de l'angle

(1) En effet, ce contact immonde produisit sur l'enfant une impression profonde de dégoût et de répugnance ; elle n'y pouvait penser sans une sorte de frisson et de terreur, comme elle me le dit plusieurs fois.

(2) Ce fut là le seul phénomène de la vue qui eut lieu pendant le cours de ces obsessions.

gauche supérieur à l'angle droit inférieur du morceau de papier déchiré dans un cahier ; au verso, et dans une direction opposée à celle de l'écriture du recto (directions qu'on donne aux gravures de la face et du revers de nos pièces de monnaie), les mots : *gar cette nuit*, toujours en diagonale. La lettre *g* était énorme et occupait les trois quarts au moins de la surface du papier ; les autres allaient se perdre dans l'angle inférieur. On me montra ce billet quelques instants après qu'on l'eut trouvé ; malgré mes efforts pour rassurer la famille, elle fut très effrayée de ces menaces, c'est pour cela qu'on délibéra plus tard sur la chambre où coucherait la jeune fille ; on a vu ci-dessus que la nuit fut tranquille.

Le lendemain, le troisième exorcisme fut fait par M. G..., curé de... (nom de la paroisse, le même qui avait fait le premier exorcisme), et l'obsession de ce mauvais démon prit fin.

Tel est le récit succinct et très fidèle de cette obsession, dont les circonstances sont toujours très présentes à ma mémoire. Comment le bon Dieu permit-il au démon d'attaquer ainsi une jeune fille, je n'en sais pas les raisons ; mais je crois qu'on peut répondre que ce fut pour faire briller la patience et la confiance en Dieu de Mme de X..., comme aussi pour montrer la force d'une enfant lorsqu'elle est assisté de la grâce de Dieu. E..., au milieu de ces épreuves, fut toujours gaie et rieuse, tandis qu'elle aurait pu mourir de terreur.

Et puis, qu'on vienne nier le surnaturel ! N'est-ce pas, au contraire, une preuve de plus de ce que l'Eglise enseigne : savoir que les airs sont remplis d'esprits, les démons et nos bons anges ?

Suit la signature.

J'ai reproduit intégralement ce récit, sans y rien changer. L'auteur n'a pu, comme il le dit, rapporter tous les faits qui se sont produits pendant la durée de cette obsession. En voici quelques-uns dont le souvenir m'est resté très présent, et auxquels je joindrai quelques détails propres à mieux les caractériser.

Un jour, Mlle E... envoya chercher à la cuisine un métier à

broder, qui était suspendu à un clou ; au moment où la femme de chambre saisit cet objet, elle ressentit une vive sensation de brûlure à la main, et n'osa plus le toucher. Quelques instants après, une autre personne put l'emporter sans aucun accident. Quelques semaines plus tard, ce même métier à broder se détacha de lui-même du mur, tomba sur le sol, où il parcourut un espace de plusieurs mètres, se tenant en équilibre contre toutes les lois de la pesanteur. Deux domestiques, témoins de ce phénomène, en furent très effrayées et s'écrièrent : « C'est ce même métier qui brûlait, l'autre jour, quand on le touchait. » Ce sont là les deux seuls faits qui se soient passés en présence des domestiques de la famille ; et rien ne leur fit supposer qu'ils faisaient partie d'un ensemble de phénomènes du même ordre.

Un jour Mlle G... (troisième fille de M. de X...), sortit pour quelques instants du salon, après avoir déposé sur la table une ceinture en étoffe qu'elle portait habituellement. Lorsqu'elle rentra, après quatre ou cinq minutes, elle trouva sa ceinture coupée en mille morceaux, et, à côté, les ciseaux qui avaient servi à l'opération. Un matin, Mme de X..., en entrant dans son salon, aperçut des enveloppes de lettres insérées entre le cadre et le verre de la glace qui surmontait la cheminée ; étonnée de trouver des lettres à cette place inusitée, elle les prit et reconnut, à sa grande surprise, des lettres provenant d'une cassette dont elle portait toujours la clef sur elle, et qui était elle même enfermée sous clef dans son secrétaire. Comment ces lettres étaient-elles venues là, ce ne pouvait être que par une diablerie dont Mme de X... éprouva une vive contrariété.

Huit ou dix bénitiers furent brisés ; au moment où Mlle E... entrait dans une chambre, le bénitier s'élançait violemment et se brisait sur le parquet ; j'en ai vu plusieurs fois les débris à l'instant même où le fait venait d'avoir lieu.

A l'époque où ces faits se passaient, Mlle E... faisait ses études littéraires ; un jour, il lui prit fantaisie de composer des vers français contre le diable ; le lendemain matin, pendant qu'elle était à étudier, la première personne qui entra dans sa chambre aperçut un papier piqué avec une épingle au haut de sa robe, derrière son dos ; c'était le papier où étaient écrits les vers et qui avait été arraché du cahier. Le soir, elle trouva dans sa serviette un billet disant : *Tu as fait des vers contre moi*, *je t'en veux*. Dans un autre billet il disait : *Petite Nini*, *c'est à cause de toi que je viens ; tu est* (sic) *une sainte*.

A Lyon le démon se servit d'abord, pour sa correspondance, d'un jeu de cartes ; il écrivait soit au recto, soit au verso ; plus tard, il prenait le papier dans les cahiers de devoirs de la jeune fille, dont il déchirait les feuillets. Il fut surpris un jour en plein exercice ; au moment où l'un de ces messieurs entrait aux cabinets d'aisances, il trouva sur le siège un billet inachevé, et, à côté, le crayon dont se servait le calligraphe.

Il y eut en tout de cinquante à soixante billets, tous d'une écriture fort mauvaise, mais toujours lisible, et d'un aspect extrêmement bizarre. On les conservait comme une curiosité, mais ils disparurent un jour d'une facon inattendue. M. de X. a raconté ci-dessus comment une première puis une seconde rédaction de son récit lui furent enlevées successivement ; or les billets avaient été renfermés dans un des tiroirs du secrétaire de M. de X..., à R***, avec les feuillets du second manuscrit encore inachevé ; le tout disparut en même temps, sans qu'il en soit resté aucune trace.

La jeune fille qui fut en butte à cette persécution jouissait d'une excellente santé ; elle était forte, robuste, d'un caractère très gai, enjouée, mais toujours très réservée et très modeste, nullement portée à la rêverie ni à la mélancolie. Ni avant ni après ces phénomènes on ne constata chez elle aucun désordre nerveux ; son organisme était parfaitement équilibré ; le hoquet dont je parle plus bas doit être considéré comme faisant partie de la série des faits extra-naturels. Douée d'une imagination calme et d'une intelligence ouverte, elle aimait l'étude et ne lisait que des livres sérieux. En un mot, il n'y avait chez elle aucun des symptômes de l'hystérie. Son éducation avait été l'objet de soins assidus, et l'instruction solide qu'elle recevait donnait à sa piété, très vive et très sincère d'ailleurs, un caractère sérieux et raisonné qui ne laissait prise à aucune exaltation, à aucune exagération.

On doit écarter également toute hypothèse d'auto-suggestion, puisque la plupart des faits se sont passés en présence de témoins parfaitement sains, dont on ne saurait admettre la connivence, et que leur nombre, leur diversité, leur qualité mettent à l'abri de tout soupçon d'erreur ou de fraude.

Lorsque les phénomènes que nous avons fait connaître et qui n'avaient absolument rien de subjectif, comme on a pu le voir, eurent cessé, la jeune personne fut atteinte d'une affection étrange : un hoquet d'une violence et d'une fréquence pénibles

la força d'interrompre ses études et lui rendit fort difficiles les relations de société, sans lui ôter son calme et sa gaîté ; on consulta plusieurs célébrités médicales ; on institua sans succès plusieurs traitements, rien ne parvenait à la soulager ; cet état dura deux ou trois mois, puis tout rentra dans l'ordre. Mlle de X... se maria plus tard et mourut après quelques années de mariage, sans que jamais se soit reproduit aucun des phénomènes extraordinaires que nous avons racontés (1).

Alexis Arduin.

(1) Si quelque partisan convaincu de l'hypnotisme pensait pouvoir expliquer les faits qu'on vient de lire par la suggestion, l'état somnambulique ou hypnotique, ou par quelque autre cause naturelle, nous sommes prêt à entreprendre avec lui la discussion scientifique de chacun de ces faits.



LA CHALDÉE

AU TEMPS DE DANIEL

Dans une de ses conférences à Notre-Dame, Lacordaire répondait un jour en ces termes aux objections des mythologues allemands : « La tradition pure est le siége du mythe. Mais là où se lève l'Ecriture, là où apparaît le récit immobilisé, où l'airain scriptural est posé en face des générations, à l'instant la puissance mythique de l'homme s'évanouit (1). » Le rationalisme ne veut pas de ce premier principe en critique historique; ou plutôt il l'admet dans ses études sur tous les autres livres, la Bible seule exceptée. Il reconnaîtra l'authenticité des écrits de Zoroastre, reportera même la date de leur composition à des époques fantastiquement éloignées de nous; et, pour prouver l'influence de la théologie persane sur la théologie juive, il attribuera au réformateur de la religion mazdéenne la paternité de tout le Zend-Avesta, alors que des remaniements successifs ont rendu toute sélection impossible, que cette œuvre complexe a reçu sa forme actuelle plusieurs siècles seulement après Jésus-Christ (2), et qu'ainsi les livres sacrés des Juifs, qui sont aussi les nôtres, ne doivent rien aux livres sacrés des Perses.

(1) Lacordaire, *Conférences*, 43e conf.
(2) Hovelacque, *l'Avesta*, etc., p. 132; de Harlez, *Manuel de la langue de l'Avesta*; Max Müller, *Véda et Zend-Avesta*, p. 24.

Mais, quand il s'agit de la Bible, on devient d'une sévérité injuste et d'une défiance extrême. Après avoir épuisé l'arsenal des objections anciennes, on s'adresse aux découvertes nouvelles. On cherche avec soin, avec passion, le moindre indice de contradiction entre un document qu'une nation tout entière gardait avec la plus grande religion dans ses archives publiques, et le document sur lequel un despote de l'ancien Orient a ordonné de graver ses faits d'armes glorieux.

Malheureusement pour l'exégète incrédule, il n'a pu relever encore une seule contradiction. Bien plus, les monuments historiques de la Chaldée et de l'Assyrie sont venus corroborer le témoignage des récits bibliques. Le fait est vraiment providentiel : au moment même où la lutte était le plus vivement engagée, quand déjà le rationalisme vantait son triomphe, alors qu'il prétendait que, forcé cette fois dans ses derniers retranchements, le surnaturel biblique allait enfin rendre les armes, voici que, soudain, des défenseurs inattendus ont surgi de la poussière où ils étaient couchés depuis vingt, depuis quarante siècles. Sous le pic de l'orientaliste, des bibliothèques ont revu le jour ; des tablettes et des cylindres, des statues et des bas-reliefs sont sortis des décombres des palais assyriens. On crut à une bonne fortune dans le camp de nos adversaires, mais on se trompait. Les monarques d'Assur et de Babylone avaient fait graver sur la brique des preuves irrécusables de l'authenticité de la Bible. Dès la plus haute antiquité, les Chaldéens avaient eux aussi leur Genèse : la création, la chute, le déluge, travestis quelque peu, il est vrai, facilement reconnaissables cependant, étaient consignés dans leurs livres d'argile (1).

(1) Dans le compte rendu, que M. Eug. Jacquier a fait ici même de notre essai d'exégèse sur Daniel, le critique semble nous reprocher de nous appuyer trop sur les découvertes récentes de la Chaldée et de l'Assyrie. A ses yeux, « la moisson est encore un peu maigre ; nous devons nous attendre à des surprises, et n'accepter les inscriptions que sous bénéfice d'inventaire. » *Univ. cathol.*, juillet 1890, pp. 456-469.

Il est très vrai que l'on ne peut encore, à l'aide des seuls docu-

Mais le rationaliste n'ira pas jusqu'à se déclarer vaincu : il s'était promis de trouver des anachronismes ou des désaccords, et il les a cherchés avec la ferme volonté de les rencontrer. N'en ayant pas relevé, il passe outre et s'esquive de la façon que voici : Nul doute, dit-il, qu'il y ait une frappante analogie entre la Genèse hébraïque et la Genèse chaldéenne. Mais toutes deux ne sont que deux manières différentes, deux expressions diverses des mêmes mythes : le mythe de l'origine du monde et celui de l'existence du mal. Et l'on s'en va répétant à tout venant : les livres des Hébreux, comme ceux des Chaldéens, sont des recueils de mythes ou de légendes, de mythes, s'il s'agit de

ments cunéiformes, renouer toute la trame de l'histoire chaldéenne. D'où, la nécessité de recourir aux écrivains anciens, Bérose, Mégasthène, Hérodote surtout. Aussi bien, c'était comme une étude parallèle de leurs ouvrages et des livres d'argile que nous avons entreprise, pour résoudre les deux problèmes historiques de Darius le Mède et de Balthasar. Selon l'hypothèse la plus probable, Balthasar est le fils aîné de Nabonide, et il régna conjointement avec son père. Ces deux points sont assez généralemrnt admis. Mais ne pouvait-on aller plus avant ? — De l'étude comparée de la tablette d'argile et des auteurs anciens, il nous a semblé que l'on pouvait déduire les trois conclusions suivantes : 1° *Balthasar régna seul du mois de Tammouz (juin-juillet) 528, au mois d'Arah-Samnu (octob.-nov.) de la même année.* — 2° *C'est de lui qu'il s'agit au v. 23 de la tablette : « Au huitième mois (Arah-Samnu), une éclipse le 11° jour. Ugbaru à... Et le roi mourut. »* — 3° *La « mère du roi » de l'inscription, la « reine » de Daniel*, v, 10, *n'est autre que la Nitocris d'Hérodote, la belle-mère de Nabonide, l'épouse de Nabuchodonosor.*

1. On nous conteste le premier point. Toute la question est de savoir si Babylone a été prise au mois de juillet ou bien au mois d'octobre 538. Sans doute le texte cunéiforme nous laisse dans l'incertitude : au mois de juillet Cyrus, après s'être emparé de Borsippa, descendit une première fois vers Babylone. Vers la même époque, les troupes d'Ugbaru se révoltèrent dans le temple du Bitt-Saggatu. Enfin Cyrus vint à Babylone, et promit la paix aux habitants de la ville : ceci durant le mois d'octobre. C'est tout. On ne saurait cependant choisir la première de ces deux dates. Si les Perses arrivèrent pour la première fois, le 14 Tammouz, sous les murs de Borsippa, faubourg de Babylone, mais situé à 18 kil. de la cité royale, il est impossible que, le 16 Tammouz, Babylone soit tombée aux mains des assiégeants. M. Jacquier voudrait-il nous faire croire que ce long siège dont parlent les auteurs grecs, Xénophon, Hérodote surtout (*Clio 190*), n'avait de fait duré qu'un ou deux jours ? — Mais, nous dira-t-il, au mois de juillet, le contingent koutien qui

faits plus anciens, de légendes, s'il s'agit d'événements plus rapprochés de l'écrivain.

Telle est, comme dit Lacordaire, cette grande machine de guerre germanique avec laquelle les exégètes rationalistes s'essayent depuis tantôt un demi-siècle à battre en brèche l'authenticité de nos saints Livres.

Quoi qu'en aient Strauss et Renan, l'objection actuelle n'est pas fondée. Elle ne peut rien contre la Bible; mais surtout elle est impuissante contre un des livres qu'on a le plus attaqués, le livre de Daniel.

Nous ne comparerons pas ici la peinture si vraie que l'auteur de Daniel a tracée de la société chaldéenne avec le

faisait partie de l'armée des Perses, se révolta et courut s'enfermer dans le Bitt-Saggatu, un temple de Babylone : à cette époque, Cyrus était donc maître de Babylone. — Le malheur est que le Bitt-Saggattu, la Bobil des Assyriologues, le Mudjelibeh des Arabes, était un temple probablement enclavé entre la première et la seconde muraille, en tout cas, très certainement situé en dehors de la cité royale que défendait encore une triple enceinte (*Ménant, Ninive et Babylone,* p. 228). Ainsi le Bitt-Saggatu, comme Borsippa et les autres faubourgs éloignés de la grande ville, a fort bien pu être occupé par l'armée assiégeante, avant que Cyrus eût tenté le hardi coup de main que l'on sait.

II. Le roi dont il est parlé à la ligne 23 de la tablette, n'est pas Nabonide, mais bien le roi corégent ou vice-roi Balthasar. Cette hypothèse avait été formulée sous les plus expresses réserves : nous croyons pouvoir la maintenir malgré les observations de M. Jacquier. — Mégasthène et Bérose rapportent que Cyrus, après sa victoire, traita Nabonide avec bienveillance, et qu'il le nomma préfet de Caramanie. (*Eusèbe, Prév.* IX, *49*; *Chron. arm.* I, *10 ; — Josèphe, cont. Ap.* I, *19, 20*). A moins de nier toute valeur critique au témoignage de ces deux historiens, on ne saurait dès lors affirmer que Nabonide mourut au mois d'octobre 538. D'où le roi du verset 23 est très vraisemblablement Balthasar. Avant la capture de son père, il était appelé *fils du roi,* ou mieux *vice-roi,* comme le remarque très judicieusement le P. Delattre (*Revue cathol. de Louvain, juin 1875, p. 540*); mais on ne voit pas pourquoi le chroniqueur de la tablette aurait appelé vice-roi le fils de Nabonide, alors que, de fait, Balthazar était seul roi. La tablette d'ailleurs, n'a garde de nous dire comment ce prince mourut. Mais Xénophon, qui pourtant aurait dû taire cette circonstance, peu honorable pour le héros de son roman historique, dit expressément que le roi tomba sous le fer des soldats de Cyrus.

III. La « mère du roi » de la tablette, n'est très probablement que sa belle-mère. Cette hypothèse s'appuie sur ce fait, que, dans Héro-

tableau original que les assyriologues ont retrouvé sur les bas-reliefs d'Assur ou de Babylone. Nous ne dirons pas au rationaliste : Vous admettez l'authenticité des textes cunéiformes, vous ne pouvez vous inscrire en faux contre l'authenticité de Daniel ; car il est impossible qu'un romancier, venu trois siècles plus tard, ait pu surprendre les détails les plus insignifiants d'une civilisation disparue. Mais nous irons plus loin encore et attaquerons par sa base même la théorie rationaliste. M. Renan, l'écho fidèle de l'exégèse allemande répétée en français, M. Renan écrit dans la *Vie de Jésus* que la légende de Daniel était connue au VIIe siècle avant notre ère (1). La ruse est facile à décou-

dote, Nitocris, épouse de Nabuchodonosor, et mère de Nabonide, nous apparait comme une femme énergique et guerrière, consacrant toute sa vie à embellir et surtout à fortifier Babylone. Or, c'est précisément sous ces couleurs que l'annaliste chaldéen nous peint la mère de Nabonide. Nous savons du reste, par Bérose (*Eusèb. Prép.* IX, *41*), que Nabonide était étranger à la famille de Nabuchodonosor ; par Daniel, que le fils de Nabonide était un descendant de Nabuchodonosor ; d'où la conclusion assez justifiée, ce nous semble, que « la mère de Nabonide » de l'inscription, n'était de fait que sa belle-mère.

En résumé, aujourd'hui comme avant les découvertes, l'exégète doit tenir compte des historiens anciens, et choisir entre les diverses interprétations du texte cunéiforme, celle qui peut le plus facilemeut se concilier avec eux.

Notons enfin qu'il ne saurait y avoir de contre-sens dans notre traduction du verset 56 de la grande inscription de Nabuchodonosor, vu que nous n'avons pas traduit ce verset, mais seulement les versets 45-47, 50, 53, 65. (Vigouroux. *Bibl.* et *Découv.* IV, p. 507.)

RÉPONSE DE M. JACQUIER.

Je ne peux rentrer dans la discussion ; ce que j'ai dit en juillet dernier répond d'avance à l'argumentation actuelle. Nous n'avons ni M. Pilloud ni moi, de nouveaux documents à apporter. Les trois conclusions, qu'il expose derechef, sont, de son aveu même, des hypothèses. M. Pilloud a le droit d'avoir sur elles son opinion, et moi aussi.

Quant au contre sens que j'ai reproché à M. Pilloud, je reconnais, après nouvel examen, qu'il n'en est pas coupable, et cela d'autant moins que sa traduction est empruntée à M. Vigouroux. Ma méprise est d'ailleurs facile à expliquer. M. Pilloud retranche, ajoute, omet des versets. Pouvais-je savoir au juste quel verset il traduisait, étant donné surtout qu'ils expriment tous, plus ou moins, la même idée ?

E. J.

(1) *Vie de Jésus*, 13e édit., p. 39.

vrir : le critique orthodoxe prouve que Daniel vivait au VIe siècle; M. Renan donne au prophète un siècle de plus. Mais aussi ce n'est pas le Daniel de la Bible, c'est le Daniel de la légende, un personnage historique, il est vrai, mais qui s'est peu à peu métamorphosé « au demi-jour », « au clair de lune » de l'ignorance crédule d'Israël. Bien plus, si nous en croyons M. Kuenen, ce personnage aurait écrit un livre à Ninive, et des prophéties circulaient même sous son nom parmi les captifs d'Israël sur les rives du Tigre, comme parmi les exilés de Juda sur les bords de l'Euphrate. Puis la légende vint qui s'empara de ce personnage illustre, et au IIe siècle, vers l'an 165, un patriote machabéen broda sur ce thème merveilleux le gracieux roman qui nous est parvenu.

Or, les fouilles récentes de Chaldée et d'Assyrie nous fournissent une réponse bien facile à toutes ces affirmations pour le moins gratuites : il est hautement impossible que, dans un milieu littéraire et scientifique comme l'était Babylone, il y a vingt-cinq siècles, l'imagination populaire ait pu atteindre, pour les embellir en les travestissant, les actes publics d'un ministre d'Etat.

***

C'est vers l'année 606 avant Jésus-Christ que le premier convoi de captifs juifs arriva sur les bords de l'Euphrate, à Babylone. Cette ville, disparue depuis deux mille ans, était située sur la rive gauche du grand fleuve, dans un terrain d'alluvion récente, amenée là par les eaux du Tigre et par celles de l'Euphrate, qui d'abord tombaient séparément dans le golfe Persique. Quand l'alluvion devint habitable, il fallut que l'homme luttât énergiquement contre la nature ; il dut creuser des canaux et construire des digues, empêcher à la fois le retour de la mer et les envahissements des deux fleuves. Grâce à ces efforts continus, il fut un jour où le pays de Chaldée était le plus fertile du monde. Cette fécondité était si bien l'œuvre entière de l'homme qu'aujourd'hui

la végétation a presque disparu. Sans doute l'Euphrate dépose encore périodiquement sur les terres basses le limon qui fertilise ; mais comme la main de l'agriculteur ne les dirige plus, ces irrigations naturelles ne sont qu'un fléau redoutable. On peut croire dès lors que cette nécessité pour le Chaldéen de dompter les éléments, que cet effort énergique et nécessaire dès le principe eut une grande influence sur le développement rapide de la plus ancienne des civilisations.

Les origines se perdent dans la nuit des temps, ou plutôt on dirait que ce peuple n'a pas eu de commencement. Le Chaldéen se dresse devant nous, tout d'une pièce, identique à lui-même, immuable comme une statue de granit. On le trouve stationnaire dans une civilisation assez avancée depuis vingt, trente, cinquante siècles peut-être avant Jésus-Christ.

Cette date extrême va sans doute paraître risquée. Cependant, un précurseur des assyriologues contemporains, le roi Nabonide, qui commandait à Babylone vers l'an 550 avant notre ère, nous assure qu'en faisant exécuter des fouilles à Sippara, il a trouvé une brique, enfouie depuis trois mille deux cents ans, et sur laquelle le royal archéologue a pu lire l'état très avancé de la civilisation chaldéenne à cette époque reculée (1). En outre, un savant français a découvert il y a dix ans, à Tello, dans la Basse-Chaldée, une collection de statues qui représentent les stades successifs par lesquels a passé l'art chaldéen. Avant M. de Sarzec, nous ne connaissions que la maturité et la vieillesse de cet art. Mais grâce au patriotisme et à l'énergie de notre consul de Bassorah, le Louvre s'est enrichi en 1881 de statues et de textes cunéiformes infiniment précieux, puisqu'ils datent de l'enfance et de la jeunesse de la civilisation babylonienne. Les monuments de Tello sont de trois époques différentes. Un premier groupe représente l'enfance de l'art : l'inexpérience, dit M. Heuzey (2), se trahit dans le dessin des figu-

(1) Ménant, *Ninive et Babylone*, p. 191.
(2) Heuzey, *Fouilles de Chaldée*, p. 16.

res. Ce sont là évidemment les premiers et naïfs efforts du ciseau chaldéen, tandis que l'écriture qui les accompagne est encore très éloignée des caractères où elle se fixera plus tard, et qu'elle conserve sa forme la plus ancienne, celle du dessin. Un second groupe de statues offre un progrès très sensible : l'art est sorti des hésitations du premier âge; il a le sentiment de la nature et il recherche la vérité. En outre, l'écriture perfectionnée est devenue rapide et serrée. Un troisième groupe représente la période classique de l'art chaldéen. A cette époque, l'exécution très avancée garde une délicatesse merveilleuse jusque dans les moindres détails de la décoration et du relief : c'est le dernier mot du génie chaldéen; il n'a plus de progrès à faire, il se fige, pour de là rester immobile jusqu'à la chute de Babylone. Mais cet engourdissement durera des siècles. Nînive viendra et copiera l'art chaldéen sans lui faire subir aucun progrès. En effet, l'art assyrien, qui cependant remonte à plus de vingt siècles avant notre ère, sans être précisément un art de décadence, ne sut rien perfectionner. Ainsi, deux mille ans avant Jésus-Christ, l'art chaldéen était arrivé à son apogée (1).

Or à quelle époque approximative peut-on fixer la naissance de cette civilisation ? L'étude des monuments de Tello laisse voir dans cette haute antiquité une série de dynasties antérieures encore à Sargon Ier, si bien, dit M. Joachim Ménant, qu'il est impossible de reculer devant les conséquences que ces nouveaux monuments imposent à l'histoire. Ainsi il semble prouvé d'une façon péremptoire, au dire d'éminents assyriologues, que, plus de 50 siècles avant notre ère, Babylone était une grande ville, où l'on cultivait les sciences et les arts, qu'à cette époque enfin l'histoire chaldéenne était déjà complètement dégagée du mythe et de la légende (2).

L'exégète catholique n'a pas d'ailleurs à s'émouvoir des

(1) Perrot, *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1882.
(2) Ménant, *Ninive et Babylone*, p. 194.

récentes découvertes,car il n'y a pas de chronologie biblique proprement dite (1).

Quoi qu'il en soit de ce point que le critique peut encore réserver, il est du moins certain que 2.300 ans avant notre ère, la Chaldée était riche, florissante et en possession d'une civilisation très avancée. En effet, en l'an 658, Asurbanipal, roi d'Assyrie, fit une excursion au pays d'Elam et ramena de Suse la statue de la déesse Nana qui y était restée 1635 ans prisonnière (2). Ce chiffre ne saurait guère être contesté : un premier document porte bien 1535 ans; mais deux autres documents ont 1635 ans; et, ce qui est plus frappant, sur le premier ce nombre est écrit dans le système décimal, et sur le second, dans le système sexagésimal. Tout le monde sait d'ailleurs combien les savants assyriens étaient doués du sens chronologique. Ainsi, 23 siècles avant Jésus-Christ, un roi élamite s'était emparé d'une ville de l'empire assyro-chaldéen et avait livré au pillage ses temples et ses palais.

Au XVI[e] siècle un grand prince nous apparaît sous le nom quelque peu barbare d'Hammourabi. Les inscriptions nous laissent voir ce monarque sous un jour très favorable. La sagesse de son administration, sa sollicitude pour l'agriculture, son amour pour les sciences et pour les arts, voilà ce que Hammourabi a fait graver en beaux caractères, sur une tablette de calcaire gris, et dans cette même langue que devaient parler mille ans après les contemporains de Daniel (3).

Au XII[e] siècle Marduk-idin-Akhi, monta sur le trône de Babylone. Sous le règne de ce prince les grands travaux de canalisation étaient achevés et avaient développé cette fertilité prodigieuse dont parlent les auteurs grecs. L'arrosage des prairies, le labourage et les semailles, tout était réglé avec un soin méticuleux. Le Chaldéen du XII[e] siècle nous apparaît comme aimant passionnément l'écriture. On a

(1) Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, p. 487.
(2) G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 250.
(3) Ménant, *Inscriptions de Hammourabi*, p. 13.

trouvé des contrats de mariage, des donations, des actes de vente habilement gravés sur des cailloux de 0,45 c., de hauteur (1). C'est donc un fait historique indéniable que, six siècles avant Daniel, le Chaldéen se servait de l'écriture à profusion. Partout ou il était posssible d'écrire, le scribe gravait une inscription : sur les portes et les linteaux des fenêtres, sur les bas-reliefs et jusque derrière les grandes dalles de gypse qui devaient cependant être appliquées contre les murailles des palais de Ninive ou de Babylone.

Mais ce fut sous le règne de Nabuchodonosor que la civilisation chaldéenne parvint à son apogée.

Ninive n'était plus : durant 25 siècles elle allait rester ensevelie sous l'argile de ses temples et de ses remparts ; la date précise de sa chute n'est pas encore fixée : on hésite entre 625 et 606.

Ninive n'avait fait que s'assimiler la civilisation chaldéenne. L'Assyrie fut à la Chaldée ce que Rome fut à la Grèce. Comme le Romain l'Assyrien est plus fortement constitué pour l'empire ; comme l'Hellène le Chaldéen est plus artiste, et il préfère la culture des lettres et des sciences à la conquête et à la domination par les armes. Comme Rome, Assur est devenue la suzeraine d'une nation quelle traite avec un singulier mélange d'admiration et de mépris et dont cependant elle reste l'élève. Mais tandis que la Grèce ne put jamais secouer le joug de Rome, Babylone, après être restée longtemps la vassale de Ninive, devait, avec Nabuchodonosor, reconquérir pour un siècle l'empire du monde.

Nabuchodonosor fut un grand roi. Son caractère ne manque pas de noblesse et de magnanimité. Ce monarque absolu fut cependant moins barbare que ses prédécesseurs à Babylone et à Ninive, et il nous apparaît comme un prince ami des sciences et des arts. Si les armées chaldéennes, au retour des razzias de chaque printemps, poussent devant elles ces innombrables troupeaux d'esclaves qui devront élever des remparts ou restaurer les palais de Babylone,

(1) Ménant, *Ninive et Babylone*. p. 203.

n'oublions pas que peu de temps avant Nabuchodonosor la guerre était sans quartier : après la victoire on passait les prisonniers par les armes, et sur les murs des villes incendiées, on élevait des trophées avec leurs têtes sanglantes. Le système de transportation en masse était donc un pas en avant vers une politique moins barbare. Mais surtout, Nabuchodonosor sut donner un grand essor à la culture des arts et des sciences. Il voulut à sa cour une école palatine, et quand les candidats au titre et aux fonctions de pages ou de chambellans, avaient achevé leurs trois années d'études, c'était le prince qui venait lui-même, comme un devancier de Charlemagne, présider l'examen d'admission.

En outre, Nabuchodonosor fit élever à Babylone et dans la Chaldée d'immenses constructions et de nombreux monuments. Sans doute, il fut aussi un grand guerrier; cependant, si nous en croyons les inscriptions, durant ce long règne de 43 ans, Nabuchodonosor s'occupa surtout d'embellir sa capitale. Tandis que les monarques farouches qui furent avant lui les maîtres de l'Asie et du Monde, gravaient sur les frises de leurs palais et les bas-reliefs de leurs temples les scènes de carnage et de tuerie dans lesquelles ils égorgeaient leurs ennemis, moins féroce, Nabuchodonosor ordonne à ses scribes d'écrire sur des millions de briques le nombre des palais qu'il a construits ou restaurés, et des temples qu'il a dédiés aux divinités babyloniennes. Bref, son principal titre de gloire, celui qu'il veut transmettre à la postérité la plus reculée, c'est le titre de Roi Constructeur, comme il s'appelle lui-même dans l'inscription qui porte son nom (1).

*
* *

Le grand Roi ne nous a pas menti : nous en avons pour garants les restes des édifices qu'il a fait construire sur les bords de l'Euphrate.

(1) Ménant, *Babylone et la Chaldée*, p. 208.

Malgré sa désolation actuelle, disent les voyageurs, ce pays de Babylonie conserve une beauté et une grandeur que l'on peut difficilement s'imaginer. « Rien de plus impressionnant, écrit un explorateur anglais, que la première vue de ces grands monticules chaldéens, qui s'élèvent au-dessus des plaines et des marais voisins. Mille pensées, mille conjectures sur leur histoire passée, leur origine, leur gloire et leur chute, se présentent à l'esprit du spectateur (1). » Or, la plupart de ces collines artificielles qui cachent dans leurs flancs d'argile quelque célèbre monument disparu depuis 2,500 ans, sont dues au labeur gigantesque des esclaves de Nabuchonosor.

Outre les débris nombreux mais moins importants de cette immense enceinte extérieure qui avait plus de 90 kilomètres de pourtour, les savants français et anglais ont fait pratiquer des fouilles dans quatre grandes ruines : Babil, au nord, masse énorme dont les briques innombrables sont toutes marquées au chiffre de Nabuchodonosor; plus loin, au sud, le Kasr, ou château que ce roi fit construire en 15 jours; à l'est, le Tell-Amran, débris des Jardins suspendus; puis à 12 kilomètres dans le sud, le Birs-Nimroud, colline faite de main d'homme, et dans laquelle la science impartiale a dû reconnaître une restauration de la célèbre Tour de Babel, entreprise et achevée par le même Nabuchodonosor.

Telles sont comme les pierres tumulaires de cet ossuaire immense où sont ensevelis les restes de l'orgueilleuse reine de l'Euphrate. C'est, à peu de chose près, tout ce qui nous reste de Babylone, de cette ville superbe, qui semblait née, dit Bossuet, pour commander à l'univers, et qui de fait. depuis le déluge jusqu'au siècle d'Alexandre, resta le centre intellectuel de l'Asie et du monde.

Grâce cependant aux précieux trésors que renferment ces masses énormes d'argile et que des savants patients ont fini par découvrir, on a pu retrouver le génie du peuple qui vivait naguère en ces lieux, devenus aujourd'hui, selon l'oracle d'Isaïe, les repaires des fauves du désert. L'histo-

(1) Loftus, *Chaldæa and Susiana*, p. 113.

rien peut désormais se transporter par la pensée aux temps de Daniel et de Nabuchodonosor, et faire revivre ce passé de 25 siècles.

On ne saurait rêver un aspect plus imposant. Une triple ceinture de murailles noires de bitume, sur lesquelles deux chars peuvent rouler de front, et dont la plus éloignée semble se confondre avec l'horizon; des forteresses aux tours crénelées, comme les châteaux de la féodalité; des palais immenses et des temples magnifiques, regorgeant de l'or et des richesses de l'Orient, élevant dans les airs leurs coupoles étincelantes qui dépassent de cent mètres les terrasses des maisons voisines; puis, plus haut encore, des tours à sept étages diversement coloriés, dominant la grande ville couchée sur les bords de l'Euphrate. « N'est-ce pas là, s'écrie M. Lenormant, la reine des Nations, parée, enrichie, entourée d'une cour de peuples esclaves, parqués dans ses murs et condamnés à la servir ? »

Le prince qui la gouverne est un monarque absolu, un despote. Sa tyrannie a cela de particulièrement monstrueux que, se croyant sérieusement fils du dieu Mardouk, il revendique à ce titre, la charge de pontife suprême de ses sujets. Mais, par une cruelle ironie du sort, ce despote, qui unit dans sa main le pouvoir royal et le pouvoir sacerdotal, se trouve livré pieds et poings liés à une armée d'astrologues et de charlatans qui s'entendent à le tromper, et qu'il doit néanmoins combler de cadeaux opulents; car, seules, les riches offrandes du roi peuvent délier la langue des dieux de l'Olympe chaldéen.

Le prince régnant est le centre de la vie babylonienne: tout se rapporte à lui. C'est lui d'ailleurs qui s'illustre par les plus brillants faits d'armes; il est le plus hardi guerrier et le plus intrépide chasseur. Il égorge des lions par centaines, avec la même facilité qu'on tue une mouche. C'est du moins ce que ses peintres et ses scribes devront faire accroire à la postérité la plus reculée.

Cependant, encore qu'à chaque printemps il se mette à la tête d'une soldatesque friande de pillage, et s'en aille à Jérusalem ou à Suse, à Ecbatane ou à Ninive, opérer des raz-

zias d'esclaves, à son retour sur les rives de l'Euphrate, le monarque guerrier redevient agriculteur et laboureur. Il ordonne des travaux d'assainissement et de drainage ; il réglemente avec un soin scrupuleux l'ouverture et la fermeture des canaux qui sillonnent la Mésopotamie et doivent amener l'eau, au pied de chaque palmier. Bien plus, tandis qu'à l'étranger, le tyran fait couper les arbres à fruit, à Babylone il reboise les forêts et se vante, comme d'un titre de gloire, de passer pour un arboriculteur émérite. Aussi bien, le peuple reconnaissant qui pourtant restait soumis à la plus effroyable des tyrannies, en voyant son roi s'occuper d'agriculture et rendre la justice sous les portes de la ville, se surprenait parfois, nous disent les inscriptions, à l'appeler son père. L'esclave n'en restait pas moins aux yeux du Chaldéen une véritable bête de somme. Ce ne sont pas des chariots ou des bœufs qui traînent les lourds fardeaux, ce sont les infortunés captifs que les hasards des combats ont livrés aux mains des soldats babyloniens. Le plus souvent, l'esclave ne s'aide pas même d'un véhicule : on le voit courbé sous une hotte pesante ; en sorte que ces remparts immenses, dont le plus grand avait 90 kilomètres de pourtour et 6 à 8 mètres d'épaisseur, ces tours hautes de plus de 150 mètres, ces palais dont la masse énorme s'élevait comme pour celui de Sargon à un volume de 1.350.000 mètres cubes, durent être construits, avec de l'argile transportée à dos d'homme. Et si parfois le malheureux prisonnier fait mine de refuser l'obéissance, aussitôt on le garrotte, on lui rive aux pieds et aux mains des chaînes pesantes, et on l'enferme dans des cages de fer ; on lui crève les yeux et on le met en croix, ou bien on l'écorche vif et on l'empale : toutes ces scènes d'une barbarie révoltante sont représentées avec une ostentation féroce sur les bas-reliefs de Babylone et d'Assur.

Mais laissons là cette longue tuerie qui dura des siècles et cette tyrannie monstrueuse que la civilisation chaldéenne fit peser sur l'Orient, pour étudier les grandeurs de Babylone, c'est-à-dire sa vie intellectuelle, retrouvée dans les bibliothèques de ses rois et sur les fresques de ses temples et de ses palais.

Le Babylonien fit faire de grands progrès aux arts industriels. Il excella surtout dans la tapisserie. Pline revendique pour les Chaldéens l'honneur d'avoir porté le plus loin l'art de fondre les couleurs dans le tissu. Les *Babylonica peristromata* reviennent à chaque instant sous le calame des poètes latins, et à Rome on achetait ces tissus au poids de l'or. De fait, à ne voir que les reproductions photographiques des bas-reliefs assyriens, on est émerveillé devant cette finesse de la broderie : figures humaines ou symboles divins, animaux et fleurs, tout cela, malgré les ravages du temps, dénote une habileté de main et un goût exquis, et les artistes modernes pourraient encore s'inspirer des œuvres de l'ornemaniste assyrien. Malheureusement, la recherche du détail fut poussée trop loin : le peintre, non plus que le sculpteur, ne parvint pas à améliorer les proportions, à assouplir la pose, à donner, en un mot, à ses personnages le mouvement et le naturel. La perspective est inconnue, et les proportions ne sont pas conservées. On voit des poissons gros comme des navires et des oiseaux aussi grands que les chasseurs; le roi est de plus haute taille que ses seigneurs, et les Assyriens dépassent souvent les remparts des villes qu'ils assiègent. Les muscles font saillie et donnent au personnage un grand air de force ; l'œil est toujours de face, même quand la figure est de profil, et les pieds n'ont jamais pu être représentés en raccourci. Bref tout le mérite de l'art assyro-chaldéen consiste dans la minutie du détail et la richesse de l'ornementation.

Mais ce qui prouve mieux encore combien était avancée la civilisation chaldéenne et combien cette nation de guerriers artistes étaient loin de la période légendaire, c'est la culture des lettres et des sciences à laquelle elle s'adonnait entre deux campagnes.

Les ruines de Babylone n'ont pas encore livré autant de leurs richesses que celles de Ninive. Mais, comme Ninive n'a rien d'original, on peut facilement, à l'aide des découvertes récentes de Koyoundjik et de Khorsabad, se faire une idée exacte du milieu intellectuel dans lequel vécurent les contemporains de Daniel.

Déjà Pline avait écrit que les Babyloniens depuis 720 ans gravaient leurs observations sidérales sur des briques cuites, *coctilibus laterculis* (1). En effet, le papier du Babylonien était l'argile. Le scribe, à l'aide d'un stylet triangulaire, écrivait sur les deux faces de la tablette encore molle. Puis on faisait cuire la tablette qui pouvait ainsi résister désormais à l'humidité des eaux comme aux flammes de l'incendie. Plusieurs tablettes juxtaposées formaient un livre que l'on insérait avec le plus grand soin dans des bibliothèques publiques. Les bibliothèques étaient nombreuses en Chaldée comme en Assyrie. On en a retrouvé des vestiges à Senkereh, à Babylone, Cutha, Borsippa, Ur, Erech.

Mais la plus complète et la mieux conservée est sans contredit celle d'Assurbanipal, découverte à Koyoundjik, sur l'emplacement même de Ninive. Les débris forment une masse de 100 mètres cubes. Cette bibliothèque devait contenir à peu près 10.000 tablettes, ce qui ferait plus de 500 volumes in-4° de 500 pages chacun.

On a retiré de là des grammaires et des dictionnaires qui permettaient à l'élève d'étudier les langues déjà mortes comme l'accadien ou sumérien ; des syllabaires ou abécédaires qui nous apprennent de quelle manière l'instituteur chaldéen enseignait aux enfants la lecture de l'écriture assyrienne. La bibliothèque d'Assurbanipal contient en outre, des fragments nombreux de récits historiques intéressant Ninive et Babylone, un catalogue géographique, une série de pièces diplomatiques et de dépêches envoyées au roi par les gouverneurs des provinces ; et, surtout, des débris d'histoire naturelle, d'arithmétique et d'astronomie. Bref, c'est bien là le trésor à peu près complet de la littérature assyro-chaldéenne.

On ne saurait donc se faire illusion : les sciences et les lettres étaient cultivées et goûtées à Ninive et à Babylone. Toutefois cette étude n'était pas l'apanage exclusif d'une caste. Il y avait, sans doute, une classe de savants, la classe sacerdotale. On ne peut dire cependant que la population

(1) Pline, *Hist. natur.*, VII, 56.

libre ait été privée de toute instruction; car chaque famille avait un manuel pour l'interprétation des songes et conservait pieusement ses papiers d'argile. Le laboureur et l'artisan de la Babylonie connaissaient donc l'écriture; ce qui laisse supposer que l'instruction était assez répandue même parmi les dernières classes de la société chaldéenne.

Il y avait surtout une caste de savants, les *Casdim*, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom générique de Chaldéens. Cette caste ne se composait pas seulement de conjurateurs et de sorciers : là se rencontraient aussi des médecins, des philosophes, des théologiens et même des astrologues qui étaient aussi à leur heure de vrais astronomes et de profonds mathématiciens.

Le Chaldéen, en effet, n'est pas seulement un charlatan, comme on se l'était trop figuré jusqu'aux récentes découvertes : il connaît les sciences naturelles comme les sciences exactes. C'est un savant.

Il s'occupe à dresser des listes de plantes et de minéraux, à classer par familles et par genres les différentes espèces animales, classification rudimentaire, nous le voulons bien, mais qui cependant part du même principe que la nomenclature linéenne. D'ailleurs, celui qui crée et qui invente, n'a-t-il pas un plus grand mérite que celui qui perfectionne ?

Le Chaldéen est encore médecin. S'il procède avec force incantations, force philtres et autres breuvages mystiques, il a dû recourir auparavant, pour la composition de ses potions enchantées, aux substances minérales et végétales dont il connaissait évidemment la bienfaisante vertu.

Enfin le Chaldéen est un mathématicien et un astronome.

Il connaît le système décimal, tout en se servant aussi du système sexagésimal; ce qui lui permet d'exprimer au moyen d'une notation très simple les nombres les plus élevés. Il possède des tablettes sur lesquelles se trouvent les carrés et les cubes des 60 premiers nombres. De plus, le système métrique du Chaldéen est aussi bien coordonné que le nôtre qui dérive du sien. Aussi l'assyriologue reste confondu et surpris, quand il songe que ce prêtre magicien

a dû inventer toute l'arithmétique sans l'aide d'aucune expérience étrangère, sans le secours d'aucun maître. L'étonnement grandit encore quand on voit le Chaldéen versé dans une connaissance approfondie des lois astronomiques. L'observateur des pyramides babyloniennes nous a laissé en effet des catalogues d'étoiles, des recueils d'observations sidérales, des tablettes contenant les levers de Mars, de Vénus et de Jupiter. Bien plus, il sut prédire d'une manière exacte les éclipses de lune et peut-être celles de soleil; il distingua l'année lunaire de l'année solaire et comprit qu'on devait ajouter des mois intercalaires; il divisa l'écliptique en douze parties égales, le jour en douze heures, le cercle en degrés, minutes et secondes et découvrit même la précession des équinoxes.

Malheureusement cet astronome avait l'imagination trop vive et trop éprise des grands phénomènes de la nature. Bientôt il devint astrologue, se mit à interpréter les songes et ravala son noble rôle de savant à celui de sorcier et de charlatan.

La science moderne n'a pas le droit cependant de traiter avec un dédain superbe cette science antique, vieille de 40, de 50 siècles peut-être, qui était la fille de ses œuvres et ne devait rien qu'à elle-même : car les observateurs des pyramides chaldéennes et assyriennes furent les prédécesseurs de Galilée et de Copernic, et les graveurs qui estampaient leurs briques au nom de Nabuchodonosor furent les modestes devanciers de Gutenberg.

*
* *

Telle fut la société babylonienne : bizarre mélange d'une barbarie farouche avec une culture très avancée des arts et des sciences. Or l'époque qui vit l'apogée de cette civilisation est le siècle de Nabuchodonosor. Durant ce long règne de 43 ans, Babylone devint le centre commercial et intellectuel du monde entier. L'écriture était alors chose cou-

rante même parmi les classes les plus infimes de la société chaldéenne : partout on écrivait, partout on gravait. Tandis que l'artisan et le laboureur gardaient précieusement dans de grands vases d'argile, tous les contrats, tous les marchés les plus insignifiants, conclus par leurs ancêtres ; tandis que le Chaldéen insérait dans les bibliothèques publiques les résultats de ses observations sidérales ou atmosphériques, qu'il écrivait des traités d'arithmétique, des grammaires, des lexiques, et que depuis des siècles, il fixait l'histoire nationale, en chronologiste consciencieux, le roi gravait son nom et ses titres de gloire sur les millions de briques, qui devaient servir à la construction des six enceintes de Babylone. Bien plus, les revêtements extérieurs des temples et des palais, où le sculpteur avait figuré les chasses et les victoires du monarque, étaient couverts d'inscriptions cunéiformes : il y en avait jusque sur les stèles des frontières et sur les rochers des montagnes.

Jamais un peuple n'a pris un soin aussi grand de laisser son souvenir à la postérité, et chez ce peuple, il n'est pas une phase de son évolution qui ait vu une pareille profusion d'inscriptions et de sculptures historiques. On dirait que, mu par un secret pressentiment de sa chute prochaine, de sa complète disparition de la scène du monde, l'assyro-chaldéen avait hâte d'écrire sur des documents impérissables, quelle fut la puissance de son génie et quel rôle il joua dans le grand drame de l'humanité.

Et l'on vient nous dire qu'à cette époque, l'histoire pouvait encore se mêler de fables et de mythes. Après avoir admis l'authenticité et la véracité des inscriptions de Tello, de la brique de Nabonide et de celle d'Assurbanipal, qui racontent des faits antétieurs de 20, de 40, de 50 siècles peut-être, on veut qu'au siècle de Nabuchodonosor, qui fut l'âge d'or de la littérature chaldéenne, une légende se soit formée autour d'un personnage illustre et connu des Juifs captifs, comme des Babyloniens, leurs maîtres ! Mais le mythe comme la légende sont impossibles à côté de l'écriture : l'un et l'autre ne peuvent naître et vivre qu'au sein de la pure tradition orale. Aussitôt que l'écriture a

paru, et qu'elle peut immobiliser l'histoire sur la brique ou sur le papyrus, il n'y a plus de légendes ni de mythes possibles, et l'imagination populaire est désormais impuissante à grandir les faits ou à les créer de toutes pièces. Le fait reste immobile dans sa réalité historique, et contre lui « mille ans ne peuvent pas plus qu'un jour (1) ».

Dans cette période mixte qui sépare le monde mythique du monde historique, la légende, il est vrai, peut encore atteindre un personnage moins important que la chronique aura oublié ou dont elle n'aura pas fixé tous les traits ; alors, un romancier viendra qui brodera toute une fiction sur ce thème dont le fond est historique. Telle est bien l'hypothèse que soutiennent les rationalistes de toute nuance dans leurs études critiques sur le Livre de Daniel.

Mais un personnage que sa haute situation a exposé durant 70 ans aux yeux de la multitude, mais les actes publics qu'il a accomplis à la face du monde tout entier, convié providentiellement à Babylone pour en être le témoin, n'offrent pas de prise à la légende, surtout si l'histoire écrite est née dans ce pays depuis de longs siècles et si les documents originaux, par leur nature même, peuvent défier les ravages du temps.

Puis, le romancier qui aurait voulu s'emparer de ce thème, trois siècles après, aurait-il pu se flatter de voir jamais son œuvre apocryphe prendre place au canon de la Synagogue comme une page authentique de l'histoire de Juda ? Ici, le mythologue se heurte à des impossibilités plus grandes encore. Il nous abandonne la réalité historique du personnage de Daniel. Ezéchiel, en effet, parle de Daniel, et personne encore n'a osé s'inscrire en faux contre le témoignage du prophète du Chobar. Or, ces textes d'Ezéchiel rendent impossible la formation d'une légende à Jérusalem. Car, aussitôt après l'exode babylonien, il se produisit dans le peuple juif un mouvement intellectuel vraiment remarquable. On multiplia les synagogues, on

(1) Lacordaire, *Conférences*.

leur adjoignit des écoles publiques, les livres inspirés furent copiés avec un soin minutieux, et un ordre de savants fut même créé par Esdras pour l'interprétation du texte hébreu : ce fut pour ainsi dire un travail de revision et comme un premier essai de critique sacrée. D'où Juda, tout entier, à supposer qu'il n'eût pas encore le livre de Daniel, savait par cœur l'histoire du Daniel d'Ezéchiel. Comment dès lors, un romancier eût-il songé à faire accepter son œuvre apocryphe et mensongère par un peuple qui se battait et qui mourait pour ses Livres sacrés?

La légende de Daniel ne pouvait grandir à Jérusalem au retour de l'exil; elle n'avait pu naître à Babylone ni parmi les captifs ni parmi leurs maîtres. Si le personnage de Daniel est historique, il l'est donc tout entier, et sa vie tout entière appartient à l'histoire. Sinon, il faut admettre que le mythe de Prométhée pouvait se former au siècle de Périclès, que la légende de Romulus et Rémus allaités par une louve pouvait naître au siècle d'Auguste, ou celle du Saint-Graal, au siècle de Louis XIV.

Eug. PILLOUD.



REVUE HISTORIQUE [1]

I. Un des disciples préférés de Fustel de Coulanges, se conformant aux intentions du maître regretté dont la mort prématurée a mis en deuil tous les hommes auxquels sont chères les études historiques, vient de publier un nouveau volume des *Institutions politiques de l'ancienne France* (2). La tâche de M. Camille Jullian a été assez facile cette fois, puisque l'introduction et les quatorze premiers chapitres du livre avaient été entièrement composés et mis au point par l'éminent historien. Le xve, fort court du reste, a été ajouté sur ses indications formelles, et composé d'après d'anciens cours et des articles qu'il avait donnés à diverses revues, il y a quelques années. Le xvie est la reproduction presque textuelle d'un mémoire paru en 1883, dans la *Revue historique*. La conclusion n'est pas autre chose qu'un fidèle et lumineux résumé du livre.

(1) Dans mon dernier article, j'ai reproché à tort à M. Guillaume de n'avoir pas analysé dans les appendices de ses *Procès-Verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, l'enquête scolaire de 1791-1792. La chose était en effet impraticable, à moins d'augmenter dans d'énormes proportions une publication déjà fort considérable. J'ai pu récemment étudier moi-même cette enquête aux Archives nationales; elle remplit onze cartons, dont presque aucune pièce n'est à négliger. La publication *in extenso* de ce dossier exigerait deux in-8° de grand format.

(2) *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les origines du système féodal : le bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne.* Paris, Hachette, 1890. In-8 de xv-432 p.

Ces observations, consignées par M. Jullian lui-même dans sa préface, ne sont pas pour diminuer son mérite (1), mais elles démontrent que nous avons bien ici la pensée de Fustel de Coulanges, pensée non pas déduite ou interprétée par un autre, mais formulée par lui-même. Toutes les qualités de ses précédents ouvrages se retrouvent dans celui-ci. C'est toujours la même limpidité dans l'exposition, la même fermeté dans le style, le même dédain pour les artifices du langage, le même souci de faire bien connaître les textes et de les interpréter strictement. C'est toujours aussi, quoique avec une notable modération du ton de la polémique, très dur dans le précédent volume, le même attachement à des idées personnelles devenues d'inébranlables convictions. J'en ai dit assez pour faire comprendre le charme austère de l'œuvre. J'avoue humblement que les questions traitées ne sont pas de celles qui me passionnent et pourtant j'ai lu le livre entier avec une attention toujours éveillée, parce que son intérêt est toujours soutenu. Saisir et attacher les profanes, quand il s'agit de traiter devant eux de pareils problèmes, n'est-ce pas le triomphe des historiens qui ont reçu du ciel le *mens divinior?*

Mais ce que les lecteurs de cette *Revue historique* réclament du « rapporteur » qu'on en a chargé, c'est bien moins une appréciation personnelle qu'une exacte analyse des livres sur lesquels notre recueil appelle leur attention. Dans l'espèce, cette humble besogne est singulièrement facilitée par le soin qu'a pris Fustel de Coulanges de résumer presque tous ses chapitres, en quelques formules très nettement frappées.

La question est celle-ci : « Comment les populations de la Gaule sont-elles passées du régime monarchique et administratif que Rome leur avait donné, à un régime entièrement opposé, au régime féodal ? » La difficulté de la solution est d'autant plus grande, que le système féodal n'a pas

(1) M. C. Jullian est un savant fort distingué. Il vient de publier pour la ville de Bordeaux, en 2 vol. in-4°, les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, et tout le monde est d'accord pour reconnaître l'exceptionnelle valeur de cette œuvre.

été introduit tout d'une pièce à une époque déterminée. Il n'est pas, quoi qu'on en ait dit, le résultat de la conquête. Pas une ligne, d'ailleurs, dans les textes nombreux qui nous sont parvenus n'indique que les vilains fussent des Gaulois, et que les seigneurs fussent des Germains. La féodalité a-t-elle une origine romaine, ou une origine germanique? Pas plus l'une que l'autre. « Ce régime s'est produit chez toutes les races; il n'est ni romain ni germain; il appartient à la nature humaine. » Mais en quoi consiste-t-il exactement? Possession conditionnelle du sol à la place de la propriété, assujétissement des hommes au seigneur à la place de l'obéissance au roi, et hiérarchie des seigneurs entre eux par le lien du fief et de l'hommage, voilà les trois traits caractéristiques qui distingent le régime féodal de tout autre régime.

Où trouver ses origines? « Avant le fief, dit l'auteur, il y a eu le bénéfice, le précaire, la recommandation, la truste et la fidélité; toutes ces choses ne sont pas précisément la féodalité, mais elles y mènent. Le bénéfice n'est pas le fief, mais il deviendra le fief. »

Fustel de Coulanges a donc appliqué à l'étude de ces institutions, qui ont précédé le régime féodal et lui ont fourni ses principaux éléments, toute sa science des textes et tout son esprit critique. Il montre d'abord (chap. I, II) qu'il n'existait pas dans l'empire romain de bénéfices militaires, et que la société germanique n'a jamais été régie féodalement, mais que si l'institution particulière du *comitatus* germain avait seulement une ressemblance apparente avec la féodalité, il n'a pas été totalement étranger à sa formation; car il contenait en soi certaines habitudes qui ont pu, ayant été autrefois puissantes et ayant laissé leurs marques dans les âmes, passer en Gaule avec les envahisseurs. L'historien expose dans le chapitre III que « le système bénéficiaire ne s'est établi ni immédiatement après la conquête franque, ni par l'effet de concessions royales. » Le droit de propriété est demeuré en vigueur après les invasions, sans modifications ni restrictions. Les Francs ne se sont pas emparés des terres des Gallo-Romains; le fisc royal a simplement

mis la main sur les domaines immenses du fisc impérial; nulle part on ne trouve de traces d'une distribution collective de fonds, mais on rencontre de nombreuses donations individuelles, emportant pleine propriété pour les donataires, au premier rang desquels on remarque les évêques et les abbés. « Si l'on se place, ajoute Fustel de Coulanges, entre le règne de Clovis et le milieu du VIIe siècle, et si l'on cherche dans cet espace de cent soixante ans quel usage ont fait les rois de leurs domaines, on doit reconnaître qu'ils ne les ont pas fait servir à l'établissement d'un vaste système de bénéfices... Le régime bénéficiaire n'est donc pas du premier âge de la monarchie franque. Il n'est pas sorti tout organisé des relations primitives entre le roi et ses fidèles. Il n'a pas eu sa source première dans les palais des rois, ni son principal terrain dans les domaines royaux. C'est ailleurs que nous en devons chercher l'origine. La féodalité n'est pas née d'un système politique; elle a pris naissance dans les usages de l'existence individuelle. Loin qu'elle ait été créée par une révolution, c'est d'une lente tradition d'habitudes qu'elle est sortie. La vie privée a été le terrain d'où elle a germé. Elle s'est établie dans les mœurs des particuliers et dans leurs relations entre eux, longtemps avant de se produire comme organisme politique. »

Le bénéfice, le patronage, l'immunité, telles sont les trois institutions d'où la féodalité va sortir. Fustel de Coulanges les a minutieusement étudiées dans leurs origines et leur lente appropriation à la société mérovingienne. Un usage analogue au bénéfice existait déjà dans la société romaine. C'est le *précaire*, « concession de terre accordée sur simple prière et toujours révocable au gré du bienfaiteur » (ch. IV-VI). La connaissance approfondie de cette concession très ancienne et très usitée chez les Romains, sert beaucoup à élucider le problème posé dans ce volume. L'historien en examine avec infiniment de sagacité et de science les applications sur les terres laïques, et beaucoup plus longuement encore sur les terres d'Église. Il passe ensuite (ch. VII) au bénéfice de l'époque mérovingienne, et montre que les bénéfices ne furent pas des terres d'une classe supé-

rieure opposée aux alleux, qu'ils n'étaient pas réservés aux Francs et aux guerriers, que leur possession n'était pas soumise à la condition du service militaire. D'un examen très sérieux des documents il résulte que « le bénéfice mérovingien se réduit aux proportions d'un acte de pur droit privé. C'est une simple convention de la nature de toutes celles qu'un propriétaire peut faire au sujet de son bien. Il est arrivé pourtant que la pratique toujours croissante du bénéfice a produit trois conséquences considérables : la première a été de faire disparaître beaucoup de petites propriétés; la seconde, que sur une très grande partie du sol la possession et la propriété se sont trouvées disjointes ; la troisième fut de mettre un lien de dépendance entre les hommes libres... En introduisant un mode nouveau de possession, le bénéfice a modifié la condition de la terre et par suite la condition de beaucoup de personnes humaines. C'est peut-être de toutes les tenures la plus aristocratique ; à un contrat qui mettrait les deux hommes sur un pied d'égalité et les subordonnerait à une loi commune, il substitue une convention qui les subordonne l'un à l'autre. »

Le *patronage* (ch. VIII-XIII), consistant essentiellement en ce qu'un homme libre se met par une subordination volontaire sous la dépendance d'un autre, se trouvait pratiqué depuis longtemps chez les Gaulois, chez les Germains et chez les Romains. Cette institution, elle aussi essentiellement d'ordre privé, se continua dans la société mérovingienne et s'y établit largement. Les hommes libres se placèrent « sous la mainbour ou dépendance des églises ». Ils se « commendèrent aux riches et aux puissants, soit par besoin, soit pour obtenir des honneurs et des places. Mais la *commendatio* ne présenta rien de militaire. » Aussi bien que les grands, les rois exercèrent le patronat, « d'abord en faveur des femmes, des faibles, des ecclésiastiques. Il ne s'agit pas ici d'une protection générale des faibles, mais seulement de la protection de telle femme désignée, de tel ecclésiastique désigné dans l'acte. » Cette protection doit être sollicitée personnellement ; elle est accordée par écrit.

Elle met le protégé à l'abri de la violence et des poursuites judiciaires, elle lui sert de rempart même contre la hiérarchie des fonctionnaires royaux. Nous ignorons quel prix était mis à cette faveur. Il y avait une autre forme de patronat royal, celle qui s'appliquait à des guerriers. Pour la faire comprendre, Fustel de Coulanges explique mot par mot la formule du diplôme que le roi accordait à ce sujet. C'est l'objet du chapitre XIV, un des plus importants de l'ouvrage, *la truste du roi*. Les conséquences de la pratique de la « recommandation » ont été les mêmes que celles du bénéfice : un très grand nombre de personnes se sont trouvées sous la protection, dans la dépendance d'un petit nombre d'hommes puissants (ch. XV).

Vient enfin, parmi les éléments qui ont contribué à la constitution du système féodal, l'*immunité* (ch. XVI), par laquelle la royauté a soustrait les grands domaines, notamment les domaines ecclésiastiques, à l'autorité de ses agents. « Les rapports légaux ont été remplacés par des liens personnels. Les propriétaires immunistes sont devenus les *fidèles* du roi et les hommes qui habitaient sur leurs terres sont devenus leurs *sujets*. Ainsi ces trois pratiques ont concouru à fortifier la puissance de l'aristocratie foncière. On a vu dans le précédent volume (l'*Alleu*) quelle était sa richesse en terre. On a essayé de montrer dans celui-ci comment elle est devenue la maîtresse des hommes, comment il s'est fondé à son profit, un ordre social différent de l'ordre public. »

Telles sont les principales idées exposées par Fustel de Coulanges dans ses *Origines du système féodal*. Nos lecteurs seront peut-être étonnés de la longueur de mon analyse. Elle est pourtant bien incomplète, tant l'ouvrage est substantiel et scrupuleusement allégé de tout développement superflu. J'observerai encore qu'il est extrêmement important pour l'histoire de la propriété ecclésiastique, et qu'à ce titre, il méritait d'être étudié avec une attention particulière.

II. Si notre savant collaborateur, M. l'abbé Bourgain, avait pu connaître le livre posthume de Fustel de Coulan-

ges, il y aurait puisé d'excellents arguments en faveur des thèses qu'il a démontrées avec beaucoup de talent et de science dans ses *Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution* (1). Mais il ne l'a pu, pour cette fort bonne raison, que les deux ouvrages ont été donnés au public à peu près en même temps.

Je n'aurai pas besoin de m'étendre beaucoup sur le recueil du distingué professeur, nos lecteurs ayant eu la primeur de la plupart des chapitres dont il se compose. Le reste a paru dans la *Revue des questions historiques*.

Les articles de M. l'abbé Bourgain, écrits sous l'inspiration des attaques, fort multipliées dans ces derniers temps, contre le budget des cultes et la propriété ecclésiastique si pauvrement reconstituée en ce siècle, ont plus qu'un intérêt simplement historique et rétrospectif. De là leur forme parfois très vive, et qu'on eût pu adoucir sans trop d'inconvénients en les réimprimant. Mais le fond est parfaitement sérieux et solide, et les lecteurs qui ne connaîtraient pas les précédents ouvrages de notre docte confrère s'apercevraient sans peine, dès les premières pages, qu'ils ont affaire à un homme habitué à l'étude et au maniement des ouvrages de première main et des documents inédits.

Quatre problèmes d'une extrême importance sont abordés au cours de ce volume. L'Église était-elle vraiment propriétaire sous l'ancien régime ? La mainmorte ne frustrait-elle pas l'État des ressources considérables que lui aurait procurées l'acquit du droit de mutation ? L'Église payait-elle l'impôt ? Quelles étaient exactement les origines et la pratique de la régale ?

On a dit que les biens considérables dont l'usage et la dispensation appartenaient à l'Église n'étaient pas sa propriété, mais la propriété des pauvres ou celle de l'État. Ces assertions sont assez communément répétées, même par des savants estimés. M. Bourgain ne les admet pas, et montre fort bien que l'Église ou plutôt les établissements ecclésiastiques (car eux seuls possédaient individuelle-

(1) Paris, Vivès, 1890, in-8, de 402 pages.

ment), ayant acquis ces biens par donation (la plupart du temps sans condition) ou acquisition à titre onéreux, étaient vraiment propriétaires. Sans doute l'Église se chargeait de grand cœur du soin des pauvres, mais elle le faisait par charité et non pour accomplir un devoir de justice. Quant à l'État, quoiqu'il ait plus d'une fois étendu violemment la main sur les biens de l'Église, M. Bourgain, par une discussion des textes habile et serrée, montre comment le roi n'a jamais pu prouver qu'il fût vraiment propriétaire soit du revenu, soit du fonds. Ce n'est pas que les légistes et hommes d'affaires de la couronne n'aient tenté de donner sur cette question le change à l'opinion. Bien avant les constituants, ils avaient conseillé la spoliation totale ou partielle, mais ni les uns ni les autres n'arrivèrent à « démontrer que l'Église n'était pas propriétaire ». C'est ce que nous prouve l'examen attentif des arguments produits par les adversaires anciens et récents de la propriété ecclésiastique.

Cette question fondamentale traitée avec l'étendue qu'elle comporte, M. Bourgain en examine une autre : l'Église n'a-t-elle pas largement contribué au déficit en privant l'État des droits de mutation que ses biens auraient acquittés s'ils n'eussent été en mainmorte ? Encore une accusation mille fois ressassée, mais qui ne supporte pas la discussion. Le fisc a toujours été ingénieux quand il a fallu procurer des ressources aux détenteurs de la puissance publique, et les rois de France, très préoccupés de l'extension du domaine ecclésiastique qu'ils trouvaient excessive, n'ont rien négligé pour accroître les difficultés d'acquisition et pour compenser le plus largement possible le tort fait au trésor par l'immobilisation de la propriété. Grâce à l'amortissement, à l'indemnité, à *l'homme vivant et mourant*, « l'Église payait, comme compensation au droit de mutation plus des sept vingtièmes du revenu (36,65 pour 100). »

La troisième partie du livre de M. Bourgain est consacrée à l'impôt. Il y est démontré, avec des textes et des chiffres (1) d'une valeur incontestable, qu'à toutes les épo-

(1) M. Bourgain ne se contente pas des documents, pourtant bien démonstratifs, recueillis dans les *Mémoires du clergé* et dans les *Pro-*

ques le clergé a supporté bon gré mal gré, et souvent très largement, sa part des charges publiques. Pour apprécier cette part plus exactement, le savant auteur s'en tient à trois époques nettement déterminées : celle de Philippe le Bel; celle de François Ier et de Henri II; enfin celle de Louis XV et Louis XVI. Qu'on lise de bonne foi cet exposé aride, je le veux bien, mais fort concluant, et on verra que des sommes prodigieusement élevées ont été mises par les propriétaires ecclésiastiques à la disposition de l'État. Qu'on lise le dernier chapitre du livre III (« que sous l'Assemblée constituante, l'Église a fait tous les sacrifices possibles »), et ici encore on sera frappé de l'éloquence des faits authentiques remis en lumière par notre confrère.

Je ne dis rien de ses quatre chapitres sur la *régale*, parce qu'ils sont restés présents à nos lecteurs. M. Bourgain s'y est montré fort érudit et redoutable polémiste. M. d'Avenel en a su quelque chose à son tour quand il a lu l'article que notre auteur a réimprimé en appendice : *Les biens du clergé sous Louis XIII.*

Je résumerai en deux mots mon opinion relativement aux *Études sur les biens ecclésiastiques*. C'est un livre fortement documenté et très probant ; mais il me semble que l'auteur aurait dû revoir plus attentivement ses articles au point de vue de la forme, et porter spécialement son attention sur des redites inévitables quand on écrit, à plusieurs époques et en divers recueils, sur des sujets connexes, mais désagréables pour le lecteur, quand ces travaux épars se trouvent réunis en corps d'ouvrage.

III. Deux catégories de personnes s'intéresseront au *Nicéphore Phocas* (1), de M. Schlumberger : les amateurs

cès-verbaux des assemblées, il fait un très bon usage des pièces d'archives qui permettent de saisir sur le vif les procédés financiers auxquels les chambres diocésaines étaient obligées de recourir pour répartir sur les contribuables les subsides accordés au roi. Rien n'est plus éloquent, en la matière, que ces papiers de comptabilité.

(1) *Un Empereur byzantin au* xe *siècle. Nicéphore Phocas*. Paris. Didot, 1890. In-4° de IV-779 p., avec 4 chromolithographies, 3 cartes et 240 gravures.



d'art et d'archéologie, d'une part ; de l'autre, les esprits qu'intéressent les études historiques sérieuses. Ceux-ci suivront avec beaucoup d'intérêt le récit fortement documenté et agréablement écrit de faits très peu connus ; ceux-là remercieront l'auteur et les éditeurs d'avoir réuni à leur intention un magnifique ensemble d'œuvres d'art presque complètement ignorées, elles aussi : miniatures, émaux, pièces d'orfèvrerie, ivoires, bas-reliefs, statuettes, étoffes historiées abondent ici très exactement dessinés et gravés, sans préjudice d'une infinité de vues de monuments et de sites auxquelles la fantaisie n'a pas eu la moindre part. Quant au texte, le nom de l'auteur, si versé dans les études orientales, est une garantie sérieuse de sa valeur. Mais il faut le remarquer expressément : nous ne sommes pas ici en présence d'un mémoire d'érudition rébarbative destiné à un petit nombre de spécialistes. Le sujet choisi par M. Schlumberger offre un véritable intérêt, l'historien a su dominer les innombrables matériaux recueillis, les disposer en fort bon ordre et les présenter sous une forme accessible à tous les esprits cultivés. Il nous transporte dans un monde si éloigné du nôtre, nous initie avec une rare puissance d'évocation à la vie d'une société différant si complètement de la société occidentale du x[e] siècle, qu'il force pour ainsi dire l'attention de ses lecteurs et sait la retenir. Je donne très simplement mon impression. Le titre du livre de M. Schlumberger m'avait, je l'avoue, effrayé, et je ne comptais guère faire autre chose qu'examiner en curieux les reproductions d'œuvres d'art annoncées au frontispice ; mais la lecture des premières pages m'a très vivement intéressé, et j'ai continué avec beaucoup de plaisir l'étude de ce vaste in-4°, si plein de choses nouvelles.

Je dois relever une expression qui m'a choqué, celle d' « iconolâtres » appliquée aux défenseurs du culte des saintes images. Je suis convaincu que l'auteur l'a employée sans mauvaise intention et parce qu'elle s'oppose symétriquement à la qualification très juste d' « iconoclastes », historiquement attribuée aux hérétiques ennemis de ce culte. Mais M. Schlumberger sait trop bien le grec pour

ignorer qu'iconolâtre signifie exactement « adorateur des images ». Or, pas plus en Orient qu'en Occident, les orthodoxes ne méritent d'être accusés d'idolâtrie.

IV. L'histoire d'une des plus célèbres et des plus riches abbayes de notre pays, celle de Saint-Claude, vient d'être entreprise par un chanoine régulier de l'Immaculée-Conception, dom P. Benoît (1). Le premier tome, seul paru jusqu'ici, mène cette histoire depuis la fondation du monastère jusqu'à la fin du XIVe siècle. C'est un volume fort compact, mais très correctement imprimé par les Chartreux de Montreuil-sur-Mer, et richement paré d'une illustration toute topographique et documentaire. On ne compte pas moins de 146 vignettes et de neuf planches hors texte. L'auteur a fait les plus louables efforts pour recueillir tous les documents originaux capables de le renseigner exactement et pour s'assimiler la littérature, fort copieuse déjà, de son sujet.

J'aurais fort à faire s'il me fallait analyser en détail ce livre, intéressant à coup sûr, mais un peu touffu, et qu'on aurait pu, ce me semble, alléger un peu, par endroits. Il est vrai que des divisions multipliées, de nombreux sous-titres en manchette et une très bonne table aident le lecteur à se retrouver dans cet amoncellement de faits, de textes et de dates et à se rendre compte du chemin parcouru en compagnie du pieux auteur.

On sait que les sujets de l'abbaye de Saint-Claude, devenue chapitre séculier au milieu du XVIIIe siècle, furent les derniers mainmortables dont la condition se soit maintenue dans notre pays. On sait aussi que cette situation donna lieu à une retentissante polémique soulevée par un avocat du pays, et à laquelle Voltaire fut ravi de prêter sa plume. Au cours de son travail, dom Benoît est revenu plusieurs fois à cette question, trop souvent peut-être, car elle aurait pu être discutée d'un seul coup en quelques

(1) *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.* Montreuil-sur-Mer, imprimerie de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés. 1890. Grand in-8 de VII-672 p.



pages. Son intérêt est d'ailleurs fort considérable, il faut bien le dire, et on conçoit que l'historien de Saint-Claude considère comme un de ses devoirs de l'élucider complètement.

Quoi qu'il en soit, du reste, de cette chicane portant plutôt sur la forme que sur le fond, et bien que l'auteur semble un peu novice dans les études d'érudition, l'histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude n'est pas une œuvre vulgaire. Les faits intéressants y sont nombreux; le lecteur y trouvera à s'édifier autant qu'à s'instruire. La vie des Saints de Condat auxquels elle est dédiée y est retracée d'après les plus anciennes sources ; beaucoup de côtés curieux des institutions monastiques et féodales y sont élucidés ; les notions archéologiques abondent ; enfin, l'œuvre entière est animée d'un souffle généreux de foi et d'amour ardent pour la sainte Eglise.

V. Le bref *avertissement* que M. Luchaire a mis à la première page de son ouvrage, les *Communes françaises à l'époque des Capétiens directs* (1), donne une idée nette du but qu'il s'est proposé et des moyens qu'il a employés pour l'atteindre. Je crois donc utile d'en donner la plus grande partie : « Ce livre est le résumé de leçons publiques faites à la Sorbonne. Il s'adresse principalement aux étudiants et aussi à cette catégorie de lecteurs qui sont curieux d'histoire et d'érudition, mais n'ont pas le loisir de rassembler et de lire les publications des érudits. Retracer dans ses lignes générales, d'après les plus récents travaux, l'organisation de la commune jurée de la France du Nord, le type le plus complet, le mieux caractérisé de la municipalité indépendante sous les Capétiens directs ; montrer la place qu'elle occupait dans la société contemporaine, étudier ses rapports avec la féodalité, l'Église, le roi : tel est l'objet exclusif de cette synthèse... Nous n'avons ici d'autre ambition que d'exposer avec ordre et clarté, sans appareil d'érudition, des questions souvent complexes, qu'on a rarement

(1) Paris. Hachette, 1890. In-8 de 292 p.

traitées dans leur ensemble, et auquel nul homme instruit ne saurait rester étranger. » On doit reconnaître que M. Luchaire, dans son dernier volume, a conçu et exécuté une utile entreprise, et personne ne pourra contester sa science approfondie des textes originaux et des œuvres de ses devanciers ; on ne contestera pas davantage « l'ordre et la clarté » de son exposition et le grand profit que les esprits ouverts et déjà cultivés pourront tirer de cette lumineuse « synthèse ». Mais je ne crois pas qu'ils soient en tout du même avis que l'auteur. La place me manque pour formuler toutes les réserves que me suggèrent les nombreux passages notés au cours d'une lecture attentive, sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux en écrivant ces lignes rapides ; je dirai seulement que, sans tomber dans les déclamations haineuses, familières à beaucoup d'historiens quand il s'agit de l'action politique et sociale de l'Église, M. Luchaire se montre peu bienveillant à son endroit, et apprécie son rôle dans l'évolution communale avec une sévérité qui m'a paru exagérée. Il s'est montré plus équitable dans le beau livre sur *Louis le Gros*, que j'ai signalé à nos lecteurs dans ma *Revue historique* d'avril. Je n'insiste pas, et j'aime mieux faire connaître en deux mots le plan de l'ouvrage. Une première partie est consacrée aux origines de la commune, aux associations urbaines, à la constitution du corps communal, à la commune rurale et à la communauté collective du Laonnais (ces deux chapitres particulièrement remarquables et très nouveaux), à la commune considérée comme seigneurie ; — dans la deuxième partie, l'auteur traite des chartes communales ; — dans la troisième, de l'administration des communes, de la milice, des finances et des partis politiques ; — dans la quatrième, enfin, des relations des communes avec la féodalité laïque, l'Église et le pouvoir royal. On voit que le plan de l'ouvrage est rationnel ; on se rend compte aussi, par ce simple énoncé, du grand intérêt historique des questions étudiées.

VI. Un lettré délicat fort versé dans les études italiennes

a essayé de faire revivre la figure injustement oubliée du cardinal Frédéric Borromée, proche parent de saint Charles et comme lui archevêque de Milan (1). Il me semble qu'il y a fort bien réussi. Il s'est épris évidemment de son très sympathique héros, n'a rien négligé pour se renseigner sur sa vie et ses œuvres, et a su présenter sous une forme attrayante le résultat de ses longues recherches. Évêque dévoré du zèle de la maison de Dieu, Mécène magnifique, grand amateur d'œuvres d'art et de livres, ami généreux des pauvres, le fondateur de l'Ambrosienne est un des représentants les plus distingués de la réforme catholique opposée, à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], à la pseudo-réforme protestante. M. Quesnel a su remettre Frédéric Borromée dans le milieu où il vécut, nous montrer la part qu'il a prise à tous les grands événements de son temps et nous faire bien connaître les hommes d'Église, les hommes de cour, les hommes de lettres dont sa naissance, ses fonctions et ses goûts le rapprochèrent constamment. Il y aurait à signaler dans ce livre, bien composé et bien écrit, quelques noms propres estropiés. C'est ainsi que (p. 51) un jésuite bien connu, le P. Fronton Duduc, est transformé en Fronton *Ducans*.

VII. « Étudiant, dit M. Lair (2), une autre histoire, celle de Louise de la Vallière et trouvant le personnage épisodique de Foucquet, j'ai pris au sujet du surintendant l'opinion toute faite, non seulement par de bons esprits de notre temps, mais par des contemporains en crédit. Personne naturellement ne s'est inquiété de mon appréciation. Elle me restait cependant sur l'esprit comme un remords de conscience. Je revenais à ma victime avec toutes mes préventions et le secret désir de ne m'être pas trompé ; mais, à chaque séance, un trait de visage se modifiait, un autre

(1) *Le cardinal Frédéric Borromée*, par Charles Quesnel. Lille, Desclée, 1890. In-8 de VIII-192 p., avec deux portraits.

(2) *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'Etat de Louis XIV*. Paris, Plon, 1890. 2 vol. in-8 de III-577 et 571 p., avec 2 portr. en héliogravure.

s'éclaircissait. Au bout d'un an ou deux, n'y tenant plus, j'ai entrepris cette œuvre... Je porte l'amour de la vérité jusqu'au scrupule. Convaincu que je reverrai un jour ces personnages dont je me fais le juge sans mandat, je veux au moins à l'heure du jugement suprême présenter l'excuse d'une entière bonne foi. »

Voilà des paroles qui font honneur à l'érudit distingué qui les a écrites. Elles m'ont tout de suite, je l'avoue, prévenu en faveur de l'œuvre ainsi présentée. Je dois ajouter que la lecture de ces deux volumes n'a fait qu'accentuer mon impression.

Nous avons ici de l'histoire vraie où tous les faits, et ils sont innombrables, sont établis sur des textes d'une réelle valeur. M. Lair a raison de se dire impartial, mais il n'est pas indifférent; l'étude des documents a amené chez lui une conviction raisonnée, et il s'efforce de la faire partager à ses lecteurs. C'est absolument son droit d'écrire *ad probandum* Il ne recule donc pas devant le devoir d'apprécier les événements et de juger les hommes. Toute la mission de l'historien est là : recueillir, grouper, mettre en lumière les pièces d'un procès, instruire la cause ensuite, enfin prononcer l'arrêt, *sine ira et studio.*

C'est vraiment une *cause célèbre* que M. Lair nous raconte, et il a employé le mot quelque part. Un homme a rendu, en des temps troublés, d'immenses services à son pays et à son roi ; il a commis de très grandes fautes aussi. Ses services l'ont conduit rapidement au faîte des honneurs, mais sa chute est subite, et l'abîme où il se trouve précipité est sans fond. Inopinément arrêté, traîné de cachot en cachot, le ministre disgracié défend, trois années durant, son honneur et sa tête, non pas devant des juges, mais devant des commissaires, dont quelques-uns sont notoirement ses ennemis. Les sentiments du roi (et ce roi est Louis XIV) sont fort connus. Le prince absolu veut une condamnation qui serve d'exemple éternel. Elle intervient enfin et le bannissement est prononcé, bannissement *commué* (l'ironie est cruelle) en détention à perpétuité. Ce seront alors dix-sept années d'emprisonnement ou plutôt de

secret, dans une forteresse. La colère du roi est implacable et son ressentiment est trop bien secondé par celui des ennemis de la victime et aussi, à bien peu d'exceptions près, par la timidité de ses amis.

Foucquet a-t-il vraiment mérité ce sort cruel? On l'a deviné sans peine, M. Lair ne le pense pas. Il ne va pas jusqu'à déclarer le surintendant exempt de tout blâme, mais il estime que les services rendus l'emportaient de beaucoup sur les erreurs et les fautes. Mais l'historien ne s'est-il pas laissé entraîner un peu loin par ses sympathies pour le condamné ? De bons juges l'ont pensé (1) et ne se sont pas laissés convaincre par l'érudition et l'éloquence du défenseur officieux. Mais ce que tout le monde reconnaîtra, c'est justement cette érudition et cette éloquence. Et personne ne saurait nier, d'autre part, l'odieux acharnement dans la poursuite, les illégalités flagrantes dans la conduite du procès, tellement flagrantes qu'elles ramenèrent les plus honorables sympathies au ministre tombé.

L'œuvre de M. Lair est vraiment très considérable à tous égards. C'est avec une application sans bornes et une extrême sagacité que les documents inédits, les pièces originales de la cause, les mémoires du temps ont été recherchés et consultés. Non seulement le procès et la captivité, mais la vie entière de Foucquet ont été l'objet d'une étude approfondie et, par surcroît, nous avons ici l'histoire suffisamment développée de ses auteurs et de ses descendants. Il faut remarquer, à la louange de M. Lair, qu'il n'a pas craint de s'expliquer très nettement sur les sentiments chrétiens de beaucoup de ses personnages et de parler, comme il convient, de la conversion très sincère de son malheureux héros. N'omettons pas de signaler aux curieux les chapitres où l'historien a été appelé à parler accessoirement du « Masque de fer » et l'appendice consacré par lui à l'examen critique des solutions apportées par ses devanciers à ce singulier problème.

(1) Cf. dans le *Bulletin critique* du 15 septembre un compte rendu très bien fait du livre de M. Lair par un des hommes qui connaissent le mieux le XVII[e] siècle, M. Ph. Tamizey de Larroque.

VIII. Des monographies faites sur pièces d'archives sont fort utiles pour l'exacte connaissance de la situation vraie des diverses classes de la société et de l'administration de notre pays sous l'ancien régime. Il existe déjà quelques ouvrages sur les *Intendants ;* la thèse où M. Marchand a étudié la vie et les actes de *Lebret* (1) comptera parmi les meilleurs.

On ne savait jusqu'ici que bien peu de chose sur ce personnage, qui pendant sa longue carrière (1676-1710) fut successivement maître des requêtes, intendant à Limoges et à Grenoble, et enfin intendant de Provence, emploi qu'il exerça conjointement avec la charge importante de premier président du parlement d'Aix. Sa vie sera désormais bien connue, grâce aux consciencieuses recherches de M. Marchand. Mais là ne gît pas l'intérêt principal du volume. Il est surtout dans la considérable contribution qu'il apporte à l'histoire administrative de la France durant le règne de Louis XIV.

Armés des pouvoirs les plus étendus, en correspondance directe et perpétuelle avec le gouvernement central, les intendants de police, justice et finances pouvaient beaucoup, pour le bien comme pour le mal. Si dans un pays d'états, comme la Provence, leur puissance n'était pas aussi absolue que dans les pays d'élections, elle était pourtant bien considérable encore, et un homme avisé comme Lebret arrivait, sans trop de peine, à s'y faire une situation, en fait, prépondérante. Modéré en même temps que ferme, vraiment passionné pour le bien public, il s'acquitta, en somme, pour le plus grand bien du pays, des devoirs de sa charge. M. Marchand étudie successivement son action sur les pouvoirs locaux, sur les finances, l'administration militaire, la justice et la police, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les trente-deux chapitres où il traite distinctement beaucoup d'objets importants sont tous basés sur

(1) *Un Intendant sous Louis XIV. Étude sur l'administration de Lebret en Provence* (1687-1704). Paris, Hachette, 1889. In-8° de x-380 p.

l'examen attentif des archives de l'intendance de Provence et spécialement sur la correspondance de Lebret.

IX. Écrits avec une sobriété qui dégénère parfois en sécheresse, les *Mémoires du duc de Cars* (1) ne manquent pas d'un certain intérêt pour l'histoire générale, surtout en ce qui concerne l'état de la haute société française dans les cinquante dernières années de l'ancien régime. J'y veux seulement signaler deux ou trois détails qui ont leur importance relativement au recrutement du clergé et à l'emploi des biens de l'Église. Des faits de cette nature servent beaucoup à expliquer les catastrophes qui ont signalé la fin du XVIIIe siècle. Cadet de deux frères, dont l'aîné était colonel de cavalerie et le second servait dans la marine, Jean-François des Cars fut destiné par sa mère à l'état ecclésiastique. « Elle me faisait, dit-il, la peinture la plus douce et la plus attrayante de la vie de séminaire à Paris; elle me montrait les pensions sur les abbayes pleuvant d'abord en abondance, bientôt suivies de prieurés riches, de grosses abbayes; je serais aumônier du roi, agent du clergé, évêque au plus tard à trente ans, et enfin le plus riche de ma famille ! » Malgré toutes ses protestations, le jeune gentilhomme fut tonsuré d'autorité, affublé du petit collet et mis au séminaire de Saint-Magloire. Neveu de M. de Fitz-James, évêque de Soissons, il y fut accueilli à merveille, et on lui promit toutes sortes de « facultés et d'indulgence. La réunion du matin aux salles de Sorbonne était, dit-il, une vraie partie de plaisir. Elles étaient précédées de la rencontre de séminaristes de Saint-Sulpice et d'autres maisons de ce genre et par des déjeuners d'huîtres, de jambons et de petits pâtés, suivis de quelques escapades aux Tuileries, au Luxembourg et sur les boulevards; mais une fois dans la salle de la Sorbonne, il fallait écrire des cahiers de théologie sous la dictée des professeurs. Cela ne tarda pas à m'ennuyer. » Le moyen de se « désennuyer » fut vite trouvé,

(1) Paris, Plon, 1890. 2 vol in-8° de XXIV-391 et 433 p., avec 2 portraits en héliogravure.

et le tonsuré malgré lui se mit à fréquenter les cours d'équitation et d'escrime et même la comédie française et l'opéra. La mère avait, entre temps, trouvé le moyen de lui faire avoir une pension de 800 livres sur l'abbaye de Molesme, que tenait en commende l'abbé Terray. Elle aurait bien voulu lui en assurer une autre de 2.000 écus, mais Louis XV remit cette libéralité à l'époque où F. des Cars aurait reçu les ordres sacrés. Il ne les devait jamais recevoir, Dieu merci, son aversion pour l'état ecclésiastique étant insurmontable. Force fut bien à sa mère de lui laisser quitter le séminaire. Mais elle se vengea de sa désobéissance en en faisant malgré lui un marin. Il prit en même temps la croix de chevalier de Malte, ce qui lui permit plus tard de cumuler avec ses appointements de colonel des dragons d'Artois, les revenus d'une abbaye. Bel emploi, comme on voit, des biens de l'Église. Mais il valait mieux, après tout, être colonel comme F. des Cars, qu'évêque comme Talleyrand ou cardinal comme Loménie. Il est bien entendu d'ailleurs que nos lecteurs ont trop de sens critique pour généraliser outre mesure de pareils faits.

X. Je tiens beaucoup à attirer leur attention sur une savante monographie des petites écoles de l'Anjou, que vient de publier un jeune et savant ecclésiastique, M. Urseau. Elle a nécessité d'immenses recherches, mais un plein succès est venu couronner les efforts du consciencieux auteur, qui les a poursuivies avec une infatigable persévérance. Je crois connaître à peu complètement la littérature du sujet, et je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, que ce travail est un des meilleurs qui aient été écrits sur la question. Non seulement des documents innombrables ont été réunis et disposés en fort bon ordre, mais ils ont été discutés et interprétés avec beaucoup de critique. M. l'abbé Urseau ne s'est pas contenté de dresser des listes d'établissements et de constater l'existence des nombreuses écoles, il a traité avec étendue tout ce qui regarde leur organisation et la condition des maîtres ; il a surtout mis en pleine lumière le rôle bienfaisant de l'Église, et montré avec quelle

intelligente activité, quel zèle et quelle charité sans bornes elle a su pourvoir, dans tous les temps, aux besoins intellectuels des masses. Avec cela, pas ombre de déclamation. Ce petit livre restera, et je souhaite ardemment que l'exemple donné par M. l'abbé Urseau trouve des imitateurs. Combattre les erreurs historiques, c'est servir efficacement la cause de la sainte Église qui, pour être vengée des attaques de ses ennemis, n'a besoin que de la vérité (1).

Je terminerai cette *Revue historique*, peut-être trop longue, en signalant rapidement quelques articles récemment parus dans les recueils périodiques. Dans le *Correspondant* du 25 juin, *les dernières années de la monarchie de juillet*, de M. Thureau-Dangin, et, de M. Biré, un chapitre de *Victor Hugo après 1830*, où l'impeccable érudit continue à dévoiler la série d'altérations voulues que le poète a introduites dans sa biographie); — dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet), *le sixième centenaire de l'Université de Montpellier*, de M. Gaston Boissier; — dans la *Revue historique* (juillet-août), un travail remarquable de M. de Mandrot sur ce *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*, que Louis XI fit mettre à mort, et (septembre-octobre) une étude très solidement basée sur les documents originaux et remarquablement écrite, de M. Albert Vandal : *Négociations avec la Russie relatives au second mariage de Napoléon ;* enfin (même numéro), la préface par M. Ch.-V. Langlois, d'un précieux livre qu'il va publier avec M. H. Stein sous ce titre, *Archives de l'histoire de France ;* — dans les derniers numéros des *Études* des PP. Jésuites, de très intéressants articles du P. Prat sur la *Bible de Sixte-Quint*.

La *Revue des questions historiques* (octobre) est fort bien remplie. Il y faut lire surtout un mémoire vraiment magistral de M. Noël Valois sur l'*Élection d'Urbain VI et les origines du grand schisme d'Occident*. Le savant critique discute avec beaucoup d'autorité les données fournies par

(1) *L'Instruction primaire avant 1789, dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*. Angers, Briand, 1890. In-12 de VII-344 p.

la publication de M. Gayet dont j'ai parlé ici même, et apporte lui-même des documents jusqu'ici inconnus, puisés dans les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Il est impossible, ce me semble, de fixer d'une manière plus claire l'état d'une question sur laquelle très probablement on n'est pas près de s'entendre. J'indiquerai encore un nouvel épisode de l'histoire du *P. Joseph*, par M. Fagniez : *la déchéance politique et religieuse du protestantisme et la première campagne d'Italie*(1627-1638), et, pour finir, une bonne analyse, par M. l'abbé Douais, du *Cartulaire de l'Université de Paris*, dont le premier volume vient de paraître par les soins du P. Denifle et de M. Châtelain. Je compte revenir prochainement sur cette magnifique publication, qui mérite une étude approfondie.

Ernest ALLAIN.



MÉLANGES

I. SAINTE THÉRÈSE

ET SES DEUX RÉCENTES HISTORIENNES (1)

Les deux Vies de sainte Thérèse, que nous signalons aujourd'hui aux lecteurs de l'*Université catholique*, bien que publiées à huit ans de distance, se rattachent toutes les deux à une date commune, celle du troisième centenaire de la mort de la sainte. La première, qui est aussi la plus importante et la plus complète, a paru en 1882, l'année même de l'anniversaire. Elle se présente à nous munie de recommandations épiscopales parmi lesquelles on nous permettra de signaler une éloquente lettre de Mgr l'évêque d'Autun. En revanche, elle ne porte aucune indication d'auteur. L'humble fille de sainte Thérèse qui a élevé ce monument à la mémoire de sa mère, a tenu à nous dérober son nom comme son visage, sous le voile et derrière les grilles impénétrables du Carmel. La seconde, dont le manuscrit fut, dit-on, envoyé à Salamanque, n'a été publiée qu'en 1890. Une lettre-préface de Mgr l'évêque de Chartres nous en donne la genèse dans des lignes d'une exquise délicatesse. Quant au

(1) *Histoire de sainte Thérèse*. d'après les Bollandistes, ses divers historiens et ses œuvres complètes. 2 vol. in-12, Paris, Retaux-Bray, 1882.
Sainte Thérèse, par la Ctesse d'Estienne d'Orves, un vol. in-8, Paris, Firmin Didot, 1890.

volume lui-même, il est écrit avec une facilité pleine d'élégance, par une femme du monde : la comtesse d'Estienne d'Orves.

Disons-le tout d'abord, la vie de Thérèse de Jésus est une œuvre qu'il ne convient d'entreprendre qu'à bon escient. Un courage médiocre et des connaissances ordinaires ne suffisent pas à la mener à bonne fin. Il faut joindre aux qualités littéraires, au mérite de l'historien, des connaissances théologiques assez étendues et assez sûres, pour n'être point saisi par le vertige sur les hauteurs où vous emporte avec elle la sainte docteur. Surtout il faut être doué d'un ferme bon sens — la qualité maîtresse de Thérèse — pour savoir redescendre à temps, pour ne point faire au surnaturel, qu'on rencontre à chaque pas, une part plus forte que ne la lui faisait notre sainte, lorsqu'elle déclarait à ses filles que Dieu récompense « la pratique des vertus, non les révélations et les extases », et qu'on ne doit pas « faire tant de cas de ces grâces extraordinaires, puisque celui-là seul sera sauvé qui accomplira la loi et les commandements » (1).

Sous ce rapport, nous l'avouons en toute franchise, la Carmélite nous paraît supérieure à la femme du monde : elle a moins perdu pied, tout en suivant aussi haut, plus haut même, sa séraphique mère. Ce qui frappe surtout, en effet, la comtesse d'Estienne, c'est le côté surnaturel, nous osons dire merveilleux, de l'existence de la grande réformatrice. Bien que, par un sentiment de défiance d'elle-même, facile à comprendre en ces matières, elle passe avec une rapidité surprenante sur les œuvres purement mystiques de sainte Thérèse : *le Chemin de la perfection, le Château de l'âme*, etc., il est visible que c'est à nous dire ses extases, les miracles de ses fondations, qu'elle s'applique de préférence. Ce sont les passages, les conseils ascétiques qu'elle extrait de ses lettres. Le côté humain et charmant, l'esprit primesautier de Thérèse est rarement mis en pleine lumière. Mme d'Estienne semble avoir craint d'y toucher d'une main profane ; son livre, en le supposant écrit au XVIe siècle, eût été signé par la duchesse d'Albe ou par la duchesse de la Cerda, ou par quelque autre de ces nobles femmes qui se firent les protectrices du Carmel réformé, en devenant les amies de la réformatrice. L'*Histoire de sainte Thérèse*, au contraire, a été l'œuvre de la

(1) *Histoire de sainte Thérèse*, tome II, p. 460. Nous avertissons une fois pour toutes le lecteur que les citations entre guillemets sont toutes empruntées, sauf indication contraire, aux deux volumes de l'*Histoire de sainte Thérèse*.

Mère Anne de Jésus ou de la Mère Marie de Saint-Jérôme, en tout cas, d'une des filles de la sainte, ayant vécu de sa vie, parlant sa langue, et se pénétrant chaque jour de son esprit.

En lisant ces volumes, on est vraiment frappé de ce qu'ils nous révèlent de sagesse, de mesure, de bon sens pratique dans une sainte que chacun se représente comme vivant d'extases et de macérations. A Dieu ne plaise que nous venions, à ce sujet, remuer les cendres d'une brochure que son auteur a désavouée et qui fut réfutée ici même, mais l'explication scientifique qu'il avait cru devoir donner des phénomènes mystiques dont Thérèse de Jésus fut l'objet, tombe d'elle-même en lisant ces pages écrites avec tant de simplicité et d'évidente bonne foi. Quoi! cette femme d'un jugement si sûr, d'un esprit si viril, d'un sens si rassis, ennemie déclarée de toute exagération, même et surtout dans la piété, qui est austère avec enjouement, sage avec sobriété, cette femme, en un mot, parfaitement équilibrée, toujours maîtresse d'elle-même, qui pèse toutes ses actions au poids du sanctuaire, dont le mensonge n'a jamais souillé les lèvres, *cette petite femme qui vaut dix hommes*, par la tête et la volonté aussi bien que par le cœur, ne serait qu'une névrosée!... Une telle accusation ne se réfute pas; il suffit de lire l'*Histoire de sainte Thérèse* pour la réduire à sa juste valeur, et nous ne la rappelons ici que pour en finir une bonne fois avec une théorie dont le rationalisme contemporain s'est hâté trop vite de triompher.

Revenons à la sainte elle-même, et citons quelques-uns des traits caractéristiques et charmants dont notre Carmélite a si heureusement émaillé son récit.

Nous sommes aux premières heures de la réforme, *au printemps du Carmel* (1), dans ce couvent de Saint-Joseph d'Avila que Thérèse appelle *son paradis de délices*. La pauvreté y est rigoureuse, et les sœurs vaquent elles-mêmes aux plus humbles emplois; leur mère leur donne d'ailleurs l'exemple d'une activité joyeuse; elle est la première à la cuisine comme la première au chœur et manie le balai ou le fuseau aussi habilement que la plume; on ne la voit jamais oisive. Chaque sœur est chargée à tour de rôle de préparer, pendant une semaine, la nourriture du monastère; pauvre nourriture, cela va sans dire, et qui, en ces premiers temps, se compose « de feuilles de vigne en friture »

(1) *Histoire de sainte Thérèse*, tome Ier, chap. xv : le printemps du Carmel.

les jours où les amis des recluses ont oublié d'y pourvoir. Thérèse, cependant, et tout en bénissant Dieu d'un pareil dénûment, s'inquiète de cette abstinence forcée, non pour elle mais pour ses filles, et celles-ci ne tardent pas à remarquer que, bien que nul n'en soit averti au dehors, les aumônes abondent les semaines où la sainte est cuisinière d'office. « Que Notre-Seigneur est aimable, s'écrie alors Thérèse, il voit mon désir de donner à mes sœurs un bon dîner, il m'envoie tout ce qu'il faut pour le faire. » Et l'un de ses premiers historiens nous raporte qu'elle se demandait le soir « comment elle apprêterait le lendemain les œufs ou le poisson et comment elle ferait le potage pour qu'il fût différent de l'ordinaire ». Sainte Thérèse cuisinière! quel ravissant commentaire de la parole de saint Paul : la piété est utile à tout. Parfois le Maître qu'elle sert en la personne de ses filles daigne lui témoigner qu'il agrée ses travaux et son dévouement. Il la visite, ainsi qu'elle l'écrit avec sa simplicité habituelle, « au milieu des marmites et des plats ». Mais, alors même, la présence de l'Hôte divin ne détourne pas Thérèse de ce qu'elle considère comme son devoir d'état. « Un jour, rapporte son historienne, une sœur, entrant à la cuisine, vit la sainte Mère ravie en extase, le visage radieux de beauté, ses pieds ne touchaient plus le sol; mais sa main droite tenait fortement la poêle dans laquelle cuisait le poisson; elle la gardait au-dessus du feu avec autant d'adresse que si son esprit fût resté tout entier à son ouvrage. »

Voilà bien Thérèse de Jésus! et, comme le remarquait récemment un de ses biographes (1), ce trait suffit à caractériser tout un côté — le moins connu — de cet esprit d'une trempe supérieure. Quelles que soient les visions et les extases, sa vie durant, *elle n'a jamais lâché la queue de la poêle.*

C'était même une déception pour quelques-uns de ses contemporains que de trouver tant de simplicité et de bon sens pratique dans celle que l'Espagne appelait déjà *la Santa* et de qui l'on contait de si grandes merveilles. A Madrid, par exemple, les nobles dames qui s'empressent autour d'elle, espérant lui voir faire des miracles ou la voir en extase, sont étrangement déçues en se trouvant en face d' « une bonne religieuse qui répond à leurs compliments mystiques et à leurs discours sur l'oraison en vantant la beauté des rues et des édifices de la ville »

(1) Arvede Barine, *Revue des Deux-Mondes.*

et qui ne leur parle « que de la pluie et du beau temps ». Mais les Franciscaines déchaussées, chez qui Thérèse séjourne pendant quelques jours, ne s'y trompent pas comme les dames de la cour : « Dieu soit béni ! s'écrie leur prieure, traduisant les sentiments de tout le monastère, Dieu soit béni de nous avoir fait connaître une telle sainte ! Chacune de nous peut l'imiter. Elle mange, elle dort, elle parle, elle agit comme tout le monde, et pourtant c'est une sainte ; son esprit est bien celui du Sauveur, humble, simple, sincère. Elle vit parmi nous comme Lui-même a vécu parmi les hommes, sans effrayer personne et en consolant tous les cœurs. »

Écoutons maintenant la mère enseignant ses filles, et n'oublions pas surtout qu'elle — la grande contemplatrice — s'adresse ici à des religieuses vouées à la solitude et à l'oraison. Quelle clarté dans ses leçons, quelle simplicité dans sa méthode ! Après leur avoir bonnement avoué qu'elle-même, durant les quatorze premières années de sa profession, n' « avait pu méditer, si ce n'est en lisant », elle leur prescrit de s'attacher aux sujets d'oraison les plus simples. « Les paroles de l'Évangile, disait-elle, portent mieux au recueillement que les ouvrages les mieux écrits. » Et leur recommandant de recourir fréquemment au *Pater :* « Il y aura toujours un grand avantage, ajoutait-elle, à établir son oraison sur celle qui est sortie de la bouche de Jésus lui-même. Si notre faiblesse n'était pas si grande, notre dévotion si froide, nous n'aurions besoin ni d'autres manières de prier, ni d'aucun livre de méditation. » Mais c'est à ses fruits que, selon le Maître divin, on doit reconnaître la vertu. « Sachez-le bien, mes filles, leur disait-elle, vous pouvez, sans être contemplatives, devenir très parfaites, si vous vous acquittez fidèlement de vos devoirs. Vous devez toutes vous appliquer à l'oraison ; mais vous n'y recevrez pas toutes les mêmes faveurs. Celle qui en recevra le moins pourra cependant surpasser les autres en mérite, parce qu'elle aura plus travaillé à ses dépens. Le Seigneur la traite comme une âme forte, et il joindra aux félicités de l'autre vie les consolations qui lui manquent en celle-ci. Sainte Marthe était une sainte, quoiqu'on ne la dise point contemplative. Et peut-on souhaiter quelque chose de plus que de ressembler à cette bienheureuse, qui mérita de recevoir tant de fois dans sa maison Notre-Seigneur Jésus-Christ, de lui donner à manger, de s'asseoir à sa table et de goûter au même plat ? Si elle eût été dans les transports comme Madeleine, il n'y aurait eu personne pour préparer le repas de Jésus... »

Simplicité, droiture, discrétion, telle est la règle de ses rapports avec Dieu et avec le prochain ; Thérèse n'en connaît et n'en enseigne point d'autre. Avec Dieu, elle nous peint d'un mot charmant la divine familiarité de son commerce ineffable. « Je vois, dit-elle, que tout Seigneur qu'il est, je puis traiter avec lui comme un ami, car il n'est pas comme ces princes de la terre qui mettent leur dignité dans une grandeur d'apparat. Il est Dieu, mais il est homme, et il ne s'étonne point de nos faiblesses, il sait que notre misérable nature est exposée à beaucoup de chutes... Oh ! comme sans introducteur de cérémonie, il nous laisse parvenir jusqu'à Lui ! » C'est le sentiment qui, en un jour d'inquiétude et de détresse fraternelle, lui arrachera ce cri tant de fois cité : « Ah ! Seigneur, si vous aviez un frère et que je le visse en semblable péril, que ne ferais-je pas pour l'en délivrer ! » Avec le prochain, mais surtout avec ses amis ou avec ses filles, c'est la même spontanéité, le même abandon, la même amabilité. Elle a le don de l'autorité, mais elle a plus encore celui de la persuasion. Nul ne sait comme elle se rapetisser à toutes les tailles, se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Et cela naturellement, sans effort, sans affectation de condescendance, en restant elle-même, purement et simplement.

Dans les monastères réformés, « le règlement quotidien partage la journée en une suite d'exercices heureusement combinés, qui mènent la carmélite de l'oraison à l'action, de l'office divin au labeur des mains, depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir ». Une heure, sur tout cet ensemble d'exercices, est réservée à la récréation. La sainte y attachait une grande importance, et tenait la main à ce qu'elle fût véritablement une heure de détente et de franche gaîté. « Ses récits, sa conversation ravissaient les sœurs », mais elle n'entendait point parler seule, et chacune devait contribuer, selon ses moyens, au délassement de toutes. Tantôt, prenant occasion des menus incidents de la vie de communauté, elle improvisait ou faisait improviser des couplets que l'on redisait en chœur, tantôt elle demandait aux jeunes novices, récemment arrivées du monde, de chanter quelque cantique en vogue, mais encore inconnu au Carmel. Elle interrogeait celles que la timidité ou le scrupule empêchait de prendre la parole, « surtout elle ne permettait point que sous pretexte d'humilité on gardât le silence et que l'on cachât son esprit sous un voile de simplicité affectée ». Cacher son esprit ! et pourquoi donc ? se

figure-t-on l'avoir reçu de Dieu pour ne point s'en servir? « Que deviendrait notre petite maison, disait-elle, si chacune de nous s'appliquait à enfouir le peu qu'elle a d'esprit ? Personne n'en a trop. Que chacune montre avec humilité ce qu'elle en a pour réjouir les autres. N'imitez pas ces pauvres gens, qui, dès qu'ils ont peu de dévotion, prennent un air tout renfrogné, n'osent plus parler ni respirer de peur que leur dévotion ne s'en aille! »

Une carmélite, qui n'est en définitive qu'une ermite vivant en communauté, ne doit pas chercher à rendre fréquentes ses entrevues avec les gens du dehors. Thérèse, qui a constaté que trop souvent « le parloir défait ce qu'a fait l'oraison », ne manque pas de prémunir ses filles contre un pareil danger. Néanmoins elle excepte de ses défenses les pères, mères, frères et sœurs, envers qui les religieuses ont des devoirs à remplir, et dont le droit est de chercher dans leurs entretiens les consolations dont ils ont besoin. Quant aux autres visites, la charité ou de justes motifs peuvent les rendre légitimes, et dans ce cas il faut s'y prêter de « bonne grâce », sans écouter de vaines inquiétudes. « Une crainte scrupuleuse ne doit pas, mes filles, enchaîner votre langue. Tâchez donc, autant que vous le pourrez sans offenser Dieu, de vous montrer affables et de vous conduire de telle sorte envers les personnes qui traiteront avec vous, qu'elles aiment votre conversation, qu'elles se sentent attirées à partager votre manière de vivre et d'agir, qu'enfin, au sortir de vos entretiens, la vertu, au lieu d'effaroucher et de décourager, n'ait plus que des attraits et du charme pour elles. »

Le scrupule, la mélancolie!... La sainte mère poursuit, sous toutes les formes et sous tous les déguisements, ces deux ennemis de la vie du cloître et en général de toute vie spirituelle. Sa piété ne connaît ni hésitations ni petitesses. « Elle veut que ses filles sachent unir comme elle la rectitude du jugement à la générosité de la vertu. — Croyez, leur dit-elle, que Dieu ne s'arrête pas à une foule de petites choses. Gardez votre âme à l'abri d'inquiétudes sans fondement, qui pourraient vous empêcher de faire beaucoup de bien. Ayez une intention droite, une ferme volonté de ne point offenser Dieu, et ne craignez pas avec cela de vous donner une sainte liberté d'esprit et de cœur... Les craintes, loin de vous rendre meilleures, vous feraient tomber dans des imperfections et vous empêcheraient de faire du bien aux autres. »

La vie religieuse avec ses immolations et ses dévouements,

présente cependant un écueil. L'âme s'y replie nécessairement sur elle-même, et, selon la parole de l'Imitation, il lui faut une grâce très forte pour que la recherche du moi ne se substitue pas insensiblement en elle à la recherche de Dieu. De là les misères de la vie du cloître, dont parle si éloquemment notre sainte, ces rivalités mesquines, ces mécontentements, ces haines; de là aussi ces vaines prétentions, ces fausses humilités, ces abaissements qui veulent être exaltés. Thérèse, qui a reçu directement du Maître la sublime leçon : « Cherche-toi en moi », excelle à combattre chez ses filles les déguisements de l'amour-propre et cet égoïsme mystique, le plus subtil de tous, qui corrompt la vie spirituelle dans sa source. Ce ne sont ni les raisonnements ni les démonstrations dont se sert la vierge docteur; il lui suffit de signaler le danger d'un mot bref, et, l'ennemi reconnu, sa présence démasquée, elle va droit au but. Elle s'occupe d'allumer dans les âmes cette flamme de l'amour de Dieu et du prochain que les grandes eaux ne peuvent éteindre.

« O mes sœurs en Jésus-Christ, s'écrie-t-elle alors, aidez-moi donc à prier pour tant de pécheurs qui se perdent! C'est pour cette fin que le Seigneur vous a réunies ici, c'est là votre vocation, ce sont là vos affaires; là doivent tendre tous vos désirs; pour cela doivent couler vos larmes et se multiplier vos prières... Eh quoi! le monde est en feu. Les malheureux hérétiques voudraient pour ainsi dire condamner une seconde fois Notre-Seigneur, puisqu'ils suscitent contre lui mille faux témoins et s'efforcent de renverser son Eglise, et nous perdrions notre temps!... Oui, quand je regarde ces grands maux, ce feu que les forces humaines ne peuvent éteindre, bien qu'on l'ait prétendu, comme si c'était avec la force des armes que l'on saurait remédier à un pareil mal!... il me semble qu'il faut une armée d'élite à l'Eglise de Dieu, une armée prête à mourir, oui, à se laisser vaincre, jamais..... Je sais bien que pour certaines personnes c'est chose dure de ne pas prier beaucoup pour elles-mêmes... Et pourtant y a-t-il meilleure oraison que celle dont je vous parle? »... Et la sainte conclut en ces termes: « Mes filles, voilà le but (le salut des âmes) auquel vous devrez rapporter vos désirs, vos pénitences, vos jeûnes. Le jour où vous cesserez de les consacrer à ce que je viens de vous dire, sachez que vous ne feriez point ce que Notre-Seigneur attend de vous et que vous ne rempliriez pas la fin pour laquelle il vous a réunies au Carmel (1). »

(1) *Chemin de la perfection*, chap. III.

En vérité on ne se lasse pas d'écouter et de citer sainte Thérèse. Elle parle si naturellement un langage surnaturel !... Il y a si loin de cette piété faite de bon sens, de simplicité et de doctrine au faux mysticisme stigmatisé — mais non détruit hélas ! — par Bossuet, et par lequel nous voyons de nos jours, comme on voyait au XVIIe siècle, *les moindres femmelettes s'égaler aux apôtres et aux docteurs de l'Eglise*. Avec la grande réformatrice, l'âme se sent dans une autre atmosphère, l'atmosphère de l'Evangile et du vrai christianisme ! Puissent nos lecteurs être tentés de l'aller respirer dans les volumes dont nous avons essayé de leur donner un avant-goût. Et pour finir par une parole de notre sainte, qui d'ailleurs se rapporte directement à notre sujet, puissions-nous tous apprendre d'elle, et n'oublier jamais, que « la piété sans la science peut jeter les âmes dans l'illusion, les porter à des dévotions puériles et niaises. Et, des dévotions niaises — s'écrie Thérèse de Jésus —, oh ! délivreznous Seigneur ! *De devotiones a bobas nos libre Dios !* »

H. DE LEYMONT.

II. NOTICE BIOGRAPHIQUE

Auguste RIVET

« Les morts vont vite », a dit un poète allemand. La religion qui est tout à la fois sagesse et poésie, nous console en nous disant que ses morts à elle « parlent encore ». Qu'il soit permis, dans cette revue essentiellement catholique, d'entr'ouvrir la tombe encore fraîche d'un sincère et grand chrétien, champion dévoué de l'Eglise.

Né en 1813, Auguste Rivet eut la grâce d'une jeunesse laborieuse et de solides études. Après ses cours de philosophie et de droit, il

put se livrer tout entier à son goût pour les lettres. Les lettres sont charmantes, mais offrent le danger d'absorber l'esprit dans la curiosité des recherches et de la bibliomanie. La tournure sérieuse de celui de notre regretté ami le préserva dans une certaine mesure ; il resta philosophe et même théologien, en la plupart de ses nombreux écrits. Le célèbre professeur, M. l'abbé Noirot n'a jamais dit de Rivet, avec un malin sourire : « c'est un littérateur... »

Nous ne mentionnerons ici que deux ou trois productions, qui ne furent pas seulement des paroles, mais des actes ; pas seulement des écrits, mais des œuvres.

En 1840, il fonda « l'Institut catholique » et la revue portant ce nom. Il avait l'intention « de donner à la ville de Lyon une place comme témoin et acteur dans le travail du monde intellectuel.... » L'Institut, en effet, groupa autour de lui des théologiens, des jurisconsultes, des historiens, des orateurs, des artistes : Mgr Pavie, Mgr Plantier, M. Audin, Charles de Sainte-Foy, H. de Bonald, Roselly de Lorgues, le comte de Montalembert, Lacordaire, Bossan, Bonnassieux, Fabisch, etc. M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, donna son autorisation à l'œuvre, et, gracieusement, souscrivit à la publication de la revue. Celle-ci ne cachait pas son intention de lutter pour la liberté de l'enseignement, détail piquant qui nous ferait malgré nous, *laudatores temporis acti.*

« De ce monde d'or où nous allons entrer » disait le programme, « nous ne bannirons que ce qui diviserait les cœurs, la politique et la controverse, fidèles à cette maxime de Trithemius, abbé de Spanheim, *tantum cognoscimus quantum diligimus* ». N'était-ce pas une noble entreprise, le rêve d'un esprit tout empreint de la mansuétude du Christ... ? Autant qu'il est permis en ce monde, les Facultés catholiques accompliront ce que notre ami eut le mérite de pressentir.

Poussé par un ardent amour de Jésus-Christ vers un ordre de choses plus mystiques, il trouva dans son cœur autant que dans son intelligence l'idée d'une publication sans précédent jusqu'alors, consacrée tout entière au culte du Dieu caché sous les voiles eucharistiques, du Dieu Créateur et Rédempteur, qui a voulu se rapprocher des pauvres enfants des hommes, non seulement dans son Incarnation et sa Passion, mais encore dans sa Présence réelle, pour mieux les consoler, les sauver et les bénir... Lorsque parurent les premiers numéros des *Annales du Très*

Saint Sacrement, les saints s'en émurent ; le Vénérable curé d'Ars à qui on les montra eut des larmes de joie dans les yeux, avec effusion il bénit l'auteur, et cette bénédiction semble avoir rejailli sur sa famille. Le Saint-Père, Pie IX, informé par une dame pieuse de la publication des *Annales*, se montra très satisfait ; *proprio motu*, il décora leur fondateur de l'ordre de Saint-Sylvestre... Elles existent encore après tant d'années, et surtout elles ont eu l'honneur d'inspirer des publications analogues dans plusieurs diocèses.

Une autre œuvre méritoire et fertile fut celle des Douze Apôtres. De la considérable correspondance que Rivet dut entretenir, bien des plaintes sur les difficultés du recrutement du clergé se firent jour. Frappé du danger de voir tarir dans sa source le dévouement sacerdotal, Rivet montra un remède... et l'œuvre apostolique prit sa naissance, l'excellent M. Blanchon l'a dit fort bien dans son *Echo*, « comme un humble ruisseau qui devint ensuite un grand fleuve », sous la direction de zélés ecclésiastiques et la protection de nos archevêques. Ce fut aussi un de nos amis qui créa la première des *Semaines religieuses*, bientôt suivies de beaucoup d'autres.

Rivet a traité bien des sujets divers, et cela, soit dans les huit volumes in-8° de la *Revue de l'Institut*, soit dans les *Annales*, soit dans les journaux de Lyon. Il écrivit un certain nombre de petits livres et brochures ; mais, c'est le cas de plus d'un auteur de talent, le torrent de la publicité, au milieu de beaucoup d'eaux plus ou moins bourbeuses, entraîne dans la mer de l'oubli bien des parcelles d'or.

En résumé, si Rivet ne mit pas à la réalisation des œuvres dont il eut l'idée, autant de suite que d'autres ont pu le faire, c'est que bien peu d'hommes possèdent à la fois toutes les aptitudes. Il était un méditatif, un penseur, un chercheur ; une découverte faite et signalée, il laissait l'application à d'autres, et avec quel désintéressement !.. Que d'éditions de bons livres il a indiquées ! Avec quelle obligeance n'aidait-il pas les hommes de lettres besogneux ou seulement embarrassés ! C'est bien à cette abeille allant de fleur en fleur cueillir le miel de la vérité et de la sagesse qu'on peut dire le : *sic vos non vobis mellificatis apes.*

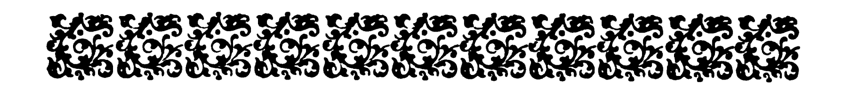
Ballanche eut été fort indulgent pour elle ; n'a-t-il pas dit quelque part : « les hommes de choix qui marchent en avant, ne sont point cependant créateurs... mais ils ont le don de lire dans le fond des choses. » Le fond des choses, pour Rivet, c'était les lettres

les sciences et les arts se dévouant à la glorification du christianisme, pour sauver les âmes et assurer les vrais et pacifiques progrès de la civilisation moderne. « Si nous savions combien une âme est belle... ! » lui avait dit un jour le P. Lacordaire. Cette parole avait pris corps en notre ami, il aimait les âmes ; à ce point que passant parfois à côté d'un inconnu, il éprouvait en le regardant comme un choc électrique, et aurait voulu se jeter dans ses bras.

Puisque nous parlons du célèbre restaurateur de l'ordre de Saint-Dominique, citons son opinion — très dominicaine — sur ce bon Rivet qu'il affectionnait. « Quel puissant ouvrier, quel utile auxiliaire n'eût-il pas fait dans une congrégation ! » disait-il avec un soupir de regret. Pour nous, nous avons souvent regretté que Rivet n'ait pas vécu à Paris ; là, il serait devenu probablement un journaliste célèbre. Pourquoi ces regrets ? Dieu n'a besoin de personne ; le P. Lacordaire est mort en se frappant le front, et disant, malgré sa haute vertu : il me semblait que j'avais là encore pour dix ans d'activité.... Rivet s'est incliné tranquillement devant la mort. Il est vrai que le patient aveugle allait voir, et voir dans la lumière céleste, et que la bibliothèque vivante (ses amis l'appelaient ainsi) allait lire dans le grand livre de la création divine ! Sa vie avait été pure et idéale, sa mort fut pieuse et sainte.

On peut, avec assurance, et en pensant au ciel, graver sur sa tombe ces paroles de l'Ecclésiaste : *Sapientia confortavit sapientem !*

DE GEORGE-VILLATES.



BIBLIOGRAPHIE

Vie de saint Hugues, chartreux, évêque de Lincoln (1140-1200), par un religieux de la Grande-Chartreuse. Un vol. grand in-8, xvi-578 p. Montreuil, typographie de Notre-Dame des Prés, 1890.

« Trois noms suffisent pour caractériser le temps où vécut le saint dont nous essayons par obéissance d'écrire la vie. Il naquit au moment où saint Bernard remuait le monde chrétien par sa puissante éloquence ; il fut appelé en Angleterre quelques années après le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, et il mourut sous le pontificat d'Innocent III. Dans une sphère plus restreinte et avec moins de retentissement que ces trois héros du moyen âge, saint Hugues de Lincoln a déployé un courage et un zèle non moins remarquables. Il a été, lui aussi, au poste que la Providence lui a désigné, un grand moine, un grand évêque, un grand défenseur de l'Eglise et de la Papauté. »

Telles sont les premières lignes de la préface. L'auteur indique ensuite les sources où il a puisé. La principale est intitulée : *Magna vita*. Elle est l'ouvrage d'Adam, bénédictin anglais, qui fut le chapelain de saint Hugues. Le nouvel historien est chartreux, et très chartreux, car à chaque page se révèle son amour pour sa chère solitude, pour sa cellule, pour son ordre ; les lecteurs trouveront néanmoins que, par son érudition et ses patientes recherches, il mérite aussi le nom glorieux de bénédictin. Voici comment il nous expose exactement, quoique avec trop de modestie, l'économie de son œuvre :

« Nous avons tantôt abrégé, tantôt complété, tantôt ordonné d'une manière qui nous a paru plus claire et plus opportune, la narration du chapelain de saint Hugues. Nous y avons joint, autant qu'il nous a été possible, le cadre historique que l'auteur du

moyen âge supposait assez connu de ses lecteurs, et nous y avons entremêlé quelques courtes et sobres réflexions. Ainsi conçue, notre œuvre est avant tout une œuvre d'édification, destinée à nourrir la piété, plutôt qu'à satisfaire la curiosité. »

C'est une vie fort intéressante et mouvementée que celle de saint Hugues. Né au château d'Avalon, en Dauphiné, élevé à l'école monastique de Villard-Benoît, il se sent attiré, après une visite à la Grande-Chartreuse, à cette belle vie contemplative, et il répond généreusement à l'appel de Dieu. Il était procureur du couvent, lorsque Henri II d'Angleterre le demande pour le mettre à la tête de la chartreuse de Witham, qu'il venait de fonder. Bientôt les qualités du saint moine le font élire à l'évêché de Lincoln.

Il y fit grande et belle figure, et, pendant près de quinze ans, il lutta avec autant d'esprit que de courage pour l'indépendance de l'Eglise. A genoux devant Dieu, il savait se tenir debout devant César; doux aux pauvres, aux humbles et aux petits, il était ferme devant les puissants du monde. Il se fit estimer et respecter d'Henri II, le meurtrier de saint Thomas Becket; et Richard Cœur de Lion disait, après lui avoir parlé : « Vraiment, si tous les évêques étaient comme celui-là, aucun prince, aucun roi n'oserait lever la tête devant eux ! » Saint Hugues ne remplissait pas avec moins de soin les devoirs de sa charge pastorale dans son diocèse : il stimule le zèle de son clergé pour le salut des âmes, encourage les études et fait construire une cathédrale magnifique.

L'auteur, dans un récit vivant, nous transporte au XIIe siècle, mais il n'oublie pas que nous vivons au XIXe. Son livre, qui est une belle page d'histoire, est aussi une page remarquable d'apologétique, et, à l'occasion, les préjugés aujourd'hui en honneur sont attaqués et dissipés. Cette lecture est non seulement instructive et fortifiante, mais encore elle charme et édifie profondément. On y sent une onction douce et pénétrante qui touche l'âme, la rend meilleure et la porte à Dieu.

L'ouvrage est bien divisé; les questions sont traitées largement. Le style est clair, aisé, naturel, ordinairement calme, quelquefois ému, toujours intéressant : les lecteurs de la *Revue hebdomadaire du diocèse de Lyon* ne l'ont pas oublié et le reconnaîtront facilement.

L'appendice contient plusieurs chartes et documents curieux et utiles à connaître. L'impression typographique ne laisse rien

à désirer. De belles et nombreuses illustrations ornent et expliquent le texte.

En résumé, l'ouvrage est beau et il est bon : il plaira et fera du bien.

C. CHAMBOST.

History of the later Roman Empire from Arcadius to Irene (395 A. D. to 800) by J. B. BURY. 2 vol. in-8° XXXIV-482 p., XXIV-597 p. — Londres, Macmillan, 1889.

Le progrès des sciences historiques a nécessité une refonte complète de l'œuvre de Gibbon. Depuis un demi-siècle, les sources sont plus nombreuses, mieux connues ; les points de vue ont changé, et les historiens ont appris à juger, avec plus d'impartialité, les hommes et les événements. Déjà certaines parties de cette longue période de temps que Gibbon avait parcourue dans son ouvrage : *History of the decline and fall of the Roman Empire*, ont été traitées à nouveau avec plus d'ampleur et d'intelligence (1). M. Hodgkins, dans son livre *Italy and his Invaders*, a raconté l'histoire des invasions barbares ; M. Finlay ouvre son *History of the Byzantine and Greek Empires* par la dynastie Isaurienne. Mais, à l'exception de quelques travaux assez incomplets sur Justinien, la littérature anglaise n'offrait aucune contribution sérieuse à l'histoire de l'Orient, depuis Arcadius jusqu'à Léon III l'Isaurien.

M. Bury a écrit son *History of the later Roman Empire* pour combler cette lacune ; ainsi s'explique la disproportion manifeste entre les diverses parties de son œuvre. Pour lui donner des limites historiques bien déterminées, il raconte les événements de l'an 395 à l'an 800 ; mais, pour les parties déjà traitées par d'autres historiens, il se contente de résumer les événements. Tout ce qui concerne en particulier l'Occident est plutôt indiqué qu'exposé, tandis que les guerres aux frontières orientales de l'Empire et dans les Balkans sont racontées en détail.

L'ouvrage est divisé en six livres. Le premier livre, qui forme introduction, est consacré à étudier les rapports du christianisme et du paganisme au IVe siècle, l'influence du christianisme sur la société, les causes qui ont amené la ruine de l'Empire romain, l'administration de l'Empire.

(1) Il est inutile de dire que le travail de Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, aurait besoin aussi d'un remplaçant. Malgré les additions qu'y ont faites Saint-Martin et Brosset, l'ouvrage est à refaire.

L'auteur cherche à expliquer le succès du christianisme, et, si nous avons bien compris sa pensée, il ne répugnerait pas à l'attribuer à des causes naturelles, telles que l'état général des esprits, la direction des idées, le besoin de moralité qui s'était déjà traduit par le stoïcisme, les doctrines de fraternité qu'enseignait le christianisme. Sans vouloir nier que le terrain fût préparé par des causes diverses à la victoire du christianisme, et tout en jugeant qu'il est bon de les rappeler, mais en les réduisant à leur juste valeur, nous croyons qu'il sera toujours impossible d'expliquer le triomphe du christianisme, si on ne rappelle pas son origine divine, et si l'on n'en attribue pas le succès à l'élément surnaturel, qui en a été le vrai. pour ne pas dire le seul producteur. On a vu, d'ailleurs, naître artificiellement, à cette époque, des doctrines et des sociétés, essayant une contrefaçon du christianisme. Si les moyens naturels étaient suffisants pour assurer le triomphe d'une idée religieuse, le syncrétisme du IIIe siècle ou le néoplatonisme avaient au moins autant de chance de succès que le christianisme, sinon davantage. Et pourtant ils n'ont pas vécu ; ils avaient l'appui des grands de ce monde et des savants, mais il leur manquait d'avoir un Dieu pour fondateur, pour maître et pour soutien.

Nous féliciterons M. Bury de n'avoir pas suivi ces historiens qui attribuent la décadence de l'Empire romain au christianisme; il en marque les vraies causes : la décroissance de la population, l'aggravation des impôts et l'établissement des barbares à l'intérieur de l'Empire. Il croit cependant que l'idée chrétienne, plutôt individualiste qu'universelle, comme l'était le principe romain, a contribué pour sa part à la ruine.

Nous ne nierons pas que le christianisme, en introduisant dans le monde ou en affirmant plus fortement l'idée de la valeur particulière de l'individu, ait pu, à la longue, totalement détruire l'idée romaine de l'omnipotence de l'Etat ; mais en quoi ce changement, qui ne s'est opéré que très lentement, aurait-il pu si brusquement affaiblir l'Empire et en désagréger les éléments ? L'Empire romain, comme tous les empires trop étendus et formés de peuples divers, ayant souvent des intérêts opposés, devait périr. Les barbares n'auraient pas hâté le moment, que la désagrégation se serait faite quand même. Il s'est maintenu plus longtemps en Orient, parce que, plus compact et formé de peuples plus homogènes, il pouvait mieux résister à ces causes intérieures de dissolution.

M. Bury, on le voit, ne se tient pas assez en garde contre les généralisations. Nous pourrions en trouver encore un autre exemple dans ses considérations sur la grande peste de 542. Quelque terrible qu'ait été ce fléau par sa durée et par le nombre des victimes, quelque influence qu'il ait pu exercer sur l'état des esprits, nous avons peine à croire qu'il ait marqué le point où a fini l'ancien moyen âge et commencé le nouveau. La marche de l'histoire est lente et progressive, et ne procède pas par des sauts aussi brusques.

Le deuxième livre raconte les événements depuis la mort de Théodose jusqu'à l'avènement de Léon Ier. L'attention est portée d'une manière plus spéciale sur l'Orient ; le conflit entre l'impératrice Eudoxie et saint Jean Chrysostome est exposé en détail et jugé avec impartialité et sympathie pour le grand évêque. Les luttes religieuses, arianisme, nestorianisme, monophysitisme, sont plutôt effleurées que traitées. Il en sera d'ailleurs ainsi dans tout le cours du livre, toutes les fois qu'il s'agira de questions théologiques. Il n'y a pas lieu d'en faire un reproche à l'historien, malgré le rôle important que ces questions jouèrent dans la vie de ce temps-là. Les invasions qui bouleversèrent l'Occident sont bien résumées.

Le troisième livre est consacré à la dynastie de Léon le Grand. Les guerres contre les Vandales, les Ostrogoths et les Perses en forment la substance.

Le quatrième livre, le plus considérable de l'ouvrage, a pour titre la Maison de Justin, mais c'est Justinien qui en est, à bon droit, la figure dominante. M. Bury essaie de retracer le portrait du grand empereur. A dire vrai, la tâche n'est pas sans difficultés. Les sources sont doubles et contradictoires. Si l'on s'en tient aux annales publiques, ou si l'on juge l'empereur sur ses actes, on ne pourra refuser son admiration à cet homme, tout à la fois destructeur et créateur, dont l'activité s'est fait sentir dans la guerre, dans la législation, dans les arts, dans la théologie. Mais tout autre est le jugement de l'historien si l'on ajoute foi aux *Anecdota* de Procope. Sur la question d'origine et sur la valeur historique de cette histoire secrète, M. Bury se range à l'opinion de Ranke. Procope n'en est pas l'auteur ; toutefois, la base de ces *Anecdota* est un diarium, tenu par cet historien, dans lequel un interpolateur aura incorporé toutes les calomnies, courant à Constantinople et dans l'empire, contre Justinien et l'impératrice Théodora.

Après un résumé des guerres en Occident, de la reprise de l'Afrique et de l'Italie, l'auteur raconte en détail les expéditions contre les Perses et les Lazes. Vient ensuite l'énumération des réformes judiciaires et administratives. Mais bientôt l'œuvre de Justinien se désagrège ; de tous côtés l'empire est attaqué. Les Slaves et les Avares traversent le Danube, les Perses ravagent l'Orient, et les Lombards envahissent l'Italie.

Héraclius jette un dernier reflet de gloire sur les armes romaines ; mais les Arabes entrent en scène et arrachent à l'empire ses belles provinces d'Orient. Les Slaves et les Bulgares s'établissent dans la péninsule des Balkans, Constantinople même est attaquée, et les frontières sont battues par la marée toujours montante des Barbares.

Le cinquième et le sixième livre sont consacrés à retracer cette lutte entre l'empire et les envahisseurs de toute nationalité. Une attention spéciale a été donnée à la guerre contre les Slaves.

L'histoire de la littérature a été traitée en détail et avec compétence ; cinq chapitres lui ont été consacrés. Le court exposé de l'art byzantin est dû à la plume de Mme Bury. Les mœurs et la vie sociale du temps ont été décrits avec soin ; enfin, l'auteur résume à leur date les querelles religieuses, si nombreuses à cette époque.

On lira avec profit et sans fatigue le travail de M. Bury ; il est écrit d'un style simple et élégant, sans déploiement exagéré d'érudition. Peut-être trouvera-t-on la narration un peu sèche ; mais le plan de l'œuvre ne comportait pas les développements qui auraient donné au récit plus de vie et plus de mouvement.

Soyons reconnaissant à l'auteur de nous avoir retracé, dans un livre abordable, l'histoire d'une époque que, sans lui, il faudrait étudier dans la Byzantine ou dans les indigestes compilations allemandes.

E. JACQUIER.

Traité d'Iconographie chrétienne, par Mgr BARBIER DE MONTAULT, ouvrage orné de 39 planches comprenant 394 dessins par M. H. NODET, architecte. Paris, L. Vivès, 1860. 2 vol. in-8°, 410 et 513 pp.

« L'iconographie chrétienne, dit Mgr B. de M., par suite de recherches spéciales et grâce à l'impulsion donnée par les études archéologiques, est devenue une *science*, c'est-à-dire qu'elle a ses règles et ses principes (p. 1). » Ce traité est donc une sorte



de « grammaire à l'aide de laquelle on apprendra sans peine les règles de l'iconographie chrétienne » (p. 3). L'ouvrage se divise en 19 livres. Avec le premier, nous abordons les *Notions générales :* nimbe, auréole, gloire, couronne, trône..., cheveux et barbe, vêtements, etc. A chacune de ces notions l'auteur s'applique à donner une définition, puis une explication, appuyées sur des textes choisis et probants ; vient ensuite la forme des types, leur distinction, leur histoire. Un exemple fera aisément comprendre. Prenons la *Bénédiction :* « La bénédiction, étymologiquement, consiste à *dire du bien* à quelqu'un... c'est un *geste de la main droite...* Les Grecs forment avec les doigts les noms abrégés de Jésus et de Christ : l'index se tient droit et le medius se recourbe en C, forme archaïque du *sigma*, ce qui fait l'initiale et la finale de IησουC ; le pouce se croise sur l'annulaire et le petit doigt se recourbe en C, d'où résulte... ΚριστοC... Chez les Latins, les trois premiers doigts sont levés et les autres repliés, par allusion aux trois personnes divines ; la bénédiction est propre à *Dieu*, aux *anges* et aux *évêques* (1). » Suit la façon dont chacune des personnes bénit, et à la fin du chapitre (comme d'ailleurs de tous les autres) on énumère les « types iconographiques », c'est-à-dire des exemples nombreux, choisis dans tous les siècles et dans toutes les écoles, mettant sous les yeux la représentation des formes expliquées dans le texte.

Le second livre s'occupe du temps : les mois, les calendriers, les jours, les heures, les saisons défilent tour à tour ; il y a là un nombre surprenant de textes latins et vieux français, de vers mnémoniques, de références à des ouvrages spéciaux, ce qui suffit à prouver la justesse des paroles de l'auteur : « Ces pages sont le fruit de plus de trente années d'expérience. »

Nous ne saurions passer en revue ces milliers de renseignements ; l'ouvrage, d'ailleurs, s'analyse difficilement, de même qu'on a peine à analyser un dictionnaire. Prenons dans un des livres les plus intéressants, « les sacrements », le chapitre concernant le baptême ; nous y trouvons le sommaire suivant, qui indique bien tout ce que l'auteur a su renfermer en ces quelques pages : « *Le Baptême :* Définitions. Eléments qui le composent. Cuve baptismale et baptistère. Chrémeau. Modes d'administration. Baptême d'eau, de sang et de désir. Les quatre nations. Ange gardien. Prophètes. Figures dans l'ancienne loi.

(1) I, 61.

Couleurs symboliques. Baptêmes célèbres. Saints baptiseurs. Ouvrages à consulter. Types iconographiques. » L'auteur, qui est resté si longtemps à Rome, connaît bien la tradition romaine; on voit que les grands auteurs d'archéologie, Bosio, Garucci, de Rossi, lui sont familiers, il cite souvent même la tradition grecque en iconographie, ce qui est fort précieux; le musée du Louvre et celui de Lyon sont également mis à contribution pour ce qui touche au moyen âge français; l'auteur a soigné aussi la partie bibliographique, ce qui facilitera les travaux de ceux qui voudraient approfondir telle ou telle question.

Plusieurs de ces chapitres ont dû coûter beaucoup de travail: dans celui, par exemple, qui est intitulé « les patrons des corporations ouvrières », l'auteur énumère 243 corporations, dont il cite, avec explications, les saints patrons; aucune n'est oubliée, pas même celle des bourreaux, qui doivent s'adresser à saint Adrien. Ailleurs, il donne « la nomenclature exacte des armes des différents ordres religieux » (1), travail délicat, parce que, dans le haut moyen âge, « on semble ne tenir compte que des pièces de l'écu sans prendre garde souvent aux couleurs qui doivent les distinguer, en sorte que, vu la multiplicité des variantes, il est souvent impossible de les blasonner correctement » (2).

Félicitons l'auteur d'avoir su s'affranchir de certaines erreurs qui, encore aujourd'hui, trouvent crédit auprès de beaucoup; le nimbe, par exemple, n'est pas d'origine chrétienne, les païens le connaissaient et l'employaient (I, 32); le sigle I H S doit se lire Ιησους et non *Jesus Hominum Salvator*, cette dernière interprétation « n'est pas antérieure au XVIIe siècle et elle émane des jésuites » (II, 102): les lettres M, A entrelacées se lisent Maria, et non *Ave, Maria* (II, 196). Autre observation: « Il n'existe pas de portrait authentique de Notre-Seigneur » (II, 106), le portrait tracé par le proconsul Lentulus est d'une authenticité très douteuse; l'iconographie ne nous apprend rien à ce sujet, c'est ainsi que les artistes des premiers siècles représentent toujours Notre-Seigneur sans barbe. De même « il n'existe pas de portraits authentiques de la sainte Vierge... les vierges dites de saint Luc sont des œuvres byzantines » (II, 212); la plus ancienne représentation que nous en ayons se trouve à la cataombe de Priscille; cette madone est, d'après M. de Rossi, de la fin du

(1) I, 337.
(2) Ibid.



premier siècle ou du commencement du second ; elle n'a qu'une robe et un voile, ne porte pas de manteau et a les bras nus, à la romaine. Les portraits de saint Pierre et de saint Paul sont mieux connus. Boldetti a découvert, à la catacombe de Priscille, une médaille du Ier siècle (1) : la tête de saint Pierre y est représentée couverte d'une chevelure courte et bouclée ; la barbe est de même ; les traits sont rudes et un peu vulgaires ; saint Paul a un aspect plus noble et plus fin, le front est chauve, la barbe épaisse (2) ; aussi protestons-nous, avec Mgr B. de M., contre le type usité depuis la fin du XVe siècle et absolument antitraditionnel « qui représente saint Pierre le crâne dénudé et le front garni d'une mèche de cheveux ».

La fin du second volume est occupée par l'iconographie des saints : c'est une liste alphabétique où le nom de chacun d'eux est accompagné de ses attributs, avec les explications qu'ils comportent ; quand il y a lieu, on cite les monuments où on en peut voir la représentation (3). Cette liste est ce que nous avons de plus complet en ce genre ; j'y ai compté 1064 saints ; elle surpasse en exactitude celle du « Dictionnaire iconographique » de Guénébault ; on voit que Mgr B. de M. a profité des nombreux travaux qui se sont faits depuis trente ans.

Nous nous permettrons, pour faire notre devoir de critique, de signaler à l'auteur quelques omissions et certaines erreurs de détail. Parmi les représentations eucharistiques, il faut ajouter le repas symbolique des sept disciples de Tibériade (Jean, XXI, 1-14), qu'on rencontre souvent dans les catacombes (cim. Calixte, chambres des Sacrements, etc.). Un symbole de l'Eucharistie que je n'ai pas trouvé cité est « le vase de lait » (4) ; on vient, cette année même, de découvrir un autre exemple de cette représentation (maison des saints Jean et Paul au Celius). La

(1) Cf. *Bullet. archéol. chrét.*, 1869, p. 44, n° 7 ; Northcote : *Rome souterraine*, trad. Allard, 1877, p. 414.

(2) Cf. Saint Jérôme : *Comment. in Epist. ad Galat.*, I, 18, dans Migne, VII, 329.

(3) Exemple : « *Agnès* (sainte) v. m. : *agneau* à nimbe crucifère avec lequel elle apparut après sa mort (fresq. du Sacro Speco à Subiaco (XIVe s.) ; *anneau* que lui apporte du ciel une colombe ; *bûcher* sur lequel elle fut mise ; *glaive* de sa décollation ; *chevelure* qui, dans le lupanar, couvrit sa nudité ; *deux couronnes* en signe de martyre, et de virginité ; *chapelet* (XVe s.) »

(4) Cf., dans les *Lettres chrétiennes* (mai-juin 1882, pp. 23 et suiv., juillet-août 1882, pp. 233 et suiv.), l'intéressante discussion à ce sujet entre E. Cartier et dom Fromage.

« vie des chrétiens » est symbolisée, dans les catacombes et dans le haut moyen âge, tantôt par des empreintes de pas, ***cursum consummavi***, tantôt par un athlète, ***athleta Christi***, tantôt par un coureur, ***curramus ad propositum nobis certamen.***

« Le xve siècle a commencé à étaler le sein de la Vierge dans l'allaitement », dit l'auteur (I, 58) ; le fait se voit déjà sur la mosaïque de la façade de Sainte-Marie au Transtévère, qui est du XIIe siècle (Innocent II et Eugène III) (1).

Quelques exemples auraient pu, à notre avis, être mieux choisis ; mais nous ne voulons pas nous étendre outre mesure sur ce sujet, et nous terminerons en signalant à l'auteur quelques répétitions, I, 78, et II, 149, et certaines erreurs typographiques : I, 62, fig. 56 (et non 58) ; I, 288, fig. 161 (et non 164) ; II, 138, fig. 285 (et non 235).

En somme, ces deux volumes sont ce que nous avons de mieux sur l'iconographie chrétienne ; de bonnes tables permettent de trouver immédiatement le sujet qu'on cherche ; les gravures sont exactes et bien imprimées. Il nous reste, en terminant, à souhaiter à l'ouvrage le succès qu'il mérite ; il le trouvera, croyons-nous, auprès du clergé, car, ainsi que le dit Mgr de M., « l'archéologie religieuse est une science que les eclésiastiques ne peuvent plus ignorer », et nous nous associons au vœu qu'il émet : « Le moyen le plus sûr ou le plus prompt serait assurément de l'enseigner au séminaire (2). »

J. B. M.

Le Procès de Jehanne la Pucelle. Manuscrit inédit légué par Benoît XIV à la bibliothèque de l'Université de Bologne, et publié avec une introduction par l'abbé A. du Bois de la Villerabel. — Saint-Brieuc, impr. René Prud'homme, 1890. 1 vol. grand in-18, c-212 p.

Monseigneur de Saint-Brieuc écrit à l'auteur : « Cette publication ne manque point d'opportunité, au moment où la France, faisant écho à la voix de deux de ses évêques, s'apprête à élever à sa libératrice le tardif mais digne monument de sa reconnaissance, à la veille peut-être du jour où le souverain Pontife met-

(1) Sur la question de la nudité dans l'art chrétien primitif, on peut lire quelques pages très sensées de M. P. Allard dans les *Lettres chrétiennes* (mai-juin 1881, pp. 20 et suiv.).

(2) I, 4.

tra le sceau à la glorification de notre héroïne par l'introduction de la cause de sa béatification. » Le manuscrit dont nous nous occupons est ainsi intitulé : « Transompt du Procès de Jehanne la Pucelle... a commencé d'extraire d'un livre vieulx, escrit en parchemin et bele letre à la main et bien illuminé avec ymages et figures adaptées au faict et couvert de velours bleu, semé de fleurs de lys de soye jaulne qui fut donné a Monsieur le cardinal d'Armagnac ces jours passés, le xxve jour de mars 1569. »

D'après ce titre obscur, ce serait une traduction (transompt) faite sur un instrument latin du premier et du second procès, que l'auteur aurait abrégé ; il aurait mis en français les trois consultations et la sentence ; quant aux dépositions des témoins faites à Guillaume Bouillé, il les a trouvées et laissées dans la langue du temps.

L'ouvrage contient quatre parties. Dans la première, nous assistons au procès de Jeanne, fait par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et frère Jehan le Maître, vicaire général du grand inquisiteur. On lui reproche particulièrement son costume masculin : « les saintes lui enjoignirent par le mandement de Dieu qu'elle vestit et portast habit d'homme, lequel elle a porté et porte encore... et dist qu'elle aymeroit plustost de mourir que de laysser l'habit viril et a préferé et mieux aimé ne assister oncques aux offices de la messe ne recevoir la sacrement de l'hautel à Pasques que laisser et abandonner l'accoutrement de l'homme et reprendre l'habillement de la femme » (p. 21-22) ; plus loin, on voit se répéter le même blâme (p. 24). Après le procès, écoutons la condamnation : « Avons décreté et deliberé t'abandonner à la justice... en priant et requerant à la séculière poteste qu'il luy plaise au dessoubs de mort et abcission et mutilation de membre, moderer sa sentence envers toy (p. 43). »

Le crime est commis; mais le bûcher n'est pas éteint qu'une vague terreur s'empare du peuple ; le bourreau lui-même fut « frappé et esmeu d'une merveilleuse repentance et terrible contricion comme tout desespéré, craignant de non jamais scavoir impetrer pardon et indulgence envers Dieu de ce qu'il avoit faict a ceste saincte femme » (p. 57). Mais déjà sonne l'heure de la réhabilitation. La deuxième partie de notre manuscrit contient les « noms surnoms et depositions des tesmoings par moi Guillaume Bouillé... en vertu et vigueur de la commission que le Roy de France me donna sur ceste affaire... de ceux qui furent jurés et examinés... sur aucuns articles déclarés en la commission du

procès de Jehanne » (p. 49). Ce procès de réhabilitation est de 1449, on y trouve les dépositions de frère Ysambert de la Pierre, des dominicains frères Jehan Toutmouillé, Martin Ladvenu « espécial confesseur et conducteur de ladicte Jehanne en ses derniers jours » (p. 61), Guillaume Duval, des maistres Guillaume Manchon, Jehan Massieu, curés à Rouen, et Jehan Beaupaire, chanoine ; leurs dépositions sont d'autant plus intéressantes qu'ils sont tous témoins oculaires et ont assisté au premier procès.

Avec la troisième partie nous abordons les « opinions » où consultations des docteurs. D'abord, messire Paul du Pont, « advocat concistorial en Parlement », se pose quelques doutes qu'il résout ensuite : « Si on doibt croire et estimer que ses révelations et apparitions luy ont esté faictes par les bons esprits ou par les maulvais »; messire Théodore « des auditeurs de la Roue » prouve que « quant au regard des articles extraits et tirés des confessions de Jehanne... il est assez notoire et manifeste à celluy qui les vouldra recourir et regarder sommairement qu'ils ont esté assez injustement et malsainement composés et digérés » ; l'opinion de maistre Pierre l'Hermyte, « soubdoyen de l'Eglise de Sainct-Martin de Tours, » nous éclaire sur le point « se le procès et la sentence estoient vaillables et raisonnables et coetera » ; or « puisque ladicte deffuncte ne offensa poinct au territoire de l'évesque de Beauvays et que autrement elle n'estoit poinct sa subjecte, je dis qu'il ne pouvoit, ne devoit aucunement avoir la cognoissance de son cas ». Vient enfin la sentence de réhabilitation prononcée par « Jehan revérend Père en Dieu, arcevesque de Reims, et Guillaume, revérend Père en Dieu, evesque de Paris, et Richard, par la grâce de Dieu evesque de Coutances, et Jehan Brehal, docteur en theologie de l'ordre des Frères Prescheurs, inquisiteur d'heresie et idolatrie au royaulme de France, Juges delegués et ordonnés par nostre sainct Père le Pape Moderne » ; écoutons-les : « Nous... proferons prononçons, decernons et declarons que ledict procès et la sentence sont pleins de fraude, cavillation, iniquité... les cassons, irritons, annulons et evacquons de toute force, puissance, valleur et vertu... » (7 juill. 1456). C'est sur cette bonne impression que nous quittons ce livre ; il nous a fait passer de bien doux moments. Avec Monseigneur de Saint-Brieuc, nous applaudissons de tout cœur à l'heureuse publication de ce manuscrit.

J.-B. M.

Félix Longueville, l'Epicier de la Drôme, bienfaiteur insigne de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Notice biographique. — Brochure. Valence. imprimerie Valentinoise.

Les lecteurs assidus des *Annales de la Propagation de la Foi* ont souvent remarqué depuis un bon nombre d'années les libéralités soutenues et extraordinaires d'un modeste associé, surnommé l'*Epicier de la Drôme*, mort à l'hôpital de Romans le 7 août 1889. C'est en offrant tout son superflu et une bonne partie de ce que la plupart regardent comme nécessaire, que Félix Longueville a pu, au cours de sa laborieuse vie, donner une véritable fortune aux Missions catholiques. Nul n'avait mieux compris l'œuvre de la Propagation de la Foi, comme aussi cette parole du Sauveur : *Amassez-vous des trésors dans le ciel*. C'est à la mémoire de cet humble et grand chrétien que M. l'abbé Perrossier a consacré cette notice, dont une partie avait déjà été publiée dans l'*Univers* et que beaucoup de feuilles religieuses avaient reproduite. On la trouvera ici plus complète et toujours aussi attachante. Elle est précédée d'une lettre de Mgr l'Evêque de Valence. E. B.

Vie admirable de S. Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus, d'après ses mémoires, écrits par ordre de ses supérieurs, traduite de l'espagnol par un Père de la même Compagnie. In-12, xxxvi-378 p. — Paris, Retaux-Bray.

Il ne faut pas confondre le saint Frère Alphonse Rodriguez, entré dans la Compagnie à l'âge de quarante ans et mort à quatre-vingt-sept ans, en 1617, avec le Père Rodriguez, le savant autant que pieux auteur du *Traité de la Perfection chrétienne*. Mais tous ceux qui ont goûté le traité du second admireront, dans le premier, non seulement ses vertus, mais encore sa connaissance profonde des voies de Dieu. Tant il est vrai que la piété et la science se réunissent toujours de quelque manière et dans la même lumière divine, à cette hauteur qu'on appelle la sainteté. Le saint Frère coadjuteur avait une grande dévotion pour la sainte Vierge, dont il obtint des faveurs exceptionnelles : cette Vie se recommande donc encore et tout particulièrement aux serviteurs de Marie.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



JÉSUS-CHRIST

ET SON DERNIER HISTORIEN [1].

« Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans les siècles des siècles. » Signe de contradiction pour toute la durée des temps, et sans fin à l'ordre du jour de la science, il est le sujet historique le moins épuisé. Les autres personnages soumis à la controverse, obtiennent assez vite un verdict définitif, et leur cause passe à l'état de chose jugée. Or les *Vies* de Jésus se comptent par centaines; malgré quoi on peut assurer que la dernière en date, celle que nous voulons présenter aux lecteurs de l'*Université catholique*, ne sera pas l'édition *ne varietur* de l'histoire du héros divin. Est-ce à dire que cette histoire, après chaque nouvel essai, demeure à ce point en suspens, qu'elle doive être ainsi non seulement rajeunie, mais refaite indéfiniment? Quand nous avons entendu le P. Didon déclarer qu' « il faut que la vie de Jésus-Christ soit racontée suivant les exigences de l'histoire », et que « c'est à ce besoin *profond* qu'essaye de répondre le présent ouvrage » (2), notre pensée s'est reportée sur cette littérature immense que les Evangiles ont inspirée et qui a reproduit sous des aspects si variés la figure de l'Homme-Dieu. Les historiens du moyen âge méditent plus qu'ils ne racontent; leurs écrits sont surtout une adoration

(1) *Jésus-Christ*, par le P. Didon. 2 vol. in-8. 1890.
(2) Introduction, p. III.

et une prière. Plus près de nous, Tillemont, Calmet, enrichissent leurs commentaires de trésors d'érudition. Lorsque la base même de ces puissantes œuvres a été ébranlée par la Réforme, et que l'autorité avec l'authenticité des livres saints est mise en doute, mille mains se lèvent pour la soutenir. On peut sans témérité croire qu'il a été abondamment donné satisfaction à cette première des « exigences de l'histoire », qui est d'en mettre les sources à l'abri de toute contestation scientifique. En tout cas, le livre du P. Didon n'apporte rien de nouveau pour cet objet.

Mais l'histoire ne saurait se contenter de textes même garantis exacts et sincères. Que sont en effet les textes originaux, sinon des procès-verbaux rédigés par des témoins et pour des contemporains ? Ceux-ci comprenaient à demi-mot, car ils avaient sous les yeux la même vie, les mêmes usages, tout ce qui sert de cadre aux faits racontés, tout ce qui leur donne la couleur ou en achève la physionomie. Les destinataires de l'Evangile de saint Mathieu, par exemple, connaissent les deuils bruyants menés au son des flûtes; ils voient tous les jours, aux portes des villes, les aveugles et les lépreux sollicitant la pitié publique; et ainsi des autres détails pittoresques qui remplissent l'Evangile. Eh bien, ce sont ces deuils et ces noces, toutes ces choses locales que l'historien ranimera, s'il veut véritablement faire revivre le passé. Il faut pour cela qu'il recule au delà des textes, et que dans ce lointain il ressaisisse le milieu, le théâtre des origines chrétiennes.

« Or il semble que tout soit mûr pour cette restauration du passé. Jamais l'Orient ne fut mieux connu; les paraphrases araméennes, les traditions contenues dans le Talmud et les écrivains juifs ont été longuement étudiées; l'Egypte et la Syrie, qui laissèrent en Judée de si profonds vestiges, révèlent enfin le secret de leurs institutions; en un mot, la science des antiquités hébraïques est devenue aussi complète et aussi lumineuse que l'archéologie de la Grèce et de Rome. En même temps, de savants travaux de chronologie, appuyés sur les calculs astronomiques, fixent

les dates, les mois et les jours (1). » Pourvu de toutes ces ressources, l'historien n'aura pas de peine à « raconter la vie de Jésus suivant les exigences de l'histoire ». L'avait-on fait avant le P. Didon? Nous n'hésitons pas à répondre : oui. La *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, par l'abbé Fouard — pour ne parler que de celle-là — n'offre à la soi-disant critique de prise sérieuse que du côté de sa parfaite orthodoxie. On peut donc regretter que le savant dominicain ait complètement omis l'histoire littéraire de son sujet, et en particulier la mention des beaux travaux que son livre, plus jeune, malgré ses mérites, ne fera pas vieillir, moins encore oublier.

Le P. Didon a merveilleusement reconstitué le cadre de l'idylle galiléenne et du drame judéen. Les côtés descriptifs et pittoresques de son œuvre en sont l'originalité avouée de tout le monde. Il a vécu de longs mois en Palestine; il a parcouru en tous sens ce petit pays qui fut le berceau du Christ; il en connaît les ruisseaux, les vallées, les routes, les sentiers; il en a exploré les ruines, il s'est promené à Jérusalem, il a médité sur le mont des Oliviers; il a traversé dans une barque le lac de Tibériade et s'est aventuré sur les bords ravagés de la mer Morte; il s'est pénétré de la poésie de ces lieux sauvages, il nous les décrit avec splendeur. A chaque page, le paysage se mêle au récit; il l'éclaire, le vivifie et le colore. Voici le champ des bergers où les plus humbles des Bethléémites entendirent le premier Noël : « Le champ des bergers subsiste encore, les troupeaux y paissent, à la saison d'hiver, comme au temps de Jésus, sous lés oliviers, à travers les terres où reverdit le même gazon, où fleurissent les mêmes anémones. Le culte n'a jamais déserté ce lieu, où resplendit le premier éclat de l'aube naissante du Christ. Le soir de Noël, les Bethléémites accourent vers l'église d'Hélène, dont il ne reste plus que des débris, et dans la crypte à demi ruinée, ils prient les bergers de Beit-Saour, leurs aïeux, qui furent les premiers

(1) *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, par l'abbé Fouard. Préface, XVII.

apôtres. Avec leur long voile blanc, assises en groupe sur les murs renversés, à l'ombre des oliviers plantés à l'entour, ces femmes, vues de loin, rappellent les êtres mystérieux qui ont chanté l'avénement de Jésus. Cette foule a un air de gaieté et de sérénité qui s'harmonise bien avec les souvenirs dont ce champ est rempli, avec cette lumière d'Orient qui embellit tout et donne au rocher stérile lui-même une apparence de richesse et de vie. » C'est ainsi que tout s'imprègne de poésie. Le lac de Génésareth aux « eaux d'opale », la Samarie, l'oasis de la Palestine, Nazareth, Karem, le lieu de naissance de Jean-Baptiste (1), tous les sites, tous les êtres dont se compose le théâtre de la vie de Jésus, se raniment sous le pinceau de l'artiste historien. Un mot suffit à rendre la couleur locale du rendez-vous de Nicodème, de la vocation du péager Mathieu. J'oserai dire que lorsqu'un mot suffit, c'est pour le mieux ; à mon goût, il y a par place abus de coloris; j'aimerais une manière plus sobre. Le cadre est si chargé qu'il absorbe trop l'attention ; l'effet du tableau lui-même en est peut-être diminué.

En toute œuvre historique, la chronologie est essentielle, les dates expriment la distance exacte qui sépare de nous les événements, et ainsi complètent la réalité des faits et des personnages. Or les trois dates qui constituent la chronologie générale d'une existence, à savoir la naissance, l'entrée dans la vie publique et la mort, sont très suffisamment garanties par les documents, en ce qui regarde Jésus, sous la réserve d'une certaine mobilité de frontières. Le P. Didon fait naître Jésus l'an 749-750 de Rome, trois ou quatre ans avant la première année de l'ère chrétienne; le 7 avril de l'an 30 serait le jour du crucifiement. Ce système en vaut un autre du reste. L'auteur a renoncé d'avance aux conclusions sans réplique, dès qu'il s'agirait de serrer de plus près le moment historique.

Nous ne nous arrêterons pas à énumérer les regrets qu'a pu nous laisser la lecture de l'ouvrage. Nos réserves ne

(1) Au gré du P. Didon, lequel cependant n'oppose aucun argument nouveau à la tradition, qui fait naître Jean-Baptiste à Hébron.

porteraient que sur des points secondaires, de menus faits, moins exactement racontés, des assimilations de noms tenues jusque-là pour problématiques et que le P. Didon déclare authentiques sans nouvelles preuves. Le voyage de la Sainte Famille à Nazareth entre Noël et l'Epiphanie, ne devrait, semble-t-il, être mentionné que comme une hypothèse. Une histoire tout à fait scientifique de Jésus-Christ tiendrait utilement compte des variantes intéressantes, sinon importantes des principaux manuscrits, les plus anciens, où elle s'inspire. Le P. Didon n'est point un érudit, au sens spécial de ce mot. Qu'on nous pardonne, si nous osons ajouter qu'il n'est pas nécessaire de l'être pour faire pleine ment revivre Jésus. C'est au midi de l'histoire que l'Homme-Dieu a paru dans le monde. Aucune figure dans le passé sur laquelle rayonne une lumière plus sûre, plus nette ou plus vive. Les évangiles sont là, témoins irrécusables; il n'y a qu'à les suivre pas à pas. L'érudition en rendra sans doute l'intelligence plus complète; mais il ne faut rien exagérer, et si par exemple le P. Didon se trompe sur le point de savoir dans quelle mesure le populaire du temps de Jésus entendait l'hébreu des livres saints, nous ne laisserons pas de croire que son livre a une sérieuse valeur archéologique, et surtout une valeur absolue considérable.

L'art s'accuse dans ce livre par d'habiles groupements de faits, par le relief qu'y prennent des mouvements généraux comme le mouvement de l'idée messianique surexcitée à partir de la conquête romaine; ou bien des épisodes que l'Evangile marque seulement de quelques traits et qui eurent une influence sur le développement de l'œuvre de Jésus : telle la mission du précurseur dans la plaine du Jourdain. La révélation du mystère de la messianité fut progressive; elle se mêla à la prédication du *Royaume de Dieu*. Le royaume de Dieu ! il n'est pas de mot qui revienne plus souvent sur les lèvres de Jésus, ni par conséquent sous la plume des évangélistes. Dès le temps des débuts de Jean-Baptiste, et même plus tôt, le mot était connu. On disait :

le royaume de Dieu est proche. Jésus s'en empare, et il incarne dans ce mot toute son œuvre. D'abord il la sépare, et par ce nom même, des rêves matériels de ceux de sa race. Son œuvre n'est pas juive, elle est humaine, c'est-à-dire qu'elle vise le bien de tous les hommes sans distinction de race.

Et dans cette œuvre tout ramène à ce concept du royaume de Dieu. Si Jésus prêche, c'est pour en donner la nouvelle et en promulguer la loi; s'il prie, c'est pour qu'il advienne; s'il choisit des apôtres, c'est pour le perpétuer; s'il meurt, c'est pour vaincre l'obstacle qui en empêcherait l'établissement. Le règne de Dieu, c'est Jésus. Le P. Didon le montre *croissant*, selon le vœu de Jean-Baptiste, sortant peu à peu de l'obscurité où il a enseveli sa divinité, jusqu'à ce que la plus haute, la plus profonde des révélations messianiques ait été faite : « Le Père et Moi, nous sommes UN. » Toute la psychologie de Jésus dépend de ce principe.

A propos de psychologie, on est parfois inquiet d'entendre développer l'œuvre doctrinale de Celui qui a dit : « le Père et Moi, nous sommes un », comme s'il y avait eu progrès au foyer générateur même, dans la conception de l'auteur. Jésus jouit de ses succès en Galilée : il se console de la défection de quelques disciples, en pensant qu'après tout l'épuration a du bon. « L'échec de sa mission à Jérusalem lui causa la plus grande douleur que puisse éprouver un homme appelé à un rôle public. » N'y a-t-il pas là quelque excès de psychologie humaine, quand il s'agit de l'Homme-Dieu ? D'autres qne nous l'ont craint. C'est une question de mesure à observer ; et aussi peut-être affaire de tempérament chez le critique. Qui a fait Jésus plus homme ou plus humain que les évangélistes, les synoptiques surtout ? Il grandit en âge et en sagesse, il pleure, il *s'ennuie... cœpit tœdere.* Par ailleurs le P. Didon a si nettement affirmé que Jésus savait dès le principe d'où il venait et où il allait. Jésus n'est aucunement un résultat des besoins, des mœurs, des idées de son temps ; pour être homme, il n'est pas Juif avec les étroitesses et le particularisme de cette race. Et s'il ne doit rien, c'est qu'il est par lui-même tout ce qu'il

est; l'aséité est la caractéristique divine; il est donc Dieu.

Plus que les autres historiens, le savant dominicain a fait la part large à la science théologique dans son récit. C'est le côté par où il se distingue principalement de ses devanciers. Çà et là, sans doute, on trouvera la paraphrase du texte sacré un peu abondante, à la manière des orateurs. Mais aussi quel substantiel et utile traité d'*Angélologie* — pour n'insister que sur ce point — sert de préface à l'histoire des relations de Jésus avec les puissances des ténèbres! « Comme la planète se rattache au ciel qui l'enveloppe, l'homme touche par sa pensée, sa liberté, ses passions, aux esprits dont la hiérarchie s'élève entre lui et Dieu. » De là l'originalité de la doctrine du mal dans le christianisme: « Le mal n'est pas seulement un fait humain qui a son origine dans la volonté mauvaise et dans l'hérédité, son occasion dans la fragilité de la chair, son châtiment dans les infirmités et les douleurs physiques; c'est un fait transcendant à l'espèce qui se rattache, en dernière analyse, au monde supérieur des esprits. Le mal auquel est en proie l'humanité a sa cause première dans leurs suggestions, il est une résultante de ce qui s'est accompli dans leurs sphères invisibles. L'homme n'est pas seulement une nature terrestre asservie à des passions, une volonté égoïste et superbe qui tend à se préférer à tout; l'homme est un esprit d'ordre inférieur, livré aux influences perfides et perverses d'esprits plus grands que lui. »

Voilà bien la doctrine contenue dans la tradition catholique. Serait-il téméraire de penser que le P. Didon, en la présentant, sans tempérament d'aucune sorte, telle qu'il la trouve dans son maître, l'Ange de l'école, a trompé l'attente de plusieurs? En tous cas, ce n'est pas ainsi qu'il aura jeté le pont de l'orthodoxie à la science moderne.

Nous nous demandons, avant de finir, si la nouvelle *Vie de Jésus* aura préparé, même à lointaine échéance, la réconciliation entre ces deux puissances : l'orthodoxie et la science. « Le Christ du dogme, dit celle-ci, n'est pas un personnage réel; il ne saurait être accepté par l'histoire;

c'est une création touchante, sublime, de la piété et de la foi, et rien de plus. » Le P. Didon et M. Renan, d'accord peut-être dans la supputation de la chronologie de Jésus, émules en peintures de paysages d'Orient, ne s'entendront pas sur la réalité de Celui que l'un adore comme son Dieu, que l'autre vénère seulement comme un nabi charmant. Entre deux hommes qui partent respectivement de l'un de ces principes : Jésus-Christ est Dieu, Jésus-Christ n'est qu'un homme, la controverse est chimérique. Elle fait songer à deux gladiateurs qui brandissent leurs glaives de chaque côté d'un mur impénétrable : les fers ne se croiseront jamais.

Qu'y faire ?

C'est bien simple : renverser le mur.

Oublions donc un moment ce qu'est le Christ, homme ou Homme-Dieu. Partons de l'histoire, des faits, au lieu de partir d'un principe. L'histoire sera interrogée par une critique sage, prévoyante et impartiale. Mais qu'est-ce que la critique — je ne dis pas la critique moderne — la critique tout court ? La critique est l'exercice du jugement. « Quel que soit le domaine qu'elle explore, religion, philosophie, sciences, littérature, esthétique, la raison doit être attentive, discerner la réalité des apparences, le vrai, souvent invraisemblable, et le faux, quelquefois si plausible. » Ainsi, observe très justement le P. Didon, l'école critique est l'école de tout le monde.

Appliquée à l'histoire, la critique a un rôle bien déterminé : examiner les faits, les documents et les témoins. Les faits absurdes, elle les écarte ; les documents altérés ou suspects, elle les signale et les réprouve ; les témoins indignes de foi, elle les démasque et les confond.

Les documents relatifs à la vie de Jésus sont peu nombreux ; et quant à leur authenticité, elle ne fait plus question pour la critique elle-même. Le P. Didon a relevé avec beaucoup de sagacité deux caractères de ces documents, qu'on oublie trop : à savoir, qu'ils sont des *témoignages*, au sens le plus rigoureux et le plus précis du mot ; leurs auteurs se souviennent, voilà tout. Et

puis, ces documents sont *vivants;* ils sont nés dans une société religieuse qui existe encore, l'Eglise, et qui, indépendamment de toute compétence surnaturelle privilégiée, a pour les interpréter la compétence de l'auteur. Cela était bon à redire.

Nous sommes donc munis de documents authentiques; leurs auteurs parlent en témoins et sont sincères.

Dépouillons le dossier. Qu'y trouve-t-on? Des faits et des doctrines. Des faits, tous ou presque tous miraculeux; des doctrines transcendantes à la raison et prophétiques. Et c'est pourquoi la critique se refuse à accepter ces doctrines et ces faits.

De quel droit ce refus?

La critique est l'art par lequel la raison sépare le vrai du faux. Opération délicate, pour laquelle la raison a besoin de lumières. Or, nous ne connaissons que trois sortes d'éclaireurs qui projettent la lumière dans l'esprit humain : les principes, les systèmes, les croyances. Les principes se ramènent à deux, celui de contradiction et celui de causalité. A leur clarté, la raison voit tout de suite que la ligne courbe ne saurait être le plus court chemin d'un point à un autre, et que *ex nihilo nihil fit.* Les systèmes sont un ensemble de propositions coordonnées à l'aide desquelles la science explique comme elle peut l'origine et l'activité des êtres : tel le système de Galilée. On sent bien que le système n'a plus la sûreté du principe. Enfin, la croyance est un état intellectuel relatif à tel ou tel objet; l'intelligence se tient à cet état, sans avoir appuyé son adhésion à un motif péremptoire ou même scientifique.

Je répète que la critique ne s'exerce et ne peut s'exercer qu'à partir des principes, des systèmes et des croyances.

Mais on en appelle des systèmes, et les croyances changent. Que devient alors la critique et le jugement qu'elle y avait appuyé? La seule critique qui sera de tous les temps, et par conséquent toujours moderne, est celle qui s'arcboute aux principes. Allons donc à ce tribunal; portons-y le contenu des documents de la vie de Jésus : ces prophéties, ces miracles, ces doctrines transcendantes. Ramènerez-

vous la notion du miracle à la notion d'un effet sans cause? ou le mystère de la Trinité à une contradiction ? Si oui, la cause est entendue et nous abandonnons prophéties, miracles et mystères. Mais si non, pourquoi les repoussez-vous? Le dernier mot de vos exclusions, le voici : Vous éliminez le surnaturel de l'évangile, parce que le surnaturel n'existe pas ; et le surnaturel n'existe pas, dites-vous, car il serait une intervention de Dieu dans la nature; or Dieu n'intervient pas, ni ne peut intervenir. Pourquoi? ou parce qu'il n'existe pas — vous êtes athée; ou parce que la nature est impénétrable depuis sa création — c'est encore de l'athéisme *euphémisé;* un Dieu enchaîné n'est plus Dieu. Ainsi cette négation : le surnaturel est impossible, vaut exactement ce que vaut la négation antérieure qui la porte : il n'existe pas de Dieu personnel, libre et maître du monde. Celle-ci est-elle évidente ? A-t-elle la clarté irrésistible du principe de contradiction? Osez le dire.

Je viens de résumer l'Introduction de *Jésus-Christ.* Cette préface est la partie magistrale de l'ouvrage. On n'avait pas, que je sache, aussi fièrement revendiqué l'épreuve de la critique pour l'histoire évangélique. On n'avait pas surtout aussi clairement dégagé l'essence propre de la critique. « Certains voudraient convertir l'histoire en un fief réservé à l'athéisme, au panthéisme, au matérialisme... L'histoire ne doit appartenir qu'à la raison pure. Les faits surnaturels de l'évangile sont-ils des réalités historiques qu'il faut raconter et dépeindre en toute vérité? Il ne s'agit pas de chercher d'abord comment toutes ces choses ont pu se produire, si elles sont à la mesure de notre esprit, plus ou moins conformes à nos préjugés et à notre culture; il s'agit de savoir si elles sont... L'historien incorruptible enregistre avec une impassible conscience ce qu'il constate; il ne se demande pas si un fait est miraculeux ou non, surnaturel ou naturel; il le décrit tel qu'il le voit. » Ainsi ont fait les évangélistes, et c'est d'eux que l'historien moderne continue d'apprendre la vie sainte, les sublimes enseignements de Celui qui est le Fils de Dieu, il l'a prouvé.

Si le P. Didon n'a pas renversé le mur de séparation je veux dire le parti-pris contre le surnaturel, c'est qu'il n'est au pouvoir de personne de le détruire dans une âme. Dieu même semble le respecter, quand il tolère le mépris de la lumière dont la liberté se rend coupable. Il faut espérer qu'un jour l'humanité trouvera le repos dans la raison, celle-ci lui imposant ce théisme ouvert — opposé au déisme — qui achemine vers le Christ. Les livres comme celui du P. Didon aideront à cette conversion. La curiosité, si ce n'est la science ou la foi, a fait à ce livre une ovation, au moment où il a paru. C'est un merveilleux succès obtenu que d'avoir, ne serait-ce que pour quelques semaines, rendu cette génération attentive à *Jésus-Christ*.

P. Dadolle.



ETUDE

SUR LES

CATALOGUES DES ANCIENS ÉVÊQUES

DE LA

PROVINCE DE VIENNE

« La question de l'origine de nos églises de France est encore et restera longtemps à l'ordre du jour. Si leur apostolicité n'est pas victorieusement démontrée, ce n'est point faute de livres imprimés de notre temps sur la matière : on pourrait trouver qu'ils surabondent. Il y en a malheureusement trop où les affirmations les plus précises n'ont d'autre base qu'une tradition contestable.

« Cette question d'histoire ne saurait être envisagée comme toute autre. Les documents qui imposeraient la conviction et entraîneraient la certitude feront toujours défaut : on arrive à en faire son deuil dans tous les camps. En leur absence, le mieux est de soumettre à un examen approfondi les catalogues mêmes des titulaires de nos sièges épiscopaux. Ces listes sont souvent l'unique certificat de vie pour les prélats dont l'existence n'est attestée par aucun document à date certaine ou susceptible d'être circonscrite. Mais, en dehors des conclusions particulières à chaque

diocèse, il est à croire que cette étude fournirait, dans son ensemble, des conséquences précieuses sur l'évangélisation de nos diverses provinces ecclésiastiques (1) ».

Comme il arrive souvent, la France a été distancée dans ce genre de recherches par l'Allemagne. En 1881, M. O. HOLDER-EGGER a inséré dans les *Monumenta Germaniae historica,* sous le titre de *Series episcoporum et abbatum Germaniae,* tous les anciens catalogues qu'il a pu rencontrer (2); cette publication intéresse particulièrement le Dauphiné, compris dans cette collection à plus juste titre que le reste de la France. Quatre ans plus tard, M. Léop. DELISLE a donné, dans l'*Histoire littéraire de la France,* une ample notice sur les *Anciens catalogues des évêques des églises de France* antérieurs au XVe siècle (3) : il ne s'agit plus ici de textes reproduits intégralement, mais d'indications bibliographiques et souvent critiques; la province de Vienne y figure à son ordre.

M. Delisle pàrtage ces documents, à raison de leur composition, en plusieurs classes. Ce furent d'abord de simples listes, reproduction des anciens diptyques, complétées parfois au cours du temps; leur caractère officiel et traditionnel ne peut être compromis que par des intercalations ou des changements arbitraires. A ces sèches nomenclatures on ajouta ensuite le nombre d'années, de mois et de jours de chaque pontificat. Progressant dans cette voie, on « introduisit l'usage de mentionner, tantôt le jour anniversaire de la mort, tantôt le lieu de la sépulture, quelquefois des dates d'années et des détails historiques ». On en vint enfin à rédiger de véritables chroniques, auxquelles on donna le nom de *Gesta pontificum.* Ces diverses sortes de catalogues (sauf peut-être le second), ont des représentants en Dauphiné. J'ai pris soin, avant de faire paraître ce résumé, de publier tout ce qui était resté inédit parmi nos catalogues épiscopaux. Pour chacun de nos anciens diocèses, on trou-

(1) *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence,* t. X, p. 185.
(2) Tome XIII des *Scriptores*, pp. 281-392 et 749-52.
(3) Tome XXIX, 1885, p. 386-454.

vera ici, avec l'appréciation de ces documents, des tableaux d'ensemble qui, mieux qu'un simple texte avec variantes, rendront un compte exact de leur composition.

I. VIENNE.

En prenant comme terme les premiers monuments liturgiques imprimés, j'ai réuni sur l'antique métropole de Vienne dix catalogues de ses évêques antérieurs au XII[e] siècle (1). Il en a existé un plus grand nombre, en originaux et surtout en copies; les BOLLANDISTES en citent plusieurs dans le cours des nombreuses monographies qu'ils ont déjà consacrées aux évêques de Vienne; fussent-ils complets, en en juxtaposant les fragments épars, ils modifieraient très peu mes conclusions. A la description de ces dix catalogues je joindrai celle de vingt-deux listes modernes; elles permettront de contrôler les données de la tradition par celles de la science historique. J'ajouterai quelques indications sur la composition de ces listes, leurs sources et leur valeur, sans sortir toutefois du rôle de rapporteur, sans prétendre surtout trancher d'une manière définitive la question qui se pose, inéluctable, sur l'origine de chaque siège.

1. CATALOGUES ANCIENS.

A. ADONIS *Martyrologium.* — On sait qu'Adon composa son Martyrologe avant son élévation sur le siège de Vienne (860) : les circonstances en sont notoires. Un des principaux manuscrits est celui qu'Adon lui-même envoya à l'abbaye de Saint-Gall, avec des reliques et la vie de son

(1) Il est inutile d'en tenir compte pour la période subséquente, quand ils la comprennent : les omissions du *Catal. H* p. ex. montrent bien que les chartes sont la seule base assurée pour la chronologie du bas moyen âge.

prédécesseur saint Didier, qu'il avait rédigée (en 870) : Notker le Bègue témoigne en avoir fait usage. Ce précieux codex du IXe siècle est encore conservé à la bibliothèque cantonale de Saint-Gall, sous le n° 454 (1). On pourrait croire, au témoignage d'un bibliographe estimé (2), qu'un autre manuscrit du IXe siècle se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sous la cote 36 de la section d'histoire latine ; il n'en est rien : d'après le rédacteur du récent catalogue, M. H. MARTIN (3), il n'est que du XIe siècle. La principale édition a été donnée, en 1613, par Hérib. Rosweyde. Celle qu'on trouve dans la *Patrologie latine* de Migne (t. CXXIII) la reproduit d'après la *Bibliotheca maxima vet. Patrum* (t. XVI, 1677). Une autre meilleure avait paru à Rome, en 1745, par les soins de Domin. Giorgi : « ope codicum bibliothecæ Vaticanæ recognitum et adnotationibus illustratum ». Adon y mentionne deux fois le fondateur de l'église Viennoise ; il importe de reproduire ces textes, qui sont comme les premiers anneaux de la chaîne des documents concernant les *primordia* de cette chrétienté : « v kal. julii. Apud Galatiam, b. Crescentis, discipuli s. Pauli apostoli, qui ad Gallias transitum faciens, verbo prædicationis multos ad fidem Christi convertit, Viennæ civitate Galliarum per aliquot annos sedit ibique Zachariam discipulum pro se episcopum ordinavit; rediens vero ad gentem, cui specialiter fuerat episcopus datus, Galatas usque ad beatum finem vitæ suæ in opere Domini confortavit ». Je n'insiste pas sur ce mélange ambigu de la Galatie et de la Gaule, ni sur l'omission de Mayence, qui réclame au moins les dernières années de Crescent (4). Le 27 juin est bien le jour de

(1) [SCHERRER], *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von St. Gallen*, 1875, gr. in-8°, p. 148-9.

(2) POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, Berlin, 1862, p. 436.

(3) *Catalogue gén. des mss. des bibliothèques publ. de France*, Arsenal, 1886, t. II, p. 212, n° 994.

(4) « Hunc fuisse primum in sacra sede Moguntina episcopum ostendunt Moguntinarum rerum scriptores omnes editi et inediti » (*Gallia Christ.* nova, t. V, c. 433). En voici un, qui a pour tout mérite d'avoir été mis au jour récemment : « Primus episcopus fuit Crescens, discipulus b^i^ Pauli apostoli, qui convertit ad fidem Magun-

la fête de ce saint. Néanmoins Adon n'est pas le seul à le mentionner de nouveau, le 29 décembre, après saint Trophime d'Arles : « IV kal. januarii. Sancti Crescentis, apostoli Pauli discipuli, Viennensis ecclesiæ primi doctoris ». Le calendrier du *Missel* Viennois de 1519 porte encore à cette date : « Trophimi atque Crescentis martyrum » ; celui du *Bréviaire* de 1522 : « Crescentis et Trophimi mart. ». Cette affectation de joindre saint Crescent au fondateur incontesté de l'église d'Arles, a contre elle le témoignage de deux papes : en 417, Zosime, confirmant la primauté d'Arles sur Vienne, en donne pour raison « quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primùm ex hac sede Trophimus summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est » (1). En 450, les suffragants d'Arles rappelèrent à saint Léon « quod prima intra Gallias Arelatensis civitas missum a b. Petro apostolo s. Trophimum habere meruit sacerdotem, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum, priusque alia loca ab hoc rivo fidei... meruisse manifestum est sacerdotes, quam Viennensem civitatem, quæ sibi nunc impudenter... » ; le pape maintint la primauté d'Arles sur toute la province, sauf Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble, qui dépendirent de Vienne (2). Il semble difficile de trouver le motif plausible qui, dans ces deux cas, aurait fait taire le nom de Crescent comme fondateur de l'église de Vienne (3). — A de légères variantes près, le texte

ciam » (*Eberbacher Chronik der Mainzer Erzbischöfe*, ed. WIDMANN dans *Neues Archiv d. Gesellschaft f. ält. deutsche Geschichtskunde*, 1887, t. XIII, p. 129).

(1) D. BOUQUET, *Recueil*, t. I, p. 775 ; etc. Cf. JAFFÉ, *Reg. pont. Rom.*, n° 123 (328).

(2) D. BOUQUET, t. I, p. 776-7 ; etc. Cf. JAFFÉ, n° 228 (450).

(3) Il n'est pas moins étonnant que les églises de Valence et de Die, qui n'ont jamais cessé de faire partie de la province de Vienne, mentionnent dans leur *Letania major* saint Trophime et omettent saint Crescent (*Bréviaire ms. de Valence* de 1473, f° lxxiiij[b] = *Bull. d'hist. eccl. du diocèse de Valence*, t. IX, n° 60, p. 35 ; *Bréviaire de Die* de 1498 = 1532, f° lxxix[b]). Cette simple remarque montrera l'importance des anciens monuments liturgiques.

d'Adon a été conservé par Baronius dans son édition du Martyrologe Romain (1586), sauf la phrase caractéristique : « Viennæ... ordinavit »; ses notes montrent assez qu'il n'a pas voulu trancher la question entre Vienne et Mayence, ni admettre l'épiscopat successif de Crescent dans ces deux villes (1). Il est vrai qu'aucun des Martyrologes antérieurs (Bède, Raban Maur, Florus) ou subséquents (Usuard, Notker) ne dit mot de l'une ou de l'autre. Dans notre 1[er] tableau les additions au travail primitif d'Adon sont entre parenthèses; le nombre des évêques de Vienne inscrits par lui ne s'élève qu'à dix-huit.

B. Adonis *Chronicon*. — L'abrégé d'histoire universelle, dû au même évêque de Vienne, a été l'objet de beaucoup de critiques, surtout pour la partie ancienne. Je n'en vois pas signaler de manuscrits antérieurs au XI[e] siècle (2). Les *Bibliothecæ Patrum* (-1677) se sont bornées à reproduire la vieille édition de Laur. de La Barre (1583). Les extraits de l' « ætas sexta » donnés par D. Bouquet partent de 418 environ (3); ceux de Pertz, de l'an 527 (4). La Chronique d'Adon renferme, à proprement parler, le plus ancien catalogue des évêques de Vienne. Voici le paragraphe qui con-

(1) Baronius, *Martyrologium Romanum*, Paris. 1645, p. 253.

(2) Pertz, *Archiv*, 1839, t. VII, p. 376-8.

(3) *Recueil des histor. des Gaules*, tt. II, V, VI et VII. Le texte fut établi sur les éditions précédentes, comparées à un manuscrit de Cluny, aujourd'hui disparu. Le volume consacré par M. Léopold Delisle au *Fonds de Cluni* (Paris, 1884, in-8°) m'a permis d'en retrouver la trace. Le catalogue rédigé sous l'abbé Hugues III (1158-61) le mentionne en ces termes : « 17. Volumen in quo continentur Historia Francorum et Chronica Adonis, Viennensis archiepiscopi » (p. 338). D. Anselme le Michel l'examina vers 1645 et le décrivit ainsi dans son catalogue d'une partie des richesses littéraires de la célèbre abbaye : « X 2. Nobilissimum, antiquissimum et integerrimum exemplar Historiæ Francorum Gregorii Turonensis libris X, et Chronici Adonis Viennensis usque ad Karoli Calvi et Nicolai I papæ tempora » (p. 391). Parmi les « Manuscrits conservés à Cluni en l'an IX et qui ont disparu » figure : « 141. Gregorius Turonensis de gestis Francorum, in-4° » (p. 400). Espérons qu'il se retrouvera.

(4) *Monum. Germ. histor.*, Script. t. II, p. 317-23.

cerne la fondation de cette église : « Sub quo etiam imperatore (Trajano) gloriosissimus senex Zacharias, Viennensis ecclesiæ episcopus, martyrio coronatur. Nam primus Crescens, discipulus apostolorum, Viennæ aliquot annos resedit; quo ad Galatiam reverso, tertius Martinus episcopus et discipulus apostolorum Viennæ resedit ». L'auteur ne nous renseigne malheureusement pas, dans son préambule, sur les sources particulières d'où il a tiré ce qui concerne son église; de ses archives, sans doute, mais on aimerait à être fixé à cet égard. En dehors des erreurs et des anachronismes, il y a des contradictions flagrantes; ainsi, après avoir dit qu'à l'évêque Berteric succéda Procule, il ajoute plus loin que Pépin donna l'évêché de Vienne « Berterico cuidam ». La vérité est que Berteric succéda, en effet, à Procule. Il est juste d'ajouter que, pour la période où les documents permettent de contrôler l'ordre adopté par Adon, c'est-à-dire depuis saint Nectaire (356), sa chronologie paraît irréprochable.

C. Kalendarium sæc. X. — Dom Claude Estiennot, qui nous a conservé de ce Calendrier ce qui avait rapport à l'église de Vienne, ne nous dit pas où il l'a rencontré; probablement dans la bibliothèque de Chorier, comme plusieurs documents similaires dont on lui doit la copie. Il s'est borné à mettre en tête : « In Kalendario sæculo X et forte citius conscripto hæc de ss. episcopis Viennensibus legi » (1). Je n'ai pas publié ces extraits séparément; on en trouve seulement les additions et variantes dans l'édition de l'Hagiologe décrit plus loin sous la lettre *F*: le 1er tableau réparera cette omission. On remarquera que saint Crescent n'y figure point; le prélat le plus récent qui y soit mentionné est saint Adon (mort en 875). A la date du 15 novembre se lit en outre la mention d'un évêque inconnu de l'église de Vienne : « XVII kal. decemb. Eumondi episcopi et

(1) *Fragmenta historiæ Aquitanicæ*, t. VI (Paris, Biblioth. nation., lat. 12768, anc. Saint-Germain, 565), p. 143. La bibliothèque de la ville de Grenoble possède de ce volume une copie faite au XVIIIe siècle (no 2018 du *Catalogue des manuscrits*, p. 630-1).

confessoris Viennensis »; on le retrouve au même jour dans le calendrier d'un Bréviaire ms. de Vienne du xv[e] s. : « Eamundi episc. et conf. », et dans ceux du Missel de 1519 et du Bréviaire de 1522 : « Heumundi episc. et confes. » Les Bollandistes ne manqueront pas de nous dire, dans quelques lustres, ce qu'ils en savent.

D. Bible de Berne. — J'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler du manuscrit A9 de la bibliothèque de Berne, qui renferme (f° 323[b]) un abrégé chronologique des évêques de Vienne, de saint Crescent à saint Avit; tout récemment j'en ai donné une édition diplomatique (1). L'examen du quaternion dont fait partie la page sur laquelle a été écrit ce catalogue, permettrait peut-être d'apprécier si ce précieux monument historique se poursuivait sur des feuillets subséquents, aujourd'hui disparus. Quoi qu'il en soit, l'écriture est du x[e] siècle; M. Delisle place la rédaction « au plus tard à l'époque carlovingienne ». Je n'oserais toutefois y voir l'influence d'Adon : je la croirais antérieure; on en jugera par le paragraphe consacré à saint Crescent : « iiii kal. januarii. Sancti Crescentis Viennensis episcopi. Traditur primum Crescentem, discipulum Pauli apostoli, Gallias venisse et Viennæ aliquod temporis resedisse ac verbum vitæ ibi primum prædicasse : commemorat hoc beatus Stephanus pontifex in epistola quadam ad principem Francorum ». J'ai vainement cherché cette lettre, qui aurait mentionné Crescent au viii[e] siècle, dans la correspondance des papes Etienne II et Etienne III. Le célestin du Bois (voir *Catal. M.*), qui s'entendait en pièces fausses, va nous tirer d'affaire par une variante : « uti Paulus papa in quadam epistola... » (2). Il a, en effet, publié le premier une lettre du pape Paul I[er] au futur Charlemagne (757-67), où se lisent ces mots : « Quæ (Viennensis ecclesia) apostolorum collegam, Crescentem magistrum habere meruit » (3). La fausseté de cette pièce est indiscutable, mais je crois

(1) *Bulletin d'histoire ecclés. du diocèse de Valence*, t. X, p. 185-9.
(2) *Floriacensis vetus bibliotheca*, 1603, læv. xyst., p. 21.
(3) Ibid., p. 45. Cf. Jaffé, *Reg. pont. Rom.*, n° cccxiii (2367).

être le premier à signaler son existence dès le xe siècle (1). Pourquoi le copiste ou plutôt l'auteur de la liste de Berne a-t-il mis *Stephanus* au lieu de *Paulus?* très probablement parce que, dans le codex où il lisait la pièce en question, elle était précédée d'une courte bulle du pape « Stephanus Proculo ecclesiæ s. Viennensis archiepiscopo » (2) : la suscription de la pièce qu'il invoque, laquelle commence par les mots « Domno piissimo... », lui aura échappé. — Un autre article doit attirer notre attention : « Post hunc (Nicetam) fuit beatus Simplicius episcopus, ad quem beatus Zosimus papa scribit, qui tamen in catalogo, nescimus qua de causa, non ponitur ». Ici encore nous sommes en présence d'une bulle fausse (3), qui corrobore l'observation précédente sur l'époque de la rédaction de ces sortes de pièces. Simplice est d'ailleurs un évêque très authentique, mais tenu pour tel à l'aide d'autres pièces restées inconnues aux rédacteurs des catalogues antérieurs.

E. Series antist. Viennen. sæc. XI. — Cette liste, qui se termine à l'archevêque Léger (mort en 1070), faisait partie du manuscrit de Chorier dans lequel D. Estiennot a copié l'Hagiologe décrit sous la lettre *F* : « Huc usque ms. codex, dit-il à la fin de celui-ci, seriem vero antistitum Viennensium sic texit » (4). Les deux listes sont identiques, sauf l'omission de Wilicaire : il faut peut-être n'y voir qu'une distraction du copiste. Les numéros d'ordre reproduits dans mon édition sont sans doute le fait de D. Estiennot. La dernière mention est ainsi conçue : « 54.

(1) C'est tout au plus le lieu de rappeler que dans son travail, estimable d'ailleurs, sur la primauté d'Arles et de Vienne (*Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum*), M. Wilh. Gundlach a placé la rédaction des bulles fausses relatives à Vienne sous l'épiscopat de Guy de Bourgogne (1094-1121).

(2) Joan. a Bosco, op. cit., p. 44.

(3) J. a Bosco, op. cit., p. 29. Cf. Jaffé, *Reg. pont. Rom.*, n° clxxxi (335).

(4) *Fragm. hist. Aquit.*, t. VI, p. 142. Edd. Chevalier, *Docum. inéd. relat. au Dauph.*, 1868, t. II, liv. v, p. 13; *Monum. German. histor.*, Script. t. XIII, p. 375.

Leudegarius, in quo desinit ms. codex, quem eo sedente exaratum fuisse facile opinor ». Cette liste était loin cependant de représenter la tradition au temps de Léger, car le *Cartulaire de Romans* renferme un échange, du 12 nov. 1068, « inter domnum Leudegarium, Viennensem archiepiscopum LX^mum I^mum, et Rollannum, abbatem VIIII^num cœnobii Montis Majoris » (1). Cette mention est d'autant plus digne de confiance que Léger, au témoignage du chroniqueur de Novalaise, avait fait rédiger les gestes de ses prédécesseurs : « Hoc tempore Leodegarius, archiepiscopus Viennensis, vitam et mores, ortus et actus suorum antecessorum archiepiscoporum scribendo colligere curavit » (2). Ne seraient-ce pas là les *Gesta pontificalia* qu'il légua à son église, d'après sa notice nécrologique (3)?

F. Hagiologium Viennense sæc. XI. — On est exactement fixé sur la provenance du manuscrit dans lequel D. Estiennot avait rencontré cet Hagiologe, intitulé : *De sanctis episcopis ecclesiæ Viennensis.* Il trouva ces : « exscripta ex vetusto ms. Hagiologio Viennensi inter schedas v. c. Nicolai Chorier, in senatu Gratianopolitano causidici et Delphinatensis historiæ scriptoris » (4) ; dans son index préliminaire il donne pour titre à ce document : « Chronicon episcoporum Viennensium cui titulus est *De s. V. e.*, in pretio habendum est si sit ineditum, erui vero ex schedis v. c. dom. Chorier, annalium Delphinatus scriptoris». Une question se pose tout d'abord : cet Hagiologe existait-il primitivement sous la forme de Martyrologe, que lui a donnée D. Estiennot? je ne le crois pas. Une première preuve s'en tire du paragraphe consacré à saint Crescent;

(1) Ch. 4 et 129 : éd. GIRAUD, 1856, 1e part., pr. p. 33; 2e éd., p. 171.

(2) C. XLV : *Monum. histor. patriae,* Script. t. III, p. 120; PERTZ, *Monum. German. histor.*, Script. t. VII, p. 127.

(3) LE LIÈVRE, p. 302; COLLOMBET, t. I, p. 411; *Gallia Christ.* nova, t. XVI, c. 70.

(4) *Fragm. hist.. Aquit.*, t. VI, p. 126. Ed. CHEVALIER, *Docum. inéd. relat. au Dauph.*, t. II, liv. V, p. 1-13, cf. iij-v.

on le trouve à la fin, non fixé à un jour déterminé : « Traditur autem primum Crescentem, discipulum b. Pauli, Gallias venisse et Viennæ aliquod temporis resedisse ac verbum vitæ ibi primum prædicasse : commemorat hoc beatus Stephanus papa pontifex (sic) in epistola quadam ad principem Francorum ». C'est littéralement (sauf l'addition des mots « autem » et « papa ») la reproduction du texte de Berne *(Catal. D)*. Cet Hagiologe n'en est qu'une nouvelle édition, légèrement remaniée pour la partie qui leur est commune et complétée jusqu'au XI[e] siècle. L'article de s[t] Pantagathe fournit à la thèse ci-dessus un argument plus péremptoire encore : « xv kal. maii. Sancti Pantagati Viennensis episcopi, qui floruit SUPRADICTI Justiniani imperatoris temporibus... » L'article précédent, consacré à saint Dodolin (1[er] avril), mentionne l'empereur Léon et non Justinien. Mais Pantagathe avait eu pour prédécesseur saint Domnin, dont la notice (3 nov.) renferme ces mots : « hic sub Justiniano II° principe floruit ». Il ne saurait donc y avoir doute à cet égard, et D. Estiennot était mieux dans le vrai en donnant à ce document le titre de *Chronicon*. Les évêques de Vienne y étaient rangés par ordre chronologique, et la liste *E* n'en est probablement que le résumé. On ne peut d'ailleurs trouver à cette chronique aucun point de rapport avec le *Martyrologium ms. S. Mauritii Vienn.* qui figure parmi les sources de l'*Histoire de Dauphiné* de CHORIER (1), comme le prouvent les fragments publiés par DU BOIS (2), LE LIÈVRE (3) et CHARVET (4). Quant à l'époque de sa rédaction, on l'attribue communément à l'archevêque Léger; D. Estiennot n'a pas hésité à écrire en face de sa notice (12 juin) : « Hoc præsule sedente, hoc Chronicon fuit scriptum et in eo desinit in ms. cod. » (p. 134). On

(1) *Bull. d'hist. ecclés. du dioc. de Valence*, n° 69, p. 2.
(2) Op. cit., pp. 65 (in Carthulario) et 67 (in veteri Carthacio).
(3) *Histoire de l'antiqvité... de Vienne*, 1623, pp. 128 (martyrologe), 259 (Chartulaire) et 302 (martyrologe).
(4) *Histoire de la sainte église de Vienne*, 1761, p. 238 (Menolog. eccl. s. Maurit. Vien.)

y verrait volontiers une copie des Gestes qu'il avait fait compiler. Cependant le texte lui-même ne justifie en rien cette opinion : « Commemoratio piæ recordationis domni Leudegarii, Viennensis ecclesiæ archipræsulis..., qui obiit circa annum Domini MXL ». Léger était donc mort quand cette Chronique fut rédigée; d'autre part, la date à laquelle on fixe son décès renferme une si grosse erreur (1040 au lieu de 1070) qu'on doit renvoyer à une époque tardive (peut-être à l'épiscopat de Guy de Bourgogne) l'époque de la rédaction de cette dernière notice.

G. S. Hugonis Chartularia. — Pour défendre la cause de son église compromise par l'exhibition de pièces controuvées, saint Hugues, évêque de Grenoble, fut obligé de faire de véritables travaux d'érudition. La chronologie n'existait guère de son temps; pour fixer l'époque de ses prédécesseurs et des chartes émanées d'eux, il établit des synchronismes avec les évêques contemporains de Vienne et de Valence. Il témoigne à plusieurs reprises des recherches qu'il fit dans les archives de Lyon (1), de Valence (2) et de St-Laurent de Grenoble (3). Ses renseignements sur les archevêques de Vienne (4) comprennent une période de deux siècles. Il est remarquable qu'il y donne à Léger son véritable successeur « Artmannus », qu'on a généralement confondu avec Warmond, dont il fut le prédécesseur. A deux reprises il donne à Thibaud la qualification de saint, ce qui prouve le culte dont cet archevêque était l'objet au commencement du XII[e] siècle.

H. Chronicon antist. Viennen. a[i] 1239. — La longue

(1) « Sicut in catalogo libro Lugdunensis ecclesiæ repperitur »; « sicut invenimus in libris Lugdunensis ecclesiæ » ; « et hoc invenimus in libris ecclesiæ Lugdunensis ».

(2) « Sicut invenimus in cartis Valentinæ ecclesiæ »; « invenimus in cartis Valentinæ ecclesiæ ».

(3) « Sicut in carta Sancti Laurentii, in monasterio Gratianopolitano, invenitur ».

(4) MARION, *Cartulaires de l'église de Grenoble,* 1869, pp. 62-5 et 264-5.



épitaphe de l'archevêque Jean de Bernin, qui énumère avec complaisance ses gestes grandioses, ne nous dit rien de ses soins littéraires. Le titre donné à cette chronique par D. Estiennot : « Aliud Chronicon antistitum Viennensium, jussu Burnonis episcopi anno MCCXXXIX conscriptum, e schedis ejusdem v. c. dom. Nicolai Chorier Delphinatensis historiographi erui : extabat olim in ms. cod. Cartulario Sylvæ Benedictæ » (1), est certainement inexact; il faut le corriger par celui de son index : « Aliud Chronicon episcoporum Viennensium, ad annum MCCXXXIX quo, jussu Joannis archiepiscopi Viennensis, Burnonis successoris, compilatum fuit ut author testatur; in pretio habet citatum Chronicon v. c. Chorier, cui lubens assentior : erui autem illud ex ms. cod. R. P. d. du Moulin Cartusiani, qui fuit olim Cartusiæ Sylvæ Benedictæ in diœcesi Gratianopolitana ». Chorier possédait-il deux copies de cette Chronique? Le fait est qu'il s'en trouve une plus exacte à la bibliothèque de Grenoble, parmi ses papiers recueillis par Guy Allard (2), avec ce titre : « Hic sequuntur nomina episcoporum sanctæ civitatis Viennæ, de mandato domini nostri d. Joannis, Viennensis archiepiscopi, in ordinem descripta juxta tempus prælationis eorum ». Chorier a écrit de sa main : « Ancien catalogue des archevesques de Vienne co(mmun)iqué par le Père Bual ». La notice consacrée à saint Crescent est absolument indépendante de toutes les précédentes : « Sanctus Crescens, sancti Pauli apostoli discipulus, primus Viennensis ecclesiæ fuit institutus episcopus ab eodem apostolo, ubi cum aliquot annis sedisset Moguntinam ecclesiam constituit, rediensque in Galatiam sub Trajano martyrium consummavit v kalendas julii ». Les deux suivantes témoignent suffisamment du développement qu'avaient pris les légendes primitives : « S. Zacharias.., cujus corpus sacrum in ecclesia Sancti Petri quiescit. S. Martinus, qui propriis Christum in cruce pen-

(1) *Fragm. hist. Aquit.*, t VI, p. 145. Edd. CHEVALIER, *Docum. inéd. relat. au Dauph.*, t. II, liv. v, p. 20-30; *Monum. German. histor.*, Script. t. XXIV, p. 811.
(2) T. III (ms. 1421, anc. R. 154), f° 2 (*Catal.*, p. 425).

dentem et morientem vidit oculis ». En revanche, on a omis au xiie siècle, entre Guy de Bourgogne et Humbert Ier, deux ou trois archevêques ainsi rétablis dans la copie de Chorier :

ex manuscripto R. P. Francisci Chifflet	Petrus Papiæ filius, sedis apostolicæ legatus, post electionem Guidonis anno 1119 ab universis eligitur.	Isti non erant in membrana.
ex archivis eccl. Maur.	G., patruus b. Aïraldi Cartusiani, episcopi Maurianensis, vivebat anno 1138.	
ex titulis abbatiæ S. Rufi Val.	Stephanus anno 1139, indictione 2, Conradi regis Rom. anno primo, controversiam inter Robertum abbatem Sancti Petri et canonicos regulares Insulæ Viennensis diremit et circa annum 1143 obiit (1).	

I. *Fundatio Viennen. eccles.* — Cette notice, qu'on a pu croire très ancienne, parce qu'elle s'arrête à l'évêque Berteric (viiie siècle) dans la seule copie qui nous en ait été conservée (2), est bien plus récente que la Chronique précédente. Nous savons maintenant, par une description détaillée du *Cartulaire de St-Maurice de Vienne*, qu'elle y occupait les deux colonnes du feuillet 68 recto (n° 164),

(1) Note d'une autre main : « J'ay extraict ce que dessus d'un viel parchemin, qui estoit collé et servoit à la couverture d'un viel Antiphonaire de la chartreuse de la Sylve Beniste, l'an 1634, à la réserve de trois que j'ay noté en marge, scavoir : Petrus Papiæ filius, trouvé parmy les memoires du R. P. Chifflet, jésuite; G. : deffunct monsieur Reymon, premier chanoine de St Jean de Maurienne, m'escrivant pour scavoir de quelle maison estoit le b. Airald, me manda que parmy les tiltres de leur esglise il s'en trouvoit un de l'an 1138, par lequel G., archevesque de Vienne, confirmoit la donation faicte par Airald, son nepveux, evesque de Maurienne, à ladicte église; cela m'occasionna de prier noz messieurs de la cour souveraine de Bourg de s'enquerir qui estoit cet archevesque, de quelle maison et de quel nom; pour Stephanus, j'ay leu la copie du tiltre que je cite entre les mains d'un religieux de St Ruf ».

(2) Vol. coté *Chartularia* à la Biblioth. nation., lat. 5214, p. 149. Edd. Chevalier, *Docum. inéd. relat. au Dauph.*, t. II, liv. v, p. 14-9; *Monum. German. histor.*, Script. t. XXIV, p. 816.

« d'une écriture plus menue et qui paroit être de la fin du 14e siècle, et où l'on voit plusieurs mots à plusieurs et différentes lignes en blanc, et qui paroissent même avoir été gratés; on y voit même quelques mots d'écriture plus récente. Cette notte historique de l'église de Vienne est sans datte et n'est pas finie » (1). Ces renseignements sont de nature à nous rassurer sur la valeur de la copie qui nous en reste : il est à croire qu'elle est exacte et complète. Le récit de la fondation de l'église de Vienne par saint Paul est plus explicite qu'ailleurs : « quam Paulus doctor gentium apostolica auctoritate per præsentiam suam consecrando insignivit primaque in ea fundamenta fidei stabilivit, ubi verbum vitæ primo prædicans aliquot temporis resedit ibique in loco suo sanctum Crescentem Christi discipulum primum episcopum instituit, ac postmodum sanctum Zachariam de discipulis Christi, qui Dominicæ cœnæ interfuit et mapam cœnæ Domini Viennensibus jocale admodum pretiosum dedit, surrogavit ». C'est la première fois qu'il est question de la sainte Nappe (2). On peut se demander si les lettres pontificales, mentionnées en grand nombre dans cette notice, y étaient reproduites intégralement, si c'est là, par conséquent, que DU BOIS en a pris le texte. Il paraît impossible de s'arrêter à cette hypothèse, car le document aurait pris une dimension hors de proportions avec les deux colonnes dans lesquelles il était compris.

J. Breviaria et Missale Viennen. — Les monuments liturgiques constituent la tradition d'une église. Au temps de CHARVET, celle de Vienne conservait encore « des Missels du douzième siècle, en velin, très-beaux et très-bien conservés », qui mentionnaient saint Crescent et saint Zacharie (3). A leur défaut, nous avons des livres imprimés, moins anciens naturellement, mais dont la valeur se tire de leur caractère officiel. On ne connaît du *Bréviaire* de 1489

(1) *Bull. d'hist. ecclés. du dioc. de Valence*, n° 69, p. 39.
(2) Cf. [ROBIN], *Recherches sur les préc. reliques... de Vienne*, 1876, p. 1-8.
(3) *Hist. de la se église de Vienne*, p. 14-5.

qu'un seul exemplaire (1). Cette édition princeps fut publiée par les soins et aux frais d'Ange Cato. Ce singulier prélat, médecin-astrologue de Louis XI, interdit plus tard par Innocent VIII, n'était pas dépourvu de gratitude: dans le colophon, parlant de Charles VIII, il le dit fils du roi Louis XI, le plus sage des hommes et des rois (*hominum regumque sapientissimi regis*). Ce précieux incunable mérite une description détaillée; je ne manquerai pas d'émettre le vœu, à cette occasion, qu'on réimprime les légendes de nos saints locaux d'après cet exemplaire, dans la crainte de sa destruction possible (2). Une nouvelle édition du *Breviarium ad sancte Viennensis ecclesie usum, in melius noviter quam alias fuerit emendatum*, fut donnée à Vienne même, en 1522 : on peut lire la notice que je lui ai consacrée en 1887 (3). Le *Missel* de Vienne fut imprimé pour la première fois en 1519 : on en connaît 4 ou 5 exemplaires. Il ne sera cependant pas inutile de le décrire un jour avec soin. La liste de la colonne *J* a été obtenue en comparant les calendriers de ces trois éditions, en tirant parti en outre du *Proprium sanctorum* et surtout de la *Letania* placée, dans le Bréviaire à la fin du Commun du temps, dans le Missel à l'office du Samedi-Saint. Malgré les efforts du bollandiste Stalsius, il a été impossible d'assigner un rang chronologique à l'évêque « Castolus (Castulus ou Casturus) » mentionné au 14 octobre, avec saint Agrat dans les Bréviaires et les additions au Martyrologe d'Adon, parmi les évêques de Vienne dans les Litanies.

Voici, avant de passer aux catalogues modernes, la liste résumée des évêques de Vienne d'après les dix catalogues anciens dont il vient d'être parlé (4).

(1) BRUNET, *Manuel*, t. I, c. 1247; GRAESSE, *Trésor*, t. I, 537a; t. VII, p. 120b.

(2) Il y aura lieu d'en confronter le texte avec celui d'un *Bréviaire* ms. de Vienne (antérieur à 1485), que possèdent dans leur bibliothèque les prêtres de Saint-Irénée (Chartreux) de Lyon.

(3) *Petite revue Dauphinoise*, t. II, p. 50-5.

(4) Ont été laissés au génitif les noms dont le nominatif ne pouvait être restitué qu'avec incertitude.



	ADONIS		sæc. X	sæc. X
	Martyrolog. A	*Chronicon* B	*Kalendar.* C	*Ms. Bernen.* D
27 juin (29 d.)	s. Crescens	Crescens		s. Crescens
27 (26) mai		Zacharias	Zacharias	Zacharias
1er juillet	b. Martinus	Martinus	Martinus	b. Martinus
1er août		Verus	Verus	s. Verus
6 (4) mai	(b. Justus)	Justus		s. Justus
9 mai	(s. Dionysius)	Dionysius	Dyonisius	s. Dionisius
2 (1) janv.	(s. Paragod*æ*)	Paracodes	Paracode	Paracod*æ*
3 janv.	s. Florentius	Florentinus		s. Florentus
14 décem.	(b. Lupicinus)	Lupicinus	Lupicinus	s. Lupicinus
11 févr.	s. Symplid*is*	Simplides	Simplid*e*	s. Simplid*e*
22 févr.	s. Paschasius	Paschasius	Pascasius	(s. Paschasius)
1er juin	s. Claudius	Claudius		s. Claudius
1er août		Nectarius, -rus	Nectarius	s. Nectarus
5 mai	b. Nicetius	Niceta		s. Nicet*æ*
3 février				b. Simplicius
11 mai	b. Mamertus	Mamertus	Mamertus	s. Mamertus
16 (21) mars (12 n.)	s. Isicius	Isicius	Ysicius	s. Ysicius
5 février	b. Avitus	Avitus	Avitus	s. Avitus
22 avril	s. Julianus	Julianus	Julianus	
3 novem.	(s. Dominus)	Dominus	Domninus	
17 avril	s. Pantagathus	Pantagathus	Pantagatus	
12 novem.	s. Isicus	Isicius		
17 novem.	(s. Manatus)	Namatus		
28 novem.	(s. Philippus)	Philippus		
3 fevrier	(s. Eventius)	Evantius	Eventius	
13 janv.	s. Verus	Verus		
23 mai (11 f.)	(s. Desiderius)	s. Desiderius		

sæc. XI *Series antist.* E	sæc. XI *Hagiolog.* F	1239 *Chronicon* H	sæc. XIV *Fundatio* I	*Breviaria* et *Missale* J
Crescens	(Crescens)	s. Crescens	s. Crescens	s. Crescens
s. Zacharias	(Zacharias)	s. Zacharias	s. Zacharias	s. Zacharias
s. Martinus	b. Martinus	s. Martinus	b. Martinus	s. Martinus
s. Verus	s. Verus	s. Verus	b. Verus	s. Virus
s. Justus	s. Justus	s. Justus	s. Justus	s. Justus
		s. Desiderius		
s. Dyonisius	s. Dionysius	s. Dionisius	b. Dionisius	s. Dionysius
s. Paracode	Tarcode	s. Paracodas	s. Paxacodas	s. Paracode
s. Florentius	s. Florentius	s. Florentius	s. Floretus	s. Florentius
s. Lupicinus	s. Lupicinus	s. Lupicinus	b. Lupicinus	s. Lupicinus
s. Simplicide	s. Simplicide	s. Simplidas	s. Simplicida	s. Simplide
s. Pascasius	s. Paschalius	s. Pascasius	s. Paschasius	s. Paschasius
s. Claudius	s. Claudius	s. Claudius Verus	s. Claudius	s. Claudius
s. Nectarius	s. Nectarius	s. Nectarius	s. Nectarius	s. Nectarius
s. Nicetius	s. Nicetius	s. Nicetius	b. Nicetius	s. Nicetius
		s. Simplicius	b. Simplicius	s. Simplicius
s. Mamertus	s. Mamertus	s. Mamertus	b. Mamertus	s. Mammertus
s. Isicius	s. Ysicius	s. Ysichius, Es-s	b. Ysicius	s. Ysicius
s. Avitus	s. Avitus	s. Avitus Alcim.	b. Avitus	s. Avitus
s. Julianus	s. Julianus	s. Julianus	s. Julianus	s. Julianus
s. Domninus	s. Domninus	s. Domninus	s. Donninus	s. Domninus
s. Pantagatus	s. Pantagatus	s. Pantagatus	s. Pantagatus	s. Pantagatus
s. Ysicius	s. Ysicius	s. Ysicius II	s. Ysicius	s. Ysicius
s. Naamatius	s. Naamatus	s. Naamatius	s. Naamatus	s. Namacius
s. Philippus	s. Philippus	s. Philippus	s. Philippus	s. Philippus
s. Evantus	s. Evantus	s. Evantus, -tius	Evantius	s. Eventus
s. Verus	s. Verus			s. Virus
s. Desiderius	s. Desiderius	s. Desiderius	s. Desiderius	s. Desiderius

	A	B	C	E
16 juin	(s. Domnolus)	Domnolus	Donnolus	s. Donmolus
14 juin	s. Etherius	Ætherius	Etherius	s. Etherius
25 avril	s. Clarentius	Clarentius	Clarentus	s. Clarentus
10 décembre	(s. Sinduphus)	Sindulphus	Syndulfus	s. Syndulfus
23 octobre		Hecdicus	Edictus	s. Hecdicius
14 (19) janvier	s. Cældus	Chaldeoldus	Caoldus	s. Eoaldus
1er avril		Dodolenus	Dodolinus	s. Bobolinus
14 juin		Bobolinus		s. Bobonus
2 novembre	(s. Georgius)	Georgius	s. Georgius	s. Georgius
15 octobre	(s. Deodatus)	Deodatus	Deodatus	
22 janvier		Blidrannus	Blidrannus	s. Blidrannus
14 octobre	(s. Agratus)			s. Agratus
7 juillet	Evoldus	Eoldus	Eoaldus	s. Goaldus
26 mai		Eobolinus		s. Bobolinus
5 juin		A(u)strebertus	Austrobertus	s. Austrobertus
14 avril		Wilicarius		
8 juin		Proculus		Proculus
9 juin		Bertericus		
20 juin				
20 février		Ursus		Ursus
15 mars		Wlferi, Wltreia		Ultrajc
22 (23) janvier		Bernardus	Barnardus	Bernardus
6 juillet		Aglimatus		Agilmarus
16 décembre			Ado	s. Ado
16 septembre				Otrannus
16 (21) janvier				Berno
30 avril				Raganfredus

F	s. Hugonis *Chartularia* G	H	I	J
s. Domnolus		s. Domnolus	s. Domnolus	s. Dompnolus
s. Etherius		s. Etherius	s. Etherius	s. Etherius
s. Clarentus		s. Clarentius	b. Clarentus	s. Clarentus
s. Syndulfus		s. Syndulphus	s. Sindulfus	s. Sindulphus
s. Hecdicius		s. Edictus	b. Hecditus	s. Edictus
s. Eoaldus		s. Edaldus Cadeoldus, C-lus	s. Cadoldus	s. Eoaldus Coal, Caoldus
s. Dodolinus		s. Dadolenus Dolinus	s. Donolmus	s. Dodolinus
		Bobo, B-olinus	s. Bobonus	s. Bobonus
s. Georgius		s. Georgius	s. Georgus	s. Georgius
		s. Deodatus	s. Deodatus	s. Deodatus
s. Blidrannus		s. Blidianus	s.Blideranus	s. Blidrianus Blidrannus
s. Agratus		s. Agratus	s. Agratus	s. Agratus
			Landolmus	
s. Boaldus		s. Evaldus, Eoa-s	s. Coaldus	s. Eoaldus Eol-s, Co-s
		s. Babolinus	s. Bobolmus	s. Bobolinus
s. Austrobertus		s. Austrobertus	s. Austrebertus	s.A(u)strebertus
Vilicarius		s. Vilicarius V-rdus	Vilicarius	
Proculus		s. Proculus		
		s. Berthericus	Berterius	
		s. Wolferius		
Ursus		s. Ursus		
Ultraja		s. Ultraja		
Barnardus	s. Barnardus	s. Barnardus		s. Barnardus Ber-s
Agilmarus	Agilmarus	s. Algimarus		
s. Ado	s. Ado	s. Ado		s. Ado
Otrannus	Ot(h)trannus	s. Otramus		
Berno	Barnoinus	Bernoimus		
		Wolphericus		
Raganfredus	Raganfridus	Ragaufredus		

	C	E	F	G	H	J
15 décem.		Alexander	Alexander	Alexander	s. Alexander	
25 février		Sobo	Sobo	Sobo	Sobo	
21 mai	Theobaldus	s. Theubaldus	s. Theubaldus	s. Theudbaldus	s. Theutbaldus Theo-s	s. Theobaldus
19 août		Burgardus	Burgardus	Brocardus	s. Burchardus	
12 juin		Leodegarius	Leudegarius	Leodegarius	s. Leodegarius	
				Artmannus		
				Gormundus	Warmundus	
				Guido	Guidos	

2. CATALOGUES MODERNES.

K. DEMOCHARES [Antoine de Mouchy], *Catalogus archiepiscoporum et episcoporum qui in variis Galliæ ecclesiis sederunt;* Paris. 1562, in-fol. — Il m'a été impossible de rencontrer cet ouvrage, qui semble introuvable même à la Bibliothèque nationale (1). Dans sa préface, CHENU (*Catal. O*) indique le motif louable qui fit prendre la plume à cet auteur : « Ad impugnandos illius temporis hæreticos describit seriem quorumdam Galliæ episcoporum, ea mente ut doceret veram esse Christi Ecclesiam, quam præsules ab apostolis longa annorum intercapedine descendentes gubernarent. »

L. VILLARS (Petrus de), *Catalogus præsulum Viennensium,* dans les *Opvscvles et divers traictez* de cet « archevesque et comte de Vienne »; Lyon, 1596, pet. in-8°, t. II. — Ce livre est à la bibliothèque de Grenoble, mais incomplet précisément du 2e volume. La privation n'est pas grande : outre que CHENU a reproduit textuellement cette liste à la suite de son propre catalogue (p. 479-80), elle est inférieure comme critique à celles du moyen âge, ce qui aurait lieu d'étonner de la part d'un archevêque de Vienne. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, que pour les travaux de ce genre, au début de l'imprimerie, les auteurs étaient souvent dans l'impossibilité de compulser les documents authentiques conservés avec un soin jaloux dans les cathédrales et les monastères : la liste de Vienne ne saurait s'établir à l'aide des seules archives du chapitre de Saint-Maurice. Les principales erreurs de P. de Villars sont l'intercalation d'un Mamertus II et d'un Leodegarius II ; il a connu Armanus.

(1) Il ne figure pas à son ordre dans le *Catalogue de l'histoire de France*, t. V, chap. v, Histoire religieuse de France, 1e part., sect. I, § 1.



M. Bosco (Joannes a), *Antiquæ, sanctæ ac senatoriæ Viennæ Allobrogum Gallicorum sacræ et prophanæ plurimæ antiquitates, nec non primatum ejus et archiepiscoporum elenchus historicus,* lævum xyston de sa *Floriacensis vetus bibliotheca;* Lugduni, 1605, pet. in-8°. — C'est, à proprement parler, la première histoire de la sainte église de Vienne, bien qu'elle ne comprenne que 108 pages, dont il faut encore défalquer les 20 premières, consacrées à la période antique. L'ouvrage est dédié à l'archevêque Pierre II de Villars. Il est difficile de se persuader que les lignes suivantes nous renseignent exactement sur les sources mises spécialement à contribution par l'auteur : « Quam (ecclesiæ Viennensis amplitudinem) religiosus admodum archimandrita atque præclarus antistes Arelatensis, Petrus Laurentius (1), propensissimo animo communicatis mecum incredibili benevolentia clarissimi cœnobii S. Petri Viennensis... archiviis, mirum in modum evexit atque provexit » (p. 3). La majeure partie des bulles et diplômes qu'il a publiés se trouvaient certainement à la cathédrale. Le catalogue de J. du Bois se rapproche beaucoup de la Chronique de 1239, mais il ne l'a incontestablement pas connue, car il déclare à l'élection de Guy de Bourgogne au souverain pontificat : « Non licuit postea ordine sibi succedentes archiepiscopos Viennenses commemorare, præ veterum scriptorum caligine » (p. 81). Comme il fait de Léger le 61e prélat de l'église de Vienne, ce sont les gestes rédigés par ordre de cet archevêque qui ont dû lui servir de principal guide. Il ne s'est pas fait faute d'y ajouter des développements de toute provenance; la *Fundatio Viennen. eccles.* (*Cat. I*) lui a fourni le thème de ce qu'il dit de la sainte nappe : « ... Zachariam .., qui cum Dominicæ interfuisset cœnæ, Mappam ipsius sacrosanctæ refectionis, super quam panem et vinum in suum Corpus et Sanguinem

(1) J'ai fait remarquer ailleurs qu'il doit y avoir une erreur dans ce nom : *Gaspard* du Laurens, abbé de Saint-Pierre de Vienne et de Sénanque, devint archevêque d'Arles en décembre 1603; il eut pour successeur, à Vienne son neveu *Antoine* du Laurens, à Arles Jean Jaubert.

ipse summus sacerdos Christus transubstantiaverat, Viennensibus novis Christianis solatii gratia contulit ». Ce qui fait le prix de ce volume, ce sont les nombreux documents dont il donne pour la première fois le texte intégral ; le faux y est mêlé au vrai, mais il n'y a aucun danger à s'en servir, car la critique a fait depuis longtemps leur départ.

N. Durandus (Clemens), *Vienna sancta, antiquitates Viennæ sacræ et senatoriæ* ; ms. lat. 5662 de la Biblioth. nation. — Sur le titre l'auteur est qualifié « auctor Delphin., presbiter, canonicus theologus antea Viennæ, deinde theologus Redonensis, protonotarius Romanæ ecclesiæ, reginæ Annæ Austriacæ, matris pauperum, eleemosinarius, advocator in curia regia et in concilio regio XIII et XIIII » ; la date du travail est marquée à la fin : « Perfecta fuit hæc exquisita antiquitatum Viennensium, quamvis exigua, collectio anno a Christo nato 1614, mense septembris. Soli Deo honor et gloria ». L' « elenchus pontificalis historicus » commence à la page 51 (1).

O. Chenu (Joann.), *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia;* Parisiis, 1621, in-4°, p. 464-78. — L'auteur n'avait eu dès l'abord en vue que la province de Bourges. Pour celle de Vienne il invoque comme sources le supplément à la *Chronologie* de Génébrard par Jean Marquis (2) et l'ouvrage de du Bois dont il vient d'être question.

P. Le Lièvre (Iean), *Histoire de l'antiqvité et sainctetė de la cité de Vienne en la Gavle Celtiqve ;* Vienne, 1623 in-8°. — L'auteur était, comme le mentionne le frontispice de son livre, « bachelier en théologie, chanoine, sacris-

(1) Un court article des *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par Colomb de Batines et Ollivier Jules (Valence, 1837, t. I, p. 115-6), laisse entrevoir que Durand pourrait bien être le véritable auteur du lævum xyston de la *Bibliotheca Floriacensis*, et non Jean du Bois. La comparaison des dates suffisait pour montrer quel est le véritable plagiaire, si plagiaire il y a.

(2) Gilb. Genebrardi *Chronographiæ* libri IV, emendati et ... ad an. 1609 perducti per Joan. Marquisium ; Lugduni, 1609.

tain et abbé de S. Ferreol en la grande église dudit Vienne ». Il avait atteint la vieillesse quand il publia ce volume (1); on pourrait croire par le « prologue au lecteur Viennois » qu'il ne lui avait guère coûté qu'une année de travail (2). Au dire d'un de ses successeurs dans la même matière, Charvet, son ouvrage « n'est autre chose que les mémoires de Pierre V de Villars, que ce prélat avoit faits et communiqués à Baronius, auxquels il a donné une forme d'histoire. Il y a ajouté plusieurs faits étrangers à son sujet et quelquefois apocriphes. Ceux qui faisoient son véritable objet ne sont point rangés suivant l'ordre des tems, et il manque de goût et de critique » (p. 582). On ne peut que ratifier ce jugement. D'après Le Lièvre « l'apostre s. Paul fut le premier pasteur » de Vienne; saint Crescent n'en fut que « le second ». Il rapporte le discours de l'apôtre saint Pierre envoyant Zacharie à Vienne, etc. Le texte des documents, vrais et faux, publiés par du Bois, est reproduit avec quelques changements.

Q. Robertus (Claud.), *Gallia Christiana, in qva regni Franciæ ditionvmqve vicinarvm diœceses et in iis præsvles describvntvr;* Lutet. Paris. 1626, in-fol., p. 176-85. — L'auteur avoue ingénument avoir dressé son catalogue à l'aide des ouvrages de Chenu, du Bois et Le Lièvre.

R. Sammarthani (Scævola et Ludov.), *Gallia Christiana qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum ... probatur ex antiquæ fidei manuscriptis... tabulariis..;* Lutet. Paris. 1656, in-fol., t. I, p. 789 b-816. — Les auteurs cités sont du Bois et Le Lièvre. Parlant des bulles relatives à la primauté de Vienne sur sept provinces ecclésiastiques, à partir de saint Sylvestre, on se borne à dire : « quorum exemplaria supposititia, ut aiunt, continentur in Antiquitatibus Viennensibus » (de du Bois); au sujet de cette primatie, on

(1) Gaspard de Sales le qualifie de « venerande senex » dans les distyques qu'il lui adressa à l'occasion de son livre.

(2) « Ie me suis occupé serieusement l'année précédente à la recherche de l'antique Vienne... »

ajoute plus loin : « multa scripsere Petrus de Marca... (1) ac Phil. Berterius... (2) ».

S. Henr. SUARESII *Delphinatus.* — Henri de Suarès, neveu du célèbre évêque de Vaison (3), colligea jusqu'à sa mort (arrivée à Avignon vers 1669) les matériaux d'un *Orbis Christianus*: ils remplissent 25 volumes grand in-folio à la Biblioth. nation. de Paris (4). Le 5e (ms. lat. 8967, anc. suppl. lat. 1710), intitulé : *Sabaudia, Geneva, Delphinatus, Comitatus Vindascinus,* renferme sur Vienne et ses évêques des notes (p. 243-72) qui n'offrent rien d'original pour la période qui nous occupe (5); à peine y trouve-t-on, pour le XIVe siècle, quelques extraits des Registres de la chancellerie pontificale.

T. CHORIER (Nicol.), *L'Estat politique de Dauphiné;* Grenoble, 1671, in-12, t. I, p. 183-357. — Aucun des auteurs précédents n'avait eu à sa disposition autant de documents (6). Outre de nombreuses chartes, il cite à deux reprises un « Catalogue des Archevesques de Vienne fait l'an M.CC.XXXV » (pp. 193, 214, 263, 279); cette date est erronée, car il reproduit plus loin (p. 291-2), à l'article de Jean de Bernin, « l'eloge qu'il a dans le Catalogue de l'an M.CC.XXXIX » (cf. p. 187), et n'y mentionne nullement celui de 1235, qui appartiendrait au même épiscopat. Fort répréhensible pour d'autres publications anonymes, Chorier ménagea les traditions du clergé ; il inséra dans son catalogue tous les noms qu'il rencontra, en ajouta même qui n'avaient aucun droit d'y figurer; dans l'impossibilité de dater exactement certaines chartes, il a commis des anachronismes aujourd'hui rectifiés.

(1) *De primatu Lugdunensi et ceteris primatibus dissertatio...;* Parisiis, 1644, in-8°.

(2) *Pithanon, diatribæ duæ, quibus civilis imperii Romani notitia et Ecclesiæ politia illustrantur;* Tolosæ, 1608.

(3) BARJAVEL, *Dictionnaire biographique de Vaucluse,* 1841, t. II, p. 431-2.

(4) Mss. lat. 8963-87 (DELISLE, *Inventaire des mss.,* 1863, p. 15-6.)

(5) Les pp. 249-52 offrent des copies d'inscriptions antiques; elles n'ont pas été utilisées par l'auteur du t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, M. Otto HIRSCHFELD.

(6) *Voir Bull. d'hist. ecclés. du diocèse de Valence,* n° 69, p. 1-3.

U. Drouet de Maupertuy, *Histoire de la sainte église de Vienne;* Lyon, 1708, in-4°. — L'ouvrage est dédié à l'archevêque Armand de Montmorin. Dans l'« avertissement » qui suit, l'auteur fait la critique de ceux qui l'ont précédé dans la carrière, puis proteste que son histoire « est écrite avec toute l'exactitude dont » il a « été capable. Je l'ai composée », ajoute-t-il, « tant sur les anciens monumens que j'ai examiné avec soin, que sur de nouveaux mémoires, que diverses personnes de considération m'ont communiquez. Je me suis aussi servi de tous les livres imprimez qui m'ont pû fournir quelques matériaux pour cet ouvrage, toujours avec les précautions nécessaires à un auteur, lequel ne veut pas se laisser tromper ».

V. Charvet (C.), *Histoire de la sainte église de Vienne;* Lyon, 1761, in-4°. — « La position de C. Charvet dans la hiérarchie ecclésiastique à Vienne (il fut archidiacre de La Tour et official métropolitain) lui donna, pendant plus de trente ans, la facilité de compulser à loisir les archives de cette église, riches encore à cette époque, et il en a largement profité. Aussi, grâce à son amour de l'antiquité et à sa diligence infatigable, une foule de documents importants, dont les originaux ont disparu depuis, nous ont été conservés » (1). « Je n'ai rien négligé, nous dit-il lui-même (p. xij), pour m'assurer de la vérité des faits que j'avance, et j'ai toujours exactement cité les sources dans lesquelles j'ai puisé »; et plus haut (p. x) : « On regrettera la perte des mémoires qui nous auraient instruits d'un grand nombre de détails qui sont perdus pour nous. Le temps qui dévore tout, n'en est point la seule cause. Les incursions des Sarrasins et les ravages des Huguenots, plus acharnés que les infidèles même à tout détruire, nous ont ôté tout moyen de connoître la sainte antiquité, et ont mis dans notre histoire des vuides qu'il est impossible de remplir ». Charvet a résumé, en tête de son ouvrage (p. xv-j), le « Cata-

(1) Allut (P.), Notice prélim. aux *Mémoires .. de l'abbaye roy. de St-André-le-Haut de Vienne*, par Cl. Charvet, Lyon, 1868, p. xxiv.

logue des archevêques de Vienne » ; il faut le corriger à l'aide de celui qu'il a donné dans un Supplément (1769). Sa critique judicieuse repose autant des exagérations du fidéisme que de celles de l'hypercritisme. M. Hauréau a dit de son livre : « assidua manu versavimus et rarissime vitiosum deprehendimus » (1).

W. Richard et Giraud, *Dictionnaire univ. des sciences ecclésiastiques;* Paris, 1762, t. V, p. 545-7; éd. de 1827, t. XXIX, p. 303-6. — Simple liste, d'après l'ancien *Gallia Christiana* et Maupertuy.

X. Pilot (J.-J.-A.), dans *Statistique générale du département de l'Isère;* Grenoble, 1846, t. III, p. 354-71. — Cette liste, sans prétentions scientifiques, se rapproche de celle de Chorier (*Catal. T*) plus que de toute autre.

Y. Collombet (F.-Z.), *Histoire de la sainte église de Vienne..;* Lyon, 1847, 3 vol. in-8°. — La prétention de l'auteur, de rendre « désormais à peu près inutile » le livre de Charvet, n'est pas justifiée. Les quelques pages qu'il consacre aux origines de l'église de Vienne sont un mélange incohérent de critique et de légendes. Dans sa « Table chronologique des évêques et archevêques de Vienne » (t. I, p. ix-xv), il donne comme « épiscopats douteux s[t] Crescens et s[t] Zacharie ». L'ordre est à peu près celui de Charvet, sauf l'interversion de plusieurs prélats au vi[e] siècle, laquelle n'est point, comme on pourrait le croire, le fait du typographe ; elle provient sûrement du mélange des cahiers du manuscrit ; deux autres, aux vii[e] et viii[e] siècles, ne témoignent pas du soin apporté à sa rédaction par cet auteur trop fécond. Un supplément parut en 1848.

Z. Marion (J.), *Liste des archevêques et évêques de France*, dans l'*Annuaire historique publié par la société de l'histoire de France;* Paris, in-12, 1851, xv[e] an.; — reprod.

(1) *Gallia Christiana* nova, t. XVI, c. 5.

dans *Dictionnaire de statistique religieuse* (Migne, *Nouv. encyclop. relig.*, in-4°, 1851, t. IX), c. 428-31. — C'est le catalogue de l'ancien *Gallia Christ. (R.)*, sans améliorations ; l'auteur place s^t Crescent vers l'an 160.

AA. Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, in qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur ... deducitur et probatur ex authenticis instrumentis..., t. XVI cond. Barthol. Hauréau ; Parisiis, 1865, in-fol., c. 1-171, instr. 1-72. — C'est l'ouvrage qu'on appelle *Gallia Christ. nova*, ou plus exactement *novissima ;* il est fâcheux qu'un corps religieux n'ait pas mené à bonne fin ce travail monumental, dont les Bénédictins avaient publié les 13 premiers volumes. Voici l'opinion de M. Hauréau sur les origines de l'église de Vienne : « ... Nec pace nostra major fides tribuatur his narratiunculis, ex poetarum more fucatis, quæ s. Paulum, in Hispaniam migrantem, Crescenti discipulo Viennensem ecclesiam commisisse tradunt, imo Crescentem hunc Viennæ primum episcopum extitisse. Plaudebat his commentis antiquitas, veri prorsus incuriosa » ; cependant Charvet, dont M. Hauréau a loué le jugement, était encore en 1761 dans ces idées. Poursuivons : « Pro certo quidem tenemus quosdam verbi christiani præcones in agrum Viennensem decurrente secundo sæculo pervenisse et nonnullos præcipuæ civitatis incolas... docuisse. Ex eo sane cathecumenorum grege prodierunt hi magni nominis *Christi servi*, quorum martyrium sub Antonini Pii tempora Nicephorus Callixtus memorat (*Eccles. hist.* lib. iv, c. 16). Nec ab eorum abhorremus conjectura, qui vel paucos vel frequentes numero Viennenses ad fidem Christi conversos jam tunc societatem fecisse contendunt et, circa mediam tertii sæculi partem, proprio clam aut palam episcopo paruisse » (p. 3). Au témoignage d'un historien bien antérieur à Nicéphore, Eusèbe de Césarée, les chrétiens de Vienne et de Lyon prenaient, en 177, le nom de serviteurs du Christ : Οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς

Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ (1). Dans cette même lettre aux frères d'Asie et de Phrygie, il est dit que les persécuteurs s'étaient saisis de tous les principaux membres des deux Eglises, de ceux surtout qui les avaient constituées : συλλεγῆναι ἐκ τῶν δύο Ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους, καὶ δι' ὧ μάλιστα συνειστήκει τὰ ἐνθάδε (2). L'éditeur, Henri de Valois, fait remarquer que ce passage prouve manifestement l'existence d'une église (et partant d'un évêque) à Vienne, distincte de celle de Lyon ; et il en donne la raison : « quippe Ecclesia ab antiquis scriptoribus non dicitur nisi matrix, quam cathedralem vocamus ». Bien qu'il ne soit fait mention, dans le cours du document, que de l'évêque de Lyon, saint Pothin, il n'y a rien à tirer contre Vienne de l'absence du nom de son évêque, saint Just ou tout autre. TILLEMONT, dont on aime tant à se prévaloir en sens contraire, est formellement et plus explicitement encore du même avis (3).

BB. CHEVALIER (C.-U.-J.), *Bibliographie* de l'ouvrage précédent, dans *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme;* Valence, 1868, t. III, p. 443-58 ; à part, s. l. n. d., in-8° de 16 p. — Même liste, sauf l'intercalation motivée de Landalène ou Dodolène après saint Syndulfe.

CC. [CHEVALIER (C.-U.-J.)], *Notice chronologico-historique sur les archevêques de Vienne,* dans *Ordo divini officii recitandi... ad usum Valentinensis diœceseos ;* Valentiæ, 1869, pet. in-8°, p. 3-21. — Développement du catalogue précédent.

DD. GAMS (Pius Bonif.), *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ;* Ratisbonæ, 1873, in-4°, p. 653-6. — Bien qu'il cite Maupertuy (4) et Collombet, le docte bénédictin n'a

(1) *Historiæ ecclesiasticæ* lib. v, c. 1 (*Patrolog. græca,* t. XX, c. 408).
(2) Idem, ibid. (c. 413).
(3) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles;* Paris, 1701, t. III, p. 620.
(4) Il a cru que Charvet n'en était qu'une nouvelle édition.



fait usage que du travail de M. Hauréau. Ce qui importe, c'est son opinion sur l'époque de la fondation de l'église de Vienne; contre son habitude, il est très explicite à cet égard : « c. 90. S. Crescens, ab apostolis Petro et Paulo in Galliam missus (*II ad Tim.* IV, 10). Ex plurimis antiquitatis christianae testimoniis, nuperrime ex testimonio codicis Sinaitici S. Scripturae, ex nomine s. Crescentis latino, etc. manifestum s. Crescentem, non in Galatiam Asiæ, sed in Galliam (εἰς Γαλλίαν) missum esse. Quum nulla alia ecclesia Galliae originem suam a s. Crescente deducat, nisi Viennensis, quae civitas jam circa annum 150 et ante tempora s. Pothini et s. Irenaei suam habebat ecclesiam christianam, dubitandi locus non esse videtur, hunc Crescentem esse discipulum apostolorum et ante martyrium b. Pauli apostoli missum in Galliam » (1). Le supplément à cet ouvrage, publié en 1886, ne renferme rien sur Vienne.

EE. Chevalier (C.-U.-J.), *Notice chronologico-historique sur les archevêques de Vienne, d'après des documents paléographiques inédits*, dans *Revue du Dauphiné et du Vivarais;* Vienne, 1879, gr. in-8°, t. III, p. 214-29; à part, Vienne, 1879, gr. in-8°, 19 p. — Reproduction du *Catal. CC*, amélioré à l'aide de documents.

FF. Mas Latrie (c[te] de), *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge;* Paris, 1889, in-fol., c. 1513-4. — Simple reproduction de la liste de Gams, avec de légères améliorations.

Les catalogues modernes dont on vient de lire la description ne sont représentés que par les cinq principaux dans le 2[e] tableau qui suit :

(1) Cf. quae in libro : *Année du martyre des saints apôtres Pierre et Paul*, Paris, 1867, p. 70-4, et *Histoire de l'Eglise*, par J.-A. Moehler, publ. par P. Gams (traduite par l'abbé P. Bélet, Paris, 1868, t. I, p. 174-8) de primordiis ecclesiae Gallicanae et de s. Crescente disseruimus [note de Gams].

1605 J. a Bosco M	1656 Sammarth. R	1671 Chorier T	1761 Charvet V	1865 Hauréau AA
s. Crescens	s. Crescens	s. Crescent	s. Crescent	s. Crescens
s. Zacharias	s. Zacharias	s. Zacharie	s. Zacharie	s. Zacharias
s. Martinus	s. Martinus	s. Martin	s. Martin	s. Martinus
s. Verus	s. Verus	s. Vere I	s. Vere I	s. Verus I
s. Justus	s. Justus	s. Juste	s. Just	s. Justus
s. Desiderius				
s. Dionysius	s. Dionysius	s. Denis	s. Denis	s. Dionysius
s. Paracodas	Paracodas	s. Paracode	s. Paracode	s. Paracodes
s. Florentius		s. Florent I	s. Florent I	s. Florentius I
s. Lupicinus	Lupicinus	s. Lupicin	s. Lupicin	s. Lupicinus
s. Simplidas	Simplides	s. Simplide	s. Simplide	s. Simplides
				s. Verus II
s. Paschasius	Paschasius	s. Paschase	s. Paschase	s. Paschasius
b. Claudius	Claudius	s. Claude-Vere	s. Claude	s. Claudius
s. Nectarius	Verus	s. Nectarius	s. Nectaire	s. Nectarius
		Florent	s. Florent II	
s. Nicetius	Nicetas	s. Niceta, N-tius	s. Nizier	s. Nicetius
	Nectarius			
	Florentius			s. Florentius II
b. Simplicius	Simplicius	s. Simplice	s. Simplice	s. Simplicius
		Salonius		
s. Mamertus	s. Mamertus	s. Mamert	s. Mamert	s. Mamertus
b. Ysicius	Hesychius	s. Ysicius, Y-chiu	s. Isique I	s. Isicius I
b. Avitus	Alc. Avitus	s. Alc. Avitus	s. Avit	s. Al. Ec. Avitus
s. Julianus	Julianus	s. Julien	s. Julien	s. Julianus
b. Domninus	Domninus	s. Domnin	s. Domnin	s. Domninus
s. Pantagatus	Pantagathus	s. Pantagathe	s. Pantagathe	s. Pantagathus
s. Ysicius II	Isicius II	s. Ysice, Hesychius	s. Isique II	s. Isicius II
s. Naamatus	Namatius	s. Naamat	s. Naamat	s. Naamatus
b. Philippus	Philippus	s. Philippes	s. Philippe	Philippus
b. Evantus	Evantius	s. Evance	s. Evance	s. Evantius
s. Virus, Ver-	Verus	s. Vere II	s. Vere II.	s. Verus III

M	R	T	V	AA
s. Desiderius II	s. Desiderius	s. Disdier	s. Didier	s. Desiderius
s. Domnolus	s. Domnolus	s. Domnol	s. Domnole	s. Domnolus
		s. Sindulphe		
s. Etherius	Aetherius	s. Ethere	s. Ethere	s. Ætherius
s. Clarentus	Clarentius	s. Clarence	s. Clarent	Clarentius
s. Syndulphus	Sindulfus		s. Syndulfe	s. Syndulfus
s. Edictus	Hedictus	s. Hecdique	s. Edicte	s. Edictius
s. Edaldus	Caldeoldus	s. Cadeolde	s. Cadeolde	Chaldeoldus
s. Dolinus	Landalenus	s. Dodolene	s. Dodolene	
s. Bobo, B-olinus	Bobolinus	s. Bobon	s. Bobolin I	s. Bobolinus I
s. Georgius	Georgius	s. George	s. Georges	s. Georgius
s. Deodatus	Deodatus	s. Theodat, De-	s. Deodat	s. Deodatus
s. Blidianus	Blidramnus	s. Blidran, B-dian	s. Blidramne	s. Blidramnus
s. Agratus			s. Agrat	s. Agratus
d. Eoaldus	Eoldus	s. Eolde, Eoalde	s. Eoalde	s. Eoaldus
s. Bobolinus	Bobolinus II		s. Bobolin	s. Bobolinus II
b. Austrobertus	Austrebertus	s. Austrobert	s. Austrobert	s. Austrebertus
s. Vvilicarius	Vvilicarius	Villicaire	s. Villicaire	s. Wilicarius
Proculus		Proculus	s. Procule	Proculus
Bertericus	Betericus	Berteric	Berteric	Bertericus
	Proculus			
Volferius				
Ursus	Ursio	s. Ours	Ours	Ursus
Vultraia	Vvlferius	Volfere	s. Volfere	Wulferius
s. Barnardus	s. Bernardus	s. Bernard, Ba-d	s. Barnard	s. Bernardus I
Agilmarus	Agilmarus	Aglimar	Agilmar	Agilmarus
s. Ado	s. Ado	s. Ado	s. Adon	Ado
Otramus	Ottramnus	Otram	Otram	Ottramnus
Bernoinus	Bernoinus	Barnoin	Bernoin	Bernoinus
Vvolfericus				
Ragaufredus	Rigofredus	Rainfroy	Rainfroi	Ragenfridus

M	R	T	V	AA
	Rostagnus	Rostaing		
		Arman		
Alexander	Alexander	s. Alexandre	Alexandre I	Alexander I
Sobo	Sebo	Sobon	Sobon	Sobbo
Theutbaldus	Theutbaldus	s. Thibaud	s. Thibaut	s. Theobaldus I
Burchardus	b. Burchardus	s. Burcard	b. Burcard	Burchardus
Leodegarius	Leodegarius	s. Leger	Léger	Leodegarius
				Armannus
Vvarmundus	Guarmundus	Varmond	Varmond	Warmundus
			Gontard	Gunthardus
Guido	Guido de B-e	Guy I de Bourg.	Gui de Bourg.	Guido I

Ulysse CHEVALIER
Correspondant de l'Institut.



UNE PAGE D'HISTOIRE

LES

EXPÉDITIONS D'IRLANDE

SOUS LE DIRECTOIRE (1)

— 1796-1798 —

Nous allons essayer maintenant de prouver que, si Bouvet put être néanmoins accusé sans injustice d'avoir manqué de prévoyance et de décision pendant l'expédition d'Irlande, les chefs qui avaient la conduite suprême de cette entreprise méritèrent, eux aussi, le même reproche.

VIII

Ici, nous sommes obligé de revenir sur nos pas pour montrer comment il se fit que la frégate qui portait Hoche, Morard de Galle et Bruix, ne rejoignit à aucun moment le gros de la flotte d'Irlande. Nous avons déjà vu que la *Fraternité*, séparée de cette flotte le jour même de son départ de Brest par suite du changement de route inopiné qu'avait prescrit l'amiral, puis séparée encore des trois navires qui l'avaient ralliée le lendemain, fit route isolément vers le cap Mizen-Head. Chassée le 24 décembre 1796 par un *vaisseau rasé* — autrement dit par une grosse frégate — la *Frater-*

(1) **Voir le numéro précédent.**

nité, pendant près de vingt-quatre heures, s'éloigna de l'Irlande; le navire étranger ayant alors été perdu de vue, elle reprit sa première route. Retardée par les vents contraires et la tempête, elle approchait cependant de sa destination, quand parurent le vaisseau français la *Révolution* et la frégate le *Scévola*, celle-ci en train de couler. De là de nouveaux retards qui firent que, le 31 décembre, les terres d'Irlande n'étaient pas même en vue. Ce fut alors qu'en présence de l'encombrement causé par les naufragés du *Scevola*, du mauvais état de la *Révolution* et du peu de vivres qui restaient à bord de ce vaisseau et de la *Fraternité*, les chefs de l'expédition résolurent de retourner en France. Après de nouvelles péripéties leur frégate jeta l'ancre en rade de l'île d'Aix, le 13 janvier 1797.

Maintenant, examinons les faits. Quelle fut la cause de la prompte et définitive séparation de la *Fraternité* d'avec le gros de la flotte ? Manifestement ce fut le malencontreux changement de route qui, à la sortie de Brest, fit passer cette frégate par le chenal de l'Iroise tandis que, conformément aux précédentes instructions de Morard de Galle ou plutôt de Bruix, presque toute la flotte franchissait le raz de Sein. Le commandant E. Chevalier écrit à ce sujet: « Avec une escadre solide, ayant de bons équipages et des états-majors expérimentés, l'amiral aurait pu sans inconvénient modifier ses premiers ordres. Il oublia qu'il n'était pas à la tête d'une escadre dans le sens que ce mot comporte. » Donc, voilà déjà une faute, et une faute bien regrettable, car elle fut la cause déterminante du fait d'où provint tout le mal : l'absence des deux commandants en chef quand la flotte presque entière se trouva réunie à l'entrée de la baie de Bantry.

Le 24 décembre, la *Fraternité*, chassée par une seule frégate — notablement plus forte qu'elle, nous voulons bien l'admettre — défit, pendant toute une journée, la route qu'elle venait de parcourir en se rapprochant de l'Irlande. Quelle singulière idée avaient donc eue Hoche, Morard de Galle et Bruix de quitter le bon et puissant vaisseau de 80 canons l'*Indomptable*, pour se transporter sur une sim-

ple frégate, comme le firent également, par leur ordre, les contre-amiraux Bouvet et Nielly ? Ces dispositions furent prises en vertu d'un arrêté signé par Hoche et Morard de Galle. « On ne s'explique pas cette détermination, » dit très justement le commandant Chevalier. En effet, la mesure concernant le passage du chef de la flotte sur une frégate au moment du combat, sottement prescrite par la Convention en 1794, avait été abrogée par un nouveau décret du mois de juin 1795 ; ce décret, tout en laissant au commandant en chef la faculté de se transporter à bord d'une frégate — sous la condition expresse, qu'on le remarque bien, de rendre compte au Comité de salut public du motif de sa détermination — ce décret interdisait formellement aux officiers généraux en sous-ordre d'user de la même latitude. Hoche et Morard de Galle, ou plutôt Hoche et Bruix, violèrent donc les règlements en prescrivant à Bouvet et à Nielly de passer sur des frégates. En outre, quel motif raisonnable pouvaient-ils invoquer pour justifier leur propre installation à bord de la *Fraternité ?* S'ils étaient restés sur l'*Indomptable,* ce vaisseau n'eût pas été obligé, comme le fut la *Fraternité,* de prendre chasse, le 24 décembre, devant une simple frégate ; presque certainement, les chefs de l'expédition française seraient arrivés le lendemain dans les parages de la baie de Bantry, y auraient rallié une partie au moins des navires de Nielly et de Richery, presque tous ceux de Bouvet, et auraient pu prendre une détermination ferme en rapport avec les circonstances. Donc, le passage de Hoche, de Morard de Galle et de Bruix sur la *Fraternité* fut encore une très grave erreur.

Autre détail non moins étrange. On a fait un crime à Bouvet, sorti de la baie de Bantry pour échapper au naufrage, de s'être dirigé vers Brest le 29 décembre, au lieu d'avoir manœuvré pour revenir en Irlande. Or, nous avons vu que deux jours plus tard seulement, le 31 décembre, Hoche, Morard et Bruix, s'appuyant sur des raisons analogues à celles qu'invoqua Bouvet pour tenter de se disculper, tinrent la même conduite que cet officier général. « L'ordre fut donné, écrit à ce sujet le commandant Che-

valier, de faire route sur nos côtes. Cependant, ce n'était pas vers un port français, mais vers la baie de Bantry, qu'il eût fallu se diriger... La présence de l'amiral et du général y était indispensable pour soustraire les capitaines à l'indécision dans laquelle ils devaient se trouver. » Absolument juste. Mais alors comment expliquer que Hoche et Bruix se montrèrent si sévères dans leurs appréciations à l'égard d'un officier général dont ils avaient — sans bien s'en rendre compte, on doit le croire — presque exactement imité la conduite ? Pourquoi Grouchy, Cherin et autres officiers de l'armée de terre ne taxèrent-ils pas aussi de « fuite honteuse », de « lâche abandon » le retour prématuré de la *Fraternité* vers les côtes de France ? Donc, troisième faute à mettre au compte du commandement en chef, faute *moralement* plus grave encore que les autres.

Nous ne sommes pas au bout. Dans leurs correspondances ou leurs délibérations, les généraux Grouchy, Cherin, Lemoine, etc., mentionnent formellement ce fait que Hoche, avant le départ, n'avait communiqué à aucun de ses lieutenants « ses instructions, ses plans, ses projets » en vue de la campagne que l'on voulait entreprendre. Hoche, il est vrai, s'empressa de contredire cette assertion, mais il n'en démontra pas la fausseté. Or, n'était-ce pas là une singulière et grande imprévoyance ? Morard et Bruix avaient du moins assigné à leurs capitaines des points de rendez-vous, et clairement indiqué les mesures à prendre pour le débarquement. Mais pourquoi fallut-il que Hoche, Morard et Bruix eussent tout justement omis de prévoir la circonstance qui se présenta, de prescrire nettement à Bouvet, à Nielly, à Grouchy, à Cherin, à d'autres encore, ce qu'ils auraient à faire dans la baie de Bantry en cas de séparation et d'absence prolongée de la *Fraternité ?* Cet oubli est excusable peut-être : nous n'en faisons pas un crime à ceux qui le commirent. Mais Bouvet, en négligeant de donner des ordres précis à nos capitaines avant d'être chassé lui-même par le mauvais temps de la baie de Bantry, Bouvet fut-il plus oublieux que ne l'avaient été, avant le départ de Brest, Hoche, Morard et Bruix ?

Si donc Bouvet manqua de prévoyance et de décision, d'autres officiers généraux, et les deux chefs de l'expédition eux-mêmes, ne furent pas exempts de fautes analogues, nous croyons du moins l'avoir prouvé ; et M. Fabre a eu le droit d'écrire dans ses *Voyages et Combats* : « Le Directoire, en rendant Bouvet responsable des désastres éprouvés, cédait à ce triste sentiment qui, dans une catastrophe, fait réprouver un innocent plutôt que de ne pas découvrir un coupable. »

Il nous reste à montrer que, si dans cette affaire il y eut des coupables, ceux-ci furent surtout les hommes politiques et les chefs militaires qui s'obstinèrent à entreprendre une expédition presque fatalement vouée, quoi qu'il arrivât, à finir par un échec ou même par un désastre.

IX

Pour y parvenir, nous allons tâcher de résoudre cette double question : quelles furent les conséquences réelles des fautes commises par nos amiraux pendant l'expédition d'Irlande, et que serait-il vraisemblablement arrivé si leurs auteurs avaient su les éviter ?

Il est évident — l'écrire c'est presque émettre une vérité de la Palice — que la cause primordiale de toutes ces fautes fut la séparation de la frégate qui portait Hoche, Morard de Galle et Bruix, d'avec le gros de la flotte expéditionnaire : si elle n'avait pas eu lieu, ces trois chefs auraient pu se tromper eux-mêmes dans leurs mesures ultérieures, mais toute défaillance de caractère ou toute erreur de jugement eût été épargnée à leurs subordonnés, puisque ceux-ci n'auraient eu aucune décision grave à prendre. Comme il est d'ailleurs impossible de savoir exactement ce qu'auraient fait Hoche et Morard s'ils eussent atteint l'Irlande à la tête de presque toutes leurs forces, nous ne nous arrêterons point à raisonner sur de simples hypothèses.

Mais, ainsi que l'établit nettement le commandant Che-

valier, les deux chefs de l'expédition commirent une nouvelle faute en renonçant à conduire la *Fraternité*, quoi qu'il pût en arriver, jusqu'à la baie de Bantry. Cette faute eut-elle une influence sérieuse sur l'issue de la campagne ? Nous ne le pensons pas. En effet, la *Fraternité* n'aurait pu atteindre la côte d'Irlande que le 1er janvier 1797 au plus tôt. Or à cette date, on l'a vu, il ne restait plus au mouillage de Bantry que 6 ou 7 navires ; tous les autres faisaient déjà route vers la France. Hoche eût-il néanmoins pris terre avec les 4.000 soldats qu'il aurait eus sous la main, sans artillerie et presque sans ressources d'aucune sorte ? En dépit de l'intrépide audace qui le distinguait, cela semble peu probable.

Passons à Bouvet. Deux fautes lui ont été justement reprochées : au mouillage de Bantry, il négligea de donner des instructions à ses capitaines pour le cas d'une nouvelle séparation ; obligé bientôt par le mauvais temps de sortir de cette baie, il eut ensuite le tort de n'y pas revenir. Mais, en se rapportant à notre récit succinct des événements, le lecteur se rendra facilement compte de ceci : les instructions que Bouvet eût pu donner n'auraient rien changé à la situation, et, d'autre part, si cet amiral fût revenu dans la baie de Bantry, il n'y eût point retrouvé le gros des forces naguère réunies en ce même lieu sous son commandement. En effet, ce fut le 29 décembre seulement que le retour d'un temps maniable permit à l'*Immortalité*, chassée de son mouillage quatre jours auparavant, de faire route dans une direction quelconque ; en ce moment elle avait été rejetée assez loin de la baie de Bantry, pour qu'il lui fût impossible d'y jeter l'ancre de nouveau avant le 31 décembre. Or, à cette date, il y avait quatre jours déjà que la mauvaise apparence du temps, jointe à la double crainte de manquer de vivres et d'être attaqué par l'ennemi, avait contraint l'énergique chef de division Bedout de quitter à son tour ce mouillage, avec tous les navires restés là sous ses ordres. Vraisemblablement, même en supposant que Bouvet lui eût laissé les instructions les plus précises, celles-ci n'auraient rien pu changer à sa détermination

pour ainsi dire forcée. Il semble donc manifeste que les erreurs de Bouvet, si regrettables qu'on veuille les supposer pour la réputation de ce brave officier, n'eurent aucune influence sérieuse sur les événements de la campagne.

Discuterons-nous maintenant les conséquences des prétendues fautes reprochées à Nielly, à Richery et à plusieurs capitaines qui, éloignés de la baie de Bantry par le mauvais temps dans la soirée du 22 décembre, avant même d'avoir pu y jeter l'ancre, durent renoncer à le faire et reprirent la route de Brest ? On a vu que ceux de leurs collègues qui, placés d'abord dans les mêmes circonstances, furent ensuite assez heureux pour regagner les côtes d'Irlande, malgré la tempête et les vents contraires, n'entrèrent dans la baie de Bantry que le 30 décembre au plus tôt. La présence à ce mouillage des quelques navires qui avaient repris la route de Brest après le coup de vent du 22 décembre, aurait-elle suffi pour modifier les résolutions du conseil de guerre dans lequel, le 1er janvier 1797, fut décidé le retour en France des dernières forces qui s'y trouvaient encore ? Ce n'est guère croyable.

Ainsi, sauf la séparation de la *Fraternité* — imputable surtout à Morard de Galle et à Bruix — les fautes reprochées à tort ou à raison aux chefs de la flotte d'Irlande semblent n'avoir exercé qu'une influence tout à fait secondaire sur les événements de la campagne. Et quand on s'est bien rendu compte de l'état de cette flotte, du délabrement des coques et des gréements, du manque de vêtements et de vivres, de l'inexpérience des équipages et d'une grande partie des états-majors, on est très près de reconnaître que toutes ces erreurs, tous ces malentendus furent beaucoup plus le fait des circonstances que celui des chefs condamnés à conduire de tels bâtiments. Singulièrement heureux, du reste, fut le concours d'événements qui, joint aux négligences inexplicables de l'amirauté britannique, permit à la plupart de nos navires de se rendre jusque sur les côtes d'Irlande et d'en revenir sans rencontrer les escadres de l'ennemi. Une semblable rencontre — Morard de Galle, on l'a vu, n'en faisait point mystère à Truguet — une sembla-

ble rencontre, en effet, n'eût pu se terminer pour nos soldats et pour nos marins que par un épouvantable désastre.

Mais supposons la première phase de l'expédition — la phase purement maritime — accomplie dans son entier au gré de Hoche; supposons même ce grand capitaine, débarqué dans la baie de Bantry avec ses 13.000 soldats, surprenant ensuite l'ennemi, soulevant les paysans irlandais, faisant en un clin d'œil la conquête de l'île ; se figure-t-on que l'Angleterre eût alors courbé la tête et subi, pour obtenir la paix, toutes nos conditions ? Le croire serait méconnaître ce qu'il y a de véritablement grand chez cette nation aussi fière qu'énergique. Non, pas d'illusion semblable ! Maîtres de la mer, nos ennemis auraient étroitement bloqué la petite armée de Hoche et la cohue plus gênante qu'utile de ses auxiliaires irlandais, jusqu'au jour où, sans argent, sans munitions, sans ressources d'aucune sorte, mourant de faim sur une île depuis longtemps ruinée et misérable, nos intrépides soldats se seraient vus contraints de mettre bas les armes devant quarante ou cinquante mille Anglais patiemment réunis et jetés d'un seul coup sur un point quelconque du littoral. L'expédition d'Irlande aurait eu la même fin et une fin beaucoup plus prompte que l'expédition d'Egypte.

C'est pour cela qu'après avoir montré que les fautes de Bouvet et de quelques autres officiers de notre flotte n'eurent qu'une influence tout à fait secondaire sur l'échec de la première de ces entreprises, nous croyons être en droit de conclure qu'il faut chercher ailleurs les vrais coupables. Ces coupables furent surtout Hoche, Bruix, Truguet qui, entraînant par leur assurance présomptueuse les membres du Directoire, compromirent dans une téméraire aventure, avec nombre d'intrépides soldats ayant à peine conscience des dangers sans gloire qu'ils couraient, toute une grande flotte qui n'était en mesure de résister, ni au moindre coup de vent, ni à l'attaque de la moindre escadre anglaise.

X

Dès son retour en France, Hoche écrivit au Directoire : « Expulsez sans aucune exception tout ce qui, dans la flotte, tient à *la faction Villaret-Joyeuse ;* placez, avancez quelques officiers dont *j'ai aperçu* les talents et le dévouement, et je suis prêt à me rembarquer. » Que de rancune haineuse, que d'outrecuidante présomption dans ces quelques mots ! Pendant tout le cours de l'expédition, la *Fraternité* a été séparée de la flotte, et pourtant Hoche a *aperçu* les talents et le dévouement de certains capitaines. Ce n'est pas Morard de Galle, juge expérimenté du moins en pareille matière, c'est lui, Hoche, le général de terre parfaitement ignorant de ce que peut être l'habileté en navigation, qui prétend désigner les officiers qu'il faut frapper comme aussi ceux qu'il convient de récompenser ! Nullement découragé, du reste, ce trop orgueilleux soldat, mais nullement éclairé non plus par une première mésaventure.

Poussés de cette façon par Hoche, par d'autres généraux, par Bruix sans doute qui vient d'être appelé à Paris, sollicité plus que jamais par les agents irlandais, le Directoire hésite. Bientôt, cependant, une expédition se prépare chez nos alliés de la république batave : les Hollandais enverront en Irlande 15.000 soldats, que Hoche rejoindra avec 6.000 Français seulement. Mais on est alors au milieu de l'été de 1797, et les événements politiques du moment inspirent à l'ambitieux général d'autres visées. Qu'est devenu son bel enthousiasme pour l'Irlande ? « C'est sans doute par dérision, écrit-il le 4 août au ministre de la guerre, qu'on me propose de m'embarquer. Que ne m'ordonne-t-on de descendre en Angleterre avec mes aides de camp ? Eh ! je connais certaines gens qui ne seraient pas fâchés de me voir entre les mains de M. Pitt. » Le surlendemain nouvelle épître : « Je vous réitère que je n'irai ni à Brest ni à Rennes ni à Avranches, l'expédition ne pouvant avoir lieu.

Au surplus, je me bornerai à défendre la République de toute invasion, et *n'irai plus faire le don Quichotte sur les mers* pour le plaisir de quelques hommes qui voudraient me voir au fond. » Que pensez-vous, lecteur, de la discipline, de la modestie et de l'abnégation patriotique de l'officier général qui écrivait de telles lettres au chef suprême de l'armée ?

Hoche mourut quelques semaines plus tard, et le désastre de la flotte batave devant Camperdown, le 11 octobre 1797, fit que le Directoire renonça momentanément à toute nouvelle tentative contre l'Angleterre. Mais la révolte des Irlandais, en 1798, fut cause que l'on songea encore une fois à leur donner l'appui de nos troupes. Justement Bruix, contre-amiral depuis l'année précédente, venait d'être nommé ministre de la marine, et la reprise d'une expédition naguère préconisée par lui avec tant de chaleur devait lui sourire singulièremeet.

En effet, c'est Bruix qui mène toute l'affaire, qui rédige et signe les instructions adressées aux généraux de nos troupes de terre aussi bien que celles données aux commandants de nos navires. Le 1er août 1798, il écrit au général Hardy, chef de l'expédition : « L'intention du Directoire est d'envoyer en Irlande des soldats, des armes et des munitions par des voies différentes mais *simultanées.* » Et Bruix explique que 12 bâtiments légers doivent partir de Dunkerque avec des armes et un détachement d'Irlandais, en même temps que 3 frégates seront expédiées de l'île d'Aix avec 1,000 soldats français, et qu'un vaisseau, 8 frégates et un aviso sortiront de Brest avec 3,000 hommes de troupes. Remarquons qu'il importe surtout que le départ de ces trois expéditions, ou plutôt que leur arrivée sur la côte d'Irlande, ait lieu à peu près *simultanément* — c'est Bruix lui-même qui en a reconnu la nécessité — afin que leurs 5,000 soldats réunis puissent former tout de suite un solide noyau, autour duquel viendront se grouper les détachements d'insurgés que l'on espère voir accourir en grand nombre sous nos drapeaux. Or, Bruix prend si mal ses mesures que les 3 frégates du chef de division Savary quit-

tent l'île d'Aix dès le 6 août 1798, avec les 1,000 fantassins du général Humbert, tandis que le chef de division Bompard et le général Hardy sortent de Brest le 14 septembre seulement, c'est-à-dire six semaines plus tard, et qu'il n'est même plus question de l'expédition de Dunkerque.

Le résultat de cette inconséquence est facile à deviner. Jeté avec sa poignée de braves sur un point de la côte irlandaise, appelé baie de Killala, Humbert, que les insurgés n'ont nullement secondé, se voit contraint de capituler le 8 septembre. D'autre part, la division Bompard est tellement contrariée par le vent, tellement retardée aussi par le mauvais état de ses navires, l'inexpérience de ses équipages et l'encombrement des soldats et du matériel embarqués, qu'elle met vingt-trois jours pour se rendre de Brest à la côte d'Irlande ! Ici, le 11 octobre, elle rencontre une escadre anglaise. Ses 10 bâtiments se dispersent bientôt et tous, sauf deux, tombent au pouvoir de l'ennemi. Le lecteur désireux de savoir comment se produisit ce nouveau désastre en trouvera le récit aussi clair que complet dans les *Batailles navales* du commandant O. Tronde. Je n'en veux retenir que ce détail caractéristique : deux de nos frégates capturées par l'ennemi, la *Bellone* et la *Résolue*, étaient dans un tel état de pourriture et de délabrement que l'Amirauté britannique ne jugea pas à propos de dépenser quelque argent pour les réparer ; elles les fit démolir. Et voilà sur quels navires le ministre Bruix faisait partir nos marins et nos soldats pour entreprendre la plus téméraire des expéditions !

Cette seconde entreprise achève, en effet, de mettre en lumière la folie des projets maritimes du Directoire, folie non moins grande que celle qui, en 1759, avait eu pour unique résultat le désastre de la flotte commandée par le vice-amiral de Conflans. Car, de même que l'expédition d'Irlande, l'expédition d'Egypte de 1798, malgré les circonstances presque miraculeuses qui permirent à Bonaparte d'échapper à Nelson, malgré les succès remportés au début par nos troupes sur le sol musulman, l'expédition d'Egypte

fut également une folie : le désastre inévitable, fatal, de notre flotte dans la baie d'Aboukir isola notre armée victorieuse et l'obligea finalement de capituler. Folie encore, le rêve d'une invasion de l'Angleterre au moyen de la célèbre flottille de Boulogne, rêve que fit évanouir à tout jamais l'inutile et sanglant sacrifice de Trafalgar !

Dans les temps modernes il y eut deux époques seulement, où le gouvernement de la France aurait pu tenter avec chances de succès l'invasion de l'Angleterre ou celle de l'Irlande, en y consacrant de grandes forces, seul moyen de faire réussir une pareille entreprise : pendant l'été de l'année 1690, parce qu'alors Tourville, qui venait de battre complètement à Béveziers les flottes de l'Angleterre et de la Hollande, aurait pu rester maître de la Manche pendant quatre ou cinq mois, favoriser le passage d'une nombreuse armée française, la renforcer et la ravitailler continuellement sur le sol ennemi; pendant l'été de 1779, parce qu'alors encore l'écrasante superiorité numérique de la flotte franco-espagnole de d'Orvilliers et de Cordova sur celle de l'amiral anglais Hardy leur eût permis, à la condition de posséder des navires convenablement armés et approvisionnés, de couvrir tous les convois de troupes et de matériel qu'il eût convenu au gouvernement de Louis XVI de diriger vers l'Angleterre ou vers l'Irlande.

Et pour conclure, je dirai : une nation ne peut avec chances sérieuses de succès et, par conséquent, ne doit entreprendre une grande expédition maritime contre une nation rivale, que quand elle possède sur celle-ci, soit par le nombre même de ses bâtiments, soit par l'effet d'une victoire préalable et complète, une supériorité telle au point de vue naval qu'elle est certaine de pouvoir conserver pendant un temps assez long la domination incontestée de la mer.

Ch. Chabaud-Arnault,

Capitaine de frégate en retraite.



NOTES

A PROPOS DES

CONGRÈS DE LIÈGE

ET D'ANGERS

Les deux récents Congrès de Liège et d'Angers ne doivent pas être considérés comme la manifestation d'une divergence de vues au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler « la question sociale ». Unis dans la croyance aux mêmes dogmes, les catholiques peuvent se séparer sur bien des questions livrées à la libre discussion, parce que la différence des temps et des lieux appelle la différence des solutions.

Une chose est aujourd'hui manifeste : c'est que les catholiques prennent part à la vie publique, étudient les intérêts temporels des sociétés, comme leurs intérêts spirituels, et groupent leurs forces pour prendre l'initiative de toutes les réformes nécessaires. Ce rôle n'est pas nouveau, car l'Eglise l'a toujours présenté comme un devoir à ses enfants; mais il faut reconnaître qu'à la rude école du malheur, les catholiques ont appris à le remplir avec plus de constance et de zèle.

Qui n'a lu ou entendu le récit des origines de l' « Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers »? Elle naquit au milieu des horreurs de la Commune de Paris, dans deux cœurs



de soldats chrétiens. Le souvenir du temps qui fut « l'Année terrible » est présent à toutes les mémoires; les blessures n'en sont point encore guéries. Mais quelle ne dut pas être, en entrant dans Paris, la douleur d'hommes aimant Dieu et leur pays! Du dehors, l'ennemi regarde des Français accomplir une œuvre de destruction défendue par les lois de la guerre et que, victorieux, il n'a pas osé entreprendre. Au dedans, la lutte sanglante et fratricide; et puis, l'incendie dévorant cette ville de plaisirs, sans laisser à l'âme l'austère consolation de penser que la victime est innocente.

Si l'on cherche le coupable apparent de tant de crimes, on trouve le peuple conduit par quelques scélérats. Mais il faudrait bien peu connaître la société contemporaine pour ne pas faire remonter plus haut les responsabilités. Un rapide examen de la situation sociale en France montrait les classes destinées à être dirigeantes séparées du peuple et ne lui donnant souvent autre chose que le spectacle de leurs vices. Le rapprochement des classes et l'apostolat de l'exemple, c'est ce qu'il fallait réaliser. De ce rapprochement et de cet apostolat, le cercle d'ouvriers fut le moyen rudimentaire; autour d'une chapelle, desservie par un aumônier, venaient se réunir ceux qui, jusque-là, demeuraient séparés.

Parler de cercles d'ouvriers, même à des catholiques, n'est pas toujours chose facile : ils ont contre eux plus que des objections, plus que des raisons; ils ont des sourires.

Le sourire, et pourquoi? Quelle idée à la fois plus chrétienne dans son inspiration, plus simple en pratique, que d'unir le riche et le pauvre autour d'une chapelle et sous la direction du prêtre? La constitution du cercle, mais c'est en quelque sorte la constitution même de l'Eglise, l'union de tous les hommes égaux devant Dieu, sous la direction morale des ministres de Dieu.

Tous les cercles n'ont pas réalisé les vœux de leurs fondateurs; mais n'est-ce pas une coutume de la Providence de rendre nécessaire la continuité de nos efforts? Et puis, pourquoi faire retomber sur une idée juste des récriminations qui ne doivent s'adresser qu'aux hommes? Un cercle

est ce que le fait le dévouement de ses membres; s'il ne réussit pas, il faut s'en prendre aux hommes, nullement à l'idée; encore une fois, qu'on l'examine, elle est juste.

Elle est juste; mais, hâtons-nous de le dire, elle est incomplète; c'est un commencement. Les fondateurs de l'œuvre le comprirent bien vite : la désorganisation sociale n'était pas simplement une séparation des classes. Les hommes de la Révolution avaient une doctrine; ils l'ont fait passer dans les lois et les mœurs de la France : c'étaient les lois et les mœurs qu'il fallait changer. Tout occupés des classes ouvrières, les fondateurs de l'Œuvre des Cercles devaient naturellement porter sur la législation du travail leurs premières tentatives de réformes. Le discours prononcé à Chartres par le comte de Mun fut la manifestation solennelle de cete orientation nouvelle.

« Quoi ! s'écrie-t-on, la Révolution n'a rien donné au peuple ! Mais elle lui a donné la liberté ! »

« La liberté, Messieurs? Et où donc est-elle? J'entends bien qu'on en parle de toutes parts, mais je ne vois que des gens qui la confisquent à leur profit (Vifs applaudissements). Et, si j'en cherche la trace dans ce qui nous touche le plus, dans ce qui nous tient le plus étroitement au cœur, dans cette grande question du travail qui résume toutes les autres et où vient aboutir de nos jours toute la lutte sociale, toute la lutte politique, si je cherche là la trace de la liberté, j'y découvre plus que partout ailleurs le mensonge révolutionnaire. J'entends proclamer la liberté absolue du travail comme le principe de l'affranchissement du peuple, et je la vois qui, dans la pratique, aboutit à la servitude des travailleurs. Messieurs, vous êtes des artisans, vous êtes des hommes du métier, dites-moi si je me trompe.

« La liberté absolue du travail, c'est, dans l'ordre économique, la formule de la Révolution, la mise en pratique de la Déclaration des droits de l'homme : appuyée sur l'indépendance de la raison et sur la bonté native de l'homme, elle a donné pour mobile à ses efforts l'intérêt personnel, et, dépouillant le pouvoir souverain du devoir de protection qui est le fondement de son droit, supprimant d'un

seul coup toute intervention tutélaire, elle a livré sans défense les plus faibles à la merci des plus forts; créant l'individualisme, qui laisse les uns et les autres isolés et en présence, et ouvrant la porte à la libre concurrence, c'est-à-dire à la guerre implacable, pareille à ces duels gigantesques que se livrent sur les grands fleuves de l'Amérique deux bateaux de compagnies rivales qui marchent à toute vitesse en forçant le combustible, quitte à faire sauter l'équipage et les passagers.

« L'équipage, c'est vous, et les passagers, c'est la France » (Applaudissements).

Que de choses et que d'idées dans ces quelques lignes ! Après les avoir lues, il faut les méditer.

« Dans cette grande question du travail qui résume toutes les autres et où vient aboutir de nos jours toute la lutte sociale, toute la lutte politique. »

La question ouvrière, la question du travail manuel serait-elle donc aujourd'hui la seule qui trouble et divise le monde ? Ces paroles semblent bien n'avoir pas d'autre sens.

Mais admettant même que l'illustre orateur ait simplement voulu dire : la question du travail résume toutes les autres questions qui troublent aussi le monde, et la solution donnée à toutes les autres dépend de la solution qui lui sera donnée à elle-même, la conclusion ne change pas : il faut résoudre d'abord la question du travail.

Que devient alors la question religieuse?

La thèse est nouvelle, elle est hardie ; mais il nous semble fort douteux qu'elle soit juste.

Une remarque, en passant, sur ces mots : liberté du travail. De fait, le travailleur n'était pas libre en France depuis la Révolution, puisqu'il ne pouvait s'associer ; mais il l'était de nom (1). Prenons au hasard un de nos contemporains, et demandons-lui comment il définit le régime du

(1) Il s'agit, dans ces notes, de la situation du travailleur avant 1884. A cette époque, une modification sérieuse a été apportée à la législation de 1791. Les heureux résultats qu'on en espérait semblent fort compromis par l'esprit sectaire qui anime nos législateurs.

travail. S'il n'est pas ouvrier, il nous répondra presque sûrement : En France, le travail est libre. Il serait même en droit d'ajouter, le travail, ou mieux le travailleur, est forcé d'être libre, car la législation révolutionnaire croit la liberté si bonne qu'elle ne permet pas d'y renoncer.

De nos jours, les habitudes de langage sont prises, et quand on parle de liberté du travail, on parle d'un système mal nommé mais parfaitement défini et connu de tous. Il consiste dans la faculté pour tous les citoyens d'exercer où ils veulent et comme ils veulent le métier de leur choix, pourvu qu'ils demeurent séparés et ne se soumettent à aucune règle commune. C'est contre la liberté ainsi entendue que l'orateur s'élève en des termes auxquels on est heureux de souscrire quant au fond, tout en faisant peut-être des réserves sur la portée trop grande de quelques expressions.

Les critiques ne s'étaient cependant pas fait attendre et les adversaires de l'œuvre des cercles d'ouvriers avaient, pour la combattre, trouvé mieux que des raisons ; ils avaient trouvé un mot : « Socialisme ». Comparant ainsi, peu de temps après la guerre civile de 1871, des catholiques aux plus violents ennemis de l'ordre social, il était facile de les faire considérer comme de dangereux utopistes.

C'est pourquoi, après avoir exposé ses griefs contre la législation de 1791, le comte de Mun ajoutait :

« On nous appelle socialistes, parce que nous constatons ce qu'il y a de légitime dans les revendications des ouvriers ; on nous dit que nous troublons la paix publique, parce que nous reconnaissons la conséquence nécessaire et forcée des principes révolutionnaires dans les violentes sommations de ceux qui veulent jouir à leur tour, et qui, las de faire des révolutions pour les autres, demandent qu'on fasse enfin la leur, celle qu'on leur a promise et pour laquelle on armait leurs bras. Mais quoi donc ! pensait-on que nous, les adversaires décidés de la Révolution, les enfants soumis de l'Eglise, nous allions prendre parti pour les libéraux contre leurs héritiers naturels, intervenir dans une querelle qui n'est pas la nôtre, et choisir entre deux erreurs au lieu de proclamer la vérité tout entière ? Ce se-

rait être bien dupes ou bien inconséquents. (Vifs applaudissements).

« Non, non, nous ne sommes pas et nous ne serons jamais des socialistes ! (Applaudissements.) Le socialisme, suivant la parole du P. Félix, c'est *la négation de l'autorité de Dieu*, et nous en sommes l'affirmation ; c'est *l'affirmation de l'indépendance absolue de l'homme*, et nous en sommes la négation (applaudissements) ; c'est *la passion de la possession*, et notre passion, c'est la justice ! (Applaudissements.) Le socialisme, c'est la Révolution logique, et nous sommes la contre-Révolution irréconciliable. (Applaudissements.) Il n'y a rien de commun entre nous ; mais entre ces deux termes il n'y a plus de place pour le libéralisme. » (Vifs applaudissements.)

C'est parler clair ; le sentiment de tous les catholiques dignes de ce nom était admirablement exprimé par ce noble et fier langage. C'était la guerre déclarée à la législation révolutionnaire, c'est-à-dire à une œuvre immense qui changea toute la constitution française. Déclarer la guerre à la Révolution, c'est vouloir rétablir avec toutes ses conséquences le principe de l'intervention divine, représentée par l'Eglise Catholique dans les affaires humaines.

L'œuvre des cercles s'associait, certes, de tout cœur à ce dessein et en voulait l'entier accomplissement ; mais son nom, son but particulier l'obligeaient à concentrer surtout sa pensée et ses efforts contre cette partie de la législation révolutionnaire qui changea le sort des classes ouvrières.

A l'intervention dans la vie ouvrière de l'influence religieuse détruite par la Révolution, il fallait donner une forme pratique. Les critiques élevées contre le présent, faisaient naître le regret du passé ; le souvenir des corporations unissant, sous une commune loi, le patron, l'ouvrier et l'apprenti, le souvenir de la confrérie mettant la corporation, non sous la direction, mais sous l'influence de l'Eglise, se présentaient à bien des esprits comme le spectacle d'un monde ancien possédant toutes les vertus sociales qui manquent au nôtre. De là à voir le remède dans le retour au passé, il n'y avait qu'un pas : il fut bientôt franchi.

La corporation était une forme de l'association ; or la Révolution, qui divise pour régner, détestait l'association, comme le despotisme déteste toute force capable de lui résister. Tous les citoyens Français, quel que fût le but de leur activité, furent privés de la force que donne l'union. Le droit d'association ne doit donc pas être l'objet des revendications d'une classe d'hommes à l'exclusion des autres : il est d'intérêt général, on peut dire aussi d'intérêt catholique, car personne plus que l'Eglise n'eut à souffrir de cette atteinte portée à un droit naturel. L'œuvre des cercles ouvriers voulut prendre sa part dans la lutte engagée pour le reconquérir. Là encore son but particulier lui fit concentrer ses efforts sur le droit d'association au profit du commerce et de l'industrie. L'entreprise était excellente. Personne parmi les catholiques ne conteste que l'un des plus puissants moyens de rétablir la paix dans le monde du travail, c'est le retour à l'association en général et surtout à l'association professionnelle.

Bien des esprits cependant conçurent quelque ombrage ; l'école du laisser-faire et du laisser-passer entrevit pour l'avenir un retour à une législation et à des usages qu'elle condamne. Tous les intéressés en général purent craindre que, même entièrement libres d'attaches gouvernementales, et privées de toute espèce de privilèges, les corporations nouvelles ne donnassent bientôt l'exemple de coutumes professionnelles, capables de constituer une contrainte morale dont l'instinct naturel d'indépendance et l'amour immodéré du gain ne pouvaient guère s'accommoder. Bien des catholiques se seraient effrayés, eux aussi, du rétablissement de privilèges qui, ne pouvant être accordés que par l'Etat, auraient inévitablement fortifié la centralisation administrative, et conduit trop facilement ensuite à l'application des principes du socialisme sur la répartition des richesses.

Ces craintes étaient-elles vaines ? on put le croire en entendant les éloquentes protestations qui s'élevèrent contre elles.

La France n'était pas seule aux prises avec les difficultés

que fait naître la condition des classes ouvrières ; l'exemple des nations voisines s'offrait à elle. L'Allemagne et l'Autriche entraient dans la voie des réformes. Le but partout poursuivi est de rendre moins dur le travail de l'ouvrier, de lui assurer pour le présent et jusqu'à la fin de sa vie une existence exempte de misère.

Le travail est trop dur ou par sa propre nature ou par sa durée ou à cause de la faiblesse du travailleur. La réforme consiste alors à réglementer la durée du travail en tenant compte de l'âge et du sexe du travailleur.

Pour n'être pas dans la misère, le travailleur doit recevoir un salaire proportionné au prix actuel des subsistances et de toutes les choses nécessaires à la vie. Il faut alors fixer un taux au-dessous duquel le salaire ne devra pas descendre.

Pour le temps où le travail cesse, où, par conséquent, il n'y a plus de salaire, il faut constituer des rentes, en un mot, faire une assurance.

Ce sont là les trois principales réformes proposées. Il n'est pas un homme sensé qui ne condamne l'excès du travail, qui ne désire des salaires suffisants et ne reconnaisse l'incontestable utilité des caisses d'assurances. Une vraie liberté d'association permettrait d'obtenir promptement une partie de ces réformes. Des corporations, animées de l'esprit de charité, et juridiquement capables de posséder, auraient bientôt fait oublier les plus graves abus, et porté remède à l'insuffisance des salaires comme aux désastreux résultats de l'imprévoyance.

Mais la corporation animée de l'esprit chrétien est une des terreurs de ceux qui nous gouvernent ; aussi la liberté vraie lui est-elle systématiquement refusée. La loi de 1884, qui donne la vie civile aux syndicats professionnels, ne leur accorde pas le droit de propriété nécessaire au développement complet de leur activité. Condamnés à rester pauvres, les syndicats ne peuvent donner à leurs membres des garanties très efficaces.

Le temps presse cependant ; l'organisation des classes vouées aux travaux manuels se perfectionne en vue de la

lutte, et leurs réclamations sont sans cesse appuyées d'une force croissante. Si la société n'a pas conscience du danger qui la menace, n'est-ce pas le devoir de ceux qui la gouvernent de prendre, coûte que coûte, les mesures nécessaires pour éviter les plus grands périls ? Cette pensée a été éloquemment développée, au congrès de Liège, par Mgr Korum, évêque de Trèves.

« Les catholiques se sont dit : Il faut que l'Etat vienne à notre secours. Il faut que la législation, à l'aide de lois spéciales, pare au danger qui nous menace du côté du socialisme ; que la législation aussi vienne, par des dispositions protectrices, défendre l'ouvrier, le faible et l'opprimé.

« Vous me direz : Mais pourquoi l'Eglise n'aborderait-elle pas seule cette tâche ? N'est-ce pas là ce qu'elle a à faire en ce moment ? Ah ! messieurs, oui, si l'Eglise était maîtresse, si l'Eglise avait sa pleine liberté d'action, si l'Eglise pouvait, comme au Moyen Age, s'aider de toutes les institutions nées de son souffle bienfaisant, oui, l'Eglise pourrait le faire seule. Elle l'a fait à des époques passées. Cependant, l'Etat aussi lui prêtait alors son concours. Mais tout a été nivelé par la Révolution. Les remparts élevés par l'Eglise ont été renversés. Tous les canaux qu'elle avait creusés ont été rompus. Toutes les associations nées sous ses efforts ont été brisées. Il ne reste plus rien, qu'une vague mouvante. C'est ce que voulait la Révolution.

« Quoi ! l'Eglise, qui a été liée, entravée, l'Eglise, à qui on a enlevé tous ses moyens d'action, l'Eglise devrait tenter cette tâche colossale, l'Eglise devrait le faire dans un temps très court, alors que le socialisme nous menace et que le feu est aux portes ! L'Eglise le pourrait peut-être dans un siècle. Combien de temps ne lui a-t-il pas fallu pour faire disparaître l'esclavage ? Combien de siècles ne lui a-t-il pas fallu pour modifier le servage et faire les citoyens libres ? Et vous voudriez qu'elle seule affrontât cette tâche aujourd'hui ? Non, l'Eglise a le droit de réclamer le secours de l'Etat. Donc, les catholiques d'Allemagne ont dit : Nous devons restaurer le règne du Christ dans ce monde. Nous devons relever l'édifice social de la chrétienté.

Mais la première condition de cette restauration, de ce relèvement, c'est que l'Eglise et l'Etat, deux forces divines, l'une d'ordre naturel et l'autre d'ordre surnaturel, agissent la main dans la main et s'aident dans cette œuvre sacrée. »

On ne peut qu'applaudir à ce pressant appel adressé aux pouvoirs humains de faire cause commune avec l'Eglise ; ils possèdent, en effet, un pouvoir légitime pour le bien de leurs sujets. Mais comment ne pas éprouver quelque surprise de ce qu'une telle conclusion suive la véridique peinture de l'œuvre révolutionnaire qui lui sert de préambule ?

L'Eglise a été dépouillée par la Révolution de tous moyens de faire le bien, et c'est à l'Etat moderne, héritier de la Révolution, que nous demanderions d'aider l'Eglise à refaire son œuvre ! L'Eglise peut faire seule ce que nous attendons d'elle : l'histoire en est témoin, « elle l'a fait à des époques passées. » Mais, parce que l'Etat dispose de tous les pouvoirs, nous, catholiques, nous lui demanderions d'agir sans lui demander d'abord de laisser agir l'Eglise, nous ferions appel aux hommes avant de faire appel à Dieu !

Il faut agir dans un temps très court, c'est vrai, mais Dieu a-t-il donc besoin du temps, et l'influence religieuse n'est-elle pas assez universelle, n'atteint-elle pas tout l'homme, et par lui toute la société ? Que ceux qui connaissent les devoirs de l'Etat et les droits de l'Eglise se représentent, avant de répondre, quel changement s'opérerait en France si les rapports entre l'Eglise et l'Etat étaient rétablis tout d'un coup, conformément aux enseignements de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, le principe est posé, et voici les revendications que nous font connaître les docteurs de la nouvelle école : Il faut attendre de l'Etat seul les premières et nécessaires réformes, c'est-à-dire la limitation des heures de travail, le minimum de salaire et l'assurance obligatoire.

Ainsi, à l'idée première de la fusion des classes, au nom de la charité chrétienne, s'était ajouté le désir de rétablir, dans la mesure possible, la corporation professionnelle. Puis, l'événement tardant trop à répondre aux espérances

conçues, on voulut essayer de quelque contrainte légale.

Le comte de Mun propose l'élection de représentants patrons et de représentants ouvriers chargés de fixer, avec sanction légale, et en tenant compte de la situation des affaires, le minimum de salaire obligatoire pour tous.

Dans une lettre adressée aux congressistes de Liège, le cardinal Manning donnait naguère, dans les termes suivants, une adhésion formelle à ce dessein :

« Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir, d'une manière efficace et durable, des rapports pacifiques entre patrons et ouvriers, tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé et établi publiquement une mesure juste et convenable réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient réglés tous les contrats libres entre le capital et le travail. »

Quant à l'assurance obligatoire, elle est réclamée en France par toute l'école dont MM. le comte de Mun et le marquis de la Tour-du-Pin sont les chefs éminents. Le comte de Mun s'exprimait ainsi à la séance de la Chambre des députés, le 17 mai 1888 :

« Qu'est-ce donc que le risque professionnel ? C'est le isque inhérent au fait même de la profession industrielle. Et quelle est la conséquence de ce principe une fois posé ? C'est donc que, dès lors qu'un tel risque existe, il crée, pour celui qui est exposé, un droit à l'indemnité lorsqu'il en est victime.

« Voilà le fond de la question; voilà le point sur lequel il faut tout d'abord nous entendre, et qui doit être le point de départ de la loi, la base que la Chambre doit lui donner, si elle veut aboutir à une conclusion efficace. Je le répète : le risque inhérent au fait de l'industrie entraîne nécessairement, pour ceux qui y sont exposés, le droit à l'indemnité.

. . . .

« Voilà donc ce que je demande à la Chambre de décider d'abord ; c'est qu'il y a un risque inhérent à l'industrie qui crée le droit à l'indemnité... (Très bien ! très bien ! sur divers bancs), le droit à l'indemnité, dans tous les cas, même dans le cas de force majeure ou d'imprudence. »

M. Jaurès — « Même en cas de condamnation, puisqu'il

suffit d'une imprudence pour entraîner la condamnation ? »

M. le comte Albert de Mun — « Dans tous les cas. »

Les catholiques français ne pouvaient qu'applaudir aux initiatives hardies et généreuses de l'Œuvre des cercles d'ouvriers ; mais, pouvaient-ils la suivre dans la voie nouvelle où elle s'engageait ? Beaucoup ne le pensèrent pas, et, dans la discussion de cette même loi (21 juin 1888) M. Keller opposait au système de contrainte légale, préconisé par le comte de Mun, le système de la charité chrétienne encouragée et fortifiée par la liberté.

« Ainsi, donnez-nous la liberté d'association. Donnez à ceux qui ont le cœur généreux, — et en France on a le cœur généreux ; oui ! c'est en France, plus qu'en aucun pays du monde, que le sentiment chrétien de la fraternité peut faire des merveilles, — donnez la liberté à ceux qui ont le cœur généreux, la liberté de faire des fondations pour les ouvriers et pour ceux qui souffrent. Au lieu de les traiter comme des suspects, comme des ennemis publics, encouragez ceux qui n'ont d'autre ambition que de consacrer leur fortune et leur vie au service gratuit du peuple. Formez de votre côté des associations semblables aux nôtres, travaillons tous à améliorer réellement le sort des ouvriers, préparons-leur des ressources, inspirons-leur l'esprit d'économie, et nous aurons fait une grande chose. » (Applaudissements à droite.)

. . . .

« Le rôle de l'Etat n'est pas de faire le bien. Non, le bien ne se fait jamais par la contrainte. L'Etat peut et doit assurer la liberté du bien, l'encourager sous toutes ses formes ; mais il est incapable de le faire par lui-même. De plus, sa mission est de réprimer les gros excès, les délits, les injustices, les abus criants. Voilà le rôle de l'Etat. Et si nous étions d'accord sur ce point, tout le reste serait clair et facile. Et ici, ce qui est l'abus criant — je vous l'ai dit tout à l'heure — c'est que l'ouvrier qui est victime d'un accident reste sans secours. »

Les « Jurisconsultes Catholiques » réunis en congrès à Arras (1889) et Angers (1890), avaient inscrit dans leur

programme l'examen de ces diverses propositions de lois.

Leur pensée dominante semble être celle-ci : deux influences doivent agir en ce monde sur les sociétés : l'influence religieuse, exercée par l'Eglise, et l'influence des pouvoirs civils. Le bonheur des sociétés dépend de l'équilibre voulu de Dieu entre les pouvoirs religieux et civils ; hors de là le bien n'est pas possible, et quand l'équilibre entre ces deux pouvoirs vient à se rompre, il faut d'abord le rétablir.

Le devoir des catholiques est d'obéir aux gouvernements de fait, même illégitimes, dans tout ce qu'ils commandent de conforme au bien du pays ; aussi ne doivent-ils s'opposer à aucune mesure d'ordre public ni combattre aucune bonne réforme. Mais ils doivent se souvenir que rien n'est bon ni utile qui ne vienne de Dieu, que le monde ne peut se passer de l'esprit de renoncement qu'inspire le christianisme, que l'Eglise a le droit d'exercer son influence dans les affaires de ce monde, et que croire les gouvernements humains capables de suppléer par l'action des lois à l'efficacité divine des préceptes évangéliques, est une erreur nécessairement fatale.

Dans le beau et substantiel discours qu'il prononçait à l'ouverture du congrès d'Angers, Mgr Freppel caractérisait, avec un rare bonheur d'expressions, le point sur lequel les catholiques semblent aujourd'hui vouloir se diviser.

« Il est certain, Messieurs, qu'un vent de socialisme d'Etat souffle en ce moment sur toute l'Europe occidentale. Y a-t-il là un courant irrésistible? On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit se produire un mouvement tout pareil au sein de l'Angleterre elle-même, où, jusqu'ici, les deux principes de la liberté individuelle et de la liberté d'association semblaient avoir suffi dans l'organisation du travail. On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit en France ceux-là mêmes qui avaient attaché le plus d'importance à l'idée corporative, et avec raison, abandonner peu à peu cette idée ou du moins la reléguer au second plan, par lassitude ou par désespérance, pour demander aux pouvoirs publics la réglementation du travail, qu'il s'agisse d'ouvriers adultes ou mineurs. Réduction des heures de travail, c'est, dit-on,

l'affaire de l'Etat; fixation d'un minimum de salaire, encore l'Etat; proportion à établir entre les profits et les salaires — car on va jusque-là — toujours l'Etat. Partout, dans le monde du travail, l'Etat comme puissance régulatrice et souveraine.

« Eh bien! Messieurs, je n'hésite pas à le dire, c'est là une tendance aussi funeste dans ses conséquences que mal fondée en principe. Entendons-nous bien : personne que je sache, du moins parmi nous, ne songe à contester que l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir et réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire, surtout à l'égard des petits et des faibles. L'Etat, et c'est précisément sa raison d'être, l'Etat a pour mission de protéger tous les droits sans exception : comment n'entrerait-il pas dans son rôle de prendre sous sa protection ceux qui, par l'infirmité de leur condition, en ont le plus besoin? Si le code civil, sans sortir de sa sphère, peut et doit prévoir les abus de la puissance la moins discutée de toutes, la puissance paternelle, pour y mettre un frein, à plus forte raison ses prescriptions peuvent-elles tendre à faire respecter la justice et la moralité publique, quand il s'agit d'un simple contrat de louage. Je dirai plus : lorsque, dans l'intérêt de tous, pour des motifs d'hygiène et de salubrité publique, le législateur s'inquiète des conditions matérielles de l'atelier ou de l'usine; lorsque, appuyé sur une loi divine, il assure aux uns et aux autres le repos du septième jour, pour empêcher la destruction de l'ordre domestique et social, religieux et moral, il n'excède pas ses attributions. Là-dessus, il ne saurait y avoir, entre chrétiens, de contestations possibles : on peut discuter sur la question de mesure : le principe est inattaquable.

« Mais, Messieurs, nous sommes depuis quelque temps en présence d'une théorie qui a une tout autre portée. Il y a, en effet, un abîme entre cette proposition : L'Etat intervient comme gardien de la justice et de la morale dans l'observation du contrat de travail; ce qui est son droit; et

cette autre proposition : L'Etat intervient pour fixer lui-même les termes du contrat ; ce qui est le pur socialisme d'Etat. C'est ainsi, pour me servir d'un exemple, que la différence est du tout au tout, suivant que l'on dit : « l'Etat a le droit de réprimer les abus de la puissance paternelle » ; ce qui est la vérité ; ou bien : « l'Etat a le droit de se substituer au père pour régler le régime intérieur de la famille » ; ce qui est une erreur. Partant de cette confusion, on attribue au législateur le droit de fixer la limite maximum de la durée du travail journalier même pour les ouvriers majeurs ; le droit d'imposer aux chefs d'entreprise un minimum de salaire ; et, enfin, le droit de fixer la proportion entre les salaires et les bénéfices commerciaux et industriels. Car, voici ce que je lisais, il y a quelque temps, à ma grande surprise, dans une lettre signée d'un nom justement vénéré : « Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir d'une « manière efficace et durable des rapports pacifiques entre « patrons et ouvriers, tant qu'on n'aura pas reconnu, fixé « et établi publiquement une mesure juste et convenable, « réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle « seraient réglés tous les contrats libres entre le capital et le « travail. » Et l'on ajoute : « Que tous les contrats libres « devraient être soumis à une revision périodique chaque « trois ou cinq ans, afin qu'on pût garder l'accord réciproque sur le contrat. » Faire déterminer par la puissance publique la proportion entre les bénéfices et les salaires, qu'est-ce autre chose, sinon livrer à l'Etat, avec la liberté individuelle, toute la vie économique d'un pays ? »

« Je ne m'arrêterai pas aux conséquences d'une pareille théorie pour le commerce et l'industrie ; il serait facile de démontrer qu'ils y trouveraient leur ruine.... »

Nous n'essayerons pas de résumer le discours du grand théologien et du grand homme d'Etat qui gouverne le diocèse d'Angers ; les œuvres d'un maître revêtent une forme définitive à laquelle il n'est pas permis de toucher. Il nous suffira de dire que nul ne peut aujourd'hui, parler utilement de la « question sociale » sans connaître le jugement qu'en a porté l'illustre prélat.

Après lui, d'autres orateurs ont étudié, dans chacune de ses parties, cette « question sociale » si complexe, aux aspects et aux intérêts si multiples. Les limites trop étroites d'un compte-rendu ne permettent pas de faire connaître leurs discours même par une simple analyse ; mais tous ceux qui veulent vraiment savoir les liront : ils sont signés de noms chers aux catholiques de France et de Belgique.

L'un d'entre eux cependant, celui de M. Gustave Théry, mérite une attention particulière : celle des erreurs qu'il a pour but de réfuter, semble être de toutes la plus subtile. Limiter les heures de travail, établir un minimum de salaire, rendre l'assurance obligatoire, c'est modifier les principes admis dans le contrat de louage d'ouvrage.

Le comte de Mun déclarait que l'industrie est une chose dangereuse, qu'il y a un risque professionnel : d'où il concluait au droit à l'indemnité toutes les fois qu'un accident se produit. Parler de droit, c'est soulever la question de justice et appeler l'intervention immédiate des pouvoirs publics gardiens de la justice. La chose est grave ; avoir droit à une indemnité, c'est être créancier, c'est avoir un débiteur : ce débiteur, qui est-il ?

Un accident arrive par la faute de la victime, par la faute d'autrui ou par une cause fortuite. Dans le premier cas, il ne saurait y avoir de dette pour personne ; la qualité de débiteur et celle de créancier se confondent en un même individu. Dans le second cas, il y a un débiteur, celui par la faute de qui le malheur est arrivé ; mais, encore, ne faut-il pas se départir envers lui des règles les plus élémentaires de la justice qui défend de condamner sans preuve. Dans le troisième cas, il n'y pas de débiteur, car le débiteur ne peut être qu'un coupable et il n'y a pas de coupable. Que sert de parler de risque professionnel ? la profession n'est rien quand il s'agit d'acquitter une dette dont la charge retombera en fin de compte sur des individus qui ne doivent rien, puisqu'ils ne sont personnellement cause d'aucun dommage. En justice, il n'est donc rien dû : la charité, il est vrai, garde ici tous ses droits ; mais la charité échappe à l'Etat considéré comme puissance coercitive.

Vis-à-vis d'elle, il n'a qu'un droit: celui de la protéger, et il la persécute.

Peut-on alors arguer du péril social né de la misère des classes ouvrières ? Pas davantage. Comment reconnaître à un gouvernement le droit d'agir en dehors du droit, tant que tous les moyens conformes au droit n'ont pas été épuisés ? Les pouvoirs publics, en France, dilapident les finances, démoralisent le peuple, persécutent l'Eglise, entravent son action. Quand nous les aurons vus respectueux des droits de Dieu, observateurs et défenseurs de la loi morale, gardiens économes du patrimoine national, nous pourrons nous souvenir qu'il peut être vrai de dire : Le salut du pays est la suprême loi. Et, en cas de péril imminent, nous ne les blâmerons pas de prendre toutes les mesures que comporterait la gravité des circonstances.

On ne saurait prétendre épuiser un tel sujet. Nos lecteurs ont sous les yeux l'exposé des deux systèmes, présenté par d'éloquents interprètes. Sur notre propre sentiment, comment insister, après avoir ainsi fait intervenir tant de Princes de l'Eglise ou de simples fidèles à qui la grandeur et l'éclat des services rendus ont conquis l'admiration et la reconnaissance du monde catholique ?

Disons cependant, pour conclure, qu'il faut se garder en ce monde d'avoir foi seulement dans les moyens directs. Pourrait-on, par exemple, ne pas croire des associations professionnelles vraiment libres, et vivant dans un pays bien gouverné, capables de constituer bientôt, au profit des classes pauvres, ces caisses d'assurances qui, si elles étaient rendues obligatoires, passeraient bientôt entre les mains de l'Etat, ajoutant ainsi un élément nouveau au désordre de nos finances ?

La question ouvrière n'est pas seulement une question d'argent ; c'est aussi une question morale. Dans la société issue de la Révolution, l'âme de l'ouvrier est plus maltraitée que son corps. Or, toute l'histoire atteste que la solution des questions de l'ordre matériel dépend de la solution donnée aux questions de l'ordre moral. Et nous, catholiques Français, voudrions-nous donner cette marque d'igno-

rance, et faire à l'Eglise l'injure de croire qu'elle n'est pas, pour le corps comme pour l'âme, le seul espoir du pauvre? Elle ne peut plus, dit-on, ce qu'elle pouvait autrefois; l'Etat révolutionnaire l'a dépouillée. Eh bien, qu'il restitue et ne commette pas une injustice nouvelle en dépouillant quelques citoyens au profit des autres.



PENSÉES INÉDITES

SUR JÉSUS-CHRIST

EXTRAITES DES ŒUVRES DE L'ABBÉ CHEVRIER

Fondateur de la Providence du Prado, à Lyon.

O Verbe! O Christ!

Que vous êtes beau! que vous êtes grand!

Qui pourra vous connaître? Qui saura vous comprendre?

Faites, ô Christ, que je vous connaisse et que je vous aime.

Puisque vous êtes la lumière, laissez venir un rayon sur ma pauvre âme, afin que je puisse vous voir et vous comprendre.

Mettez en moi une grande foi en vous, afin que toutes vos paroles soient pour moi autant de lumières qui m'éclairent et me fassent aller à vous et vous suivre dans toutes les voies de la justice et de la vérité.

O Christ, ô Verbe, vous êtes mon Seigneur, mon seul et unique Maître. Parlez, je veux vous écouter et mettre votre parole en pratique.

Je veux écouter votre parole, parce que je sais qu'elle vient du ciel. Je veux la méditer, la mettre en pratique, parce que dans votre parole il y a la vie, la joie, la paix et le bonheur.

Parlez, vous êtes mon Seigneur et mon Maître, et je ne veux écouter que vous.

LES DEUX ROIS

Il y a deux rois qui se partagent le monde : Jésus-Christ et Satan.

Jésus-Christ est un roi pauvre, qui vient du ciel. Il apporte avec lui la paix et la félicité. Tous ceux qui viennent auprès de lui sont heureux : ils s'en retournent avec la paix et la joie. Il porte sur sa bannière cette devise : « Gloire à Dieu, paix aux hommes ! » Il a pour cortège dans sa cour, l'humilité, la pauvreté, la simplicité, le calme, le silence. Il appelle à lui tous les hommes qui veulent l'aimer et le suivre.

Satan a pour devise : « Mort à Dieu, à Jésus-Christ, à ses ministres et à son Eglise ! » Il a pour cortége, la haine, la méchanceté, la jalousie, l'impureté, la guerre, la mort. Autour de lui sont les armes, le bruit, l'hypocrisie, la ruse, la vengeance.

Voilà les deux rois qui règnent dans le monde.

Satan a beaucoup de partisans, parce qu'il donne les richesses, les plaisirs, les satisfactions sensuelles. Il promet les jouissances en ce monde, Jésus-Christ promet les récompenses éternelles.

A qui voulez-vous appartenir ?

CE QUE C'EST QUE JESUS-CHRIST

Jésus-Christ, c'est le Verbe éternel, ce Verbe divin qui était dès le commencement en Dieu et qui, engendré par le Père, est éternel comme le Père et Dieu comme lui. C'est par lui que toutes choses ont été faites et rien n'a été fait sans lui ; en lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes. Il est venu sur la terre pour éclairer le monde. Il est la vraie lumière, parce qu'il est lui-même le soleil,

l'éclat de la lumière éternelle, la splendeur du Père, la figure de sa substance infinie, l'image de Dieu invisible, la sagesse éternelle, la beauté infinie du ciel devenue visible sur la terre. C'est le miroir dans lequel Dieu se contemple et se trouve reproduit.

C'est cette lumière divine qui nous ouvre les yeux pour nous faire connaître Dieu et nous le faire aimer. Il nous a été donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, notre rédemption. Il est notre roi, notre maître, notre chef et notre modèle. Il est la voie, la vérité et la vie.

Il est le principe et le créateur de toutes choses. Il est le Fondement sur lequel tout doit reposer, la Racine d'où nous devons tirer la sève qui nous donne la vie, le Centre vers lequel tout doit converger, la Fin à laquelle tout doit aboutir. Il est la Résurrection et la vie :

Voilà Jésus-Christ ! que c'est beau, Jésus-Christ !

JÉSUS-CHRIST EST NOTRE ROI

Il vient pour nous gouverner, nous commander. Dieu, qui est le grand et unique roi du monde, l'a établi le roi des hommes.

Déjà avant sa naissance, l'ange lui a donné le titre de Roi lorsqu'il a dit à Marie : « Il régnera sur la maison de Jacob et son règne n'aura pas de fin. » Il est donc réellement roi, mais roi des âmes, roi de la vérité, roi de la vie éternelle, roi d'un peuple saint, roi de l'Eglise qui commence sur la terre et se continue jusque dans l'éternité.

Quel beau royaume que celui de Jésus-Christ ! Quel grand roi que Jésus-Christ ! Que les rois de la terre sont petits devant Jésus-Christ, le seul et véritable roi de l'univers et des hommes ! Inclinons-nous devant Jésus-Christ, et saluons-le comme notre roi véritable et unique.

Jésus peut dire avec vérité : « Oui, je suis roi ! Regardez mes insignes si différents de ceux des autres rois, parce

que je ne suis pas un roi de la terre, mais un roi spirituel.

Roi souffrant. Regardez, je porte une couronne d'épines, une couronne d'ignominie et de sang, tandis que les autres rois sont couronnés d'or et de roses. C'est que je suis le roi de la Vérité, et que je souffre pour rendre témoignage à la vérité.

C'est dans le combat que j'ai trouvé cette couronne d'ignominie ; les hommes ne veulent pas de la vérité, et parce que je la leur ai prêchée, ils m'ont ainsi couronné roi par moquerie ; c'est l'orgueil, le mensonge, l'hypocrisie, la jalousie qui m'ont donné cette couronne d'ignominie.

Ils ont voulu faire prévaloir leurs droits contre la vérité, ils l'ont humiliée, ils l'ont méprisée.

Ainsi sera traité quiconque prêche la vérité, parce que les hommes préfèrent les ténèbres à la lumière. Tous ceux qui annonceront la vérité seront haïs, persécutés, mais je les recevrai dans mon royaume. Qu'ils se rappellent que si le chef a été couronné d'épines, ils ne peuvent être couronnés de roses.

Roi faible. Regardez-moi : Je suis votre roi, et je porte pour insigne un roseau à la main droite, car je ne viens pas pour combattre par la force, je ne viens pas pour renverser, frapper ou contraindre; mon royaume est celui de la bonté, de la douceur et de la paix. Je ne veux dans mon royaume que des âmes de bonne volonté. Je souffre tout sans faire souffrir personne. Je suis l'agneau pacifique, je veux que ceux qui sont dans mon royaume soient doux, qu'ils sachent souffrir et mourir sans se plaindre.

Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.

Roi pauvre. Regardez-moi : je suis votre roi, mais ma royauté n'est pas de ce monde. Je ne viens pas pour vivre dans l'abondance, pour amasser des trésors ou conquérir des royaumes.

Je porte pour manteau royal un lambeau de pourpre, je n'ai qu'une étable pour logement, un peu de paille pour lit. Je suis sans asile, sans argent, je n'ai qu'une planche pour mourir. Je suis le roi de la pauvreté, et je dis à

ceux qui veulent entrer dans mon royaume : « Vendez tout ce que vous avez et donnez le prix aux pauvres. »

« Bienheureux les pauvres d'esprit, je leur donne le ciel pour partage. »

Jésus-Christ est le roi de la vérité. La vérité est donc dans les souffrances, dans la pauvreté, dans la petitesse. Ne la cherchez pas ailleurs, et la vérité seule rend heureux.

Ce ne sont ni les plaisirs, ni les richesses, ni les honneurs, ni la puissance, ni la force, qui donnent le bonheur.

Jésus, roi de la vérité, nous donne le bonheur sur la terre et dans le ciel. Ceux-là seuls qui le suivent, qui entrent dans son royaume, sont heureux, comme il le dit lui-même :

« Bienheureux les pauvres ; bienheureux ceux qui sont doux, bienheureux ceux qui souffrent persécution ! »

Son royaume n'a pas de limite. La vérité n'a pas de frontières ; son royaume est partout, c'est le partage des temps. Quiconque aime la vérité prend Jésus pour roi.

Son royaume n'est pas défendu par des armes, des forteresses, des soldats. C'est le royaume des âmes ; il est dans tout l'univers ; tout le monde y est appelé, tout le monde peut y entrer. C'est le seul véritable royaume. Les autres ne sont que des royaumes terrestres, qui se disputent un coin de terre, qui ne cherchent que la terre et les hommes. Le royaume de Jésus est bien différent, bien supérieur.

Royaume éternel. A la fin du monde, Jésus apparaîtra sous ce beau titre de roi, lorsqu'il viendra juger les hommes, récompenser ceux qui l'auront servi et punir ceux qui lui auront désobéi. Il donnera le paradis aux bons et l'enfer aux méchants. C'est alors que commencera le royaume éternel de Jésus-Christ dans le ciel. Qu'il sera grand ce royaume ! qu'il sera beau ! qu'il sera nombreux !

Ce royaume sera saint, car alors il n'y aura plus le règne de Satan, et tout sera dans la justice et la charité.

Alors nous nous inclinerons avec les 24 vieillards, les

vierges, les prophètes, les martyrs et les saints, et nous chanterons avec eux :

Oh ! le beau royaume, que celui de Jésus-Christ !

JÉSUS-CHRIST EST NOTRE SAGESSE ET NOTRE LUMIÈRE.

Depuis le péché, l'homme avait perdu toute sagesse, parce qu'il n'était plus éclairé par Dieu ; conduit par ses propres lumières, il était tombé dans toutes sortes d'erreurs et de crimes. Jésus-Christ nous a été donné pour réparer ce malheur ; il devient notre sagesse en nous éclairant de ses divines lumières.

C'est dans le Verbe, qui est la pensée de Dieu, que se trouve la véritable lumière qui nous fait connaître Dieu et les choses célestes. C'est dans le Verbe que se trouvent la sagesse du Père, la connaissance de Dieu et toutes les sciences divines et humaines.

Ce n'est pas seulement un rayon de lumière qui nous vient d'en haut, comme dans les saints et les prophètes, mais c'est toute la lumière divine qui vient nous éclairer de sa splendeur.

Jésus-Christ est la lumière de nos âmes, comme le soleil est la lumière de nos corps. De même que le soleil réjouit nos yeux, nous éclaire, nous découvre les objets, nous fait connaître et apprécier chaque chose, et nous indique le chemin qu'il faut prendre, nous montre la valeur, la couleur des choses, l'usage que nous en devons faire, ainsi Jésus-Christ est le soleil de nos intelligences et de nos âmes. C'est à sa lumière que nous devons apprendre à connaître la vérité et la valeur spirituelle de chaque chose, à discerner le vrai du faux, le juste de l'injuste, le bien du mal.

Quand donc nous voulons connaître une chose, l'estimer, la juger, lui donner sa valeur, nous n'avons qu'à chercher la lumière : Jésus-Christ, et il nous éclairera, nous apprendra ce que cela vaut et comment nous devons l'estimer ; il

nous suffit de savoir ce qu'il en dit, ce qu'il en fait, et nous aurons la véritable lumière, le vrai jugement sur les choses.

Par là même qu'il est notre vraie lumière, il est notre sagesse, parce que, si nous agissons d'après cette lumière, nous ne nous tromperons pas, nous ne nous égarerons pas. « En lui sont tous les trésors de la science et de la sagesse. » Quand on a Jésus-Christ on a bien la sagesse, et celui qui connaît Jésus-Christ connaît la sagesse.

CONNAITRE JÉSUS-CHRIST, C'EST TOUT

Tout est renfermé dans la connaissance de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Hæc est vita æterna.*

Aussi saint Paul ne souhaite-t-il rien autre aux fidèles que de connaître Jésus-Christ. Nous, prêtres, nous gagnons notre pain en travaillant pour les âmes, en montrant Jésus-Christ au monde.

On ne croit pas, parce qu'on ne connaît pas Jésus-Christ. Aucune étude, aucune science ne doit être préférée à celle-là; c'est la plus utile, la plus importante, la plus nécessaire surtout à celui qui veut être particulièrement son disciple, parce que cette connaissance seule peut le rendre semblable à son modèle.

Il n'y a qu'une seule chose désirable sur la terre : connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'aimer et le servir; le reste n'est rien. Bienheureux celui qui le comprend et le met en pratique.

Comme Jésus-Christ est beau, quand il nous instruit! comme sa parole est vraie!

Que l'étude de Jésus-Christ soit donc une étude chère à nos cœurs, que tout notre désir soit de conformer notre vie à celle du Maître.

Jésus-Christ est la vérité; il est venu nous apporter la vérité, et c'est auprès de lui que l'on trouve cette vérité qui éclaire et qui réchauffe l'âme. Toute la vie surnaturelle se

trouve dans la connaissance de Jésus-Christ, de ses paroles et de ses actions; un mot de Jésus élève l'âme; une action de Jésus-Christ fait plus que tout le reste.

Celui qui a trouvé Jésus-Christ a trouvé le plus grand trésor. Le reste n'est rien. Il a trouvé la sagesse, la lumière, la vie, la paix, la joie, le bonheur sur la terre, et dans le ciel, le fondement solide sur lequel il peut édifier; le pardon, la grâce, il a tout trouvé.

Quand on a trouvé Jésus-Christ, on possède tout. Vous avez plus avec Jésus-Christ, si vous le possédez réellement, qu'avec tout le reste. Ne cherchons sur la terre aucune satisfaction; pourvu que nous ayons Jésus-Christ et son esprit, c'est tout ce qu'il nous faut.

« Je suis la voie, la vérité et la vie. Celui qui croit en moi a la vie éternelle; il n'aura jamais faim, il n'aura jamais soif; il ne mourra jamais; et quand même il serait mort, il vivra. »

Il n'estime rien au-dessus de Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ est tout pour lui.

Il ne veut plaire qu'à Jésus, parce que Jésus-Christ est sa joie, son bonheur, son maître, son Dieu. La connaissance de Jésus-Christ produit nécessairement l'amour ; plus nous connaissons Jésus-Christ, sa beauté, sa grandeur, ses richesses, plus notre amour grandit pour lui, plus nous cherchons à lui plaire, et plus nous rejetons loin de nous tout ce qui ne va pas à Jésus-Christ. Tout ce qui ne va pas à Jésus-Christ va à la mort.

Il ne craint pas de déplaire aux hommes et au monde pour plaire à Jésus-Christ, comme ont fait les saints. Il ne craint pas même de passer pour un fou, par amour pour Jésus-Christ. « Si quelqu'un d'entre vous paraît sage dans le monde, dit saint Paul, qu'il devienne fou, pour être sage, car la sagesse de ce monde est folie devant Dieu. » (I Cor. III. 18-19.)

Rien ne peut le séparer de Jésus; tout son bonheur est de suivre Jésus. Il a entendu et compris cette parole du Maître : « Suivez-moi » et cette autre parole : « Nous n'avons point d'autre maître que le Christ ».



Jésus-Christ est sa vie. Jésus-Christ doit être notre vie, c'est-à-dire que Jésus-Christ doit être notre pensée habituelle et constante, que tous nos désirs, toutes nos affections doivent se porter vers lui, et le jour et la nuit. La mère vit pour son enfant; l'épouse pour son époux; l'ami pour son ami; l'avare pour son argent; l'égoïste pour lui-même; le marchand pour son commerce. Voilà la vie de chacun de ces êtres, ils mettent leur vie dans ce qu'ils cherchent, dans ce qu'ils aiment. Et quand ils sont séparés de ces objets, ils pleurent, ils languissent, ils gémissent, jusqu'à ce qu'ils soient réunis aux objets de leur amour.

Pour nous, notre vie, c'est Jésus Christ!

Dans une horloge il y a un ressort qui fait mouvoir tous les rouages et donne l'heure. C'est Jésus-Christ qui doit-être en nous le ressort caché, qui fait mouvoir tout notre être et rend en notre personne son image visible à tous.

Là où est notre trésor, là est notre cœur.

Si Jésus-Christ est notre trésor, notre cœur et nos pensées seront toujours avec lui.

Ma vie, c'est Jésus-Christ!

COMMENT IL FAUT RECEVOIR LA PAROLE DE JÉSUS-CHRIST

Si vous entendez sa voix, vous ne devez pas endurcir vos cœurs, mais lui répondre avec joie; vous ne devez pas fermer l'oreille à sa parole, mais lui dire : « Me voici, Seigneur, parlez, votre serviteur écoute. » Ou bien encore : « A qui irais-je? vous avez les paroles de la vie éternelle. Je vous suivrai partout où vous irez.

« Je suis prêt à mourir pour vous. J'irai en prison, à la mort pour vous. Vous êtes mon Roi, mon Chef et mon Maître.

« Seigneur, si vous avez besoin d'un pauvre : me voici.

« Si vous avez besoin d'un fou : me voici.

« Me voici, ô Jésus, pour faire votre volonté.

« Je suis à vous, tout à vous. »

Il faut recevoir le royaume de Dieu, c'est-à-dire la parole de Jésus-Christ qui doit établir en nous le règne de Dieu, il faut recevoir cette parole comme un enfant reçoit la parole de son maître : avec attention, soumission, respect et amour.

L'Esprit-Saint dit quelque part qu'il se tient à la porte et qu'il frappe ; il dit plus encore, qu'il pousse la porte pour entrer. *Ecce sto ad ostium et pulso* (Apoc. III. 20).

Notre cœur est donc comme une porte à laquelle le Maître frappe et par laquelle il cherche à entrer.

Or, une porte peut être dans plusieurs positions. Quand quelqu'un frappe à cette porte, on peut la tenir fermée et ne pas du tout laisser entrer ; on peut l'entr'ouvrir seulement et laisser à la porte ceux qui viennent ; on peut enfin l'ouvrir tout entière, et laisser entrer ceux qui frappent.

C'est aussi ce que nous pouvons faire à Jésus-Christ, notre Maître, par rapport à la porte de notre cœur, quand il cherche à entrer.

Celui qui n'ouvre pas sa porte, c'est celui qui refuse entièrement de recevoir son Maître pour le suivre, qui préfère ses idées, ses passions, le monde.

Celui qui n'ouvre sa porte qu'à moitié, c'est celui qui écoute sans laisser entrer entièrement Jésus-Christ chez lui. Il reste maître de sa porte, il ne veut recevoir personne ; il reste maître de sa maison et de son cœur.

Il écoute, mais il ne prend que ce qui lui convient ; il fait ce qu'il veut, il laisse ce qui ne lui plaît pas.

Il reçoit le maître avec réserve et prudence ; il écoute plus sa raison, ses petites passions, qui sont ses maîtres, que le Maître véritable qui veut entrer ; il s'en défie, il en a peur ; il ne lui ouvre son cœur qu'à moitié.

Et le Maître ne peut entrer pour gouverner comme il devrait le faire.

Enfin, celui qui ouvre sa porte entièrement et laisse entrer chez lui le Maître qui frappe, c'est celui dont tout le désir est la possession du royaume des cieux.

Il est heureux de recevoir Jésus-Christ et de lui donner une place d'honneur ; il écoute avec bonheur et n'a qu'un

désir, c'est de comprendre ce qu'il dit et de le mettre en pratique.

Il ne discute pas, mais il cherche comment il pourra pratiquer ce qu'il entend.

Il se tient en esprit aux pieds de son Maître, comme Marie, et il ne se laisse surprendre ni par le raisonnement, ni par les passions qui se révoltent.

Le Maître parle ; il n'a d'autres pensées, d'autres désirs que de comprendre ce qu'il entend, d'en nourrir son âme, et de le mettre en pratique.

C'est l'amour qui le guide et rien autre chose.

Il foule aux pieds tout ce que la raison et les passions peuvent lui dire.

Il n'a que Jésus-Christ pour Maître et ne veut suivre que lui, avec générosité et soumission.

Il ne dit pas : Cela est difficile, cela est impossible, cela est opposé à la prudence, à la manière de faire ; il ne s'arrête à rien de tout cela. Le Maître a parlé, le Maître l'a dit : cela suffit.

Exemples de simplicité : Zachée, qui monte sur un arbre pour voir Jésus-Christ, son Maître, lui, homme riche cependant ; il aurait bien pu dire : « Qu'est-ce que je fais ? J'agis en enfant; monter sur un arbre pour voir passer un homme ! » Rien de tout cela, il veut voir Jésus-Christ, son Maître, et il ne s'inquiète pas des hommes.

Les bergers qui vont visiter la Crèche, à la voix de l'Ange. Les Mages qui quittent leur pays et entreprennent un long et pénible voyage pour aller voir un nouveau-né.

Sainte Madeleine qui va chez Simon le Pharisien, où Jésus dînait, pour lui demander le pardon de ses péchés.

Saint Antoine ne raisonne pas, quand il entend, dans une église, cette parole de l'Evangile : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, et donne le prix aux pauvres, et tu auras un grand trésor dans le ciel. » Il va, vend ce qu'il a, le donne aux pauvres et se retire dans la solitude.

Saint François d'Assise entend aussi cette parole de Jésus-Christ dans une église : « N'ayez ni or, ni argent, ni souliers, ni double vêtement. » Il prend cela pour lui, et

quitte tout pour se faire le vrai pauvre de Jésus-Christ dans le monde.

Voilà la simplicité d'enfant que N.-S. demande de ses véritables disciples.

Il faut suivre Jésus-Christ sans raisonner.

Que de raisonnements auraient pu faire tous les saints qui ont suivi la voie évangélique, pour ne pas entrer dans une voie si élevée, si parfaite, si difficile à la nature! et s'ils s'étaient laissés prendre par tous ces raisonnements, ils ne seraient jamais devenus des saints.

Notre-Seigneur avait donc grandement raison de dire : « Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

C'est-à-dire, si vous vous conduisez par le raisonnement humain, si vous consultez le monde, vos idées, vos passions, vous n'écouterez jamais ma parole et ne la mettrez jamais en pratique, parce que ma parole vient d'en haut, et que vos raisonnements viennent d'en bas.

« Je suis d'en haut et vous êtes d'en bas, » disait Notre-Seigneur. Si donc il est d'en haut, laissez-vous conduire simplement; ne cherchez pas à vous mettre au niveau de Jésus-Christ, puisqu'il est au-dessus de vous ; ne rabaissez pas sa doctrine par vos petits raisonnements.

Le raisonnement tue l'Evangile ; il ôte à l'âme cet élan qui la porterait à suivre Jésus-Christ, à l'imiter dans sa beauté évangélique. Les saints ne raisonnaient pas tant; c'est parce qu'il y a tant de raisonneurs qu'il y a si peu de saints. Trop de raisonnement étouffe le dévouement.

Tenons-nous donc en esprit aux pieds de Jésus, comme de petits enfants aux pieds de leur Maître, avec un désir sincère d'écouter sa parole et de la mettre en pratique.

A. Chevrier.





SAINT ENNODIUS

ET LA HAUTE ÉDUCATION LITTÉRAIRE

DANS LE MONDE ROMAIN

AU COMMENCEMENT DU VI[e] SIECLE

Suite (1)

Ennodius, nous l'avons déjà insinué, ne fut jamais proprement un maître d'éloquence. Son enseignement, comme professeur, ne franchit pas les bornes de la littérature.

Mais outre la correction du langage et l'étude des œuvres poétiques, le programme des humanités embrassait une troisième partie, « les premiers éléments de la rhétorique et les exercices de style qui en étaient l'application (2)».

Sur ces « confins extrêmes, le domaine du grammairien et celui du rhéteur se rapprochaient tellement, qu'ils arrivaient presque à se confondre (3) ».

Ainsi, sans prendre le titre ni s'entourer de l'appareil du rhéteur, Ennodius exerçait ses jeunes élèves aux luttes oratoires et les initiait surtout aux secrets de l'éloquence judiciaire, qu'une pratique quotidienne lui avait rendue familière. Nous possédons un bon nombre de corrigés des devoirs qu'il leur donnait. Nous avons cité plus haut,

(1) Voir les numéros précédents.
(2) Jullien, loc. cit., p. 213.
(3) Ibid., p. 319.

les titres de quelques éthopées sur des sujets tirés de la mythologie.

On a pu se méprendre sur le sens de ces compositions et n'y voir que des déclamations qu'Ennodius aurait composées dans sa jeunesse pour s'exercer lui-même ou faire briller son talent (1). Un examen attentif des *dictions* ne laisse pas de doute sur leur objet. Plusieurs portent en titre le nom de l'élève à qui le devoir fut donné (2). Mais surtout la courte préface mise en tête de la diction vingt-deuxième fait la pleine lumière sur cette question.

Ennodius va entrer en lice contre Arator : il s'agit de discuter ce projet de loi : « dans la ville ennemie prise les prêtres et les vestales seront laissés libres. » Arator défend le projet de loi, Ennodius le combat. Mais il veut prévenir l'auditeur que son but n'est nullement d'étouffer la gloire naissante du jeune orateur. Il se propose uniquement « de montrer à son élève la voie à suivre dans le discours (... *quem verborum callem sequi debeant demonstrantes*...), persuadé que, si Arator triomphe, c'est encore à lui, son maître, qu'en reviendra la gloire (3).

Ennodius avait plus de trente ans lorsqu'il écrivait ces dictions. Il était donc dans la plénitude de son talent : maître, il se faisait élève pour apprendre aux élèves à devenir des maîtres.

Les sujets de ces compositions offrent un ensemble varié. Tantôt c'est un réquisitoire contre un ambassadeur qui a livré la patrie aux ennemis (4), contre une marâtre qui, n'ayant pu faire partager à son mari la haine qu'elle porte à son beau-fils, les a l'un et l'autre empoisonnés (5) ; contre un fils qui a refusé la nourriture à son vieux père (6) ; contre un tyran qui, sous couleur de récompense, a élevé à un

(1) Ampère, *Hist. litt. de la France*, t. III, Ennod. — Gorini, *Mélanges*.
(2) Dict. 17, 18, 19.
(3) Ennod., *Dict.* XXII. — H., p. 493, 10.
(4) Dict. 14. — H., p. 467.
(5) Dict. 15. — H., p. 469.
(6) Dict. 17. — H., p. 473.

parricide une statue au rang de celles des héros (1); contre un joueur qui a mis en jeu le champ où reposent ses pères (2); contre un sacrilège qui a décoré un lupanar de la statue de Minerve (3); tantôt c'est la discussion d'un projet de loi, comme dans la diction déjà citée (4).

M. J. Quicherat a publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (ann. 1849-1850, p. 201), le texte d'un devoir de ce genre. C'est une déclamation en vers sur le cas d'un pêcheur qui a dérobé de l'or dans un temple de Neptune. Avec cet or il s'est enrichi, et vient faire amende honorable en déposant sur l'autel du dieu un poisson d'or portant la dédicace : « A toi, Neptune, de ton bien. » Trahi par cette inscription, il est mis en cause; il s'agit de requérir contre lui, malgré ses dénégations, la peine de mort, châtiment du sacrilège.

En tête de la pièce, qui compte deux cent quatre-vingt-cinq vers, l'auteur a mis un *argumentum* en trois lignes de prose.

Le texte est divisé en quatre sections portant les titres respectifs : *declamatio, excessus, exemplum, epilogi*.

Nous trouvons la même disposition et des titres analogues dans la diction xxie d'Ennodius (5), plaidoyer contre un père qui n'avait pas daigné racheter son fils tombé aux mains des pirates, et prétendait, après que ce fils se fut évadé, exiger de lui sa nourriture.

Le père est sensé défendu par l'éloquent Quintilien (6).

(1) Dict. 18. — H., p. 476.
(2) Dict. 19. — H., p. 478.
(3) Dict. 20. — H., p. 480.
(4) Dict. 22. — H., p. 493.
(5) H., p. 483-492.
(6) Senèque parle d'un Quintilien auteur de célèbres *déclamations*, évidemment composées, comme celles d'Ennodius, pour servir de modèles, ce que prouve le distique d'Ausone (I profess., v. 14).

Seu libeat fictas ludorum evolvere lites,
Ancipitem palmam Quintilianus habet.

Trebellius Pollion (in Postumio Juniore, Biponti, in-8, p. 104) l'appelle declamatorem Romani generis acutissimum. Il serait le grand-père du célèbre rhéteur. On trouve ces déclamations imprimées à la suite des *Institutions* de Quintilien (in-fol. 1553). La cinquième, ÆGER REDEMPTUS, a servi de thème à Ennodius, qui a pris la contre-partie, et défend le fils contre le père.

Ennodius a divisé ce modèle de plaidoyer en huit sections, dont chacune porte un titre. En voici une courte analyse :

THEMA. LEX.

Texte de la loi qui régit la matière; exposé précis du fait.

PRÆFATIO

Exorde insinuant et précautions oratoires.

PRINCIPIUM

L'avocat établit clairement l'état de la question, et s'attache à la présenter dans tout son jour.

NARRATIO

Récit de la vie frugale de ce fils modèle, et de ce qu'il a souffert durant son esclavage.

OBJECTIO

Réponse aux objections du père.

EXCESSUS (Digression).

L'avocat démontre aux juges combien sont exorbitantes les prétentions de la partie adverse.

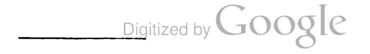
EXEMPLA

Les exemples allégués par la partie adverse sont discutés et retournés contre elle; de même les textes de loi.

EPILOGUS

Résumé de la défense et péroraison.

Ces compositions se distinguent, par un style dont la pureté se rapproche davantage des modèles classiques. On y trouve parfois un souvenir de l'ampleur cicéronienne, et



si la subtilité d'esprit n'y fait pas défaut, elle n'a pas sur le langage cette influence qu'Ennodius semble prendre à tâche de lui donner dans ses autres écrits. Aussi peut-on affirmer avec Ampère « que quelques-unes de ces dictions, pour les beautés qu'elles renferment, mériteraient d'entrer en parallèle avec les monuments des bons siècles de la pure latinité » (1).

Pour faire des orateurs, les exercices élémentaires auxquels Ennodius appliquait ses élèves ne suffisaient pas. Il leur fallait fréquenter une véritable école d'éloquence où ils trouveraient les leçons du rhéteur mises chaque jour en pratique.

C'est à Rome même que l'on trouvait par excellence les écoles et les maîtres d'éloquence. Les jeunes aspirants du barreau y accouraient de tous les points de l'empire, et plus d'un Ligurien y arriva muni d'un billet de recommandation d'Ennodius auprès de Faustus, de l'archidiacre Hormisdas, ou même du pape Symmaque (2).

Les rhéteurs ne pouvaient espérer jouir dans une ville de province d'une aussi grande vogue, néanmoins plusieurs y enseignèrent avec succès. Saint Sidoine Apollinaire encourageait le rhéteur Jean qui tenait école en Aquitaine, et le félicitait de ses nobles efforts pour conserver aux nouvelles générations quelque chose de l'antiquité (3). A Milan le rhéteur Deutérius avait ouvert un *auditorium*. On désignait de ce nom les écoles publiques où l'on enseignait les arts libéraux et principalement l'éloquence (4). Deutérius était poète (5), et ses vers ne pouvaient manquer

(1) *Hist. litt. de la France*, cité par Gorini, *Mélanges*, cf. Sirmond, ad Ennod *epistola dedic*... « Dictiones... mea quidem sententia sunt, ejusmondi, ut cum postremæ omnium apud Latinos natæ videantur, cum primis mediisque conferri possint, et tanquam rosæ alienis mensibus ortæ, cariores esse debeant. »

(2) Ennod., *Epist*, v, 9, 10, 11, 12 ; IX, 2, 3, 4 ; VIII, 38, 39.

(3) Sidon. Apol., *Epist.* VIII, 2.

(4) L'auteur de la vie de saint Fulgence, contemporain d'Ennodius, écrit de son éducation : Litterarum proinde Græcarum percepta scientia, latinis litteris (quas magistri ludi docere consueverunt) in domo edoctus, *artis etiam grammaticæ traditur auditorio*...

(5) Ennod., *Epist*, I, 19. — H., p. 31, 8.

de gagner à sa cause Ennodius. Au reste, ses efforts pour ramener la jeunesse au culte des lettres et de l'éloquence entraient trop bien dans les vues patriotiques de notre saint pour ne pas mériter tous ses suffrages. Aussi allons-nous voir le célèbre diacre mettre à soutenir et à faire fleurir l'auditorium de Milan toutes les ressources de son cœur et de son éloquence.

C'était l usage, dans les écoles romaines, de piquer l'émulation des élèves par des fêtes littéraires auxquelles assistaient leurs parents et leurs amis. En présence de ce public, les jeunes orateurs déclamaient leurs premières harangues, et recueillaient avec leurs premiers lauriers de chaleureux applaudissements. L'entrée d'un nouvel étudiant, l'attribution du prix d'un concours ou tout autre événement intime, donnaient lieu dans l'école à une seance académique. Ennodius fut l'âme de ces fêtes. Les discours qu'il y prononça restent la partie la plus littéraire de ses œuvres. Recommander au public le maître et l'école; stimuler la jeunesse et lui inspirer l'amour et le goût des lettres et de l'éloquence, tel est son double but.

Le rhéteur Deutérius avait d'abord ouvert son école dans une maison privée. Mais un jour vint où le renom du maître et la faveur du public donnèrent à cette école une importance telle qu'on jugea devoir la transférer au Forum. Cette translation fut l'occasion d'une fête académique ; Ennodius n'y pouvait manquer. Deutérius le chargea de porter la parole (1). Son discours fait connaître et l'objet de l'école, et les mérites du maître, et la portée de son œuvre (2). Il approuve hautement l'idée de transférer au Forum le théâtre où doivent s'exercer les futurs orateurs. C'est en effet sur cette scène que plus tard, comme avocats, ils parleront en public; il est bon de leur en faire affronter par avance les difficultés, et de leur assurer ainsi le succès dès leur début. Preuve évidente que l'école de Deutérius n'était pas un simple gymnase de

(1) Ennod., *Dict.*, IX. — H., p. 452, 8.
(2) *Dict.*, VII. — H., p. 443.

grammaire, et qu'on y enseignait aussi la rhétorique (1); ce qu'Ennodius accentue en ajoutant : « Vous êtes l'unique espoir d'une honorable profession (celle d'avocat), grâce à vous l'on verra bientôt la noblesse romaine se complaire à l'étude (2). »

Les mérites du maître sont mis en relief dans les éloges que l'orateur lui prodigue avec autant de finesse que de libéralité :

« Salut, vous à qui notre jeunesse doit ses progrès »..., vous qui nous ramenez des halliers des bêtes fauves... à ce Forum d'où nos pères, depuis déjà longtemps, s'étaient presque complètement retirés (3).

Ailleurs il dit de lui que sa main reste le plus ferme appui de la liberté croulante (4). Cette note patriotique revient dans presque toutes les dictions : en présentant à Deutérius le fils d'Eusèbe il lui « demande en grâce de faire connaître à ses lèvres d'enfant le goût de la liberté (5) ».

Nous n'avons pas à dire si notre orateur s'applique à relever devant les élèves le talent oratoire et poétique du maître. Deutérius est un fin lettré; la superbe Delos le compte au nombre de ses citoyens; il a bu à longs traits aux sources de Castalie, la science est comme son champ où il ne cesse de recueillir les plus riches moissons (6). Tous ces éloges étaient-ils sincères? Nous l'ignorons; mais ils n'en produisaient pas moins sur le jeune auditoire une favorable impression.

Cependant la meilleure partie de tous ces discours visait les étudiants et traitait de leur éducation. « On peut justement, dit l'orateur en présentant son neveu Lucien à l'Au-

(1) Sur la fin du discours il dit aux élèves : habetis prævium eloquentiæ. — Ennod., *dict.*, VII. — H., p. 445, 8.

(2) Ibid., H., p. 444, 12.

(3) Qui de ferarum cubilibus et bubonum habitaculis ad fora nos revocas, unde majores pene jam longa ætate discesserant. Ennod., *Dict.*, VII. — H., p. 444, 5.

(4) Ennod., *Dict.* IX. — H., p. 451, 16, et 452, 5; *Dict.* X. — H., p. 457, 11.

(5) Ibid., XI. — H., p. 460, 12.

(6) Ibid., IX et *passim*.

ditorium, comparer à la culture des jeunes arbres l'éducation élémentaire des enfants. La sollicitude des parents les a détachés de leur mère comme de leur racine; il faut alors pourvoir à les transplanter dans un sol convenable. La chose demande réflexion; mais notre choix une fois arrêté, nous transmettons aux éducateurs nos droits de pères : Ainsi deviennent vôtres par l'éducation ces fils que nous tenons, nous, de la nature; et cette paternité des études étend si loin ses prétentions, que celles fondées sur la naissance ont peine à prévaloir (1)... » On voit quelle haute idée Ennodius avait de l'éducation.

Nous avons dit plus haut avec quelle insistance il poussait les jeunes gens à l'étude des lettres. Sur ce thème il ne tarissait pas : tantôt il visait l'ensemble de ce jeune auditoire, tantôt il adressait plus directement ses conseils à l'élève présenté. Jouant agréablement sur son nom, il dit à Arator : « Sillonne, excellent jeune homme, ces terres fertiles, plantes-y ce soc de charrue nouvellement forgé; cultive dans le champ des études tout ce qui convient à un bon *laboureur*. Si tu fouilles ce champ dans tous les sens, Deutérius t'y fera retrouver au centuple et les semences jetées et le prix des sueurs répandues. Apprends donc dès maintenant à faire tomber sous la serpe de l'art le vain luxe des mots; que le jeune cep se fortifie sous la rigueur du fer. Retranche les rameaux stériles, les pampres inféconds : tes vignes ne doivent porter que du raisin (2)... »

Ailleurs il prévient le jeune humaniste de ne point se laisser dégoûter des lettres par le spectacle de la misère dont elles dotent d'ordinaire ceux qui les épousent : « Ne te laisse point effrayer à l'aspect de la gêne dont souffrent les gens instruits : plus d'honneur entoure la science indigente que les palais des riches villageois. Les savants se soutiennent dans l'adversité par le bon témoignage de leur conscience, et si parfois ils sont en butte aux vicissitudes de la fortune, ils en supportent les coups qu'ils sont en

(1) Ennod. *Dict.*, VIII. — H., p. 448, 6.
(2) Ibid., IX. — H. p. 453, 3.

droit d'attribuer au malheur des temps plutôt qu'à leur propre faute (1). » Le monde n'a pas changé ; Louis Veuillot écrivait à son frère : « La vie littéraire est l'antipode du pot au feu... Les rentrées ne sont pas sûres à ce métier là (2)... »

Enfin, souvent, ses exhortations revêtent la forme aimable de gracieux compliments : Parthénius a lu une déclamation couronnée ; Ennodius le félicite ; il trouve en son neveu plus qu'il ne demandait : « Déjà les glaces de l'hiver se fondent et laissent percer les fleurs printanières des dictions ; les paroles germent gracieuses et le gazon s'émaille de corolles aux vives couleurs (3). »

Ennodius résume toute sa rhétorique dans les paroles qu'il prête à l'Eloquence à la fin de sa lettre de conseils à Ambroise et Béatus : « Qu'un tel soit notre protégé, il n'est pas de crime dont il doive redouter d'être convaincu. Grâce à notre art les souillures de la vie sont lavées.

« Que tel autre au contraire, soit réputé sans tache au témoignage du Sénat tout entier ; nous saurons forcer l'opinion publique à le déclarer enfant de ténèbres.

« Notre parole fait à notre gré le crime et l'innocence : dès lors que nous parlons, la volonté des auditeurs se trouve subjuguée.

« Que sont des laines, orgueil de la ville de Tarente, les pierreries, le pouvoir, comparés à notre puissance ? Celui qui sert sous nos étendards commande bientôt au monde. Il ne peut être mis en doute que l'art m'a couronnée reine (4). »

(1) Ibid. — H, p. 453, 18.
(2) L. Veuillot, *Corresp.*, T. I. lett. XXVIII.
(3) Ennod., *Dict.*, x. — H., p. 458, 10.
(4) *Opusc.*, VI. — H., p. 408, 1.

VII

Choix des maîtres. — Patrons. — Salons littéraires. — Dangers de Rome. — Rôle de la dame romaine dans l'éducation. — Barbara. — Stéphanie.

Dans son traité *de l'Education des filles*, Fénelon avait tracé un plan excellent, mais il prévoyait qu'il pourrait « passer dans l'esprit de beaucoup de gens pour un projet chimérique. Il faudrait, dira-t-on, un discernement, une patience et un talent extraordinaires pour l'exécuter. Où sont les gouvernantes capables de l'entendre? A plus forte raison, où sont celles qui peuvent le suivre? — Il n'est pas juste, répond Fénelon, de vouloir qu'une bonne éducation puisse être conduite par une mauvaise gouvernante (1) »; et il traite longuement du choix, au besoin même de la formation des gouvernantes auxquelles de sages parents confieront l'éducation de leurs filles (2).

Comme Fénelon, notre auteur, après avoir tracé son programme d'éducation, se demande avec une insistance voisine de l'anxiété : où sont les maîtres capables de l'entendre? A plus forte raison, où sont ceux capables de le suivre? Si l'on ne tenait compte que de la seconde partie de ce programme, l'étude des arts libéraux, l'embarras d'Ennodius ne serait pas grand. Rome, jusqu'en ces siècles de décadence, foisonnait de maîtres et d'écoles (3). Mais saint Ennodius tenait plus encore à la formation morale des jeunes gens qu'à leur éducation littéraire, persuadé que pour bâtir solide il faut, avant tout, assurer les fondements. Dès lors,

(1) Cf. Plutarque, *Comment il faut nourrir les enfants*, traduct. d'Amyot, in-12, 1607, p. 7.
(2) Fénel., *Educ. des filles*, c. XIII : des gouvernantes. — Vivès, 1854, t. IV, p. 303.
(3) « in qua est naturalis eruditio... » Ennod., *Epist.*, V, 9. — H., p. 133, 5.

la difficulté devenait sérieuse; car, pour répondre à ses vues, il fallait d'autres maîtres que de vils mercenaires, faisant de l'éducation un vulgaire métier; il fallait des hommes comme Deutérius (1), à la fois vertueux et savants, dont l'exemple instruisît autant que les leçons. « Je viens de vous indiquer le but; à vous, mes bien-aimés, de l'atteindre, et une fois atteint, de vous y tenir. Mais examinez avant tout quels maîtres, quels instituteurs sont propres à vous y conduire par leurs leçons et leurs exemples... (2) » Et comme Ambroise et Béatus courent grand risque de ne pas trouver ces maîtres dans les écoles, Ennodius leur signale ceux des personnages de Rome les plus distingués par leur naissance, leur talent et leur vertu, dont ils devront assidûment fréquenter les salons. Il voulait ainsi leur assurer, en dehors des écoles, des patrons dévoués, capables de les diriger dans leurs études, et surtout de les maintenir à l'abri de la funeste contagion du vice. Nous devons à l'histoire de l'enseignement de tirer de l'oubli les noms de ces illustres romains :

« Faustus et Aviénus, bonheur de notre siècle et torrents de l'éloquence latine, se trouvent heureusement retenus à la cour (de Ravenne) par les soucis du gouvernement...; mais si le bien public occupe absolument ces deux personnages, les patrices Festus et Symmaque, vraies sources de toute science, vrais types d'une inaltérable sagesse, ne s'éloignent pas de la ville sacrée. Ils tiennent le premier rang au sénat; les voir, c'est s'instruire. Chez eux, l'on ne s'entretient ni de jeux, ni de comédies, dont il est à peine pardonnable de parler. On ne les verra pas rechercher la faveur populaire au détriment de l'honneur; il leur suffit de plaire au public vertueux, quel que soit d'ailleurs le sentiment du grand nombre... En toute circonstance, il faut se ranger à leur avis; mais leur mérite est tel, qu'ils enseignent même par leur silence.

« Vous avez aussi le patricien Probinus, digne illustra-

(1) Morum doctorem... Ennod., *Dict.*, VII. — H., p. 445, 8.
(2) Ennod., *Opusc.*, VI. — H., p. 408, 12.

tion d'une maison paisible, formé aux belles traditions d'une famille d'érudits, et qui n'a eu qu'à puiser à la source pure de son père et de son beau-père.

« Vous avez son fils, le patricien Céthégus, personnage consulaire (1), qui montre, malgré sa jeunesse, la prudence des vieillards, et, sans préjudice de son âge, unit à la douce amabilité du jeune homme la gravité de ceux qui ont connu la vie.

« Le patricien Boëce : à peine à l'âge où l'on apprend, vous le trouverez capable d'enseigner...

« Le patricien Agapit, riche en vertu et en science.

« Fréquentez Probus, et vous aurez présents Faustus et Aviénus.

« Quant aux autres personnages de distinction que je connais seulement par la renommée, je n'en parlerai pas.

« A vous de reconnaître par eux ou par ceux que je viens de citer, si déjà vous avez quelque maturité; car il n'est pas de meilleur indice que le choix de bons amis, et nul ne recherche chez les autres que des mœurs conformes aux siennes propres. (2) »

Qui n'admirera ces nobles patriciens, la plupart élevés aux plus hautes charges, ouvrant libéralement leurs salons aux jeunes étudiants de province, pour les sauver des mille dangers de la capitale?

Effrayé de ces dangers, le père d'Ambroise, Faustinus, avait supplié avec larmes Ennodius de lui obtenir de Faustus qu'il voulût bien veiller sur son fils, lui prescrire ce qu'il devait faire ou éviter, et le tenir en sa garde (3). En même temps, Ennodius recommandait instamment ce jeune homme au professeur Méribaudus (4) ainsi qu'au patricien Probinus (5).

Au sujet de Béatus, il écrivait au diacre Hormisdas de lui faire trouver à Rome et un père et une patrie, de le prendre

(1) Consul en 504.
(2) Ennod., *Opus.*, IV. — H., p. 408, 14 et s.
(3) Ennod., *Epist.*, IX, 2. — H. p. 229, 10.
(4) Ibid., IX, 3. — H., p. 230, 10.
(5) Ibid., IX, 4. — H., p. 231, 16.

spécialement sous sa tutelle, lui qui bientôt serait le tuteur de tous les fidèles (1).

Ces dangers n'étaient que trop réels : Parthénius, fils d'une sœur d'Ennodius, après de brillants succès dans les écoles de Milan (2), partit pour Rome muni de recommandations de son oncle auprès du pape Symmaque, de Faustus et de Luminosus. D'abord, l'étudiant mena une conduite à peu près irréprochable. Ses lettres, bien qu'un peu rares, réjouissaient Ennodius, ses vers donnaient des espérances (3), ses dictions étaient applaudies (4) : c'est que Faustus était là, exerçant sur lui une surveillance personnelle, et l'autorité de ce personnage tenait Parthénius assidu à la culture des lettres (5).

Ennodius pourtant n'était pas sans inquiétude : « Travaille donc, lui écrivait-il, afin que de si bons débuts soient couronnés de succès; sois attentif à fréquenter assidûment les gens vertueux; quant à ceux dont le contact serait une souillure, au nom de l'obéissance que tu dois à mes conseils, fuis-les comme on fuit une coupe empoisonnée. » (6)

Hélas! Faustus dut s'éloigner de Rome. Parthénius, livré à lui-même, ne tarda pas à subir la funeste influence du milieu où il vivait : l'étudiant laborieux devint oisif; le jeune homme chaste glissa jusque dans l'inconduite (7). « Cet âge, prompt à quitter le sentier de la vertu, ne trouve que trop de guides pour l'entraîner sur la pente du vice (8). »

Le père de Parthénius, informé par un exprès de la vie que menait son fils, en fut dans la désolation ; il courut supplier notre saint de porter un prompt remède à un si grand mal. Ennodius prit le parti d'instruire au plus tôt Faustus des excès du jeune libertin. « Hâtez-vous, lui écrit-

(1) Ibid., VIII, 39. — H., p. 223, 19.
(2) Ennod., *Dict.*, X. — p. 458, 8.
(3) Ennod., *Epist.*, VI, 1. — H., p. 148.
(4) Ibid., VI, 23. — H. 162, 8.
(5) Ibid., VII, 30. — H., p. 196, 16.
(6) Ibid., VI, 23. — H., p. 162, 22.
(7) *Molitur obscena*, Ennod., *Epist.*, VII, 30 et 31. — H., p. 196, 19, et 197, 14.
(8) Ibid., H., p. 196, 20.

il, de nous prêter votre concours accoutumé, avant que le progrès du vice n'ait ruiné tout ce qu'il pouvait y avoir de bon en lui (1). »

En même temps, le saint diacre ne néglige pas d'agir directement : il écrit au jeune homme une lettre dont pourront s'inspirer ceux qui ont à remplir la tâche difficile de la correction des jeunes gens. Il fallait parler sévèrement, mais ne point rebuter le coupable. Mélange de douceur et de fermeté, de regrets et d'espérances, de reproches sévères et de paternels encouragements, telle est cette lettre, d'une poignante actualité tant que des fils de famille quitteront le toit paternel pour aller vivre, libres de tout frein, au sein des grandes villes.

« C'eût été justice de répondre à ton silence inavouable par un silence obstiné... Est-il en effet raisonnable d'élever la voix pour te montrer l'infamie de tes excès, et ne convenait-il pas mieux de me renfermer muet dans ma douleur? Crois-moi, l'indignation qui éclate porte remède. Tu as dû éprouver en ton âme une émotion profonde, si du moins tu n'as pas abdiqué tout sentiment humain...

« A ce que je vois, par tes protestations de soumission, tu veux uniquement échapper aux angoisses de la misère qu'apporte le vice, estimant du reste un malheur de ne pas témoigner à l'égard de ton père et de ton nourricier autant d'arrogance que leurs bienfaits te commandent de respect.

« Ou bien penserais-tu que je m'inquiète de ta colère d'enfant ou que mon affection puisse céder à la pensée de tes besoins !... »

Puis Ennodius prend un ton plus doux :

« Je prie Dieu de te préserver de ce que je blâme; cependant, quoi qu'il arrive, jamais, crois-moi, je ne cesserai de t'avertir, comme c'est mon devoir.

« J'ai appris par ton père que tu t'es relâché dans tes études; comme si déjà tu touchais au faîte de la science, tu n'es plus assidu à la lecture. Tu le sais bien, cher fils, le trésor de la science ne se garde qu'au prix d'un travail

(1) Ibid., H., p. 197, 3.

constant. C'est en vain qu'un homme s'y est appliqué s'il cesse un jour : la science fuit à tire d'ailes ceux qui la négligent, et ce qu'ils ont acquis au prix de persévérants efforts s'évanouit en un instant.

« Je te salue et veux te savoir assidu, afin que tu retiennes les fruits de tes progrès par les liens d'une étude quotidienne.

« Si tu as quelque chose sur le cœur, écris-moi sur l'heure; car, tu peux le croire, tu ne saurais trouver, d'un bout de la terre à l'autre, un pareil admirateur de tes compositions (1). »

Tant de dévouement ne fut point perdu; le prodigue revint de son égarement et, quarante ans plus tard, Arator écrivait à notre jeune désœuvré de Rome, devenu dans les Gaules un des personnages les plus considérables de l'empire : « La gloire que vous tenez de votre parenté pâlit, comparée à celle qui vous vient de la pureté de vos mœurs; vos mérites l'emportent sur votre naissance (2). »

Les illustres personnages qui, sur la recommandation d'Ennodius, ouvraient si gracieusement leurs salons aux étudiants de province, ne leur procuraient pas seulement un asile contre les attractions du vice; les jeunes gens y trouvaient encore un très grand profit intellectuel. Ces superbes demeures patriciennes étaient comme autant d'académies où se donnait rendez-vous la société lettrée de Rome. Là se lisaient les poésies encore inédites des auteurs du jour; là se critiquaient les derniers plaidoyers du Forum; là se communiquaient les fines épîtres reçues des amis de province. Plus d'une fois la perspective des rigueurs de ces tribunaux sans appel où ne manquaient pas de faux délicats « dont l'insupportable dédain méprisait tout et condamnait même ce qu'il y avait de mieux choisi » (3), donna des inquiétudes à Ennodius. Plus d'une fois nous le surprenons suppliant ses corres-

(1) Ennod., *Epist.*, VII, 31. — H., p. 197.
(2) Arat., *Epist. Parthen.*
(3) Ennod., *Epist.*, I, 5. — H., p. 75, 19.

pondants d'épargner à sa lettre, qu'il juge trop peu châtiée, la censure de ce public (1) où l'on avait accueilli si favorablement les œuvres littéraires de sa jeunesse (2). Plus d'une fois aussi nous l'entendons menacer de ces mêmes rigueurs ses jeunes correspondants et leur inspirer par cette crainte salutaire le souci du bon style (3). Dans ces salons litéraires Faustus, Symmaque, Boëce et Probus étaient les arbitres du goût. On n'a pas oublié les tourments que valut à notre poète le vers faux signalé par Probus dans l'épitaphe de Cynégie ; on sait aussi qu'avant de laisser circuler dans le public sa lettre de conseils sur les études à Ambroise et Béatus, Ennodius voulut la soumettre à la critique de Symmaque.

On comprend sans peine quels avantages de jeunes étudiants devaient trouver à être admis dans un pareil milieu. A la fois encouragés et dirigés dans leurs études, ils y récitaient leurs premiers vers, ils y déclamaient leurs premières dictions. L'aiguillon de l'émulation doublait l'activité de leur esprit. Les succès de l'un obligeaient les autres, et l'obligeaient lui-même à se maintenir au niveau atteint. Comment Simplicianus se fût-il négligé après que sa diction eut mérité les éloges des hommes les plus doctes de Rome (4) ? Aviénus pourrait-il déchoir lorsque ses premiers discours ont circulé de main en main et que tout le monde les a voulu lire (5) ?

Dans ces salons académiques du VI[e] siècle, la dame romaine, l'antique matrone, devenue chrétienne, occupait un rang éminent. Son esprit cultivé ne se désintéressait point des questions de littérature ou d'enseignement, et sa vigilante sollicitude faisait retrouver aux jeunes étrangers leur mère absente.

« Sur la fin de la République les dames romaines étaient, en général, assez savantes pour s'intéresser à l'ins-

(1) Ennod., *Epist.*, II, 20. — H., p. 64, 12.
(2) Ennod., *Opusc.*, V. — H., p. 295, 1.
(3) Ennod., *Epist.*, I, 10. — H., p. 20, 27.
(4) Ibid., VII, 19. — H., p. 187, 9 et 16.
(5) Ibid., II, 11. — H., p. 51, 8.

truction de leurs fils et la surveiller avec intelligence. Quintilien les invitait expressément à remplir ce devoir (1), il sentait combien leur concours dans l'œuvre de l'éducation était précieux (2). »

Ennodius, au commencement du VIe siècle, le sentait aussi et n'avait garde de négliger de si précieuses auxiliaires. Les grandes traditions de vertu et de science des Paule et des Stochie du siècle précédent étaient encore en vigueur chez les dames romaines. Elpidie, fille du patrice Festus, que Boëce épousa en premières noces, écrivait d'élégantes poésies ; l'Eglise lui doit l'hymne des saints apôtres Pierre et Paul. Lorsque le moine africain, saint Fulgence, à son premier voyage à Rome (500), visita la maison du patrice Symmaque, il y trouva trois femmes aussi distinguées par la culture de leur esprit que par l'éminence de leurs vertus : la veuve Galla, la vierge Proba, consacrée à Dieu dès sa jeunesse et à laquelle Fulgence dédia ses deux traités *de la Virginité* et *de la Prière,* et Rusticienne que Boëce épousa après la mort d'Elpidie.

Parmi ces nobles dames de Rome, Ennodius en désigne deux comme particulièrement dévouées au bien de ses jeunes amis, Barbara et Stéphanie :

« Vous plaît-il de visiter des matrones, vous avez la noble dame Barbara, fleur du génie Romain, dont le visage trahit l'illustre naissance et les mérites éminents. En elle vous trouverez et une modeste confiance et une modestie qu'une vie de bonnes œuvres rend à bon droit confiante. Elle parle avec une simplicité naturelle que l'art a perfectionnée ; sans se déshonorer par une politesse exagérée, elle sait ne point défigurer par une rudesse déplacée les charmes de sa beauté. L'amour de l'honnêteté lui est si propre que, voulût-elle mentir, l'horreur qu'elle a du mensonge le lui rendrait impossible. Une chaste douceur coule de ses lèvres ; elle ne déguise point sous une feinte sérénité de langage les obscurités d'un esprit incertain : ce qu'elle a dans

(1) Quint. I, 1, 6.
(2) Jullien, loc. cit., p. 150.

le cœur, elle l'a sur les lèvres. Que cette reine des femmes me pardonne ma présomption, mais je regrette son repos : je la voudrais offerte à l'imitation de tous les peuples d'Italie, afin que ses exemples portassent à la vertu ceux que les exhortations trouvent insensibles.

« Là vous avez aussi Stéphanie, étincelante lumière de l'Eglise catholique. L'éclat de sa naissance auprès de celui de ses mœurs pâlit comme un flambeau à la face du soleil ; et pourtant oubliez en elle les mérites personnels, et vous ne trouverez rien de plus illustre que sa race (1). »

Ennodius avait connu Barbara dans le voyage qu'il fit à Rome vers 505. Béatus logeait sous son toit. Ces deux âmes se comprirent et s'apprécièrent. Dès lors, le diacre de Milan n'écrit plus à Rome sans penser à Barbara ; jamais il ne cite le nom de la matrone, sans en faire le plus grand éloge. Les admirables lettres qu'il lui écrit témoignent de la sainte affection qu'il lui avait vouée, et révèlent une de ces grandes figures de Romaine chrétienne, oubliée à jamais dans la nuit de ces temps barbares si Ennodius n'eût buriné d'elle un portrait impérissable.

Une très grave maladie avait conduit notre saint aux portes du tombeau. A peine hors de danger, il écrit à Barbara : « Je me trouve encore à l'extrémité....... ; toutefois mon âme tenant à peine à la vie, n'a pas manqué de rendre ses devoirs à votre révérence. Elle se voit sur le point de comparaître au tribunal de Dieu et ses regards se reportent encore sur ceux qu'en ce monde elle a aimés. O qu'il est donc vrai de dire qu'une sainte affection survit même à la mort !..... (2) »

Dans une lettre précédente de la même époque, il lui écrit : « Si j'ai différé de vous rendre mes devoirs, si j'ai fait trêve de causeries et remis si longtemps de vous envoyer l'expression de mes respectueux sentiments, n'y voyez ni un oubli de ce que je vous dois, ni un mépris de ce que nous avions convenu... »

(1) Ennod., *Opusc.*, vi, in fin. — H., p. 409, 17.
(2) Ennod., *Epist.*, viii, 27. — H., p. 217, 12.

Il raconte son mal et sa guérison, et ajoute : «..... Je me promets bien de vous voir, selon mes désirs, pour votre bonheur et votre joie, appelée à la dignité de dame de cour en service au palais (à Ravenne). Gardez-vous bien, madame, de vous soustraire à ce labeur, à cette charge. Que les provinces voient ce qu'il y a de bon à Rome et, presque insensibles aux paroles, que du moins elles se laissent porter au bien par les beaux exemples dont vous leur donnerez le spectacle..... (1) » L'emploi dont il s'agit ici n'est pas spécifié ; peut-être Barbara était-elle appelée à la cour de Théodoric pour y diriger l'éducation de jeunes princes ou princesses.

Ennodius termine sa lettre en priant la noble matrone de ne pas le priver de sa chère correspondance qui est sa plus douce consolation, et surtout de ne pas souffrir qu'un autre dicte ses lettres.

Telle était la femme éminente qui ouvrait les trésors de son esprit et de son cœur, en même temps que les portiques de sa patricienne demeure, aux protégés d'Ennodius. Il veut que Béatus lui communique l'épitaphe de Cynégie, et il ajoute : « Saluez Fidèle, Marcellus, Georges, Solatius, Simplicianus. Dites-leur : Si vous avez à cœur de suivre la sage direction de la matrone Barbara, fréquentez sa maison, ses enfants et ses frères. La chasteté y règne et le luxe en est banni. Celui qui tiendrait une autre conduite ne doit pas espérer revenir vers moi (2). »

La noble veuve Stéphanie qu'Ennodius désigne à Ambroise et Béatus aux mêmes titres que Barbara, était sœur de Faustus. Le magnifique éloge qu'il en fait se trouve par là même pleinement justifié.

En adressant l'épitaphe de Cynégie au prêtre Adéodat, Ennodius le prie de saluer pour lui la dame Stéphanie ainsi que la dame Sabiana et la dame Fadilla (3). Ces deux dernières appartenaient donc aussi à la maison de Faustus. De même

(1) Ennod., *Epist.*, VIII, 16. — H., p. 210, 25 et 211, 11.
(2) Ibid., VII, 29. — H., p. 196, 1.
(3) Ibid., 28. — H., p. 194, 22.



en adressant l'épitaphe à Béatus il fait saluer Cettégus, sa sœur, la dame Blesilla (1). Après la mort de Cynégie, Stéphanie dut servir de mère aux fils de son frère Faustus, et n'en devint que plus chère à Ennodius qui avait encore près de lui Aviénus (2). Dès lors la tante n'écrira plus à son neveu sans glisser un mot pour le saint diacre (3) ; Aviénus ne reviendra pas à Rome sans emporter une lettre d'Ennodius pour Stéphanie (4).

L'admirable lettre de conseils à Ambroise et Béatus qui a fait le fond de cette étude, se termine par une prière : « Que le ciel vous procure d'entrer en relation avec tous ceux que je viens de vous signaler. Recevez cette lettre comme gage de mon affection et suivez docilement les règles que j'y trace. Que Dieu vous donne de vouloir et de faire toujours le bien.

« Et maintenant, si j'ai été impuissant à mettre de la grandeur dans mon style, je crois avoir du moins réussi à vous écrire, conformément à ma vocation, des choses dont vous pourrez tirer quelque profit. »

VIII

Ennodius poursuit son œuvre dans sa correspondance. Conclusion.

L'œuvre d'éducation commencée sur les bancs de l'école de grammaire, continuée à l'auditorium et dans les salons littéraires de Rome, Ennodius la poursuivait avec moins d'éclat mais non moins de zèle ni de succès par sa correspondance. Plusieurs fois déjà, au cours de cette étude, nous avons cité ces admirables lettres. Nous avons vu comment

(1) Ennod., *Epist.*, VII, 29. — H., p. 195, 27.
(2) Ibid., IX, 15. — H., p. 239, 21.
(3) Ibid.
(4) Ibid., IX, 18. — H., p. 241, 15.

il écrivait à Béatus, à Arator, à Parthénius, à Messala.

Le motif de cette correspondance fort étendue, dont il ne nous reste que de précieuses épaves, n'était pas seulement le charme que trouvait Ennodius à se tenir en relation avec ses jeunes amis, c'était aussi l'intérêt de leur éducation. Il ne se contente pas de les complimenter de leurs succès, il leur adresse d'utiles conseils et parfois de judicieuses critiques de leurs compositions. Il écrit à Johannis : « Malgré ta jeunesse, tu as atteint les sommets de la science; tu touches à la perfection.... Mais n'en parlons pas.... Quelque grandes que soient les espérances que permet de concevoir ton éloquence dans sa fleur, je ne suis content que lorsque je vois la moisson, comme l'avare laboureur qui ne mesure la fertilité de l'année que dans ses greniers. En toi les épis, quoique non encore mûrs, sont déjà remplis; déjà nos vœux les considèrent presque sur l'aire. Mais notre crainte est d'autant plus vive, que nous voyons notre espoir sur le point de se réaliser.

« En conséquence, redouble d'assiduité à l'étude, vise à la clarté dans tes discours, applique ton esprit à la lecture et que ton éloquence s'épure par le commerce de ces nombreux auteurs.

« Ta plume écrit de beaux discours, mais j'aime mieux le solide : tu les pares de fleurs, mais je préfère les fruits (1)... »

Un des grands soucis d'Ennodius était de voir ces jeunes hommes se former au style épistolaire. Il estimait que des fils de nobles familles devaient exceller dans ce genre de littérature (2); c'était une nécessité que leur imposaient leur haut rang et leur éducation. On ne lira pas sans un vif intérêt les règles que lui-même trace du genre épistolaire dans une lettre à son ami Olybrius :

« Comme le dit un personnage d'une éloquence remarquable, c'est la règle du genre épistolaire d'être sans apprêt, et le comble du génie consiste dans une habile négligence.

(1) Ennod., *Epist.*, I, 10. — H., p. 20, 11.
(2) Ibid., I, 11. — H., p. 21, 14.

En ce genre, ce n'est qu'au détriment de l'agrément que l'on sue et que l'on se torture l'esprit. Qu'est-il besoin de mots forgés à l'enclume pour donner de ses nouvelles et en demander ? Dans ces relations, le mieux est de nous présenter le front dépouillé de tout ornement : l'intimité de la conversation répudie l'apparat du diadème. Le commerce épistolaire atteint sa perfection dès lors qu'il ne paraît pas y prétendre (1). » Il faut avouer qu'Ennodius n'apporte pas toujours dans ses lettres la simplicité dont il fait ici la loi du style épistolaire ; les mots et les phrases « péniblement forgés à l'enclume (2) » n'y font pas défaut, mais la règle n'en est pas moins juste et nettement formulée.

Sa correspondance offre néanmoins de beaux modèles de cette charmante simplicité. A son élève tendrement aimé Aviénus, porté tout jeune au consulat, il écrit : « Je ne sais si Votre Grandeur aime les entretiens fréquents : pour moi, je donnerai toujours le premier à mes amis ce que j'attends d'eux. Je ne m'offense pas de ce que les autres aient leur genre de vie, mais je garde le mien qui est de déverser en paroles l'affection dont mon cœur est rempli. Je ne puis, quant à moi, laisser le silence, comme un ver rongeur, se glisser dans l'amitié et la tuer en arrêtant les relations. Et maintenant, si Votre Grandeur a le même souci, qu'elle le montre par l'assiduité de sa correspondance, qu'on le voie à ses fréquentes lettres (3)... »

Citons encore comme complément aux préceptes formulés dans la lettre à Olybrius ce qu'il écrit à Aviénus : « Chacun, il est vrai, donne à ses lettres une forme, subordonnée à son propre génie. Souvent vous y verrez dominer la solennité ; quelquefois vous y découvrirez les indices de la sincère affection qui les aura dictées ; mais le plus souvent, sous l'apparence trompeuse de l'amitié, lorsqu'on perce le voile et qu'on regarde au travers, on ne découvre au fond qu'un habile déguisement.

(1) Ennod., *Epist.*, II, 13. — H., p. 52, 24.
(2) « Caminis excocta fabrilibus verba. » Ibid. — H., p. 53, 2.
(3) Ennod., *Epist.*, III, 27. — H., p. 91, 6.

« Pour moi, les pages sont le miroir de la conscience. L'absent ose à peine y rechercher les preuves de l'amitié, mais l'œil y distingue clairement ce que le discours y recèle de simplicité ou d'artifice. L'intelligence, interprète de l'écriture, déchire les nuages de la parole : elle fauche dans les mots et s'ouvre un sentier qui la mène promptement au fond du sens (1)... »

Une analyse plus complète des nombreuses lettres d'Ennodius à ses jeunes correspondants nous entraînerait trop loin.

La conclusion de cette modeste étude sur la part que prit saint Ennodius à la restauration des hautes études littéraires dans le monde romain au commencement du VIe siècle se tire d'elle-même : s'il se leva alors des hommes pour opposer une digue au torrent de la barbarie, pour ramener les Romains au culte des lettres et de l'éloquence et sauver par les arts « le génie de Rome » expirant, ces hommes, ce furent les évêques tels que saint Sidoine Apollinaire et saint Ennodius, ce furent les grands chrétiens tels que les Symmaque, les Boëce, les Faustus. C'est une vérité que les faits démontrent suffisamment ; il suffit de les avoir exposés.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce travail, de le dédier à nos Seigneurs les évêques et aux catholiques de France qui ont compris en ces derniers temps la nécessité de ne reculer devant aucun sacrifice pour restaurer le haut enseignement chrétien. Puissent nos fils de famille y apprendre, à l'exemple des nobles romains du VIe siècle, que « la chasse, les romans, les chevaux et les chiens ne suffisent à rien ni à personne (2) », et qu'il leur reste un privilège qu'ils ne peuvent abdiquer sans déroger, le privilège des lettres et de l'éloquence.

(1) Ennod., *Epist.*, III, 31. — H., p. 93, 19.
(2) Dupanloup, *l'Education*, l. IV, ch. IV.

Stanislas Léglise.



REVUE DES QUESTIONS SOCIALES

I. Les Congrès catholiques. — II. Les Congrès socialistes. — III. Le discours de M. Canovas del Castillo. — IV. Le baron de Vogelsang.

I. Nous venons de traverser une période de congrès, les uns catholiques, les autres socialistes. Il y a là une preuve de plus de l'importance que les questions sociales prennent aux yeux de tous, même de ceux qui, jusqu'ici, étaient restés dans une sorte de béate indifférence. A mesure qu'approche la fin de notre siècle tourmenté, de ce siècle qui a soulevé tant de problèmes et qui en a résolu si peu, une sorte d'inquiétude fiévreuse gagne les esprits; les dangers de la désorganisation sociale, dont nous avons été les témoins, quelquefois les auteurs, et dont nous serons peut-être les victimes, apparaissent dans une clarté implacable, et tout homme qui réfléchit comprend que, pour éviter la catastrophe, pour en atténuer au moins les conséquences, pour préparer un vingtième siècle moins agité et plus fécond que le nôtre, l'union de toutes les forces sociales n'est pas de trop. C'est la pensée, qui, sur les points les plus divers de l'Europe, réunit périodiquement les vrais catholiques militants, sous le regard et sous les bénédictions de leurs Pasteurs, en des assemblées où chacun apporte ses lumières, sa bonne volonté, son ardent désir du bien. Les esprits chagrins, qui, pour se dispenser de faire quoi que ce soit, voudraient réduire tout le monde à l'inaction, se complaisent à mettre en relief l'inutilité de ces

Congrès, et de ce que l'on s'est réuni à Liège, à Angers, à Saragosse, et de ce que le lendemain, la marche du monde n'a pas été changée, ils concluent à l'impuissance de ces réunions. Sans doute, les congrès catholiques qui n'ont pas en main la puissance publique, ne peuvent transformer comme instantanément les conditions de la société moderne ; mais, que les catholiques éclairés, vaillants, et qui comptent dans leurs pays, se réunissent, se connaissent ainsi mieux et plus intimement, groupent leurs efforts, prennent des résolutions communes, qui, en attendant qu'elles soient la loi de demain, forment l'opinion, et exercent sur les idées et sur les mœurs publiques une influeuce considérable, est-ce là un si mince résultat ? Et ne faut-il pas aussi tenir compte de l'assistance divine promise à tous ceux qui se réunissent à l'ombre du nom du Maître ? Laissons donc ces fâcheux et ces impuissants à leurs petites critiques et à leurs plaintes stériles, et regardons ces assemblées chrétiennes comme un des signes les plus consolants de l'impérissable vitalité de l'Eglise. — Après cela, qu'il puisse se produire certains dissentiments, certaines façons différentes de voir et de juger les choses, quoi d'étonnant ! L'éducation, le milieu, la pente d'esprit, la diversité des situations, expliquent parfaitement ces légères dissonances qui finiront par se résoudre dans une harmonie parfaite, et qui, à coup sûr, ne peuvent amener de divisions profondes entre gens qui ne cherchent que le bien moral et matériel de la société.

Le premier de ces congrès catholiques, en date comme en importance, est le grand *Congrès social international et catholique de Liège.* Princes de l'Eglise, évêques, religieux, prêtres, grandsseigneurs, députés, gentilshommes, propriétaires, patrons, hommes d'étude et hommes d'action étaient là : toutes les nations, France, Angleterre, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Hollande, étaient représentées par les hommes les plus éminents et les plus compétents ; deux mille ouvriers délégués de tous les cercles de Belgique, achevaient de donner au tableau une véritable grandeur. Les travaux avaient été préparés de longue main

avec un soin tout particulier et, chose à imiter — les rapports, imprimés et distribués d'avance, permettaient de se livrer à une discussion étudiée et sérieuse ; — les débats, particulièrement de la seconde question, présidés par Son Exc. le comte de Blome, membre de la Chambre des Seigneurs d'Autriche, et l'un des hommes qui comptent le plus en Europe par sa haute intelligence des questions sociales, ont été nombreux, approfondis, parfois ardents, et je dois déclarer, en témoin fidèle de ce que j'ai vu et entendu, que lorsque la majorité, une majorité énorme, s'est prononcée dans un certain sens, ç'a été une majorité, ni anglo-saxonne ni germanique, mais tout simplement internationale.

Je ne puis pas entrer dans le détail des travaux des congrès, les pages qui me sont accordées n'y suffiraient pas. Aussi bien le *compte rendu* complet de ce qui s'y est dit et fait vient de paraître; il y a là un *instrument de travail*, qui ne saurait être négligé par quiconque s'occupe de ces questions, à quelque école d'ailleurs qu'il appartienne. Je me contenterai de mettre en relief les traits saillants, et d'indiquer les lignes générales de l'œuvre du congrès.

La lettre du cardinal Manning a été incontestablement l'événement du congrès. La situation exceptionnelle de l'illustre Prince de l'Eglise, sa compétence indiscutable dans les matières sociales, son dévouement aux classes ouvrières, les services signalés qu'il leur a rendus, son caractère si anglo-saxon, qui l'éloigne de toute utopie, de toute chimère, et qui le tourne du côté pratique des choses, donnaient à cette manifestation une importance vraiment à part. On peut ne pas être de l'avis du cardinal Manning, — qui d'ailleurs n'est pas *seul* de son avis — mais nul ne saurait traiter son intervention en *quantité négligeable*. La lettre du grand évêque a fait le tour de la presse du monde entier. Qu'on me permette seulement quelques observations. Je ferai d'abord remarquer que l'idée, qui a paru d'une extrême hardiesse, la fixation et la revision publiques des salaires, n'a peut-être pas le sens qu'on lui a donné. Le cardinal Manning a écrit sa lettre en français, et il connaît la valeur des termes qu'il emploie. Quand il demande qu'on

fixe et établisse « *publiquement* une mesure juste et convenable réglant les profits et les salaires, mesure d'après laquelle seraient régis tous les contrats libres entre le capital et le travail », il ne dit pas, il ne veut pas dire *législativement*, par une intervention directe de l'Etat ; l'on conçoit parfaitement que la mesure dont il s'agit soit prise par les autorités corporatives, d'associations professionnelles, de syndicats, de *trades-unions*, — qu'on les appelle comme on voudra — englobant patrons et ouvriers, employeurs et employés, comme on dit en Angleterre, d'un même métier et d'une même profession. On peut approuver ou improuver ce système, mais il n'y a aucune trace de *socialisme d'Etat*, il en est même la contradiction la plus directe, puisque le *socialisme d'Etat*, en cette matière, consiste à transformer en services publics et bureaucratiques toutes les fonctions économiques de la société. Au fond, n'est-ce point là la méthode préconisée par Mgr de Kernaëret au congrès d'Angers, dans un discours très écouté et très digne d'attention? « La fixation des salaires, dit le distingué prélat, doit être faite par l'union des travailleurs, ouvriers et patrons. L'intervention de l'Etat n'aurait pour but que de sanctionner les décisions librement prises, et encore, faudrait-il que cette intervention s'exerçât par voie judiciaire et non par voie administrative. »

Les autres points de la lettre du cardinal ne peuvent soulever aucune difficulté. Je ne pense pas qu'il y ait un seul économiste chrétien qui puisse trouver à redire aux affirmations suivantes, si sages, si humaines et si chrétiennes, de Mgr Manning : « L'économie politique n'est pas seulement une matière de valeurs et d'échanges ou de contrats libres, mais elle a pour objet la vie humaine considérée dans toutes ses nécessités et son bien-être.

« Faire passer le travail et le salaire avant les nécessités de la vie humaine et domestique, c'est renverser l'ordre de Dieu et de la nature, et ruiner la société humaine dans son principe originel. L'économie de l'industrie est régie par la suprême loi morale qui détermine, limite et contrôle toutes ses opérations.

« Il est difficile de comprendre qu'une mère de famille, à la tête de son ménage, puisse travailler loin de ses enfants. Le contrat précédent et sacré du mariage s'oppose à tout nouveau contrat d'intérêt qui serait une violation du premier.

« En ce qui concerne les enfants, on ne doit leur permettre aucun travail avant qu'ils aient achevé convenablement leur éducation.

« Pour les jeunes filles, tous les travaux nuisibles et dangereux pour leur santé doivent être défendus par la loi.

« Il devrait être absolument illégal de faire travailler les femmes et les enfants dans les mines; ainsi devrait-il en être pour les travaux de nuit.

« Le repos du dimanche devrait être assuré par la loi aux ouvriers.

« Enfin, le pouvoir d'association, pour motifs de secours mutuels et de soutien, est un droit naturel et légitime, appartenant soit au capitaliste ou au producteur, soit au patron ou à l'ouvrier. Ces sortes d'associations sont très fécondes et pacifiques lorsque maîtres et ouvriers s'unissent ensemble en confraternités ou corporations. Si, au contraire, ils restent séparés et indépendants les uns des autres, ils devraient pouvoir conférer librement en tête-à-tête chaque fois qu'une difficulté s'élève entre eux ; et, s'ils ne réussissent pas à s'entendre, ils devraient pouvoir soumettre leurs différends à un conseil d'arbitres librement choisis par les deux parties.

« Si, enfin, cet arbitrage ne réussissait pas à amener la paix, la société en général pourrait, pour sa propre protection, intervenir spontanément, ou du moins recourir à l'autorité législative. »

N'y a-t-il pas, je le demande, les éléments d'un programme très pratique et presque immédiatement réalisable de réformes sociales, et sur lequel il serait facile à tous les chrétiens de se mettre d'accord ?

On le voit, pour le cardinal Manning, la législation sociale, l'intervention des pouvoirs publics, a pour raison d'être et en même temps pour limite, la nécessité de ré-

primer les abus, et de faire respecter les droits de tous, particulièrement des plus faibles ; et dans sa pensée elle doit être un moyen pour arriver à une organisation sociale, corporative.

C'est bien là, je puis l'affirmer, la pensée qui a animé toutes les délibérations du congrès de Liège. Un journal français a eu un mot malheureux, en qualifiant de *statolâtres,* les partisans de l'intervention de l'Etat. Quand on laisse échapper de ces sortes d'épithètes, on s'expose à des répliques parfois un peu rudes, et on court risque d'entendre traiter les théories contraires « de philosophie de marchands d'esclaves ». Il faut laisser de côté les gros mots qui ne prouvent rien, et peser les idées. On ne persuadera à personne que le cardinal Manning, ce vieil Anglais fier des libertés de son pays, que l'abbé Winterer, le sympathique curé de Mulhouse, l'éloquent représentant de l'Alsace au Reichstag, que l'intrépide et savant évêque de Trèves, Mgr Korum, un autre fils de l'Alsace, que le R. P. Lehmkühl, une des lumières de la théologie morale, soient des statolâtres. Mais ils voient de près, ils touchent comme de la main les misères, parfois inexprimables, des classes ouvrières. Mgr Korum s'écrie :

« Vous dites à l'ouvrier d'aller écouter à l'église les enseignements du Christ. Comment moi, prêtre, puis-je l'instruire, si vous retenez l'ouvrier, la mère, à l'atelier dans un labeur ingrat ?

« L'enfant est livré aussi à l'exploitation acharnée du capital, parfois pendant seize heures. Et je n'aurais pas le droit, moi prêtre, de réclamer de l'Etat, qui tient l'autorité de Dieu, la protection pour cet enfant !... Au paganisme, l'apôtre saint Paul n'a pas craint de dire : *Cæsarem appello*, j'en appelle à César. Il demandait son droit de citoyen romain. Eh bien, nous aussi, nous dirons : César a reçu le dépôt de l'autorité. Que César intervienne, c'est son devoir, et qu'il soutienne l'Eglise dans son œuvre de restauration chrétienne. »

Et le grand évêque, un des plus magnifiques orateurs qu'il m'ait jamais été donné d'entendre, ajoutait ces

paroles qui ont profondément impressionné l'assemblée :

« J'ai assisté aujourd'hui à des discussions qui ont été très chaudes, et qui m'ont montré que la solution de cette question (la journée maxima de travail), malgré la résolution favorable, quoique un peu anodine, qui a été adoptée, ne semble pas avoir gagné tous les cœurs et réuni toutes les intelligences. Peut-être en parlerons-nous dans quelques années, s'il n'est pas trop tard pour aborder la question. »

Puis, nous avons entendu le chanoine Winterer, un homme dont la compétence en ces matières est universellement reconnue, et dont la prudente fermeté, la sage modération sont appréciées de tous, et ce prêtre, qui n'est pas un utopiste vivant dans sa chimère, ni un juriste enchaîné par des textes de loi sans entrailles, mais qui a l'expérience des choses dont il parle, disait, aux applaudissements répétés de l'assemblée : « Concluons. Il ne s'agit pas de la durée normale, mais de la durée maximum des heures de travail. Il ne s'agit pas non plus du travail domestique. Il s'agit du travail au service de la production capitaliste. Les ouvriers ne sont pas libres. Je les vois tous les jours à Mulhouse, où cependant l'humanité des industriels est connue. On travaille douze heures, quatorze heures, et jusqu'à dix-huit heures. Le capitaliste a le cœur navré, mais il doit céder à la concurrence. Voilà la question.

« Aussi le pouvoir doit intervenir. Qui interviendra ? On a dit : les corporations. Mais elles n'existent sérieusement qu'en Angleterre. Mais, là même, les *Trades-Unions* viennent de voter l'intervention de l'Etat. Ce ne peut être que l'Etat qui interviendra. »

Je ne veux pas omettre de citer le mot si juste d'un de nos évêques français, Mgr de Cabrières : « Je hais le césarisme, mais l'Etat doit remplir sa juste mission, et la réglementation fait partie de cette mission. »

Aussi l'assemblée tout entière a-t-elle adopté par acclamation la motion suivante de l'abbé Winterer. « Considérant que s'il n'appartient pas à l'Etat de régler directement les conditions de la libre activité de l'homme, il lui appartient de réprimer les abus qui portent atteinte tant à la

santé publique qu'à la vie de famille, le congrès déclare que l'établissement, par convention internationale, d'une limite de la journée de travail à l'usine est désirable. Cette limite varierait suivant le pays et l'industrie ».

Un autre vœu formulé en matière de législation mérite de fixer notre attention. Il concerne l'assurance ouvrière. M. Begasse, consul d'Autriche à Liège, avait présenté sur ce sujet un très remarquable rapport. Il préconisait surtout l'organisation des caisses corporatives garanties par la législation. L'assurance obligatoire et l'assurance facultative ont été l'objet d'un débat approfondi dans la commission chargée d'examiner cette question. La commission s'est abstenue de la trancher dans un sens ou dans l'autre.

Le congrès a gardé la même attitude. Le vœu émis à cet égard stipule « que l'assemblée persiste dans les résolutions prises par celles qui l'ont précédée, et qui ont pour objet de garantir les ouvriers contre les maladies et les suites temporaires ou permanentes des accidents. »

C'était agir avec une prudence parfaitement justifiée d'abord par le caractère international du congrès, ensuite par les circonstances qui n'ont pas permis encore de se faire une opinion décisive sur les avantages et les inconvénients, soit de l'assurance obligatoire, soit de l'assurance facultative.

L'Allemagne et l'Autriche ont adopté le premier système, mais avec une procédure très différente. L'expérience se poursuit et elle est encore loin de s'imposer comme un principe de solution générale.

Cette solution ne sera fournie d'ailleurs que par le rétablissement des institutions corporatives pourvues des attributions qui leur sont indispensables et absolument dues.

Le congrès a précisément pris à cet égard une résolution d'une haute portée sous le titre de forme-type de l'association, et dont voici le texte :

« Le congrès recommande comme forme-type des associations à fonder, la corporation professionnelle réunissant dans son sein patrons et ouvriers. »

Cette forme d'association fournit le milieu le plus propice à l'organisation et au développement de diverses institutions en faveur des classes ouvrières. Elle permet de prendre toutes les mesures nécessaires à la prospérité de l'industrie et ainsi favorise à la fois les intérêts des patrons et ceux des ouvriers. Elle rétablit et maintient les bons rapports entre les patrons et les ouvriers. Enfin elle prépare et facilite la réforme de la société en réalisant, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent, l'organisation que nous désirons voir appliquer plus tard d'une manière générale. Le congrès s'est aussi prononcé « pour la personnification civile des associations professionnelles. » Enfin, sur la proposition de M. le comte Waldbott de Bassenheim — qui a été l'un des organisateurs les plus dévoués et les plus intelligents du congrès — l'assemblée a adopté le vœu suivant dont je n'ai nul besoin de faire ressortir l'importance sociale : « Considérant que, dans une société bien organisée, le travailleur doit pouvoir trouver les ressources nécessaires à la sustentation de sa vie et de sa famille ;

« Considérant que la législation protectrice de l'ouvrier a pour but de rendre possible une réorganisation pacifique de la société ;

« Considérant que la solution de la question du salaire rencontre les plus graves difficultés dans les conditions de la vie actuelle, difficultés qui ne se trouvent pas au même degré dans une société organisée corporativement,

« Le congrès reconnaît la nécessité d'étudier, sans tarder, l'organisation corporative de la société, et charge son comité permanent de soumettre un programme dans ce sens au prochain congrès. »

Que l'on ne s'y trompe pas, si l'on veut refaire la société, il faut revenir à la solidarité dans la profession, non seulement reconnue dans l'Etat, ce qui constitue le régime *corporatif*, mais encore constitutive de l'Etat, ce qui est le véritable régime *représentatif*.

Le congrès de Liège prouvera aux plus prévenus que, dans les questions sociales, les catholiques ne sont pas en retard ni d'une idée ni d'une année. « Nous assistons, disait

un journal français, au début d'une nouvelle et puissante action populaire de l'Eglise. » Nos adversaires ne se méprennent pas sur l'importance de ce mouvement ; à nous de le seconder ; il nous mènera par le triomphe de la justice et de la charité chrétiennes à la restauration de l'ordre social.

Certains ont voulu voir dans le *congrès des jurisconsultes catholiques*, tenu à Angers, comme une antithèse du congrès de Liège. Il y a là une exagération manifeste. Qu'il y ait eu des divergences de vues, particulièrement en ce qui touche des applications pratiques déterminées, c'est ce qui est incontestable ; ces divergences d'ailleurs, comme justement fait remarquer un journal considérable de Belgique, le *Bien public* de Gand, tiennent surtout au caractère très distinct des deux assemblées.

« Par sa composition comme par son programme, le congrès de Liège était essentiellement international. Les nationalités diverses qui s'y rencontraient, les vues particularistes qui pouvaient s'y faire jour, étaient, par la force des choses, absorbées et élevées à un niveau bien supérieur aux prévisions de races ou aux préoccupations politiques propres à chaque pays. En y parlant, par exemple, des prérogatives légitimes de l'Etat, on n'avait pas en vue un tel ou tel gouvernement déterminé, mais bien le pouvoir public, considéré dans sa constitution primordiale, dans sa notion propre et juridique.

« Il en va tout autrement à Angers. Le congrès y est français tout aussi bien par sa composition que par son programme. En y dissertant sur les attributions propres de l'Etat, tous les orateurs y parlent sous l'impression visible et accentuée des coups que la République française a portés à la liberté chrétienne et des périls dont elle la menace. L'Etat abstrait a fait place à un Etat concret.

« Il est difficile, fût-ce à des jurisconsultes, de s'isoler des faits qui les dominent et qui les étreignent, pour se vouer au droit pur, et pour oublier, ne fût-ce que pour quelques heures, le nom, les procédés, l'hostilité de l'Etat déterminé qu'ils ont en face d'eux. »

A coup sûr, dit parfaitement M. E. Veuillot : « Le *Temps* et d'autres de la même école économique forcent beaucoup la note en voulant faire croire que le dernier discours de l'évêque d'Angers donne gain de cause à leur doctrine sur la question ouvrière et sociale. Qu'ils en soient convaincus, jamais évêque, particulièrement l'évêque d'Angers, ne s'entendra pleinement avec eux là-dessus. Une rencontre fortuite au milieu d'une mêlée quelque peu confuse, n'est pas un accord. » Aussi bien, quelle est la conclusion du très remarquable discours prononcé par Mgr Freppel ?

La voici textuellement :

« Liberté individuelle ; liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes ; *intervention de l'Etat limitée à la protection des droits et à la répression des abus :* voilà, Messieurs, ma formule dans la question du travail. » Et dès le début de son discours, l'illustre évêque avait déclaré que « nul ne songe à contester que l'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais aussi le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire, surtout à l'égard des petits et des faibles. »

Dans son rapport lu au congrès, Mgr de Kernaëret s'exprime de la sorte : « La société civile dont l'Etat est le représentant, est une société nécessaire, par conséquent voulue de Dieu, et le suprême législateur lui a certainement départi tous les droits dont elle a besoin pour accomplir sa mission. Quand une mesure est nécessaire à la vie normale des sociétés, on peut donc être certain que cette mesure ne dépasse pas les droits des pouvoirs publics, qu'il s'agisse d'une institution à fonder ou d'un désordre à réprimer. »

« Outre les choses nécessaires, l'Etat a certainement aussi le droit de faire les choses simplement utiles, de remplacer un bien par un bien supérieur ; mais dans cet ordre d'idées, les exceptions se présentent nombreuses. D'autres forces sociales, également voulues de Dieu, coexistent à celles de l'Etat. En tête, se trouve l'Eglise,

qui lui est supérieure à tous les titres. Quant aux autres, le rôle de l'Etat vis-à-vis d'elles se résume en deux mots : *suppléer et coordonner*. Lorsque, au lieu de remplir l'une de ces foncions, l'Etat tend à se *substituer* à l'une de ces forces, en supposant même qu'il atteigne ainsi un bien réel, ce bien est surabondamment contre-balancé par l'atteinte portée à l'ordre providentiel. »

De ces principes incontestables, Mgr de Kernaëret tire une conclusion très sensée et très pratique : « Comme on le voit, tout se réduit en pratique à des questions de nécessité et d'utilité, à des constatations de fait. Telle mesure est-elle nécessaire ? Il n'y a pas à hésiter ; il faut l'adopter immédiatement. Est-elle simplement utile ? Il faut se demander s'il n'y a pas un autre pouvoir que l'Etat chargé par Dieu de cette mission particulière, et de plus si le pouvoir est réellement en mesure de la remplir ».

Enfin M. Charles Périn, l'ancien professeur si connu de l'Université de Louvain, et que nul ne songera à accuser de tendances vers le socialisme d'Etat, dans une lettre qu'il vient d'adresser à la *Revue catholique des institutions et du droit*, ajoute, après avoir adhéré aux conclusions votées par le Congrès d'Anvers : « Il est des cas où le législateur peut, sans porter atteinte à la loi du tien et du mien, réglementer sur le travail, et il n'encourrait point alors l'accusation de socialisme.

« Il n'y a pas de socialisme lorsque la loi prescrit certaines mesures nécessaires pour faire respecter, dans les ateliers, la morale et l'hygiène, à supposer même que ces mesures obligent les patrons à des sacrifices pécuniaires L'Etat ne fait alors qu'user de son droit de police en matière de morale et d'hygiène publiques, droit dont l'exercice a toujours pour conséquences certaines restrictions, soit à la liberté, soit à la propriété.

« Il n'y a pas non plus de socialisme dans les mesures légales qui interdisent le travail aux enfants jusqu'à un certain âge, et qui fixent une limite à la durée du travail pour les enfants à qui leur âge permet l'accès des ateliers. C'est encore une fois le droit de l'Etat, s'exerçant en ma-

tière de conservation morale et physique des populations.

« Il n'y en a pas davantage dans les mesures légales qui, en certaines circonstances, ou en certaines conditions, interdisent pour les femmes, soit le travail même, soit la journée de travail d'une durée excessive. L'intérêt de la conservation de la famille et de la race, qui est un intérêt public, justifie en ce cas-ci encore, l'exercice du droit public de l'Etat.

« On ne pourrait même pas taxer de socialisme des mesures légales qui mettraient une limite à la durée excesive du travail des adultes en général, dans les ateliers de la grande industrie... On voit donc que, tout en repoussant le socialisme, nous ne repoussons pas systématiquement la réglementation du travail et que nous pouvons, dans une mesure déterminée, admettre cette réglementation sans tomber dans le socialisme. » Est-ce qu'à Liège, je le demande, on a pensé et parlé autrement? Sur ce point donc, en particulier, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de dissentiment. « Pour la limitation des heures de travail, dit Mgr de Kernaëret dans le discours que j'ai déjà cité, personne ne conteste à l'Etat le droit et le devoir de faire cesser les abus énormes... Le fait d'être arrivé à l'âge d'adulte et d appartenir au sexe masculin, ne saurait priver l'ouvrier de son droit à la protection. Mais quand on arrive à la pratique, de graves difficultés se présentent... En présence de ce désaccord, entre des hommes également compétents et également chrétiens, je me borne à faire des vœux pour que la question soit de nouveau sérieusement étudiée, pour être ensuite tranchée, non par des hommes à systèmes ou des politiciens d'aventure, mais par les industriels eux-mêmes, patrons et ouvriers. »

M. le comte Yvert, le distingué président de l'*Association des propriétaires chrétiens*, a exprimé un vœu analogue, dans une lettre adressée à la *Revue catholique des institutions et du droit*. A ces vœux répondent les enquêtes, ou officielles ou privées, instituées en différents pays sur les conditions du travail. Or, des résultats de l'enquête conduite par la commission parlementaire de la réglementation du

travail, il ressort jusqu'ici que la très grande majorité des syndicats ouvriers, 154, sur 171, à l'heure présente, réclame la fixation légale de la journée de travail. D'autres enquêtes il résulte que, non seulement dans l'immense majorité des industries, l'intensité du travail compense, et au delà, sa durée moindre, mais que, dans toutes, la prolongation excessive occasionne des frais exceptionnels qui ne sont pas compensés par la faible production des ouvriers surmenés. En outre la publication officielle du 15 mai 1890 de l'office impérial allemand pour les assurances contre les accidents, nous fournit des chiffres, d'où il résulte que l'augmentation des accidents se produit en raison directe de la durée du travail. Cette statistique démontre clairement l'influence de la durée du travail sur les accidents, et elle vient à l'appui de la thèse qui soutient qu'il est contraire aux intérêts des industriels de trop prolonger la durée de travail des ouvriers. Les accidents se multiplient dans les heures de surmenage, et les charges résultant des indemnités à accorder aux victimes compromettent singulièrement les bénéfices supposés en vue desquels on recourt à une extension des heures de travail. Cet enseignement qui découle de la statistique a son importance pratique, et mérite de ne pas être négligé.

Mais revenons au Congrès d'Angers. A Liège, on avait par prudence, non pas *enterré*, mais ajourné la redoutable question du salaire, posée dans un rapport très remarquable et très remarqué de M. l'abbé Pottier, professeur au grand séminaire de Liège : à Angers, on a cru pouvoir la résoudre. La solution proposée et acceptée satisfera-t-elle tout le monde? Assurément non. Cette grave et délicate question du salaire qui est, après tout, la question du pain quotidien, est faite d'éléments complexes, et sa solution dépend d'un ensemble de conditions qu'il faut bien se garder d'isoler les unes des autres. Qu'on y prenne garde, c'est mal se défendre contre le socialisme, c'est même faire inconsciemment son jeu, que de poser comme une vérité fondamentale que, dans le contrat de travail, on peut, sans manquer à la justice, faire abstraction de l'homme, pour

ne considérer que la somme d'utilité produite par lui. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le fond de la question. On me permettra seulement de faire observer que si le salaire est la juste rétribution du travail, le travail, d'après l'ordre providentiel, doit régulièrement subvenir aux besoins du travailleur. Dieu a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », et non : tu mendieras ton pain. Je me rappellerai toujours l'émotion vraiment poignante qui s'empara de l'immense assemblée à Liège, lorsque l'évêque de Nottingham prononça, avec un accent de calme et indomptable résolution, ces graves paroles : « Je ne puis pas admettre qu'un état social dans lequel un homme donne tout son travail et toutes ses forces sans pouvoir suffire à sa subsistance, soit un état juste. » Il y a là, dit très bien le *Bien public*, derrière les brutalités de l'économie politique pure, un terrible point d'interrogation. Ce sera, nous l'espérons, le mérite et l'honneur de l'économie politique chrétienne d'en trouver la réponse.

Quoi qu'il en soit, comme l'a hautement affirmé Mgr Freppel : « Il n'en reste pas moins que, malgré certains dissentiments, nous demeurons tous unis dans l'amour et pour la défense de l'Eglise et de la France, » et comme l'a très bien dit M. E. Veuillot : « Des deux côtés on déclare sincèrement que l'heure des réformes a sonné, et c'est sincèrement aussi qu'on cherche le moyen de les faire sans léser aucun droit, sans sacrifier ni le capital, ni le travail. On y arrivera. »

Encore deux mots à ce propos. Un Anglais d'un esprit très original et très élevé, le docteur Urquhart, qui, quoique protestant, a lancé le premier l'idée de l'arbitrage international du Pape, disait : « Il faut faire un dictionnaire. Nous ne nous entendons point; nous parlons avec des mots qui représentent des idées différentes. » Cela est particulièrement vrai dans les questions sociales. Je crois que si l'on définissait bien, de part et d'autre, ce que l'on entend par les mots Etat, Justice, Charité; si l'on avait soin d'attacher à chaque terme une signification précise, et si l'on faisait les distinctions nécessaires, on couperait court à

beaucoup d'équivoques et on tarirait, pour le plus grand bien de la paix et de la vérité, la source d'un grand nombre de malentendus.

En second lieu, il faut se garder d'employer des formules louches et qui exhalent un certain fumet d'erreur. A coup sûr je vais aussi loin que qui que ce soit dans la voie des réformes sociales, plusieurs même peuvent trouver que je vais trop loin. Cependant, je ne voudrais pas me qualifier de socialiste... même chrétien. Rappelons-nous la parole de saint Paul : *Devitans profanas vocum novitates*. Ces termes : *socialisme*, *socialiste*, sont des *nouveautés profanes de mots*. L'usage est un grand maître en fait de langage. Or l'usage, l'opinion, du moins dans les langues et chez les races latines, ont attaché au mot socialisme une signification déterminée, précise. L'on entend par là un système plus ou moins utopique et révolutionnaire de réformes sociales. Au XVI[e] siècle, le catholique le plus désireux de véritables réformes religieuses aurait-il pu s'appeler protestant, même en y ajoutant le correctif de *chrétien* ou de *catholique ?* En outre, je ferai remarquer que plusieurs documents pontificaux émanés de Pie IX et de Léon XIII se sont prononcés sévèrement sur les erreurs du *socialisme*, et il y aurait quelque péril à employer un substantif *hétérodoxe*, même en cherchant à purifier sa signification directe par un adjectif *orthodoxe : formam habe sanorum verborum*. Gardons avec soin la *santé* aussi bien dans les paroles que dans les pensées.

Le Congrès de Saragosse, quoique exclusivement national, a eu, grâce aux trente-deux évêques espagnols et à une élite de deux ou trois mille catholiques qui ont pris part à ses travaux, un grand et légitime retentissement. Nul n'ignore avec quelle énergie le Congrès a revendiqué les droits et l'indépendance du Saint-Siège, mais ce n'est point là l'objet de cette chronique. La question sociale a vivement préoccupé les membres du Congrès espagnol. Signalons en premier lieu une proposition développée devant le Congrès par un des plus éminents prélats de l'épiscopat espagnol, Mgr Catalda, évêque de Barcelone. Mgr Catalda, à qui sa

situation dans un centre essentiellement industriel donne une connaissance plus complète des besoins et des misères de l'ouvrier, a exposé des idées de réforme pleines d'originalité, et qui, aux yeux mêmes de la presse libérale, ont le mérite de « ne relever en rien des rêveries du socialisme d'Etat allemand ». En voici la substance :

D'après l'évêque de Barcelone, le gouvernement devrait s'efforcer de faciliter la formation, dans toute la Péninsule, de sociétés de patrons et d'ouvriers, dont l'objet serait de réunir un capital permettant de pourvoir à la subsistance des ouvriers sans travail, malades ou infirmes, et, à la fois, d'aider les patrons dans les mêmes circonstances, et dans le cas de perte de leur position. Chaque société serait soumise à un règlement en rapport avec les circonstances spéciales de la région où elle fonctionnerait et des industries qui s'y trouveraient. L'administration en serait confiée à un inspecteur et à une junte. Les fonctions d'inspecteur seraient honorifiques et considérées comme une charge incombant aux classes supérieures, au bénéfice des classes inférieures.

Les députations provinciales nommeraient les inspecteurs et les sociétaires de la junte, de telle façon, que les ouvriers aient alternativement la direction de la société. Les décisions prises par cette junte ne seraient valables qu'après l'approbation de l'inspecteur. L'Eglise prendrait à sa charge le patronage et la surveillance de toutes les sociétés. Les prélats auraient le droit de contrôler les comptes. A côté de chaque société de patrons et d'ouvriers, il serait créé une junte composée du curé de la paroisse, de l'alcade, du juge municipal et du fiscal, et de seize personnes connues pour leur honorabilité. Cette junte patronale serait consultée par la société dans les cas prévus au règlement.

Chaque association déterminerait, en se constituant, la cotisation hebdomadaire imposée à chaque membre. Les patrons contribueraient, pour une somme égale à la moitié de celle que paierait la totalité des ouvriers employés dans leurs fabriques ; le gouvernement pour 6 % du montant total des cotisations ; les députations provinciales et

les municipalités chacune pour 2 °/₀. Tout individu pourrait être admis dès l'âge de quatorze ans dans la société. La société placerait et ferait valoir les capitaux qu'elle recevrait à un titre quelconque suivant les indications de la junte patronale. Le gouvernement enfin reconnaîtrait la capacité juridique de sociétés auxquelles ils donnerait aide et protection.

La quatrième section du Congrès a déclaré que, faute de temps, elle ne pouvait prononcer un jugement mûrement délibéré sur le vaste plan de l'évêque de Barcelone, et elle s'est contentée de recommander chaleureusement au gouvernement le projet de Mgr Catalda, afin que la commission de réformes sociales puisse en faire son profit. Puis le Congrès, « considérant la gravité de la question sociale, suivant les désirs qu'à plusieurs reprises Léon XIII a manifestés en faveur des ouvriers, et persuadé que, dans la solution de ce problème, il faut faire intervenir trois éléments, l'élément individuel, l'élément social ou corporatif, et l'Etat, tous animés par l'esprit chrétien, a pris — sur le rapport de M. Raphaël Rodriguez y Cepeda, un des philosophes *sociaux* les plus distingués de l'Espagne contemporaine — les conclusions suivantes..... »

J'en citerai une seule qui implique nettement les principes qui, sous une forme plus ou moins accentuée, sont partout la base du programme d'action sociale des catholiques :

« Le Congrès demande à l'Etat de protéger l'ouvrier dans ses droits essentiels, en remplissant sa mission de tutelle juridique de tous les citoyens, à commencer par les plus faibles. A cet effet, il réclame des lois protégeant les enfants et les femmes, interdisant absolument le travail des enfants dans les fabriqnes et les ateliers avant un âge à déterminer, et, par rapport aux femmes, empêchant les abus qui pourraient être nuisibles à leur santé, à leur moralité, ou à la vie de famille. Le Congrès réclame en outre, en faveur de tous les ouvriers, des lois destinées à empêcher les coups de bourse et l'exploitation dont ils peuvent être victimes, l'abus des contrats fondés sur la spéculation, la vente de

substances avec matières nuisibles ou à des prix qui ne seraient pas en rapport avec les conditions d'existence de l'ouvrier, la *durée excessive du travail*, ou les mauvaises conditions de ce travail au double point de vue de l'hygiène et de la sécurité.

« Il réclame des dispositions légales destinées à empêcher la violation du repos du dimanche, et à faciliter la vie de tous les membres de la famille ouvrière. »

Le Congrès a voté aussi la fondation d'une commission permanente consacrée particulièrement à l'étude des questions sociales. Cette commission devra se mettre en rapport avec les commissions du même genre établies dans les autres pays.

Les associations catholiques italiennes ont tenu leur assemblée annuelle à Lodi, du 20 au 25 octobre. Le comte Stanislas Medolago-Albani, un digne petit-neveu du grand Joseph de Maistre, a prononcé sur la question ouvrière un discours plein d'intérêt, et qui prouve que l'oncle reconnaîtrait son sang dans le neveu. Le comte Medolago, appuyé sur l'enseignement de saint Thomas, et des plus illustres publicistes de notre temps, particulièrement des deux jésuites Taparelli et Liberatore, démontre qu'entre le libéralisme qui nie toute intervention de l'Etat, et le socialisme qui prétend que l'Etat doit *tout* faire, en se substituant à toutes les forces sociales, il y a un terme moyen; l'Etat doit faire *quelque chose*, à savoir : 1° Prévenir et réprimer les abus qui lèsent les droits des membres de la société, et qui portent un grave dommage au bien commun ;

2° Coordonner au bien général l'activité privée, sans en blesser le libre exercice ; bien au contraire, en le favorisant, et en l'encourageant par les meilleurs moyens possibles;

3° Sauvegarder, dans la politique économique avec les autres nations, les intérêts de la prospérité intérieure.

Ces résolutions, après de très intéressantes discussions, ont été adoptées par le Congrès.

Nous pouvons rattacher aux travaux de ces diverses assemblées la récente lettre pastorale collective de l'épiscopat prussien sur les questions sociales. La parole de ces

prélats a d'autant plus d'autorité qu'ils sont placés au poste le plus avancé de la lutte sociale, et qu'ils ont acquis, par de longues années de combat, une douloureuse mais incontestable expérience des misères et des revendications populaires. « La question sociale, dit cette lettre pastorale, est en *premier lieu* du ressort de l'économie politique et du droit public. La *législation*, la *politique*, le *gouvernement*, doivent participer à sa solution, et, avec eux, la science profane. » Mais elle s'empresse d'ajouter que les forces *naturelles* appelées à guérir les maux sociaux ont besoin de l'appui des forces *surnaturelles*, dont l'Eglise est la dispensatrice, et elle conclut ainsi :

« Il faut en conséquence rejeter une fois pour toutes l'opinion de ceux qui assignent à l'Eglise la tâche de résoudre la question sociale à l'exclusion de l'Etat; comme celle qui prétend que l'Etat pourrait la résoudre sans l'Eglise. Mais puisse bien moins encore prévaloir l'opinion qui prétend que cette question ne concerne ni l'Etat ni l'Eglise, et qu'il appartient à l'action individuelle, au libre jeu des forces, ou même « à la lutte pour l'existence » de tout résoudre. »

II. Si les catholiques veulent, à la lumière des principes de justice et de charité que l'Evangile a révélés au monde, opérer une véritable *rénovation sociale*, d'autres, ou animés par la haine, ou perdant de vue les conditions d'existence de toute société sur cette terre, se jettent avec plus ou moins d'emportement dans la *révolution sociale*. Pour peu qu'on prête l'oreille à ce qui s'est dit aux congrès socialistes de Châtellerault, de Lille et de Calais, on est frappé de l'analogie très grande des divers programmes d'action. Ce sont les mêmes réclamations, la même incohérence de résolutions, le même mélange de réformes et de bouleversements. A examiner les termes des décisions prises, on ne sait lequel des trois congrès est le plus *possibiliste*, et lequel est le moins *possibiliste*. Les *possibilistes*, on ne l'ignore pas, sont les *opportunistes*, les modérés du parti révolutionnaire ; les *anarchistes*, plus communément appe-

lés en France *guédistes*, du nom de leur chef de file, Jules Guesde, aiment à déclarer qu'ils sont des « socialistes scientifiques » ; quant aux *anarchistes*, leur nom est assez clair pour se passer d'explication.

La *journée de huit heures* a tenu une place de choix dans les revendications de ces divers congrès. A Lille et à Calais, on veut organiser un nouveau 1er mai ; à Châtellerault, on n'en parle pas, mais partout il est question d'une action énergique auprès des pouvoirs publics et de l'opinion.

Plusieurs réformes de détail sur les règlements d'atelier, le marchandage, l'organisation des conseils de prud'hommes, ont à bon droit attiré l'attention des trois congrès. Mais, en général, quelle insuffisance dans les résolutions prises ! Comment parler par exemple de la *suppression* des règlements d'atelier ? Il faut pourtant régler l'entrée, la sortie et la discipline intérieure dans les ateliers. En Suisse, a dit un des orateurs de Châtellerault, les règlements d'ateliers ne sont exécutoires qu'après l'approbation du conseil cantonal ; pourquoi n'avons-nous rien proposé de ce genre ? Le congrès socialiste de Lille a été plus modéré et plus pratique en demandant l'institution de commissions sociales d'ouvriers et de patrons pour la revision des règlements d'atelier.

Ces résolutions concernant les réformes d'ordre général montrent combien les socialistes se laissent souvent mener plus par la passion que par la raison : elles sont pleines d'inconséquences. Prenons quelques exemples.

Les socialistes demandent la transformation de l'industrie en service public et une intervention continuelle du pouvoir. Ce sont les mêmes hommes qui ne cessent de signaler tous les abus du fonctionnarisme, et qui ordonnent même l'abrogation de la loi de 1884, parce qu'elle donne trop au pouvoir (Congrès de Calais).

Ils demandent l'éducation et l'entretien des enfants par l'Etat. C'est là, semble-t-il, la destruction de la famille. Mais, en même temps, ils veulent des lois qui « assurent aux *familles* des travailleurs les moyens de développement normaux. Puis, dans leurs discours et leurs journaux, ils

parlent continuellement de la défense de la famille de l'ouvrier, de la répression de la séduction.

Ils demandent la suppression des biens de main-morte. Mais que sont donc les biens des syndicats ?

Ils veulent que les congrégations ne puissent posséder, et leurs orateurs proposent en exemple la communauté des biens pratiquée par les premiers chrétiens !

Le Congrès de Châtellerault a émis le vœu que le nouveau service de l'assistance publique soit crédité « par la suppression du budget des cultes et la confiscation des biens des congrégations autorisées et non autorisées ». En fait de mesures révolutionnaires, il eût été plus courageux de s'attaquer à la ploutocratie juive et judaïsante. Quel avantage aussi à affecter à l'assistance publique des biens déjà consacrés au soulagement des malheureux, alors qu'il est loin d'être prouvé que l'assistance laïque fasse mieux? Des propositions de ce genre sont marquées des deux catères qui sont la honte de notre époque, la persécution religieuse et l'oppression des faibles.

En résumé, pour aboutir à des résultats sérieux, il faudrait au parti socialiste plus d'esprit d'équité et plus d'esprit pratique. Il lui faudrait, pour édifier, le mobile de l'amour et non celui de la haine.

Les lois d'exception contre les socialistes allemands se sont trouvées périmées d'elles-mêmes le 1er octobre; ç'a été pour le parti un grand événement et le point de départ d'une nouvelle organisation. La liberté de droit commun a succédé à une juridiction draconienne qui durait depuis douze ans, et qui, aux mains de M. de Bismarck, n'était pas restée à l'état de lettre morte. Il est curieux de voir l'usage que vont faire les socialistes allemands de leur rentrée dans le droit commun. C'est toujours une crise grave pour un parti que de passer des ténèbres à la lumière, du silence à la publicité, et d'affronter au grand jour les responsabilités que supprime le régime d'exception. Leur premier acte a été la convocation d'un grand congrès qui devait d'abord recevoir communication du pouvoir retenu pendant ces douze années d'oppression par le comité dic-

tatorial secret qui avait assumé la direction du parti, puis juger la conduite des chefs, enfin établir une organisation nouvelle en harmonie avec la liberté qui leur était soudainement rendue. Telle est la mission qui était dévolue au congrès de Halle.

Tout ne s'est pas passé paisiblement. Il y a eu des récriminations et des accusations. Les deux fractions du parti, l'une ne reculant pas devant les moyens les plus extrêmes, l'autre, plus politique, cherchant à se tenir dans les limites de la légalité, en sont venues aux mains. Le parti politique a triomphé. Les socialistes allemands ont, pour le moment, fait leur choix. Ils ont affirmé hautement leur préférence pour la voie constitutionnelle et parlementaire. Non pas qu'ils répudient à quelque degré que ce soit les revendications les plus absolues de leur programme. L'idéal reste le même. C'est l'Etat collectiviste, seul propriétaire de la terre, du capital et, en général, des moyens de production. Seulement, à côté des réformes organiques qui institueront la société nouvelle, sous sa forme parfaite, le programme admet des mesures de transition destinées à améliorer la condition des classes ouvrières sous le régime social actuel. Cette manœuvre est habile ; les socialistes deviennent ainsi un parti *politique* plus ou moins avancé, marchant par une suite d'évolutions savantes et calculées à la réalisation de leurs vues.

Les séances du congrès ayant été remplies et presque absorbées par des affaires de famille et par les débats d'organisation intérieure, il n'a pour ainsi dire pas été question des problèmes sociaux à l'ordre du jour en Europe. D'ailleurs le programme socialiste allemand restant immuable comme doctrine, il n'y avait pas lieu à discussion.

Signalons les habiles déclarations faites par les chefs du parti sur l'attitude à observer vis-à-vis des différentes croyances religieuses. « Il faut montrer, a dit l'un d'eux, que nous ne sommes pas hostiles à la religion, et que nous voulons conquérir la population entière. Quels que soient les sentiments religieux, nous les respectons, et nous ouvrons nos bras à tous. »

Mais sur ce sujet un mot profond a été prononcé par le député Liebknecht : « La démocratie sociale, a-t-il dit, ne sera jamais vaincue par la religion, qui est, pour nous socialistes, un danger, tant que l'antagonisme et les haines de classes subsisteront. »

Faisons notre profit de cet avertissement, et en même temps que l'Eglise travaillera à répandre dans les cœurs le grand amour qui est le lien de la véritable fraternité, cherchons à éteindre ces haines, à détruire cet antagonisme par des institutions sociales et par un régime économique auxquels préside l'esprit de la justice et de la charité chrétiennes.

III. Quoique économiquement moins « avancée », et par conséquent moins éprouvée que le reste de l'Europe par les crises industrielles et par le mouvement socialiste, l'Espagne a néanmoins, dans certaines de ses provinces, telles que la Catalogne, par exemple, ressenti le contrecoup des agitations qui bouleversent le monde du travail contemporain. La solidarité des diverses nations, grâce aux voies de communication, au cosmopolitisme du capital et du commerce universel, est si étroite qu'aucune ne peut plus s'isoler dans son indépendance et échapper au fléau, qu'on ne peut en frapper une, sans atteindre aussi les autres. L'Espagne a donc aussi payé son tribut à la crise sociale économique, et elle doit chercher sa voie au milieu des périls qui menacent ses populations laborieuses.

Il n'y avait rien de bon à attendre du ministère libéral de M. Sagasta. Mais il n'en va plus de même avec le nouveau cabinet conservateur, présidé par M. Canovas del Castillo. Ce remarquable homme d'Etat vient de prononcer à Vittoria un discours-programme dans lequel il indique la voie où il compte s'engager pour résoudre les problèmes sociaux remis à l'ordre du jour.

Voici en substance ce que M. Canovas a déclaré dans un banquet du Conseil provincial, et répété dans une entrevue avec les représentants de la presse.

Il faut, selon lui, que la femme, le vieillard et l'enfant des

classes ouvrières soient protégés par l'Etat, parce que c'est un devoir de l'Etat de protéger les faibles. L'Etat devrait pour cela, à son sens, s'imposer de nouveaux sacrifices pour créer des caisses d'épargne et des institutions de bienfaisance, afin de venir en aide aux ouvriers dans leurs jours d'épreuves. On devrait aussi procurer aux ouvriers sains et forts du travail, et les aider quand ils le méritent, en étant laborieux et paisibles.

Le ministre se propose de tenter quelque chose dans cette voie, sans retard, dès que les circonstances le permettront. M. Canovas croit que la condition des classes ouvrières se régularisera quand la concurrence internationale sera corrigée au moyen des conventions avec d'autres pays. Il faut suivre, pour cela, l'exemple de la Suisse et de l'Allemagne, et particulièrement du premier de ces pays, où l'on atteint, dit-il, des résultats extrêmement avantageux par l'application de ce système.

D'après M. Canovas, le système si complexe des relations du capital et du travail, et la situation de l'ouvrier, trouveront une solution pratique par l'intervention de l'Etat à l'intérieur, et par son action directe auprès des autres pays pour corriger les exagérations et les maux de la concurrence effrénée qui accroît les embarras de l'ouvrier privé de ressources, à la recherche de son travail quotidien.

M. Canovas critique vivement l'école individualiste, qu'il accuse de cruauté, attendu qu'elle donne pour tout conseil à l'ouvrier, pour unique panacée à ses maux, l'idée de l'épargne, seul moyen de le garantir, d'abord contre les difficultés de chaque jour, ensuite contre les difficultés du soir de la vie.

Dans la majorité des cas, l'épargne est impossible pour l'ouvrier, parce que son travail lui rapporte à peine de quoi nourrir sa famille.

M. Canovas réclame, pour le succès de sa politique économique, le concours des patrons et des ouvriers, et va même jusqu'à déclarer que la reine Christine est, elle aussi, de l'opinion qu'il faut protéger, autant que possible, le travail et la production.

Ce discours, quel que soit le jugement que l'on forme sur les idées qu'il renferme, emprunte à la personnalité du premier ministre espagnol, une importance qui n'échappera a personne.

IV. Nous aurions aussi beaucoup à ajouter, tant la matière est abondante ; mais il faut nous borner. Cependant, je ne terminerai pas cette chronique, sans avoir déposé un hommage ému sur la tombe de l'un des hommes qui ont le plus travaillé en Europe, pour la restauration sociale. J'avais vu, il y a deux ans, au grand congrès de Vienne, le baron de Vogelsang, encore plein de vigueur dans sa verte vieillesse. Je n'oublierai jamais l'impression profonde que j'emportai de ma rencontre avec celui qu'un éminent personnage politique français appelait à si juste titre : « le Louis Veuillot de la question sociale ». Un vulgaire accident de voiture a brutalement mis fin à cette existence entièrement vouée au triomphe de l'ordre social chrétien. Ce que fut Vogelsang depuis sa conversion au catholicisme, qu'il embrassa dès qu'il eut vu où était la vérité, surtout depuis son arrivée à Vienne en 1874, l'histoire le dira. A partir de 1875, Vogelsang prend en main la direction du grand organe catholique, le *Vaterland*, et en 1879 il y joint celle des *Œsterreichische Monätschrift für christliche Social-reform.*

Le rôle joué par Vogelsang, en Autriche, est un exemple admirable, unique peut-être, de l'influence qu'un seul homme peut exercer. Placé sur le terrain le plus ingrat, entouré d'adversaires puissants, il a pris en main la cause du faible, de l'ouvrier. Mais, esprit large et clairvoyant, il a compris en même temps la nécessité de la réorganisation sociale. Cette réorganisation, il voulait la faire en reprenant les traditions historiques brisées par les révolutions. Seul dans le début il a entrepris une lutte qui paraissait impossible, mais sa confiance en Dieu était inébranlable, et comme son illustre ami, Mgr de Ketteler, en Allemagne, il a fait école. Lui, le Mecklembourgeois, le protestant converti, le simple journaliste, riche seulement de sa foi, de sa science, de son indomptable énergie et de sa fière

pauvreté, il a entraîné l'empire d'Autriche dans la voie de la réforme sociale ! Il faut connaître l'Autriche, la puissance de sa bureaucratie, le rôle qu'y joue la juiverie, pour comprendre les difficultés qui se dressèrent devant Vogelsang. Pour nous, qui voulons refaire la société d'après le type chrétien, il y a dans cette vie une utile leçon à méditer.

Sous la croix qui ornera la tombe du vénérable vieillard, on pourra, dit très bien le *Courrier de Bruxelles*, écrire :

CI-GIT UN VRAI GENTILHOMME

G. DE PASCAL.

P.-S. — Cette revue était terminée, lorsque les journaux étrangers m'ont apporté un document de la plus haute importance : je n'ai que le temps de le citer.

On a lu plus haut l'interprétation que j'avais cru devoir donner au passage le plus controversé de la fameuse lettre du cardinal Manning. Dans une lettre que Son Eminence vient d'adresser à un jeune avocat belge, M. Cyr. Van Overbergh, Elle donne des explications qui tranchent le débat, et qui prouvent que nous avons eu raison de faire nos réserves sur le sens que quelques-uns avaient attaché aux paroles de l'illustre prince de l'Eglise.

Le cardinal déclare :

« 1° *Par publiquement*, je veux dire par convention ouverte et reconnue.

« 2° La proportion dont je parle doit être déterminée par les maîtres et leurs employés.

« 3° La revision périodique doit être également déterminée par les mêmes contractants.

« 4° Le recours au législateur doit être évité, en ces matières, autant quepossible. »

Ces déclarations nettes, catégoriques, émanant du cardinal Manning lui-même, ne laissent plus planer aucun doute sur la pensée exprimée par Son Eminence au congrès de Liège.

Voici un autre passage de cette lettre :

« L'endroit que vous citez de ma lettre au congrès de Liège exprime ma plus profonde conviction. Mais pour arriver à ce principe de proportion, la coopération sincère et volontaire des capitalistes est absolument nécessaire.

« Pendant cent ans, les capitalistes ont caché, délibérément, leurs énormes profits, et, en même temps, on a acheté le travail au plus bas prix.

« L'année passée, la grève dans les mines avait pour motif le fait que les profits des capitalistes avaient augmenté de 8 °/₀, tandis que les rétributions des travailleurs avaient à peine augmenté de 3 °/₀. Je pourrais donner beaucoup d'exemples pareils.

« L'obstacle absolu en ce moment, c'est le refus des capitalistes de distribuer leurs profits. Le contrat libre est sacro-saint et domine sur le travail sans prix. Dans ces conditions, la liberté du contrat n'existe pas. C'est une cruelle moquerie.

« Au commencement, le principe de proportion réglait l'agriculture.

« Le système métayer en est la preuve évidente.

« Ici, les fruits de la terre sont palpables. Personne ne peut les cacher.

« De même, changé en paiement d'argent, le principe existe e nc ore,parce que les prix des produits sont registrés et publics.

« Mais dans les fabriques et les manufactures, tout est caché.

« Néanmoins, les prix dans les opérations commerciales donnent beaucoup d'indices pour calculer les profits des capitalistes.

« Mais, finalement, le système de justice ne pourra pas se réaliser sans établir des rapports de confiance et de sympathie mutuels entre les maîtres et leurs ouvriers.

« Voici le premier pas : convertir les cœurs égoïstes ; travail plus difficile que le travail des mines.

« Avant d'arriver à cet heureux résultat, nous aurons à faire un chemin bien pénible, et peut-être à traverser des

dangers sérieux. Le monde du travail s'organise, et, pour la plupart, les capitalistes sont aveugles.

« J'ai lancé cette proposition hardie, parce que je la crois conforme à la justice naturelle et surnaturelle, à laquelle, en dernière analyse, nous serons contraints d'arriver..... »

Toute réflexion est superflue : nos lecteurs apprécieront la haute portée de ce grave document.

G. P.



BIBLIOGRAPHIE

La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise, par Paul Allard. Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8, xlviij-456 et 438 p. : 12 fr.

Ces deux volumes terminent le beau travail commencé par M. Allard en 1885 ; les lecteurs de *l'Université catholique* connaissent les trois volumes précédents consacrés, le t. Ier aux deux premiers siècles, les t. II et III au troisième. Les derniers parus vont de l'avènement de Dioclétien (285) à la victoire de Constantin sur Licinius (323). L'auteur a résumé à grands traits cette période ; le mieux est de lui laisser la parole :

« Plus que toute autre période de l'histoire des persécutions, ces quarante années sont remplies d'événements. C'est la crise suprême, pendant laquelle l'empire païen, ennemi séculaire de l'Eglise, semble avoir réuni toutes ses forces pour l'accabler. Celle-ci n'a pas à faire face à un empereur seulement, mais à quatre empereurs, unis pour légiférer contre elle, séparés ensuite afin de la mieux envelopper et de l'attaquer de toutes parts. Telle est du moins la conséquence naturelle du système politique fondé par Dioclétien. Mais, comme on le verra, par une disposition miséricordieuse de la Providence, cette conséquence ne se produisit pas tout entière. Bien que les édits de persécu-

tion fussent publiés, au nom de la tétrarchie, les empereurs ne se montrent pas unanimes à les exécuter. Pendant que deux au moins dirigeaient la persécution avec le plus cruel fanatisme, un autre, tout en suivant leur exemple, laissait voir quelque lenteur ou quelque regret dans l'exécution, un quatrième enfin se tenait à l'écart, et, dans la nature du possible, épargnait le sang de ses sujets chrétiens. Bientôt la tétrarchie elle-même tombe en ruines ; l'abdication volontaire ou forcée des uns, l'avènement de nouveaux souverains, les rivalités, les alliances et les guerres intestines, les tragédies domestiques, renversent l'édifice laborieusement élevé par Dioclétien. Tantôt six empereurs sont en présence, tantôt trois, ou deux seulement. Dès lors, la lutte contre l'Eglise échappe à toute direction. Les fidèles sont en paix dans l'Occident, tandis que les souffrances de leurs frères se prolongent en Orient. Cependant, la fin de la crise s'annonce à des signes certains. Frappés par la maladie ou contraints par des nécessités politiques, les persécuteurs signent de premiers édits de tolérance. Un acte de réparation plus solennel et plus complet marque la victoire de Constantin en Italie, et fait sentir ses effets jusqu'aux extrémités de l'Orient. Dès lors, la guerre est finie : le christianisme l'emporte. L'édit de Milan devient la charte de ses libertés futures. Lorsque, quelques années après y avoir concouru, Licinius tentera de le déchirer, Constantin châtiera comme un rebelle ce dernier ennemi de l'Eglise, et promulguera un nouvel édit de tolérance, non plus en faveur de celle-ci, mais en faveur des païens vaincus. On ne pouvait proclamer plus clairement le triomphe du christianisme, ni mieux s'inspirer de son esprit. »

L'histoire de l'Eglise est désormais mêlée à celle de l'Empire, ce qui justifie les développements que M. Allard a donnés à cette période des persécutions ; d'ailleurs, les actes des martyrs ne sont-ils pas toute l'histoire de l'Eglise à cette époque ? Une autre cause de l'ampleur que prend le récit sous la plume de M. Allard, c'est l'abondance même des sources que l'érudition contemporaine a livrées à l'historien. L'auteur revient, dans son introduction, sur celles dont il a fait usage dans ses premiers volumes. Il démontrera plus loin (t. I, p. 184-5) que la pénurie des actes authentiques des martyrs antérieurs au IVe siècle vient d'une destruction systématique des archives de l'Eglise romaine par les païens en l'an 303 : les itinéraires des pèlerins postérieurs et les monuments épigraphiques commencent à

combler les lacunes des martyrologes. M. Allard établit, à la suite de M. Edm. Le Blant, que nombre de « passions », écartées des *Acta sincera*, renferment beaucoup de faits authentiques. L'anéantissement des documents chrétiens ne paraît pas avoir été poursuivi avec la même rigueur en Orient : c'est dans la bibliothèque fondée par Origène à Césarée, qu'Eusèbe trouva les incomparables monuments qu'il a enchâssés dans son *Histoire ecclésiastique.* M. Allard conteste les reproches adressés à Eusèbe pour sa conduite pendant la persécution ; il admet tout au plus qu'il a péché par « prétérition » dans sa *Vie de Constantin.* Il établit aussi que les tableaux passionnés de Lactance sont vrais dans leur ensemble, conformes à ceux tracés par les annalistes païens ; il va plus loin, il soutient que, par sa position à Nicomédie et son intimité avec Constantin, Lactance a pu connaître les détails dramatiques, les scènes d'intérieur qui le faisaient passer pour un émule de Tite-Live. Inutile de le dire après ce qui précède, l'ouvrage de M. Allard est fait de première main, c'est-à-dire qu'il puise perpétuellement aux sources originales ; les historiens et archéologues modernes ne lui prêtent leur concours que pour préciser le vrai sens des documents. D'ailleurs, l'érudition de l'auteur (au courant des plus récentes publications) est reléguée au bas des pages ; ces deux volumes sont parsemés d'une multitude de notes qui élucident des détails parfois fort intéressants. Je ne veux point dire qu'une critique minutieuse — ce n'est pas le cas de l'entreprendre ici — ne trouvera rien à contester ; ce que j'affirme, c'est que tout historien des premiers siècles de l'Eglise sera obligé de tenir grand compte de l'ouvrage de M. Allard sur les persécutions.

L'éminent auteur me permettra un souhait en terminant. Il ne saurait lui suffire de jouir de la gloire légitime que lui ont procurée ses travaux. Peut-être a-t-il déjà quelque nouveau travail sur le chantier : serait-ce, après les origines de l'Eglise, celles des chrétientés de la Gaule ? J'en éprouve le désir. Cette question, qui a passionné et passionne encore outre mesure certains membres du clergé, demande, pour être traitée avec fruit, des qualités particulières : de vastes connaissances en archéologie, jointes à une critique à la fois sérieuse et modérée ; nul ne semble, en France, mieux les réunir que M. Allard. U. C.

Les martyrs de l'Eglise de Grenoble décapités à Privas en 1794 : M. d'Allemand et M. Bac, par A.-M. DE FRANCLIEU, petit in-8, 262 p. — Lyon, Aug. Côte, 1890.

Sous ce titre, Mlle de Franclieu nous donne le quatrième volume de la *Persécution en Dauphiné de 1790 à 1800*. Si l'on songe, d'une part, aux difficultés de l'entreprise, et, de l'autre, à la régularité avec laquelle se succèdent les volumes, on ne peut qu'admirer l'infatigable persévérance que l'auteur consacre à cette œuvre, à la fois historique et pieuse, qui sera l'honneur de sa vie. Nous sommes heureux de constater que le succès répond au mérite du travail ; le premier volume — *Pie VI dans les prisons du Dauphiné* — est épuisé, et la deuxième édition est sous presse. Celui que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs est de tout point digne de ses aînés, et obtiendra sans doute le même accueil.

C'est l'histoire de deux prêtres décapités, pour la foi, à Privas, et que l'Eglise de Grenoble a le droit de revendiquer. Le premier, Pierre-François d'Allemand de Montrigaud, appartenait à la famille des Alleman, une des plus illustres du Dauphiné, et comptait Bayard parmi ses ancêtres. Né en 1764, au village de Pierre-Châtel (canton de la Mure), il fut ordonné prêtre à Vienne, en 1790, par Mgr le Franc de Pompignan, et nommé aussitôt, par le chapitre de Saint-Maurice, au prieuré-cure de Saint-Julien-Vocance (canton d'Annonay). Après un ministère trop court, qui n'eut que le temps de révéler les trésors de charité et de zèle qu'enfermait ce cœur de prêtre, il fut contraint par les restrictions mises à son serment de quitter son église ; mais, au lieu d'émigrer, il resta à la portée et à la disposition de son troupeau, errant comme un proscrit dans les bois du Mézenc, jusqu'à ce qu'une trahison le jetât dans les prisons d'Annonay et de Privas. C'est dans l'horrible cachot de cette dernière ville qu'il rencontra M. Bac, curé de Mens, « dont, au foyer paternel, il avait entendu si souvent louer le zèle, la piété, la charité, la foi. » Par sa naissance, M. Bac appartenait au diocèse de Viviers, étant né à Saint-Julien-la-Brousse en 1751. Incorporé au diocèse de Die, il fut nommé à la cure de Mens, quelques années avant la Révolution. Quand vinrent les jours mauvais, il fut expulsé de son église, pour le même motif que M. d'Allemand ; mais il ne put, comme lui, continuer à ses paroissiens son ministère de curé proscrit. Il revint au pays natal, sans pouvoir trouver dans l'affection de ses compatriotes

un refuge contre la délation. Il était déjà condamné à mort, quand il fut rejoint dans la prison par M. d'Allemand. C'est ainsi que la Providence réunissait dans l'arène du martyre deux athlètes si bien faits pour s'aider mutuellement aux dernières luttes pour la foi.

Ils ne furent pas seuls, du reste, pour la dernière veillée, ni pour le jour du sacrifice ; trois prêtres et trois religieuses de Saint-Joseph partagèrent leur sort. M[lle] de Franclieu ne pouvait se dispenser de mettre en lumière ces admirables physionomies de martyrs ; elle l'a fait dans un chapitre des plus intéressants, qui rentre sans effort dans le cadre de son ouvrage. C'est d'abord M. Barthelmy Montblanc, à peine plus âgé que M. d'Allemand ; né à Cruzy, près Narbonne, en 1760, il avait été curé de Bans, près Givors, pendant un an. Prêtre d'une singulière énergie, il avait refusé toute espèce de serment ; et quand son église lui fut interdite, on le vit, missionnaire errant, s'acharner en quelque sorte au service des âmes, sans qu'une première incarcération dans les prisons de Lyon pût lui enseigner la prudence. Il fut arrêté à Vernosc, entraînant dans sa captivité et sa condamnation trois religieuses de Saint-Joseph, coupables de lui avoir donné l'hospitalité : sœur Sainte-Croix (Antoinette Vincent), sœur Madeleine (Marianne Senovert) et sœur Toussaint (Madeleine Dumoulin). A ce premier groupe de condamnés se joint M. Gardès, un vaillant Cévennol, né au Béage en 1754, et qui, prieur de Ceyrac (diocèse de Nîmes), avait refusé le serment constitutionnel ; âme aussi douce que ferme, il avait été trahi par un pauvre auquel il s'était révélé par la prodigalité de son aumône. Enfin, c'est le P. Rouville, jésuite originaire d'Aix, et qui, professeur de rhétorique à Aubenas, avait aussi refusé le serment. Si l'on excepte sœur Toussaint, dont la jeunesse timide fait entendre dans ce concert d'héroïsme une note bien humaine et bien touchante, la fermeté est sans doute le trait commun de toutes ces physionomies ; cependant celle du P. Rouville ressort comme en relief avec toute la vigueur de la jeunesse sous ses cheveux blancs de sexagénaire.

Tous ces martyrs se préparent à monter sur l'échafaud, comme d'autres vont à une fête. Le souci de leur âme ne leur fait pas oublier les âmes que l'Eglise leur a confiées ; M. d'Allemand écrit à sa paroisse une lettre admirable où semble vibrer, avec l'âme du prêtre, l'âme de son aïeul Bayard. L'heure fatale une fois venue, ils défilent processionnellement à travers les rues de

la ville, muette de terreur, en chantant d'une voix ferme le *Miserere*, alterné, à chaque verset, par le *Parce Domine, parce populo tuo.* A chaque tête qui tombe, les survivants prononcent la prière des morts : *Requiem æternam dona ei, Domine.* M. Bac eut l'honneur d'être le dernier à la dire.

Quelles scènes ! Ne se croirait-on pas transporté aux premiers siècles de l'Eglise ? Et pourtant ces faits datent d'hier ; des faits analogues se passent aujourd'hui, partout où l'évangile se heurte à la barbarie ; et il en sera ainsi chaque fois que les vrais disciples de Jésus-Christ seront appelés à lui rendre témoignage. C'est l'apologie vivante de l'Eglise, et il est bon, il est salutaire de recueillir, à l'exemple de M[lle] de Franclieu, les échos de la voix des martyrs.

Comme pour ses précédents ouvrages, l'auteur n'a épargné ni les voyages pour consulter la tradition sur place, ni les recherches dans les archives publiques ou privées pour s'approvisionner de documents, ni les veilles pour coordonner et surtout pour contrôler les témoignages. Sa piété pouvait se donner carrière au milieu de tant de récits édifiants ; pour ne pas ôter à la narration son caractère strictement historique, elle ne s'échappe qu'à peine en quelques réflexions discrètes, dont la sobriété augmente l'effet. La préoccupation historique apparaît surtout dans la sincérité avec laquelle l'auteur signale les défauts de ses personnages, quand elle en rencontre : par exemple, l'amour de la chasse chez M. d'Allemand, les tergiversations de quelques consciences à propos du serment, et la crainte de la mort chez cette jeune religieuse qu'il faut porter évanouie sous le couperet de la guillotine. M[lle] de Franclieu n'hésite pas non plus à s'élever franchement et nettement contre telle tradition pieuse dont elle juge le fondement erroné. Appuyée sur le témoignage de tous ceux qui, avant 1888, ont raconté les exécutions de Privas comme sur la tradition toujours vivante chez les vieillards, elle croit que les corps des martyrs ont été jetés dans une fosse commune ; dès lors, elle ne peut admettre que les fouilles incomplètes de 1876 et 1877 aient exhumé avec certitude les ossements et le chef du P. Rouville. Au nom de la critique historique, elle réclame contre l'inscription de ce nom unique sur le monument du nouveau cimetière ; si le P. Rouville a des droits spéciaux au culte des fidèles de Privas, a-t-il celui de recouvrir de son nom des reliques qui peuvent appartenir, en partie du moins, à ses compagnons de martyre ?

M[lle] de Franclieu fait quelques réflexions attristées sur l'oubli dont les martyrs, à l'exception du P. Rouville, ont été l'objet de la part des églises pour lesquelles ils sont morts. Son ouvrage est une première réparation qui en provoquera d'autres; en voyant briller de nouveau sur la tête de ces victimes l'auréole trop longtemps éclipsée, chaque église revendiquera son martyr, pour l'honorer du culte qu'il mérite.

A. Devaux.

Tableau des conjugaisons latines suivant la formation des temps, par l'abbé F. Chanaron. Dépôt : Lyon, E. Vitte; Paris, Poussielgue; Corps (Isère), chez l'auteur. Prix : 0.30 cent.

Y a-t-il un moyen pratique de faciliter l'enseignement de la conjugaison latine, de façon que cet enseignement soit à la fois rapide et raisonné? En faisant une notable économie de temps, peut-on remplacer chez l'enfant la routine par la méthode, le tâtonnement machinal par l'étude réfléchie, les notions fragmentaires et décousues sur *les conjugaisons* par la connaissance systématique de *la conjugaison?* M. l'abbé Chanaron le croit, et la longue expérience qu'il a de l'enseignement si délicat des premiers éléments donne à son opinion une autorité particulière. C'est pour répandre une méthode dont il a expérimenté les bons résultats qu'il publie, sous la forme d'une carte-atlas, le *tableau des conjugaisons*, tableau très clair, très simple, très méthodique, mettant nettement en lumière l'unité du mécanisme latin. Nul doute qu'aidé des commentaires du maître, l'élève n'y trouve un réel profit.

A. D.

Doctrine philosophique de saint Thomas d'Aquin, résumée d'après le docteur Stoeckl, par l'abbé Crolet, ancien professeur de philosophie, curé de Saint-Maurice de Salins, (in-12, chez Roger et Chernoviz, Paris).

Quiconque est un peu au courant de la philosophie contemporaine, sait quelle est la valeur scientifique du docteur Stoeckl. Grâce à lui, à ses nombreux travaux, aux disciples qu'il a formés, la philosophie traditionnelle a repris en Allemagne la place d'honneur qu'elle avait perdue. Les livres du docteur Stoeckl, écrits en allemand sont peu connus chez nous. On ne saurait trop remercier M. l'abbé Crolet d'avoir occupé les loisirs de son

laborieux ministère, à traduire quelques extraits de l'*Histoire de la philosophie du moyen âge*, du docte chanoine d'Eichstaett, de les avoir harmonieusement liés entre eux, de manière, à en former une esquisse de la *doctrine philosophique de saint Thomas*, d'un dessin sobre et en même temps ferme et correct. Nous espérons que M. Crolet n'en restera point là, et que l'accueil favorable que fera le public, à cet essai instructif, l'engagera, comme il nous le promet, à nous donner bientôt le tableau de la philosophie scolastique avant et après saint Thomas.

G. de Pascal.

Eléments du droit naturel, par D. Raphaël Rodriguez de Cepeda, professeur de droit naturel à l'Université de Valence. Traduit de l'espagnol, sur la seconde édition, par Aug. Onclair, prêtre. In-8°, Paris, chez Retaut-Bray.

Pour comprendre quelle est l'importance du *droit naturel*, il suffit de parcourir le *Syllabus*. On verra que les trois quarts des erreurs condamnées par la parole pontificale, ont trait au *droit naturel*. C'est surtout, à propos de cette partie de la philosophie que l'on pourrait bien dire que les hommes manquent encore plus de raison que de foi. Le droit naturel est comme le rendez-vous des erreurs politiques et sociales de notre temps. Les uns le nient, les autres le défigurent : pour beaucoup, il est soumis à la grande loi de l'*évolution*, et il ne contient rien que de *relatif*. La *relativité*, comme on dit en langage barbare, de la morale et du droit, n'est-ce point là une des conceptions les plus fausses et les plus dangereuses de notre époque ?

Aussi ne saurait-on assez remercier ceux qui font la lumière au milieu de ces ténèbres. Le jeune et savant professeur de Valence. M. Rodriguez de Cepeda, esprit nourri de la moelle de la tradition, ouvert en même temps à toutes les connaissances du jour, parfaitement au courant de la littérature du sujet, et très au fait des maux qui travaillent la société contemporaine, a publié sur le *droit naturel* un ouvrage simple, clair, méthodique, très substantiel, d'une lecture facile et accessible à tous les esprits. Nous serions heureux de le voir entre les mains non seulement des prêtres, mais aussi des gens dn monde qui veulent se faire, sur ces matières importantes, des idées précises, et des jeunes étudiants de nos universités catholiques.

Nous signalerons en particulier à l'attention du lecteur les

chapitres qui ont trait aux questions sociales si agitées aujourd'hui. L'auteur appartient à l'école de l'illustre Le Play, et en même temps à cette grande école sociale dont les principaux représentants sont, en France, le comte de Mun, le marquis de La Tour du Pin, etc.; en Angleterre, le cardinal Manning; en Allemagne, Mgr Korum, l'abbé Hitze; en Autriche, le comte de Blome, le baron de Vogelsang, le Père Weiss, le Père Lehmkuhl; en Italie, le Père Liberatore, le professeur Toniolo, le comte Medolago.

La traduction est bonne. On nous permettra seulement de regretter que le traducteur ait cru pouvoir insérer ici et là quelques notes qui sont en contradiction manifeste avec la pensée de l'auteur. Ce n'est pas ainsi que, pour notre part, nous comprenons le devoir du traducteur.

G. de Pascal.

Die Gemeindeverfassung des Urchristenthums *(La Constitution des communautés dans le Christianisme primitif)*, par le docteur Edgar Lœning. In-8° de 155 pages. — Halle, Max Niemeyer, 1889.

On s'est beaucoup occupé en ces dernières années de la constitution des premières communautés chrétiennes. On pourra lire au commencement de l'ouvrage ci-dessus nommé l'indication et l'analyse des travaux anciens et récents sur la question. M. Lœning a choisi ceux qui lui ont paru les plus importants; à notre avis, il aurait dû mentionner aussi la discussion sur le ministère chrétien, qui s'est poursuivie pendant un an (1888), dans la revue *The Expositor*, entre des savants anglais et allemands.

M. Lœning s'occupe surtout des théories de Hatch et Harnack sur l'origine des communautés et de la hiérarchie dans le christianisme primitif. Si l'on en croit ces savants, les communautés chrétiennes auraient été formées par analogie aux anciens collèges, et leur auraient emprunté leurs fonctionnaires. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'exposition de cette théorie, ni dans sa réfutation. Qu'il nous suffise de dire que les premières communautés, formées d'ailleurs à Jérusalem et en Palestine, paraissent plutôt avoir trouvé pour leur organisation un modèle dans la constitution de la synagogue.

A l'aide des livres du Nouveau Testament et des écrits subapostoliques, la *Doctrine des Apôtres* et les œuvres des Pères

apostoliques, l'auteur expose des vues plus ou moins exactes sur les apôtres, les prophètes et les docteurs (chap. II), sur les évêques et les diacres (chap. IV), les prêtres (chap. V), sur les premiers chrétiens dans l'Asie antérieure et en Grèce (chap. III), sur les chrétientés de Rome et de Corinthe dans la première moitié du IIe siècle (chap. VI), sur les chrétiens en Palestine (ch. VII), sur l'épiscopat dans les lettres de saint Ignace (ch. VIII), sur l'extension de l'épiscopat (ch. IX).

M. Lœning fait effort pour classer chronologiquement ses documents; mais il accepte avec trop de confiance les vues de certains critiques modernes sur l'âge des écrits du Nouveau Testament. Ce travail était nécessaire, mais il aurait dû reposer sur des bases plus personnelles; les rares preuves fournies sont insuffisantes, et en somme les résultats obtenus sont défectueux. On peut cependant accepter la date proposée pour la *Doctrine des Apôtres*, 75 à 100 après Jésus-Christ. L'organisation des communautés chrétiennes, telle que la présente ce document, rappelle en effet les toutes premières communautés et prépare celles des lettres Ignatiennes.

Il serait un peu long de relever tous les points sur lesquels nous serions en désaccord avec l'auteur. Nous ne croyons pas, en particulier, qu'à l'origine *évêque* et *prêtre* aient été un même personnage. On peut soutenir que les termes ἐπίσκοπος et πρεσβύτερος ont été conversifs; mais cela n'empêche pas que les communautés chrétiennes étaient présidées par un collège formé des πρεσβύτεροι - ἐπίσκοποι ayant à leur tête un chef, appelé tantôt d'un nom, tantôt d'un autre. S'il en était autrement, que seraient alors ces πρεσβύτεροι προεστῶτες (I Tim. v, 17), ou ce προϊστάμενος (Rom. XII, 8; I Thess. v, 12) dont parle saint Paul?

Malgré ces réserves, nous devons reconnaître que le travail est sérieusement fait et qu'il prouve une connaissance approfondie de la question.

E. Jacquier.

Theologischer Jahresbericht, *herausgegeben von* R. A. Lipsius (**Rapport annuel sur les sciences théologiques**, édité par R. A. Lipsius), 9e volume, renfermant les publications de l'année 1889, in-8° de x, 608 pages. — Braunschweig, C. A. Schwetsheke, 1890.

Comme l'année dernière, le *Rapport sur les sciences théologiques* a été publié en quatre fascicules, qu'on peut acheter sépa-

rément, soit qu'on s'intéresse plus spécialement aux études bibliques, à l'histoire ecclésiastique, à la théologie systématique ou à la théologie pratique et à l'art chrétien. Ce sont les divisions adoptées dans ce répertoire. Le 4e fascicule qui complète l'année 1889, vient de paraître.

Nous n'avons pas à donner de nouveau le nom des divers collaborateurs, ni à exposer le contenu et les dispositions principales de ce recueil ; nous l'avons déjà fait plusieurs fois. Signalons cependant l'adjonction de deux nouveaux rapporteurs, MM. Baur et Dorner. Le premier étudie les ouvrages relatifs à l'encyclopédie théologique, à l'apologétique, à la polémique et à la symbolique ; le second ceux qui traitent de la dogmatique.

Comme à l'ordinaire, ce *Rapport* est très complet ; on pourrait presque dire trop complet, puisqu'il y a des répétitions. Sous ce titre : *Interconfessionnelles*, M. Nippold bibliographie des ouvrages qui ont été déjà signalés sous d'autres rubriques. Il était difficile, nous l'avouons, d'éviter ces redites, étant donné le plan qu'on adoptait ; mais alors c'est ce plan qu'il faudrait modifier. Nous comprenons aussi que, dans un classement où sont relevés plus de 3,500 travaux, il se glisse quelques méprises. Néanmoins MM. Lebarq et de Broglie seront certainement très étonnés de rencontrer leurs ouvrages rangés parmi ceux des protestants français,

Signalons l'accueil très favorable qui est fait à la thèse de M. Vernet sur Honorius III, aux travaux de M. Vigouroux sur la Bible, de M. Tixeront sur l'Eglise d'Edesse, de M. Duchesne sur les origines du culte chrétien. Les articles théologiques publiés dans l'*Université catholique*, sont bibliographiés à leur rang. Mais pourquoi mentionner, p. 260, le manuscrit de Damas, contenant, disait-on, l'Ancien et le Nouveau Testament en grec, et datant du IVe ou du Ve siècle ? Si l'on en croit *The Athenæum*, il n'existe plus. A-t-il même jamais existé ?

Au risque de nous répéter nous déclarerons que ce *Rapport sur les sciences théologiques* est indispensable à tous ceux qui veulent étudier soit le mouvement général de la théologie, soit une question particulière.

E. JACQUIER.



Essai sur la méthode des études ecclésiastiques en France, par l'abbé Z.-B. Aubry, missionnaire. En vente chez son frère, M. l'abbé Aubry, curé de Dreslincourt (Oise). Prix : 4 fr. franco.

Il y a un an, rendant compte dans cette revue, de la *Biographie de M. l'abbé Aubry*, si bien accueillie du public, et parvenue en quelques mois, sans réclame, à la 2e édition, nous parlions de ses idées sur les vrais principes des études sacrées, et des pages remarquables que notre apôtre avait laissées sur cet important sujet. Ce sont ces pages, cet essai sur la méthode, que nous donne aujourd'hui son frère, le pieux auteur de la biographie.

Cet ouvrage a non seulement une véritable importance doctrinale, mais il a pour lui l'opportunité des enseignements du Saint-Siège. En parcourant les actes de Pie IX et de Léon XIII sur la réforme des études et la question sociale, on y trouve en effet, identiquement, la grande thèse de l'abbé Aubry.

Pour mieux mettre en relief, sur un sujet aussi grave, les idées de l'auteur de l'*Essai sur la méthode,* nous ne nous contenterons pas de rendre sa pensée, mais nous lui laisserons presque toujours l'expression vivante et originale dont il sait si bien la revêtir.

Cet essai sur la méthode des Etudes ecclésiasttques, entrepris sur les instances de plusieurs de ses amis, fut écrit à l'occasion de l'élévation à la pourpre cardinalice du R. P. Franzelin, son maître vénéré. Composé, comme les écrits des apôtres, au milieu des labeurs, des agitations et des souffrances de la vie apostolique, l'ouvrage du P. Aubry garde l'empreinte de son âme ardente.

Ce n'est point un règlement d'études que l'abbé Aubry prétend formuler — il le déclare formellement : « C'est à l'Eglise, et à l'Eglise seule, qu'il faut demander une méthode, et qu'il appartient de nous guider en matière de sciences sacrées — et si le salut est dans une réforme, cette réforme, selon Léon XIII, ne doit être que le retour à saint Thomas, aux grands scolastiques, et à leur puissante méthode. »

L'*Essai sur la méthode* comprendra deux parties, deux volumes, dont le second paraîtra incessamment. Dans le premier, le P. Aubry nous donne, groupés en une magnifique synthèse, l'exposé historique et philosophique de la question et sa thèse sur la méthode qu'il déclare avoir puisée dans les leçons du cardinal Franzelin. On pourrait résumer le premier volume en

quelques mots : *La restauration sociale par le retour aux fortes études théologiques*. Donc, pour entreprendre logiquement, solidement la restauration sociale, il faut d'abord commencer par réorganiser les études sur l'ancien type catholique. Là, et là seulement, est le germe de la réorganisation vraie, durable, que tout le monde appelle. C'est ce que Léon XIII déclare après Pie IX, c'est ce qui incombe aux Facultés catholiques — et c'est ce que demande l'abbé Aubry — ; toute la raison de l'*Essai sur la méthode* est là. Le P. Aubry ne s'adresse pas à ceux qui, comme disait J. de Maistre, ont horreur de la vérité, et il y en a encore, mais à ceux qui ne demandent qu'à voir la vérité pour se mettre à son service. Nous sommes dans un temps d'amoindrissement des vérités où il faut parler clair, nous du moins les organes de la vérité chargés de la crier sur les toits.

Il faut lire les pages où l'auteur montre l'influence funeste du protestantisme, du gallicanisme, du jansénisme et surtout du cartésianisme et de l'Université sur les études. Une conséquence du divorce de la raison et de la foi, et de l'altération des fortes études théologiques qui en fut la suite, c'est que les laïques délaissèrent peu à peu la culture des sciences sacrées qu'ils possédaient si bien dans les âges de la foi ; abandon malheureux, fatal, non seulement pour l'Eglise, mais pour la société, car « c'est le dogme qui fait les nations », a dit M. de Maistre, parole profonde d'un grand esprit, qui voyait clair dans la question sociale.

La perte des antiques méthodes et l'affaiblissement des études théologiques produisirent, peu à peu dans la société, la diminution des notions chrétiennes, la ruine des fortes convictions, la perte du sens catholique, le scepticisme et enfin l'incrédulité. On arriva même à compromettre ce quelque chose de délicat et de précieux qu'on appelle « le bon sens national ». La conservation de la foi dans un peuple est la condition de la conservation du bon sens. C'est là une vérité que l'histoire démontre. Ce sont les vérités surnaturelles qui influent sur le bon sens public. Dans les temps anciens, l'intelligence naturelle était plus saine, plus noble, parce que les grands principes de la foi imprégnaient mieux les esprits. L'atmosphère intellectuelle n'était pas pleine de ces senteurs d'hérésie qui la rendent aujourd'hui si dangereuse. On arrivait à la foi par intuition, ou, plutôt, on était dans le vrai, on le respirait avec l'air, la théologie était, selon la belle parole de Guizot, « le sang qui coulait dans

les veines du monde européen » et on ne peut mieux expliquer d'un mot qui exprime tout, comment la constitution même des intelligences était trempée de foi.

Que faire donc ? Revenir à ces fortes méthodes qui ont sanctifié nos pères et nous ont donné les vaillantes générations des âges de foi. Le salut est dans la restauration vraie, sérieuse, efficace de l'enseignement, et surtout de l'enseignement de la science sacrée. De même que la question d'enseignement en général est le fond du travail qui s'opère, des idées qui se remuent, de la lutte qui s'accentue actuellement en France, de même, la question de l'enseignement théologique est le fond de cette question d'enseignement en général, et, en définitive de toute la question sociale, car c'est le sacerdoce qui a fait les nations chrétiennes, et il les a faites par l'enseignement, et c'est lui seul qui pourra les refaire, et par le même moyen.

Les Facultés catholiques ont donné un véritable élan à cette restauration de l'enseignement chrétien. Mais, puisque, selon la parole de Pie IX et de Léon XIII, la théologie est la lumière, la règle, la modératrice de toutes les autres sciences, il est évident que les Facultés catholiques doivent commencer leur organisation par la théologie, l'établir reine des sciences, subordonner à elle, baser sur elle, faire pivoter autour d'elle tout l'ensemble des études ; faire de l'enseignement théologique le fondement, le contrôle actif, la règle doctrinale des autres facultés, le cœur, le tabernacle des études, d'où partent la lumière et le principe, mis en œuvre dans les autres parties de l'enseignement, et qui leur fournisse l'impulsion et l'idée générale.

C'est ainsi que la foi trouvera partout l'intelligence des choses : *fides quærens intellectum*. C'est ainsi qu'on réagira contre ce divorce de la foi et de la science, une des monstruosités de notre état intellectuel. Le premier moyen de bien enseigner toute science, c'est de ne pas perdre de vue la théologie, car la théologie est le point culminant des sciences, réunissant en une magnifique harmonie le monde sensible et le monde surnaturel, la foi, l'espérance et la raison ; elle seule illumine, divinise les intelligences; et voilà pourquoi les siècles théologiques ont été les siècles des grandes entreprises, des actions héroïques, des monuments durables et des œuvres fécondes.

Et c'est cette union féconde de la science et de la foi que nous recommande le Pape Léon XIII dans sa magnifique encyclique

Æterni Patris. Ce qui doit nous frapper davantage, c'est que le Souverain Pontife rattache explicitement et directement la restauration des études à la question sociale, afin d'indiquer qu'en fait de restauration politique, on ne fera jamais rien de bon, si on ne remonte à cette source de toute vie sociale : les études les principes, les idées saines. La désorganisation sociale a commencé par la déviation du plan chrétien, par l'introduction d'un principe naturaliste dans les idées. Pour entreprendre logiquement et solidement la restauration, il faut commencer par refaire, sur l'ancien type catholique, les études chrétiennes. Là est le principe d'une régénération solide et durable. Nous n'en saluerons l'aurore qu'au jour où cette application pratique aura eu son effet. S'il n'y a pas cette régénération intellectuelle au-dessous de la régénération politique, on travaillera en vain ; ce sera toujours à recommencer, et, après quelques lueurs de chimériques espérances, nous connaîtrons plus que jamais l'amertume des déceptions.

Ce qui m'effraie le plus, disait souvent l'abbé Aubry, ce n'est ni la persécution ni l'impiété, ce qui m'effraie le plus, c'est la diminution des vérités : *diminutæ sunt veritates*, c'est ce déplorable état intellectuel que Pie IX a si bien qualifié de mélange de principes. Le bien, même sincère, même généreux, malsain et gâté, parce qu'il est mêlé de faux et d'erreur, une idée presque toujours erronée de la vérité, des trésors de travail, d'énergie, d'intelligence, de zèle, dépensés à vouloir le bien, à poursuivre la sagesse, en repoussant follement la seule lumière qui puisse en éclairer le chemin ! Ce qu'il nous faut plus que jamais, disait-il, ce sont des chrétiens, des prêtres fortement imbus des grandes vérités théologiques, des hommes radicaux dans le bien. On dit souvent : les hommes manquent ; je n'en crois rien ; ce sont les principes qui manquent. La France est trop féconde pour manquer d'hommes, et douze apôtres ont converti le monde. Le mal c'est qu'il y a des hommes, beaucoup d'hommes, mais peu de principes. La conversion d'une nation se fait lentement, par une action sacerdotale forte, continue, par le retour au dogme, à la foi, aux vertus évangéliques. Les bons gouvernements, dit Léon XIII, ne peuvent naître que s'il y a un peuple bien préparé qui les pousse. Vainement, disait Mgr Pie, vainement vous tenteriez de refaire une patrie française si vous ne refaites d'abord une patrie chrétienne. Donc, c'est de l'action sacerdotale, évangélique, que viendra le salut, par un sacerdoce

retrempé aux vraies sources, dans cette tradition scolastique à laquelle la France doit, dans le passé comme dans le présent, tout ce qu'elle a de gloires sans tache, de travaux féconds et d'héroïques vertus.

La douce France, comme disaient nos troubadours, était le vase qui portait au milieu du monde et versait sur les nations l'esprit de Jésus-Christ. Ce vase, hélas! a versé l'erreur et le vice. Dieu aurait pu le briser, mais il le conserva pour sa gloire; n'avons-nous pas assez souffert, assez prié, assez pleuré! Dieu qui voit le fond des cœurs, et qui recueille, dépositaire fidèle, le trésor de nos larmes, attend le jour marqué par sa miséricorde et connu de sa sagesse pour nous relever, et, par nous, relever le monde.

Puissent, dirons-nous en terminant, avec le pieux éditeur, puissent les esprits sérieux et intelligents lire ce livre et comprendre la portée de ces pages où le théologien et l'apôtre a mis tout son cœur, toute sa conviction, et, si nous en jugeons sainement, l'indication vraie de ce qui doit sauver notre pauvre société! L'abbé H^te^ MOREL.

Orbis terrarum catholicus, sive totius Ecclesiæ catholicæ et occidentalis et orientalis conspectus geographicus et statisticus, elucubratus per O. WERNER, s. J., ex relationibus ad sacras congregationes romanas missis, et aliis notitiis, observationibusque fide dignis. In-4° de VIII, 266 p. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1890.

Le R. P. O. Werner a édité deux atlas estimés, l'un du monde catholique, l'autre de l'Eglise catholique. La statistique qu'il publie aujourd'hui sera le complément de ses atlas.

Après un chapitre consacré à la hiérarchie catholique, il parcourt et fait connaître toutes les provinces ecclésiastiques et toutes les missions catholiques. Il s'arrête à chaque diocèse pour dire la situation et le nom, en langue du pays, de sa ville épiscopale, l'étendue de son territoire, le nombre de ses habitants et de ses diverses classes de paroisses. Cet ouvrage, composé et imprimé avec le plus grand soin, se termine par des tables détaillées.

Il sera utile non seulement aux statisticiens et aux géographes, mais encore à tous ceux qui sont en rapport avec le clergé des divers pays du monde. Les théologiens y trouveront aussi des renseignements qui les aideront à marquer avec précision jusqu'où s'étend la catholicité de l'Eglise. J.-M.-A. VACANT.

Propriétaire-Gérant: P. CHATARD.

TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE — DÉCEMBRE 1890

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1890

Auteurs dont les articles ont été publiés :

Auteurs principaux dont les ouvrages ont été étudiés :

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

